
WIDENER LIBRARY
HX H2XX 6


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE





GUILLAUME III ET LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVIIe siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quâ propius ad Deorum
» numen virtus accedat humana, quam civitates
» aut condere novas, aut conservare jam condi-
» tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. I, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME TROISIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

1868



GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV



Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVII[e] siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quâ propius ad Deorum
» numen virtus accedat humana, quam civitates
» aut condere novas, aut conservare jam condi-
» tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. 1, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME TROISIÈME



PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET C[e]
A SAINT-GERMAIN EN LAYE
1868

CHAPITRE DOUZIÈME.

L'HÉRÉDITÉ DU STATHOUDÉRAT.

MARIAGE DE GUILLAUME III.

Eadem magistratuum vocabula.
TACIT. *Ann.* lib. I.

Via recta brevissima.



SOMMAIRE.

I. Introduction à ce chapitre. — Le stathoudérat déclaré héréditaire en Hollande et en Zélande, en faveur de Guillaume III et de ses descendants (1674).

II. Réadmission des provinces conquises dans l'Union. — Le prince d'Orange, stathouder héréditaire de la province d'Utrecht (1674). — Les Etats de Gueldre offrent la souveraineté de leur province au prince d'Orange. — Il la refuse. — Il est déclaré stathouder héréditaire de la Gueldre et de l'Overyssel (1675).

III. Le stathoudérat des provinces de Frise et de Groningue déclaré héréditaire en faveur du prince Henri-Casimir de Nassau (1675).

IV. Considérations sur le stathoudérat héréditaire.

V. Considérations sur l'office de conseiller pensionnaire de Hollande.

VI. Les Etats de Hollande engagent le prince d'Orange à se marier.

VII. Conférences entre le prince d'Orange et Sir William Temple (1676).

VIII. Campagne de 1676.

IX. Négociations au congrès de Nimègue. — Intrigues des ambassadeurs français pour séparer les alliés. — Opinion du prince d'Orange sur la situation des affaires après la campagne de 1676.

X. Préparatifs des alliés pour la campagne de 1677. — Campagne de 1677. — Situation critique des Pays-Bas espagnols, par suite des conquêtes de Louis XIV.

XI. Alarmes du Parlement anglais (1677).

XII. Efforts du prince d'Orange pour prévenir une paix séparée entre la France et les Etats-Généraux (1677).

XIII Détails sur ce qui précéda le voyage du prince d'Orange à la Cour de Londres, et son mariage (1677).



L'HÉRÉDITÉ DU STATHOUDÉRAT.

MARIAGE DE GUILLAUME III.

I. Pendant que l'Europe suivait avec anxiété les diverses phases de cette guerre, que Louis XIV soutenait avec un rare bonheur *seul contre tous*, il s'était passé, dans la République, un de ces événements qui modifient profondément le principe des institutions gouvernementales d'un peuple, une de ces révolutions latentes d'abord, mais qui portent dans leur sein des fruits bons ou mauvais que le temps et l'expérience seuls doivent faire mûrir dans un avenir éloigné. On veut parler ici de l'hérédité des charges politiques et militaires dont Guillaume III était revêtu.

Voici ce qui donna lieu à cette *contre-partie* de l'*Edit perpétuel*, car c'est principalement sous ce point de vue qu'il faut considérer la question. L'*Édit perpétuel* avait été une mesure impolitique, parce qu'elle était souverainement impopulaire; l'autre avait l'avantage d'être populaire; elle n'avait contre elle que cette petite fraction



oligarchique, toujours inconsolable d'avoir vu évanouir ses espérances, et ne rêvant, malgré ses échecs multipliés, que le retour de l'âge d'or de Jean de Witt. C'était pour prévenir le retour de cet âge de fer pour les six autres provinces et pour le parti d'Orange, que celui-ci crut devoir recourir à l'hérédité du stathoudérat; il donna, à cette occasion, tout ce qu'il put donner, sans transformer la République en une monarchie, mais laissant toute latitude aux principes monarchiques de déborder de toutes parts sous la forme déjà vieillie d'institutions républicaines très-défectueuses.

C'est pour ne pas interrompre le récit des événements généraux jusqu'à l'ouverture du congrès de Nimègue, qu'on a passé sous silence, dans le chapitre précédent, les événements particuliers qui concernent les Provinces-Unies; on va exposer ici ce qui eut lieu dans la République, dans les années 1674 et 1675.

Le sort futur des provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel, violemment séparées de l'Union par l'occupation étrangère, était devenu, à La Haye, l'objet de délibérations importantes.

Mais, pendant qu'on discutait sur cette question, on travaillait aussi avec un zèle infatigable à étendre l'autorité du prince, car les partisans du stathoudérat, voyant l'enthousiasme dont Guillaume III était l'objet, crurent le moment opportun pour assurer à jamais leur crédit, en établissant celui de la Maison d'Orange sur des bases inébranlables. L'homme qui se chargea de la principale direction de cette affaire fut Gaspard Fagel, le successeur de Jean de Witt.

Le conseiller pensionnaire Fagel jouissait d'une grande influence à Haarlem; il disposa si bien les esprits, dans cette ville, qu'il parvint à persuader à ses députés aux



Etats de Hollande de proposer de déclarer le stathoudérat héréditaire. Cette mesure, qui devait avoir une influence immense sur le sort à venir de l'Etat, et qui était destinée à apporter un changement considérable dans sa constitution, fut conduite avec une précipitation, pour ne pas dire une légèreté inconcevable. On retrouve, même difficilement, le caractère méthodique et prudent du Hollandais dans cette discussion sommaire, sur un point qui renfermait une foule de questions, les unes plus ardues que les autres.

Le 23 janvier 1674, les députés de Haarlem développèrent, dans l'assemblée de Hollande, les motifs à l'appui de leur proposition. Ils dirent que les vingt-deux années qui s'étaient écoulées depuis la mort de Guillaume II jusqu'au rétablissement du stathoudérat, en 1672, n'avaient offert qu'un enchaînement de malheurs publics; que, durant cette époque funeste, l'Etat avait été épuisé tour à tour par des guerres et des troubles civils qui avaient failli l'entraîner dans un abîme; mais que l'autorité, qu'on avait laissé tomber en désuétude, étant aujourd'hui rétablie et confiée à des mains habiles capables de la faire respecter, à l'intérieur comme au dehors, il fallait profiter d'un changement si heureux pour transmettre ce bienfait à la postérité; qu'à cet effet, il fallait déclarer le stathoudérat héréditaire dans la Maison d'Orange. Les députés de Haarlem citèrent à l'appui de ces considérations l'exemple de Venise qui avait ses doges, et celui de la Grande-Bretagne qui, lorsqu'elle s'érigea en République, crut devoir se donner un protecteur à vie; ils dirent encore que le stathoudérat était un rouage indispensable dans le gouvernement établi, et que si de grandes calamités avaient, dans les derniers temps, pesé sur la République, on ne devait l'imputer qu'à ceux qui

s'étaient montrés adversaires si ardents d'une institution si salutaire au maintien du système fédératif.

Le parti vaincu était trop abaissé pour répondre à un reproche qui s'adressait directement à lui ; celui du stathoudérat, au contraire, confondait ses intérêts particuliers avec ceux du prince et de l'Etat ; il ne voyait de salut pour la République que dans l'augmentation de l'influence et du crédit de la Maison d'Orange. Il sacrifia donc un droit précieux et essentiellement républicain, celui de choisir les stathouders, et abandonna l'exercice des charges éminentes de la République aux chances incertaines de l'hérédité.

Le stathoudérat et les fonctions de capitaine et amiral-général de la province de Hollande furent déclarées héréditaires dans la postérité mâle de Guillaume III (1) ; semblable résolution fut prise par les Etats de Zélande (2), et les Etats-Généraux ne tardèrent pas à suivre cet exemple, en déclarant que désormais les fonctions de capitaine et amiral-général de l'Union seraient une prérogative héréditaire dans la ligne masculine des princes de la famille d'Orange-Nassau (3).

II. La réadmission des provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel dans le corps de l'Union occupait, à cette même époque, tous les esprits. Selon les uns, la Confédération avait été dissoute par le seul fait de la conquête de ces provinces ; selon d'autres, le lien fédéral qui unissait les sept provinces n'avait pas cessé de subsister, parce que l'ennemi avait envahi trois d'entre elles. Le parti le plus naturel et le plus équitable eût été, sans au-

(1) Wag., t. xiv, p. 312-314. — Résolution des Etats de Hollande, du 2 février 1674.

(2) Résolution des Etats de Zélande, du 2 février 1674.

(3) Résolution des Etats-Généraux, du 20 avril 1674.

cun doute, de ne pas faire peser sur ces provinces l'humiliation d'une prétendue réadmission, de considérer que, par le fait seul de leur libération, tout se trouvait rétabli sur l'ancien pied.

Il faut reconnaître cependant que, depuis leur occupation par l'ennemi, ces provinces avaient cessé d'être représentées dans l'assemblée des Etats-Généraux. Peu de semaines après leur conquête, les Etats de la province de Hollande avaient proposé que les députés des trois provinces conquises seraient désormais tenus éloignés de l'assemblée des Etats-Généraux et des hauts-colléges de la Confédération, et, à la suite de cette proposition, les Etats-Généraux avaient pris une résolution conforme à la proposition des Etats de Hollande (1).

Ainsi, depuis plus d'une année et demie, l'assemblée des Etats-Généraux ne s'était composée que des députés des provinces de Hollande, de Zélande, de Frise et de Groningue.

Mais les vues particulières des Etats de Hollande et de la Frise entraient pour beaucoup dans le projet de faire, en quelque sorte, payer aux trois provinces ce qu'ils appelaient leur réadmission dans le corps de l'Union.

La province de Hollande espérait, par ce moyen, étendre son territoire aux dépens de celle d'Utrecht, tandis que la Frise visait à obtenir le rang que la province d'Utrecht avait, jusqu'alors, occupé dans la Confédération, c'est-à-dire d'être appelée désormais immédiatement après celle de Zélande.

Ces petites prétentions, peu conformes à la dignité des Etats, auraient cependant pu dégénérer en querelle interminable, si le stathouder ne se fût interposé pour y

(1) Résolution des Etats-Généraux, du 20 septembre 1672. — Wag., t. XIV, p. 309.



mettre un terme. L'arbitrage du prince d'Orange fut invoqué, et il se prononça en faveur du parti de la justice, le seul qui pût être raisonnablement adopté (1).

Une résolution des Etats-Généraux vint plus tard sanctionner la réadmission des trois provinces dans la Confédération sous les stipulations suivantes :

« Que le différend, par rapport au rang entre les pro» vinces de Frise et d'Utrecht, serait laissé à l'arbitrage » du prince d'Orange et du prince de Nassau, stathouder » de la Frise ;

» Que les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over» yssel prêteraient un nouveau serment à la Confédération;

» Qu'on restituerait à ces trois provinces toutes les » places qui avaient, en tout temps, fait partie de leur ter» ritoire ; mais que celle de Hollande conserverait la pos» session d'un fort qu'elle avait fait élever pour sa défense ;

» Que la sûreté de la République dépendant principa» lement des moyens de défense qu'elle tient de la nature, » les Etats des trois provinces réadmises ne pourraient » jamais s'opposer à ce que les rivières et cours d'eau qui » les traversent soient maintenus à une profondeur qui » les rende infranchissables aux ennemis ;

» Que les Etats confédérés se communiqueraient réci» proquement, deux ans après la fin de la guerre, un état » de leurs finances, taxes et revenus publics, afin de servir » de base aux Etats-Généraux pour la répartition des char» ges que chaque province devait supporter, en particu» lier, comme partie de la Confédération ;

» Qu'en considération des services rendus à la Répu» blique par la glorieuse défense de la ville de Groningue, » cette province serait désormais représentée par deux » députés au conseil d'Etat, et, qu'à l'avenir, celle de

(2) Wag., t. XIV, p. 319.



» Gueldre n'aurait qu'un seul député dans ledit conseil. »

Enfin, « Que le prince d'Orange serait autorisé, pour » cette fois seulement, et sans que cela pût porter atteinte » aux droits et priviléges des provinces et villes que cela » concernait, de changer et déposer les magistrats dans les » trois provinces réadmises, sans que, toutefois, cette me- » sure pût frapper les magistrats dépossédés dans leur » honneur et réputation, sans préjudice, toutefois, de l'ac- » tion à exercer contre ceux qui, convaincus de s'être ren- » dus coupables de prévarication, seraient passibles des » peines voulues par la loi (1). »

Mais tandis que le prince-stathouder se montrait le protecteur des provinces qui étaient tombées au pouvoir de l'ennemi, en s'opposant aux injustes prétentions de celles de Hollande et de Frise, il montra moins de modération dans les réformes qu'on jugea nécessaire d'introduire dans le gouvernement intérieur des trois provinces réadmises.

Le prince se rendit à Utrecht, et, là, en vertu du pouvoir discrétionnaire que les Etats-Généraux lui avaient accordé, il substitua aux anciens magistrats des hommes de son parti. Ceci exécuté, il obtint facilement l'adoption d'un nouveau règlement sur le gouvernement intérieur de la province, où la part d'influence et d'autorité légale, accordée au stathouder, fut considérablement étendue au préjudice de celle des magistrats; ce règlement fut aussitôt sanctionné comme loi fondamentale, et cette mesure ne tarda pas à être suivie par l'adoption du principe héréditaire, quant au stathoudérat de la province (2).

Ce qui se passa, à cette occasion, dans la province d'Utrecht, fut l'expression la plus saillante de la réaction

(1) Wag., t. xiv. p. 324-327.
(2) *Ibid.*, t. xiv. p. 329.

orangiste contre le système de Jean de Witt; car cette province s'était toujours montrée la plus docile à se plier aux exigences tyranniques du conseiller-pensionnaire, à l'égard des autres Etats de la Confédération. Il est possible que le souvenir de ce fait soit entré pour beaucoup dans l'extension de l'autorité qui fut attribuée, à cette époque, au stathouder dans le gouvernement de cette province.

Ce ne fut que quelques mois plus tard, après leur évacuation, que le prince d'Orange se rendit dans les provinces de Gueldre et d'Overyssel, où un gouvernement provisoire avait été établi depuis le départ des Français.

Il semblerait que la Gueldre, alarmée de ce qui venait de se passer à Utrecht, eût cru que l'abandon de la souveraineté était préférable à la conservation d'un gouvernement républicain soumis à de si grandes restrictions. Cette réflexion est fondée sur les détails qu'on va lire : Quelques magistrats et plusieurs gentilshommes, s'imaginant que le titre de duc de Gueldre et de comte de Zutphen pourrait flatter l'ambition du jeune prince, lui offrirent la souveraineté de leur province. L'offre avait un côté séduisant; cependant Guillaume ne crut pas devoir l'accepter avant de s'être assuré si cette innovation ne pourrait pas tourner à son détriment dans les provinces où il n'était que stathouder. Il répondit, par conséquent, aux députés de la Gueldre, qu'avant de s'expliquer sur une matière aussi délicate, il croyait devoir consulter les autres membres de l'Union. A cet effet, il communiqua non-seulement aux Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht le projet des Etats de Gueldre, mais il leur demanda de l'éclairer de leurs bons avis (1). Le

(1) Lettres du prince d'Orange aux Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, du 31 janvier 1675. (*Mss.* Archives de la Maison d'Orange.)



prince, n'étant pas stathouder de Frise et de Groningue, crut inutile de consulter les Etats de ces deux provinces. Quant à celle d'Overyssel, le gouvernement n'y était pas encore réorganisé à cette époque (1).

Pendant que les Etats de Hollande, de Zélande et d'Utrecht délibéraient sur la question qui leur était soumise, le prince se rendit dans une de ses maisons de plaisance pour s'y livrer au divertissement de la chasse ; ses courtisans, espérant de le voir, sous peu, élevé à la souveraineté, en faisaient un sujet de conversation dans leurs joyeuses réunions, et allèrent jusqu'à boire à la santé du nouveau duc de Gueldre ; on dit même que l'un des convives porta celle du futur comte de Hollande ; mais Guillaume, craignant le mauvais effet de cette légèreté, blâma hautement cette flatterie déplacée (2).

Les réponses des Etats ne tardèrent pas à arriver. Ceux d'Utrecht furent d'avis que le prince devait accepter la souveraineté qui lui était offerte. En Hollande, les opinions furent divisées ; là, l'esprit de réaction commençait déjà à se manifester ; plusieurs membres des Etats, qui, peu de temps auparavant, avaient déployé la plus grande énergie en travaillant à l'élévation de la Maison d'Orange, crurent que le moment était venu d'exprimer hautement que leur intention n'avait jamais été de se séparer du gouvernement républicain et de revenir au principe monarchique, qui ne convenait ni aux mœurs, ni aux intérêts de la nation. A la tête de ce parti étaient les députés d'Amsterdam ; l'ordre des nobles et quelques villes votèrent cependant pour l'acceptation (3). Mais les Etats

(1) Wag., t. xiv, p. 345.
(2) *Ibid.*, t. xiv, p. 347.
(3) Lettres des Etats de Hollande au prince d'Orange, du 10 février 1675.

de Zélande exprimèrent leur désapprobation dans les termes les moins mesurés, et portèrent cette détermination à la connaissance du prince par une lettre qui était empreinte d'aigreur (1).

M. Van den Bosch, que le prince d'Orange avait envoyé en Zélande, celle des sept provinces qui s'était, jusqu'alors, montrée la plus affectionnée pour lui, écrivit à M. d'Estrades :

« J'ai remarqué tant de répugnance et d'aversion, dans » tous les magistrats et principaux, de ce titre de souve» rain, que j'ai cru être obligé de partir pour avertir Son » Altesse Royale et lui rendre compte de ce que j'ai » appris. . . . . . .

» Je l'ai trouvé à Leyden, » ajoute M. Van den Bosch, « et il me dit que la Hollande y avait au moins autant » d'aversion que la Zélande ; mais qu'il repartirait, le len» demain, pour venir en Gueldre remercier MM. les » Etats de cette province de l'offre qu'ils lui font de lui » donner la souveraineté et le duché de Gueldre, ce qu'il » refusait, voulant n'être que leur stathouder (13 février » 1675) (2). »

Le prince, sentant que la Hollande et la Zélande ne verraient pas sans ombrage qu'une des provinces de la Confédération introduisît chez elle le principe monarchique, et que son acceptation pourrait être défavorablement interprétée par les autres provinces, jugea prudent de couper court à cette discussion en refusant le titre de duc de Gueldre et de comte de Zutphen. Le lendemain de son refus officiel, il fut proclamé stathouder héréditaire dans cette province, et, peu de jours après, les Etats

(1) Lettre des Etats de Zélande, du 16 février 1675. — Wag., t. XIV, p. 347-358.

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 328.



d'Overyssel lui déférèrent cette dignité aux mêmes conditions (1).

De ce jour, les trois provinces, accidentellement séparées de l'Union, furent de nouveau considérées comme faisant partie de la Confédération; toutefois l'autorité du stathouder y avait été si considérablement augmentée, aux dépens de celle des Etats, que, depuis cette époque, il fut presque impossible de considérer leur gouvernement comme républicain, attendu qu'il ne manquait, en réalité, au stathouder que le titre de souverain constitutionnel de ces provinces.

La position exceptionnelle de ces trois provinces tire son origine du règlement établi en 1674, et contribua à compliquer encore davantage la marche déjà si embrouillée des affaires dans la République; elle devait produire un jour un conflit entre le stathouder et les Etats (2),

(1) Résolution des Etats de Gueldre, du 11 février 1675. — *Idem*, des Etats d'Overyssel, du 20 février 1675.

« Il faut convenir que tout ce qui se passa à l'occasion de la *réadmission* »(ce mot même et la délibération à ce sujet étaient déjà de trop) était bien »fait pour fournir des arguments aux partisans du régime qui venait d'être »aboli ; le règlement de 1674 rendait les stathouders souverains *de fait* dans »la province d'Utrecht.

»La franchise avec laquelle nombre de partisans de Guillaume III dans »les États de Hollande et de Zélande déconseillèrent au Prince d'accepter »la souveraineté du duché de Gueldre est un beau trait de républicanisme et »prouve aussi que le parti stathoudérien n'était pas aussi aveuglément, ni »aussi servilement attaché à la maison d'Orange que ses antagonistes l'ont »voulu faire croire. La lettre ostensible, écrite à cette occasion par Guil»laume III aux États de Zélande est curieuse; le Prince y semble mal cacher »son dépit, mais il faut rendre justice à la sagesse d'un Prince de 25 ans, »chez lequel, dans cette occasion, les conseils de la prudence l'emportèrent »sur ceux de l'ambition. Ce qui n'est pas moins curieux, c'est ce que Temple »rapporte que le stathouder répétait souvent : « Qu'un monarque détruirait »le commerce, et en même temps la grandeur et les ressources de l'Etat. »

(*Extrait du Journal de Lecture du comte Van der Duyn.*)

(2) Les troubles de l'année 1780 connus dans l'histoire sous le nom de *Troubles* par rapport au règlement de 1674.



tristes avant-coureurs de la chute de l'édifice bizarre, que le hasard avait élevé, que des circonstances fortuites avaient consolidé et que la discorde entraîna vers sa ruine.

Le retentissement qu'avait produit l'offre de la souveraineté de la Gueldre avait été universel, et la malveillance pouvant y trouver une arme contre le stathouder, Guillaume jugea, par conséquent, nécessaire de s'expliquer sur la matière pour rassurer les esprits dans les Provinces-Unies.

Dans ce but, il écrivit aux Etats de Hollande et d'Utrecht pour les remercier de leurs sages avis; il ajoutait qu'il avait été charmé de voir qu'aucun doute ne se fût élevé dans leurs assemblées sur la pureté de ses vues, et qu'il leur déclarait que jamais il ne préférerait sa grandeur personnelle au maintien de la liberté publique (1).

Mais la réponse du prince aux Etats de Zélande fut moins modérée : il s'attacha particulièrement à réfuter les interprétations sinistres que l'on avait cherché à donner de sa conduite, comme s'il avait voulu profiter de l'offre des Etats de Gueldre pour renverser le gouvernement établi, priver les provinces de leur liberté, ruiner leur commerce, dissoudre la compagnie des Indes-Orientales, en un mot, provoquer un bouleversement général dans l'Etat, pour faire surgir de ce chaos universel, un ordre nouveau, et substituer au principe républicain le principe monarchique, dont lui seul aurait recueilli tous les avantages. « Jamais, » ajouta le prince, « ma conduite » n'a pu donner lieu à des soupçons aussi injustes, et j'ai » l'intime conviction que les appréhensions manifestées à » cette occasion ne peuvent m'être appliquées (2). »

(1) Lettre du prince d'Orange aux Etats de Hollande et d'Utrecht, du 20 février 1675. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lettre du prince d'Orange aux Etats de Zélande, du 16 mars 1675. (*Archives de la Maison d'Orange.*)



Guillaume fit imprimer sa réponse, pour détruire le mauvais effet produit par la publication de la lettre des Etats de Zélande. Cependant, loin d'y voir de l'indifférence pour la souveraineté qui lui avait été offerte, le public crut y voir des regrets de n'avoir point rencontré, dans cette circonstance, plus de complaisance de la part des provinces de Hollande et de Zélande.

Des discours sur cette question on passa bientôt aux pamphlets, que le public lut avec avidité; ces écrits étant de nature à égarer les masses et à exciter des soulèvements populaires, les Etats de Hollande prirent une résolution plus énergique que sage. Il parut un édit contre ceux qui publiaient, « que Son Altesse avait voulu se rendre souverain du pays, et que les Etats avaient eu l'intention de lui déférer cette souveraineté. » On menaçait ceux qui répandraient ces bruits calomnieux, dictés par un esprit de sédition, de la peine capitale (1).

Cette défense imposa silence aux ennemis et aux détracteurs de Guillaume; mais, certes, ce n'était pas le moyen de les faire revenir de l'opinion qu'ils s'étaient formée sur cette affaire (2).

Sir William Temple, qui se trouvait à cette époque en Hollande, dit en parlant de ce qui précède : « Quelques-uns l'attribuèrent à l'ambition du prince, et le regardèrent comme l'avant-coureur des desseins qu'il méditait sur les autres provinces ; d'autres la mirent sur le compte de quelques-uns de ses conseillers; enfin, il s'en trouva qui dirent que toute l'affaire n'était qu'un jeu, et que cette question n'avait été soulevée que dans le but de donner au prince l'occasion de refuser le titre de souverain. »

(1) Edit des Etats de Hollande, du 16 septembre 1675.
(2) Wag., t. XIV, p. 360-366. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 579.

Temple ajoute que, n'ayant pas vu le prince pendant que la question se discutait, et ne lui en ayant jamais parlé, ni avant, ni après, il ne peut rien dire de positif à cet égard ; mais que, si Guillaume avait réellement aspiré à la souveraineté de la Gueldre, dans l'espoir de se frayer par là un chemin à celle des autres provinces, cette conduite, de sa part, était en contradiction avec les opinions qu'il avait manifestées en d'autres rencontres. Ce même homme d'Etat dit encore qu'à l'égard des hommes influents qui jouèrent un rôle dans cette affaire, on mettait en première ligne le conseiller pensionnaire Fagel qui la favorisait; que Beverningh, qui passait pour un magistrat zélé pour le bien de l'Etat, avait conseillé au prince d'accepter le titre de duc de Gueldre; enfin, que les magistrats et les gentilshommes de la Gueldre avaient espéré rétablir leur crédit et leur considération, en plaçant le prince d'Orange comme souverain, à la tête de leur province. « Elle est la première de l'U- » nion, » dit Temple, « et renferme plus de noblesse que » toutes les autres provinces ensemble; cependant, à cause » de sa pauvreté, causée par un terroir peu fertile, et par » le défaut de commerce, elle est beaucoup moins consi- » dérable que plusieurs des autres provinces, et sa voix » est presque engloutie par celle de la Hollande, qui, par » son négoce et par ses richesses, a beaucoup d'influence » sur les habitants de la Gueldre. Les députés de cette » province, voyant qu'ils étaient encore beaucoup moins » considérés qu'ils ne l'étaient avant la guerre, parce » que leur pays avait été presque entièrement ruiné pen- » dant son occupation par les Français, crurent qu'il n'y » avait point d'autre moyen pour recouvrer leur autorité, » que de se dépouiller de la souveraineté de leur province » en faveur du prince d'Orange. D'ailleurs, plusieurs des

» nobles ayant en vue des emplois dans l'armée, pour eux » ou pour leurs parents et amis, crurent, en avançant cette » proposition, faire leur cour au prince, de qui ces em» plois dépendaient. Il est certain que ces considérations » contribuèrent beaucoup à leur faire prendre cette résolu» tion; mais je ne saurais dire si le prince l'appuya (1). »

Quelles que puissent avoir été les vues cachées et les espérances de Guillaume III, on ne peut lui refuser l'éloge d'avoir su sacrifier, dans cette circonstance, son ambition personnelle au repos d'un Etat dont, deux ans auparavant, il avait été le sauveur.

En refusant la souveraineté du duché de Gueldre, il rendit un hommage éclatant à l'opinion publique, qui n'est jamais impunément bravée. La modération, qui présida à toutes ses démarches, dut nécessairement augmenter la haute opinion qu'on s'était formée de ses talents et de sa prudence. Ceci même put lui tenir lieu d'un titre qui, en le rendant suspect à une portion considérable de la nation, l'aurait, par cela même, placé dans un isolement fâcheux dans sa petite souveraineté ; tandis que son respect pour l'ordre établi et la déférence aux conseils de ceux qui redoutaient une innovation dans l'Etat, durent bientôt dissiper les alarmes que les partisans de la liberté avaient conçues en voyant le principe monarchique à la veille de faire invasion dans le corps fédératif.

III. Le stathoudérat de la Frise n'était pas sorti de la branche collatérale de Nassau-Dietz, depuis l'établissement de la République. Il n'essuya pas de si grandes révolutions, et ne produisit pas tant de contestations, parce qu'il ne rendait pas celui qui en était revêtu si puissant dans l'Etat et à l'étranger.

Les Etats de Frise et de Groningue suivirent l'exem-

(1) Temple, *Memoirs*, p. 366.

ple des cinq autres provinces de la Confédération, et le prince Henri-Casimir de Nassau obtint, en faveur de ses descendants mâles, l'hérédité des fonctions dont il était revêtu (1).

Les provinces de Frise et de Groningue ont une origine commune; car le pays des Frisons s'étendait, autrefois, depuis l'Ems jusqu'à l'Escaut, et Staveren en était la capitale.

On ne connaît pas de peuple qui ait aimé plus constamment sa liberté et qui l'ait défendue avec plus de valeur que les anciens Frisons; après avoir combattu pour elle contre les Romains, ils vécurent longtemps sous leurs propres lois; mais la Frise changea de condition sous Charlemagne, qui la rendit tributaire. Plus tard, cependant, il la récompensa des services que ses habitants lui rendirent dans ses guerres contre les Saxons et en Italie, en dispensant les Frisons de tout tribut, et en leur accordant le privilége de se gouverner par des chefs de leur choix, appelés *Potestats*. Cette forme de gouvernement subsista sous beaucoup de vicissitudes et de guerres, tant civiles qu'avec les Etats voisins, jusqu'à la fin du XV[e] siècle. A cette époque, la violence des factions intestines et le désordre qui en était la conséquence, permirent à l'empereur Maximilien I[er] d'attenter à l'indépendance frisonne. Il imposa, comme chef aux Frisons, Albert, duc de Saxe; mais les inquiétudes d'un peuple toujours amoureux de sa liberté et de ses priviléges rendit cette domination impraticable au duc de Saxe qui la remit à l'empereur Charles-Quint, et celui-ci soumit la Frise à son autorité, mais cette province, ainsi que celle de Groningue, se remit en possession de ses anciens droits sous

(1) C'est de ce prince que descend la Maison d'Orange, aujourd'hui régnant en Hollande.



Philippe II, en entrant dans la Confédération des Provinces-Unies.

Le gouvernement de la Frise étant établi sur un système électoral qui accordait aux propriétaires des biens-fonds, le droit d'élire leurs représentants à l'assemblée des Etats, on comprit que le stathouder deviendrait trop puissant s'il avait la faculté d'acheter plusieurs terres, parce qu'il se rendrait, par là, maître des élections et des suffrages de la province; on fit donc une loi, par laquelle toute terre acquise par le stathouder, demeurerait privée du droit d'élection aussi longtemps qu'elle resterait en sa possession, et qu'elle ne recouvrerait ce droit qu'en passant en d'autres mains.

Les pasteurs calvinistes qui possédaient des terres, avaient autrefois le droit d'élection, mais, s'étant donnés trop de mouvement dans les affaires politiques, on les priva du droit de suffrage.

Le gouvernement de la Frise prit cependant une forte teinte d'aristocratie, parce que la noblesse y possédait beaucoup de terres. Elle s'y rendit maîtresse des élections, en empêchant toute concurrence du peuple dans les campagnes. Les députés des villes représentaient seuls l'élément démocratique dans le gouvernement de cette province.

Dans celle de Groningue, au contraire, l'élément démocratique dominait; attendu que la ville étant puissante, elle faisait la loi aux campagnes, et imposait sa volonté au gouvernement.

Il était entré dans le système de de Witt de maintenir le stathouder de Frise et de Groningue dans l'abaissement. On a vu combien le prince de Nassau était hostile à la politique du conseiller pensionnaire, combien lui et ses conseillers se donnèrent de mouvement en faveur du prince d'Orange, à l'époque de la grande assemblée des



Etats-Généraux, en 1651, lors du traité de paix avec Cromwell, en 1654, et à l'occasion de la promulgation de l'*Edit perpétuel*. Leurs protestations énergiques contribuèrent à soutenir les espérances du parti d'Orange, pendant la minorité de Guillaume III, et l'élévation de celui-ci au stathoudérat des cinq autres provinces, fut un sujet de satisfaction pour celles de Frise et de Groningue, qui s'étaient invariablement montrées attachées à cette forme de gouvernement.

IV. Grotius avait dit : « Qu'il fallait plutôt s'émerveiller que la République subsistât un seul jour, que de s'étonner de sa chute (1). » Cette opinion du célèbre publiciste hollandais était fondée sur sa connaissance approfondie des vices de son organisation.

Il serait surabondant de rappeler ici que la population de la Confédération était divisée en deux partis : les Stathoudériens et les Républicains, si cette dénomination exprimait avec exactitude la différence d'opinion qui les divisait. Les uns et les autres étaient républicains et fédéralistes ; mais les Stathoudériens favorisaient une politique qui consistait à étendre l'influence du corps qui représentait la Confédération entière; dans le but de lui donner une surveillance sur le gouvernement des Etats particuliers; de fortifier les liens de l'Union, de maintenir à la tête de la République un pouvoir suprême pour en imposer aux esprits turbulents à l'intérieur, et protéger les intérêts et l'honneur du pays à l'étranger.

Les Républicains, au contraire, professaient le principe, qu'il fallait étendre le plus possible l'indépendance de chaque Etat particulier; ils ne considéraient l'Union que comme

(1) H. Grotius, *Annal. Belgicorum*, p. 67. L'article *Ingens fœderatæ Reipublicæ vitium* dépeint en peu de mots les défauts de la Constitution de la République, alors naissante.



une ligue volontaire entre des Etats souverains et indépendants, chacun d'eux possédant le droit inaliénable de décider de la légalité des mesures de l'assemblée fédérale.

Les Stathoudériens étaient disposés à regarder les Provinces-Unies comme indivisibles et à accorder aux Etats-Généraux une autorité devant laquelle toute autre juridiction devait fléchir.

Les Républicains considéraient l'Union comme une pièce de mosaïque, composée de pierres de différentes couleurs, artistement rapprochées, mais ne possédant point d'autre principe de cohésion que celui de la convenance mutuelle ou individuelle des Etats. Ceux-ci considéraient le droit de se retirer de la Confédération comme inhérent à tous les membres; les autres contestaient ce droit, et soutenaient que l'assemblée qui représentait la Confédération devait être investie d'un pouvoir suffisant pour consolider l'Union et faire exécuter ses décisions dans les limites de la Confédération.

Pendant la période qui suivit la révolution d'où sortit l'indépendance des Provinces-Unies, les Stathoudériens imprimèrent leurs principes à la Confédération; mais leurs adversaires politiques ne tardèrent pas à augmenter en nombre et en violence, et le pouvoir leur étant échu en partage, après la mort de Guillaume II, en 1650, on les vit mettre en pratique leur système politique, le pousser jusqu'à ses dernières conséquences; d'où il résulta que, pendant les derniers jours de l'administration de de Witt, l'*Union* se trouva dissoute de fait.

La conclusion qu'on peut tirer de ce qui précède, c'est qu'à côté d'une harmonie plus apparente que réelle sur certains points capitaux, la forme du gouvernement dut nécessairement se modifier dans les résultats pratiques,



d'après l'opinion du parti qui se trouvait investi du pouvoir (1).

Un légiste célèbre a dit : « Qu'il n'y avait pas de loi, » quelque précise que pût en être la rédaction, qui n'offrît » d'assez grandes lacunes pour y passer avec un attelage de » six chevaux (2). » Les auteurs de l'Union d'Utrecht n'ont pas été plus heureux dans la rédaction de cet acte fédéral. Personne ne comprenait au juste ce que c'était; tous convenaient cependant que c'était une chose très-sage : c'était un évangile politique dans lequel chacun trouvait un dogme conforme à ses préjugés ou à ses opinions. L'enceinte même des Etats retentissait d'interminables disputes sur les bases premières et fondamentales de l'Union.

Si quelqu'un eût demandé au stathouder quelle était la nature du gouvernement des Provinces-Unies, nul doute qu'il n'eût répondu que c'était un gouvernement de *cohésion*, possédant le pouvoir de faire respecter les décrets de la généralité par l'individualité opposante ; si, au contraire, on eût soumis la même proposition à la définition d'un conseiller pensionnaire de Hollande, imbu des principes politiques de Barneveld et de Jean de Witt, il n'y eût vu qu'une absence de gouvernement central, une simple confédération, ne tirant son action que du consentement libre et individuel de chaque Etat séparé.

L'observation de Grotius était donc parfaitement juste ; une République fondée sur un pacte aussi vague et aussi indéfini que celui de l'Union d'Utrecht, avait peu de chances de durée, et courait mille risques de s'abîmer pendant qu'on se perdait en vaines disputes sur l'interprétation, ou le plus ou moins de force obligatoire, de tel ou tel article de l'acte fédéral.

(1) Une lutte semblable s'est établie dans les Etats-Unis d'Amérique.

(2) Lord Eldon.



Les résultats-pratiques du système des Républicains n'avaient pas été heureux, et, malgré le talent de Jean de Witt, on avait vu l'Etat prêt à périr par un manque complet de cohésion.

Quand le pouvoir passa, en 1672, aux mains des Stathoudériens, ceux-ci s'attachèrent à donner à l'Union, qui était, par elle-même, faible et fragile, le plus de consistance possible, en plaçant à la tête de chaque province un stathouder, et d'accumuler le stathoudérat de plusieurs provinces sur la tête du même individu, de manière à trouver dans l'unité du stathoudérat une force de cohérence qu'on cherchait vainement dans l'Union. Ce but fut atteint lorsque Guillaume III se vit investi du stathoudérat des provinces de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et d'Overyssel, et que, de plus, on l'eut nommé chef des forces de terre et de mer de la Confédération.

Raisonnant toujours dans le même sens, on en vint bientôt à l'idée de garantir à jamais à la République cette force de cohésion, sans laquelle elle paraissait n'être pas viable; et on ne trouva d'autre garantie que l'hérédité des fonctions éminentes de la République.

Cette hérédité était-elle une anomalie dans un gouvernement républicain? Selon les uns, l'hérédité n'était pas incompatible avec l'esprit d'un tel gouvernement; car elle ne changeait rien aux attributions de la charge. Si ces attributions étaient incompatibles avec le gouvernement républicain, elles l'étaient aussi bien sans l'hérédité qu'avec l'hérédité. Or, l'Union d'Utrecht prouve, et ceci n'est pas sujet à contestation, que jamais il n'entra dans les desseins de ses auteurs de former un gouvernement purement républicain.

Selon d'autres, le chef suprême, dans une République, est nécessairement chef de parti; ce parti, il est vrai, est



celui de la majorité à l'époque de son élection, mais n'en est pas moins un parti. Or, le chef d'un parti a ordinairement sa part de la violence de l'esprit de ce parti; en conséquence, il est disposé à faire les plus grands efforts pour soutenir l'opinion qui l'a mis à sa tête. Son existence politique dépend de son succès; la moitié de la nation est pour lui, tandis que l'autre est son ennemie, et ennemie d'autant plus acharnée, qu'il montre plus d'habileté, et que le succès couronne ses entreprises. A l'aide de cet actif stimulant, le chef dont nous parlons peut être quelquefois plus puissant qu'un monarque héréditaire; mais, à moins qu'il ne joigne aux qualités qui constituent un chef de parti habile, une magnanimité et une modération presque surnaturelles, on peut être assuré qu'il n'usera pas de la puissance, acquise, par ce moyen, avec justice et équité. Un Roi héréditaire, au contraire, doit toujours se considérer, non comme le chef d'un parti, mais d'une nation. Il ne sera pas tenté de traiter ces partis avec violence ou injustice; car il sait qu'il fera davantage pour sa sûreté et sa gloire en cherchant à modérer leur violence, qu'en opprimant une portion quelconque de ses sujets.

Le grand défaut du stathoudérat héréditaire était, par conséquent, qu'il n'offrait pas les garanties que présente la royauté héréditaire. Le stathouder héréditaire restait chef de parti, il était fatalement lié au sien. Quelque haut placé qu'il fût, d'ailleurs, il ne l'était pas assez pour pouvoir s'élever au-dessus des partis, comme un Roi constitutionnel, et aller de l'un à l'autre, suivant les circonstances et les occurrences du temps (1).

(1) Le contraste de ces deux situations se présente dans la personne même de Guillaume III, comme stathouder et roi de la Grande-Bretagne. Comme Roi d'Angleterre, on le vit gouverner successivement par les Whigs et les Tories, et choisir son ministère tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. Comme stathouder, cette faculté lui était interdite; bien qu'il ne fût pas



Ainsi, privé d'un des grands avantages de l'hérédité monarchique, le stathouder, investi d'un privilége héréditaire, dut subir les exigences d'une telle situation; il était poussé d'une manière fatale à constamment combattre pour ne pas voir entamer un privilége qu'il devait transmettre intact à ses enfants. Cette lutte est inévitable; elle est même utile dans une monarchie bien constituée, parce qu'elle tient essentiellement à un principe conservateur, le maintien des prérogatives de la Couronne et celui des droits de la nation; mais, dans une République, elle devient une nouvelle source de haine et de discorde, parce que le privilége héréditaire est contraire au caractère distinctif de cette forme de gouvernement. Aussi remarque-t-on, en général, que, dans la plupart des Républiques, l'institution d'un privilége héréditaire a toujours été l'avant-coureur du passage de la république au gouvernement monarchique.

Avant l'époque où le stathoudérat devint héréditaire, on ne pouvait considérer cette institution comme faisant partie du droit public des Provinces-Unies. C'était une délégation temporaire d'une partie de la souveraineté, mais la présence ou l'absence du stathonder n'apportait aucun changement dans la forme du gouvernement; l'influence seule de cette absence ou de cette présence se faisait sentir dans l'administration. Ainsi, dans la vacance du stathoudérat, le lien fédéral se relâchait, et l'individualité provinciale prenant le dessus, chaque Etat avait une propension à s'isoler de ses co-associés; sous les stathouders, au contraire, l'individualité provinciale s'absorbait, et la Confédération tendait à se resserrer.

ouvertement hostile au parti anti-stathoudérien, il ne pouvait compter que sur les hommes de son parti, et ce n'était qu'en s'appuyant sur leur influence, et par leur aide, qu'il pouvait donner l'impulsion aux affaires du gouvernement de la République.



Mais lorsque les fonctions de stathouder et de capitaine-général de l'Union furent déclarées héréditaires, elles devinrent des portions intégrantes du droit public des Provinces-Unies; car les Etats renoncèrent, à tout jamais, à une partie des prérogatives de la souveraineté, en faveur d'un individu qui fut investi du droit de le transmettre par héritage à ses descendants. A compter de cette époque, la Maison d'Orange exerça le stathoudérat dans la République, au même titre qu'un monarqne exerce le pouvoir dans une monarchie héréditaire, où la royauté ne meurt pas, et le cri : *Le stathouder est mort, vive le stathouder!* fut considéré par les partisans du stathoudérat comme la clef de voûte de l'édifice politique dans les Provinces-Unies.

L'hérédité du stathoudérat, en 1674, fut la réaction presque inévitable de sa suppression en 1667. Considéré sous ce point de vue, l'*Edit perpétuel* fut une des plus grandes fautes du parti de Witt; car, comme l'observe Machiavel : « Lorsque, dans une République, on voit » s'élever un principe destructeur qui prend assez d'ac» croissement pour être effrayant, soit qu'il provienne » d'une cause intérieure ou extérieure, il est infiniment » plus prudent de temporiser avec le mal, que de chercher » à l'extirper; car tout ce qu'on tente pour l'étouffer, re» double souvent ses forces et accroît la violence du mal » qu'on redoutait (1). » Ce passage est à tous égards applicable à l'*Edit perpétuel* et à la réaction qui suivit sa suppression. Le principe destructeur, aux yeux du parti de Witt, était le stathoudérat et ses conséquences. Ce parti, après avoir fait l'essai de ses forces, pendant plusieurs années, se crut assez fort pour extirper le mal. Il mit la cognée à l'arbre pour l'abattre, mais ne put le dé-

(1) *Discours sur Tite-Live*, chap. XXXIII.

raciner, et de son tronc mutilé sortit bientôt un nouveau rameau qui, au bout de très-peu de temps, devint un arbre bien plus fort et bien plus vigoureux que celui qui était tombé sous ses coups.

« Une autorité exorbitante, » dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, « donnée tout-à-coup à un citoyen dans une » République, forme une monarchie, ou plus qu'une mo- » narchie (1). Dans celle-ci, les lois ont pourvu à la Con- » stitution, ou s'y sont accommodées; le principe de » gouvernement arrête le monarque; mais, dans une » République où un citoyen se fait donner un pouvoir » exorbitant, l'abus de ce pouvoir est plus grand, parce » que les lois qui ne l'ont point prévu n'ont rien fait pour » l'arrêter. L'exception à cette règle est lorsque la Consti-

(1) Guillaume Ier, aujourd'hui Roi des Pays-Bas, et fils de Guillaume V, dernier stathouder héréditaire des Provinces-Unies, *m'a dit* : « Qu'il tenait » pour un fait incontestable, que son autorité comme *Roi constitutionnel*, » était plus circonscrite que celle que ses ancêtres avaient possédée dans la » République, comme *stathouders* héréditaires. » Bien que cette opinion tienne du paradoxe, je la crois juste jusqu'à un certain point. Il est indispensable de considérer, qu'outre la portion d'autorité légale déferée aux stathouders, ceux-ci avaient une action directe ou indirecte, qui s'étendait *à tout* ce qui se faisait dans la République, et qui, par le fait même qu'elle n'était pas légalement définie, était d'autant plus susceptible de prendre un grand degré d'accroissement. Mais cette dernière portion d'autorité était toujours sujette à contestations, et, pour en jouir sans opposition, il fallait au stathouder *l'appui de son parti*; ce qui faisait fatalement de lui un chef de faction dans l'Etat. Une des conditions indispensables pour un chef de faction, c'est d'être habile. Comme l'habileté ne se transmet pas de père en fils, l'hérédité du stathoudérat pouvait avoir pour résultat de porter des hommes peu habiles au stathoudérat; ce qui rendait l'institution illusoire, peut-être même un embarras dans certaines circonstances. Mais, pour revenir au roi Guillaume Ier et à son opinion, que prouve-t-elle? Elle prouve que ce prince n'a jamais compris sa position comme *Roi constitutionnel; indè lacrymæ* pour lui comme pour la nation. C'était là une conséquence du caractère de ce prince et de son défaut de jugement. Il faut espérer, pour la nation, que les successeurs de Guillaume Ier comprendront mieux leur position de Rois constitutionnels. — Dieu veuille que ceci soit plus qu'un *pia desideria*. (Ecrit en 1835.)

» tution de l'Etat est telle, qu'il a besoin d'une magistra-
» ture qui ait un pouvoir exorbitant. » Mais Montesquieu ajoute : « Dans toute magistrature, il faut compenser la
» grandeur de la puissance par la brièveté de la du-
» rée (1). »

Ces réflexions étaient pleinement applicables au stathoudérat, et cependant l'Union ne pouvait subsister sans le stathoudérat ; d'où l'on peut conclure que la Constitution était très-vicieuse.

IV. Un ministère qui donnait à celui qui en était revêtu, la puissance que de Witt avait exercée pendant près de vingt ans dans la République, était un vice évident dans la forme du gouvernement ; l'exemple de Jean de Witt prouve que, quand les fonctions de conseiller pensionnaire étaient confiées à un homme ambitieux, cet homme pouvait se rendre maître absolu de la destinée du pays, en imprimant sa volonté aux Etats de Hollande, et, par suite, aux autres Etats de la Confédération. Cette espèce de dictature, si elle était tolérée ou approuvée par les Etats de Hollande, n'en était pas moins une énormité à l'égard des six autres provinces, qui la supportaient avec une impatience bien naturelle, et qui ne la subissaient que parce que leur faiblesse les empêchait de se délivrer de cette tyrannie. Ces fonctions avaient subsisté longtemps avant la Révolution ; mais, à cette époque, le magistrat qui les remplissait, avait le titre d'avocat de Hollande ; c'était l'orateur ou le président de l'Assemblée des Etats. Ce ne fut que sous Barneveld qu'elles acquirent la grande importance qui y fut attachée depuis, et que le titre de conseiller pensionnaire fut substitué à celui d'avocat de Hollande ; probablement parce que les Etats n'avaient plus besoin, pour plaider leurs intérêts à la

(1) *Esprit des Lois*, livre II, chap. 3.



Cour du souverain, d'un avocat, et que, s'étant attribué, de droit ou de fait, la souveraineté de leur province, il leur fallait désormais un ministre ou conseiller (1).

Barneveld conçut de bonne heure l'idée d'étendre considérablement l'influence des Etats de Hollande dans la République, au détriment de celle des Etats-Généraux et du stathouder. Il y eut conflit de puissance entre lui et Maurice ; mais, comme il n'y avait pas égalité de forces, Barneveld et son parti furent écrasés par la puissance réunie du stathouder et des Etats-Généraux.

Cet exemple ne fut pas perdu pour les conseillers pensionnaires qui se succédèrent pendant les dernières années du stathoudérat de Maurice et sous celui de Frédéric-Henri et de Guillaume II. Tous se renfermèrent dans l'exercice de leurs fonctions, de manière à ne pouvoir être regardés comme chefs de partis ou adversaires des princes d'Orange, et lorsque Jean de Witt parvint à ce ministère, l'obstacle contre lequel Barneveld avait échoué n'existait plus. De Witt, ne rencontrant point de rival, put dominer en toute sécurité, et d'autant plus facilement, qu'il trouva les États de Hollande bien disposés à concourir à ses vues, par suite des événements qui avaient précédé son entrée au ministère.

La minorité de Guillaume III fut donc signalée par la

(1) Le titre de conseiller pensionnaire signifie, en hollandais, conseiller à gages ou salarié. — Quant à la qualification de *grand-pensionnaire*, elle provient probablement de la circonstance suivante : chaque ville de la Hollande joignait à sa députation aux Etats de Hollande un *pensionnaire* qui était l'orateur, l'homme d'affaires et le véritable organe de la ville qui l'envoyait. Comme il y avait dix-huit villes qui avaient droit de députation aux Etats, il y avait, par conséquent, dix-huit pensionnaires spéciaux. C'est probablement pour distinguer le conseiller pensionnaire de Hollande de ces pensionnaires spéciaux, que les ambassadeurs français adoptèrent l'usage de qualifier le conseiller pensionnaire de Hollande du titre de *Grand-Pensionnaire*, usage qui fut généralement adopté par les étrangers et par les écrivains français.



dictature de Jean de Witt. Mais le rétablissement du stathoudérat en 1672 fut accompagné de sa retraite et de la nomination de Fagel à la place de conseiller pensionnaire, nomination qu'il dut à la recommandation du prince-stathouder.

Fagel, en retour, fut un des principaux promoteurs de l'hérédité du stathoudérat ; ce fut le gage de la sincérité de sa conversion politique à laquelle il resta fidèle jusqu'à sa mort.

Si, à cette époque, les fonctions de conseiller pensionnaire perdirent de leur éclat extérieur, l'influence que Fagel acquit n'en fut que plus solidement établie. Sa carrière politique en fournit la preuve. Cet habile ministre sut conserver tout à la fois la confiance des Etats, et s'identifier si complétement avec les intérêts du stathouder, que, pendant les seize années qu'il remplit cette charge, il fut le principal conseiller de Guillaume III. « On le vit » toujours agir, » dit un auteur contemporain, « d'après » ce qu'il savait lui être agréable (1). » Cette parfaite conformité de vues, entre le stathouder et le ministre des Etats de Hollande, facilita la tâche du premier, en imprimant à la politique des Provinces-Unies une unité d'action qui confondit les intrigues des ennemis du prince, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Le caractère violent et opiniâtre de Fagel, qui lui faisait parfois commettre des fautes, sa hardiesse même, que quelques-uns ont taxée d'imprudence, furent utiles à un prince aussi froid, aussi calme, aussi prudent que l'était Guillaume. Ces deux caractères opposés étaient modifiés l'un par l'autre, et personne plus que Fagel ne contribua à l'accomplissement du projet

(1) Mémoires de M. de B.... sur Guillaume III et les principaux personnages de son époque. *Ms.* de la Bibliothèque de M. Tydeman, professeur à l'Université de Leyden.



gigantesque auquel Guillaume consacra sa vie entière, et qu'il eut la gloire d'accomplir.

VI. Après toutes les résolutions qui venaient d'être prises, il est naturel que le mariage de Guillaume fut un événement attendu avec la plus vive impatience. Seul rejeton mâle de la branche d'Orange-Nassau, investi des charges héréditaires de stathouder et de capitaine-général de l'Union, le lustre de sa maison et l'intérêt de l'Etat étaient également intéressés à ce que le prince ne différât pas de choisir une compagne qui pût lui donner des héritiers.

Les députés d'Amsterdam proposèrent dans l'Assemblée des Etats de Hollande, de donner une marque de gratitude à Son Altesse, et qu'afin de lui faciliter le moyen de se marier, on lui fit remise de deux millions que son père avait empruntés de la ville d'Amsterdam. Ils proposèrent aussi que les Etats de Hollande se chargeassent du remboursement de cette vieille dette. Une si grande libéralité, à une époque de pénurie, ne fut pas sans rencontrer quelque opposition ; mais la majorité l'emporta, et la ville d'Amsterdam y gagna autant que le prince ; car, sous prétexte d'obliger celui-ci, elle garantissait sa dette, en obtenant un bon débiteur, au lieu d'un débiteur obéré. La Compagnie des Indes-Orientales ne voulut pas rester en arrière, et résolut, de son côté, d'accorder à perpétuité, au prince et à ses héritiers, une trente-troisième part dans les profits de la Compagnie.

Les Etats de Zélande, moins magnifiques que ceux de Hollande, firent don au prince d'un capital de trois cent mille florins (1).

Guillaume I[er] et Frédéric-Henri, aïeul et bisaïeul de Guillaume, n'avaient consulté dans leurs alliances que

(1) Wag., t. xiv, p. 316.



des convenances et des intérêts particuliers. La politique avait commencé à jouer un rôle dans le mariage de Guillaume II avec la fille de Charles Ier, elle devait jouer un rôle bien autrement important dans celui de son fils.

Charles Ier avait recherché dans ses revers l'alliance de la Maison d'Orange, dans l'espoir de s'en faire un appui contre ses sujets révoltés. L'offre de la main de la princesse Marie, pour l'héritier de Frédéric-Henri, avait été reçue avec une modestie et une humilité remarquables, qui prouvaient combien la Maison d'Orange était étourdie et flattée d'une proposition si extraordinaire de la part de l'orgueilleuse Maison de Stuart. Désormais il était permis au prince d'Orange d'aspirer à la main des filles de Rois. Guillaume, du chef de sa mère, n'avait, entre lui et la succession au trône de la Grande-Bretagne, que les deux princesses, filles du duc d'Yorck, héritier présomptif de Charles II. A cette époque déjà, il était considéré comme pouvant un jour être appelé à régner en Angleterre, par droit de naissance.

Lorsqu'il fut en âge de se marier, il fixa sur lui l'attention de Louis XIV. Charles, roi malheureux, avait offert au père une fille légitime; Louis, au faîte de la puissance, crut que le fils s'estimerait heureux de recevoir de ses mains une fille naturelle. Laissons parler Saint-Simon : « Ce ne fut que par degré que le Roi se » porta à l'agrandissement de ses enfants naturels; son » premier essai ne fut pas heureux. Il crut pouvoir marier mademoiselle de Blois (1), qu'il avait eue de madame de la Vallière, au prince d'Orange, et la lui fit proposer dans un temps où ses prospérités et son nom dans » l'Europe lui persuadaient que cela serait reçu comme le » plus grand honneur et le plus grand avantage; il se

(1) Mademoiselle de Blois était née en 1666.

» trompa. Le prince d'Orange était fils d'une fille du Roi » d'Angleterre, Charles Ier. Il s'en souvint avec tant de » hauteur, qu'il répondit nettement que les princes d'O- » range étaient accoutumés à épouser des filles légitimes » de grands Rois, et non pas des filles naturelles. Ce mot » blessa tellement le cœur du Roi, qu'il ne l'oublia jamais, » et qu'il prit à tâche, et souvent contre son palpable in- » térêt, de montrer combien l'indignation qu'il en avait » conçue était entrée profondément dans son âme. Cepen- » dant, ajoute Saint-Simon, il n'y eut rien d'omis, de la » part du prince d'Orange, pour l'effacer : respects, sou- » missions, offices, patience dans les injures et les tra- » verses personnelles, redoublement d'efforts; tout fut » rejeté avec mépris. Les ministres du Roi en Hollande eu- » rent toujours un ordre exprès de traverser ce prince, non- » seulement dans les affaires d'Etat, mais dans toutes les » affaires particulières et personnelles, de soulever tout ce » qu'ils pourraient de gens et de villes contre lui, de répan- » dre de l'argent pour faire élire aux magistratures les per- » sonnes qui lui étaient les plus opposées, de protéger ouver- » tement ceux qui étaient déclarés contre lui, de ne le point » voir ; en un mot, de lui faire tout le mal et de lui donner » tous les désagréments dont ils pourraient s'aviser (1). »

Ainsi le mariage de Guillaume II avec Marie Stuart attira aux Provinces-Unies l'inimitié de la République d'Angleterre et de son redoutable chef, Cromwell, une guerre maritime et l'exclusion du prince d'Orange à la paix de 1654; tandis que le refus d'une proposition aussi blessante que celle de Louis XIV rendit celui-ci l'ennemi juré d'un prince dont il avait voulu faire son gendre. Dès lors les alliances des princes d'Orange devinrent une véritable affaire d'Etat pour la République, et l'influence politique des mariages

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon, t. II, p. 43. Edition de 1829.

des grands, si puissante à cette époque dans les gouvernements monarchiques et héréditaires de l'Europe, fut un mal auquel les Provinces-Unies ne purent se soustraire, malgré la forme républicaine de leur gouvernement.

Il fut question, dès l'année 1674, d'un mariage entre le prince d'Orange et la princesse Marie, fille aînée du duc d'York ; mais les intrigues de la Cour de France, et bien plus encore la répugnance du duc d'York pour une alliance avec le prince d'Orange, paraissaient rendre impossible l'accomplissement de ce projet.

L'ambassadeur de Louis XIV, pour l'affermir dans ses répugnances, dit au duc d'York ces remarquables paroles : « Que de fortes raisons l'obligeaient à craindre comme la » mort la conclusion de ce mariage ; qu'il devait regarder » le prince d'Orange comme l'idole de l'Angleterre, à qui » un tel gendre serait infailliblement sa ruine (1). » D'ailleurs le duc ne désespérait pas d'avoir un héritier mâle, et, dans cette hypothèse, il se flattait de voir sa fille unir son sort à M. le Dauphin. On lui fit même entrevoir ce brillant avenir pour sa fille, mais seulement dans le but de l'empêcher de songer à la donner au prince d'Orange ; car voici ce que dit le secrétaire du marquis de Ruvigny à ce sujet :

« On résolut à la Cour de France, pour empêcher l'a» grandissement du prince d'Orange, d'obtenir du Roi » d'Angleterre et de son frère, qu'on ne lui accorderait » pas la main de la princesse, fille du duc d'York, ou du » moins que ce ne serait qu'après la paix. Cela fut promis » si positivement, c'est-à-dire de différer le mariage, » qu'il fut retardé de trois ou quatre ans ; et même pour » empêcher d'y penser, M. de Croissy faisait espérer, en » 1673, que cette princesse pourrait épouser M. le Dau» phin. M. Colman le croyait et le souhaitait ardemment,

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 323.



» et il me disait que le duc d'York, son maître, l'espé-
» rait. M. de Ruvigny ne voulut pas le désabuser, quoi-
» qu'il sût que la Cour de France voulait marier le Dau-
» phin ailleurs; et comme elle savait que le duc s'attendait
» à cette alliance, elle s'imagina qu'il serait capable de
» donner la princesse sa fille à un prince du sang de
» France. On envoya sur cela ordre à M. de Ruvigny
» de lui proposer le prince de Conti; mais il n'eut garde
» d'en parler au duc d'York, car il savait bien qu'il l'au-
» rait refusé en colère, puisqu'il avait l'espérance du
» Dauphin. Il manda ses raisons au Roi de France, qui
» approuva qu'on n'eût pas exécuté son ordre, et on
» laissa encore le duc d'York dans son espérance. J'avais
» pour lors l'honneur de lui parler quelquefois, et je fus
» souvent sur le point de le désabuser, parce qu'il ai-
» mait le Roi de France, et qu'il usait de bonne foi avec
» lui, pendant qu'il en était trompé (1). »

VII. Avant que les plénipotentiaires fussent réunis à Nimègue, le prince d'Orange eut plusieurs conférences avec Temple, qui avait été désigné par le Roi d'Angleterre parmi ceux qui devaient s'employer à la médiation. Les préventions que le prince d'Orange avait eues contre Temple s'étaient dissipées.

Ces entretiens roulèrent, du côté de Temple, sur les moyens de conclure une paix à la fois satisfaisante pour la France et pour les alliés. En tenant ce langage, le négociateur anglais exprimait le désir de sa Cour; son bon sens, abstraction faite de ses opinions politiques, suffisait pour lui faire comprendre qu'un pareil problème était impossible à résoudre.

(1) Extrait d'un Mémoire du sieur Blancard, secrétaire du marquis de Ruvigny, ambassadeur de France à la Cour de Londres. Dalrymple, *Memoirs*, *Appendix*, p. 149.



Rien ne donne mieux à connaître la politique de Guillaume à l'égard de la France, que les arguments qu'il employa pour réfuter le projet chimérique dont Charles II avait confié l'exécution à ses ambassadeurs. Ce projet reposait tout entier sur l'espoir de détacher les Etats-Généraux et le prince des autres alliés. Passant donc légèrement sur les conditions d'une paix générale, Temple voulut connaître celles sur lesquelles il faudrait particulièrement insister, afin de satisfaire les Etats et le prince lui-même. Celui-ci entrevit où ce début allait mener ; il aborda franchement une question qu'on voulait lui présenter sous le point de vue fallacieux qu'un traité séparé serait plus avantageux à ses affaires et aux intérêts de la République qu'une négociation générale. Il répondit à Temple que les Etats-Généraux, et lui personnellement, tout en abandonnant les conditions de la paix générale à la médiation du Roi d'Angleterre, ne prétendaient pas qu'on oubliât que des traités, la reconnaissance et l'honneur, les liaient à la cause de leurs alliés ; que, s'il en était ainsi, il userait de tout son crédit dans la République pour détourner les Etats de prêter l'oreille à un dessein aussi pernicieux, qui, en les couvrant de honte, les placerait dans un isolement dont ils pourraient se repentir plus tard ; puis, ramenant la conversation sur les bases d'une pacification générale, il dit : « Les Espagnols s'en tiendront » à la paix d'Aix-la-Chapelle, l'Empereur et le Roi d'Es- » pagne insisteront sur la restitution de la Franche-Comté ; » et celle des places conquises par la France dans les » Pays-Bas, pendant le cours de la guerre, sera exigée par » les Etats-Généraux, afin d'en former une barrière pour la » République contre la France, seul but que les Etats puis- » sent désormais avoir en faisant la guerre ou en traitant » de la paix. Si les alliés, » ajoute le prince, « si la France

»veut être raisonnable, la paix peut se conclure à la satis»faction de toutes les parties intéressées dans la ques»tion » (1). Cette réponse explicite étant portée par Temple à la connaissance de sa Cour, Charles se le tint pour dit, et ne crut pas devoir revenir à la charge.

Vers le même temps, le prince d'Orange donna à Temple une nouvelle preuve de son estime et de sa confiance. En lui parlant de son mariage, il lui dit : « Que, bien que »son intention eût été de ne s'en occuper qu'après le réta»blissement de la paix, il avait dû prendre l'engagement »vis-à-vis des Etats et de ses amis, de le faire sans délai; »que cependant le choix d'une princesse, qui pût lui »convenir, lui paraissait très-difficile; qu'il ne se sentait »aucune inclination pour toutes celles qu'on lui avait pro»posées, tant en France qu'en Allemagne, mais qu'il »serait disposé à écouter les ouvertures qu'on lui avait »faites en Angleterre; qu'avant de faire aucune démarche »à cet égard, il voulait connaîtreson opinion sur deux »points essentiels, non en sa qualité d'ambassadeur, mais »comme un ami. »

Le prince confia alors à Temple que, pendant le cours de la dernière guerre entre l'Angleterre et la République, des hommes influents en Angleterre l'avaient vivement pressé de se déclarer ouvertement en faveur du parti opposé à la Cour; que ces mêmes individus, qui se donnaient pour être de ses amis, avaient hautement blâmé son projet d'union avec la princesse Marie; qu'ils lui avaient représenté que ce serait un moyen infaillible de perdre toute espèce de crédit en Angleterre, attendu que, s'il prenait pour femme la fille du duc d'York, on le soupçonnerait d'avoir adopté la politique de la Cour, si opposée

(1) Temple, *Memoirs*.



aux inclinations du peuple anglais, principalement sur le fait de la religion.

Le second point sur lequel le prince voulait connaître l'avis de Temple, concernait le caractère de la jeune princesse. Il dit qu'il désirait, avant tout, trouver dans sa compagne de la douceur et de la complaisance, puis il ajouta : « Je ne serai peut-être pas un mari fort endurant ; » je suis certain au moins que je ne le serais pas pour la » plupart des femmes de notre temps. La position dans » laquelle je suis placé me donne assez d'embarras, de » soucis et d'inquiétudes, pour que je ne veuille risquer de » les voir accroître encore par des chagrins domestiques ; » des démêlés de ce genre me rendraient ma femme in- » supportable (1).

» Je répondis au prince, » dit Temple, « que j'étais fort » aise de le voir dans l'intention de se marier ; que c'é- » tait une chose qu'il devait à sa maison et à ses amis ; » que j'étais encore plus charmé de voir que son inclina- » tion le portait vers l'Angleterre ; que, pour ma part, je » considérais cette union pour le moins autant dans ses inté- » rêts que ses autres amis l'y croyaient contraire ; que le Roi » de la Grande-Bretagne et le prince d'Orange se trouvaient » placés dans une position à pouvoir se faire réciproquement » beaucoup plus de bien ou beaucoup plus de mal qu'ils n'en » pourraient jamais recevoir d'aucun autre prince de l'Eu- » rope ; que d'ailleurs cette union serait un pas immense, » qui, en le rapprochant d'un degré de la Couronne, lui don- » nerait l'espoir légitime d'en devenir, plus tard, l'héritier ; » qu'il fallait que ses prétendus amis aperçussent des dan- » gers pour la famille royale qui, jusqu'alors, ne s'étaient » pas encore présentés à mon esprit ; mais que, d'ailleurs, » la Couronne d'Angleterre reposait sur des fondements

(1) Temple, *Memoirs*.

» solides, que les malheurs mêmes du dernier règne n'a-
» vaient fait que consolider ; qu'en un mot, je considérais
» les Anglais comme de bons et loyaux sujets ; qu'il ne dé-
» pendait que de la volonté du Roi d'être aussi bien avec
» son peuple qu'il pourrait le désirer, et qu'indépendam-
» ment de cette union si désirable entre la Couronne et
» la nation, le Roi pourrait encore régner en paix, quoi-
» qu'avec moins de magnificence et de gloire ; que si, en
» réalité, la Cour nourrissait d'autres desseins que ceux de
» Son Altesse, mieux vaudrait se flatter que lui, prince
» d'Orange, parviendrait à ramener la Cour, que de sup-
» poser gratuitement qu'il serait capable de se laisser per-
» vertir par elle ; qu'en un mot, je défiais les esprits les
» plus chagrins et les plus séditieux en Angleterre, de
» trouver un méchant côté à ce mariage (1). »

Temple termina ce discours en faisant l'éloge de la princesse, de manière à donner à Guillaume l'opinion la plus satisfaisante de son caractère, et, à la suite de cet entretien, il fut arrêté que le prince écrirait au Roi et au duc d'York pour obtenir leur consentement et la permission d'aller leur faire sa cour, après la fin de la campagne qui allait s'ouvrir (2).

VIII. Ce fut sur mer que se portèrent les premiers coups dans la campagne de 1676 ; la marine de la République n'y recueillit que des désastres. On a vu que le Roi de France avait assisté Messine révoltée contre l'Espagne. A la veille de perdre la Sicile, la Reine-Régente ordonna à Don Juan d'aller réduire les rebelles ; mais il refusa de s'y rendre, à moins d'être reconnu comme infant d'Espagne. Pendant ces contestations, la révolte se propagea en Sicile ; La Cueva, amiral de la flotte espagnole, fut

(1) Temple, *Memoirs*.
(2) Baker, *Chronicle of England*, p. 681.

défait par la flotte française à la hauteur de Messine, et Louis XIV fut proclamé comme souverain par une partie de cette île.

Dans cette extrémité, la Cour de Madrid implora l'assistance des Etats-Généraux, et ceux-ci, dans l'intérêt de la navigation dans la Méditerranée, résolurent de joindre les vaisseaux de la République à la flotte espagnole pour chasser les Français de la Sicile.

On annonça à de Ruiter qu'il serait chargé de cette expédition, et qu'on allait placer sous ses ordres dix-huit vaisseaux et quelques petits bâtiments. De Ruiter, connaissant l'habileté de Duquesne, et comptant peu sur les secours qu'il pouvait attendre des Espagnols, représenta que ces forces étaient insuffisantes; on attribua les observations du marin expérimenté à des motifs indignes de lui. Il n'en persista pas moins dans sa répugnance d'entreprendre une expédition dont l'issue ne pouvait tourner qu'au détriment de l'Etat. Enfin, pressé par un magistrat de se charger du commandement de la flotte : « Monsieur, » répliqua-t-il, « l'autorité ne doit pas me » solliciter, mais me commander; quand on m'ordonnera » d'aller en mer avec un seul vaisseau et d'y arborer mon » pavillon amiral, j'obéirai; je serai toujours prêt à ha» sarder ma vie, là où l'Etat voudra exposer la gloire de » sa bannière. »

Le 16 août 1675, il quitta le port de Hellevoetsluis pour n'y plus rentrer, et n'arriva dans les eaux de la Sicile qu'au commencement de l'année suivante. Duquesne y croisait avec une flotte de vingt-quatre vaisseaux de cinquante à quatre-vingts canons. « Grâce à l'habileté de Du» quesne, la mer de Sicile fut d'abord disputée puis en» levée aux Hollandais (1). »

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 409.



Une première rencontre eut lieu, le 8 janvier, entre les îles de Stromboli et de Salinas; la mêlée fut terrible, le combat sanglant, et la valeur égale de part et d'autre. De Ruiter dit que, de sa vie, il ne s'était trouvé à une si chaude affaire. Mais les Français, bien supérieurs en nombre, eurent l'avantage; car ils entrèrent à Messine, dont de Ruiter avait voulu leur défendre l'approche.

Ce premier combat n'était que le prélude d'une action plus décisive, qui se livra, le 22 avril, en vue du mont Etna. Les Espagnols s'étaient réunis à la flotte de la République; mais, malgré ce renfort, le nombre de vaisseaux était du côté des Français. Au fort du combat, de Ruiter fut atteint d'une décharge de mitraille qui lui fracassa les deux jambes.

L'obscurité ayant séparé les combattants, la flotte combinée dériva pendant la nuit, et, le lendemain, elle entra dans le golfe de Syracuse; ce fut là, sur son bord, entouré de plusieurs officiers généraux, que de Ruiter mourut de ses blessures, laissant un nom immortel à la postérité.

L'exaspération, sur la flotte hollandaise était grande, et le commandant espagnol étant venu visiter de Ruiter à son bord, faillit être jeté dans la mer par les matelots, dans l'indignation où ils étaient du malheur arrivé à leur chef, et du peu de soin que les Espagnols avaient eu d'accomplir leurs promesses. Louis XIV dit en apprenant la mort de de Ruiter : « Qu'on ne pouvait s'empêcher de » regretter un homme aussi illustre (1). » Cette perte fut, pour les Hollandais et les alliés, ce que celle de Turenne avait été pour les Français.

Pour comble de disgrâce, le comte de Bucquoi fut vaincu et tué près de Messine, à la tête de sept mille Espa-

(1) Pelisson, *Lettres historiques*, du 9 mai.

gnols. Après tant de revers, il semblait que la Sicile allait être irrévocablement perdue pour l'Espagne ; mais les lenteurs du maréchal de Vivonne, nommé Vice-Roi par Louis XIV, devaient faire perdre le fruit de tant de succès.

Un troisième combat naval, livré le 1er juin, à la hauteur de Palerme, se termina encore en faveur des Français. La flotte de la République y fut si maltraitée, qu'elle fut obligée de regagner les ports de la Hollande (1). L'empire de la Méditerranée appartint alors aux Français, et il leur serait resté si le maréchal de Vivonne avait su conserver cette magnifique conquête pour la France. Le choix malheureux de ce personnage fut dû, dit-on, à Mme de Montespan, sa sœur.

Les revers que les forces navales de la République éprouvèrent dans la Méditerranée furent, à la vérité, un peu compensés par quelques succès qu'elles obtinrent dans la Baltique. Réunies à la flotte danoise, elles mirent en fuite la flotte suédoise. L'alliance de la France était fatale au Roi de Suède; car l'Electeur de Brandebourg poussait ses conquêtes en Poméranie, et menaçait de se rendre maître de Stettin.

Bien que les forces de terre que les alliés avaient réunies dans la campagne de 1676 s'élevassent à plus de cent trente mille hommes, cette campagne fut stérile en événements importants (2).

(1) Wag., t. XIV, p. 391-395.

(2) Force des alliés contre la France et la Suède, en 1676. (*Biblioth. harléienne*, nº 1515, p. 244.)

L'Empereur, deux corps d'armée, l'un sur le Rhin, l'autre en Poméranie.	20,000 hommes.
Le Roi d'Espagne dans les Pays-Bas. . . .	14,000
Les Provinces-Unies.	20,000
Brandebourg.	16,000
L'Empire.	14,000
A reporter. .	84,000 hommes.



Sur le Rhin, la guerre se faisait avec lenteur. Le nouveau duc de Lorraine (1) avait succédé à Montecuculli dans le commandement de l'armée impériale, et le maréchal de Luxembourg avait pris la place du grand Condé, condamné, par l'âge, à l'inaction. Philisbourg se rendit aux Impériaux ; mais ils échouèrent dans leur projet d'établir leurs quartiers d'hiver sur la rive gauche du Rhin.

Dans les Pays-Bas, le Roi de France força la place de Condé au début de la campagne. L'armée des alliés et celle des Français furent sur le point de se joindre à peu de distance de Valenciennes. L'armée du Roi s'élevait à quarante-huit mille hommes, et le prince d'Orange n'avait à lui opposer que trente-cinq mille combattants. Aussitôt qu'on vit l'ennemi, le Roi de France voulut qu'on l'attaquât. « Mais Louis XIV, qui avait une occasion unique de » l'écraser sous des forces supérieures, se laissa persuader » par ses courtisans de ne pas l'entreprendre, de peur » d'exposer sa royale personne (2). »

« Le Roi dit à ces Messieurs qu'ils avaient plus d'ex» périence que lui, et qu'il leur cédait, mais à regret. » D'après les nouvelles qu'on eut depuis, on sut qu'à cette heure, il n'y avait pas la moitié de l'armée arrivée, et que les soldats étaient épuisés. Pelisson ajoute : « Ainsi, » personne ne doute que le parti proposé par le Roi n'eût » réussi, et personne ne doute pourtant que le conseil

Report. . .	84,000 hommes.
Les ducs de Brunswick.	14,000
L'Évêque de Munster.	8,000
Danemarck.	20,000
Ducs de Lorraine et de Neubourg. . . .	6,000
Total. .	132,000 hommes.

(1) Le duc de Lorraine, Charles III, que Louis XIV avait dépossédé de ses Etats, mourut en 1675. Son neveu, Charles IV, lui succéda, dans l'espoir de recouvrer le duché à la paix générale.

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 402.



» donné par ces Messieurs ne fût très-bon et très-sage (1). »
C'est parler en habile courtisan.

Le prince d'Orange s'attendait à une bataille, et s'y prépara avec ardeur, dans l'espoir qu'une victoire remportée dans ces circonstances produirait d'heureux résultats sur la marche des négociations au congrès. Il voulut prendre l'offensive; mais les Espagnols s'y opposèrent, alléguant, pour motif de leur refus, qu'une bataille perdue entraînerait infailliblement la perte entière des Pays-Bas.

Le prince d'Orange ne put rien obtenir, et les deux armées s'éloignèrent l'une de l'autre sans coup férir. Louis XIV, ne rencontrant aucun obstacle devant Bouchain, s'en empara le 11 mai. « La prise de ces deux pla-
» ces fortes, qui enfermaient Valenciennes, et qui la met-
» taient, en quelque sorte, à sa discrétion, pour l'année
» suivante, parut lui suffire (2). » Il retourna à Versailles, laissant au maréchal de Schomberg le commandement de l'armée.

Après la perte de ces deux places, auxquelles il faut encore ajouter la ville d'Aire et le fort de Link, la division régna plus que jamais dans le camp des alliés. Guillaume III, irrité de ce manque d'énergie, et craignant que la campagne ne se terminât sans événements décisifs, se mit en marche, à la tête de vingt-cinq mille hommes, pour reprendre Maastricht; mais le maréchal de Schomberg se hâta de venir au secours de cette place et força le prince à la retraite (3). »

Ce nouvel échec du prince d'Orange fut agréable au roi d'Angleterre; il dit à l'ambassadeur de France, en lui

(1) *Lettres historiques.* 221me, du 12 mai 1676.
(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 402.
(3) Wag., t. XIV, p. 395-397.

parlant de son neveu : « Que ce petit Monsieur avait be-
»soin d'une correction pour le rendre plus sage ; qu'il ne
»croyait personne ; mais qu'il apprendrait avec le temps
»qu'il ne fallait pas mépriser ses parents, et croire qu'on
»pût se passer du secours de ses amis (1). »

Peu après, Guillaume III quitta l'armée pour se rendre à La Haye, où sa présence était nécessaire pour surveiller de plus près les négociations : « Les contrariétés qu'il
»avait éprouvées à l'armée, » dit Temple, « le peu d'ac-
»cord et les divisions sans cesse renaissantes parmi les
»chefs des alliés, toutes ces causes réunies avaient consi-
»dérablement découragé le prince, qui dès-lors commença
»à désespérer de l'issue d'une guerre conduite avec si peu
»de chances de succès (2). »

Un mot heureux l'explique.

Le marquis de Grana ayant fait demander à un officier nommé Caprara, qui se trouvait à l'armée du prince d'Orange pour les affaires de l'Empereur, de lui écrire confidemment d'où venait que cette grande armée espagnole et hollandaise n'entreprenait rien et laissait tout faire aux Français ; Caprara répondit à peu près en ces termes :

« Quant à la question que vous me faites, je vous dirai
»que j'ai un fort beau charriot, mais qu'il ne peut mar-
»cher, parce qu'il est attelé de deux chevaux : *L'uno è lu-*
»*natico e restio, e l'altro n'a ne fiato ne pulso,* » (l'un est lunatique et rétif, l'autre n'a ni mouvement ni haleine. Ce mot s'appliquait aux deux chefs de l'armée des confédérés dans les Pays-Bas (3).

IX. Les négociations au congrès s'étaient ressenties de la nullité de la campagne militaire de cette année ; car

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 405.
(2) Temple, *Memoirs*.
(3) Pelisson, *Lettres historiques*, du 8 juin 1676.

pour parvenir à un prompt résultat, il eût fallu que l'un des partis se fût trouvé en mesure de dicter la loi à l'autre.

Il était évident, d'ailleurs, que la France n'avait envoyé ses plénipotentiaires à Nimègue que dans le but de rompre la *Grande-Alliance* et de négocier avec chacun des alliés, afin d'obtenir, par des traités séparés, ce qu'elle ne croyait pas pouvoir gagner par la guerre. Le congrès était un théâtre sur lequel l'habileté des négociateurs français allait s'exercer ; des fonds considérables étaient destinés aux ministres plénipotentiaires ; les budgets secrets de Louis XIV en font foi. On employait tour à tour l'adresse et la menace, et là où l'une et l'autre échouaient, on y suppléait par la corruption. La Cour de Versailles s'était consolée de la perte des conquêtes faites sur les Provinces-Unies, par l'idée d'en faire de nouvelles sur l'Espagne, de les réunir à celles de l'année 1668, et d'agrandir par ce moyen la France sur les frontières du Nord ; car plus la France acquérait de développement de ce côté, plus aussi la puissance relative de ses voisins allait en s'affaiblissant ; mais, pour dissoudre cette ligue, il fallait gagner les Etats-Généraux, et avant tout le prince d'Orange ; quant à celui-ci, la réussite était plus que douteuse.

A peine Temple était-il arrivé à Nimègue, que les négociateurs français s'adressèrent à lui pour l'engager à persuader au prince qu'il était de son intérêt de s'arranger secrètement avec la France. Ce point terminé, dirent-ils, rien ne pourra retenir les autres de conclure de leur côté. On promit d'avance d'accorder tout ce que le prince pourrait raisonnablement exiger pour lui-même et pour la République.

Temple répondit qu'il ne voyait dans cette proposition qu'un acheminement à une paix séparée, tandis que sa

mission était de travailler à une paix générale. « Quant »au prince, » ajouta-t-il, « sa bonne foi et sa loyauté me »sont trop connues pour pouvoir supposer qu'il veuille »sacrifier les intérêts des alliés à des avantages qui lui se»raient personnels. » Colbert de Croissy revint plusieurs fois sur ce sujet, mais toujours sans succès ; d'Estrades présenta cette proposition sous les formes les plus spécieuses au pensionnaire Fagel, mais ne fut pas plus heureux dans ses ouvertures.

Le prince, de son côté, déclara à Temple qu'il n'écouterait jamais de telles propositions, et que des hommes se croyant en droit de les lui faire, le connaissaient bien peu. « Il faut, avant toute autre chose, satisfaire l'Espa»gne, » dit Guillaume, « et mon intérêt particulier ne pré»vaudra jamais dans une négociation à laquelle le sort »futur de l'Europe est intimement lié. » En tenant ce noble langage, le prince se déclara aussi zélé adversaire de la France, en traitant de la paix, qu'à la tête des armées ; il se montra, dans cette occasion, comme plus tard, le défenseur de sa patrie, le soutien de la liberté et des vrais intérêts du continent (1).

C'est donc à tort que Guillaume III a été représenté comme ayant été sur le point de sacrifier cette noble cause aux offres séduisantes que le maréchal d'Estrades fut chargé de lui faire avant et au commencement des négociations de Nimègue. Cette négociation secrète avait pour but de détacher le prince des intérêts des alliés, en lui faisant entrevoir qu'à la conclusion de la paix, la France lui procurerait la souveraineté de Maastricht et du duché de Limbourg. Les Français conclurent, de ce que ces propositions furent écoutées et qu'elles donnèrent lieu à

(1) Van Hogendorp, *de Gulielmo III, principe arausiaco, libertatis Europæ contra dominationem gallicam vindice*, p. 37.



un échange de lettres entre le maréchal d'Estrades et M. Pesters, l'homme de confiance du prince, que l'ambition de celui-ci trouvait son compte à cette proposition (1) ; mais c'est là un faux raisonnement. Il prouve combien ceux qui attribuent ces dispositions au prince, connaissaient peu les exigences impérieuses de sa position, et vis-à-vis des Etats-Généraux et vis-à-vis de la Cour de Madrid. En acceptant cette souveraineté comme un don de Louis XIV, Guillaume III se serait fait deux ennemis : l'Espagne et les Etats-Généraux. Ceux-ci, à l'heure du danger, avaient flatté les Espagnols de la restitution de Maastricht pour prix de leur assistance ; mais depuis, cette ville était tombée au pouvoir des Français, il fallait la reconquérir, et certes ce n'eût pas été pour livrer cette conquête à l'Espagnol. Le prince se faisant donner cette ville, la spoliation eût donné lieu à des récriminations, tant de la part de la Cour de Madrid, que des Etats-Généraux. Chacun de son côté se serait dit lésé, et tout l'odieux de la chose serait retombé sur le prince. C'eût été acheter trop chèrement le titre de duc de Limbourg, et si l'on songe à l'émotion qu'avait causé, en Hollande et en Zélande, le projet de faire le prince duc de Gueldre, il est facile de se convaincre que Guillaume ne songea jamais sérieusement à accepter les propositions de la Cour de France. Comme il était intéressé néanmoins à connaître l'ensemble des desseins de Louis XIV, cette négociation partielle, se rattachant aux négociations générales, fut suivie pendant un temps par l'homme de confiance du prince. L'essai était trop maladroit pour que celui-ci donnât dans le piége. Dans la dernière lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne touchant cette négociation, on lit :

« Le sieur Pesters est arrivé de la part du prince d'O-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, section III.

» range ; il m'a dit que ce prince a tous les sentiments » de reconnaissance qu'on peut avoir de toutes les bontés » que le Roi témoigne pour lui ; qu'il est très-fâché de ne » pouvoir entrer avec honneur dans la réponse que Sa » Majesté a faite à ses propositions; qu'il ne pourrait jamais » sauver sa réputation d'avoir abandonné l'Empereur et » les autres princes de l'Empire ses alliés.....

» Je lui ai répondu que M. le prince d'Orange perdait » un temps de rentrer dans les bonnes grâces du Roi, de » procurer le repos aux Etats-Généraux et à leurs sujets, » et d'agrandir sa Maison, qu'il ne recouvrerait peut-être » de sa vie, et que je rendrais compte au Roi de sa ré- » ponse (29 février 1677) (1).

Les négociateurs français dirigèrent alors leurs attaques d'un autre côté, et s'attachèrent à propager le désir de la paix dans les Provinces-Unies, mais principalement à Amsterdam, qui souffrait plus que toutes les autres villes commerçantes par la guerre (2). Leur attente ne fut pas trompée ; Amsterdam se prononça ouvertement pour la paix et la demanda à grands cris (3).

La Cour de France exploita alors habilement les divisions qui naquirent de ce désir ardent d'Amsterdam pour la paix et de celui non moins prononcé du stathouder de continuer la guerre, si l'on ne pouvait arriver à la cessation des hostilités qu'en se séparant des alliés.

A son retour de l'armée, et pendant l'hiver qui suivit la campagne de 1676, le prince d'Orange eut plusieurs

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 422.

(2) Entretiens curieux touchant les plus secrètes affaires de plusieurs cours de l'Europe (publ. en 1674).

Réflexions curieuses et précautions nécessaires sur les raisons et moyens qui peuvent servir à la paix générale, par un Français désintéressé (publié en 1676).

(3) Hogendorp, p. 38 et 39.

conférences avec Temple sur la situation des affaires générales. Il se plaignit avec amertume de la conduite des alliés; de la faiblesse, ou plutôt de la nullité des Espagnols; de ce que les Impériaux agissaient, sans dessein arrêté sur le Rhin, et seulement d'après des ordres souvent capricieux qui leur étaient transmis de Vienne. Il dit encore que la jalousie ou l'impéritie des ministres de l'Empereur Léopold faisaient commettre mille fautes à ses généraux, d'où était résultée une campagne insignifiante, tandis qu'il avait été convenu de faire cette année une irruption en France et une en Lorraine. Il accusa les ducs de Lunenbourg d'avoir manqué à leur promesse d'envoyer leurs troupes sur la Meuse, ce qui avait empêché de reprendre Maastricht, et l'avait forcé de lever le siége de cette place, à l'approche de Schomberg. « Ce » manque d'ensemble dans les opérations militaires me » fait désespérer du succès de la guerre, » dit-il à Temple, « et je serais charmé d'apprendre des nouvelles satisfai» santes des négociations. »

Temple l'informa que le résultat d'une campagne infructueuse avait puissamment influé sur les travaux du Congrès; qu'il y avait peu à attendre des négociations, à cause des prétentions exagérées des deux parties.

« La France, » dit-il, « veut conserver tout ce qu'elle a » conquis; l'Espagne recouvrer tout ce qu'elle a perdu. » Je ne vois que la guerre qui puisse nous donner la paix, » soit parce qu'on s'en lassera de part et d'autre, soit » parce qu'en définitive le plus faible sera obligé de céder » au plus fort. »

« Le résultat de la guerre, » répliqua le prince, « dé» pend entièrement de la conduite que l'on tiendra à Vienne » et à Madrid, avant l'ouverture de la prochaine campa» gne; mais si elle doit être aussi nulle que celle que nous



» venons de terminer, j'appréhende fort que les Etats-Gé-
» néraux se refusent à la continuation de la guerre. »

Le prince ne pouvait se dissimuler que les partisans de la paix devenaient de jour en jour plus nombreux dans la République, et que les Etats de Hollande, et Amsterdam principalement, l'attendaient avec une impatience dont ils ne se cachaient plus depuis que la France avait déclaré qu'elle était prête à donner satisfaction aux Provinces-Unies. Outre la restitution de Maastricht, dernière place de la République, qui fût encore au pouvoir de Louis XIV, et les indemnités promises au prince d'Orange, la Cour de Versailles s'engageait à convenir d'un règlement de commerce favorable aux Hollandais. Ces offres étaient trop séduisantes pour ne pas éblouir un peuple accablé depuis plusieurs années sous le poids d'immenses sacrifices. Aussi, à mesure que le temps se passait en vains pourparlers à Nimègue, le désir, le besoin de la paix prenaient une plus grande intensité dans la République, au point qu'un jour Fagel vint trouver sir William Temple et lui déclara sans détour « que, non-seulement on souhaitait la
» paix en Hollande, mais qu'elle y était absolument in-
» dispensable, et qu'il ne répondait pas que les Etats-Gé-
» néraux, poussés à bout par les lenteurs des alliés, ne fis-
» sent une paix séparée avec la France. Quant à moi, » ajouta-t-il, « je ne vois pas le moyen de l'éviter, car je
» ne connais personne dans toute la Hollande qui ne soit
» du même sentiment. »

Temple rapporta ce propos au prince, qui, l'interrompant brusquement, dit : « Eh bien ! je connais quelqu'un,
» et c'est moi ; je m'y opposerai tant que je le pourrai ;
» mais, » ajouta-t-il, « si je n'étais plus là, j'ai la certitude
» que la paix serait conclue dans vingt-quatre heures (1).

(1) Temple, *Mémoirs*.

Ces dispositions pacifiques, cette lassitude de la guerre qui s'était emparée de tous les esprits en Hollande ne furent pas plutôt connues à la Cour de Londres, que Charles II espéra de les faire tourner au profit de Louis XIV. Il en fit part à l'ambassadeur de France, qui écrivit, à cette occasion, à son souverain ce qui suit : « Il (Charles II) » me mena dans un cabinet, où, après avoir fermé la » porte : J'ai, dit-il, une bonne nouvelle à vous apprendre ; » c'est que je crois avoir, à cette heure, la paix entre mes » mains. Il me chargea de conjurer instamment Votre » Majesté, de sa part, de lui faire connaître ses intentions, » afin qu'il pût se régler sur cette connaissance pour faire » une proposition (5 novembre 1676) (1). »

X. Les alliés se disposaient à faire un effort général durant la campagne qui allait s'ouvrir ; leurs préparatifs étaient immenses et leurs espérances à la hauteur de ces préparatifs. Ils espéraient devenir les arbitres de la paix par une campagne heureuse, et imposer leurs conditions à Louis XIV, au lieu de recevoir sa loi. L'Espagne avait fait quelques efforts, et les Etats-Généraux avaient consenti à continuer la guerre pendant la campagne de 1677.

L'Empereur, auquel la guerre donnait en Allemagne, où il plaçait ses troupes en quartier d'hiver, une autorité plus étendue que celle dont il avait joui précédemment, mettait sur pied une armée fort considérable.

Un petit congrès d'alliés se tint à Wesel, afin d'y régler le plan de cette campagne et la rendre décisive. Le prince d'Orange fut empêché d'assister à cette réunion, parce que sa présence était nécessaire à l'armée ; mais l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg s'y trouvèrent, ainsi que l'ambassadeur de Danemarck, le conseiller pensionnaire Fagel, l'amiral Tromp et les en-

(1) Dalrymple, *Mem.*, *Appendix*, p. 109.

voyés des électeurs de Cologne et de Trèves, de l'électeur Palatin, des princes de Brunswick et de l'évêque de Munster (1). Ce dernier prélat, toujours versatile, toujours prêt à changer de parti et à se livrer au plus offrant, avait menacé les alliés du *revers de la casaque de l'évêque*. Louis XIV lui avait offert de l'argent qu'il avait accepté, et les Etats-Généraux, pour regagner cet allié exigeant, durent renchérir sur les offres du roi de France, et accorder à l'évêque ce qu'il exigeait; car c'était un voisin très-incommode pour la République, que le fier et vindicatif Bernard de Galen (2).

Enfin, si le Roi de France avait pour lui la Cour de Londres, les alliés comptaient sur l'appui moral du Parlement anglais qui s'était réuni en février 1677. C'était sur le champ de bataille parlementaire que se résoudrait en partie la question de la paix ou de la guerre. Quoique Charles II promît de rester fidèle à ses engagements, Louis XIV, qui connaissait les difficultés extrêmes de sa position et la faiblesse de son caractère, n'était pas sans appréhensions à cet égard. « L'union de l'Angleterre » à ses ennemis aurait ruiné ses affaires sur le continent, » et lui aurait enlevé tous les avantages qu'il attendait » d'une guerre aussi longue et aussi coûteuse (3). » Tous ses efforts furent dirigés à écarter ce danger, à l'aide de l'habileté de son nouvel ambassadeur à Londres, M. Courtin, qui avait succédé au marquis de Ruvigny.

Les Français ouvrirent la campagne dans les Pays-Bas (février 1677), en investissant Valenciennes et Cambrai, et du côté de l'Allemagne en exerçant d'affreux ravages en Alsace. Les alliés portèrent plainte au média-

(1) Basnage, t. II, p. 811.
(2) *Succession d'Espagne.*—Correspondance de Hollande, t. IV, p. 403.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 431.

teur de cette manière insolite de se faire la guerre entre peuples civilisés, et la Cour d'Angleterre ne put se dispenser de réclamer, dans l'intérêt de l'humanité, qu'on s'abstînt à l'avenir des excès dont les malheureux Alsaciens venaient d'être victimes. Mais le but de la Cour de France était atteint; car en ruinant cette province, elle n'avait eu en vue que d'empêcher les Impériaux, sous le prince de Lorraine, d'y subsister.

Louis XIV vint en personne devant Valenciennes, dans les premiers jours du mois de mars, et prit la place le 17. « Nous avons cru rêver, » écrit Pelisson, « de voir pren- » dre par force, en moins de trois quarts d'heure, la ville » de Valenciennes, l'une des plus grandes et des mieux » fortifiées de Flandre, ayant trois mille hommes au moins » de garnison de troupes réglées, sans compter la milice » (18 mars). » Après la prise de Valenciennes, le Roi de France se rendit au siége de Cambrai, et détacha le duc d'Orléans avec un corps d'armée pour entreprendre celui de Saint-Omer. Cambrai capitula après cinq jours de tranchée ouverte. A la nouvelle de la marche des Français, le prince d'Orange avait réuni les troupes de la République et pressé les Espagnols de se tenir prêts à se joindre à lui. N'ayant pu empêcher la reddition de Valenciennes et de Cambrai, il espéra être plus heureux et arriver à temps pour sauver Saint-Omer. Dans ce dessein, il résolut de marcher à l'ennemi et de lui livrer bataille, dans l'espoir de n'avoir en tête que le corps d'armée sous les ordres du duc d'Orléans.

Celui-ci, sur l'avis de l'approche du prince d'Orange, laissa des forces suffisantes devant Saint-Omer, et s'avança pour arrêter la marche de l'ennemi. Pendant la nuit qui précéda la bataille, quinze mille hommes sous les ordres du maréchal de Luxembourg vinrent se joindre à lui;

ce renfort avait été détaché de l'armée du Roi, qui ne conserva que les troupes nécessaires pour presser la reddition de la citadelle de Cambrai (1). C'est à cette circonstance que le prince attribua, en grande partie, la perte de la bataille du jour suivant, connue dans l'histoire, sous le nom de la bataille de Mont-Cassel (11 avril).

L'issue de cette journée ne fut pas seulement désastreuse, mais elle fut honteuse; vainement le prince chercha-t-il à rétablir l'ordre parmi son infanterie, qui avait été enfoncée, tous ses efforts furent inutiles; c'est au point, qu'entouré de toutes parts par des fuyards, il se vit, pour ainsi dire, entraîné par eux. La déroute fut complète, le champ de bataille resta aux Français, et le prince d'Orange se replia sur Ypres, d'où il fit part aux Etats-Généraux du désastre qu'il venait d'essuyer. « Nous avons » fait tout ce que nous avons pu et dû faire, » dit-il dans sa lettre aux Etats, « et nous sommes bien fâchés d'être » obligés de dire à Vos Hautes Puissances qu'il n'a pas plu » à Dieu de bénir cette fois les armes de l'Etat sous notre » conduite (13 avril). »

La perte de la bataille de Cassel fut suivie de la reddition de Saint-Omer et de la capitulation de la citadelle de Cambrai.

Ainsi, avant l'ouverture ordinaire de la campagne, Louis XIV avait pris aux Espagnols trois fortes places et gagné sur les alliés une importante victoire. La stupéfaction était grande parmi ceux-ci, et l'on peut juger de la hauteur du langage des Français, après ce succès, par les passages suivants, écrits par les ambassadeurs de France au Congrès :

« Votre Majesté, » disaient-ils, « apprend aux ennemis » que rien ne lui est impossible, et qu'il n'y a de solides

(1) Lettre du prince d'Orange aux États-Généraux, du 13 avril 1677.



» remparts contre sa valeur que dans une bonne paix » (23 mars). »

« Nous ne doutons point, » était-il dit dans une lettre écrite après le gain de la bataille de Cassel, « que la » grande assemblée de Wesel ne soit un peu déconcertée » de ce commencement de campagne ; car tant de belles » et longues conférences ne produisent pas des fruits or- » dinairement semblables à ceux qu'apporte à la France » la diligence avec laquelle Votre Majesté sait donner et » faire exécuter ses ordres. Cette défaite de leur armée » pourra bien leur faire prendre la résolution de nous at- » taquer plutôt par de nouvelles propositions de paix, que » de mesurer encore leurs forces avec celles de Votre Ma- » jesté (16 avril). »

Le reste de la campagne répondit à ce début, si fatal pour la cause générale. De tous côtés, ce n'était qu'une suite de revers pour les alliés et de succès pour les Français. Le comte de Monterey fut vaincu en Catalogne, à la bataille d'Espouilles, et Bracamonte, en Sicile, perdit celle de Taormina. Enfin, sur le Rhin, le maréchal de Créqui, digne élève de Turenne, manœuvra avec tant d'habileté contre les Impériaux, qu'il investit le prince de Saxe-Eisenach, avec un corps d'Allemands, dans une île que le Rhin forme près de Strasbourg, et l'ayant forcé à capituler, il alla s'emparer de Freibourg, où il trouva une quantité considérable de munitions de guerre.

A ces défaites, il faut encore ajouter la perte de Gorée et de Tabago, que le comte d'Estrées enleva aux Hollandais (1).

Dans le Nord, les affaires militaires des Suédois furent moins malheureuses cette année-là. Le roi Charles XI avait gagné, à la fin de l'année 1676, la bataille de Lun-

(1) Basnage, t. II, p. 811 et suiv. — *Succession d'Espagne*, t. IV, sect. III.



den, en Scanie, sur le Roi de Danemarck, qui y avait perdu six mille hommes, et il racheta plus tard deux défaites navales par une victoire remportée à Landskrona (24 juillet). L'Electeur de Bavière avait réuni une armée de vingt mille hommes, et venait de déclarer, à l'instigation de la France : « qu'ayant désapprouvé cette guerre » de l'Empire, il se servirait de ses troupes contre ceux » qui se refuseraient à la conclusion de la paix et au réta» blissement des traités de Westphalie. »

Après tous ces succès, Louis XIV, sentant bien qu'un arrangement avec tous les confédérés n'était pas possible, revint plus que jamais à sa première pensée d'une paix particulière avec les Etats-Généraux, et y trouvait les esprits merveilleusement disposés dans les Provinces-Unies, par la crainte qu'y inspiraient les triomphes de ses armes dans les Pays-Bas espagnols.

Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer perdus, la Flandre était ouverte aux ennemis. De tant de places fortes, il ne restait aux Espagnols, dans les Pays-Bas, que Luxembourg, Namur et Mons sur leurs frontières méridionales, Ostende et Nieuport du côté de la mer. Les autres places étaient de grandes villes peu susceptibles de soutenir un siége et de se défendre si l'armée française se présentait sous leurs murs.

La perte de ces belles et riches provinces semblait être imminente, et pourtant les Espagnols ne paraissaient que faiblement s'inquiéter de leur défense, car ils étaient persuadés que l'Angleterre et les Etats-Généraux ne souffriraient jamais qu'elles passassent en totalité sous la domination de Louis XIV. Ils étaient convaincus que le prince d'Orange les sauverait, s'il le pouvait ; que l'Angleterre le pouvait du moment qu'elle le voudrait, et que la Cour de Londres le voudrait tôt ou tard, soit spon-

tanément et dans l'intérêt bien entendu de la Couronne, soit malgré elle, mais forcée et contrainte de satisfaire sur ce point l'opinion publique en Angleterre.

L'envoyé d'Espagne en Angleterre, don Bernardo de Salinas, fortifiait la Cour de Madrid dans ce calcul. Il fomentait de son côté, fort adroitement, les inquiétudes et les divisions du Parlement, sur la position précaire de la domination espagnole dans les Pays-Bas, et sur la probabilité de les voir passer, ainsi que la Sicile, sous le sceptre de Louis XIV. Cette conduite habile du diplomate espagnol ne tarda pas à avoir les résultats qu'il en attendait; car elle provoqua, de la part du Parlement, une démonstration énergique en faveur des alliés, ce qui mit la Cour en demeure de se prononcer. Celle-ci ne put moins faire que de prendre l'engagement indirect de ne pas laisser perdre les Pays-Bas.

XI. Pendant une longue prorogation (15 mois) contraire à la loi, dit Lingard, parce qu'elle était incompatible avec deux statuts d'Edouard III qui ordonnent que le Parlement sera réuni « une fois l'an, ou plus souvent, si » besoin est, » et à l'aide de la pension étrangère, Charles II jouit d'un repos acheté, il est vrai, aux dépens de sa dignité et de la confiance de son peuple; mais ce repos ne pouvait être que momentané. Dans les premiers jours de février (1677), le Roi se retrouva en présence d'une assemblée aigrie par une longue prorogation (1), et rendue bientôt intraitable par les succès des armes françaises dans les Pays-Bas.

L'inquiétude qui régnait en Angleterre sur l'issue de la guerre et des négociations pour la paix, s'étant emparée de tous les esprits, le Parlement crut devoir fixer l'attention du gouvernement sur les événements du dehors

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V.

et sur leurs conséquences immédiates, quant à l'Angleterre. Dans ces circonstances, les communes votèrent une adresse au Roi, pour le supplier « de se fortifier par des » alliances et de secourir les Pays-Bas, de manière à dis» siper les inquiétudes de ses loyaux sujets (25 mars). » Cette résolution fut suivie d'un second vote, par lequel les communes s'obligeaient à accorder au Roi tous les subsides qui lui seraient nécessaires pour fournir aux frais de la guerre, s'il la déclarait à la France (10 avril). « Car, » observe à cette occasion un historien, « c'est le caractère » particulier des Anglais, de payer largement et volontai» rement le monarque qui fait ce qu'ils souhaitent (1). »

L'adresse fut présentée au Roi au nom des deux Chambres. Il répondit qu'il était de l'avis du Parlement ; qu'il considérait la conservation des Pays-Bas comme très-essentielle, et que d'ailleurs il userait de tous les moyens qui étaient à sa disposition pour assurer la sûreté de ses royaumes. Mais cette réponse, calculée de manière à satisfaire le Parlement, était formellement démentie par les mesures du gouvernement, par la coopération aux conquêtes de Louis, des régiments anglais, écossais et irlandais, demeurés à la solde de la France, et par les levées faites dans les Etats de Charles pour recruter les mêmes régiments.

Le parti français en Angleterre, celui de la Cour, bien entendu, disait qu'il fallait laisser au libre arbitre du Roi la décision de la paix ou de la guerre ; que les navires anglais qui se trouvaient dans les ports de France seraient immanquablement confisqués, si l'on en venait à une rupture, et que cette saisie, qui pourrait s'élever à un million de livres sterling, servirait aux Français pour combattre l'Angleterre ; que la flotte n'était pas en état

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 797.



de se mesurer avec les forces navales de la France, et qu'il faudrait plus de deux ans pour la mettre sur un pied respectable; que, si les Provinces-Unies parvenaient à entraîner le Roi dans la guerre, cette guerre durerait éternellement, ou bien qu'on verrait la République traiter d'une paix séparée, ne laissant à l'Angleterre que l'alternative de se ruiner en continuant la guerre sans alliés, ou de recevoir la paix à des conditions onéreuses.

Les partisans de la cause des alliés soutenaient, au contraire, que le plus sûr moyen de conserver la paix était de se préparer à la guerre; que, si l'on ne réduisait pas le pouvoir de la France dans les circonstances présentes, il faudrait tôt ou tard la combattre de nouveau ou courber la tête sous son joug; que c'était une chimère de se laisser arrêter par la prétendue perfidie des Hollandais; que les Provinces-Unies, plus que toute autre puissance, étant intéressées à l'abaissement de la France, on pourrait compter sur l'alliance des Etats-Généraux; que la politique du gouvernement anglais avait, depuis plusieurs années, contribué à l'agrandissement démesuré de la France, d'abord en lui vendant Dunkerque, conquête précieuse, dont il n'eût jamais dû se dessaisir, comme étant la clef de la Flandre, et la tête de pont de l'Angleterre sur le continent, plus tard en déclarant la guerre à la République, en 1665, puis en rompant la triple alliance et enfin en s'alliant avec Louis XIV pour détruire les Provinces-Unies; qu'après cette accumulation de fautes, les conjonctures présentes fournissaient une occasion favorable de les réparer; qu'une alliance avec les Etats-Généraux relèverait la cause des alliés et délivrerait le peuple anglais des appréhensions que leur inspiraient la France et son Roi (1).

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, page 797. — A letter to



Au milieu de l'incertitude où on était généralement du parti qu'allait prendre la Cour, la nouvelle de la prorogation du Parlement, du 26 avril au 31 mai suivant (1), fut reçue avec une satisfaction véritable à la Cour de Versailles. « Vous aurez déjà su, » écrit M. de Pomponne aux ambassadeurs à Nimègue, « que le roi de la Grande-Bretagne » a ajourné son Parlement au 1er du mois qui vient. Le » terme paraît court, mais il y a lieu d'espérer que, d'a» journement en ajournement, il en éloignera la séance » jusqu'à la fin de la campagne (2). »

Pendant l'intervalle de cette prorogation, le Roi de France s'était rendu à Dunkerque. Il envoya de cette ville une ambassade à Sa Majesté Britannique pour lui faire le compliment d'usage que les souverains se font lorsqu'ils s'approchent de leurs frontières respectives. L'ambassade était composée du duc de Créqui, de l'archevêque de Reims, frère de M. de Louvois, de M. Barillon et d'une suite nombreuse de gentilshommes. Cette ambassade brillante trouva le Roi à Newmarket; Charles l'accueillit de la manière la plus gracieuse, mais la nation y vit un nouveau sujet d'ombrage. Les partisans de la guerre observèrent avec ironie : « que le Roi n'avait ajourné le » Parlement de Westminster que pour en tenir un autre » à Newmarket, avec les seigneurs spirituels et temporels » que la France y avait députés (3). »

monsieur..... at Amsterdam, written, anno 1676 (Somers *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 32).

Ce pamphlet cherche à expliquer aux Hollandais la confiance qu'ils doivent placer dans les dispositions amicales du peuple anglais en opposition à la Couronne. On leur dit, en 1676, d'avoir les yeux fixés sur la réunion d'un nouveau parlement, comme le moment auquel Charles II se verrait contraint de céder au cri universel de ses sujets et de soutenir la Hollande contre les envahissements de la France.

(1) Lingard, vol. VIII, chap. V.

(2) Lettre de M. de Pomponne, du 2 mai 1677.

(3) Basnage, *Annales*, t. II, p. 798.



On publia que cette ambassade n'était venue en Angleterre que pour persuader à Charles de dissoudre le Parlement, et cette opinion s'accrédita si universellement, que le Roi, pour détruire ces rumeurs malveillantes, crut devoir renouveler, par une proclamation, l'injonction aux pairs et membres de la chambre des Communes, de se trouver réunis en Parlement à Westminster, le 31 mai suivant.

Au jour indiqué, le Parlement s'assembla, et la chambre-basse s'occupa tout d'abord d'un bill touchant le rappel des sujets anglais qui servaient sous les drapeaux du Roi de France; on délibéra ensuite sur l'octroi d'un subside demandé par le Gouvernement; mais plusieurs membres furent d'avis qu'avant d'accorder ce subside, il fallait s'assurer qu'il ne servirait qu'à l'usage pour lequel la Cour le demandait.

Le Roi manda alors les Communes dans la salle des festins à Whitehall, et leur dit en substance, qu'il les avait fait venir en sa présence pour rectifier leurs soupçons sur l'emploi du subside qu'il leur avait fait demander; qu'il leur donnait sa parole royale qu'ils n'auraient point à se repentir de s'être confiés à lui en ce qui touchait la sûreté du royaume, mais qu'il ne prétendait pas risquer l'avenir de ses Etats et de son peuple avant de se trouver placé dans une situation plus favorable pour protéger ses sujets et attaquer ses ennemis. « Je vous le dis franche- » ment, » ajouta le Roi, « ce ne sera pas ma faute, mais » la vôtre, si l'on ne pourvoit pas suffisamment à votre » sûreté (2 juin 1677). »

Les Communes retournées dans leur chambre examinèrent cette harangue; quelques partisans de la Cour firent l'observation que, si l'on persistait à ne pas donner les 600,000 livres sterling demandées par le Roi, Sa Ma-

jesté était résolue de ne point agir. « Le Roi, » ajoutèrent-ils, « possède le droit de faire la guerre et la paix, et de » conclure des alliances, comme il appartient aux Com» munes d'accorder des subsides ou de les refuser; le Roi » ne peut avoir de l'argent sans les Communes, ni celles» ci des alliances sans le Roi. Celui-ci croit ne pouvoir con» tracter de nouvelles alliances, à moins d'avoir obtenu » le subside demandé pour être en état de défendre avec » succès ses royaumes. Accordez donc le subside, et vous » aurez l'alliance. » Mais l'opposition répondait : Ces al» liances peuvent être conclues sur-le-champ, et l'argent » sera aussitôt accordé ; qu'on les fasse aujourd'hui, et il » sera compté demain (1). »

Après de grands débats sur cette question, on proposa de solliciter le Roi d'entrer dans une alliance offensive et défensive avec les Etats-Généraux contre la France. Ce point fut emporté à l'unanimité, moins deux voix, et ce vote fut suivi d'une adresse portant en substance :

(1) Dans un écrit du temps, on remarque les réflexions suivantes sur la dispute qui s'éleva à cette époque entre le Gouvernement et les Communes. Voici ce qu'on y lit :

« Le Roi croyait non-seulement qu'on voulait usurper sur sa prérogative, » mais il paraissait avoir une juste appréhension de s'engager dans une guerre » qui aurait pu être terminée par ses sujets en fermant les cordons de leurs » bourses. S'ils avaient accordé au Roi la somme de 600,000 livres sterling » quand il la demanda, il aurait pu, soit s'engager lui-même dans la guerre, » soit se mettre dans une position à faire la paix, quand il le croirait conve» nable; mais la chambre des Communes craignait de placer des armes entre » les mains de Sa Majesté, dans la crainte qu'il n'en fit usage pour se rendre » absolu. Cependant, puisqu'elle comprit la nécessité de le faire plus tard, » n'eût-il pas été mieux de le faire en temps opportun ? A dire vrai, il me » semble que ce grand corps, quoique composé de têtes fort capables, ne » prévit pas suffisamment ce qui pourrait arriver, ou bien il visait secrète» ment à la paix pendant qu'il se déclarait ouvertement pour la guerre, » espérant que l'ardeur et la résolution qu'il montrait pour la dernière, pro» duiraient la première sans coup férir, et telle qu'il pouvait la souhaiter. » (Reflections upon the conduct of the king of Great Britain in the late war. —Somers *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 266.)



« Que les Communes suppliaient Sa Majesté de conclure » une alliance offensive et défensive avec les Etats-Généraux, pour s'opposer à l'agrandissement de la France, » et veiller à la conservation des Pays-Bas espagnols, » comme aussi de conclure telles autres alliances que le » Roi jugerait à propos pour atteindre ce but. »

Voyant que les Communes mettaient leur subside à ce prix, Charles leur fit une réponse dont la dignité les étonna :

« Messieurs, » leur dit-il, « si je pouvais me taire, j'aimerais mieux le faire, que de vous parler de choses dont » il vous convient si peu de vous mêler, et qui cependant » se trouvent dans votre adresse.

» Vous ne vous contentez pas de me demander que je » fasse des alliances pour pourvoir à la sûreté du royaume; » mais vous me prescrivez aussi quelles sortes d'alliances je » dois conclure, et avec qui je dois les faire ! De la manière dont votre adresse est conçue, il semblerait que » ce serait par votre permission et non sur votre prière » que je conclurais une alliance avec les confédérés.

» Si je souffrais que le droit fondamental de conclure » la paix et de déclarer la guerre fût usurpé de la sorte, » ne fût-ce que pour une seule fois, si j'admettais que le » Parlement est autorisé à prescrire à la Couronne l'opportunité et la forme de ses alliances, aucun prince, ou » Etat, ne croirait à l'avenir que la souveraineté de l'Angleterre réside dans la personne du Roi, et je ne passerais aux yeux des souverains étrangers que pour un » Roi titulaire. C'est pourquoi, aucune considération ne » me fera abandonner une portion aussi essentielle de la » royauté. Je veux croire, j'en suis même persuadé, que » la chambre des Communes n'a pas réfléchi aux pernicieuses conséquences de son adresse.

» Bien que vous m'ayez refusé l'assistance nécessaire



« pour parvenir au but que vous vous proposez, je vous dé-
» clare de nouveau que j'appliquerai toute ma puissance
» pour faire voir au monde l'intérêt que je porte à la sû-
» reté et à la satisfaction de mon peuple, quoiqu'il ne
» puisse pas résulter pour lui les mêmes avantages que
» si vous y contribuiez en me prêtant votre assistance
» (7 juin). » Charles, après ce discours, ajourna le Parlement au 26 juillet suivant (1).

Le Roi, en tenant ce langage, était dans son droit ; il défendait les prérogatives de la Couronne ; dans d'autres circonstances, les partisans de l'ordre légal y auraient applaudi. Mais ici la prérogative royale n'était invoquée que pour persister dans un système que l'Angleterre entière, moins quelques hommes dévoués à la Cour, voyait avec indignation, parce qu'il était anti-national et menaçant pour la liberté et le culte établi. C'est ainsi que se préparent les révolutions.

La Couronne ne risqua pas de laisser réunir le Parlement à l'époque fixée, et des prorogations successives le renvoyèrent à l'année suivante (2).

En même temps, l'envoyé d'Espagne, don Bernardo

(1) *Chronicle of the Kings of England by Sir Richard Baker*, p. 681. — Lingard, vol. XIII, chap. V.

(2) Letters from M. Courtin and Barillon to the French Court, concerning the fourth secret money treaty with France in the year 1677. Whereby Charles obliged himself to prorogue his Parliament, with the artifice of Charles to get more money after the treaty was concluded. (Dalrymple, *Mem. Appendix*, p. 100-117.)

Charles II consent à proroger son Parlement jusqu'en mai 1678, moyennant un subside de deux millions de livres de Louis XIV. (Extrait d'une dépêche de M. Courtin, du 5 août 1677.)

Courtin dit, en parlant du Roi d'Angleterre et de son frère : « Je crois
» pouvoir répondre à Votre Majesté qu'il n'y a pas un de ses sujets qui lui
» souhaite un plus heureux succès dans toutes ses entreprises que ces deux
» princes font ; mais il est vrai aussi que vous ne pouvez compter que sur ces
» deux amis dans toute l'Angleterre (28 janvier 1677). »



de Salinas, qu'on regardait à la Cour comme ayant excité les Communes à exiger que le gouvernement prît en main la défense des provinces espagnoles dans les Pays-Bas, reçut l'ordre de quitter le royaume (1).

Les alliés ne recueillirent d'autres avantantages de ces démêlés entre le Roi et son Parlement, que de voir le premier persister dans une médiation trop partiale pour en attendre un résultat avantageux. Toutefois, l'éclat qui venait d'avoir lieu en Angleterre avertit Louis XIV qu'il devait renoncer à l'idée de dépouiller l'Espagne des Pays-Bas, s'il voulait conserver la paix avec la Cour de Londres; car la force des choses eût immanquablement amené cette rupture, que le Parlement demandait avec tant d'énergie, en dépit des obstacles que Charles et ses conseillers cherchaient à y opposer.

Alors, Louis XIV renvoie ses troupes dans leurs cantonnements, et retourne à Versailles, d'où il écrit au Roi d'Angleterre, qu'ayant à cœur de prouver à l'Europe qu'il n'a pas l'intention de conquérir les Pays-Bas, il est disposé à conclure une trêve, si toutefois son allié, le Roi de Suède, veut bien y consentir. Cette lettre, communiquée au congrès de Nimègue, fut regardée par les alliés comme un nouvel artifice de la France; cette déférence subite pour un allié s'éloignait trop de la manière habituelle de traiter de Louis XIV, pour qu'on pût la croire sincère (2).

Au mois de juillet, Charles ajourna le Parlement jusqu'en décembre : la Cour de France venait de pourvoir aux besoins momentanés du Roi d'Angleterre. Celui-ci, demandait que sa pension fût portée à 800,000 écus, la Cour de France ne voulait en donner que 700,000. Une

(1) Lettre du secrétaire d'État Coventry à Sir William Godolphin, du 19-29 mars 1677. (*Ms.* Biblioth. harléienne, n° 1516, p. 364.)

(2) Basnage, t. II. p. 841.



longue négociation s'ensuivit (1). Voici ce qu'on lit touchant cette négociation sur le subside :

« Le Lord trésorier, instruit de tout par Charles II, » assista cette fois aux conférences. Il regardait les » 800,000 écus comme indispensables aux premiers be- » soins de son maître, et il les réclamait impérieusement. » Il aurait été bien aise de trouver dans le refus de » M. Courtin, un prétexte de rompre un arrangement pé- » cuniaire qui lui paraissait à la fois si humiliant et si » dangereux. » — « Il a été jusqu'à dire en ma présence, » écrivait M. Courtin à Louis XIV, « que Votre Majesté ne » hasardait que de l'argent, et que le Roi d'Angleterre » hasardait sa Couronne, en s'opposant, comme il le fai- » sait, au désir universel de ses sujets (5 août). »

« La contestation dura trois jours avec la plus grande » vivacité ; enfin, après de nombreuses et de longues con- » férences, M. Courtin, demeurant ferme dans l'intention » de ne pas épuiser son pouvoir, l'emporta. Il conclut le » marché moyennant deux millions de livres tournois. Le » Roi d'Angleterre promit, lorsqu'arriverait le 13 décem- » bre, d'ajourner le Parlement au 5 ou au 10 mai. Il con- » sentit encore à faire connaître sa résolution aux ambas- » sadeurs des Confédérés, en leur annonçant — « qu'au- » cune considération ne serait capable de le porter à » entrer dans la guerre présente, et que, pour s'appliquer » tout entier à procurer la paix par sa médiation, il avait » résolu de ne point assembler son Parlement pendant » cet hiver, et d'en remettre la réunion jusqu'au prin- » temps. » M. Courtin ajoutait : « Le duc d'York a achevé » l'affaire (malgré le grand-trésorier) en faisant valoir ce » que je lui avais dit confidemment, que le Roi son frère » avait intérêt, pour conserver à l'avenir une liaison qui

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V.

» lui était si nécessaire, de ne pas diminuer, en demandant une très-forte somme, le mérite du témoignage » qu'il vous donnait de son amitié (5 août) (1). »

XII. Tandis que le cabinet de Versailles achetait la Cour de Londres, ses intrigues ne ralentissaient pas dans les Provinces-Unies. Déjà plusieurs magistrats avaient été gagnés par les offres d'une paix séparée, toute à l'avantage de la République. La perte de la bataille de Cassel augmenta le nombre de ceux qui demandaient la fin de la guerre. Amsterdam ne cessait de réclamer la paix, et sa voix puissante retentissait dans les sept provinces et étouffait celle du parti qui se groupait autour du prince d'Orange. Déjà, ce parti était accusé de sacrifier les intérêts du pays à ceux des alliés. Le prince lui-même fut en butte à des soupçons injustes. On l'accusait de chercher à prolonger une guerre ruineuse. Il repoussa cette inculpation avec énergie. « Je veux bien la paix, » disait-il, « je ne m'y oppose pas ; je désire autant que vous » la fin de la guerre, pourvu qu'on m'en tire avec honneur (2). » Son honneur, croyait-il, eût été compromis, s'il avait consenti à abandonner les alliés à la merci de la France.

Enfin, le parti pacifique dont Amsterdam s'était proclamé le chef, prévalut. Dans les premiers jours de juillet, tous les points relatifs à une paix séparée entre la France et les Etats-Généraux, furent arrêtés et communiqués au médiateur. De ce moment, les rôles changèrent au Congrès ; les plénipotentiaires anglais conservèrent la médiation nominale, mais elle passa en réalité à ceux de la République (3). Les négociateurs hollandais excusè-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 499.
(2) Samson, *Hist. de Guillaume III*, t. I, p. 184.
(3) Temple, *Memoirs*.

rent cette conduite aux yeux des alliés, qui s'en montraient mécontents, en faisant ressortir le peu d'espoir qu'on avait d'attirer l'Angleterre dans la guerre, et l'impuissance de la Cour de Londres à prescrire un plan de pacification générale (1).

Dans cette extrémité, le prince eut recours à une dernière tentative du côté de l'Angleterre. Il sollicita la permission du Roi, d'aller plaider en personne à sa Cour les intérêts d'une cause dont il s'était fait le défenseur ; mais Charles lui fit répondre que sa venue y serait plus opportune après la paix que pendant les négociations. En même temps, il dépêcha à son neveu Laurent Hyde, beau-frère du duc d'York; Hyde était porteur d'un plan de pacification générale que Charles soumettait à l'approbation du prince et rejoignit celui-ci à l'armée; mais Guillaume, à son tour, se montra inflexible. « Je n'ai ja- » mais vu, » écrivit Hyde, « une fermeté aussi inébran- » lable (2). »

Alors, le prince se décide à tenter de nouveau le sort des armes; si les chances de la guerre lui sont favorables, s'il parvient à réparer l'échec essuyé à Cassel, il en attend un résultat avantageux pour les négociations, il espère pouvoir détourner les Etats d'un traité séparé, ranimer le zèle des alliés, forcer l'Angleterre à se déclarer pour eux et rendre la Cour de France plus traitable.

Grâce à l'activité du prince, les pertes éprouvées par son armée furent bientôt réparées. Au bout de deux mois, il se trouva à la tête de forces plus considérables qu'avant la bataille de Cassel. Une nouvelle entreprise sur Charleroy est concertée avec le duc de Lorraine, qui s'avançait à la tête de soixante mille Impériaux, et qui, comptant se

(1) Wag. t. XIV, p. 463.—Temple, *Memoirs.*
(2) Temple, *Memoirs.*



remettre cette fois en possession de la Lorraine, avait fait écrire sur ses drapeaux : *Aut nunc aut nunquam.* « Le duc de Lorraine, après avoir repris ses Etats, avait » le dessein de combiner ses mouvements avec ceux du » prince d'Orange, de marcher sur Paris, à travers la » Champagne, et de forcer Louis XIV à subir les condi- » tions des Confédérés (1). » Le duc de Lorraine feint de se diriger vers la Champagne, pour attirer les forces de l'ennemi sur ce point, et l'empêcher de s'opposer au dessein du prince. Guillaume marche sur Maastricht, pour donner le change aux Français; mais tout d'un coup, changeant de direction, il se porte sur Charleroy. Il avait espéré de s'en emparer par surprise, mais il trouva la place bien gardée et encore mieux fortifiée : M. de Montal y commandait cinq mille hommes, et rien ne lui manquait pour faire une bonne défense. En vingt-quatre heures, Louvois réunit, entre Bruxelles et Charleroy, quarante mille hommes qui coupèrent les vivres à l'armée du prince d'Orange, et tandis que le maréchal de Créqui observait les mouvements du duc de Lorraine, Luxembourg alla à la rencontre du prince pour délivrer Charleroy. A l'approche des Français, on tint un conseil de guerre. Les généraux espagnols voulaient marcher à l'ennemi et risquer une bataille; mais le prince s'y opposa, disant que c'était s'exposer à une défaite presque certaine (2). La retraite s'effectua, et cette tentative infructueuse termina la campagne dans les Pays-Bas.

Cette retraite fut d'autant plus sensible au prince, que c'était la seconde fois qu'il échouait devant Charleroy, et qu'elle augmenta la division qui régnait parmi les alliés. Des murmures s'élevèrent de toutes parts. Les uns dirent

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 454.

(2) Lettre du prince d'Orange au duc de Lorraine, du 15 août 1677.

que Guillaume venait de perdre par là toute son influence en Hollande, et qu'il serait bientôt forcé de consentir à une paix honteuse pour la République et destructive pour les Confédérés. D'autres le soupçonnèrent d'avoir abandonné son entreprise par suite d'une intrigue avec la Cour d'Angleterre; les Etats l'imputèrent aux Espagnols et aux troupes auxiliaires de l'armée du prince. Enfin, le mauvais succès de cette tentative accrut la méfiance des Etats-Généraux contre l'Espagne, et l'on fit courir le bruit que la Cour de Madrid s'était rapprochée en secret de la France, mais qu'on en faisait un mystère au Congrès (1).

Ce manque d'unité et d'accord, ces défiances mutuelles et injurieuses aigrissaient tous les esprits. La Grande-Alliance était moralement dissoute; d'un jour à l'autre on prévoyait qu'elle le serait de fait, par un traité entre la France et la République; mais le départ du prince d'Orange pour l'Angleterre vint arrêter tout d'un coup les négociations générales et particulières au Congrès. Les yeux de l'Europe entière furent alors fixés sur ce qui allait se passer à Londres. On comprit que le sort du continent allait s'y décider (2).

En voyant la destinée de l'Europe placée entre des mains aussi habiles, les alliés sentirent renaître leurs espérances, détruites par de longs et de rudes revers. Les divisions furent suspendues. La fermeté de Guillaume, son zèle pour la cause commune avec laquelle il s'était identifié au point d'y sacrifier ses intérêts et sa popularité en Hollande, toutes ces circonstances réunies n'étaient-elles pas de nature à faire concevoir les présages les plus favorables sur l'issue de ce voyage?

(1) Wag., t. XIV, p. 464.
(2) Wag., t. XIV, p. 465. — Temple, *Memoirs*, p. 569. — Van Hogendorp, *De Guillelmo III*, p. 53.

La Cour de France ne put le voir avec indifférence, et l'ombrage qu'il donna à Louis XIV fut proportionné aux espérances des puissances alliées (1).

A l'époque où le voyage du prince d'Orange excitait l'attention universelle, Barillon venait d'arriver à Londres en qualité d'ambassadeur de Louis XIV, et dut tenir sa Cour au courant de tout ce qui se passait relativement à Guillaume, particulièrement à son mariage, dont le projet avait toujours excité une grande inquiétude à la Cour de Versailles.

XIII. L'idée de ce mariage avait été froidement accueillie par Guillaume III, en 1674. Il en avait même été détourné par les chefs de l'opposition, qui lui avaient fait craindre de se compromettre, en paraissant s'associer par là aux mesures de la Cour d'Angleterre et à la politique de Louis XIV (2).

Cependant, en 1676, le prince avait eu, comme on l'a dit plus haut, un entretien sur cette matière avec sir William Temple. Celui-ci avait énoncé une opinion toute contraire, et lui avait dit que ce mariage ne pouvait que lui être avantageux ; « qu'il le ferait monter d'un degré plus » près du trône, et, selon toute apparence, le degré le » plus voisin ; » que lui, prince d'Orange, amènerait Charles II à adopter d'autres vues, loin d'être entraîné dans les siennes (3). A la suite de cette conversation, les sentiments du prince s'étaient modifiés, et lady Temple fut envoyée en Angleterre avec des lettres du prince à Charles II et au duc d'York, pour renouer l'affaire du

(1) Négociations de M. de Pomponne, t. III. (*Ms. Biblioth. de l'Arsenal, à Paris.*)

(2) Lingard, t. XII., p. 330.

(3) *Memoirs of the life, works and Corresp. of Sir W. Temple*, t. I, p. 487.

mariage (1). Elle arriva au mois d'avril, avant l'ouverture de la campagne. M. de Ruvigny écrit à ce sujet : « La proposition de Temple se lie à celle d'Arlington sur » le mariage. Il est certain que cet ambassadeur est dans » la dépendance du prince d'Orange ; qu'il est gouverné » par sa femme, qui se mêle très-finement des affaires, » et que sa sœur a reçu de Son Altesse un présent de deux » mille livres sterling (2). »

Le prince d'Orange demandait à ses oncles la permission de se rendre auprès d'eux. Ceux-ci en parlèrent à M. de Ruvigny, qui s'y opposa vivement, et Charles II fit répondre à son neveu, « qu'il ne voulait pas qu'il » vînt en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix. »

Au printemps de 1677, le prince d'Orange envoya en Angleterre M. Bentinck, son chambellan et son confident intime. Celui-ci arriva à Londres le 15 juin. Il était chargé d'assurer le Roi et le duc d'York, que le prince d'Orange « voulait suivre dorénavant leurs con» seils ; qu'il les priait seulement de considérer ses enga» gements et l'intérêt qu'il avait de mettre son honneur » à couvert du reproche de ses alliés. » Bentinck prit grand soin de faire sa cour au duc d'York pour le disposer favorablement au mariage ; mais le duc, à qui M. Courtin en avait parlé, s'était expliqué aussi ouvertement que toujours, et lui avait répondu « qu'il fallait » commencer par faire la paix, et qu'il ne voulait écouter » aucune proposition avant ce temps-là (3). »

C'était pour amener plus facilement leur neveu à la paix que Charles II et le duc d'York avaient manifesté le désir : « qu'il reçût une nouvelle correction devant Char-

(1) Dépêches de M. de Ruvigny à M. de Pomponne, du 30 avril 1676.
(2) *Ibid.*, du 4 mai 1676.
(3) Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 17 juin 1677.

» leroy. » Ils s'étaient montrés très-satisfaits de l'échec qu'il avait éprouvé en levant une seconde fois le siége de cette place (1).

M. Bentinck fut congédié, et le Roi le chargea de dire à son neveu « qu'il ne ferait jamais rien de bien avec les » Espagnols; qu'il croirait toujours rétablir sa réputation, » et qu'il essuierait toujours de nouvelles disgrâces; que » c'était une folie à lui de hasarder sa vie, sa réputation » et ses établissements si mal à propos (2). »

Cependant il ordonna à M. Hyde, beau-frère du duc d'York, qui allait se rendre au congrès de Nimègue, de dire au prince d'Orange, « qu'il laissait à son choix de lui » envoyer quelque personne confidente, ou de venir lui-» même (3). » C'est alors que le prince se décida à se rendre en personne à Londres, car une lettre du duc d'York le confirma dans l'idée que ses deux oncles avaient le désir de le voir.

« Mon cher neveu, » disait le duc au prince, « j'ai été » très-content d'apprendre, par votre lettre du 18, que » vous êtes décidé à venir ici, car j'ai grande envie de » vous voir et de m'entretenir avec vous en toute liberté » sur l'Etat présent des affaires (23 septembre) (4). »

Ainsi, tandis que Charles II se flattait sans doute de faire adopter ses projets pacifiques par son neveu, celui-ci espérait l'entraîner dans la ligue contre Louis XIV.

L'ambassadeur de France n'ayant pas été prévenu de ce voyage, en témoigna sa surprise et ses craintes, lorsqu'il l'apprit par la rumeur publique. Il en parla au duc d'York, qui chercha à le rassurer, en lui disant : « qu'il n'y

(1) Dépêches de M. Courtin à Louis XIV, des 9 août et 2 septembre 1677.
(2) Dépêche de M. Barillon, du 23 septembre 1677.
(3) *Ibid.*, du 27 septembre 1677.
(4) Lettre inédite. *Archives de de la Maison d'Orange.*

» avait rien à craindre pendant que le Parlement n'était » pas rassemblé ; que c'était une marque que le prince » d'Orange se proposait de suivre les bons conseils qui » lui avaient été donnés ; que le Roi de France ne devait » en concevoir aucune inquiétude, et que ce voyage inspi- » rerait d'ailleurs une telle défiance aux Confédérés, qu'il » les désunirait sans remède. »

Charles II parla à M. Barillon dans le même sens, et lui dit : « Je ne sais ce que peut vouloir le prince d'O- » range, mais il a une fort grande envie de venir ici, et il » n'a pas voulu se découvrir avec M. Hyde. Il lui a dit » qu'il avait des choses dont il ne pouvait se découvrir » qu'à moi seul. Je ne sais ce que ce peut être ; mais je » sais bien qu'il ne m'ébranlera pas. Mettez-vous l'esprit » en repos ; que le Roi mon frère se fie à moi ; mon inté- » rêt et le sien sont joints ensemble ; je ne me laisserai » pas tromper par mon neveu ; j'espère plutôt lui faire » faire ce que je crois avantageux (1). »

Ces assurances ne rassurèrent pas cependant Louis XIV ; il n'augurait rien de favorable de ce voyage. « Il le voyait » *trop résolu, trop avancé,* pour travailler à l'empêcher ; » il prescrivit donc à M. Barillon, *de témoigner une grande » confiance dans les sentiments et la fermeté du Roi d'An- » gleterre* (2). »

Ainsi, deux motifs également importants engageaient le prince à hâter son départ pour l'Angleterre ; son mariage avec la princesse Marie et l'espoir de procurer aux alliés l'appui efficace de la Cour de Londres.

S'étant embarqué le 18 octobre, il rejoignit, peu de jours après, la Cour à Newmarket. Le Roi et le duc d'York le reçurent avec bienveillance, et après les premières dé-

(1) Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 23 et 27 septembre 1677.
(2) *Succession d'Espagne,* t. IV, p. 506.

monstrations de satisfaction et d'attachement réciproque, la conversation ne tarda pas à tomber sur la situation des affaires générales en Europe; mais le prince se montra aussi réservé que ses oncles paraissaient empressés de connaître le fond de sa pensée. Surpris de cette froideur, le Roi chargea Temple d'en découvrir la cause, et celui-ci, en ayant parlé au prince, reçut pour réponse : « qu'avant de » s'occuper des affaires, il désirait faire la connaissance » de la jeune princesse qui lui était destinée. »

Pour satisfaire au désir de son neveu, le Roi quitta Newmarket et retourna à Londres. Guillaume ne tarda pas à juger favorablement des qualités du cœur et de l'esprit de la jeune Marie. Résolument et sans préambule, il demanda sa main au Roi et au duc d'York. En abordant aussi brusquement la question du mariage, le prince dérangea le plan de ses deux oncles, qui s'étaient proposés de la faire servir comme un moyen de lui faire adopter leurs sentiments sur la question politique.

Mais Guillaume allant droit à son but, il fallait s'accorder sur l'affaire du mariage d'abord, ou perdre tout espoir de s'entendre sur la question politique. Le duc d'York, en confiant à l'ambassadeur de France l'embarras où il était de se voir ainsi placé au pied du mur, lui dit : « qu'il avait été très-surpris de la harangue du prince, et » qu'il lui avait répondu qu'il était question présentement » des affaires générales, et qu'il n'était pas à propos d'en- » trer dans ce qu'il lui proposait que les autres ne fussent » plus avancées. Sa réponse fut courte et fort nette, à ce » qu'il m'a dit, ajoute l'ambassadeur, et il évita avec soin » de s'engager, ni de refuser. Ce prince et le Roi d'An- » gleterre trouvent le procédé de M. le prince d'Orange » fort brusque (c'est le terme dont ils se sont servis), et ne » s'attendaient pas qu'il dût faire la demande lui-même,

»sans avoir auparavant, fait pressentir quels seraient les »sentiments de M. le duc d'York. Cependant, Sire, ce »prince ne m'a rien dit qui me puisse faire juger qu'il ait »aversion pour ce mariage, et dès la première fois que »je lui en parlai, je remarquai qu'il ne m'en avait fait »paraître aucun éloignement. »

Tel était le rapport que l'ambassadeur de France adressait à son souverain, le 28 octobre, et deux jours après la demande du prince d'Orange, le duc d'York dit à M. Barillon : « qu'il pouvait assurer au Roi son maître, »qu'il ne serait point question de ce mariage avant que la »paix fût conclue, et qu'il ne ferait rien que de concert »avec lui et par son avis. Il ajouta, dit encore Barillon, »que son frère et lui avaient été fort surpris de la pro»position du prince d'Orange, qui était un homme fort »aheurté à son sens, et qui ne prenait guère de conseil : »qu'il connaissait le péril qu'il y aurait de laisser pren»dre de nouvelles forces au crédit que le prince avait en »Angleterre, et que c'était à lui d'y veiller (30 octobre). »

De son côté, le prince se montra immuable dans sa détermination. Il disait : qu'il croyait devoir terminer d'abord tout ce qui lui était personnel; qu'après cela, on pourrait discuter les questions politiques. Mais le Roi et le duc, paraissant ne pas vouloir céder, le prince poussé à bout, finit par déclarer : « qu'il ne voulait pas être regardé »en Europe, comme ayant sacrifié les intérêts des alliés »à des avantages personnels, et que son honneur lui était »mille fois plus cher que la possession d'une femme. »

La résistance du prince d'Orange, parut faire cependant quelque impression sur l'esprit de Charles II, et lui fit dire : « Il ne faut pas s'étonner que le prince d'Orange »ne se rende pas d'abord, aux choses mêmes qu'il croit »raisonnables : il est fils d'un père et d'une mère dont

» l'opiniâtreté allait jusqu'à l'extrémité, et il leur ressem-
» ble en cela. »

Déjà Lord Danby et Temple, les seuls qui eussent connaissance de ce qui se passait, commençaient à désespérer de la conclusion du mariage.

Le prince, mécontent, se repentait d'être venu à la Cour; enfin, las d'attendre, il notifie à Temple qu'il a le projet de retourner en Hollande; « mais, qu'avant de
» quitter l'Angleterre, le Roi devait choisir sur quel pied
» il entendait être avec lui; qu'il fallait se séparer amis
» ou ennemis (1). »

Temple s'acquitta de son message; il profita de cette circonstance pour représenter au Roi les conséquences d'une rupture aussi éclatante, et le mécontentement qu'une pareille brouillerie ne pourrait manquer d'exciter dans la nation. La vérité de ces observations, sortant de la bouche d'un homme habile et d'un sujet dévoué, parut faire une impression profonde sur l'esprit de Charles. Ce moment fut décisif pour la destinée future de l'Angleterre et de l'Europe. Le triomphe de la liberté politique ou celui du pouvoir arbitraire, dépendait, dans cette conjoncture, de la décision d'un seul homme. Un rayon de la sagesse divine parut éclairer dans cet instant l'esprit du monarque, et la sainte cause de l'indépendance des peuples et de la raison prévalut dans le conseil du Roi d'Angleterre.

Après quelques minutes de réflexion, le Roi dit : « J'ai
» jugé plusieurs fois de l'honnêteté des gens par leur
» air, et je ne suis jamais trompé dans le jugement que
» j'en ai porté. Je suis assuré que le prince est un honnête
» homme. Je veux me fier à lui; il aura sa femme ; allez
» communiquer de ma part cette résolution à mon frère. »

(1) Temple, *Memoirs*.



Temple alla trouver le duc et lui signifia la volonté du Roi. Le duc d'York, bien que surpris de cette brusque détermination, ne fit aucune observation. « Le Roi sera » obéi, » dit-il. « Je serais ravi, » ajouta-t-il, « que tous » ses sujets apprissent de moi l'obéissance qu'ils lui doi- » vent ; je dis mes sentiments au Roi avec beaucoup de » liberté, mais quand je connais sa volonté, j'y obéis sans » peine (1). »

Cette réponse est celle d'un homme qui ne connaît que l'obéissance passive à la volonté de son souverain ; mais qui, destiné à être un jour Roi lui-même, se croira en droit d'en exiger autant de ses sujets à son égard. L'entière soumission du duc à la volonté de son frère fut un bienfait pour l'humanité. A ce titre, celle-ci doit au duc d'York une reconnaissance qui atténue jusqu'à un certain point les reproches qu'elle est en droit d'adresser à Jacques II.

Temple s'empressa d'annoncer au prince un changement aussi inattendu ; il en parut aussi surpris que charmé. Tout fut réglé le jour même ; le mariage fut communiqué dans la soirée, dans un comité du conseil, et le lendemain, au grand conseil, « Charles annonça aux Lords, » qu'il avait conclu un mariage entre son neveu le prince » d'Orange et sa nièce la princesse Marie, à l'effet d'unir » les différentes branches de sa famille, et de prouver à » son peuple l'intérêt qu'il prenait à la sécurité de sa » religion. Et moi, ajouta le duc, comme père de la fian- » cée, j'ai donné mon consentement, un consentement qui » prouvera la fausseté des accusations si souvent éle- » vées contre moi, que je médite des changements dans » l'Eglise et dans l'Etat. Le seul changement que j'appelle » de mes vœux, c'est de mettre, en matière civile, les

(1) Temple, *Memoirs*.

» citoyens à l'abri de toute molestation en raison de leur » opinion sur des matières religieuses (1). »

Cette nouvelle fut reçue avec des marques unanimes d'approbation. Le bruit s'en répandit aussitôt à la Cour et dans la ville; partout il excita le plus vif enthousiasme; tout le monde s'en félicita comme d'un événement d'une grande portée, auquel la gloire de l'Etat, le bonheur de la nation et la conservation de l'Eglise établie étaient étroitement liés.

Les seuls partisans de la France et du catholicisme en furent atterrés; l'ambassadeur de France ne savait comment s'excuser auprès de sa Cour, de ce qu'une affaire aussi importante se fût conclue à son insu (2). Les intrigues de Barillon, celles de la duchesse de Portsmouth, échouèrent cette fois contre la ferme détermination de Charles II, qui voyait dans ce mariage une question de salut pour lui-même, comme on le voit par la lettre suivante, où M. Barillon rend compte d'un entretien qu'il eut avec le Roi d'Angleterre. Celui-ci dit à l'ambassadeur de Louis XIV :

« Je veux vous parler d'une chose qui se passe ici, » pour en rendre compte au Roi votre maître ; c'est le » mariage de M. le prince d'Orange avec ma nièce, la » princesse Marie ; je le juge très-utile pour mes intérêts, » et je crois en tirer des avantages présents très-considé» rables, et qui le seront encore davantage pour l'avenir. » Cette alliance fera cesser les soupçons que mes sujets » ont pris que la liaison que je conserve avec la France, » n'ait pour fondement un changement dans la religion. » C'est la conduite de mon frère, le duc d'York, qui a

(1) Lingard, t. XIII, chap. v.

(2) Temple, t. II, p. 419, 421.—Dalrymple, t. II, p. 126.—Jacques, *Mém.*, 508-10. — Danby, *Letters*, p. 130, 150, 285.

» donné lieu à tous ces soupçons; toute la jalousie et les » emportements qu'on a eus en ce pays-ci contre les pros- » pérités de la France, viennent de ce qu'il a fait. Toute » l'Angleterre s'est émue et est entrée dans une appré- » hension que je ne prisse des mesures pour le change- » ment du gouvernement et de la religion de mon pays. » Voilà le fond contre lequel il faut me garantir, et je vous » assure que j'ai besoin de tout (*sic*) pour résister aux » efforts continuels de tous les Anglais; car enfin je suis » seul de mon parti; au moins il n'y a que mon frère. » Je suis assuré que le mariage du prince d'Orange et de » ma nièce dissipera une partie de ces soupçons, et ser- » vira infiniment à faire voir que je n'ai aucun dessein » qui ne soit conforme aux lois de l'Angleterre et à la re- » ligion qui y est établie. Cela détruira les cabales qu'on » pourrait faire, et met mon neveu dans mes intérêts. Je » confonds par là les espérances de ceux qui cherchaient » un prétexte pour s'élever contre moi, et qui auraient es- » sayé de mettre le prince d'Orange de leur parti, en lui » faisant concevoir des prétentions qu'il n'appuiera pré- » sentement sur d'autres fondements que sur mon amitié » et dans un attachement véritable à mes intérêts (30 oc- » tobre). »

Ces paroles renfermaient un véritable exposé de la situation de Charles II, preuve certaine que ce prince n'était pas aveugle au point de ne pas voir combien sa politique avait été anti-nationale. L'ambassadeur Barillon, en les transmettant à Louis XIV, ajoute : « Tout » cela, Sire, fut dit avec beaucoup de chaleur et une » grande envie de me persuader. Je vis que c'était une » chose résolue. » Lorsque Barillon en parla au duc d'York, il le trouva fort embarrassé. « Ce prince, » écrivit-il à Louis XIV, « me dit que le Roi son frère avait jugé ce

» mariage entièrement nécessaire à ses intérêts ; qu'il es-
» pérait que Votre Majesté excuserait l'obligation où il se
» trouve de se conformer aux sentiments de Sa Majesté
» Britannique, me chargeant d'assurer Votre Majesté que
» rien n'était capable d'altérer l'attachement qu'il avait à
» ses intérêts, et qu'il n'en serait pas moins son servi-
» teur. »

Le Roi de France, étonné d'une résolution si subite et si contraire à toutes les promesses qui lui avaient été faites, écrivit à M. Barillon : « Que les premiers avis qu'il avait
» eus de la conclusion de ce mariage, étaient par les feux
» de joie qui s'en étaient allumés dans Londres. Il crut
» cependant inutile de se plaindre, et même de parler sur
» une chose achevée (10 novembre). »

Il chargea son ambassadeur de dire au roi et au duc :
« qu'il souhaitait que le prince d'Orange entrât dans leurs
» inclinations comme dans leur alliance. Il désirait que, si
» le prince d'Orange conservait ses prétentions sur la
» souveraineté de la Gueldre, ce prince sût que lui don-
» nerait la main à ce qu'il y joignît Maastricht et Lim-
» bourg, et s'en fît un établissement souverain, sous la
» protection de la France, de l'Angleterre et des Etats-
» Généraux (1). »

On voit par ce passage que Louis XIV croyait toujours avoir affaire à une ambition vulgaire capable de se laisser éblouir par une petite couronne ducale qu'il faisait briller à ses yeux.

Cependant, le coup qu'on venait de porter à la politique de Louis XIV, pour être inattendu, n'en fut que plus violent. L'ambassadeur anglais Montagu le remarqua, et dit quelque temps après à lord Danby : Que la nou-

(1) Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 10 novembre 1677. — *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 512.

velle de la perte d'une bataille décisive n'aurait pas pu produire un sentiment plus pénible dans l'esprit du Roi de France.

« L'ambassadeur de France et lord Arlington, » dit Temple, « furent les deux seules personnes de la Cour » qui témoignèrent ne pas être satisfaites de ce mariage. » Lord Arlington était piqué de ce que l'affaire s'était » faite sans sa participation, parce qu'il voulait toujours » faire croire à la Cour qu'il avait part dans la confidence » du prince. » Ce seigneur, en complimentant le prince, lui dit : « Qu'il y avait certaines choses bonnes en elles- » mêmes, qui étaient gâtées par la manière de les faire; qu'il » y en avait d'autres, au contraire, qui étaient mauvaises, » mais que la manière de les faire les rendait bonnes; mais » qu'il convenait que celle-ci (en parlant du mariage) était » si bonne, que, de quelque manière qu'elle fût faite, elle » ne pouvait pas devenir mauvaise (1). »

Les Etats-Généraux ayant approuvé le mariage du prince, la célébration eut lieu le 15 novembre au soir, sans aucune cérémonie. Personne n'y assista que le Roi d'Angleterre, le duc et la duchesse d'York. Deux jours après, la duchesse d'York accoucha d'un fils, dont la naissance « diminua un peu la joie du prince » d'Orange (2); » mais cet enfant ne vécut que peu de semaines.

(1) Temple, *Memoirs*.
(2) Dépêches de M. Barillon, des 15 et 18 novembre 1677.





CHAPITRE TREIZIÈME.

PAIX DE NIMÈGUE.

Dividere pro imperare.



SOMMAIRE.



PAIX DE NIMÈGUE.

I. Immédiatement après son mariage, le prince entra en conférence sur les affaires publiques ; elles furent traitées aussi secrètement que celles qui l'avaient précédé. Lord Danby et sir William Temple paraissent être les seuls qui y furent admis. Le Roi et le duc d'York se constituèrent ouvertement les avocats de la France, et plaidèrent la cause de cette puissance avec d'autant plus de chaleur, qu'il leur importait d'effacer de l'esprit de Louis XIV l'impression fâcheuse résultant du mariage qui venait de se conclure (1).

Dans cette discussion, le prince soutint avec son énergie habituelle les intérêts de sa patrie et ceux des alliés ; par suite de sa nouvelle position, la moindre complaisance de sa part eût été une tache à sa réputation, et l'aurait rendu suspect à ses amis. Il insista donc avec vi-

(1) Letters from Barillon to the french court, concerning the differences wich the prince of Orange's marriage created between Louis XIV and Charles II (Dalrymple, *Mem.*, *Appendix*, p. 124-128).



vacité sur l'urgence de procurer une barrière inexpugnable aux Pays-Bas espagnols, puisque, à défaut de cette barrière, si Louis XIV déposait momentanément les armes, il ne ferait que susprendre l'exécution de son dessein de s'emparer plus tard de ces provices par un coup de main.

Vainement Charles II chercha-t-il à persuader à son neveu que Louis XIV était fatigué de la guerre ; que son âge l'invitait au repos; qu'il avait renoncé à l'idée de faire de nouvelles conquêtes ; que la paix qu'on se proposait de conclure serait durable. Tous ces arguments furent employés en pure perte, et même réfutés victorieusement par Guillaume. « Le Roi de France, » dit-il, « désire la » paix, pour dissoudre la Grande-Alliance ; son but atteint, » il se propose de recommencer la guerre; car son ambi» tion ne sera satisfaite que lorsqu'il aura réuni les Pays» Bas espagnols à sa Couronne, étendu les frontières de » son royaume jusqu'au Rhin, mis la République des » Provinces-Unies dans une dépendance humiliante et » voisine du vasselage, et l'Angleterre dans une situation » à n'en rien redouter à l'avenir. Le salut de la Républi» que, » ajouta-t-il, « celui de l'Europe entière, et l'intérêt » bien entendu de l'Angleterre, exigent qu'on arrête cet » esprit d'envahissement qui s'est emparé du Roi de » France; pour y parvenir, il faut exiger comme condi» tions de la paix, la conservation d'une ligne de places » fortes formidables dans les Pays-Bas; la restitution de » la Lorraine, de la Franche-Comté et des conquêtes faites » sur l'Empire en Alsace : ces conditions seules peuvent » nous convenir et détourner les maux que nous appré» hendons sur le continent de l'agrandissement démesuré » de la France. »

Cette opinion, forte de raison, fut appuyée par Tem-

ple; il dit au Roi : « L'âge apporte rarement un change-
» ment aux inclinations naturelles des hommes : le Roi de
» France sera constamment dominé par quelque passion
» violente, tantôt l'amour, tantôt la guerre, tantôt les bâ-
» timents, toujours l'ambition. Je pense, comme le prince,
» qu'il ne veut faire la paix que dans le dessein de recom-
» mencer la guerre, quand il aura assuré ses conquêtes
» et dissous la Grande-Alliance (1). »

Le Roi et le duc d'York cédèrent enfin sur le point de la restitution de la Lorraine et de l'Alsace ; mais exiger celle de la Franche-Comté leur paraissait, disaient-ils, une condition inadmissible pour le monarque français. Le prince, insistant à cet égard, Charles II s'imagina qu'il ne tenait à la restitution de cette province qu'à cause des vastes domaines que sa Maison y possédait. Voulant écarter cette difficulté, le Roi d'Angleterre s'engagea à lui en faire payer le prix, si la Franche-Comté restait au Roi de France ; mais il put se convaincre combien il avait mal jugé son neveu, par la noblesse avec laquelle cette offre fut repoussée. « Dans une question aussi importante,
» je ne compte pour rien mes intérêts particuliers ; je con-
» sens même de grand cœur à perdre tous mes domaines
» en Franche-Comté, si à ce prix on peut obtenir une
» place de plus pour fortifier les frontières des Pays-Bas
» espagnols (2). »

Un langage aussi désintéressé devait paraître incompréhensible au monarque qui avait trafiqué de Dunkerque.

Charles soutenait que la Cour de France ne consentirait jamais au projet de pacification proposé par le prince et par les alliés ; Guillaume déclarait que l'Espagne ne

(1) Temple, *Memoirs*.
(2) *Ibid.*

souscrirait jamais aux cessions qu'on voulait lui imposer. Cependant, après de longs débats, on convint que la paix pourrait se faire aux conditions suivantes : qu'on restituerait à l'Empereur et à l'Empire tout ce qu'ils avaient perdu dans le cours de la guerre ; que le duc de Lorraine serait réintégré dans ses Etats ; qu'on rendrait à l'Espagne Ath, Charleroy, Courtray, Oudenarde, Tournay, Condé, Valenciennes et Binch, et que les Etats-Généraux et la France se restitueraient réciproquement leurs conquètes. Le prince se chargea de faire accepter ces conditions à la Cour d'Espagne, et le Roi d'Angleterre s'engagea à user de son crédit près de celle de Versailles pour les faire agréer à Louis XIV et à envoyer à cet effet une personne de confiance à ce monarque. Temple fut désigné pour remplir cette mission, et ce choix dut nécessairement être agréable au prince. Mais les intrigues du duc d'York vinrent se jeter au travers de ces arrangements, et Temple, à la veille de se mettre en voyage, reçut l'ordre de rester à la Cour, et fut remplacé par lord Feversham, Français d'origine, et attaché à la personne du duc. Ce nouveau choix fit mal augurer du résultat de la négociation (1).

Voici ce qu'on lit dans Lingard, au sujet de cette mission : « Charles II sentit tout ce qu'il y avait de ridicule » dans son nouveau rôle. Jusqu'alors il n'avait aspiré » qu'à celui de médiateur ; maintenant il prenait sur lui » de s'établir l'arbitre des puissances belligérantes. Il » était lié par un traité secret avec le roi Louis ; il recevait de lui une pension annuelle ; il était habitué à lui » faire des protestations de gratitude et d'amitié, et cependant il allait dicter des conditions de paix qui arrê-

(1) Temple, *Memoirs*. — Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688*. t. I, p. 158.



»teraient ce monarque dans sa carrière victorieuse, et lui »arracheraient une bonne partie de ses conquêtes. Après »avoir fait choix de lord Feversham pour cette mission, il »lui donna pour instruction de s'en acquitter de la ma»nière la moins offensante; de montrer que la restitution »de ces sept villes était une condition dont rien ne pour»rait faire départir le prince d'Orange; qu'on la considé»rait comme nécessaire à la sécurité des Pays-Bas; que »le peuple anglais prenait un si vif intérêt au sort de cette »contrée; que le Roi ne *pourrait jamais vivre tranquille»ment avec lui*, s'il souffrait qu'elle fût annexée à la »France, soit par un traité, soit par la guerre; que le »Parlement l'ayant déjà contraint à se dégager de l'al»liance de Louis, il était à craindre qu'il ne finît par le »forcer à faire la guerre à ce monarque; tandis que si le »projet de paix était accepté, l'acquiescement du Roi de »France écarterait tous les obtacles capables d'altérer »l'amitié qui existait entre les deux couronnes (1). »

II. Dans un moment aussi décisif, le départ précipité du prince pour la Hollande peut être regardé comme une très-grande faute. Il avait acquis assez d'expérience du caractère de Charles II, pour comprendre qu'aussitôt qu'il se serait éloigné de la Cour, le monarque inconstant et léger se trouverait livré à ses irrésolutions précédentes. Il le voyait d'ailleurs entouré de personnes toutes dévouées à la France. Du moment que le prince aurait repassé la mer, le duc d'York, Barillon et la duchesse de Portsmouth se verraient libres de recommencer leurs intrigues, sans craindre de les voir déjouées par la fermeté du prince.

La révocation de la mission de Temple suffisait pour

(1) Lingard, t. XIII, chap. V. — Les instructions de Lord Feversham ont été publiées dans la *Vie de lord William Russel*, vol. II. p. 218-224.



exciter toutes les méfiances de Guillaume, et tout récemment encore n'avait-il pas été à même de se convaincre que les conseils de Barillon étaient toujours écoutés et suivis? car le Roi, en prorogeant le Parlement jusqu'au printemps suivant, avait écouté plutôt les suggestions pernicieuses de l'ambassadeur de France que le vœu de son peuple (1).

Tous ces motifs réunis, qui auraient dû retenir le prince en Angleterre, ne l'empêchèrent pas de se préparer pour son retour en Hollande, peu de jours après le départ de lord Feversham pour la France. Mais Louis XIV était intéressé à rompre les conférences de Londres ; il lui importait de ramener au plus vite le prince d'Orange sur le continent : ce fut probablement ce qui l'engagea à faire exécuter un mouvement à ses troupes, et à ordonner l'investissement de Saint-Ghislain, bien qu'on fût alors au cœur de l'hiver.

A la Cour de Londres, on accabla le prince de protestations d'attachement jusqu'au dernier moment, bien que de part et d'autre on sentît le besoin de se séparer : Charles, pour se débarrasser de la présence d'un surveillant qui le gênait; le prince, parce qu'il se sentait mal à l'aise dans une Cour où les plaisirs étaient traités comme des affaires et les affaires sacrifiées aux plaisirs. Guillaume ne connaissait la dissipation que de nom ; la profondeur de son génie l'élevait au-dessus des jouis-

(1) Temple, *Memoirs*. — Lettres de MM. Courtin et Barillon, relatives au quatrième traité de subside entre Charles II et Louis XIV. Le marché fut conclu, dans le mois d'août, au prix de 2 millions de livres. M. Courtin écrivit au Roi (5 août 1677) :

« Le Roi d'Angleterre m'a donné une parole positive d'ajourner le Parle-
» ment, quand le 13 décembre sera venu, jusqu'à la fin du mois d'avril, c'est-
» à-dire jusqu'au 9 ou 10 du mois de mai, selon le style de France. Je lui ai
» promis que Votre Majesté lui fera payer cette année 2 millions de livres. »
(Dalrymple, *Mem.*, *Appendix*, p. 109, 112 et 117.)



sances matérielles de la vie, et bien que son caractère n'offrît rien de poétique et que son existence entière parût être concentrée dans le maniement des affaires, il savait leur imposer un cachet de grandeur qui révélait l'homme extraordinaire. Né pour dominer, il se sentait déplacé au milieu d'une Cour sensuelle, où il ne jouait qu'un rôle secondaire. Le dégoût, suite nécessaire d'une fausse position, précipita probablement son départ, quoiqu'à cette époque la prolongation de son séjour en Angleterre eût été très-utile aux affaires qui se traitaient au congrès. Il emportait, à la vérité, des assurances positives que Charles II ne se relâcherait en rien quant au plan de pacification qui avait été arrêté, et que l'Angleterre déclarerait la guerre à la France, si Louis XIV refusait d'y accéder (1) ; mais à peine Guillaume eut-il quitté le royaume (décembre), que ces résolutions vigoureuses, dont il avait été l'auteur et l'appui, furent abandonnées avec la plus insigne mauvaise foi, et que l'influence française domina, comme par le passé, sur les bords de la Tamise.

Revenu en Hollande avec la princesse, le prince reçut de la nation des témoignages non équivoques de la part qu'elle prenait à son bonheur. Mais au milieu de la satisfaction que le peuple faisait éclater, il ne manqua cependant pas de gens qui, jetant un regard sur le passé, conçurent des appréhensions sur les suites possibles de cette alliance. Cette alliance rappelait celle que Guillaume II avait contractée avec une princesse de la maison de Stuart, et le souvenir en était lié à un événement où la liberté publique avait été sérieusement menacée.

(1) On lit ce qui suit dans une note de l'histoire de Lingard : « Temple » affirme, il est vrai, que Charles II s'engagea à faire la guerre, en cas de » refus de Louis (p. 426); mais il est évident, par une lettre de lord Danby » au prince d'Orange, en date du 4 décembre 1677, que, jusqu'à ce jour, » aucune promesse semblable n'avait été donnée (p. 162). »



Ces craintes, que les dissensions politiques de l'année 1650 justifiaient jusqu'à un certain point, furent puissamment entretenues par les intrigues de la France, qui ne laissait échapper aucune occasion d'attiser la discorde dans la République, et d'y fomenter d'odieuses préventions contre la Maison d'Orange (1).

Au milieu des fêtes et des réjouissances qui se donnèrent en l'honneur des nouveaux époux, la prise de Saint Ghislain par les Français ramena péniblement l'attention publique sur les dangers du dehors. Le prince dissimula pendant quelques jours son impatience et ses inquiétudes; enfin, se voyant libre de s'occuper d'affaires plus sérieuses que de recevoir des hommages et des félicitations, il rendit compte aux Etats-Généraux de ce qui avait été arrêté pendant son séjour à Londres. Il dit que le Roi de la Grande-Bretagne s'était engagé, à son égard, à n'épargner ni soins ni efforts pour procurer à l'Europe un repos dont tous les cabinets du continent sentaient l'impérieuse nécessité (2).

III. L'arrivée de lord Feversham et le motif de son voyage avaient cependant causé quelque irritation à la Cour de Versailles; car Louis XIV, accoutumé à dicter ses volontés aux autres, ne put s'imaginer qu'on conçût l'idée de lui faire la loi. Au ton quelque peu impératif du message, il reconnut sans peine d'où le coup était parti : ce n'était pas son ancien allié et son humble pensionnaire qui lui tenait un langage aussi inusité ; c'était son plus grand ennemi qui le lui faisait tenir par l'organe de Charles II, mais le choix de l'envoyé chargé de lui transmettre les intentions de la Cour de Londres, était en lui-même plus qu'une excuse, c'était presque un désaveu. Toutes ces

(1) Wag., t. XIV, p. 468.

(2) Basnage, *Annales*, t. II, p. 870.

considérations furent appréciées par le monarque français, et il régla sa conduite d'après elles (1).

Dans le cabinet français, Colbert se prononça chaudement en faveur du projet; Louvois, au contraire, soutint qu'il fallait continuer la guerre. « Après plusieurs délais, » dit Lingard, « Feversham reçut pour réponse que le Roi »avait lu cette proposition avec surprise; que lui de»mander de rendre les sept forteresses était aussi dérai»sonnable que de couper le pied à un homme et de lui »dire ensuite de marcher; mais qu'afin de prouver sa »modération, il consentirait à une trève pour toutes les »villes, qu'elles appartinssent à l'Espagne ou aux Etats»Généraux, situées entre la Meuse et la mer, conformé»ment à la démarcation de 1668 (2). » Feversham repartit (30 novembre - 10 décembre) avec l'assurance que Barillon serait chargé de terminer cette négociation à Londres.

Un négociateur comme Temple ne se serait pas laissé amuser par des promesses aussi vagues; mais Feversham, dévoué aux intérêts de son ancienne patrie et à ceux du duc d'York, comprit que ses égards et ses complaisances pour Louis XIV ne seraient pas désavoués; qu'ils seraient même un mérite aux yeux de tout ce qui était porté pour la France en Angleterre. Si le prince d'Orange se fût trouvé là pour soutenir la volonté chancelante de Charles II, il est possible qu'on serait arrivé à une conclusion, malgré le désir bien évident des deux Rois de ne rien conclure.

(1) Temple dit qu'il fut fixé au Roi de France un délai de deux fois 24 heures pour répondre; ceci ne paraît être guère probable : « On s'attendait, »dit Lingard, que lord Feversham ne serait pas retenu plus de dix jours.» Il partit pour sa mission vers la fin de novembre, et revint à Londres dans la première quinzaine de décembre. (*Voyez* Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 4-14 décembre 1677.)

(2) Lingard, vol. XIII, chap. V.—Danby, t. I, p. 191.

Cependant, pour donner satisfaction au prince d'Orange, le roi et le duc d'York annoncent à Guillaume et l'issue infructueuse de la mission de lord Feversham et l'envoi d'un autre négociateur à la Cour de France.

« Mylord Feversham est de retour, » dit le Roi dans une lettre au prince ; « mais, comme je le pensais bien, » il ne rapporte pas une réponse telle que je l'eusse dé- » sirée. Je vais donc envoyer, demain, M. Montagu » (l'ambassadeur ordinaire de Charles II), pour les pres- » ser davantage de me donner une réponse positive, afin » que je puisse prendre mes mesures en conséquence » (4-14 décembre 1677) (1). »

Dans la lettre du duc d'York, écrite le même jour, on lit : « Lord Feversham est ici ; mais comme les propo- » sitions dont il était porteur n'ont pas été accueillies, Sa » Majesté envoie demain M. Montagu, pour presser le » Roi de France et avoir une réponse prompte et définitive. » Je voudrais bien qu'il y consentît ; mais je crains que » non (2). »

« Montagu eut ordre d'exprimer, » dit Lingard, « la » surprise du Roi, de ce que l'épithète de *déraisonnable* eût » été appliquée à un arrangement nécessaire au salut de » la Flandre ; ses craintes que le rejet du projet ne le » forçât à prendre des mesures qu'il désirait ardemment

(1) Lettre inédite. (Archives de la Maison d'Orange.)

Dalrymple, dans son Appendice à ses Mémoires, a publié la correspondance des principaux personnages de la Cour de Londres avec le prince d'Orange. Ces lettres ont été trouvées en Angleterre parmi la correspondance particulière du roi Guillaume. Toutefois, on remarque dans cette correspondance des lacunes provenant de ce qu'une partie de ces lettres était demeurée à La Haye, et fait partie aujourd'hui du dépôt des Archives de la Maison d'Orange. Nous donnons ici la plus grande partie de ces lettres, soit *in extenso*, soit par extrait, en ayant soin d'indiquer qu'elles sont *inédites*.

(2) Lettre inédite. (Archives de la Maison d'Orange.)

» éviter ; sa conviction que le sacrifice demandé à Louis » était peu de chose en comparaison des risques auxquels » il s'exposait de la part de ses sujets mécontents, et son » intention de réunir son Parlement avant que l'armée » française eût le temps d'étendre ses conquêtes en » Flandre (1). »

Jusqu'à quel point ce langage était-il sincère? Quoi qu'il en soit, « le message de Montagu, » dit lord Danby, « fut considéré, par Louis XIV et par Louvois, comme » contenant une menace d'hostilités immédiates (2). »

Cependant l'envoi de Montagu fut appuyé d'une démarche plus significative et propre à donner des inquiétudes à Louis XIV. Le Parlement avait été prorogé jusqu'en avril 1678, et la Cour jugea nécessaire d'abréger ce délai et de convoquer les chambres pour le 10-20 janvier (3).

« Quelque soin que Louis eût toujours eu, » dit Lingard, « de prévenir l'union de Charles avec ses ennemis, » il ne se laissa cependant pas détourner de son but par » l'hostilité apparente du roi d'Angleterre. Un long es- » pace de temps devait nécessairement s'écouler avant » que les troupes anglaises fussent prêtes à entrer en cam- » pagne. Elles n'étaient point encore levées, et aucun » crédit n'avait été voté pour leur armement ; mais une » flotte pouvait bientôt être formée avec les vaisseaux en » service actif ; par conséquent le roi de France envoya, » comme simple mesure de précaution, l'ordre secret d'é- » vacuer la Sicile et de renvoyer en France l'armée qu'il » avait dans cette île. — *J'envoyai le maréchal de La*

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V. — *Vie de lord William Russel*, vol. II, *Appendix*, 224-227.

(2) Danby, 41-42.

(3) Reresby, *Memoirs*.



» *Feuillade, avec ordre de ramener les troupes, et je lui or-
» donnai de s'y préparer avec tant de secret et de diligence,
» que l'union de l'Angleterre avec mes ennemis ne rendît
» pas leur retour impossible* (1). » C'est ainsi que la Sicile fut perdue pour la France.

« En même temps, » dit encore Lingard, « il imagina » d'apaiser l'ardeur guerrière de son frère d'Angleterre, » d'abord en suspendant (17 décembre) le payement de la » pension annuelle dont un trimestre de 50,000 livres » sterling était échu, puis en proposant (19 décembre) une » trêve générale de douze mois, pendant lesquels on avi- » serait aux moyens de satisfaire tous les intérêts. Il assure » Montagu qu'aucune considération ne pourrait jamais le » déterminer à rendre Condé, Valenciennes ou Tournay, » et il laisse à son ministre le soin d'ajouter que, si Charles » pouvait obtenir du prince d'Orange de consentir à la » cession de ces places, la valeur en serait payée au roi » d'Angleterre en lingots d'or, cachés dans des ballots de » soieries, et que la somme que le Lord trésorier voudrait » arbitrer lui serait remise, comme prix de ses services, en » diamants et en perles. Pour plus de séduction, on mit » en avant l'idée d'un mariage entre le dauphin et made- » moiselle d'Orléans, nièce de Charles, en faisant observer » que les intérêts de cette jeune princesse ne devaient pas » être moins chers à son oncle que ceux de son neveu le » prince d'Orange. Montagu (qui, s'il n'avait point en- » core ressenti les effets de la libéralité du roi de France, » en avait au moins reçu la promesse d'être récompensé) » eut soin, dans la lettre où ces propositions étaient trans- » mises, de les peindre avec les plus attrayantes couleurs. » Mais le Roi se montra supérieur à la tentation; d'un » côté il était soutenu dans sa résolution par les représen-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV. p. 145.

»tations de lord Danby, qui désirait ardemment provo-
»quer une guerre avec la France, et, de l'autre, par le
»duc d'York, qui avait chaudement épousé la querelle de
»son gendre, et qui flattait son ambition particulière de
»l'espoir d'une ample moisson de gloire militaire (1). »

Tels étaient les nouveaux rapports qui subsistaient entre les cours de France et de Londres, à la fin de l'année 1677. On peut remarquer que le mariage du prince d'Orange portait déjà ses fruits. Charles est à la veille de se retrouver en présence de son Parlement; il croit donc devoir attendre ce que cette assemblée fera pour lui, avant que de renouer ses liaisons avec le roi de France, qu'il sait d'avance ne pas trouver disposé à la rancune aussitôt qu'il aura consenti à sacrifier à Louis les intérêts du continent.

Cependant le roi de France, pour ne pas être pris au dépourvu, si Charles persistait à lui refuser son concours, s'arrangea de manière à ramener forcément le monarque anglais dans sa dépendance. « Outre le souverain, » dit Lingard, « il existe un autre pouvoir avec lequel Louis
»ne jugeait pas au-dessous de sa dignité de négocier. »
Son ambassadeur, à Londres, reçut l'ordre de former des liaisons avec les chefs du parti de l'opposition; et, chose étrange, il se trouva des hommes assez insensés pour entrer dans un semblable complot. Le plan de campagne de l'opposition parlementaire fut dressé avec Barillon et Ruvigny. « Il fut convenu, » dit Lingard, « d'attacher au
»vote des crédits, des conditions telles que le Roi ne pour-
»rait les accepter; de renouveler les accusations élevées
»contre le Lord trésorier et ses amis; de fatiguer le duc
»d'York et les catholiques par la proposition de nouvelles
»incapacités, et d'employer tous les moyens en leur pou-
»voir pour amener le Roi à ajourner ou à proroger le Par-

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V. — Danby, p. 40, 45, 48, 61.



» lement. De son côté, Ruvigny promit, au nom de son
» souverain, dans le cas où, par leur opposition, Charles
» serait forcé de renouer ses relations avec la France, que
» Louis emploierait toute son influence pour provoquer la
» dissolution du Parlement et la chute du Lord trésorier,
» deux objets également désirés par le parti populaire et
» par le roi de France, parce qu'ils convenaient égale-
» ment à leurs intérêts respectifs. Il n'y a pas de raison,
» ajoute Lingard, pour supposer que lord Hollis et lord
» William Russel aient été engagés dans cette intrigue
» dangereuse et illégale par des considérations d'argent :
» ce fut chez eux l'effet de l'esprit de parti et des haines
» politiques. Quand Ruvigny demanda à Russel de lui
» indiquer les personnes parmi lesquelles il devait distri-
» buer les sommes considérables qu'il avait rapportées de
» France, ce gentilhomme lui répondit avec indignation
» qu'il serait fâché d'être en relation avec des hommes
» qu'on pût acheter avec de l'argent. Néanmoins ses amis
» furent moins scrupuleux, et plusieurs d'entre eux accep-
» tèrent des présents du Roi de France (1). »

C'est ainsi que Louis XIV fomentait l'esprit de division en Angleterre, pour tenir cette puissance dans un état de faiblesse qui servait admirablement à ses desseins ambitieux. Quels que pussent être les torts de la Cour à l'égard de la nation, l'opposition n'eût-elle pas dû rejeter avec mépris le perfide remède qui lui était suggéré par les agents de la Cour de France? Croyaient-ils, pouvaient-ils croire sincèrement, ces patriotes, que Louis leur procurerait une liberté que les Stuarts paraissaient être disposés à ravir à la nation? Que remarque-t-on dans tout ceci? Une conduite odieuse de la part de Louis XIV ; vile de la

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V. — Dalrymple, p. 129-136 — Danby, *Letters*, p. 50, 53, 56, 59.



part de la Cour d'Angleterre, et plus qu'insensée de la part de l'opposition. Une crise, et une crise effroyable, devait nécessairement sortir de cette complication monstrueuse d'intérêts. Louis XIV jouira bientôt du spectacle de la lutte qu'il a provoquée en ameutant l'opposition contre la Cour et en infatuant celle-ci de l'idée qu'un roi n'est vraiment roi qu'autant qu'il dispose à son gré de la conscience, du sang et des biens de ses sujets (1).

IV. Le renvoi de l'ambassadeur Montagu à la Cour de France pour obtenir une réponse plus explicite de Louis XIV, fut accompagné d'une ouverture du cabinet de Londres aux Etats-Généraux, relativement à la conclusion d'une alliance entre l'Angleterre et la République.

Temple rapporte que le Roi lui annonça que, ne pouvant obtenir une réponse positive de la cour de France, il avait formé le projet de l'envoyer à La Haye pour y conclure une alliance avec les Etats-Généraux, dont le but serait de forcer Louis XIV et la Cour d'Espagne à accepter les conditions dont il était convenu avec le prince d'Orange.

Temple s'excusa de remplir la mission que le Roi lui destinait, et milord Hyde, l'un des plénipotentiaires anglais au congrès de Nimègue, fut chargé de traiter cette affaire à La Haye. Toutefois, Temple crut devoir prévenir le prince d'Orange et des nouvelles dispositions de sa Cour et du motif qui lui avait fait décliner cette mission. Voici comment il s'exprime dans sa lettre (8-18 décembre 1677) :

« Je suppose que milord ambassadeur Hyde aura » montré à Votre Altesse ses instructions et la lettre de » M. le secrétaire à ce sujet, qui, s'accordant si bien » avec la lettre du Lord trésorier, ne lui aura plus laissé

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 512 à 528.



» douter qu'on n'ait définitivement pris ici ces résolu-
» tions. Cependant j'ai cru que Votre Altesse ne serait
» pas fâchée d'apprendre que je suis moi-même de cette
» opinion, et que le duc d'York y insistera plus que per-
» sonne, si la Cour de France lui en fournit l'occasion par
» la réponse aux instructions que M. Montagu emporte
» aujourd'hui........

» Quoique je me sois excusé pour la seconde fois d'aller
» trouver Votre Altesse, et que les ordres de Sa Majesté
» aient été transmis à M. Hyde, j'espère que Votre Altesse
» voudra bien me pardonner ; je me réserve pour une oc-
» casion plus brillante, et qui, je crois, ne tardera pas à
» se présenter.

» Pour le moment, je prie seulement Votre Altesse de
» répondre à ce que M. Hyde lui transmettra, d'une ma-
» nière satisfaisante pour le Roi, et si Votre Altesse a
» quelques scrupules de le faire de vive voix, elle n'a qu'à
» faire connaître son opinion à Sa Majesté, dans une let-
» tre particulière, en y témoignant le désir qu'elle ne
» sorte pas du petit cercle de personnes qui se sont jus-
» qu'à présent occupées des intérêts de Votre Altesse, et
» qui ont été les mêmes que lors de son mariage. J'es-
» père que Votre Altesse jugera à propos d'écrire au duc,
» aussi bien qu'à Sa Majesté, pour leur montrer sa re-
» connaissance sur les résolutions qu'ils viennent de
» prendre. Le Lord trésorier le mérite aussi pour la grande
» part qu'il a prise dans toute cette affaire (1). »

« Le prince, dit Lingard, reçut cette nouvelle avec un
» sentiment d'étonnement et de triomphe ; il n'avait point
» attendu de l'indolence de son oncle une telle démonstra-
» tion de vigueur (2).

(1) Inédite. (*Archives de la Maison d'Orange.*)
(2) Lingard, vol. XIII, chap. v.



L'ambassadeur Hyde vint à La Haye (1) et proposa aux Etats-Généraux un nouveau traité sur le modèle de la Triple-Alliance, par lequel les deux puissances s'engageraient l'une et l'autre, non-seulement à se défendre mutuellement contre toute agression, mais encore à déclarer la guerre, l'Angleterre à la France, et les Etats-Généraux à l'Espagne, si la France ou l'Espagne refusait d'accéder au traité de paix proposé. Les Etats-Généraux consentirent à ce qu'on leur proposait, et peu de jours après (10 janvier 1678), le traité fut conclu avec la sanction pleine, mais non avouée, du gouvernement espagnol à Bruxelles. Dans le traité, les deux puissances conviennent de forcer de concert la France et l'Espagne à donner leur consentement; mais, dans l'article 11, les Etats-Généraux se disent suffisamment assurés du consentement de l'Espagne *(satis certi sunt)*, de sorte que le traité était en réalité dirigé uniquement contre la France (2).

Pendant que cette affaire se négociait à La Haye, on reçut à Londres la nouvelle du refus de Louis d'accéder aux conditions qui lui avaient été proposées. Le duc d'York l'annonça au prince d'Orange (8-18 janvier 1678), et dit à cette occasion :

« Vous voyez que nous devons nous préparer à la guerre, » et nous le faisons à petit bruit, jusqu'à la réunion du » Parlement, qui doit avoir lieu d'aujourd'hui en huit.

» Nous nous hâtons de faire partir les vaisseaux qui » doivent renforcer notre escadre dans le détroit; quand » ils se seront joints à sir J. Narborough, il aura vingt-cinq » vaisseaux et deux brûlots sous ses ordres. Si vous ren-

(1) Clarendon's papers. *Correspondance of the honorable Laurence Hyde, ann.* 1678.

(2) *Actes et Mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, p. 292. — Dumont, t. VII, part. II, p. 341. — Wag., t. XIV, p. 469. — Basnage, t. II, p. 903. — Lingard, vol. XIII, chap. V.



» forcez, de votre côté, l'escadre que vous y envoyez, nous » serons, je l'espère, maîtres de cette mer, quelles que puis- » sent être les forces de la France de ce côté. Il sera né- » cessaire aussi de s'entendre sur les forces requises pour » être les maîtres dans ces mers, et pour pouvoir inquiéter » les côtes de France. »

Le prince proposa, de son côté, au duc d'York, de prendre le commandement des forces anglaises qui seraient envoyées, en cas de rupture, dans les Pays-Bas espagnols; ceci fournit au duc l'occasion de répondre ce qui suit :

« J'ai été fort sensible à la proposition que vous me » faites, mais pour l'instant je ne puis rien vous dire à ce » sujet ; car il serait impossible que nous formassions le » moindre plan sur la manière de pousser cette guerre » quand nous y entrerons, aussi longtemps que nous ne » saurons point ce que le Parlement et les Espagnols » feront. Vous apprendrez de M. Hyde qu'il y a peu d'ap- » parence que nous puissions avoir des troupes en Flandre ; » car, sans Ostende, nous ne pouvons vous y envoyer un » corps considérable. Nous avons été occupés ce soir à » nous préparer pour la réunion du Parlement ; lundi est » le jour fixé (25 janvier — 5 février 1678) (1). »

La Cour de Londres demandait au gouvernement espagnol le port d'Ostende, pour y débarquer ses troupes et y établir des magasins, et les Espagnols faisaient des difficultés, et non sans raison, d'abandonner cette place à un allié aussi suspect que le roi d'Angleterre, qui, d'un jour à l'autre, pouvait se ranger du côté de la France, et s'établir pour son propre compte à Ostende ; de là un vaste sujet de récriminations entre les deux gouvernements, et l'impossibilité de s'entendre (2).

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 528 et suiv.

(2) Dalrymple, *Appendix*.

Cependant le traité du 10 janvier n'avait que médiocrement satisfait le prince d'Orange, et Temple avait exprimé au roi d'Angleterre que cette ligue n'aurait pas le même succès que la Triple-Alliance de 1668, « qui était, » disait-il, « un excellent original, dont celle-ci ne serait » qu'une méchante copie (1). »

Ce même négociateur explique, dans une lettre au prince d'Orange qui lui avait adressé des reproches affectueux de ne pas être venu à La Haye, les motifs qui l'avaient engagé à ne pas se mêler de cette négociation, qu'il considérait comme compromettante pour la Confédération et pour le prince, et peu conforme à la dignité de son pays. « Votre Altesse attend de moi, » écrit Temple, « quelques bonnes raisons pour excuse ; je n'en » avais que trop. . . . .

» Le dégoût que j'ai de voir proposer de pareils projets » m'en a empêché, car je sentais qu'il aurait été impos- » sible à Votre Altesse d'y consentir et de garder le secret, » qui, une fois divulgué, aurait fait perdre à Votre Altesse » et aux Etats la confiance de plusieurs de leurs alliés, et » peut-être une grande partie de leur crédit. Ainsi j'ai » pensé que c'était imposer à Votre Altesse une trop grande » tâche, sans parvenir à remplir les mesures énergiques » qui avaient été prises précédemment entre Sa Majesté » et Votre Altesse, à la même occasion.

» Quant à moi, j'ai toujours été d'avis que Sa Majesté » n'avait que deux partis à prendre, ou se garder de la » guerre ou la faire conjointement avec toute la Confé- » dération (18-28 janvier) (1). »

Telle était aussi l'opinion du prince d'Orange. Le traité du 10 janvier 1678, était loin d'avoir le caractère d'une

(1) Temple, *Memoirs.*
(2) Lettre inédite. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

accession franche et loyale de la part de l'Angleterre à la Confédération. « Aussi, le prince d'Orange, » dit Temple, « vit-il ce traité avec un extrême regret. » Son insuffisance lui fut démontrée dès le premier jour (1).

Cependant, le bruit d'une alliance offensive et défensive entre les Etats-Généraux et la Cour de Londres avait mis la diplomatie de Louis XIV dans la nécessité de travailler à déjouer l'exécution de ce projet hostile à la France. Le besoin de la paix se faisait toujours vivement sentir dans la République, et Louis XIV en profita pour insister plus que jamais sur l'urgence de signer une paix séparée entre lui et les Etats sous le spécieux prétexte, que cela amènerait inévitablement une pacification générale. Mais quelle pacification ? Le traité signé entre les Etats et la France, les armes devaient nécessairement tomber des mains des alliés ; c'est là où Louis XIV voulait en venir : c'est cela que le prince d'Orange voulait prévenir. Pour engager plus efficacement les Etats à conclure cette paix séparée, qui devait lui assurer un triomphe facile sur ses autres ennemis, Louis XIV faisait exploiter par ses agents les jalousies républicaines de quelques hommes haut placés dans les Provinces-Unies. On leur faisait envisager le mariage du prince d'Orange, avec une princesse de la Maison de Stuart, comme un acheminement vers l'établissement d'un pouvoir illimité dans la République. L'ambassadeur français n'épargnait ni les insinuations contre le patriotisme et le désintéressement du prince d'Orange, ni l'argent dont il était abondammeut pouvu par sa Cour pour augmenter le nombre des créatures de la France dans la République. Il en résulta qu'à l'époque où l'alliance anglaise était proposée aux Etats, et qu'on négociait sur les conditions ultérieures de ce traité,

(1) Temple, *Memoirs*.



le désir de la paix avec la France prenait de jour en jour plus d'extension dans la République et principalement à Amsterdam. Ceci arrêtait les négociations entamées avec la Cour de Londres, et les passages suivants d'une lettre inédite, du conseiller pensionnaire Fagel au prince d'Orange, donneront un aperçu des difficultés que cet homme d'Etat rencontrait dans l'achèvement de cette négociation:

« Prince, je viens informer Votre Altesse qu'il ne m'a point » été possible de faire avancer aujourd'hui l'affaire de l'al- » liance ; c'est un grand sujet de déplaisir pour moi.

» Tous les membres ont été d'avis qu'il fallait la con- » clure, sauf à n'y point insérer l'article qui concerne le » pavillon et celui où il est fait mention d'un subside en lieu » et place de troupes et de vaisseaux ; qu'il fallait rédiger » celui où il est dit qu'on s'engageait à ne point conclure » de paix sans un consentement mutuel, tel qu'il est porté » dans les précédents traités ; enfin, qu'on stipulerait que » le secours ne s'élèverait point au-delà de vingt vais- » seaux et de huit mille hommes.

» Mais messieurs d'Amsterdam n'avaient point jugé » bon de charger ou d'autoriser M. Van Heemskerk (1), » sur quoi que ce pût être. Ils lui avaient encore dit : » qu'ils n'entendaient point s'expliquer, s'ils considéraient » les pouvoirs donnés précédemment à M. Van Beunin- » gen (2) comme bons et valables, et s'il pourrait au » besoin s'en servir, oui ou non. Ils disent qu'une affaire » de cette importance ne peut être débattue et terminée » que dans l'assemblée des Etats de Hollande, et que ce » n'est que là qu'ils émettront leur opinion. Ils ont tenu » le même langage relativement à l'envoi des vaisseaux » dans la Méditerranée.

(1) Pensionnaire ou orateur de la ville d'Amsterdam.
(2) Ambassadeur des États à Londres.



» Je suis venu au point de ne plus savoir ce que je ferai » de cette affaire. Les membres présents (dans l'assem- » blée des Etats-Généraux) étaient très-mécontents, mais » on demeura d'accord, que le seul parti à prendre dans » cette circonstance, était celui d'attendre la réunion des » Etats de Hollande ; car on a vu plus d'une fois que des » instances faites auprès de messieurs d'Amsterdam, en » pareilles circonstances, amènent un résultat plus fâ- » cheux que satisfaisant. Ils se sont d'ailleurs expliqués » avec tant de réserve sur toutes ces questions, envers » M. Van Heemskerk, que celui-ci n'a pu dire ni ce qu'ils » veulent, ni de quelle manière ils envisagent la question. » On n'a pu savoir ni préjuger du rapport de M. Van » Heemskerk le but auquel messieurs d'Amsterdam ten- » dent.

» Je me suis déterminé d'en écrire aux messieurs qui » sont chargés des affaires secrètes (1), en les priant de se » préparer et de se mettre en mesure pour pouvoir énon- » cer l'opinion de leurs commettants sur l'alliance proje- » tée le 9 du prochain mois. Je ne doute point d'arriver, » ainsi faisant, à sa conclusion.

» Mais Votre altesse comprendra sans peine que ces » délais produiront un mauvais effet, bien que je n'aie pu » faire autrement.

» J'attends le sentiment de Votre Altesse, relativement » à cette affaire, afin de m'y conformer ; en attendant, je » m'afflige en pensant que le peu de distraction qu'elle » se donne soit empoisonné par un contre temps aussi » fâcheux (2).

(1) Le comité des affaires secrètes se composait de quelques membres des Etats-Généraux. C'était dans ce petit cercle que s'élaboraient les négociations avant d'être portées à la connaissance de l'Assemblée.

(2) Le prince d'Orange était à Dieren, un de ses châteaux de plaisance, où il allait prendre le divertissement de la chasse.



» J'avais l'intention d'aller trouver ce matin M. l'am-
» bassadeur Hyde. Nous étions parvenus à nous entendre
» à peu de choses près ; la question du pavillon exceptée.
» J'avais satisfait complétement aux désirs de Son Excel-
» lence sur l'article du consentement ; je lui avais démon-
» tré l'impossibilité de porter l'assistance navale au-delà
» de vingt vaisseaux, et qu'il fallait admettre la faculté de
» remplacer le secours en troupes par un subside. Je
» m'attendais, par conséquent, que cette négociation se
» serait terminée aujourd'hui. Mais il semblerait que ce
» soit un effet de la volonté divine, que les affaires du de-
» hors, déjà si compliquées d'ailleurs, dussent s'embrouil-
» ler encore davantage par notre manque d'accord à l'in-
» térieur. J'espère cependant que nous parviendrons à
» vaincre ces difficultés, et ce m'est un véritable sujet de
» joie que les autres membres se soient montrés mécon-
» tents de la conduite d'Amsterdam (31 janvier 1678, à
» cinq heures du soir) (1). »

Tel était l'état des négociations entre la Cour de Londres et les Etats-Généraux, à l'époque de la réunion du Parlement. L'opposition d'Amsterdam provenait de son désir de conclure une paix séparée avec la France ; et bien que cette ville n'osât encore l'exprimer ouvertement, elle avait recours à l'inertie pour arrêter la conclusion d'une alliance destinée à prolonger la guerre, en lui imprimant plus de vigueur.

Dans les circonstances données, le cabinet britannique eût évidemment désiré pouvoir venir les traités à la main devant les Chambres, pour activer les votes des Communes et leur enlever toute espèce de doute sur la sincérité des intentions de la Cour, d'entrer dans une alliance dirigée contre la France. Ce fut par conséquent un nouveau

(1) Lettre inédite. (*Archives de la Maison d'Orange.*)



triomphe pour Louis XIV; en faisant traîner les négociations à La Haye, il mettait le Roi d'Angleterre, dès le début de la session, en butte aux soupçons les plus injurieux de la part de la chambre des Communes.

V. Le Parlement s'assembla le 7 février, et comme c'était avant le temps fixé pour la prorogation, on s'attendait à une communication extraordinaire.

Cette assemblée, à défaut de la Cour, allait faire les affaires du Roi de France; car, peu de jours avant sa réunion, Louis XIV écrivit à M. Barillon : « Je laisse à » votre zèle et à votre adresse de vous prévaloir des bonnes » intentions et de l'autorité du Roi d'Angleterre contre » le Parlement et du Parlement même, pour empêcher » l'effet des résolutions que ce prince pourrait prendre » contre moi (2 février) (1). »

Ce Parlement siégeait depuis dix-sept ans et s'était divisé en deux partis : l'un entièrement vendu à la Cour, l'autre désigné sous le nom de parti de la nation. Celui de la Cour s'était considérablement accru par la coutume introduite, depuis le ministère dit de *la cabale*, d'acheter les suffrages par des faveurs, des grâces, quelquefois même à prix d'argent; mais le parti populaire était plus fort et plus considéré, parce qu'il paraissait véritablement attaché aux vrais intérêts de la nation et ennemi de la France et du catholicisme. On était bien loin de se douter alors qu'il existât des liens secrets, des liens honteux entre la France et ceux-là même qui déclamaient le plus violemment contre l'ambition du monarque français et les sympathies de la Cour pour l'alliance française; mais si les chefs du parti populaire passaient à cette époque pour des patriotes à toute épreuve, dignes de figurer un jour avec éclat dans l'histoire de leur pays, quelles terribles révélations

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 534.



sont venues depuis détruire cette auréole de gloire et de patriotisme ! Cependant, il fallait que l'Angleterre passât à travers cette double corruption, corruption parlementaire et corruption de la Cour, qui la livrait pieds et poings liés à la France, pour qu'elle pût s'appartenir un jour elle-même.

A cette époque, la Cour eût-elle pu prévenir la violente scission qui s'opéra peu après dans la chambre des Communes, en adoptant une politique plus conforme aux vœux de l'opposition, dans les questions qui se rattachaient à l'indépendance nationale et au maintien de l'Eglise établie? C'est au moins problématique, d'après les engagements qu'on a vu, que les chefs de l'opposition avaient pris avec les agents du Roi de France de faire une guerre à mort au gouvernement et de le combattre sur tous les terrains imaginables.

Le malheur de la position était que les sentiments personnels du Roi d'Angleterre étaient toujours pour l'alliance de France, ou au moins pour une médiation bienveillante qui, en résultat, aurait tourné au profit de Louis XIV. Les traités de mutuelle garantie entre Charles II et le Roi de France, pour le triomphe de la prérogative royale, avaient une grande force dans l'esprit des deux monarques; mais ce résultat ne pouvait naître que d'une intelligence parfaite dans les questions de paix et de guerre. On n'en était pas à ignorer en Angleterre que le premier résultat de l'alliance avec la France serait le triomphe absolu des prérogatives de la couronne, si puissamment soutenues par Louis XIV (1). La politique de la Cour était par conséquent considérée comme antinationale. L'opposition ayant affaire à un Roi fortement soupçonné d'être imbu de principes anti-nationaux, ne

(1) *L'Europe esclave, si l'Angleterre ne rompt ses fers*, publié en 1677.



recula pas devant une alliance anti-nationale pour déjouer une trame odieuse, liberticide. Tous les moyens lui semblèrent bons, justifiés d'avance, même les plus coupables. Le but qu'on se proposait était louable, dès lors les moyens qu'on mettrait en jeu pour l'obtenir, étaient à l'abri de toute censure. Tel est, en général, le langage des factions.

Temple, étranger à celle-ci, respecté à la Cour, où l'on se faisait une espèce de gloire de ne rien respecter, considéré du Roi, qui n'avait que trop de motifs de mépriser ceux qui l'entouraient, homme de bien et de sens, ami de son pays, et sujet dévoué à son souverain, Temple avait cherché à convaincre Charles de cette vérité : « Qu'un » roi d'Angleterre qui veut être l'homme de son peuple, » est le plus grand roi du monde ; mais que s'il veut être » davantage, il n'est plus rien (1). » Charles avait paru apprécier la vérité de l'observation, et avait répondu : « Désormais, je veux être l'homme de mon peuple. » Mais cette résolution, prise dans un de ces moments d'abandon et d'épanchement naturels au caractère du Roi, ne fut jamais suivie. Soit légèreté, soit calcul, loin de devenir l'homme de son peuple, Charles cédant constamment à des suggestions funestes, se montra toujours l'homme du parti opposé. Bien plus, il avilit la royauté en la faisant descendre dans l'arène des factions, et, souillant l'éclat de sa couronne, il la rendit suspecte à son peuple, et prépara ainsi les événements qui devaient un jour précipiter sa famille d'un des premiers trônes du monde dans les misères de l'exil.

La session s'ouvrit le 7 février 1678 ; de ce jour date la révolution en Angleterre : dix années d'orage se préparent à fondre sur elle ; les jours de calme seront rares

(1) Temple, *Memoirs.*

et achetés au prix d'un lendemain souvent plus sombre, plus désastreux que ne l'avait été la veille.

Le Roi informa le Parlement de l'alliance qu'il venait de conclure avec les Etats-Généraux, du don de 40,000 livres sterling qu'il avait fait à la princesse d'Orange, à l'occasion de son mariage avec un prince digne de toute son affection et de celle de la nation anglaise; du rappel des troupes anglaises qui jusqu'alors étaient demeurées au service du Roi de France, et demanda aux Communes les subsides nécessaires pour fournir aux frais d'une guerre que tant de circonstances diverses pouvaient rendre fort dispendieuse; il leur promit aussi de ne rien négliger pour la sûreté du commerce, pour le maintien de la tranquillité publique et la répression des progrès du catholicisme dans ses Etats (28 janvier, 7 février 1678).

Quel fut le premier acte de cette chambre des Communes qui bientôt allait se montrer si hostile à la Couronne? Elle vota (9 février) une somme de 70,000 livres sterling pour la cérémonie des funérailles du roi Charles le Martyr, et l'érection d'un monument à sa mémoire (1). C'est par cet hommage éclatant à la royauté du père que débute la lutte contre celle du fils.

« Le Parlement, » dit Temple, « avait toujours témoigné » une ardeur violente pour la guerre, tant que le Roi y avait » été opposé; mais dès que la Cour y parut disposée, il » soupçonna quelque projet mystérieux, et en conçut de » l'ombrage (2). » C'était une suite presque inévitable de la conduite équivoque du Roi; il s'était placé dans la fâcheuse position de ne pouvoir rien entreprendre sans exciter les soupçons de son peuple.

Les chefs de l'opposition n'osèrent combattre directe-

(1) Reresby, *Mem.*—Salmon, *Abrégé chronologique de l'hist. d'Angleterre.*
(2) Temple, *Memoirs.*

ment la demande du Roi; car, parmi ceux qui avaient poussé à la guerre, c'étaient eux qui avaient toujours le plus élevé la voix. Cependant le duc d'York, dans une lettre au prince d'Orange, en date du 5-15 février, lui fait observer : « Que ceux qui, lors de la dernière ses» sion, avaient montre le plus d'ardeur pour une guerre » avec la France, sont ceux qui entravent le plus le vote » des subsides (1). »

Trois jours après le discours du Roi (31 janvier, 10 février), les lords et les Communes présentèrent au Roi une adresse de remercîment séparée. La chambre basse pria le monarque de n'entrer dans aucun traité, s'il n'était tel qu'il réduisît le Roi Très-Chrétien à une condition qui le rendît aussi peu capable de nuire à ses voisins qu'il l'était par le traité des Pyrénées, et que, quand il plairait au Roi de communiquer à la chambre des alliances de cette nature, elle lui donnerait des assistances et des subsides si prompts, qu'il serait en état de porter oette guerre à une heureuse fin (2).

Nul doute que cette adresse ne renfermât une critique du traité que le Roi venait de conclure peu de semaines auparavant avec les Etats-Généraux et qui était plus favorable à la France qu'à l'Espagne.

Cette réponse surprit le Roi, qui, ayant rencontré le soir même M. Barillon, lui dit à l'oreille, en parlant de cette adresse : « Je crois qu'ils ont perdu l'esprit, et » que vous leur avez donné de l'argent pour proposer une » chose si extravagante. — Je ne crois pas, répondit » l'ambassadeur de Louis XIV, que l'argent fût bien em» ployé à leur faire prendre une pareille résolution (3).

(1) Dalrymple, p. 147, *Appendix*.
(2) Lingard, vol. XIII, chap. V.
(3) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 588.

Charles II vit dans la réponse des Communes une nouvelle atteinte à sa prérogative, et se plaignit d'y trouver « tant de ce qui n'y devait pas être mentionné, et » si peu de ce qui devait y être (4-14 février). » Il dit que la demande qu'on lui faisait d'obliger les alliés de ne traiter de la paix qu'autant que le Roi Très-Chrétien ne fût au moins réduit aux termes du traité des Pyrénées, était un résultat qui n'appartenait qu'au Dieu tout-puissant, personne ne pouvant juger des conditions qu'on peut attacher à la paix, que celui qui peut prédire avec certitude les succès de la guerre; qu'au reste, si la Chambre l'encourageait à faire de nouvelles alliances, en l'aidant, par des subsides, à maintenir celles qu'il avait déjà faites, il fallait que ce secours fût prompt, la conjoncture ne permettant pas les longues délibérations.

Le cabinet espérait obtenir une somme annuelle et fixe, pour toute la durée de la guerre; mais l'ambassadeur Hyde écrit à ce sujet à son frère lord Clarendon : « Je crois qu'on se trompe en comptant là-dessus; c'est » contre la nature de la chambre basse, qui doit désirer » être fréquemment appelée, afin de renouveler des fa» veurs qu'il n'est pas dans son intérêt d'accorder toutes » à la fois (4-14 janvier 1678) (1). »

Les Communes ayant délibéré sur la nature des secours qu'on devait accorder à la Couronne (5-15 février), le ministère, en dépit des efforts de l'opposition, obtint une majorité de quarante-deux voix, et un crédit fut voté en termes généraux pour l'entretien de quatre-vingt-dix vaisseaux et d'une armée de trente mille hommes (2).

(1) Clarendon, *Papers*.

(2) *Parlem. hist.*, IV, 896, 915, 925. — Lingard, vol. XIII, chap. V. — Dalrymple, *Mem.*, *App.*, 134.

Le duc d'York annonça ce résultat dans deux lettres successives à son gendre ; dans la première, on lit : « C'est » à grand' peine, et après bien des chicanes, que les ser- » viteurs du Roi, dans la chambre, ont obtenu ce soir, » à six heures, le vote d'un subside destiné à soutenir » l'alliance avec la Hollande, et à défendre les Pays-Bas. » La chambre s'occupera demain à fixer la somme. Je » crains qu'elle ne soit fortement combattue et réduite le » plus possible par les hommes malintentionnés. Toute- » fois, il nous faut un subside considérable, sans quoi » nous ne ferons qu'une bien pauvre figure dans cette » guerre...(5-15 février). »

Et trois jours après, le duc écrit : « Les affaires vont » lentement ici ; car, quoique les Communes aient voté » hier qu'elles accorderaient un subside pour l'entretien » de quatre-vingt-dix vaisseaux, et aujourd'hui qu'elles » en accordent un pour l'entretien de trente mille hommes » de terre, je crains qu'elles ne soient si longtemps à éta- » blir les fonds nécessaires, que nous ne pourrons pas » faire grand' chose cette année ; car aussi longtemps que » l'argent ne sera point assuré, nous ne pouvons aller en » avant, soit en équipant plus de vaisseaux, soit en levant » plus de troupes que celles que nous avons déjà. Mais » nous ne perdrons point un instant, dès que nous serons » en état de nous en occuper plus activement (8-18 fé- » vrier). »

Enfin, un auteur contemporain, membre de la chambre des Communes, nous initie dans les appréhensions qui commencèrent à tourmenter à cette époque le peuple anglais : « De grands débats s'élevèrent à l'occasion du » subside, et plusieurs motifs commencèrent à faire naître » une violente opposition ; chez les uns, c'était uniquement » le désir de contrarier la Couronne, quoique dans le

» fond ils fissent des vœux pour une guerre avec la » France, dont la nation se montrait toujours désireuse; » chez les autres, c'était la crainte que le Roi ne voulût, » il est vrai, lever une armée, mais sans aucune inten- » tion de s'en servir pour la guerre, et, il faut l'avouer, » plusieurs des partisans même de la cour n'étaient pas » certains du contraire (1). »

Telle était la situation en Angleterre, peu de jours après la réunion du Parlement. De part et d'autre, on avait parcouru, dans ce peu de jours, un immense chemin; le Parlement, parce qu'il doutait de la sincérité et de la pureté des vues de la cour; celle-ci, par la méfiance que lui inspiraient les Communes. Toujours est-il que si des deux côtés on avait paru désirer la guerre avant l'ouverture de la session, on paraissait maintenant disposé à préférer la paix; les Communes, pour ne pas donner au Roi une armée dont il aurait pu se servir contre la nation pour l'asservir; la Cour, parce qu'elle ne comptait point obtenir du Parlement ce qui lui était indispensable pour soutenir la guerre avec honneur, et que, par conséquent, il était préférable pour elle de s'arranger de manière à ne pas offenser Louis XIV. Ceci est exposé en termes, très-circonspects d'ailleurs, dans une lettre de lord Danby au prince d'Orange (8-18 février). Ce seigneur y dit :

« Sa Majesté éprouve un si grand découragement, et par » les lenteurs du Parlement et par la conduite mala- » droite des Espagnols à son égard (2), que Votre Altesse » entendra de M. Godolphin, que Sa Majesté n'a d'espoir

(1) Reresby, *Memoirs*.

(2) Par le refus du Gouvernement espagnol de mettre Ostende et Nieuport à la disposition des Anglais pour y débarquer leurs troupes et y établir des magasins.



»que dans une paix, et je conviens, pour ma part, que »la tournure de nos affaires ne permet point d'espérer »grand' chose d'une guerre.

» Sa Majesté pense que la paix pourrait s'obtenir en cé- »dant au Roi de France quelque autre place pour Tour- »nay ; ses idées se sont arrêtées sur Charlemont, comme »une place dont les Espagnols pourraient se passer ; mais »je pense que la France préférera avoir Luxembourg ou »Ypres ; peut-être bien qu'elle exigera ces deux places »pour Tournay.....

« Quelle que puisse être l'opinion de Votre Altesse re- »lativement à cette proposition, elle n'a point lieu de »craindre que les sentiments du Roi soient changés en »ce qui concerne les mesures qui ont été prises avec »Votre Altesse. Si, après avoir entendu un récit exact de »l'état de nos affaires ici, Votre Altesse n'approuve »point qu'on fasse une proposition de ce genre à la »France, elle peut être persuadée qu'elle n'en entendra »plus parler.

» Mais je répète ici ce que j'ai déjà écrit à Votre Al- »tesse, si le Roi ne peut avoir le port d'Ostende, pour y »débarquer ses troupes et y établir des magasins, il ne »faut point s'attendre que nous puissions envoyer un »secours de troupes en Flandre.

» Quant à moi, je ne sais ni ce que je dois désirer, ni »ce que je dois conseiller. D'une part, la nation s'attend »à nous voir entrer dans la guerre, et de l'autre elle met »tant de lenteur à nous en fournir les moyens, que nous »ne pouvons espérer que nos forces soient en état d'agir »avant le mois de mai, sans compter l'incertitude dans »laquelle nous nous trouvons sur la durée de l'appui du »Parlement. Je prie Dieu qu'il lui plaise de suggérer un »conseil salutaire à Votre Altesse ; car je tiens pour as-

» suré, que notre fortune est inséparable de celle de » Votre Altesse. »

Tandis qu'on dépêchait Godolphin en Hollande pour soumettre ces propositions au prince d'Orange, le jeune Ruvigny alla les porter à Louis XIV, qui avait entrepris le siége de Gand. Le prince d'Orange répondit par un refus, car lord Danby lui avait écrit une seconde lettre, qu'il recommande de brûler, et dans laquelle il exhorte le prince à refuser d'accéder à sa proposition, et lui conseille de faire deux réponses : l'une pour le ministre lui-même, l'autre propre à être mise sous les yeux du Roi (1).

VI. Cependant les événements marchaient avec une grande rapidité sur le continent.

Vers la fin de janvier, le Roi de France avait pris le chemin de la Lorraine, et pour mieux déguiser son projet, il partagea ses forces en divers corps, menaçant tout à la fois Luxembourg, Namur et Mons. Les alliés dirigèrent leurs forces de ces côtés, et tout aussitôt les Français allèrent fondre sur Gand, qui n'était gardé que par une faible garnison, car on la croyait à l'abri d'une attaque (1er mars).

L'intention de Louis XIV était de commencer la campagne par un coup d'éclat, afin de répandre la terreur parmi ses ennemis, et de les forcer par là à lui abandonner toutes ses conquêtes.

« J'avais impatience, dit-il, de commencer la campa» gne de 1678, et une grande envie de faire quelque » chose d'aussi glorieux et de plus utile que ce qui avait » été déjà fait.......

» J'avais pris, les années précédentes, les villes qui » étaient le plus à ma bienséance, et je m'étais mis par » là en état de ne rien craindre pour mes frontières. Je

(1) Danby, *Letters*, p. 197-9.



» voyais peu d'endroits où je pusse porter un grand coup » à mes ennemis.......

» Gand était le plus important de tout ce que je pou-» vais attaquer; c'est pourquoi je me fixai d'en former le » siége (1). »

Le Roi de France pressa cette ville avec une armée de soixante-dix mille hommes placés sous son commandement suprême.

D'autre part, les négociations entre les Etats-Généraux et l'ambassadeur britannique avaient été menées à bonne fin. Une alliance défensive fut signée à La Haye (3 mars), par laquelle on se promettait mutuelle assistance en cas d'attaque. A la suite de ce traité, la cour de Londres se dit disposée à traitèr d'une plus étroite alliance avec les ambassadeurs des puissances alliées, afin de pourvoir à la défense de leurs Etats respectifs, et mettre fin à une guerre dont les calamités se faisaient sentir dans l'Europe entière (2).

Le danger dont Gand se vit tout à coup menacé fut un coup de foudre pour le prince d'Orange. Il était à la chasse, lorsque la nouvelle lui en fut apportée; retourner au palais pour faire ses adieux à la princesse, se préparer pour rejoindre l'armée, tout cela fut l'affaire de deux heures; le soir même il avait quitté La Haye.

L'ambassadeur Hyde écrit à ce sujet: « Quoi qu'il fasse » (le prince), le Roi de France se rendra maître de ces » places; aussi les amis du prince, sont-ils d'avis qu'il » eût mieux fait de laisser cette mortification au prince de » Waldeck; mais Son Altesse est très-prompte dans ses ré-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 144-146.

(2) Lettre inédite de Van Beuningen, ambassadeur des Etats à Londres, au conseiller pensionnaire Fagel, du 6-16 avril 1678. (*Mss.* Archives de la Maison d'Orange.)

» solutions, et, une fois prises, elle n'en démord point.
» C'est une qualité que le prince partage tellement avec
» un de ses amis (probablement le conseiller pensionnaire
» Fagel), qu'on ne dirait point qu'ils sont deux, mais
» qu'ils ne font qu'une seule et même personne (4 mars
» 1678) (1). »

Le prince d'Orange avait vivement à cœur d'empêcher la perte de Gand ; mais les troupes promises par l'évêque de Munster n'étaient pas encore arrivées, tandis que les Espagnols refusaient de dégarnir les autres places d'une partie de leur garnison pour voler au secours de la capitale riche et populeuse de la Flandre, dont la conservation était cependant si importante. C'est ainsi que les efforts du prince étaient sans cesse traversés par ceux-là mêmes qui avaient le plus grand intérêt à suivre ses conseils.

Guillaume entrevit que la perte de Gand aurait l'influence la plus funeste sur les négociations; mais ne voyant aucune apparence de sauver la place, et bien moins encore de tenir tête à une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne, il dut se borner à pourvoir à la défense d'Anvers. Il avait pris poste à Boom, entre Bruxelles et Anvers, pour être à portée de défendre à la fois le passage de la Nethes et celui de l'Escaut.

Gand se rendit après neuf jours de siége (9 mars), et sa citadelle deux jours après.

Louis XIV dit en parlant de cette conqnête : « Dans
» ce moment, je sentis de la joie d'avoir pris une place
» qu'on avait cru inattaquable par la difficulté des quar-
» tiers, des communications, par sa grandeur et par tout
» ce qui rend les siéges difficiles. L'heureux succès de
» celui-là, l'abattement de mes ennemis, le peu de con-

(1) Lettre à lord Clarendon. *Corresp. of the hon. L. Hyde*, vol. I, p. 12.



» sommation de toutes les munitions qu'on avait préparées, » joints à l'ambition qui m'est assez naturelle, me portèrent » à marcher sur Ypres, que je crus pouvoir prendre en » très-peu de temps (1). » Louis XIV ne fut pas trompé dans son attente, car cette ville et sa citadelle capitulèrent le 25 mars. Déjà Anvers paraissait menacé de voir l'ennemi à ses portes.

Louis XIV s'était ouvert la route de la Hollande ; il s'était mis en position d'insulter, quand il lui plairait, Bruxelles, siége du gouvernement espagnol, et il s'arrêta pour voir quelle impression ce changement, dans ces circonstances, produirait sur les confédérés. Satisfait de ses conquêtes, il s'engage à n'entreprendre de deux mois aucune opération militaire (mars).

« Je revins à Saint-Germain, assez content de ce que » j'avais fait, » dit Louis XIV, « et disposé de mieux faire » à l'avenir, si la parole que j'avais donnée, de ne rien » entreprendre pendant deux mois, n'était suivie de la » conclusion de la paix (2). » Et, le 9 avril, le monarque adresse de Saint-Germain, à ses plénipotentiaires à Nimègue, son *ultimatum* et les conditions auxquelles il veut bien consentir à accorder la paix.

Après des succès aussi décisifs, ces conditions devaient être toutes à l'avantage de la France, et bien différentes de celles qui, proposées par le Roi de la Grande-Bretagne, avaient été la base de l'alliance conclue tout récemment entre l'Angleterre et la République (3).

En prenant connaissance de ces conditions, le plénipotentiaire espagnol dit avec résignation au Nonce qui les

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 155.
(2) *Ibid.* p. 159.
(3) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 539-550.

lui communiquait : « Qu'il valait mieux se jeter par la
» fenêtre que du haut du toit (1). »

VII. Le succès des armes de Louis XIV produisit un effet fort différent en Angleterre et en Hollande.

S'il faut en croire Barillon, la marche de l'armée française avait terrifié la Cour de Londres. Ce diplomate écrit (24 janvier) : « Que le duc d'York le conjura, avec » les larmes aux yeux, d'obtenir de son souverain qu'il » s'abstînt de faire marcher ses troupes en Flandre (2). »

Mais des complaisances de ce genre n'étaient pas dans le caractère de Louis XIV, et d'ailleurs n'avait-il pas à punir les velléités d'indépendance que son bon frère d'Angleterre avait manifestées tout récemment à son égard ?

La correspondance du duc d'York avec son gendre révèle toutes les dificultés qui vinrent assaillir à cette époque le cabinet de Londres. Il s'était brouillé avec Louis XIV, et ne pouvait trop compter sur l'assistance d'un Parlement dominé par les méfiances que lui inspirait la Cour.

Au dehors, le cabinet britannique ne rencontrait aussi que froideur et défiance. Les Espagnols redoutaient l'Angleterre presque à l'égal de la France, à cause de son Roi; de là, les difficultés soulevées à l'occasion de la demande faite, par la Cour de Londres, d'admettre les troupes anglaises à Ostende et Nieuport. Les Hollandais visaient à sortir de la guerre au moment où l'Angleterre se préparait tardivement à y entrer. Cette fausse position était vivement ressentie par le duc d'York, elle le blessait. Il est très-présumable même que lui et son frère en étaient déjà venus au point de déplorer le coup de tête

(1) Dépêche de MM. d'Estrades d'Avaux et Colbert, du 26 avril 1678.
(2) Dalrymple, *Memoirs*, *Appendix*, p. 128.



qui les avait brouillés avec le Roi de France. Cependant les triomphes de Louis XIV leur vinrent en quelque sorte en aide. L'orgueil national blessé chez les Anglais, la terreur chez les Espagnols, parlèrent plus haut que les méfiances que les uns et les autres nourrissaient contre Charles II et son gouvernement.

A la date du 22 février (3 mars), le duc d'York écrivait au prince : « Je m'afflige de la lenteur de nos pré- » paratifs ; voilà près d'un mois que le Parlement est » assemblé, et pas un des bills de finance n'est prêt en- » core. J'espère que l'alarme qui résultera de ce siége va » faire marcher nos affaires, et que M. de Bourguemaine » (l'ambassadeur d'Espagne à Londres) en finira avec » les longueurs qui ne sont que trop préjudiciables aux » intérêts de son maître. Un seul mot de sa part, et nous » sommes en mesure de faire partir nos troupes pour Os- » tende et Nieuport. Quand les bills de finance seront » assez avancés pour pouvoir nous procurer de l'argent à » crédit, on ne perdra pas un instant, et vous aurez alors » de mes nouvelles. »

Tout cela fut obtenu ; la prise de Gand fit pousser en Angleterre un cri de guerre général ; les Espagnols cédèrent sur la question d'Ostende et de Nieuport, et trois mille hommes y furent aussitôt envoyés d'Angleterre. La chambre des Communes se hâta de voter un bill établissant un impôt de capitation pour faire les fonds du subside ; le Gouvernement fournit de l'argent à vingt colonels qui s'engagèrent à lever chacun, en six semaines, un régiment de mille hommes (1).

Dans ces circonstances, le duc d'York écrit à son gendre (12-22 mars) : « Nous nous préparons le plus » possible pour être à même d'aller à votre aide...

(1) Lingard, vol. XIII, chap. v.



» Nous ferons de notre mieux, car nous avons à vain-
» cre de grandes difficultés, qui nous sont suscitées, soit
» par des gens malintentionnés, soit par le parti répu-
» blicain. »

Et dans une lettre suivante (19-29 mars), on lit : « Véri-
» tablement l'esprit de la chambre n'est point satisfaisant ;
» il semblerait que quelques-uns d'entre eux ne visent
» qu'à s'emparer du pouvoir pour réduire celui du Roi.
» Ces mêmes individus cherchent à entraver la levée des
» troupes, ce qui n'empêche point qu'elle s'exécute. »

Enfin, le duc dit encore dans une lettre (du 22 mars, 1er avril) : « Je suis entièrement de votre avis, que nous
» devons avoir la guerre, car je connais l'esprit des Fran-
» çais ; mais il serait désirer que la chambre des Com-
» munes voulût faire son devoir, comme nous ferons le
» nôtre dans cette guerre, car nos levées se font avec di-
» ligence, et journellement nous équipons des vaisseaux.
» Mais il y a dans la chambre des jalousies si mal fondées,
» qu'on ne s'inquiète point de pourvoir au surplus de
» l'argent qui nous est nécessaire. »

De quelle nature sont ces jalousies auxquelles le duc fait allusion ? Lingard nous révèle une partie du mystère ; il dit que les ennemis de la Cour furent surpris de la vigueur de sa conduite, mais ne discontinuèrent point leurs efforts, pour entraver la marche du gouvernement.
« Lord Russell s'éleva avec chaleur contre le papisme
» et une armée permanente ; un autre membre de l'oppo-
» sition émet le soupçon que si les nouveaux régiments
» étaient levés, on ne les emploierait pas contre l'ennemi,
» mais contre les libertés du pays ; un comité fut nommé
» pour faire une enquête sur les dangers dont l'Eglise
» établie était menacée par le progrès du papisme, et l'on
» vota une adresse où le Roi était prié de déclarer la guerre

» sans délai, de renvoyer les agents français, et de rap-
» peler les plénipotentiaires au congrés de Nimègue. Le
» but du subside et le ton de cette adresse engagèrent
» Ruvigny et Barillon à demander des explications à leurs
» amis. Buckingham, Shaftesbury, Russell et Holis, ré-
» pondirent également qu'ils n'avaient violé aucun enga-
» gement; qu'il eût été dangereux de s'opposer à un vote
» de subside, mais qu'ils y avaient ajouté des conditions
» très-injurieuses pour le Roi; qu'en votant l'adresse, ils
» avaient cherché à lui arracher l'aveu de ses véritables
» intentions, résultat non moins avantageux à eux-mêmes
» qu'au Roi de France; que si, en effet, Charles, avec
» le secours de son armée, parvenait à s'assurer de la
» personne de ses adversaires politiques, il pourrait
» ensuite obtenir d'un Parlement servile tout ce qu'il
» demanderait pour continuer la guerre (1). »

Mais tandis qu'ostensiblement la question paraissait tendre à s'éclaircir en Angleterre, elle se compliquait singulièrement sur le continent. Si en Angleterre on avait fait un pas en avant depuis les derniers triomphes du Roi de France, on reculait à La Haye et à Bruxelles; ici par la terreur d'une perte totale et imminente; là par l'appréhension que ces conquêtes ne fussent suivies de celle d'Anvers, dont la perte aurait été très-préjudiciable au commerce de la Hollande. Louis XIV n'était pas homme à passer sous les Fourches Caudines des Etats-Généraux, et à se laisser imposer la clôture de l'Escaut. Il y avait là de quoi mettre en émoi Amsterdam et toutes les villes commerçantes de la République. On n'y songea plus qu'au moyen d'arrêter le conquérant; les armées n'y pouvant suffire, ce fut la paix qu'on demanda, et d'un

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V.—*Parl. hist.*, t. IV, p. 940-956.—Barillon, 134-137.



ton à prouver que les parties lésées ne devaient guère plus compter sur l'assistance des Etats.

Les alliés informèrent le Roi de la Grande-Bretagne (17-27 mars), par l'entremise de leurs ambassadeurs, qu'ils consentaient à laisser Tournay, et même Valenciennes à Louis XIV, pourvu qu'il rendît les cinq autres places et ses conquêtes subséquentes. Le prince d'Orange, de son côté, conservait l'espoir que le Roi de France ne voudrait plus traiter à ces conditions. Il dit à lord Danby (17-27 mars) : « M. le duc de Villa-Her» mosa a répondu qu'il acceptera les conditions... Pour » nous, nous ferons de même, et ainsi voilà la paix faite, » si la France continue à la vouloir sur ce pied, de quoi » je doute fort (1).

Quand le Roi d'Angleterre sut qu'il existait dans les conseils espagnols et hollandais une forte disposition à la paix, il vira de bord. Il avait constamment tenu à l'ambassadeur français un langage propre à entretenir son bon vouloir, et dans le temps même qu'il envoyait le duc de Monmouth et lord Duras (2) à Ostende, à la tête de quelques bataillons, il disait à M. Barillon qu'il cédait à la nécessité, et que cette mesure était indispensable pour apaiser les Anglais, mais que le désir de la paix était toujours au fond de son cœur; et au sujet du duc d'York, qui paraissait très-animé pour la guerre : « Je » vous avoue franchement, ajoutait-il, que les discours de » mon frère me font de la peine. Nous n'avons pas encore » un sou pour lever des troupes, et il parle comme si son » armée était sur pied ; il est entêté du généralat (3). » En

(1) Danby, *Letters*, p. 210-214, et les Lettres de l'ambassadeur Hyde.

(2) Il était de la famille de Duras, mais avait été naturalisé et créé pair en Angleterre sous le nom de lord Feversham.

(3) Dépêche de M. Barillon, 9 mars 1678.

voyant les nouvelles dispositions de ses alliés, « Charles II » forma sur-le-champ, dit Lingard, un plan pour ménager ses intérêts particuliers, tout en ayant l'air de » ne consulter que ceux de ses alliés. Il fit venir lord » Danby, et le força d'écrire à son ambassadeur à Paris » cette lettre fameuse qui, plus tard, amena la disgrâce » et la ruine de ce ministre. Montagu y était informé » qu'il trouverait dans la dépêche officielle, l'instruction » de se borner à sonder les dispositions de Louis à l'égard de ces conditions; mais qu'il devait toujours faire » la proposition, et engager la garantie de son souverain » pour le consentement de l'Espagne et des États-Généraux; que si elle était repoussée, il ne devait ajouter » rien de plus; mais que, si elle était acceptée, il eût à » demander pour Charles, comme récompense de ses bons » offices, une pension de six cent mille livres pendant » chacune des trois années suivantes. Le post-scriptum » suivant fut ajouté de la main même du Roi: *Cette lettre » est écrite par mon ordre*, C. R. (1). Louis XIV rejeta ces » offres sans hésiter; on venait, dit-il, trop tard: ses derniers succès lui donnaient droit à de plus grands avantages. Charles II, déçu dans son attente, se trouva » offensé; ses dispositions guerrières se réveillèrent, et il » entretint les envoyés étrangers à sa cour, d'un projet de » quadruple alliance, qui serait immédiatement suivi » d'une déclaration de guerre (2). »

Des conférences furent indiquées; le comte de Wallenstein, envoyé impérial, et celui du Roi d'Espagne, le marquis de Bourguemaine, reçurent ces ouvertures avec joie. Mais l'ambassadeur des États, Van Beuningen, dut

(1) Danby, 70-76.
(2) Lingard, vol. XIII, chap. V.

s'abstenir d'y paraître, parce que ceux-ci le laissaient sans instructions ni pouvoirs (1).

Ce fait était trop significatif pour qu'on pût se méprendre sur le motif. Les États voulaient la paix, et se montraient disposés à la signer à tout prix, ce qui avait fait dire au prince d'Orange, à une députation des États qui était venue à Anvers pour discuter la matière avec Son Altesse: « que cette paix ne serait pas seulement pré- » judiciable et ruineuse, mais honteuse. » Quand cette réponse fut consignée au procès-verbal des États de Hollande, elle y souleva une discussion orageuse. Quelques membres partisans de la paix à tout prix soutinrent que le prince n'avait point prononcé le mot *honteuse*. Mais le conseiller pensionnaire Fagel renvoya les opposants au témoignage personnel du prince, et maintint la rédaction primitive, ce qu'il annonça en ces termes à Son Altesse:

« Il eût été bien plus agréable à certaines personnes » que je n'eusse point fait mention en ces termes de l'o- » pinion émise par Votre Altesse, ou bien que je l'eusse » entièrement passée sous silence; mais il m'a paru im- » portant pour Votre Altesse qu'il demeure un témoignage » irrécusable de l'opinion qu'elle professe au sujet de la » paix et des conditions auxquelles on peut l'obtenir, » pour qu'on puisse prouver que ce n'est que par défé- » rence pour les États que Votre Altesse sacrifie en cette » circonstance son opinion personnelle. Ceci me prouve, » ajoute Fagel, « que ceux-là mêmes qui demandent aujour- » d'hui la paix avec tant de persistance, désireraient bien » que le public ignorât que Votre Altesse y est opposée, et » redoutent que ses résultats pourraient bien être imputés

(1) Lettres inédites de l'ambassadeur Van Beuningen au conseiller pensionnaire Fagel, des 6-16, 8-18 et 9-19 avril 1678. (*Mss. Archives de la Maison d'Orange.*)



» à une précipitation qui pourrait devenir pour eux un fruit » amer. Je doute, pour ma part, que nous puissions obte» nir la paix à ces conditions ; immanquablement on ira » plus loin encore ici, car on veut en finir. Cependant » beaucoup de braves gens s'en lavent les mains, mais » cela n'a pas la moindre influence auprès des autres.

» L'alliance défensive (avec l'Angleterre) a été ratifiée » aujourd'hui, et sera expédiée demain (7 avril 1678) (1). »

Sur ces entrefaites, le Parlement se réunit, après un court ajournement (29 avril, 9 mai). Il fut donné connaissance aux Chambres de l'état des négociations ; mais les esprits, loin d'être radoucis, se montrèrent plus animés encore qu'avant l'ajournement. S'occupant peu de ce qui touchait à la politique extérieure, toute l'attention des Communes parut se fixer sur la situation intérieure du royaume. Dans ces débats, le duc d'York et les ministres furent peu ménagés ; et, par une de leurs adresses, les Communes demandèrent le renvoi de ceux des membres du conseil qui avaient inspiré au Roi les réponses qu'il avait faites à leurs premières représentations. La Chambre en voulait particulièrement au duc de Lauderdale, chaud partisan de la royauté, mais qui s'était élevé au pouvoir en adorant Cromwell et la République. Les Communes déclarèrent enfin que, sans égards pour les plus urgents besoins de la Couronne, « elles ne pouvaient » imposer au peuple un surcroît de charges, tant que le » royaume ne serait pas à l'abri des dangers qui pouvaient » résulter de l'ascendant et de la force qu'on laissait au » parti papiste (2). »

(1) Lettres inédites. (*Mss. Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lingard, vol. XIII, chap. V.

Le même auteur dit dans une note : « Les preuves sur lesquelles ce vote » fut fondé occupent cinq pages in-folio dans les journaux imprimés, et » méritent de fixer l'attention, parce qu'elles montrent quels riens peuvent

Ce vote excita toute la colère du Roi. « Charles se » répandit, » dit Lingard, « en expressions d'étonnement » et d'indignation. » Il tourna, de ce moment, toutes ses pensées vers la paix, et accusa même de l'avoir trompé, ceux qui lui avaient parlé de guerre. Il demanda à Temple, en lui reprochant ses idées populaires, quelle confiance il pouvait prendre dans une Chambre qui, à la veille d'une guerre, osait faire une déclaration pareille, et il s'en expliqua dans la chambre des Lords en ces termes (1) :

« Milords, j'ai reçu de la chambre des Communes une » adresse d'un style si extraordinaire, que je m'en trouve » offensé au dernier point. C'est pourquoi j'ai résolu de » la proroger pour quelques jours, afin qu'elle ait le temps » de réfléchir sur sa conduite, et qu'elle apprenne à me » porter plus de respect à l'avenir. J'ai vécu assez long- » temps pour être sensible aux mauvaises conséquences » de ces sortes d'adresses. Milords, je vous assure que » je suis très-satisfait de la bonne et respectueuse con- » duite de votre Chambre pour moi et pour mon service. » J'espère qu'à notre première assemblée vous aurez dé- » cidé quel avis vous devez me donner dans la conjonc- » ture présente (13-23 mai). »

Le Parlement fut prorogé, mais seulement pour le court espace de dix jours; et, vers le même temps, on trouve le passage suivant dans une lettre de lord Danby au prince d'Orange : « Je crois de toute mon âme que » notre Parlement et vos États-Généraux contribueront » beaucoup mieux au service des intérêts du Roi de

» servir à soulever les plus terribles excès de la haine religieuse, sous la do- » mination de chefs habiles et audacieux. »

(1) Temple, *Memoirs*, t. II, p. 434.—Louis XIV (*Œuvres*), t. IV, p. 163. — Dalrymple, p. 172.



» France, que ne le pourrait faire la meilleure ar-
» mée (1). »

Toujours est-il que ce fut Louis XIV qui recueillit le fruit de ces funestes divisions. Après avoir traité secrètement avec l'opposition, et l'avoir excitée à refuser les subsides nécessaires pour une guerre qu'elle avait passionnément désirée jusqu'alors, il n'aura plus qu'à s'adresser au Roi, certain d'en être écouté comme un génie tutélaire. Cependant Louis XIV écrit une lettre de la tendance la plus pacifique aux États-Généraux ; il était sûr de son fait, car il dit dans ses œuvres : « La prise de » Gand a forcé mes ennemis à la paix, les mettant hors » d'état de soutenir la guerre (2). »

Afin de n'être pas déçu dans son plan par l'intervention de l'Angleterre, Louis XIV donne ordre à Barillon de faire de nouvelles offres à Charles II.

L'ambassadeur de France avait dit jusqu'alors que le Roi de la Grande-Bretagne serait toujours l'arbitre de la paix ; mais depuis les dispositions pacifiques des États-Généraux, il avait changé de langage. « On a lieu de » s'étonner, » disait-il, « que le Roi d'Angleterre veuille » obtenir pour les Espagnols des conditions plus avan- » tageuses que celles dont les États-Généraux se disent » satisfaits. » Ces remontrances furent appuyées de promesses auxquelles un monarque aussi nécessiteux que Charles II ne résiste qu'avec peine. Il se défiait du Parlement ; il voit que le moment favorable d'entrer dans la guerre est passé ; qu'il a laissé échapper l'occasion d'être l'arbitre de la paix ; qu'un refus d'y souscrire l'expose au ressentiment de la Cour de France, sans lui valoir la reconnaissance des États, qui sont disposés à

(1) Danby, *Letters*, p. 219.
(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 146 et 163.

traiter séparément avec la France ; enfin, il se dit que, puisque la République paraît être décidée à accepter les conditions que Louis XIV lui offre, et que ce monarque lui propose de l'argent pour consentir à une chose qu'il ne peut ni ne veut empêcher, il ne voit pas pourquoi il refuserait d'accéder aux désirs de la Cour de France ; et Charles II, pour couper court aux innombrables embarras qui l'assiégent de toutes parts, s'en tirera encore une fois en vendant sa neutralité pour quelques millions de livres (1). Assuré de ce secours, le Roi d'Angleterre n'aura plus à redouter des refus hautains de la part des Communes.

« Lord Danby ne fut plus d'avis de continuer les hos- » tilités, » dit Lingard ; « il était découragé par la ré- » pugnance visible des États de Hollande et par la vio- » lence de ses ennemis politiques dans le Parlement.

» Le duc d'York sacrifia son ambition de gloire mili- » taire à la crainte qu'une guerre ne fournît au parti » populaire les moyens d'empiéter de nouveau sur ce » qu'il considérait comme l'autorité légitime de la Cou- » ronne (2).

» Quant au Roi de la Grande-Bretagne, il s'empressa » de souscrire un traité secret qui stipulait qu'à moins » que les Etats ne fissent officiellement connaître, dans » un espace de deux mois, qu'ils accepteraient les con- » ditions offertes à Nimègue, le Roi d'Angleterre retirerait

(1) Letters from M. Barillon to the french court and Charles II to Louis XIV, concerning the secret money treaty with France in the year 1678. (Dalrymple, *Mem. Appendix*, p. 165-192.)

(2) Voyez ses lettres au prince d'Orange écrites au printemps de 1678. Elles prouvent que le duc d'York n'avait point de système bien arrêté, et était sans cesse ballotté entre le désir d'entrer dans la lutte et la crainte des suites que cette guerre pourrait avoir pour l'autorité royale en Angleterre. (Dalrymple, *Appendix*.)



» ses forces du continent, à l'exception de trois mille » hommes pour former la garnison d'Ostende, et rece- » vrait en retour, de Louis XIV, la somme de 6 millions » de livres en quatre payements (1). »

Par un article séparé, Barillon fit dépendre le premier payement de deux conditions importantes : la prorogation du Parlement à quatre mois, et le licenciement de toutes les troupes nouvellement levées en Angleterre. Lingard considère cette clause comme une conséquence des engagements que la Cour de France avait contractés avec le parti de l'opposition. C'était, à coup sûr, un moyen infaillible de maintenir la Couronne dans un état de dépendance et de dégradation à l'égard de la France, et le pays dans une agitation toujours croissante. La puissance de Louis XIV ne pouvait que gagner à ce double résultat. Après cet exposé sommaire du traité secret du 27 mai, on ne peut s'étonner que Barillon ait écrit à sa Cour, à la date du 12 mai : « Le Roi lui-même signera le » traité ; aucun de ses sujets n'est assez hardi pour l'oser » faire (2). » Mais Charles II était dans une position si embarrassante, qu'il disait à Barillon : « Que, s'il n'était » pas secouru, il essuierait une révolution pareille à celle » qui avait perdu le Roi son père. »

Charles et le duc d'York, se gardèrent soigneusement de parler de cette négociation au prince d'Orange ; mais s'étant lié les mains, ils s'attachèrent à faire sonner bien haut les embarras que l'opposition suscitait au gouvernement, au point de l'empêcher de songer, pour le moment, à entrer dans la lutte.

Si l'on veut se convaincre de quelle manière les dynas-

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V. — Traité du 27 mai 1678. — Lettre de M. Barillon au Roi, du 28 mai 1678. — Dalrymple, *Appendix*, p. 165.

(2) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 570-582.



ties se perdent dans l'opinion publique, en s'abaissant devant l'étranger, il suffira de lire la lettre suivante du duc d'York à son gendre, écrite à l'époque où le traité se négociait avec l'envoyé de Louis XIV. C'était un esprit timoré qui s'adressait à une âme virile; et ces conseils, dictés par la crainte, durent singulièrement froisser les sentiments mâles et énergiques d'un jeune prince qui, ne voyant que mollesse et duplicité autour de lui, n'en conservait pas moins l'espoir de ramener ces hommes faibles et timides à des inspirations plus dignes de la sainte cause dont il s'était fait le défenseur.

« Je reçus dans l'après-midi votre lettre du 26, datée » de Honslarsdyk (château de plaisance situé à quatre » lieues de La Haye). Je vois que vous êtes déterminé à » y rester jusqu'à ce que vous sachiez si les Français en» tendent consentir à la suspension d'armes, et j'approuve » votre résolution; car il n'y a rien de bon à faire ni rien » de bon à espérer du côté de la Flandre. Je considère » d'ailleurs votre présence à La Haye comme fort néces» saire, particulièrement à l'époque où les députés qu'on » a envoyés de chez vous à l'armée française seront re» venus. D'après ce qui me revient de tous les côtés, et » aussi d'après ce que vous avez dit à M. Hyde (l'envoyé » britannique à La Haye), il paraîtrait que la grande ma» jorité du peuple, ainsi que quelques-uns des hommes » éminents dans la République, désirent vivement le réta» blissement de la paix, et, certes, ils n'auraient point fait » les démarches qu'on leur a vu faire, s'il n'en était point » ainsi. Je serais, par conséquent, fâché de voir qu'on y » fît quoi que ce soit pendant votre absence. Mais comme » il doit vous être suffisamment démontré que l'état des » affaires est tel qu'il ne permet point que l'on songe à la » continuation de la guerre, je pense qu'il y va de votre

» intérêt de ne point vous opposer au désir du peuple, en
» vous montrant l'adversaire d'une paix qui se fera ni
» plus ni moins. Quant à l'Espagne, vous connaissez
» comme moi le misérable état auquel cette puissance se
» voit réduite. Quant à nous, vous pouvez juger ce que
» l'on peut attendre d'ici, d'après ce qui s'est passé dans
» la dernière session, si bien que Sa Majesté dut en venir
» à une prorogation du Parlement. Il se réunira de nou-
» veau mardi, et je crains qu'on ne le trouve peu parti-
» san de l'ordre; tout ce que nous pourrons faire sera
» donc de travailler à conserver la paix publique chez
» nous. Les malintentionnés, dans la chambre des Com-
» munes, dirigeront leurs coups contre l'autorité royale, et
» si malheureusement nous nous fussions engagés dans une
» guerre, ils s'en seraient prévalus pour ne laisser au Roi
» qu'un vain titre, en rabaissant son pouvoir au-dessous
» de celui d'un doge de Venise, et Dieu sait si on lui eût
» laissé longtemps ce titre illusoire. Pour ma part, je suis
» persuadé que cela n'entre point dans leurs intentions.
» Je vous le dis, pour vous prouver combien la paix est
» indispensable, et pour vous faire apprécier l'impossibi-
» lité dans laquelle nous sommes d'avoir la guerre. Vous
» avez pu vous convaincre que le Roi y était fort disposé,
» qu'il s'y préparait; que toutes ses forces de terre étaient
» organisées, et qu'avant la fin du mois, nous eussions eu
» quatre-vingt-dix vaisseaux en mer. Mais le Parlement,
» ou, pour m'exprimer plus exactement, la chambre des
» Communes, qu'a-t-elle jugé bon de faire pour nous
» mettre à même de faire la guerre? Rien depuis cinq
» mois, à l'exception du bill de capitation, qui peut pro-
» duire trois cent mille livres une fois données; au lieu
» d'accorder d'autres subsides, on a vu les Communes
» poursuivre les ministres, et déclarer qu'aussi longtemps

» qu'on ne leur donnerait point satisfaction sur le fait de » la religion, elles ne donneraient point d'argent. L'effet » produit par cette conduite, chez vous, doit vous être » connu, et où elle nous conduira, personne ne peut le » dire.

» Je n'ai pu m'abstenir de vous dire ce qui précède, » afin qu'étant bien instruit de ce qui se passe ici, vous » puissiez agir en conséquence, en évitant de vous lancer » dans des mesures qui pourraient tourner au préjudice » de notre famille; car, dans l'état des choses actuel, la » continuation de la guerre ne peut, d'après moi, qu'en- » traîner notre ruine ici et votre perte en Hollande. Je » vous ai parlé à cœur ouvert, et c'est l'amitié et l'in- » térêt que je vous porte qui ont guidé ma plume. Je » n'ignore point combien la paix qu'on offre est rigou- » reuse, et que, pour nous, tout comme pour vous, il est » cruel de devoir s'y soumettre; mais où est le remède » qui puisse l'empêcher? N'exaspérez point la France sur- » tout, car quel profit nous en reviendrait-il?

» Que personne ne voie cette lettre, je vous prie; elle » n'est que pour vous seul, et son contenu n'est point de » nature à être vu, ni lu par qui que ce soit. C'est ma ten- » dresse pour vous qui est cause que je vous en ai tant dit » (21-31 mai (1). »

Quel profond sujet de méditation que cette lettre! n'y lit-on pas l'avenir qui attend l'illustre Maison de Stuart? Quoi! tant de faiblesse à côté de tant de grandeur! et que de sombres réflexions ne durent point assaillir Guillaume en parcourant cet écrit qui renfermait l'abdication de toute influence de l'Angleterre sur le continent?

Le prince stathouder, de son côté, voyait augmenter l'impopularité de sa résistance à la paix dans la Républi-

(1) Dalrymple, *Appendix.*



que, et la conduite du Palement le jetait dans la plus grande perplexité. Son rôle devenait de jour en jour plus difficile. On trouve la preuve de son découragement dans une confidence qu'il fit à l'envoyé anglais Godolphin, qui en fait part en ces termes à lord Danby : « que ce qui le » décourageait le plus de lutter davantage contre les in- » clinations toutes pacifiques des Etats, c'était de voir » que les divisions s'accroissaient sans cesse dans le » Parlement (14 mai) (1). »

Après cet aperçu de la situation des principaux personnages qui occupaient à cette époque la scène politique, tant dans l'Angleterre que dans la République, nous allons jeter les yeux sur ce qui se passait dans les Etats de Hollande ; car c'était dans cette assemblée que devait en réalité se décider la question de la conclusion de la paix ou de la continuation de la guerre.

VIII. Depuis plusieurs semaines, cette question fixait toute l'attention des Etats et du prince stathouder, qui fut prié de venir à La Haye pour assister aux délibérations (2).

Cette matière importante fut débattue avec beaucoup de vivacité dans l'assemblée de Hollande, où le prince énuméra les motifs qui le portaient à rejeter la paix telle que Louis XIV entendait la donner à ses ennemis. « Mieux » vaudrait, » dit-il, « s'assujettir à la France, que d'ac- » cepter ce que l'on nous propose, sous le nom d'une » pacification générale. On a, » poursuivit-il, « promis à » l'Electeur de Brandebourg de lui procurer un dédom- » magement aux dépens de la Suède, et le Roi de » France exige qu'on l'abandonne et qu'on lui manque

(1) Danby, *Letters*, p. 361.

(2) Lettre des Etats de Hollande au prince d'Orange, du 6 avril 1678.— Lettre du conseiller pensionnaire Fagel au prince, du 7 avril 1678.



» de parole. On offre de restituer Charleroy ; mais on veut
» retenir les dépendances de cette place importante, pour
» rendre sa possession d'aucune valeur; Mons ne peut ser-
» vir à grand' chose, si la France conserve Ypres et Mau-
» beuge ; on a pris des engagements sacrés à l'égard du
» duc de Lorraine, et loin de lui procurer la restitution
» de son duché, on veut le dépouiller de la moitié de ses
» États et l'astreindre à ne pouvoir recourir à des alliés,
» pour défendre celle qu'on lui laissera ; les engagements
» contractés avec le duc de Villa-Hermosa défendent qu'on
» accepte les conditions que la France veut faire subir à
» l'Espagne. Il est vrai que cette puissance n'a pas fait
» tout ce qu'elle pouvait, tout ce qu'elle aurait dû faire,
» mais il ne faut pas l'abandonner pour cela. Rappelez-
» vous à quelle époque elle s'est déclarée en faveur des
» Provinces-Unies. Qui voudra jamais traiter à l'avenir
» avec la République, si elle rompt des engagements aussi
» solennels ?

» Je suis d'avis, » ajouta le prince, « qu'on fasse la
» paix, mais non qu'on signe la ruine inévitable de l'Etat.
» Je ne me dissimule point l'état fâcheux de nos affaires,
» mais je suis convaincu que le mal, tout grand qu'il
» puisse être, n'est pas sans remède. La paix, telle qu'on
» nous la propose, qui donc osera la garantir ? et si elle se
» fait, ne faudra-t-il pas entretenir un fort grand nombre
» de troupes qui ruineront l'Etat, en temps de paix comme
» en guerre ? Quant à moi, » dit Guillaume, « je serai
» toujours prêt à obéir aux ordres de l'Etat ; mais qu'on
» n'exige pas que je donne mon assentiment à une paix
» que je considère non-seulement comme ruineuse, mais
» qui, de plus, me paraît honteuse (1). »

Les nobles se rangèrent de l'avis du prince stathouder,

(1) Basnage, *Ann.*, vol. II, p. 915.

mais la plupart des villes parlèrent dans un sens opposé.

« L'Espagne s'est alliée avec nous; mais elle n'a rien » fait, lors même qu'il s'agissait de sa propre conserva- » tion dans les Pays-Bas. L'Empereur est trop occupé à » réprimer les troubles de la Hongrie; l'Electeur de » Brandebourg se contente de faire des conquêtes en Po- » méranie, sur les Suédois, pour étendre ses frontières; » les secours de l'Angleterre viendront trop tard. On » nous oblige d'entretenir des forces considérables dans » les Pays-Bas, où l'armée du Roi de France est toujours » supérieure à la nôtre, et d'où nous ne pourrons jamais » la faire déloger. La consternation est si grande dans » ces provinces depuis la prise de Gand, et par la crainte » qu'Anvers n'essuie le même sort, qu'on y appréhende » un soulèvement général. Lorsque nous aurons épuisé » nos finances en continuant la guerre, notre barrière en » sera-t-elle plus forte? Tâchons de remédier à nos dé- » sordres; disposons l'Espagne à consentir à un accom- » modement. La République peut déclarer son inclina- » tion pour la paix, aux conditions offertes, sans aban- » donner ses alliés : la paix faite, l'irritation des esprits » se calmera. Il est préférable de subir les conditions que » la France veut y mettre, que de s'exposer à périr. Il faut » représenter cette nécessité au Roi de la Grande-Bre- » tagne; il faut aussi remercier le prince d'Orange de » son zèle pour la cause commune, et le prier de ne pas » s'opposer à la paix (1). »

Tel fut en substance l'avis des principales villes de la Hollande, auquel Amsterdam vint ajouter la toute-puissance de son vote, en déclarant : « Qu'une paix raison- » nable devait être préférée aux chances de la guerre. » Cet avis l'emporta à une grande majorité; mais on se

(1) Basnage, *Ann.*, t. II, p. 916.

réserva de déclarer dans l'assemblée des Etats-Généraux : « Qu'en traitant de la paix avec la France, on ne » prétendait en aucune manière se séparer des alliés (1). »

Pendant qu'on délibérait dans les assemblées souveraines de la République, deux députés des Etats-Généraux négociaient à Bruxelles, avec le duc de Villa-Hermosa, pour l'engager à consentir, au nom du Roi d'Espagne, aux articles proposés par la Cour de France (2).

Le gouverneur général des Pays-Bas se rejeta sur ce que l'alliance du Roi d'Angleterre faisait espérer le redressement prochain des affaires, sur la promesse de l'Empereur d'accourir à la défense de ces provinces, et sur l'abandon de la Sicile par les Français, ce qui allait mettre sa Cour en état d'employer toutes ses forces disponibles à la défense de ses domaines dans les Pays-Bas (3). Les mémoires et les réponses se succédaient avec rapidité; enfin, le duc, voyant qu'il était inutile de s'opposer aux desseins des Etats-Généraux, déclara, « qu'il ne se conformait au désir exprimé par les Etats, » que pour raffermir une alliance fondée sur la conservation des deux puissances (4). »

IX. Louis XIV, cependant, ne se tenait pas assuré de la paix; car il savait avec quelle chaleur le prince d'Orange et les alliés travaillaient pour empêcher les Etats d'en conclure une séparée. Il était reparti de Saint-Germain vers le milieu de mai, disant qu'il allait dicter la paix à la tête de son armée.

(1) Basnage, *Ann.*, t. II, p. 917.

(2) Mémoires de MM. Boreel et Dykveld, députés des Etats-Généraux, au duc de Villa-Hermosa, du 8 mai 1678.

(3) Réponse du duc de Villa-Hermosa, du 9 mai 1678.

(4) Réponse du même à un troisième mémoire des députés des Etats-Généraux, du 3 juin 1678.



« Le jour que j'y arrivai, » dit Louis XIV, « je reçus » des nouvelles de Londres par lesquelles j'appris que le » Roi d'Angleterre s'obligeait à se joindre à moi pour for- » cer mes ennemis à la paix, si je voulais ajouter quelque » chose aux conditions qu'il avait déjà proposées. Je fus » combattu sur cette proposition, mais le bien public se » joignant à la gloire de me vaincre moi-même, l'emporta » sur l'avantage que je pouvais espérer par la guerre. Je » répondis au Roi d'Angleterre, que je voulais bien faire » le traité qu'il me proposait, et, en attendant de ses nou- » velles, je marchai avec l'armée pour aller passer le » canal de Bruges. Je recus une réponse des Hollandais, » par laquelle je vis qu'ils étaient portés à la paix; je » leur écrivis une lettre plus forte que la première, étant » persuadé que, puisqu'ils étaient ébranlés, il ne leur » fallait pas donner le temps de consulter leurs alliés, qui » ne la voulaient pas (1). »

Cette lettre aux Etats-Généraux se terminait par ces mots : « Vous nous trouverez portés, non-seulement à » former, mais à affermir pour toujours cette barrière » que vous croyez si nécessaire à votre repos, et à vous » rendre, avec le rétablissement du commerce, tant d'au- » tres avantages que vous pouvez attendre de notre ami- » tié. Que si, pour avancer cette négociation, vous jugez » à propos de nous envoyer des députés, ils nous trouve- » ront dans le voisinage de Gand, jusqu'au 27 de ce » mois, et dans les mêmes dispositions que nous avons » bien voulu vous faire paraître par cette lettre (18 » mai). »

A la réception de cette lettre, une députation au Roi fut aussitôt résolue, et Beverningh, l'un des plénipotentiaires au congrès, reçut ordre de se rendre à Gand,

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 163.

mais de n'y traiter d'autre chose que d'une suspension d'armes.

L'ambassadeur Hyde avait prévu ce dénoûment ; car il écrit ce qui suit à son frère lord Clarendon, à la date du 14-24 mai : « Je m'attends qu'ils (les Etats) enver-» ront des députés au Roi de France, bien qu'ils préten-» dent ne rien vouloir faire sans leurs alliés. Ils tinrent le » même langage à Munster, et finirent par traiter sépa-» rément ; je crois en conscience que si le Parlement eût » été unanime à engager le Roi à entrer dans cette » guerre, ils (les Etats) eussent tout mis en œuvre pour » nous seconder...

» Je vous le dis sans détour, j'appréhende que, quoi » que l'on fasse chez nous, cela arrivera trop tardive-» ment pour arrêter la paix, et, une fois conclue ici, » Dieu sait si elle ne sera pas rompue avec l'Angleterre ! » car il est évident que les Français ont perdu la Sicile à » cause de nous, c'est-à-dire parce qu'ils redoutaient une » guerre avec nous, et les Français ne nous pardon-» neront pas facilement cette diminution de leur gloire » (1678) (1). »

L'envoyé de Brandebourg s'étant plaint à Guillaume de la députation envoyée à Louis XIV, le prince en prit occasion de s'expliquer, tant à l'égard des affaires de la République que de celles des alliés. « Je ferai, » lui dit-il, « tous mes efforts pour que l'Electeur obtienne la » satisfaction qui lui est due ; mais que peut-on espérer » de l'Angleterre, depuis que le Parlement, qui s'est » toujours montré disposé à la guerre, s'est brouillé avec » le Roi, en demandant le renvoi des ministres, et que » le Roi, qui veut par-dessus toute autre chose conser-» ver la paix, va nécessairement se servir de ce prétexte

(1) Clarendon, *Papers*.

» pour détourner la guerre. Déjà il a donné à entendre aux » ambassadeurs de la République à Londres, qu'il était plus » prudent de traiter avec la France, que de se reposer » sur l'assistance qu'on leur promettait en Angleterre. » L'Espagne nous abandonne aussi ; Don Juan d'Autriche » avait promis d'envoyer des secours aux Pays-Bas ; mais » les dernières lettres de Madrid apprennent qu'on ne » peut tirer ni soldats ni argent de l'Espagne. Villa- » Hermosa, à qui tout manque, a perdu courage. Si la » France agissait dans ces circonstances avec sa déter- » mination ordinaire, elle serait bientôt maîtresse de la » totalité des Pays-Bas.

» Les préparatifs qu'on a faits en Saxe et dans la » Westphalie n'aboutissent à rien ; la plupart des alliés » envoient leurs troupes trop tard et les retirent de trop » bonne heure. Ils font des difficultés sur tout, promettent » l'impossible, mais n'en tiennent aucun compte quand il » s'agit de l'exécution ; à l'heure qu'il est, une armée de- » vrait être réunie sur la Moselle, et il ne s'y trouve pas » un seul homme. Attendons l'issue de la mission de » M. de Beverningh ; sa fidélité aux intérêts de son pays » et son attachement à l'Électeur sont autant de garanties » qu'il saura se conduire de manière à ne pas indisposer » les alliés de la République.

» Quant à moi, » continua le prince, « je ne crois pas que » l'instant soit encore venu de conclure une paix qui ait » quelque chance de durée, et si l'on est obligé de la faire, » elle ne peut être que préjudiciable aux Provinces-Unies » et aux alliés. Partant de là, je suis résolu de m'y opposer » de toutes mes forces et de le faire jusqu'à la dernière » extrémité. Il est vrai que la province de Hollande, » et particulièrement Amsterdam, désirent la fin de la » guerre ; mais j'espère encore vaincre cette difficulté.

» Déjà j'ai fait revenir plusieurs membres des États de » Hollande de leur préoccupation à cet égard, tellement » qu'il n'eût dépendu que de moi d'empêcher la députa- » tion au Roi de France, si j'eusse pu y voir quelque avan- » tage. Parmi ceux qui demandent la paix à tout prix, » les uns pèchent par ignorance de l'état actuel de l'Eu- » rope et des nécessités politiques du continent; d'autres y » sont entraînés par faiblesse, mais le plus grand nombre » le fait par malice et pour me contrarier(1). »

Beverningh, à la vérité, avait fait d'abord quelques difficultés de se charger de cette mission, par déférence pour le prince d'Orange dont il connaissait les sentiments. Ce magistrat, qui dans le temps avait été un des plus fermes soutiens du système de Jean de Witt, s'était maintenu depuis lors dans une ligne de conduite très-indépendante; le prince n'avait pas pu le gagner comme tant d'autres, et ne laissait pas cependant de le consulter comme l'un des hommes les plus habiles de son époque, quoiqu'il n'en attendît aucune lâche complaisance, car son intégrité et sa droiture le rendaient incapable de composer dans tout ce qu'il jugeait être de l'intérêt de son pays (2).

Arrivé au camp de Wetteren, le négociateur hollandais fut admis en présence du Roi; il lui confirma que le désir de la paix était presque universel dans les Provinces-Unies, mais que celles-ci ayant un grand nombre d'alliés, elles ne pouvaient traiter sans eux. « Craignez- » vous vos alliés? » répondit Louis XIV. « S'il en est ainsi, » je vous servirai contre eux; vous ne voyez donc pas, »

(1) Puffendorf. *Rerum brandenburgicarum*, lib. xvi.

(2) *Mémoires de M. de B..... sur la Cour de Guillaume III et les principaux personnages de cette époque.* (*Mss.* Bibliothèque de M. de Tiedeman, professeur à l'Université de Leyden).

ajouta le Roi, « que vos alliances ne subsistent plus, » puisqu'aucun de vos alliés n'en remplit les conditions? » Beverningh pria le Roi d'accorder une suspension d'armes, afin de pouvoir les déterminer, et Louis XIV l'accorda jusqu'au 1er juillet. On convint ensuite des conditions moyennant lesquelles les États pourraient faire leur paix particulière, ce qui fit appeler cette paix, *paix de Beverningh* (1). Son habileté comme négociateur lui valut des éloges de la part du Roi de France. Louis XIV dit à cette occasion : « Qu'il avait expédié plus d'af» faires en une heure avec M. Beverningh, que les » plénipotentiaires n'auraient pu en terminer en plusieurs » jours. »

Revenu à La Haye le 13 juin, il fit, en présence du prince, un rapport de sa négociation aux États, et retourna aussitôt à Nimègue, pour persuader aux ministres des alliés d'accepter la paix qui leur était offerte. Mais les ambassadeurs de l'Empereur, soutenus par les plénipotentiaires des autres Cours, se plaignirent avec amertume de ces négociations isolées (2). Ceci n'arrêta cependant point les États-Généraux ; ils donnèrent ordre à leurs ambassadeurs de signer la paix avant la fin de juin, et de porter cette décision à la connaissance de Louis XIV (3).

Celui-ci s'étant assuré des États, commença alors à traiter de la paix d'une manière impérieuse, en déclarant qu'il n'avait pas d'autres conditions à proposer, et que

(1) Basnage, *Ann.*, t. II, p. 921.

(2) Mémoire des ambassadeurs de l'Empereur aux Etats-Généraux, pour les détourner du projet d'une paix particulière, du 10 juin 1678. — Mémoire des plénipotentiaires du Roi de Danemarck, de l'Electeur de Brandebourg, des princes de la Maison de Brunswick, et de l'Evêque de Munster, du 15 juin 1678.

(3) Lettre des Etats Généraux au Roi de France, du 22 juin 1678.

les alliés pouvaient choisir d'après cela, la paix ou la prolongation de la guerre.

Quant à l'Angleterre, Louis XIV était sûr de son affaire; le traité secret qu'il venait de conclure avec Charles II le rassurait complétement de ce côté, et lui était une garantie qu'il ne rencontrerait dans le monarque anglais qu'un instrument docile de ses volontés.

En parlant des alliés, Louis XIV dit :

« Le soin que j'avais pris de les détacher les uns des » autres, les accabla de telle sorte, qu'ils furent contraints » de se soumettre aux conditions dont je m'étais déclaré » dès le commencement de mes négociations. » Et ailleurs, il dit encore : « J'étais résolu de faire la paix, mais je la » voulais conclure glorieuse pour moi et avantageuse pour » mon royaume. Je voulais me payer, par des endroits » essentiels, des conquêtes apparentes que je perdais, et » me consoler de la fin d'une guerre que je faisais avec » plaisir et avec succès (1). »

Enfin, parlant du manque d'accord et de l'animosité qui régnaient parmi les alliés au congrès, Louis XIV dit :

« Dans ce désordre, j'étais tranquille et ne voyais » que du bien pour moi, soit que la guerre continuât ou » que la paix se fît. L'agitation et le trouble des autres » augmentaient ma joie, et je jouissais pleinement de ma » bonne fortune et de ma bonne conduite, qui m'avaient » fait profiter de toutes les occasions que j'avais trouvées » d'étendre les bornes de mon royaume aux dépens de » mes ennemis (2). »

X. La France, l'Angleterre et les États paraissant d'accord sur les bases de la paix générale, on espérait les voir accepter par les autres alliés ; mais les ministres

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 167 et 174.
(2) *Ibid.*, p. 169.



des Cours de Vienne, de Madrid et de Berlin, mécontents de se voir sacrifiés, et fondant un dernier espoir sur l'influence du prince d'Orange, qui désapprouvait hautement l'allure des négociations depuis les conférences de Gand, déclarèrent positivement qu'à ce prix leurs souverains ne pourraient déposer les armes.

On marchait cependant à grands pas vers le dénoûment du drame politique qui fixait l'attention de l'Europe depuis plusieurs mois, quand un incident imprévu menaça de rompre l'accord qui régnait entre Louis XIV et les États-Généraux, ce qui aurait probablement entraîné l'Angleterre dans la guerre, en dépit du traité secret du 27 mai. Voici ce qui y donna lieu :

Il avait été stipulé entre la France et les États, que la première restituerait à l'Espagne six villes qu'elle avait occupées dans les Pays-Bas ; mais l'époque fixée pour cette restitution avait été omise. Les ambassadeurs de Louis XIV soutenaient que la remise de ces places ne devait se faire qu'après que l'alliée de la France, la Suède, aurait été indemnisée des pertes qu'elle avait éprouvées. Les Etats, au contraire, exigeaient que cette restitution suivît immédiatement la ratification de leur paix séparée, et leurs plénipotentiaires au congrès reçurent l'ordre de ne rien signer, à moins que ceux de Louis XIV ne se relâchassent de leurs prétentions.

Cette contestation, poussée de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté, vint relever les espérances des alliés et celles du prince. Déjà ils y voyaient la cause d'une rupture et l'espoir d'obtenir la paix à des conditions moins dures.

La Cour de Londres elle-même se montra mécontente de la conduite de la France, et le duc d'York dit à cette occasion : « Que Louis XIV visait sans aucun doute à la



» monarchie universelle, et qu'il n'y avait que le Roi, son » frère, qui pût y mettre obstacle (1). »

Un langage aussi nouveau coïncide singulièrement avec les derniers votes des Communes, qui venaient d'accorder au Roi un subside de deux cent mille livres sterling, à condition qu'il licencierait, dans le court espace de trois semaines, toutes les troupes levées dans les sept derniers mois (2).

Alors, la scène change encore une fois en Angleterre. « Charles II exprima la conviction où il était, » dit Lingard, « que Louis XIV ne cherchait qu'à diviser les con» fédérés pour mieux les opprimer, et le conseil adopta à » l'unanimité l'avis du duc d'York, d'entrer immédiate» ment en campagne. Le délai pour le licenciement de l'ar» mée fut en conséquence prolongé : quatre mille hommes, » sous le commandement du comte d'Ossory, opérèrent » leur jonction avec les régiments anglais déjà en Flan» dre ; un autre corps se tint prêt à s'embarquer sous les » ordres du duc d'York (3). »

Ce prince revient alors, dans sa correspondance avec son gendre, à un langage belliqueux ; il engage Guillaume III à surveiller de près ses adversaires politiques, à s'éloigner le moins possible de La Haye, pour y assister aux délibérations des assemblées souveraines. Il loue la fermeté du prince, et lui écrit :

« Je suis charmé d'apprendre que vous agissez avec » vigueur. Nous vous soutiendrons en exigeant la restitu» tion des villes dans la Flandre, et celle de Maastricht. » Nous préparons cinq bataillons d'infanterie qui sont » destinés pour Bruges et Nieuport. J'espère que cette

(1) Temple, *Memoirs*.
(2) Reresby, *Memoirs*. — Lingard, vol. XIII, chap. V.
(3) Lingard, vol. XIII, chap. V.



» démonstration fera un bon effet (25 juin, 5 juillet) (1). »

De nouvelles négociations sont à la veille de s'ouvrir entre le cabinet britannique et les Etats. Temple les conduira ; ce négociateur sera porteur d'une lettre du duc d'York à son gendre, conçue en ces termes :

« Je suis persuadé que vous serez satisfait de ce qu'il » (Temple) vous dira de la part du Roi. Si la France ne » consent point à faire ce qu'elle nous a offert, vous ver- » rez avec quelle fermeté vous serez soutenu d'ici. Je me » tiens pour assuré que cette conduite ne profitera pas à » la France et qu'elle tournera à votre avantage. Il est » inutile que je vous recommande de ne point laisser » échapper une occasion aussi favorable, car je suis sûr » que déjà vous en avez recueilli les bons résultats. Mais » aussi, j'espère que vous ne vous éloignerez point aussi » fréquemment de La Haye, comme vous en aviez l'ha- » bitude depuis quelque temps. L'expérience m'a appris » que rien n'est plus salutaire que d'être dans le centre où » les affaires se traitent ; car dans l'éloignement on perd » souvent le moment opportun d'avancer ses propres affai- » res, et on laisse échapper l'occasion de gagner des par- » tisans, soit pour sa propre cause, soit pour celle des » autres. Je me suis expliqué à ce sujet avec sir William, » et je vous renvoie à lui pour les détails ; car je m'inté- » resse si vivement à vous, que je crois devoir vous dire » tout ce qui me paraît être susceptible de contribuer à » votre bien-être (27 juin, 7 juillet) (2). »

XI. Le refus de la France de restituer les six villes conquises sur les Espagnols, immédiatement après la ratification du traité avec les Etats, décida ceux-ci à dépêcher M. Van Leeuwen à la Cour de Londres, pour se

(1) Dalrymple, *Appendix*.
(2) *Ibid.*.

concerter avec le gouvernement anglais sur une question d'où dépendaient la paix générale et la conservation des Pays-Bas espagnols.

» Le Roi, » dit Temple, qu'on laisse parler ici, « eut » d'abord de la peine à croire ce que M. Van Leeuwen lui » dit, et fut fâché et surpris du procédé de la Cour de » France. Je reçus ordre le lendemain de me rendre au » comité du conseil pour les affaires étrangères, où le Roi » déclara qu'il avait résolu de m'envoyer en Hollande, » pour signer avec les Etats un traité par lequel ceux-ci » s'obligeraient de continuer la guerre, dans laquelle Sa » Majesté se joindrait à eux, si la France refusait, dans » un temps donné, d'évacuer les villes des Pays-Bas. Le » duc d'York appuya cette résolution avec beaucoup de » feu (1), et tous les seigneurs du conseil l'approuvèrent » sans réserve. Aussi, malgré la faiblesse et l'inconstance » de nos mesures précédentes, il ne fut pas possible de » douter qu'en cette occurrence tous ne sentissent la né- » cessité d'agir avec fermeté.

» Le Roi pressa M. Van Leeuwen de m'accompagner » en Hollande, pour assurer les Etats de sa sincérité et du » zèle qu'il mettrait à exécuter ce qui venait d'être arrêté. » Comme j'étais sur le point de partir, M. Godolphin, qui » était arrivé depuis peu de La Haye, me dit que, si je » portais les Etats à conclure le traité dont j'étais chargé, » il ferait ses efforts auprès du Parlement pour l'engager » à me faire ériger une statue.

» Arrivé à La Haye, j'entrai en conférence avec les » députés pour les affaires secrètes, et l'un d'eux me dit : « qu'ils regardaient ma venue comme celle des hiron- » delles qui ramènent toujours le beau temps. »

(1) Lettres du duc d'York au prince d'Orange. — Dalrymple, *Memoirs, Appendix*, p. 181-187.



» Le prince d'Orange me reçut avec une joie extrême, » ma mission lui faisant concevoir l'espérance de voir » continuer la guerre, ou, tout au moins, celle d'obtenir » pour les alliés d'autres conditions que celles qu'un parti » violent formé à Amsterdam, et qui s'était ensuite ré- » pandu dans les autres provinces, lui avait arraché des » mains.

» Pour avoir l'occasion d'entamer cette négociation, je » convins avec M. Van Leeuwen d'aller dîner à sa maison de » campagne avec MM. Hooft d'Amsterdam, Van Thilt » de Haarlem, Paets de Rotterdam, et deux ou trois au- » tres des principaux bourgmestres qui avaient avancé, » ou plutot précipité la paix sur les conditions propo- » sées par la France. Après le dîner, nous entrâmes en » conférence; M. Van Leeuwen appuya beaucoup sur la » sincérité des intentions du Roi : il seconda énergique- » ment tout ce que j'avais à dire sur ce sujet, et son dis- » cours produisit d'autant plus d'effet, qu'il avait été lui- » même parmi les plus ardents à demander la paix.

» Ne doutant pas que le prince n'attendît avec une » grande impatience l'issue de cette conférence, je fus le » trouver le soir même, et lui fis part de toutes mes obser- » vations. Je lui dis que M. Paets (1) était incurable, et

(1) Il entre peut-être un peu de partialité dans le jugement que Temple porte sur M. Paets. Voici le portrait de ce magistrat, tracé de la plume d'un auteur contemporain :

« M. Paets, de Rotterdam, peut être compté parmi les plus habiles de l'E- » tat; il joint à une érudition profonde une connaissance du droit telle que » peu de personnes peuvent l'acquérir. Le prince ne put jamais le gagner en- » tièrement, et cet éloignement n'était point un effet de son opiniâtreté, ni » d'une passion intéressée, mais de l'opinion où il était, qu'on ne devait pas » abandonner sa patrie à un pouvoir si despotique, et que chaque membre » d'une ville était obligé par son serment de lui conserver sa souveraineté et » ses priviléges. Il jouit de l'avantege que son mérite le faisait redouter d'un » côté, qu'on le caressait de l'autre, et qu'il sut conserver l'estime des deux



» qu'il ne fallait rien en attendre; mais que tous les au-
» tres étaient gens d'honneur et bien intentionnés pour
» leur patrie; qu'à la vérité ils avaient été induits en er-
» reur, d'abord par l'ombrage que le mariage de Son
» Altesse avait fait naître; ensuite par la crainte qu'ils
» avaient que notre Cour ne fût entièrement dans les inté-
» rêts de la France, et enfin par les offres avantageuses
» que cette Couronne leur avait faites; mais que le refus
» de restituer les six villes aux Espagnols, avant la satis-
» faction de la Suède, leur avait fait ouvrir les yeux; que
» je ne doutais pas que toutes les villes de la Hollande
» n'en fissent autant, et ne les prédisposassent à écouter
» avec empressement la proposition de Sa Majesté Britan-
» nique.

» Ce que j'avais prévu arriva, » continue Temple;
« M. Hooft proposa à Amsterdam d'éprouver la sincé-
» rité du Roi de France, en insistant sur l'évacuation des
» villes des Pays-Bas, et, en cas de refus, de continuer la
» guerre. Sa motion fut adoptée, et toutes les autres villes
» suivirent cet exemple. Alors, voyant jour à conduire ma
» négociation à une bonne fin, je l'entrepris, et au bout
» de six jours, le traité fut conclu (26 juillet). On donna
» quinze jours à la Cour de Versailles, à partir de la date
» du traité, pour se décider. Ce terme échu, si elle persistait
» dans son dessein, les Etats continueraient la guerre; la

» côtés; entièrement démis de la régence, il supporta cette disgrâce avec une
» fermeté qui lui fit honneur. » (*Mémoires inédits de M. de B..... sur Guillaume III, sa Cour et les principaux Personnages de son temps.* — *Mss.* Bibliothèque de M. Tiedeman.)

Ce portrait explique pourquoi M. Paets n'était pas dans les bonnes grâces du prince et de Temple; mais ce fut peut-être une bonne fortune pour Guillaume III d'avoir rencontré quelquefois dans la République des hommes moins empressés et moins dévoués à sa politique que ceux dont il se servait habituellement; l'opposition qu'il rencontra de la part de ces hommes prépara son caractère à subir les épines et les dégoûts de la royauté constitutionnelle qui lui était réservée.



» Cour de Londres la déclarerait à la France, et joindrait » ses armes à celles de ses alliés (1). »

« On ne saurait croire, » ajoute Temple, « combien ce » traité fut favorable au prince d'Orange; les Etats con- » vinrent qu'il avait mieux jugé de ce qu'on devait atten- » dre de la France et de l'Angleterre qu'eux-mêmes. On » s'aperçut qu'on avait eu tort d'accuser cette dernière » puissance d'agir de mauvaise foi (2), et l'on fut à même » de se convaincre du peu de sincérité de la Cour de » France, qui, à la veille de conclure la paix avec les Etats, » venait de bloquer Mons, une des forteresses les plus im- » portantes des Pays-Bas, dans l'espoir de s'en rendre » maîtresse avant le terme qui avait été fixé pour la con- » clusion de la paix. »

Mons, une des clefs des Pays-Bas, à la veille de tomber entre les mains des Français, ranime l'ardeur des tièdes et excite au plus haut degré celle du prince d'Orange. Dix mille Anglais, déjà débarqués en Flandre, reçurent l'ordre de rejoindre l'armée du prince, et celui-ci se mit en campagne, plein d'espoir que toute espèce de transaction était désormais impossible. Il croit l'amour-propre de Louis XIV trop fortement engagé dans cette question pour qu'il puisse céder sur la remise des villes : « Il espérait d'ailleurs, » dit Temple, « livrer une bataille » aux ennemis avant que le terme fixé pour la paix fût » expiré, et il avait résolu de délivrer Mons, ou de périr

(1) Temple, *Memoirs*. — Dumont, *Corp. dipl.*, t. VII, part. 2, p. 348. — *Actes et Mémoires de la Paix de Nimègue*, t. II, p. 480. — Lingard, vol. XIII, chap. V. — *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 606.

(2) Il faut se rappeler que c'est un Anglais qui parle ; un homme d'Etat vertueux et probe, et même lui tenir compte de ce qu'il ne jugeait pas aussi sévèrement la conduite de son gouvernement qu'on le faisait dans la République. L'âme noble et élevée de Temple aurait-elle pu se former une idée de la turpitude et de la bassesse du gouvernement de Charles II ?



» dans cette entreprise, que la paix se fît ou non (1). »

Le duc d'York, connaissant l'ardeur du prince, lui écrit, à ce sujet : « Je vois par votre lettre, datée de Vil-» vorde, que vous êtes arrivé à l'armée, et que vous allez » aviser aux moyens de secourir Mons. Comme vous avez » acquis la certitude que la place est en état de résister » pendant quelques jours, j'espère que vous ne hasarderez » rien, et que le marquis de Bourguemaine et lord Fevers-» ham seront parvenus à vous persuader d'agir de la » sorte, si la place n'est point pressée plus vivement qu'on » le dit. Je le désire d'autant plus qu'ayant fait lire votre » lettre au Roi, il m'a ordonné de vous dire, qu'outre les » troupes que nous avons présentement en Flandre, il fera » tenir prêtes toutes les forces dont on peut se passer ici, » pour aller vous rejoindre, si les Français ne consentent » point à conclure la paix dans le délai fixé. Sa Majesté » est bien décidée à pousser la guerre avec vigueur, si » les Français n'évacuent point les villes dans les Pays-» Bas.

» Le duc de Monmouth partira dimanche d'ici pour se » rendre à Bruges. Il prendra le commandement des » troupes qui y sont, et les tiendra prêtes à marcher si » nous avons la guerre. Je veillerai ici à l'embarquement » des autres, et je me préparerai à passer avec elles sur le » continent au besoin (26 juillet, 6 août). »

Tout annonçait donc la continuation de la guerre ; d'une part, l'opiniâtreté des Français à retenir les six villes qu'on leur demande, le blocus de Mons, Bruxelles menacé d'un siége, les mouvements du maréchal de Schomberg du côté de Cologne, et Luxembourg posté avec un corps d'armée considérable dans le voisinage de Mons, pour empêcher l'approche de la place aux alliés ; de l'au-

(1) Temple, *Memoirs*.

tre, l'arrivée des troupes anglaises sur le continent, les subsides accordés par le Parlement pour l'équipement d'une flotte, le changement opéré dans les esprits en Hollande, la conclusion du traité du 26 juillet entre les Etats et l'Angleterre, preuve irrécusable de ce changement; toutes ces circonstances réunies enflamment Guillaume d'une nouvelle ardeur, raniment la confiance des alliés, tiennent les négociations en suspens. Le 10 août, terme fatal, fixé par la dernière convention de La Haye, va décider si l'occident de l'Europe est destiné à jouir de quelques années d'un repos précaire, ou si la guerre continuera à y exercer ses ravages, dans l'espoir de lui procurer, par de nouveaux sacrifices, une paix solide et durable.

XII. L'orage qui paraissait se former contre la France, fit plier cette fois l'orgueil de Louis XIV ; mais l'affaire fut ménagée avec tant d'art, de promptitude et de dextérité, qu'il n'eut l'air que de se prêter au désir d'un allié généreux, qui sacrifie ses propres intérêts à ceux de l'humanité (1). Le coup partit du côté d'où on pouvait le moins l'attendre, et l'intrigue fut conduite à Londres, entre Barillon, la duchesse de Portsmouth et un Français du nom de Ducros, espèce d'agent de la Cour de Suède en Angleterre.

Le 5 août, Ducros apporta à Temple un ordre de sa Cour de se rendre sans perte de temps à Nimègue, d'y mettre tout en œuvre pour engager les plénipotentiaires du Roi de Suède à déclarer aux négociateurs français qu'ils consentaient, non-seulement à la restitution immédiate des villes des Pays-Bas aux Espagnols, mais encore qu'ils les priaient pour le bien général de ne pas différer plus longtemps de conclure la paix avec la Ré-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 608 et suiv.



publique, et de compter pour rien dans cette circonstance les intérêts particuliers de la Couronne de Suède.

« Jamais homme, » dit Temple, « n'a peut-être été » aussi surpris que je le fus à la réception de cette nou- » velle; mais le conseiller pensionnaire Fagel en *fut tout » étourdi.* » Ce peu de mots témoigne combien Fagel était dévoué au prince, et combien le ministre adhérait à la politique du sthatouder. Temple, à peine revenu de son étonnement, éprouva une surprise non moins grande, lorsque Fagel lui dit : qu'il était informé du contenu de la dépêche qu'il venait de recevoir, attendu que Ducros disait, à qui voulait l'entendre, que Louis XIV et Charles II étaient convenus des conditions de la paix, et que Temple, à son arrivée à Nimègue, trouverait des lettres de lord Sunderland, ambassadeur d'Angleterre à Paris, avec tous les articles arrêtés entre les deux Couronnes (1).

C'est par cette nouvelle ruse que le Roi de la Grande-Bretagne déjoua les projets de ceux qui voulaient le brouiller avec la France; car il fit assurer en même temps aux Suédois que, dès que la paix serait faite, il emploierait tous ses efforts pour leur faire rendre tout ce qu'ils avaient perdu par la guerre.

Quand Temple arriva à Nimègue, il ne restait plus que trois jours aux Français pour se décider. Il trouva tout le monde persuadé que la paix ne se ferait pas. La déclaration des ministres suédois, de tous points conforme au désir exprimé par Charles II, ne fit pas avancer les négociations, les plénipotentiaires français exigeant que les Etats envoyassent des députés à Louis XIV pour traiter avec lui sur la satisfaction à donner à la Suède. Les ambassadeurs de la République objectaient qu'une sem-

(1) Temple, *Memoirs*.



blable démarche était inutile, et que, si on laissait passer le terme fixé par leur traité avec le Roi d'Angleterre, la guerre seule déciderait la question. Les Français insistaient sur cette députation comme indispensable, prétendant qu'à cet égard ils avaient les mains liées. Les plénipotentiaires de l'Empereur, de d'Espagne et des autres alliés, tous portés pour la continuation de la guerre, se réjouissaient de ces démêlés, et voyaient approcher avec satisfaction le 10 août. « Personne, » dit Temple, « ne pouvait s'imaginer que les Français voulussent céder sur un point qu'ils avaient si longtemps » et si publiquement contesté. Tous étaient convaincus » que, s'ils ne cédaient pas, rien ne pourrait déterminer » les Etats à signer le traité sans l'Espagne. »

Enfin, arrive le 10 août. M. Boreel, envoyé par la ville d'Amsterdam aux ambassadeurs de la République, alla trouver de grand matin les plénipotentiaires français, et, à la suite de cette conférence, les trois ambassadeurs de Louis XIV allèrent trouver ceux des Etats, et leur signifièrent qu'ils étaient autorisés à consentir à la restitution immédiate des villes en question aux Espagnols, et prêts à signer la paix avec la République. Après une conférence qui dura plusieurs heures, tout fut réglé, tant pour la paix que pour le commerce, et le traité put être signé avant minuit. Lorsqu'on fut tombé d'accord sur les articles du traité, les plénipotentiaires français et les ambassadeurs hollandais étaient allés trouver ceux d'Angleterre pour les convier à signer avec eux. « Mais, » écrit M. Barillon, « nous pouvons dire sans exagération, à Votre Majesté, que nous avons été reçus de » M. Temple, comme si nous allions pour l'assassiner; » il ne s'est pas seulement mis en peine de sauver les » apparences, et nous a dit pertinemment que, comme

» lui, ni M. Jenkins, qui était présent, n'avaient eu au-
» cune part à la négociation, ils n'en voulaient pas aussi
» avoir à la signature; qu'il n'était envoyé ici que pour
» procurer la paix générale, et non pour des traités par-
» ticuliers. »

Néanmoins, Temple, malgré sa mauvaise humeur contre la France, avoue, dans ses Mémoires: « qu'il n'a » jamais vu ni lu qu'aucune négociation ait été ménagée » avec tant d'habileté et d'adresse que celle-ci le fut de » la part des Français. La conduite des Français, ajoute- » t-il, dans toute cette affaire, a été admirable, tandis que » nos conseils et notre conduite ressemblaient à ces îles » flottantes que les vents et la marée chassent de côtés et » d'autres (1). »

Par cette paix séparée qui irrita les alliés, Maastricht et ses dépendances, la seule ville de la République dont la France fût encore saisie, fut restituée aux Etats.

Un article du traité portait : « En ce présent traité de » paix et d'alliance, seront compris le Roi d'Espagne et » tous les autres alliés qui, dans le temps de six semai- » nes, à compter de l'échange des ratifications, déclare- » ront accepter la paix. » Cet article mit la France en état de dicter la loi aux autres alliés. Par un article séparé, le Roi de France promit de restituer au prince d'Orange la principauté de ce nom, dont il s'était mis en possession depuis le commencement de la guerre.

Ainsi se termina une guerre commencée dans le dessein d'exterminer les Provinces-Unies, et qui probablement aurait eu ce résultat sans les fautes de Louis XIV et de ses ministres. « Elle fit revivre, » dit Saint-Simon, « le parti du prince d'Orange; perdit le parti républicain; » donna aux Provinces-Unies le chef le plus dangereux

(1) Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, 10 août 1678.



» par sa capacité, ses vues, sa suite, ses alliances; qui, » par le refus superbe qu'il fit de l'aînée des filles natu- » relles du Roi, le piqua au plus vif, jusqu'à n'avoir pu » l'adoucir dans la suite par la longue continuité de ses » respects, de ses désirs, de ses démarches; qui, par le » désespoir de ce mépris, devint son plus personnel et son » plus redoutable ennemi, et qui sut en tirer de si pro- » digieux avantages, quoique toujours malheureux à la » guerre contre lui (1). »

La République conserva l'intégrité de son territoire; mais son commerce avait beaucoup souffert, et sa dette publique s'était considérablement augmentée (2). A ces pertes on peut en ajouter une autre : la confiance des alliés; ceux qui étaient venus généreusement à son secours à l'heure du danger, se virent abandonnés par elle à Nimègue, avec un égoïsme qui touche de bien près à l'ingratitude; mais, dans cette circonstance encore, Guillaume III fut un génie tutélaire pour les Provinces-Unies; grâce à lui, le lien qui les unissait aux alliés ne fut que relâché, il ne fut pas brisé; sa politique, toute de prévoyance, s'attacha à atténuer le coup, à calmer l'irritation des cabinets sacrifiés en cette occasion, pour y retrouver plus tard des auxiliaires, quand la lutte, qui venait d'être seulement ajournée, pourrait être reprise avec des chances de succès pour les alliés.

XIII. Pendant que ce qu'on vient de lire se passait au congrès, le prince était à l'armée, attendant avec impatience l'issue des derniers démêlés qui avaient rendu la conclusion de la paix très-problématique.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. I.

(2) Avant la guerre de 1672, l'intérêt annuel de la dette publique de la province de Hollande était de 5,509,519 florins; après la paix de 1678, il s'élevait à 7,107,128 florins. La dette des autres provinces avait dû s'augmenter dans une proportion égale à leurs moyens.



Mons se voyant menacé par l'armée française, le prince mit à profit le peu de jours qui restaient encore avant le 10 août, pour concentrer ses forces, à peu distance de cette place ; cinquante mille hommes se trouvaient réunis, sur divers points, prêts à marcher pour disputer la possession de la ville à l'ennemi. Le 10 août, jour même où la paix fut signée dans la nuit, le prince écrit aux Etats-Généraux de son quartier-général, près d'Enghien : « Nous croyons » de notre devoir de porter à la connaissance de Vos Hautes » Puissances, que nous étant réuni hier au corps de trou» pes impériales placé sous les ordres du lieutenant-géné» ral de Spaen, nous avons l'intention de marcher de» main vers l'ennemi, et de le joindre le plus près possible, » pour juger s'il nous serait possible de l'attaquer. L'ar» mée ennemie étant toujours campée près de Soignies, » c'est de ce côté que nous marcherons. »

Le maréchal de Luxembourg s'était posté avantageusement près de l'abbaye de Saint-Denis, à peu de distance de Mons. Les deux armées étaient en présence l'une de l'autre depuis quelques jours; à Nimègue même, on s'attendait à recevoir les nouvelles d'un combat, et Temple dit au maréchal d'Estrades, qu'il pourrait bien arriver que le jour même de la signature de la paix, on reçût l'avis d'une bataille ; mais d'Estrades répondit que cet événement n'était pas à craindre, attendu que le maréchal de Luxembourg s'était si bien retranché, que, n'eût-il que dix mille hommes sous ses ordres et le prince quatre fois autant, il ne pouvait être forcé à combattre.

Cependant le 10 août était passé, et le prince était sans nouvelle, soit de La Haye, soit de Nimègue. En conséquence, il résolut, le 14 au matin, d'attaquer l'armée française. Le combat dura six heures et fut fort meurtrier de part et d'autre. Luxembourg abandonna la

position où le prince était venu l'assaillir, et celui-ci se rapprocha de Mons (1). Guillaume se flattait de pouvoir livrer un second combat le lendemain, avec un renfort de sept mille Anglais, de dégager Mons et de faire une pointe en France, dessein toujours projeté depuis le commencement de cette guerre, et constamment déjoué par l'habileté des généraux français.

Cependant, le 15 au matin, au moment où l'armée allait se mettre en marche, on vint remettre au prince une lettre du conseiller pensionnaire Fagel, écrite de La Haye, le 13, par laquelle il lui annonçait que la paix était faite. M. de Dykveld se rendit aussitôt au quartier-général du maréchal de Luxembourg, pour lui faire part de cette nouvelle. Mais Luxembourg dit qu'il en était informé depuis la veille, et que peu d'heures avant le combat, un courrier, porteur de lettres de Nimègue, était venu le lui annoncer. Le maréchal ajouta, qu'étant sans ordres de sa Cour, cela l'avait retenu de proposer un armistice, et l'avait, au contraire, décidé à accepter le combat, et que tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'en écrire au Roi et de proposer, en attendant, une suspension d'armes de deux jours. L'ordre de consentir à une trève étant arrivé de Versailles, elle fut immédiatement conclue, et l'on convint que, le lendemain de la ratification, les hostilités cesseraient, et que les deux armées se retireraient des environs de Mons (2).

Les amis du prince, comme ses ennemis, ne manquèrent pas d'interpréter cet événement d'une manière plus ou moins; favorable ses adversaires affirmèrent hardiment qu'il était instruit de la conclusion de la paix

(1) Basnage, t. II, p. 941.— *Mémoire Mss.*, pour servir à la Vie du maréchal de Luxembourg. — Lettre du prince d'Orange aux États-Généraux, du 15 août 1678.

(2) Articles de la trève conclue le 19 août 1678.



avant de livrer la bataille du 14, et que, par conséquent, il avait hasardé inutilement les forces de la République et celles des alliés, au désir d'acquérir de la gloire, et de prolonger la guerre, s'il était possible. D'autres dirent que les lettres annonçant la nouvelle de la paix étaient, à la vérité, arrivées au camp avant le 14, mais que le marquis de Grana les avait interceptées, et en avait caché le contenu au prince, dans l'espoir qu'une bataille décisive, remportée sur les Français, pourrait détruire un traité si défavorable à l'Espagne.

Mais ce qui prouve jusqu'à la dernière évidence que le prince ne pouvait savoir la conclusion du traité avant la bataille, c'est le rapport de l'ambassadeur Van Beverningh, adressé aux Etats de Hollande. Ce négociateur dit, entre autres, que les ambassadeurs des Etats écrivirent de Nimègue au prince, pour l'informer que la paix venait d'être signée entre Sa Majesté Très-Chrétienne et les États-Généraux, et il ajoute : « Que cette » lettre fut expédiée avec le paquet du marquis de Los » Balbasos (l'un des plénipotentiaires de la Cour d'Espa- » gne), puisqu'ils n'avaient pu se procurer d'autre cour- » rier ; mais que, depuis, il arriva à leur connaissance, » que le susdit courrier avait été arrêté (1). »

Temple dit, en parlant de cet événement, qu'il n'a jamais pu être informé de l'exacte vérité ; mais il ajoute : « Il est certain que le prince ne pouvait finir la guerre » avec plus de gloire, ni éprouver un regret plus vif, de » se voir arracher ainsi des mains une aussi belle occa- » sion de la terminer d'une manière avantageuse (2).

(1) Rapport du 20 août 1678. *Archives des États de Hollande.* — M. de Beverningh se sert du mot *afgeworpen* (jeté à bas), ce qui laisse dans le doute si le courrier en question fut tué ou seulement démonté.

(2) Temple, *Memoirs.*— Lettres du duc d'York au prince d'Orange, des 12, 20 et 28 août 1678 *(v. s.)*.— Dalrymple, *Appendix*, p. 190 et suiv.)



Le jour même, Guillaume III répondit à Fagel ce qui suit : « Vous verrez, par ma lettre aux États, ce qui s'est » passé dans le sanglant combat d'hier : j'ignore le ju- » gement que l'on en portera chez nous ; mais je puis » déclarer devant Dieu, que je n'ai appris la nouvelle de » la signature de la paix qu'aujourd'hui à midi, par votre » lettre du 13, n'ayant pas reçu de lettres des Etats. Je » ferai tout mon possible pour faire lever le blocus de » Mons (1). »

Cette bataille de Saint-Denis est un thème obligé de déclamations pour la plupart des historiens français; presque tous accusent le prince d'Orange d'avoir su la nouvelle de la paix avant l'attaque. Mais, dans la supposition qu'elle lui soit parvenue directement de Nimègue, ne peut-on pas invoquer en sa faveur les motifs qui empêchèrent le maréchal de Luxembourg de proposer une trêve, quoiqu'il eût la certitude que le traité de paix avait été signé ? Le prince d'Orange devait recevoir ses ordres de La Haye, comme Luxembourg se croyait tenu d'attendre les siens de sa Cour. Or, les États-Généraux, assemblés à La Haye, n'y reçurent la nouvelle de la conclusion de la paix que le 12, dans la soirée ; ils n'écrivirent que le lendemain 13, au prince, de manière qu'il était impossible que la nouvelle officielle lui en fût parvenue le 14 avant le combat (2).

Dans tous les cas, le traité qui venait d'être signé ne mettait un terme qu'aux hostilités entre la France et la

(1) Lettre du prince d'Orange, du 15 août 1678. — *Idem*, du prince d'Orange aux États-Généraux, 17 août 1678.

(2) Résolution des États-Généraux, des 13, 17 et 19 août 1678. — Protocoles des conférences de Nimègue. *(Archives des États-Généraux.)* — *Voir* les pièces justificatives à la fin du chapitre.



République. Il ne regardait en aucune manière les autres confédérés qui restaient en guerre avec Louis XIV. Le devoir de Guillaume, comme général en chef des forces combinées des alliés dans les Pays-Bas, était donc de faire tout ce qui était en son pouvoir pour garantir Mons de tomber entre les mains de l'ennemi, qui, s'il s'était emparé de cette place, après avoir détaché les Provinces-Unies de la Grande-Alliance, eût immanquablement profité de cette circonstance pour faire acheter la paix à des conditions bien plus exorbitantes à l'Espagne et à l'Empereur.

La conduite du prince d'Orange fut donc conforme aux intérêts de la cause générale ; il servit même indirectement ceux de son pays, et le seul reproche que celui-ci eût pu lui faire, c'eût été d'avoir fait marcher les troupes à la solde de la République contre l'armée française, au moment où les deux puissances cessaient d'être en guerre.

La nouvelle de la signature de la paix et celle de la bataille de Saint-Denis arrivèrent coup sur coup à Londres, où ces deux événements produisirent des impressions différentes, d'après ce que l'on trouve à cet égard dans la correspondance du duc d'York.

La conclusion de la paix entre les États et la France y excita une surprise qui fut peu agréable, parce qu'elle était mortifiante pour le cabinet britannique, tandis que le laurier cueilli à Saint-Denis, par le prince d'Orange, flatta l'amour-propre national en Angleterre. On paraissait y jouir de l'idée que les forces des deux peuples rivaux se fussent trouvées en présence sur un champ de bataille, et que le sang anglais et français eût coulé pour la défense d'une cause opposée.

Voici comment le duc d'York s'exprime sur ce double sujet, dans sa lettre au prince :



« Nous fûmes extraordinairement surpris en apprenant
» aujourd'hui, par un courrier parti de Nimègue, que la
» paix venait d'y être conclue entre les Hollandais et les
» Français seulement, et sans que les Espagnols y fussent
» compris, et que, malgré l'offre qu'on en avait faite au
» médiateur, celui-ci avait refusé de signer cette paix sé-
» parée. Je crois que vous ne vous attendiez pas plus
» que nous à ce dénoûment. La méthode en fut, dit-
» on, aussi extraordinaire que ce que M. Van Bever-
» ningh aurait dit à ce sujet en signant le traité. Nous
» apprenons aussi que les Suédois n'en sont point satis-
» faits. Pour ma part, j'en suis tellement étourdi, que je
» ne sais trop qu'en dire, et bien moins encore prévoir
» ce qui pourrait en résulter. J'attends avec impatience
» le jugement que vous en porterez (4-14 août). »

Relativement au combat de Saint-Denis, le duc mande ce qui suit à son gendre :

« Je lus avec beaucoup de satisfaction votre lettre du
» 16, dans laquelle vous me donnez le détail de ce que
» vous fîtes près de Mons. Comme nous avions appris par
» la voie de France, qu'un engagement avait eu lieu, je
» fus en peine de vous jusqu'à la réception de la vôtre;
» mais me voici rassuré sur ces deux points, et très-satis-
» fait de ce que vous avez fait; car on nous rapporte de tous
» les côtés que ce combat fut soutenu avec bravoure, har-
» diesse et vigueur. Je suis charmé d'apprendre que vous
» soyez aussi satisfait de lord Ossory, et que les sujets de
» Sa Majesté se conduisirent si bien. J'espère que ceux
» qui vous auront rejoint avant la réception de celle-ci, ne
» compromettront point l'honneur national.

» Je suis bien aise que mon neveu, le duc de Mon-
» mouth, ait eu la bonne fortune de se trouver avec vous.
» Il rend une justice bien méritée à vos troupes, et donne

» les plus grands éloges à votre garde à pied et à vos
» dragons.

» Nous attendons les lettres de demain avec impa-
» tience, et nous espérons que vous aurez gagné votre
» pointe, en secourant Mons (12-22 août) (1). »

Le lendemain, le duc écrit encore : « Je reçus la vôtre
» du 20, écrite du camp de Rœulx. J'y vis avec satis-
» faction que votre but était atteint (la délivrance de
» Mons), sans livrer un grand combat ; ceci contribue
» encore à votre gloire, et mettra bon ordre aux affaires,
» là où vous comptez vous rendre (13-23 août). »

Le prince d'Orange quitta l'armée, et se rendit à La Haye, aussitôt que les communications entre Mons et Bruxelles se trouvèrent rétablies.

Dans les lettres suivantes du duc d'York, on remarque que le gouvernement britannique continuait à envoyer de nouveaux renforts de troupes en Flandre. Il paraît qu'on espérait à Londres que les États-Généraux prendraient une attitude hostile vis-à-vis de la France, car, à la date du 22 août (2 septembre), le duc d'York écrit à son gendre :

« Nous reçûmes par le dernier courrier, des détails
» circonstanciés de M. Hyde, sur ce qui s'est passé à La
» Haye après son arrivée. Nous attendons avec impa-
» tience des nouvelles ultérieures, et quelles résolutions
» y auront été prises. J'espère qu'elles seront vigoureu-
» ses, et, dans ce cas-là, je puis espérer que je ne tarderai
» point à me trouver auprès de vous sur le continent. »

Voici ce qu'on lit dans les Mémoires de sir William Temple, l'un des plénipotentiaires anglais à Nimègue, relativement à la mission de M. Hyde :

(1) Dalrymple, *Appendix*.



« M. Hyde arriva d'Angleterre à La Haye vers la » fin d'août. C'était pour dire aux États combien le Roi » avait été surpris d'apprendre que leurs ambassadeurs » avaient signé un traité particulier avec la France, sans » y avoir compris l'Espagne, et pour se plaindre de la » précipitation des États ; que le Roi croyait et entendait » que le traité conclu au mois de juillet entre lui et les » États devait être exécuté, puisque le terme fixé par ce » traité était échu et qu'ainsi l'Angleterre et les États » étaient obligés d'entrer conjointement en guerre contre » la France ; que, si les États refusaient de ratifier le » traité que leurs plénipotentiaires avaient signé avec » ceux du Roi de France, Sa Majesté Britannique décla- » rerait immédiatement la guerre à cette Couronne, comme » cela avait été stipulé par les articles du traité conclu » entre lui et les États (1). »

Ces dispositions guerrières de la Cour de Londres sont décrites ainsi qu'il suit par l'historien Lingard : « Après » le vote de différents crédits pour couvrir les dépenses » extraordinaires de la guerre, Charles se trouva à la » tête d'une nombreuse armée, avec huit cent mille li- » vres sterling à sa disposition. Il résolut de tenir parole » au prince d'Orange et d'apprendre à son frère de » France le prix de son amitié. Des corps de troupes » fraîches furent successivement envoyés en Flandre ; les » Espagnols furent assurés de nouveau de la disposition » du Roi à leur obtenir les conditions précédemment » offertes à Nimègue, et les États furent sommés, confor- » mément à la teneur du dernier traité, de s'unir à l'An- » gleterre pour forcer le Roi de France à tenir sa pro- » messe (1). Mais il était trop tard pour rallumer les

(1) Temple, *Memoirs*.
(2) Danby, *Letters*, p. 232, 233, 256, 296. — Dalrymple, II, p. 190.

» feux mourants de la guerre. Cette intervention encou- » ragea, il est vrai, les Espagnols à demander des con- » ditions plus favorables, et elle donna au parti anti- » français dans la République une confiance telle, que » le prince d'Orange reprit encore l'espoir de recouvrer » son ascendant ; mais Louis savait céder, quand cela » entrait dans ses intérêts. Ses ambassadeurs eurent » ordre de prendre un ton inaccoutumé de modération, » et tout objet de discussion avec les plénipotentiaires » espagnols fut soumis à la décision arbitrale des Hollan- » dais. Cette politique lui réussit, et la Confédération fut » détruite (1). »

XIV. La bataille de Saint-Denis ne rompit donc pas la paix conclue entre la France et les États-Généraux ; les alliés s'en étaient probablement flattés ; il est possible aussi que le prince, à qui elle causait tant d'alarmes pour l'avenir, eût conçu un moment cet espoir, mais il dut être de peu de durée.

La Cour de France ayant obtenu, par un coup d'habileté diplomatique, que les États-Généraux se séparassent de la coalition de l'Europe, il n'y avait plus un faisceau de forces réunies contre la monarchie de Louis XIV. Les plénipotentiaires des alliés à Nimègue sentirent dès lors qu'il fallait se hâter de signer la paix séparément, afin de trouver chacun de meilleures conditions.

L'Espagne fut la première à entrer dans cette voie ; abandonnée de la seule puissance dont elle pût espérer un appui efficace, elle se soumit alors à recevoir la paix, ou plutôt la loi de son superbe vainqueur. La Cour de Madrid lui abandonna, outre la Franche-Comté, plusieurs villes des Pays-Bas, comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-

(2) Lingard, vol. XIII, chap. V.



Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge; ces cessions, jointes aux précédentes, faites en 1668, à la paix d'Aix-la-Chapelle, donnaient à la France, sur sa frontière du nord, une ligne de places fortes qui, en la rendant inattaquable de ce côté, lui facilitait le chemin à de nouvelles conquêtes dans un pays désormais ouvert et sans défense (1).

La Sicile avait été évacuée par les Français dans le courant de cette année. Cette conquête brillante, mais mal dirigée, peut être inscrite à côté de celle d'une partie des Provinces-Unies, au début de cette guerre. Ce fut en partie à M[me] de Montespan que la France dut la perte de ce point important dans la Méditerranée; l'altière favorite avait exigé, dit-on, que son frère le maréchal de Vivonne fût chargé de la conservation et de la défense de la Sicile. Il semblait, en effet, qu'elle dût rester, après tant de succès, à la France; mais ce point, si essentiel à la domination française, fut abandonné, soit par suite de l'incapacité de Vivonne (2), soit par un reste de déférence pour la Cour de Londres, ou par l'appréhension d'avoir la guerre avec l'Angleterre (3).

On trouve, dans les Mémoires du marquis de Villette, le passage suivant concernant l'utilité de la possession de la Sicile pour la France.

(1) *Succ. d'Esp.*, t. IV, p. 663.

(2) Ancillon, *Tableau des Révolutions*, t. IV, p. 173 et suiv.

(3) Clarendon *Papers*.

Un passage des *Œuvres de Louis XIV* semble indiquer que ce fut par un motif de prudence qu'il se décida à retirer ses troupes de la Sicile. Il dit, dans ses mémoires militaires sur la campagne de 1678 :

« Je sentis un plaisir intérieur de la résolution que j'avais prise d'abandonner Messine (quoiqu'elle m'eût coûté beaucoup de peines), voyant l'étonnement qu'en eurent mes ennemis, qui avaient espéré de m'embarrasser par l'impossibilité que j'aurais eue à soutenir une si grande diversion. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 161.)



« Les Hollandais, » dit ce marin, « ayant abandonné la » mer Méditerranée, on laissa tomber peu à peu le grand » dessein de la conquête de la Sicile, où il est certain que » si l'on avait porté tout d'un coup les secours qu'on y » envoya à diverses fois, le succès était infaillible. Il est » certain aussi que si le Roi avait achevé cette conquête, » les conséquences n'en allaient pas moins qu'à le rendre » maître de toute la Méditerranée, et pouvaient beau- » coup contribuer à le rendre l'arbitre de l'Europe; car » enfin, outre que la Sicile nourrit l'Italie, cette île a été » de tout temps le théâtre de la guerre et regardée par » les Grecs, par les Carthaginois et par les Romains, » comme un entrepôt nécessaire et comme un chemin à » l'empire du monde. Il n'y a, pour en être convaincu, » qu'à bien considérer tous les avantages de sa situation; » mais la jalousie des ministres, l'économie de M. Col- » bert et l'aversion de M. de Louvois pour la marine, » l'emportèrent sur toutes les autres considérations (1). »

La France restitua à l'Espagne les villes de Charleroy, Binch, Ath, Oudenarde et Courtray qui lui avaient été cédées en 1668. Elle lui rendit aussi la ville et le duché de Limbourg; le pays d'Outre-Meuse; les villes de Gand, de Leeuwen et de Saint-Ghislain, le fort de Rodenhuis et le pays de Waas; en Catalogne, la France rendit Puycerda. Enfin, les traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle furent confirmés, sauf les changements apportés par la paix de Nimègue.

Cependant les autres alliés persistaient à ne pas traiter aux conditions qu'on leur offrait; ils imputaient aux États-Généraux la position fâcheuse dans laquelle ils se voyaient placés. On peut juger de leur irritation par ce passage d'une dépêche des plénipotentiaires français.

(1) Sixième campagne de 1677.



« La conférence que les alliés eurent hier (11 août, le » lendemain de la signature du traité entre les États-» Généraux et la France), à la maison de ville, se passa » en injures contre les États-Généraux et en paroles si » offensantes contre leurs ambassadeurs, qu'il n'y man-» quait plus que des coups (12 août 1678). »

Parmi ceux qui, dans cette occasion, élevèrent la voix avec le plus d'énergie, on remarque l'Électeur de Brandebourg : « Qui aurait cru, » disait-il dans une lettre aux États, « qui aurait cru qu'une République qui doit son » origine à l'amour de la liberté, à la constance et à la » fidélité dans l'exécution de ses engagements, aurait » abandonné de fidèles alliés qui n'avaient pris les » armes que pour l'amour d'elle et pour empêcher sa » ruine? Qui aurait cru qu'elle eût fait, non-seulement » sans eux et contre eux, une paix particulière, mais en-» core qu'elle se fût obligée par cette paix à ne donner » aucune assistance à ceux à qui elle en doit, d'après les » traités? Vous n'avez pas encore oublié pour quelles cau-» ses futiles on vous déclara la guerre, et que vous ne » devez votre salut qu'aux secours de vos alliés. Un pa-» reil malheur peut vous arriver encore, et pensez-vous » qu'alors on accourra à votre aide comme nous l'avons » fait? Si vos amis perdent davantage en travaillant à » votre conservation, qu'ils n'eussent fait en vous laissant » périr, ils ne hasarderont plus à l'avenir leur propre in-» térêt pour en être si mal récompensés (1). »

Le prince d'Orange avoua que si les États pouvaient s'excuser envers quelques alliés d'avoir conclu la paix isolément, ils étaient sans excuse envers l'Electeur. Il pria celui-ci de ne lui point imputer cet abandon, ni même à la République, et il lui représenta que son union

(1) Lettre de l'Electeur de Brandebourg, du 15 août 1678.



avec elle était de nature telle qu'il ne pouvait la rompre sans l'exposer à des malheurs dont le contre-coup retomberait sur lui. L'Électeur voulait tout au moins que les États différassent de ratifier leur paix, jusqu'à ce qu'il eût fait la sienne avec la France. C'était le sentiment du prince ; mais les pacifiques, qui étaient les plus forts, consommèrent leur ouvrage (1).

Des récriminations non moins vives partaient de Vienne. La Cour impériale, en se donnant en apparence beaucoup de mouvement en faveur de la cause commune, fit réellement échouer presque tous les desseins des alliés. Il est nécessaire de faire connaître les principaux personnages de cette Cour, et particulièrement ceux qui étaient à la tête des affaires et des armées, afin qu'on puisse mieux juger à qui il faut attribuer les mauvais succès de cette guerre.

Léopold Ier, frère puîné de Ferdinand IV, fut destiné par l'Empereur son père à l'état ecclésiastique. L'Impératrice, qui croyait devoir la naissance de ce prince à l'intercession de la sainte Vierge, le consacra à son service, auquel il fut toute sa vie inviolablement attaché. On lui donna pour précepteur un jésuite qui, trouvant en lui un grand penchant à la dévotion, travailla bien plus à le rendre capable de conduire des moines qu'à gouverner un empire. Il lui inspira un grand zèle pour la propagation de la foi catholique romaine et pour la destruction des hérétiques, et lui donna une si haute idée du mérite de sa Société, que non-seulemnnt l'Empereur confia toujours la direction de sa conscience aux jésuites, mais qu'il n'entreprit presque rien sans les consulter. Sa déférence pour les ecclésiastiques, source de beaucoup d'injustices qu'il fit pendant son règne, alla si loin, que,

(1) Basnage, *Annales*, t. II.



dans un livre écrit exprès pour l'instruction particulière de l'archiduc Joseph son fils, plus tard roi des Romains, on donnait à ce jeune prince, entre autres avertissements, celui-ci : «De prendre garde de tomber dans un défaut qu'on » a vu jusqu'à présent régner à la Cour impériale, et qui » consiste en trop de déférence pour les ecclésiastiques. » Léopold, qui professait la religion avec autant de bonne foi que de zèle, employait la meilleure partie de son temps, non-seulement à en pratiquer les devoirs essentiels, mais même ceux qu'on appelle de surérogation. Il entendait trois messes chaque jour, donnait deux fois la semaine audience aux pauvres honteux, et distribuait lui-même ses aumônes aux mendiants. Il observait si exactement toutes les fêtes, qu'il parut à Vienne un calendrier imprimé, dans lequel étaient marqués les cloîtres où il allait les célébrer. La musique et la fauconnerie prenaient une autre partie considérable de son temps, et il donnait la moindre aux affaires. L'inattention qu'il avait pour le gouvernement rendait ses ministres trop puissants et l'obligeait à s'en rapporter entièrement à eux. On prenait quelquefois des résolutions sages dans le conseil, mais l'exécution en était différée, soit par une lenteur naturelle, soit par la mauvaise volonté des ministres, soit enfin par l'épuisement des finances. Quoi qu'il en soit, on venait toujours trop tard et quand le moment d'agir avec succès était passé.

Ainsi, la dévotion de Léopold dérangea considérablement les affaires, tant celles de ses royaumes que celles des alliés. Elle était si outrée, qu'on dit qu'un prédicateur, prêchant devant lui le jour de l'Ascension, ne put s'empêcher de blâmer l'excès dans lequel l'Empereur tombait à cet égard. « L'ange, » dit-il, « avait raison de » faire aux disciples du Sauveur cette demande : Que

» faites-vous là, regardant le ciel? car il ne suffit pas de
» regarder le ciel, il faut aussi regarder la terre. Ce n'est
» pas assez qu'un grand monarque ait continuellement le
» chapelet à la main, il doit aussi manier le sceptre et
» gouverner. »

Tel était le caractère de Léopold, bon dévot, charitable, voulant tout faire par lui-même, et ne faisant que ce qui lui était inspiré par les jésuites et ses ministres dont il était l'esclave.

Les deux principaux ministres, durant la première partie du règne de Léopold Ier, avaient été les princes d'Aversperg et Lobkowitz. On les a vus plus d'une fois en scène, et quel triste rôle ils jouaient quand ils avaient affaire à l'habile chevalier de Grémonville, qui se servait d'eux et de leur mutuelle jalousie comme d'instruments très-utiles à la politique de sa Cour! Le prince d'Aversperg fut éloigné le premier; alors Lobkowitz resta maître du terrain pendant quelques années. Ce ministre envoyait des ordres contraires à ceux que l'Empereur avait donnés, et, sous prétexte que l'Empire demeurerait exposé aux ravages de l'ennemi si l'armée impériale avait le malheur d'être défaite, il défendait aux généraux de faire avancer leurs troupes et de livrer bataille, et il rappelait ces mêmes troupes ou les faisait marcher si lentement qu'elles ne servaient qu'à de vaines parades ou au pillage.

Mais la disgrâce de Lobkowitz devint inévitable après la rupture entre le Cabinet impérial et la Cour de France. Les princes d'Aversperg et Lobkowitz, accusés l'un et l'autre d'être trop dévoués à la France, succombèrent sous les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, et, depuis lors, ce fut celui-ci qui put être considéré comme le principal régulateur des actes du Cabinet im-

périal; les ministres n'eurent plus l'importance qu'avaient possédée les princes d'Aversperg et Lobkowitz.

Les généraux étaient obligés, par intérêt, d'être entièrement dévoués aux ministres dont leur fortune dépendait; Montecuculli était tout dévoué à Lobkowitz et ne songeait qu'à se maintenir à la Cour et à avancer le comte Caprara son parent. Il réusssit, et Caprara, malgré son peu de capacité, fut préféré à quantité de braves officiers.

Le comte de Souches, Français d'origne, qui commandait les troupes impériales à la bataille de Seneffe, et qui contraria si ouvertement le prince d'Orange dans la campagne de 1674, fut accusé par les uns de manquer de courage, par d'autres de trahir la cause des alliés par suite d'attachement à sa patrie; mais on se trompait : il agissait ainsi par l'ordre des ministres, de qui il dépendait, d'autant plus servilement qu'il était étranger.

Le prince Charles de Lorraine se mettait sur les rangs, et se distinguait autant par sa naissance que par son mérite; l'Empereur l'estimait, mais Lobkowitz avait une haine mortelle pour ce jeune prince, parce qu'il ne pliait pas sous lui, et Montecuculli, qui le regardait comme le seul chef qui pût succéder à sa réputation et nuire à Caprara, son protégé, ne le haïssait pas moins.

Les autres ministres à la Cour impériale ne valaient guère mieux. Le chancelier de Bohême sacrifiait les affaires aux plaisirs; le comte de Didrichstein, grand-écuyer, était un homme nul; le comte de Destheim, président aulique, ne possédait qu'une seule qualité, rare en ce temps-là, c'était celle d'être fidèle à son souverain. Starhemberg, grand-maréchal de la Cour, n'avait point d'autre talent que celui de la chasse; le gouverneur de Vienne, son frère, était un pauvre génie, cependant il



sauva la capitale de l'Autriche, à l'époque où elle fut assiégée par les Turcs.

L'indolence du souverain, la corruption ou la nullité de ses ministres, étaient deux sources différentes de désordre, et les alliés ayant affaire à de semblables ministres et à de tels généraux, il était difficile qu'ils reçussent de grands secours de la Cour impériale. Bien plus, on leur imputait principalement les revers de la guerre, et les États-Généraux ne furent pas fâchés de le leur prouver, en les abandonnant à Nimègue.

Ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante que l'Empereur et l'Empire se décidèrent à accepter les offres de Louis XIV. La paix fut conclue le 5 février 1679. Celle de Westphalie fut renouvelée; Philipsbourg fut cédé à l'Empereur, et la France acquit la ville de Freyburg dans le Brisgaw (1).

Quant à la paix de la France et de la Suède avec le Danemarck et les princes de l'Empire, elle fut l'objet de différents traités particuliers, conclus dans le courant de l'année 1679 (2).

« Le congrès de Nimègue, » dit Capefigue, « peut être » regardé comme le plus haut effort de la diplomatie en » France, car les ambassadeurs de Louis XIV obtinrent » d'admirables résultats au milieu pourtant des chances » diverses et des accidents très-variés de la guerre. »

A la prééminence incontestable que la France s'était acquise par l'éclat de ses armes, elle en joignit une autre : la prééminence de sa littérature et, par suite, de sa langue.

Si Louis XIV eut le bonheur de se voir entouré de grands capitaines qui conduisirent ses armées au triom-

(1) *Actes de la paix de Nimègue*, t. III, p. 405-421.
(2) *Succ. d'Esp.*, t. IV, p. 762.



phe et à la gloire, il eut encore celui de voir illustrer son règne par une foule de génies rares qui élevèrent la littérature française à son plus haut point de perfection et de splendeur.

C'est à cette époque que brillaient les Corneille, les Racine, les Molière, les Boileau, les La Fontaine, les Bossuet, les Fénelon, les Pascal, et tant d'autres écrivains qui, par le mérite et l'éclat de leurs écrits, devaient faire le désespoir des écrivains qui viendraient après eux, et qui, ne pouvant parvenir à s'élever à leur hauteur, chercheraient à leur contester leur sublime prééminence. Ces grands écrivains eurent la gloire de contribuer à rendre la langue française universelle en Europe, et l'on en trouve la preuve dans le fait suivant : c'est qu'à Nimègue les négociations furent conduites pour la première fois en français. L'usage de la langue latine fut peu à peu abandonné, et depuis cette époque la langue française devint la langue des cabinets et des transactions diplomatiques. Bientôt aussi elle s'introduisit dans les diverses Cours de l'Europe, et la mesure impolitique de la révocation de l'Edit de Nantes contribua, quelques années plus tard, à répandre et à populariser encore davantage l'usage d'une langue qui, à cette époque, avait atteint son plus haut degré de perfection. Joignant la précision à la clarté et l'élégance à la simplicité, elle contribue merveilleusement à faciliter l'expression de la pensée, bien qu'on puisse lui reprocher d'être beaucoup moins riche que le latin, et même que quelques autres langues modernes. Mais, bien qu'un écrivain célèbre l'ait accusée de cette pauvreté, au point de l'appeler une *gueuse fière*, il n'en est pas moins vrai que la langue française, perfectionnée comme elle l'était sous Louis XIV, peut être comptée au nombre des gloires de ce règne, où tout était empreint



d'un cachet de grandeur, de noblesse, et d'un goût délicat et épuré.

Elle perdit plus tard ces précieux avantages, lorsque de misérables novateurs voulurent lui venir en aide, et l'enrichir en dépit de son génie particulier ; noble et pure dans sa prétendue pauvreté, elle devint ignoble et souvent incompréhensible quand elle se vit enrichie aux dépens du bon goût et souvent même de la raison (1).

L'historien Lingard attribue en grande partie les résultats brillants obtenus par Louis XIV à la paix de Nimègue à l'état de paralysie où se trouvait réduite à cette époque la Couronne d'Angleterre. Voici ce qu'on lit dans cet auteur :

« On ne saurait nier que ce résultat si glorieux pour » Louis XIV ne fût dû en grande partie à la conduite in» décise, vacillante et contradictoire du cabinet anglais ; » mais le blâme n'en doit pas tomber exclusivement sur » le Roi, il faut le partager entre lui et les meneurs du » parti populaire. Si sa pauvreté, son amour pour ses aises » et sa frayeur de l'opposition parlementaire lui firent re» douter les soucis et les embarras résultant d'une décla» ration de guerre, leur désir de popularité, combiné avec » l'esprit de parti, et peut-être avec des motifs merce» naires, les fit agir en contradiction avec leurs professions » de foi, et les porta d'un côté à exciter le Roi à prendre » parti dans la querelle, et, de l'autre, à l'empêcher de » suivre leurs avis, en lui refusant les subsides nécessai-

(1) Pour se convaincre de ceci, qu'on lise les écrits des chefs de l'école littéraire moderne, des Chateaubriand, des Lamartine, des V. Hugo, et *tutti quanti*. Quelles expressions baroques et malheureuses souvent! quelle obscurité dans la phrase! quel manque de goût et de délicatesse, en un mot! George Sand cependant a su conserver une clarté, une pureté de style et une élégance remarquable, au milieu de cette décadence générale de l'art d'écrire en France. Mais écrire était un art jadis, aujourd'hui l'art est descendu à l'état de métier; et l'on écrit pour gagner de l'argent.

» res. La vérité est que la jalousie des deux partis était
» si profonde, leurs forces dans la chambre des Communes
» si contre-balancées, que l'action du gouvernement se
» trouva paralysée, et que la Couronne d'Angleterre perdit
» son influence légitime dans les conseils de l'Europe (1). »

XV. « On peut dire que la France régna au congrès de
» Nimègue ; Louis XIV fit la part des restitutions et des
» conquêtes, conserva ce qu'il voulut, fut terrible à ses
» ennemis, tutélaire pour ses alliés. Louis entendait ne pas
» cesser un jour de battre en brèche la Maison d'Autriche,
» mais il ne voulait n'avoir affaire qu'à cette Maison redou-
» table ; la dépouiller sans combats, l'écraser sans défense,
» ce fut là ce qu'on appela la paix de Nimègue (2). »

Ce passage, emprunté à un historien moderne, peint en peu de mots les vues de Louis XIV à la paix de 1678, et justifie l'opinion que Guillaume III eut de cette paix, en la qualifiant de *ruineuse et de honteuse*, en dépit de ceux qui ne voulurent y voir qu'un bienfait. En la signalant comme désastreuse pour son pays et pour l'Europe, le prince d'Orange agit en politique clairvoyant ; en s'y soumettant après sa conclusion, il donna une preuve éclatante du respect que, malgré le poste élevé qu'il occupait dans la République, il professait pour la décision souveraine des Etats. Se voyant donc les mains liées, il s'attacha exclusivement à préparer, pendant la paix, des moyens de résistance pour le cas d'une attaque nouvelle contre l'indépendance de l'Europe. Mais en jetant les yeux autour de lui, sur le continent, comme en Angleterre, le tableau qui s'offrait à ses yeux n'était certes pas de nature à le rassurer sur l'avenir.

La France, agrandie et fortifiée sur ses frontières du

(1) Lingard, vol. XIII, chap. V.
(2) Salvandy, *Hist. de Pologne, avant et sous le roi J. Sobieski*, t. II, p. 436.

nord et de l'est, paraissait inattaquable, et Louis XIV était parvenu à l'apogée de sa puissance. Ce grand Roi, si redouté hors de chez lui par tous les autres Rois et princes de l'Europe, ne l'était pas moins dans son royaume, où il avait consolidé le système du cardinal de Richelieu. Les compagnies souveraines avaient vu cesser leur influence politique, et se voyaient réduites au rang de simples cours de justice. L'aristocratie, si redoutable autrefois, était écrasée et ruinée par son séjour habituel à la Cour ou à l'armée, à la suite du Roi. Les princes du sang eux-mêmes n'étaient plus que des courtisans. Tous rivalisaient de soumission et de flatterie, et se consolaient, par des grâces, des faveurs et des hochets frivoles, de la perte de leur influence politique.

« Ainsi, » dit un auteur, « l'autorité royale atteignait le » plus haut degré de force et prévenait ou réprimait toute » espèce d'opposition. La jeunesse du Roi, sa fermeté, le » bel usage qu'il faisait de son pouvoir, la considération » dont il jouissait inspiraient une confiance générale et » effaçaient tout ce que les progrès excessifs du pouvoir » royal pouvaient avoir d'alarmant pour les esprits ré- » fléchis. On ne voyait que les heureux effets de cet ordre » de choses ; on ne pensait pas aux abus possibles ou » même probables qui pouvaient en résulter. Le peuple » ne s'occupe que du présent ; il n'y a point d'avenir » pour lui (1). »

L'élément aristocratique disparu, anéanti, il ne resta en France qu'un Roi et un peuple. Dès lors de nouveaux troubles politiques prenant leur origine dans des causes analogues à celles de la minorité de ce règne, devaient avoir pour résultat de mettre la royauté aux prises avec

(1) Ancillon, *Tableau des Révolutions du Système politique de l'Europe*, t. IV, p. 131.



la nation ou une partie de celle-ci. C'était là un véritable danger, et il n'était donné qu'à une administration aussi forte que celle que Louis XIV était parvenu à imposer à la France, d'empêcher les résultats redoutables que pouvait produire une situation si nouvelle. De fait, la royauté ne fut-elle pas affaiblie du moment où son existence put être compromise par le plus ou le moins de force de l'administration ? En présence d'une nation mécontente, qui répondrait comme du temps de la Fronde : *Il ne s'agit pas d'intérêts privés, mais de choses bien plus importantes ; de la réformation de l'État, de la mauvaise administration des finances, des dilapidations des courtisans.....* (1) ; qu'arriverait-il ?

Le mouvement qui devait en résulter, ne serait plus alors un drame tragi-comique, comme celui de la Fronde ; il devait être bien plus grave, avoir un caractère bien plus dangereux, et conduire enfin à un bouleversement, à un renversement de tout ce qui avait existé jusqu'alors : la religion, la monarchie, la royauté, tout devait sombrer dans cette horrible tempête ; de tout cela, il ne devait rester que des monceaux de ruines, au milieu desquelles le sang de milliers de victimes devait ruisseler à grands flots. C'est ainsi que l'établissement monarchique de Louis XIV, si grandiose à son début, devait misérablement finir ; et qui cependant eût osé prédire cette fin terrible, à l'époque où Louis XIV, tout-puissant, dictait, les armes à la main, ses volontés à l'Europe, en faisant conclure la paix de Nimègue (2) ?

(1) Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, t. I, p. 178.

(2) Richelieu fut le premier, et Louis XIV après lui, à porter des coups à l'influence politique de l'aristocratie en France, parce qu'elle avait été parfois un embarras pour la Couronne. Le but était d'étendre le pouvoir royal aux dépens de l'influence possédée jusqu'alors par la noblesse ; de lui enlever toute espèce de caractère politique dans l'État ; de la faire *peu-*



A côté de cette France qui resplendissait à Versailles, il en existait une autre cependant qui ressemblait bien

ple, en un mot, en lui laissant les prestiges d'anciens titres qui, en réalité, ne signifiaient plus grand' chose. La royauté crut alors avoir fait une immense conquête ; elle se sentit plus à l'aise, n'ayant plus à compter avec l'élément aristocratique, abattu et tremblant devant elle.

Mais les fruits amers de cette politique ne se firent-ils pas sentir plus tard, lorsque le peuple se souleva un jour contre la royauté, et que celle-ci se vit privée de l'appui qu'elle aurait pu trouver dans une aristocratie fortement constituée, et à même de faire contre-poids aux exigences et à la fureur du peuple se disant souverain à son tour ?

Tout se compense tôt ou tard, et souvent on est puni par où l'on a péché.

Il est, par conséquent, curieux d'observer qu'en France le premier nivellement partit d'en haut, dans un but exclusivement royal, c'est-à-dire l'augmentation du pouvoir de la Couronne, et que plus tard ce nivellement fut achevé; mais qu'alors l'impulsion partit d'en bas, et fut principalement dirigée contre la royauté ; en d'autres termes, que ce fut la Couronne elle-même qui fraya la route à l'élément démocratique, pour atteindre la royauté, en faisant disparaître le pouvoir politique intermédiaire qui avait existé entre le Roi et le peuple.

Eh bien ! cette grande leçon, ce résultat si plein d'enseignements, paraît cependant n'avoir guère profité aux Rois de nos jours ; tous ont une tendance visible à faire disparaître le pouvoir intermédiaire de l'aristocratie dans leurs États, probablement dans le même but que Louis XIV.

En réalité, il n'existe plus nulle part d'aristocratie politiquement constituée (l'Angleterre exceptée); car une noblesse pauvre et ruinée, qui n'est jugée bonne qu'à fournir des recrues au corps des chambellans et des gentilshommes de la chambre, une telle noblesse ne peut être considérée comme une véritable aristocratie. Raisonnablement, que peut-on attendre d'elle, puisqu'elle ne représente rien dans l'État? Ainsi ce sont les Rois eux-mêmes qui démocratisent leurs États et qui préparent chez eux la dernière, la plus saillante expression d'un ordre de choses fondé sur l'élément démocratique, la destruction du trône et de la royauté, et l'établissement de la République. Et allez donc vous plaindre, princes et Rois, d'être la victime de vos propres actes ! n'imputez pas à d'autres ce qui vient de votre fait.

On ignore s'il entre dans les décrets de la Providence de faire disparaître la royauté de notre vieille Europe : mais si l'on veut travailler à sa conservation, que faut-il faire d'abord? Établir ou rétablir un pouvoir qui fasse contre-poids tout à la fois à l'élément monarchique et à l'élément démocratique; en un mot, créer ce qui existe en Angleterre, un élément aristocratique fort et fondé sur une puissance réelle, indépendante de la Couronne et du peuple.

Rois, si ceci vous est impossible ou odieux ; si vous êtes trop faibles pour l'exécuter, ou trop exclusivement attachés à votre autorité, pour consentir



peu à la France poétique et brillante que quelques historiens ont décrite. « Pays fertile et mal cultivé, couvert d'une population tremblante sous la gabelle et les » corvées, de châteaux antiques abandonnés par leurs » maîtres et tombant en ruine, et de couvents habités » par de gras chanoines, qu'une gloire militaire écla» tante et des arts florissants n'arrachaient point à la » pauvreté et au malaise.

» L'Edit de Nantes n'était pas encore révoqué, mais » déjà commençaient de sourdes persécutions dirigées » contre les protestants ; on fermait leurs églises, on dé» clarait nuls les mariages contractés entre un protestant » et une catholique; on confisquait un hôpital qu'ils

à cette espèce de partage de puissance dans l'État, alors préparez-vous d'avance à renoncer un jour à vos trônes et à vos couronnes. Heureux ceux d'entre vous qui en descendront sans bruit et sans secousse, car beaucoup ne-pourront éviter le sort de l'infortuné Louis XVI ! Quand l'animal féroce, le peuple, est démuselé, il ne recule devant aucun excès, devant aucun crime. Mais rappelez-vous bien aussi que c'est vous qui lui aurez frayé le chemin à ces crimes et à ces excès. Encore une fois, tout, oui, tout se compense dans ce monde, et quand le pouvoir franchit certaines limites salutaires, il en résulte plus de mal que de bien pour lui.

Hâtez-vous donc de former cette aristocratie pour défendre vos trônes ; car seuls vous ne le pouvez pas ; vous êtes impuissants à le faire ; qu'elle soit indépendante jusqu'à un certain point, alors aussi elle saura être fière de son rang, elle saura le défendre; mais gardez-vous de la prendre parmi cette noblesse pourrie dans le service de vos antichambres. Si votre orgueil de rois vous fait éprouver le sentiment d'être un peu moins grands devant elle, il en sera dédommagé par le sentiment d'être un peu moins petit devant l'élément démocratique qui vous déborde de toutes parts. L'esprit d'égalité rugit au pied de vos trônes.

Plus vous tarderez à avoir recours à ce moyen de salut, plus vos dangers s'en augmenteront; car le jour n'est pas éloigné peut-être où vous aurez à choisir, soit de prendre votre canne et votre chapeau et de vous retirer en philosophes, soit d'être chassés en valets comme un Louis-Philippe, soit d'être nivelés comme le fut l'infortuné Louis XVI. Aux deux extrémités de ce système de nivellement, que trouve-t-on ? Louis XIII faisant trancher la tête au duc de Montmorency dans les murs de Toulouse, et la Convention condamnant Louis XVI à périr de la main du bourreau. Quels enseignements ! ! !

» avaient bâti à Nîmes pour leurs malades, et dans cet » asile, construit à leurs frais, on introduisait de force des » malades catholiques; on ne réservait à ceux qui appar- » tenaient à la religion réformée, qu'une seule salle, où » les prédicateurs orthodoxes venaient agiter leurs con- » sciences et poursuivre de leurs sermons et de leurs ana- » thèmes l'agonie des mourants (1). »

Tel est le tableau de la France tracé par un Anglais à l'époque de la paix de Nimègue. Les pompes de la Cour cachaient aux yeux de l'Europe ces plaies de l'État, auxquelles, pendant les dernières années, s'était joint un esprit d'insubordination dans quelques provinces repentantes alors, comme on le verra par ce passage curieux des *Lettres historiques* de Pelisson.

« Le Roi nous dit hier au soir, au petit coucher, avec » plaisir, le grand accueil qui avait été fait à Bordeaux à » M. le duc du Maine, et la joie que le peuple témoigna » de le voir, bien différente des mouvements où il était » naguère et comme marque de son repentir. C'est ma- » dame de Maintenon qui lui a écrit une lettre de huit » ou dix pages. Elle marque qu'en son absence, le petit » prince répondit de son chef aux harangues, et qu'au » retour, l'ayant trouvé fort échauffé de la foule qui avait » été auprès de lui, elle lui demanda s'il n'aimerait pas » mieux n'être point le fils du Roi, que d'avoir toute cette » fatigue, à quoi il répondit que non, et qu'il aimait » mieux être fils du Roi (3 juillet 1673). »

C'est en adorant les enfants illégitimes du grand Roi que Bordeaux cherche à rentrer en grâce auprès du monarque; cela peint l'esprit du règne. On allait, en quelque sorte, faire amende honorable aux pieds d'un bâtard de France !

(1) Journal de Locke, en 1675-1679. *In the life of John Locke, by lord King.*



Dans la République, le parti oligarchique venait d'obtenir un triomphe immense, en faisant conclure une paix séparée entre la France et les États-Généraux, en dépit des efforts du prince d'Orange, et ce triomphe allait être soutenu par la présence du nouvel ambassadeur de Louis XIV à La Haye, où il allait nouer de nouvelles intrigues avec les partisans du système de Witt contre la prépondérance du prince stathouder.

Dès que la paix eut été signée, Louis XIV avait enjoint au comte d'Avaux de se rendre à La Haye comme son ambassadeur, et l'habile diplomate commença sa mission par des fêtes et des réjouissances en l'honneur de la paix conclue. Puis, il se prépara à visiter les principales villes de la Hollande, pour se concerter avec les partisans de la France et les adversaires politiques du prince d'Orange. Il rend compte de tout cela dans des dépêches à sa Cour; on y lit :

« La publication de la paix s'est faite, hier, à La Haye, » avec une si furieuse foule de peuple et de si grandes » démonstrations de joie, que je ne le puis assez exprimer à Votre Majesté. Le même jour, j'ai fait mon entrée. Je me suis rendu à Delft, où les États m'ont fait » apprêter à dîner, suivant l'usage ordinaire. Comme il » faisait extrêmement beau, j'ai voulu aller à pied visiter quelques églises de Delft, et je n'exagère point à » Votre Majesté quand je lui dis que je ne pouvais passer » dans les rues, tant l'affluence du peuple était grande ; » elle n'a pas été moindre depuis Delft jusqu'à La Haye. » Les carrosses ne pouvaient avancer, et tout le monde » m'a assuré que non-seulement à pas une entrée d'ambassadeur depuis trente ans, mais encore à celle de » Mme la princesse d'Orange, il n'y avait pas un si » grand concours de gens, et, quoique cette ville suive

» assez les mouvements que lui donne le prince d'Orange, » elle a témoigné en cette occasion une joie qui, assuré- » ment, ne lui a pas été inspirée par ce prince. On com- » mence à cette heure à croire tout de bon à la paix. Les » émissaires du prince d'Orange avaient si fortement » établi dans les esprits que la France ne voulait point la » paix, que cette prévention a causé toutes les difficultés » que nous avons eues à la conclusion de la paix. Un des » bourgmestres de Delft me l'a assez fait entendre. Il m'a » fait prier de les aller voir, et m'a témoigné quelque » sorte d'empressement pour cela. J'irai y faire un tour » un de ces jours, non pas tant pour l'importance dont » pourrait être cette ville, quoique je pense qu'il ne faille » rien négliger, que pour rendre moins suspect un voyage » que j'ai résolu de faire à Amsterdam, et que je crois né- » cessaire pour établir commerce avec quelqu'un de cette » ville-là. Comme elle s'est opposée en toutes choses ou- » vertement au prince d'Orange, soit par son intérêt par- » ticulier, soit à cause de leur ancienne inimitié, je n'aurai » pas de peine à la faire entrer dans mes sentiments aux- » quels elle est naturellement portée. Mais, comme elle » n'a pas gardé de mesure dans sa conduite, et qu'elle s'est » déclarée dans des temps où elle ne fait que découvrir » ses sentimens sans en tirer aucune utilité, je crois qu'il » faut profiter de la faute qu'elle a faite, pour ne rien pré- » cipiter à cette heure que le prince d'Orange peut encore » tout sur une grande partie des provinces. Je crois donc » que la conduite que j'aurai à tenir sera de laisser, dans » ces commencements-ci, les peuples se rassurer d'eux- » mêmes, en voyant la paix aussi bien établie qu'ils le » verront, et ne pas perdre cependant toutes les occasions » que j'aurai de leur donner de la défiance de la conduite » du prince d'Orange, qui est telle qu'on la peut souhaiter

» pour donner à tous les bons Républicains une terrible
» jalousie, et j'espère que, par le manége que je ferai, il
» ne se passera pas beaucoup de mois sans que toutes les
» villes de Hollande ne se réunissent ensemble, et ne re-
» prennent leur ancienne autorité et vigueur.

» Le premier et le plus grand intérêt est celui des villes
» d'Amsterdam, Leyden, Haarlem et autres, qui n'ont à
» cette heure d'autre but que de rétablir leur commerce,
» et qui seront aisément gagnées par l'avantage qu'elles
» y trouveront à maintenir la paix malgré le prince
» d'Orange, et à diminuer son autorité, qui leur est déjà
» trop suspecte. En quoi, Sire, je les aiderai toujours par
» les assurances que je leur donnerai de la protection so-
» lide de Votre Majesté. Je serai un peu plus retenu en
» leur promettant quelque chose sur leur commerce, si-
» non en termes généraux, parce que je vois que plus
» on leur donnerait et plus ils demanderaient. (29 sep-
» tembre 1678). »

Dans une lettre suivante, on trouve encore quelques détails sur le rétablissement de la paix.

« Samedi dernier, qui était le dernier jour que les États
» m'ont traité, et qui est celui destiné pour la première au-
» dience, je fus suivi, en y allant, d'un assez grand con-
» cours de peuple ; il y eut quelques cris de *Vive le Roi*
» qui échappèrent. Comme j'ai fait, autant qu'il m'a été
» possible, ma harangue dans le sens que Votre Majesté me
» l'avait prescrit, on a été content, et surtout des assurances
» que je leur ai données que Votre Majesté rendait sincè-
» rement son amitié aux États ; qu'elle appuierait toujours
» leurs intérêts, et qu'elle contribuerait, autant qu'il serait
» en elle, à maintenir la tranquillité dans les Pays-Bas.

» Je tâche, Sire, autant qu'il m'est possible, de décou-
» vrir la situation des esprits, l'état de la République, et



» les différents intérêts des partis qui se forment. Ce que » je puis découvrir assez superficiellement jusqu'à cette » heure, est que la conduite du prince d'Orange aliène » fort les esprits, et qu'il n'a pas l'amour des peuples autant » qu'il l'a eu autrefois. Ils sont si contents de la paix, que » beaucoup de gens m'ont dit avoir entendu dans les rues le » peuple murmurer de ce qu'on n'avait pas fait sonner les » cloches et tirer le canon le jour de mon entrée, quoique » cela ne se soit jamais fait ; mais ils disaient qu'il fallait » faire quelque chose d'extraordinaire. J'appris aussi avant-» hier que, dans les halles et dans les marchés, on dit assez » hautement que le prince d'Orange montrait qu'il était bien » fâché de la paix, puisqu'il s'en allait à la chasse quand » on faisait des feux de joie. Tout cela, Sire, sont bruits » du peuple, qui change aisément et qui est amateur des » nouveautés. Cependant, ces gens-ci s'attachent assez » aux premières impressions qu'ils prennent, et ils com-» mencent assez à se persuader que le prince d'Orange n'a » pas voulu la paix pour ses intérêts particuliers. Mais, » pour ce qui regarde les sentiments des principaux des » États, j'ai su, par M. Silverkrons et par un autre, qu'ils » croyaient qu'il se forme sourdement un parti pour re-» mettre les choses sur l'ancien pied. Je suis après à en » découvrir la vérité. J'aime mieux le savoir un peu plus » tard que de hasarder de me confier à des créatures du » prince d'Orange ; car je ne doute pas qu'il ne vienne » se livrer à moi pour tâcher par là de savoir mes sen-» timents et mes desseins. Des gens bien intentionnés » m'ont fait donner avis, par le sieur Silverkrons, de ne » me point formaliser des petites choses qui pourraient » m'arriver, qui ne veulent pas dire qu'on puisse jamais » manquer à ce qu'on doit à mon caractère, et encore » moins au respect dû à Votre Majesté ; mais qu'ils savent

» bien que les amis du prince d'Orange chercheront à me » fâcher et à me donner du chagrin, pour tâcher, petit à » petit, d'ôter la bonne correspondance qui paraît s'éta- » blir ici, et, si j'ose dire, la bonne volonté qu'on m'y té- » moigne.

» On fit hier, Sire, à La Haye et dans toutes les villes » des Etats-Généraux, des prières publiques et des feux de » joie pour la paix. On m'a mandé qu'il se devait faire » des réjouissances extraordinaires à Amsterdam; celles » qui se feront ici seront grandes. On s'attendait que je » ferais quelque chose d'extraordinaire en cette occasion, » et j'ai cru devoir faire connaître au peuple, par des dé- » monstrations publiques, la joie qu'on avait du rétablis- » sement de cette alliance. J'envoyai pour cet effet, dès le » matin, six cents écus aux deux églises française et fla- » mande, qui furent distribués sur-le-champ, et qui auront » plus touché le peuple que les autres dépenses. Je fis faire » deux fontaines de vin qui coulèrent dès midi; j'avais » prié à souper dix-huit de Messieurs des États qui étaient » venus ces jours-ci manger avec moi; j'avais fait mettre » mille francs en monnaie de France que je jetai au peuple, » et eux aussi en même temps qu'ils furent arrivés. J'avais » fait faire des illuminations et des feux d'artifice qui » étaient en haut de ma maison; les violons et les trom- » pettes arrêtèrent tout le jour le peuple autour de chez » moi, où ils voyaient les principaux des États donner des » marques d'une véritable joie de cette réconciliation.

» Don Emmanuel de Lira a témoigné ici assez publi- » quement son chagrin de ce que les Etats avaient publié » la paix avant que les ratifications d'Espagne fussent » échangées. Il n'a pas voulu faire de feux de joie, et a » refusé les tonneaux que les États lui avaient envoyés, » comme ils en envoient à tous les ministres des princes.

» Je ne crois pas que cela fasse un bon effet en ce pays
» pour les Espagnols, non plus que pour les Anglais l'ab-
» sence de M. Temple, qui a évité de s'y rencontrer, et
» confirmé par là les compliments de condoléance que
» madame Giffard, sa sœur, a faits à la princesse d'Orange
» sur la paix faite entre la France et les États-Généraux.
» (6 octobre 1678) (1). »

Après avoir eu le loisir d'étudier les divers partis dans la République, le comte d'Avaux les classe de la manière suivante :

« Le prince d'Orange en a formé un avec ceux qui lui
» sont dévoués.... ; ils sont, par conséquent, intéressés à
» maintenir le gouvernement de l'Etat dans la dépendance
» du prince d'Orange. »

Le conseiller pensionnaire de Hollande, Fagel, était à la tête de ce parti.

« Les républicains, » dit le comte d'Avaux, « forment
» l'autre parti. Celui-là se peut diviser en deux ; l'un est
» composé de ceux qui restent de la faction de M. de
» Witt, et de ceux qui, n'étant pas originairement de
» cette faction, ont été néanmoins dépossédés en 1672.
» Tous ces gens-là, dont les sentiments ne sont pas cachés,
» sont regardés comme les bons républicains, et comme
» le soutien et l'appui de la liberté publique. Le nombre
» en est petit ; mais ils sont des meilleures familles de
» Hollande ; ils sont tous unis ensemble ; ils s'entre-com-
» muniquent leurs pensées et leurs desseins, et ont entre
» eux un commerce très-secret et très-sûr.

» L'autre espèce de bons républicains est composée de
» ceux qui sont restés dans le gouvernement en 1672, ou
» qui, y ayant été mis dans ce temps-là par le prince
» d'Orange, ne laissent pas d'avoir de très-bons senti-

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 669 à 703.



» ments pour la République. Les uns et les autres de cette » seconde espèce sont fort réservés et fort cachés, et n'o- » seront agir que lorsqu'ils croiront le pouvoir faire en » sûreté, et que la nécessité les y contraindra. Ils ne font » pas un parti comme les autres ; car chacun d'eux ren- » fermant en soi ses sentiments, ou ne les communiquant » qu'à leurs amis particuliers, ne se déclare en aucune » manière ; cependant, comme la première espèce de » bons républicains sont gens sages et éclairés, et per- » sonnes de considération, ils ont de grandes habitudes » avec les derniers, et ces derniers, qui ne se fient pas les » uns aux autres, se confient volontiers aux premiers ; » de sorte que le petit nombre de bons républicains que » j'ai mis au rang des premiers, étant informés en secret » par les autres, et s'entre-communiquant ce qu'ils en » ont appris séparément, ils ont une connaissance géné- » rale des sentiments et des dispositions dans lesquelles » on est dans les villes.

» Il y a, outre cela, les marchands et le peuple qui » sont obligés de suivre les lois du prince d'Orange ou » de se soumettre aux républicains. A l'égard du peuple, » comme il se laisse entraîner souvent ou par le zèle de » la religion, ou par je ne sais quoi qui l'éblouit et qui » l'aveugle, il a toujours été affectionné au prince d'O- » range, et il s'y est entièrement dévoué dans ces der- » niers temps, par le moyen des ministres prédicants qui » sont absolument à lui, et qui sont ennemis mortels des » républicains, dont la plus grande partie sont arminiens. » Pour ce qui est des marchands, ils ont eu assez de » confiance dans les bons républicains ; mais comme ils » sont gouvernés par leurs intérêts, on verra dans la suite » comment le prince d'Orange a enfin trouvé moyen de » les gagner, et de décréditer les républicains, en faisant

» voir aux marchands que la France, à laquelle les répu- » blicains les voulaient unir, ruinait leur commerce ; ce » que les marchands n'ont que trop reconnu être vérita- » ble, ne faisant pas, dans ces derniers temps, le profit » qu'ils faisaient auparavant en France (1). »

Après cet exposé sur les différents partis, le comte d'Avaux fait le tableau de la position du prince d'Orange dans la République, et de sa position personnelle à lui-même, vis-à-vis du prince stathouder, comme ambassadeur de Louis XIV.

« Je trouvai les États-Généraux dans cette situation, » dit M. d'Avaux, « lorsque j'arrivai à La Haye, et comme » le Roi me manda de n'avoir de commerce avec le prince » d'Orange que celui dont je ne pourrais me dispenser, » et de le regarder comme un prince dont il était fort mé- » content, je crus ne pouvoir rien faire de mieux pour » son service, et en même temps pour obéir à ses ordres, » que de m'attacher uniquement aux républicains, et de » garder seulement des mesures de bienséance avec le » prince d'Orange ; car il me parut que ce serait une » chose odieuse de marquer visiblement qu'on voulait » faire une désunion dans la République, en séparant le » prince et ses créatures des autres personnes de l'État ; » que je rendrais par là mon emploi très-difficile, et » peut-être infructueux, n'y ayant personne de ceux » mêmes qui souhaiteraient le plus de lier un commerce » secret avec moi, qui osât me voir, dès que je me serais » déclaré de la sorte contre le prince d'Orange; j'en par- » lai à quelques personnes d'Amsterdam, qui approuvè- » rent mon dessein, et qui m'y fortifièrent autant qu'il leur » fut possible. J'allai donc voir le prince d'Orange, sans » cérémonie, avant que d'avoir eu mon audience des

(1) *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 2 à 5.



» États-Généraux, comme c'est la coutume de le faire
» avant que de faire son entrée, parce que, quand on traite
» de quelque affaire, on est obligé de voir le président des
» États-Généraux et le pensionnaire de Hollande, et en ce
» cas, on ne peut se dispenser de voir le prince d'O-
» range, qui est le chef de tous les conseils de la Répu-
» blique ; mais cette visite ne fut pas approuvée, et on me
» défendit de retourner chez le prince, après que je lui
» aurais rendu la première visite de cérémonie. Cela
» m'obligea d'aller chez les personnes de la première
» qualité pour me faire une sorte de commerce qui me
» servît à faire habitude avec quelques personnes de l'É-
» tat ; mais on m'écrivit de la Cour qu'on était informé
» que j'avais été chez Mlle de Brederode, cousine du
» prince d'Orange, et chez Mme de Sommelsdyk, dont
» le mari était attaché particulièrement à ce prince, et
» on me manda de m'abstenir de retourner chez elles.
» Etant ainsi exclus de toute sorte de commerce, je me
» trouvai dans un pénible emploi, n'étant pas aisé, dans
» une République, d'être bien informé de ce qui se passe,
» lorsqu'on n'a pas avec tout le monde un commerce li-
» bre et ouvert, qui procure non-seulement des connais-
» sances et des amis de qui on tire de grandes lumières,
» mais qui donne occasion à ceux qui veulent venir révé-
» ler des secrets, d'entrer chez un ambassadeur sans
» rien craindre ; ce qu'on ne pouvait plus faire, dès qu'il
» n'était pas permis de venir chez moi sans se rendre
» suspect et se déclarer ennemi de M. le prince d'Orange.
» Ce prince eut, de son côté, à l'égard du Roi, la
» même conduite à peu près que je voulais tenir avec lui ;
» il ne voulut pas s'éloigner entièrement de Sa Majesté,
» quelque chose qu'il eût faite contre les intérêts du Roi...
» Le prince d'Orange, nonobstant tout cela, fit témoi-

» gner au Roi qu'il souhaitait de se remettre dans l'hon-
» neur de ses bonnes grâces, et Sa Majesté lui fit ré-
» pondre que quand il ferait voir, par sa conduite, qu'il
» avait effectivement ces sentiments, Sa Majesté verrait
» ce qu'elle aurait à faire. S'il m'était permis de mettre
» ici ce que je pense des intentions du prince d'Orange,
» je dirais qu'il y a tout lieu de croire qu'il aurait voulu
» n'être point mal avec le Roi, mais qu'il ne souhaitait
» pas d'y être entièrement bien. Il croyait apparemment
» qu'il lui suffisait de n'avoir pas dans la personne du
» Roi, un ennemi déclaré, pour ne le pas trouver toujours
» opposé à toutes les prétentions qu'il avait du côté de
» l'Angleterre ; mais il était persuadé qu'il lui serait pré-
» judiciable auprès du peuple anglais et auprès du Par-
» lement, s'il s'unissait étroitement avec Sa Majesté.
» D'ailleurs, il est visible qu'il n'était pas de l'intérêt d'un
» homme qui comptait sur la Couronne d'Angleterre,
» d'unir étroitement les États-Généraux à la France.
» Aussi a-t-il témoigné plus d'une fois à une personne
» en qui il prenait confiance, qu'il ferait toujours tout ce
» qu'il pourrait pour se mettre bien auprès du Roi ; mais
» qu'il ne voyait pas lieu d'y pouvoir réussir, puisqu'on
» lui demandait qu'il fît des choses qui le désuniraient de
» l'Angleterre, et qu'il ne pouvait sacrifier ses propres
» intérêts pour ceux de Sa Majesté.

» Je laisse à juger si, dans cette situation, il était de
» l'intérêt du Roi de vouloir avoir le prince d'Orange
» entièrement dévoué, ce qui ne se pouvait pas, ou d'en
» faire un ennemi irréconciliable, et s'il était du service
» de Sa Majesté de chagriner ce prince, parce qu'on ne
» pouvait pas l'avoir dans un aussi entier attachement
» qu'on le voulait. Il me paraît du moins que, puisqu'on
» a voulu le traiter de la sorte, il ne fallait pas le faire à

» demi, mais le perdre entièrement, et qu'il n'était pas à » propos de lui faire paraître tant de mauvaise volonté » sans lui en faire ressentir les effets ; mais on l'a irrité » sans le perdre, et l'on a soulevé les bons républicains » contre lui sans les soutenir ; de sorte qu'il est demeuré » ennemi déclaré du Roi, et les autres ont été en butte à » son ressentiment, sans avoir pu se défendre, ni faire » aucun bien à la France.

» Des deux partis dont je viens de parler, qui dispu- » taient pour le gouvernement de la République, savoir » des républicains et du prince d'Orange, les desseins » et les intérêts étaient fort différents, et, pour mieux » dire, entièrement opposés. Les républicains souhaitaient » de conserver la paix, et d'être attachés à la France. » Le prince d'Orange voulait unir les États à l'Angle- » terre, et cherchait à former une ligue assez puissante » pour faire tête à la France et pour soutenir la guerre, » s'il pouvait porter les choses à cette extrémité (1). »

La lutte ne tarda donc pas à s'engager sur cette question entre le prince et l'ambassadeur de Louis XIV.

Le prince n'avait aucune foi dans la durée de la paix. Le traité de Nimègue n'offrant aucune garantie pour la consolider, Guillaume III voulut engager les États-Généraux à conclure avec la Cour de Londres un traité de garantie réciproque de la paix de Nimègue, et son but après cela était d'y faire accéder ensuite les deux branches de la Maison d'Autriche.

Louis XIV ne prit pas le change ; il vit, à n'en pas douter, que, sous le nom de traité de garantie, le prince d'Orange espérait parvenir à former une nouvelle ligue contre lui, et il donna ordre à son ambassadeur à La Haye de déjouer ce projet. Une partie de l'année 1679

(1) *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 7 à 13.



fut employée du côté du prince à rendre ce projet acceptable dans les Provinces-Unies, et plus particulièrement dans les villes de la province de Hollande. D'Avaux, de son côté, prévenait ces villes et leurs magistrats : que le Roi de France ne verrait dans ce traité qu'une méfiance injurieuse pour sa Couronne; qu'il s'en tiendrait pour très-offensé; et proposait, au contraire, une alliance plus intime entre la France et les États.

La lutte fut vive de part et d'autre, mais enfin d'Avaux triompha, et le prince dut renoncer pour l'instant à son projet. A ce sujet, on lit ce qui suit dans les *Négociations du comte d'Avaux :*

« Comme je m'étais défié avec raison du prince d'O-
» range, je m'étais informé soigneusement de la conduite
» que j'aurais à tenir, en cas que ce prince n'allât pas de
» bonne foi; j'en avais parlé à plusieurs républicains, et
» il ne sera pas hors de propos que je rapporte ce que
» deux ou trois, et un entre autres, d'un mérite distingué
» me dirent..... Cet homme donc me dit qu'il était per-
» suadé que nous avions mis les choses en tel état, par le
» moyen de ses amis et de ceux à qui j'en avais parlé,
» qu'on pourrait obliger le prince d'Orange à faire cette
» alliance (celle avec la France), pourvu qu'on s'y prît
» de bonne façon; il ne cessa de me dire qu'il fallait bien
» connaître le génie de sa nation, qui était timide et crain-
» tif; que, quelque avantage que le Roi leur eût donné par
» la paix, ils ne l'eussent jamais acceptée si Sa Majesté
» ne la leur eût offerte à la tête de soixante mille hommes;
» qu'à peine cette crainte de la continuation de la guerre
» avait-elle été dissipée, qu'ils avaient commencé à chan-
» ger de sentiment; qu'on voyait ce que la crainte du
» prince d'Orange, qui n'était qu'une crainte imaginaire,
» pouvait faire dans leur esprit; que jamais Sa Majesté

» ne pouvait chasser cette peur que par une plus forte;
» qu'elle en devait juger par le traité de ligue avec l'An-
» gleterre, qu'elle avait arrêtée par les déclarations
» qu'elle avait fait faire à Paris et à La Haye; qu'il n'y
» avait d'autre voie à prendre que celle-là; que tant
» qu'ils n'appréhenderaient point la guerre, ils appréhen-
» deraient le prince d'Orange; qu'il y avait une cer-
» taine sorte de menace, qui, sans donner prétexte aux
» malintentionnés d'exciter les marchands et le peuple
» contre la régence. pouvait leur faire assez de peur pour
» les obliger, malgré le prince d'Orange, à faire cette al-
» liance; il croyait pour cela qu'il n'y avait presque qu'à
» répéter ce qu'il leur avait déjà déclaré, c'est-à-dire de
» faire sentir en même temps que, si les États n'entraient
» pas là-dessus dans la confiance qu'on devait attendre
» d'eux, Sa Majesté pourrait prendre d'autres mesures,
» et que, comme tout ce qui avait été dit, soit à Paris,
» soit à La Haye, était demeuré caché, il était nécessaire
» de le rendre public, soit dans une audience, soit par un
» mémoire présenté aux Etats-Généraux.....

» On me dit que le pensionnaire Fagel se servait
» d'une ruse qui n'était pas mauvaise, pour faire consentir
» les députés des villes à l'acte de garantie réciproque;
» il leur disait à tous en particulier, qu'il avait dessein de
» proposer l'alliance avec la France, et leur faisait en-
» tendre que, moyennant cela, le Roi consentirait à l'acte
» de garantie réciproque, et que ces deux actes, qui se fe-
» raient de concert, mettraient les États-Généraux en plein
» repos des deux côtés; mais qu'il fallait que celui de
» garantie précédât l'alliance avec la France, et j'appris
» que la plupart des députés des villes s'étaient laissé
» persuader par le pensionnaire Fagel.

» Tous ces avis, qui m'étaient donnés par des endroits

» fort sûrs et par les premières personnes de l'État, me
» firent prendre la résolution de faire une chose extraor-
» dinaire et qui n'avait point encore été pratiquée ; c'était
» d'aller chez tous les députés des dix-huit villes de Hol-
» lande, dans les maisons où ils logent à La Haye, pen-
» dant que les États de cette province sont convoqués. Je
» leur témoignai que le Roi ayant été informé, il y avait
» déjà quelques mois, que les États-Généraux voulaient
» faire une espèce de ligue, Sa Majesté avait fait connaî-
» tre à leurs ambassadeurs et par moi aux députés des
» États-Généraux, que c'était, en quelque sorte, réunir
» dans la paix les mêmes États qui avaient été unis dans
» la guerre ; que cet esprit allait beaucoup au-delà de la
» garantie qui était permise par les traités, et que le Roi
» aurait sujet de se défier des bonnes intentions des États-
» Généraux, s'il voyait qu'ils se servissent du prétexte
» des garanties pour former, en effet, une ligue contre la
» France..... et que cela obligerait le Roi à prendre, de
» son côté, des mesures dont peut-être dans la suite les
» États auraient lieu de se repentir.

» Il n'y eut point de député qui ne m'assurât que ce
» n'était pas leur intention de déplaire en rien à Sa Ma-
» jesté..... Le prince d'Orange et le pensionnaire Fagel
» furent très-fâchés que j'eusse été moi-même informer
» les députés des villes des sentiments du Roi, et que
» j'eusse fait des déclarations si fortes. Le pensionnaire
» Fagel en parla avec beaucoup d'emportement dans l'as-
» semblée qui se tint le lendemain, et dit : que c'étaient
» des choses sans exemple, et qui étaient d'une trop dan-
» gereuse conséquence pour les souffrir. En effet, ces
» visites rompirent entièrement les mesures du prince
» d'Orange, comme les bien intentionnés me le mandèrent
» dès le même jour....

» J'eus encore la satisfaction, en ce temps-là, que les » provinces de Frise et de Groningue me firent assurer » que, quand même la province de Hollande aurait ré- » solu de faire ces actes de garantie réciproque, celles de » Frise et de Groningue n'y consentiraient jamais..... » Et le comte d'Avaux ajoute :

« Ainsi la ligue que le prince d'Orange voulait former » entre le Roi d'Angleterre et les États-Généraux fut rom- » pue.... Aussi le Roi voulut bien me mander qu'il était » très-satisfait de la diligence que j'avais apportée pour » rompre les desseins qui avaient été pris pour faire passer » un acte de garantie réciproque avec l'Angleterre, et » même que j'eusse vu en particulier les députés des villes » pour y réussir ; qu'on pouvait, dans les choses pres- » santes, passer par-dessus les formes, et qu'il était de la » prudence d'embrasser des moyens extraordinaires, lors- » que les ordinaires ne suffisaient pas (1). »

Il va sans dire que, de son côté, le prince d'Orange n'épargna rien pour rendre l'alliance avec la France impossible ; en quoi il réussit. Telle était la position de la République à l'égard de la France peu de mois après la conclusion de la paix de Nimègue. Louis XIV pouvait se passer, à la rigueur, de l'alliance avec les États-Généraux ; tandis que l'acte de garantie eût pu devenir un obstacle à son projet d'enfreindre la paix de Nimègue, à la première occasion qui se présenterait.

Mais si d'Avaux opposa au prince d'Orange la volonté de Louis XIV, en ce qui concerne l'acte de garantie, Guillaume III se servit de la jalousie britannique pour arrêter la conclusion de l'alliance entre la Cour de France et les États-Généraux. Le cabinet anglais concourut, en cette circonstance, avec énergie aux vues du prince ; le

(1) *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 13 à 41.



Roi d'Angleterre dit à M. Van Leeuwen, ambassadeur des États à Londres : « Qu'il se trouverait fort offensé si » on la concluait, et qu'on ne devait plus compter après » cela sur son amitié (19 décembre 1679). »

« Le prince d'Orange, » dit d'Avaux, « fut fort content » que le Roi d'Angleterre se fût expliqué avec tant de force, » et je fus averti qu'il avait dit positivement à M. de Sidney » (l'envoyé anglais à La Haye) que, cela étant, il ne se » mît en peine de rien, et que l'alliance avec la France ne » se ferait pas (26 décembre 1679) (1). »

On a vu que Louis XIV poursuivait l'abaissement de la Maison d'Autriche avec une rare persévérance et un bonheur plus grand encore. Tout semblait concourir à lui en fournir les moyens.

La branche aînée de cette Maison régnait encore sur l'Espagne, Naples, la Sicile, la Sardaigne, le Milanais, les Pays-Bas, sur les deux tiers du Nouveau-Monde, et sur une partie des îles du grand Archipel asiatique.

La branche cadette régnait sur les États héréditaires de l'antique Maison de Habsbourg en Allemagne, sur la Bohême et la Hongrie, et possédait, depuis Ferdinand Ier, le privilége de donner des chefs à l'Empire.

Léopold Ier occupait le trône impérial depuis 1658. Ses intérêts de famille l'obligeaient constamment à se mêler aux guerres qui éclatèrent pendant son règne dans l'Europe occidentale, pour empêcher que Louis XIV ne dépouillât la branche aînée de sa Maison, dont il espérait hériter un jour.

On a vu qu'à l'époque de la guerre dite de *Dévolution* et de la conclusion de la Triple-Alliance, en 1668, le cabinet impérial avait pensé un instant qu'il pourrait parvenir à s'entendre sur cette question avec le Roi de

(1) *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 72.



France, et que les deux princes conclurent même un traité de partage éventuel ; mais ce traité avait été mis à néant par la prolongation inattendue de la vie du Roi d'Espagne, qui, à l'époque de la conclusion de la paix de Nimègue, avait atteint l'âge fixé pour sa majorité. Depuis l'année 1672 et la guerre de Hollande, dans laquelle l'Empereur fut entraîné, lorsqu'elle devint une nouvelle guerre de spoliation contre l'Espagne, le cabinet impérial revint à son ancienne politique, celle de confondre ses intérêts avec ceux de la Cour de Madrid et de défendre la domination autrichienne, déjà si chancelante en Espagne, contre les attaques de Louis XIV.

Cependant, quelque intéressé que pût être l'Empereur Léopold à la conservation de l'intégrité de la monarchie espagnole, ses efforts pendant la guerre furent toujours faibles et son intervention peu efficace ; car, tandis que l'Espagne était attaquée par la France, l'Empereur avait à défendre ses propres États contre les Turcs et les Hongrois révoltés. Tous les soins de Louis XIV furent constamment appliqués à entretenir Léopold I[er] dans des guerres sans fin avec ses turbulents voisins, les Polonais et les Turcs, tandis que les Hongrois attaquaient le cœur de la monarchie autrichienne, à l'époque de la paix de Nimègue, et refusaient de se soumettre, sur l'assurance donnée par les envoyés de la Cour de France, de les soutenir soit directement, soit indirectement, dans leur rébellion (1).

C'est ainsi que Louis XIV avait soin d'alimenter à l'autre extrémité de l'Europe une guerre qui devait le mettre à même de dépouiller plus facilement la branche espagnole d'Autriche, dont la faiblesse était si

(1) Salvandy, *Histoire de Pologne*, t. II, p. 436. — *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 677-690.



grande, qu'il fallait tous les efforts des puissances intéressées à sa conservation pour la garantir d'une ruine complète.

Louis XIV s'adresse tantôt aux Polonais, tantôt aux Turcs, tantôt aux peuples révoltés contre la domination autrichienne; car tous peuvent concourir à ses desseins, en inquiétant la Cour impériale.

Il entama donc, par l'intermédiaire de son ambassadeur à la Cour de Varsovie, des négociations avec les mécontents hongrois et avec le prince de Transylvanie, et le résultat en fut la conclusion d'un traité entre le Roi de France et le prince de Transylvanie et les confédérés, en mai 1677. On trouve dans une dépêche du marquis de Béthune, ambassadeur à Varsovie, un exposé de l'utilité que Louis XIV pouvait retirer de cette diversion, dans la guerre contre l'Empereur. Celui-ci, en transportant ses troupes sur le Rhin, offrait aux mécontents hongrois une occasion favorable de se soustraire à son joug et d'invoquer en faveur de leur indépendance les secours des nations voisines et ceux de Louis XIV comme un allié naturel (1).

En 1678, la diversion opérée en Hongrie prit un aspect encore plus menaçant pour l'Empereur. « Pendant » ce temps, un ministre réformé, qui avait pris le nom de » *Josué*, et avait rallié environ six mille protestants, ra» vageait les pays héréditaires de la Maison d'Autriche. » Les mécontents ayant réclamé un armistice général, » le libre exercice de leur religion, la restitution de leurs » biens, la faculté d'élire un palatin, et menaçant de li» vrer aux Turcs toutes les villes des montagnes, si l'on » ne faisait droit à leurs demandes, l'Empereur les amusa

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 677-688. — Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*.



» par de fausses promesses, et comprit qu'il avait besoin » de la paix sur le Rhin pour se rendre maître de l'insur» rection en Hongrie (1). »

Ainsi à cette époque les protestants de cette partie de l'Europe favorisaient la politique de la Cour de France, comme les protestants de l'Empire l'avaient favorisée à l'époque de la guerre de trente ans. Les réformés Hongrois combattant pour la grandeur de Louis XIV, lui procurèrent une paix glorieuse à Nimègue. Et Louis XIV acceptait le concours de ces religionnaires, et leur prêtait aide, assistance et appui à la veille de la révocation de l'Édit de Nantes, qui devait rejeter les Huguenots de la France !

Après la conclusion de la paix entre le Roi de France et l'Empereur, celui-ci put tourner tous ses efforts du côté de la Hongrie ; mais les intrigues de la Cour de Versailles y entretinrent le feu de la révolte, dans le but de se servir de cette circonstance pour s'agrandir plus facilement aux dépens de l'Espagne et de l'Empire. On verra les résultats de cette politique en 1681 et dans les années suivantes.

Parmi tous les malheurs qui fondirent sur la monarchie d'Espagne depuis l'avénement de Charles II, on peut compter la mort de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. La différence d'âge entre Don Juan et Charles II était si grande, que le premier eût pu être père de l'autre. Don Juan a été dépeint diversement : selon les uns, il possédait des qualités remarquables, des talents pour la guerre, de la pénétration en affaires et une popularité qui le rendait propre à servir utilement son pays qui avait un besoin urgent de trouver un homme capable de l'arrêter au milieu de cette effroyable

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 690. — *Histoire d'Eméric, comte de Tockoeli*, p. 107.



décadence qui se faisant sentir partout. D'autres, à la vérité, ne parlent du fils naturel de Philippe IV que comme d'un homme médiocre, privé surtout d'énergie, et ne sachant pas agir quand le moment de l'action et de la résolution était là.

Mais le plus grand obstacle à la fortune de Don Juan fut toujours la jalousie qu'il inspirait à la reine-mère et régente. Elle ne cessa de l'accabler d'humiliations et de dégoûts durant la minorité de Charles II, et comme la régente elle-même était très-impopulaire en Espagne, ceci procura un parti puissant à Don Juan, qui se disait le parti espagnol par excellence, en opposition au parti autrichien de la reine-régente.

Soutenu par les grands du royaume, Don Juan en profita pour se faire adjoindre au gouvernement, et se fit déclarer vicaire général dans l'Aragon, la Catalogne, les îles Baléares et la Sardaigne, et alla fixer le siége de son gouvernement à Saragosse, laissant le reste de la monarchie sous celui de la reine-régente. Mais son refus d'aller soumettre la Sicile révoltée fut suivi d'une nouvelle disgrâce, et les deux partis se retrouvèrent en présence. Tous les grands se rangèrent du côté de Don Juan, et la reine-mère qui, tout en cessant d'être régente depuis la majorité de son fils (1675), n'en conservait pas moins l'autorité, se vit complétement abandonnée de la *Grandesse*, parce qu'elle avait fait premier ministre un homme de fortune, poëte, doué d'une figure agréable et plein de présomption, ce qui le rendit odieux aux grands et à la nation. Ce ministre, nommé Valenzuela, devint successivement grand-écuyer, grand de première classe, avec le titre de marquis de Villa-Sierra, et chercha à se populariser en amusant le peuple par des fêtes. Il faisait, dit-on, représenter des

comédies dont il était l'auteur, et que le public pouvait voir gratuitement (1).

Les grands et Don Juan parvinrent cependant à irriter le Roi contre la reine-mère ; Charles II s'échappa une nuit du palais de Madrid, et se retira à celui de Buen-Retiro, où ayant appelé Don Juan auprès de lui, il le nomma premier ministre, exila sa mère à Tolède, et fit condamner le favori de sa mère à la déportation aux îles Philippines, après lui avoir fait restituer les richesses qu'il avait acquises pendant sa faveur.

Voici, sur cette révolution de palais, quelques détails qui donnent une idée parfaite du déplorable état où était tombé le gouvernement de l'Espagne sous Charles II. C'est en quelque sorte la préface de la grande révolution qui devait avoir lieu en 1700, à la mort du Roi d'Espagne, et qui fit sortir cette Couronne de la Maison d'Autriche, déjà fort déconsidérée aux yeux des Espagnols, à l'époque dont il est question ici.

Veut-on savoir comment les dynasties se perdent ? on va le voir par le récit suivant :

Lorsque Valenzuela fut arrivé au poste de premier ministre, la junte du gouvernement, composée du connétable de Castille, du cardinal d'Aragon et du comte de Pegnarenda, fut abolie pour faire place à une autre junte, dans laquelle étaient seulement le connétable, le confesseur du Roi et Valenzuela. Celle-ci fut elle-même bientôt dissoute, et Valenzuela resta seul dépositaire du pouvoir royal. « On voit tous les jours ici, » écrivait-on de Madrid, « des choses extraordinaires. Va» lenzuela a été fait juge universel de toutes les affaires » de la monarchie, le Roi ayant fait une ordonnance » par laquelle il déclare qu'il ne veut rien signer sans

(1) *Abrégé chronolog. de l'Histoire d'Espagne et de Portugal*, t. II, p. 573.



» le visa de ce ministre, qui est *Valido* sous un autre » nom. »

Le Roi avait logé le nouveau favori au palais, dans l'appartement des infants. « Tous les grands, » disait une lettre de Madrid, « en murmurent, et ne voient plus » le Roi que très-rarement, ne l'accompagnent pas même » à la chapelle, et il n'y en a que quatre qui l'aient com- » plimenté le jour de sa naissance. »

Valenzuela traita la noblesse avec la dernière hauteur, et s'oublia au dernier point vis-à-vis des ambassadeurs eux-mêmes. Alors il se prépara un coup entre la *Grandesse* et Don Juan, pour renverser le favori et la reine-mère. Voici ce qu'on lit dans une dépêche diplomatique de Madrid :

« Sachez qu'il y a trois mois et demi que quelques- » uns de ces grands Messieurs commencèrent à se lasser » et dégoûter de ce gouvernement, et en donnèrent avis à » Don Juan, qui répondit qu'il ne viendrait pas sans être » appelé ; mais eux n'y consentant pas, disaient, et l'as- » suraient par leurs mains (par écrit), de ne le point » abandonner, mais de l'assister et tenir avec lui tant » qu'il leur resterait vie, biens, honneur et tout. Ainsi le » temps se passa en protestations, l'un ne voulant pas » passer pour rebelle et tumultueux, ni les autres non » plus ; mais tous se plaignaient et voulaient remettre » jusqu'à la fin du mois d'octobre que le Roi fit Don » Fernando Valenzuela grand d'Espagne à l'Escurial, et » en venant ici, le fit loger dans le palais, dans les appar- » tements des infants, où jamais personne qu'eux n'a mis » le pied, et le fit dépêcher tout comme premier ministre » et favori. Il était si aveuglé de sa fortune et de son peu » de naissance, qu'il se mit dans un lit pour recevoir les » ambassadeurs dont il avait été conducteur auparavant,

» lorsqu'il était dans un état à ne savoir quelquefois où » manger, si bien que personne des grands ne voulait » plus suivre le Roi à la chapelle comme à l'ordinaire, » excepté les flatteurs..... et la rage et le dépit des au- » tres fit conclure avec Don Juan d'Autriche, qu'il vien- » drait ici aider le Roi à gouverner, séparer la reine » d'avec le Roi, prendre Valenzuela, qui était marquis de » Villa-Sierra, et douze à quatorze charges qu'il possé- » dait, et lui faire rendre compte de 22 millions qui man- » quent de l'argent de la Couronne, ou les rendre, outre » plus de deux cent mille pistoles qu'il a prises pour des » charges qu'il a vendues (30 décembre 1676) (1). »

La conjuration s'organisa donc ; Don Juan, avec mille chevaux, escorté de beaucoup de noblesse, devait se rendre à trois lieues de Madrid, où tous les conjurés et tout le peuple iraient à sa rencontre pour l'introduire dans la ville ; que si des ordres du Roi lui prescrivaient de se retirer, « on les respecterait, mais on ne leur obéirait » point, jusqu'à ce que le Roi fût mis en liberté ; car, » ajoutait-on, « vous saurez qu'il n'est Roi qu'en figure, » et a autant à dire que moi. »

Le peuple manifestant ses vœux, la Cour fut fort alarmée. La reine-mère se troubla, perdit la tête, et se montra disposée à éloigner le favori, comme elle avait éloigné le Père Nithard quelques années auparavant. C'est ce que désiraient ceux qui étaient également ennemis de Don Juan et de Valenzuela, et voulaient placer le cardinal d'Aragon à la tête des affaires ; mais les principaux chefs des *Jansénistes*, ou amis de Don Juan, les ducs d'Albe, de Medina-Sidonia et d'Ossuna, firent déclarer à la reine, « qu'ils étaient armés, et qu'à la » moindre tentative contre leur parti, ils se rendraient

(1) *Corresp. d'Espagne.—Succession d'Espagne*, t. IV, p. 634.



» sur la place Mayor, au milieu de la ville, et ne souf-» friraient pas, eux, qui étaient de fidèles sujets, ne » cherchant que le bien du Roi et le salut de la monar-» chie chancelante, que ni le plus grand ni le plus petit » pâtît pour un coquin comme Valenzuela (1). »

Celui-ci céda à l'orage; quand il fut parti, la reine succomba à son tour.

« Cette princesse croyait que l'éloignement de Valen-» zuela suffirait; mais l'amiral de Castille, le connétable » et le grand-chambellan lui demandèrent alors le sien, » afin d'ôter à Don Juan tout prétexte de venir. L'amiral » proposait en même temps de marcher avec des troupes » contre Don Juan, s'il osait quitter l'Aragon et s'avancer » en Castille. Mais comme les amis de ce prince armaient » dans Madrid et se montraient décidés à tout, le cardinal » d'Aragon persuada à la reine, pour prévenir une guerre » civile, d'écrire à Don Juan, au nom du Roi, de venir » l'assister dans son gouvernement. » — « Le courrier » partit le 29 décembre pour Saragosse. Les amis de » Don Juan lui écrivirent de leur côté de venir armé, et » comme ils montraient l'intention d'écarter la reine de » la Cour, l'ambassadeur de l'Empereur alla voir le duc » d'Albe et lui dit : — « Que l'Empereur, si l'on éloignait » sa sœur du gouvernement et d'auprès de son fils, s'en » ressentirait fort. » — « Nous nous soucions bien de » l'Empereur, lui répondit le duc d'Albe; ne veut-il pas » bien gouverner son Empire? ainsi voulons-nous notre » royaume; qu'il songe que l'Espagne lui a mis la cou-» ronne sur la tête, et qu'elle sent encore aujourd'hui ce » qui lui en a coûté et le peu qu'il a fait pour elle; qu'il » dise cela à la reine, et ne se mêle point des affaires » qui ne le touchent point. » — « Cette réponse hautaine et

(1) *Succession d'Espagne,* t. IV, p. 657.



» menaçante fit trembler la reine et ne lui laissa plus de » doute sur sa disgrâce ; elle n'avait d'appui nulle part, » ni dans le Roi qui manquait de volonté, et auquel on » avait persuadé de se soustraire à un joug, ni dans les » grands, qui étaient tous pour Don Juan, ni dans les » troupes, qui étaient peu nombreuses et nullement fi- » dèles, ni moins encore dans le peuple de Madrid, dont » la situation était peinte en ces termes (1) :

« Figurez-vous qu'il n'y a pas la moindre maison à » Madrid qui ne soit pas pourvue, de haut en bas, avec » gens, armes, balles et provisions..... et tous les minis- » tres étrangers de même, mais pour se défendre contre » des fripons qui se servent de telles occasions pour pil- » ler les maisons ; car, figurez-vous aussi un peuple levé » et cent mille hommes en armes, en faveur de Don » Juan, en cas qu'on lui fasse quelque défense de parler » au Roi ou entrer dans la ville (7 janvier 1677) (2). »

Don Juan triompha, comme on l'a dit plus haut, et la reine-mère fut exilée. De ce moment la politique du cabinet de Madrid fut changée. Don Juan n'avait pas les mêmes raisons que la reine-mère de rester fidèlement attaché à l'alliance et à la politique de la Cour impériale. Dans l'espoir de ramener un peu d'ordre dans les finances épuisées de l'Espagne, il ne balança pas à accepter la paix de la France, aussitôt après que les Etats-Généraux eurent conclu leur paix séparée avec Louis XIV. De plus, Don Juan avait mis obstacle au mariage de Charles II avec la fille de l'Empereur Léopold, mariage qui avait été arrêté entre la reine-mère et son frère ; il

(1) *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 636-638.

(2) *Corresp. d'Espagne.*—*Succession d'Espagne*, t. IV, p. 638.—Lettres du secrétaire d'Etat Coventry, des 20 novembre 1675 et 27 janvier 1677. *Mss.* Bibliothèque harléienne à Londres, n° 1515, p. 263, 270, 273 et 276.

penchait en effet pour une alliance avec la France, afin d'y trouver un appui contre l'Autriche. Louis XIV consentit à donner au Roi d'Espagne sa nièce Louise d'Orléans. Cette jeune princesse témoignait de la douleur de cette détermination ; Louis XIV lui dit : « Mais je ne pourrais » faire mieux pour ma fille. — Ah ! répliqua la princesse, » vous pourriez, Sire, quelque chose de plus pour votre » nièce (1). » La jeune princesse s'était flattée de devenir l'épouse du Dauphin et d'être un jour reine de France. Il fallut obéir et quitter la Cour brillante de Versailles pour aller épouser l'idiot couronné qu'on lui destinait pour mari. C'était un triste spectacle que cette jeune fille que la raison d'État sacrifiait à un moribond, et le destin fatal attaché aux Stuarts semblait poursuivre même la fille de la belle Henriette d'Angleterre. Charles II vint au-devant de sa jeune épouse jusqu'à Burgos, où la bénédiction nuptiale leur fut donnée. A l'occasion de ces noces royales, l'Espagne vit élever les bûchers de l'Inquisition, et vingt-deux victimes expirant dans les flammes, changèrent en torches funèbres les flambeaux d'hyménée du plus misérable de ses Rois (1679) (2). »

Mais Don Juan ne jouit que peu de temps de son triomphe ; il mourut dans le courant de l'année 1679, à l'âge de cinquante ans. Charles II, trop jeune et trop faible d'intelligence pour se conduire lui-même, rappela aussitôt sa mère à Madrid, et lui abandonna de nouveau la direction des affaires, sans paraître même se douter des maux de son peuple et de la décadence de la monarchie.

A l'épuisement des finances occasionné par une longue guerre, se joignaient d'autres fléaux inséparables d'une

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Espagne*, t. II, p. 577.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 578.



mauvaise administration. Les campagnes étaient infestées par des malfaiteurs organisés en bandes redoutables, et l'Amérique devint la proie des flibustiers. Les indigènes exerçaient impunément des brigandages à Porto-Bello, à Darien, à Panama et sur les côtes de l'Amérique méridionale. En Afrique, les Maures expulsaient peu à peu les Espagnols de leurs établissements sur la Méditerranée. Les galions tombaient entre les mains des ennemis ou des corsaires, et l'Electeur de Brandebourg, las d'attendre les subsides que la Cour de Madrid lui avait promis dans la dernière guerre, solda ses comptes en s'emparant d'un vaisseau espagnol richement chargé. Le gouvernement eut recours à l'émission du papier-monnaie. Après la vente des vice-royautés, il mit à prix d'argent la *Grandesse ;* enfin, tout tendait à avilir ce faible gouvernement. Tel était l'état qu'offrait l'Espagne après la paix de Nimègue.

L'Empire, par suite de la guerre et par la jalousie de quelques princes plus ou moins bien traités à la paix, l'Empire renfermait plus que jamais les éléments de discorde qui faisaient en partie la force de Louis XIV, en tenant les princes allemands sous sa dépendance. L'un d'eux cependant parcourait une noble carrière, et posait habilement les bases de la grandeur future de sa Maison. Le Grand-Electeur de Brandebourg, l'un des plus grands princes de son époque, était toutefois plutôt estimé qu'aimé; habile capitaine, il sut rendre ses sujets guerriers et augmenta leur énergie ; il était entré dans la guerre de 1672, comme l'un des principaux défenseurs de l'équilibre politique du continent, et posa les armes le dernier, en 1678 ; il avait remporté de grands avantages sur les Suédois, et, par les défaites qu'il leur fit essuyer, il porta un rude coup à leur réputation militaire.

Néanmoins l'abandon dont il fut victime à Nimègue, rendit ses succès illusoires; il fut obligé de restituer à Charles XI les provinces conquises sur la Suède; c'était la volonté de Louis XIV, il n'y avait pas moyen d'y résister. Ce fut là un grave sujet de ressentiment pour ce prince contre les Hollandais (1); aussi se rapprocha-t-il de la France, car il avait des ennemis naturels bien plus redoutables que cette puissance dans ses voisins les Polonais; cette République ne pouvait oublier la cession de la souveraineté du duché de Prusse à la Maison de Brandebourg, en 1618 (2), et celle-ci était intéressée à se ménager un puissant allié contre la Pologne. La lettre du Grand-Electeur à Louis XIV est un monument trop curieux pour ne pas la faire suivre ici :

« Monseigneur, il est impossible que Votre Majesté, » selon les lumières de ce grand esprit dont Dieu l'a » douée, ne comprenne aisément la modération et la justice de mes prétentions, et, cela étant, qu'elle fasse » violence à cette générosité et grandeur d'âme qui est » née avec elle, pour me forcer à des conditions de paix » qui seraient pour moi iniques et honteuses. Dieu, qui » est juste, voyant le droit de ma cause, avait décidé, par » le sort des armes, de toute la Poméranie en ma faveur. » Votre Majesté m'en fait rendre la meilleure partie, que » je remets entre ses mains, pour conserver le reste, qui » est fort peu de chose, au regard de tout ce que j'avais » gagné au prix de mon sang et par la ruine de mes sujets. N'est-il donc pas juste, Monseigneur, que, puisque » Votre Majesté m'oblige de quitter de si grandes et belles

(1) Muller, *Histoire universelle*. — Koch, *Tableau des Révolutions de l'Europe*. — Ancillon, *Tableau des Révolutions du Système politique de l'Europe*, t. IV.

(2) Paganel, *Histoire de Frédéric-le-Grand*, vol. I, p. 77.

» villes et tant de places à mes ennemis, elle oblige aussi » les Suédois à me laisser le reste, et que Votre Majesté » s'étant fort intéressée pour le parti qui n'avait pas droit » de rien demander, s'intéresse pour le parti qui avait » droit de tout garder, mais qui cède la plus grande par- » tie à la seule considération de Votre Majesté ? J'ai bien » entendu que ses ministres m'opposent l'intérêt de sa » gloire, et je sais que c'est un puissant motif d'agir pour » une âme grande ; mais elle me permettra de la faire » souvenir que la justice fait naître et règle la gloire, et » que celle-là étant de mon côté, il y aura une bien plus » grande et solide gloire à acquérir, en appuyant une » prétention juste et modérée, qu'en favorisant celle qui » n'est rien moins..... Après tout, Monseigneur, je com- » prends bien que le parti est trop inégal des forces de » Votre Majesté aux miennes, et que je pourrais être ac- » cablé d'un Roi qui a porté seul le fardeau de la guerre » contre les plus grandes puissances de l'Europe, et qui » s'en est démêlé avec tant de gloire et de succès. Mais » Votre Majesté trouvera-t-elle son avantage dans la » ruine d'un prince qui a un désir extrême de la servir, » et qui, étant conservé, pourrait apporter à son service » quelque chose de plus que sa seule volonté. Certes, » Votre Majesté, en me détruisant, s'en repentirait la pre- » mière, puisqu'elle aurait de la peine à trouver dans » tout le monde un prince qui fût plus véritablement que » moi et avec plus de respect et de zèle... (1). »

Louis XIV, qui était intéressé à se faire le plus d'amis possible parmi les princes allemands, et à se conserver ainsi dans l'Empire une puissante clientèle toujours disposée à agir en sa faveur contre la Cour impériale, écouta en partie les réclamations du Grand-Électeur. Pour le

(1) *Actes et Mémoires de la paix de Nimègue*, t. IV, p. 481 à 483.

consoler de ses mécomptes, on lui accorda quelques concessions de territoires et d'argent. Ceci fut stipulé par un traité signé le 29 juin 1679; et Louis XIV s'engagea à payer à l'Électeur trois cent mille écus pour l'indemniser de ses dépenses et « pour lui faire connaître le » plaisir avec lequel il le voyait rentrer dans son al-» liance (1). »

A toutes les acquisitions faites par la France à la paix de Nimègue, on peut encore ajouter la Lorraine, par suite du refus du duc Charles IV de rentrer dans la possession de son duché aux conditions onéreuses qui lui avaient été offertes par Louis XIV. Celui-ci resta donc en possession de ce duché, ce qui privait l'Europe de l'assistance d'un souverain qui, par la position de son État, pouvait causer de grands embarras à la France, et être très-utile à la cause générale. Guillaume III considérait la cause du duc de Lorraine comme une question européenne; aussi le vit-on toujours embrasser les intérêts de ce prince avec la plus grande chaleur (2).

Louis XIV avait manifesté le désir de réunir la Lorraine à la France sous le règne du duc Charles III ; voici ce qui s'était passé à cet égard :

Le duc Charles III n'avait pas eu d'enfants de sa femme légitime Nicole, fille de Henri, duc de Lorraine, et l'avait répudiée; puis, il s'était remarié à Béatrix du Cusance, qui lui avait donné un fils, mais ce fils était réputé adultérin (3).

Les héritiers de Charles III étaient son frère le prince

(1) *Actes et Mémoires de la paix de Nimègue*, t. IV, p. 483 à 499.

(2) Mémoires des Etats-Généraux, du 7 avril 1676, relatifs aux intérêts du duc de Lorraine. — Correspondance de Guillaume III et du conseiller pensionnaire Heinsius, après l'année 1689.

(3) Charles-Henri, comte de Vaudemont; c'est de lui que descend la branche de Lorraine Vaudemont.



François de Lorraine et le prince Charles son fils. Mais Charles III s'étant brouillé avec son frère et son neveu, prit le parti bizarre de proposer à Louis XIV de lui assurer le duché de Lorraine et de Bar après sa mort. L'offre fut acceptée par le Roi de France, et un acte fut signé, portant en substance, que le duc n'ayant pas d'enfants, il faisait le Roi de France héritier de ses duchés de Lorraine et de Bar, s'obligeant, pour assurer sa parole, à lui remettre incessamment la ville de Marsal. Louis XIV, de son côté, en reconnaissant cette donation, devait « agréger à sa couronne et famille royale tous les princes » de la Maison de Lorraine, qui seraient dorénavant considérés en France comme princes du sang royal, » et la disposition faite à cet égard devait être homologuée et reconnue dans toutes les Cours souveraines du royaume ; en sorte que tous les princes lorrains, suivant leur droit de primogéniture, deviendraient habiles à succéder à la Couronne, en cas d'extinction de la Maison de Bourbon (1662).

Le prince François de Lorraine et son fils le prince Charles virent ce traité avec un vif mécontentement ; ils protestèrent contre l'acte de leur parent et invoquèrent l'appui de l'Empereur. Cependant le duc Charles III ne s'était pas empressé de remettre Marsal à Louis XIV, condition de leur traité, le duc, pour éluder cette remise, alléguait que le traité n'avait pas été enregistré au Parlement. Louis XIV fit alors dresser une déclaration relative au traité avec le duc de Lorraine, et se rendit au Parlement pour le faire enregistrer en sa présence. Le prince François de Lorraine se rendit aussi au Parlement et forma, en son nom et en celui de son fils, son opposition au traité comme nul et injuste.

Le chancelier prit la parole dans le Parlement et se



prononça contre le traité, s'attachant principalement à combattre la clause qui admettait les princes lorrains au rang des princes du sang, soutenant que les rois ne pouvaient faire des princes du sang qu'avec les reines leurs épouses.

L'avocat-général Talon fut d'un avis contraire. Il soutint, comme un point incontestable, qu'il n'y avait pas de prince souverain qui ne pût reconnaître comme princes du sang tous ceux à qui il voulait accorder cet honneur, et conclut pour l'enregistrement (1), lequel eut lieu, parce que le Roi l'exigeait ; mais il ne passa que sous la condition « que les princes lorrains ratifieraient le traité, à défaut » de quoi ils seraient exclus de la qualité de princes du » sang. » Cette clause seule suffisait pour annuler la donation, attendu qu'il était certain que le prince François et son fils étaient résolus de ne point la ratifier, ce qu'ils refusèrent en effet (2).

Depuis cette époque, le duc de Lorraine avait vécu en assez mauvaise intelligence avec le Roi de France. D'une part, Louis XIV voulait exercer une domination blessante pour le duc, et de l'autre celui-ci avait des relations constantes avec les ennemis du monarque français. Aussi, en 1670, avant d'entreprendre la guerre contre la République des Provinces-Unies, Louis XIV jugea convenable à la réussite de son projet de s'emparer par les armes des duchés de Lorraine et de Bar. Le duc Charles III vivait encore à cette époque, mais il mourut peu de temps après, et son neveu prit alors le titre de duc, sous le nom de Charles IV. Celui-ci, dans l'exil, s'était attaché au service

(1) Cette opinion est surtout remarquable quand on se reporte à la fin du règne de Louis XIV, lorsque, par un édit, il accorda à ses bâtards le rang et toutes les prérogatives de princes du sang.

(2) De Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. III, p. 286-293. — *Œuvres de Louis XIV*, t. I.



de l'Empereur; il se distingua dans les guerres que l'Autriche eut à soutenir contre les Turcs; Léopold Ier lui donna en mariage sa sœur, reine douairière de Pologne, dont il eut un fils nommé Léopold, qui fut rétabli dans le duché de Lorraine à la paix de Ryswyk, en 1697. La Lorraine fut ainsi, par anticipation, province française pendant une grande partie du règne de Louis XIV, de 1670, époque de l'expulsion du duc Charles III, jusqu'à la paix, en 1697.

XVI. « Ainsi se termina au bout de dix ans, » dit M. Mignet, « cette longue série de négociations et de guerres. » Dans le cours de ces dix années, Louis XIV avait changé » avec à propos de desseins. Son expédition contre les » Provinces-Unies, habilement préparée, mais imparfaite» ment conduite, n'avait pas réussi, parce qu'il n'avait » pas su achever leur conquête ou accepter leur soumis» sion. Il n'avait saisi ni le moment de s'avancer avec har» diesse, ni celui de s'arrêter avec modération. Cette en» treprise manquée, il en avait exécuté, aux dépens de » l'Espagne, une autre, mieux dirigée et plus heureuse. » Pendant cinq années d'une guerre très-difficile contre la » plus grande partie de l'Europe, il était parvenu à ob» tenir la neutralité de l'Angleterre, à arracher la coopé» ration de la Suède, et à vaincre constamment tous ses » ennemis. Chaque campagne, supérieurement préparée, » conduite, terminée, avait été suivie d'une acquisition con» sidérable de territoire. Ses succès persévérants avaient » été le prix de sa rare habileté.

» Après avoir su vaincre, il avait su négocier. Modéré » dans ses exigences, fidèle dans ses amitiés, inébran» lable dans ses propositions, il sacrifia une partie de ce » que la victoire lui avait donné pour rétablir son allié » dans ce qu'il avait perdu. Sa volonté fut la base des né-

» gociations et la loi des traités. Ses ennemis fatigués s'y » soumirent les uns à la suite des autres. Il détacha la » Hollande de l'Espagne, l'Espagne de l'Empereur et de » l'Empire, l'Empereur de l'Empire du Brandebourg et » du Danemarck, enfin, le Brandebourg lui-même du » Danemarck, en les obligeant tous à subir les conditions » qu'il leur imposait. Il retira de cette longue lutte, d'une » part, la Franche-Comté, qui acheva la frontière fran- » çaise de l'est; de l'autre, des territoires étendus et des » villes importantes dans l'Artois, la Flandre, le Hainaut, » qui agrandirent la frontière du nord, formée par une » ligne de places devenues, à l'aide de Vauban, une bar- » rière impénétrable. Il put dire avec vérité, dans la joie » de son triomphe :

« Ma volonté seule a conclu cette paix tant désirée de » ceux de qui elle ne dépendait pas; car, pour mes enne- » mis, ils la craignaient autant que le bien public me la » faisait désirer, qui l'emporta en cette occasion sur le » gain et sur la gloire personnelle que je trouvais dans » la continuation de la guerre..... Je jouissais pleinement » de ma bonne fortune et de ma bonne conduite, qui » m'avaient fait profiter de toutes les occasions que j'avais » trouvées d'étendre les bornes de mon royaume aux » dépens de mes ennemis (1). »

« Arbitre victorieux et pacifique de l'Europe remplie » de crainte et d'admiration pour lui, Louis XIV atteignit » à Nimègue l'apogée de sa grandeur. »

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 147 et 169.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE TREIZIÈME.



LETTRE DE M. DE GROVESTINS

A

M. MIGNET,

CONSEILLER D'ÉTAT.

Ce 20 décembre 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un extrait du rapport de l'ambassadeur Van Beverningh aux États de Hollande, relativement aux négociations et à la conclusion de la paix de Nimègue.

Il résulte évidemment des explications données par le négociateur hollandais, que le courrier auquel les ambassadeurs des États-Généraux avaient confié la lettre adressée au prince d'Orange, pour lui faire part de la conclusion du traité de paix, n'est point arrivé à sa destination : il fut arrêté en route, le mot employé par M. de Beverningh, dans son rapport aux États, laisse dans le doute si ce courrier fut tué ou seulement démonté.

Wagnaer dit dans son histoire, que le marquis de Grana, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, avait fait intercepter les lettres qui devaient porter la nouvelle de la conclusion de la paix au camp du prince d'Orange. Ceci se comprend; car les Espagnols étaient intéressés à la prolongation de la guerre entre la République et la France.

Enfin, la lettre confidentielle et en même temps si explicite du prince d'Orange au conseiller pensionnaire Fagel, écrite le lendemain de la bataille de Saint-Denis, est là. Dans cette lettre, le prince déclare solennellement ne pas avoir été instruit de la conclusion de la paix en livrant le combat de la veille. Comment au-

rait-il pu l'être, puisque la lettre qui lui avait été adressée du congrès ne lui parvint point, de l'aveu même de M. de Beverningh?

Il en résulte, selon moi, que toutes les accusations dirigées à cette occasion contre le prince d'Orange sont très-mal fondées. Les premières nouvelles arrivèrent au camp, de La Haye, et, vu le détour de Nimègue à La Haye, et de ce dernier endroit au camp près de Mons, il n'était pas possible que la nouvelle de la paix pût être connue du prince le 14 au matin, jour du combat. La lettre du conseiller pensionnaire Fagel n'arriva au camp que le 15 dans la matinée.

M. de Beverningh avait été une des principales colonnes du parti de Witt; il eût été bien aise de pouvoir mettre le prince dans son tort, en l'accusant d'avoir livré la bataille après avoir reçu la dépêche des ambassadeurs écrite de Nimègue. Eh bien! ce même M. de Beverningh vient déclarer aux États de Hollande que le courrier, porteur de cette dépêche, n'a pu continuer sa route, ce qui implique nécessairement que le prince d'Orange n'a pu recevoir la dépêche dont il était porteur.

Je suis véritablement désolé de vous transmettre ces détails si tardivement, ne doutant pas que depuis longtemps votre siége ne soit fait, et que, de plus, vous n'avez pas manqué de vous répandre en accusations contre le prince d'Orange, pour avoir livré la bataille ayant la nouvelle de la paix dans sa poche. Je pense toutefois que vous jugerez nécessaire de tenir quelque compte de la déclaration si explicite de M. de Beverningh, en ce qui regarde l'accident arrivé au courrier; car cette déclaration détruit, selon moi, tout l'échafaudage sur lequel les adversaires du prince d'Orange ont bâti jusqu'à ce jour leur système d'accusation.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous offrir sur cette affaire, qui, comme tant d'autres, a été singulièrement dénaturée par la malveillance. L'exacte vérité est donc celle-ci: que M. de Luxembourg avait la nouvelle de la paix dans sa poche; que Guillaume III n'avait reçu aucune communication, ni du lieu du congrès, ni de La Haye; que, par conséquent, le prince d'Orange était parfaitement autorisé à livrer la bataille, et que si M. de Luxembourg eût voulu



éviter l'effusion du sang humain, cela lui aurait été facile en proposant une suspension d'armes.

Je n'accuse pas M. de Luxembourg ; car je crois que ce chef devait recevoir ses ordres de sa Cour, tout comme le prince ne pouvait en recevoir que des États-Généraux, les ambassadeurs au congrès n'ayant point d'ordres à donner aux chefs des armées. Mais accuser l'un et ne pas vouloir voir un coupable dans l'autre, ceci, à coup sûr, me paraît une étrange justice.

Quand on se livre au terrible jeu de la guerre, vous savez tout aussi bien que moi, Monsieur, que la pauvre humanité n'est pas comptée pour grand' chose. En votre qualité de grand admirateur de Napoléon, ceci ne peut, il me semble, vous paraître extraordinaire.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Extrait du rapport de M. de Beverningh relativement à la conclusion de la paix de Nimègue, fait à l'assemblée des États de Hollande, le 20 août 1678. (Archives des États de Hollande.)

.....« Il dit encore que les ambassadeurs et plénipotentiaires avaient donné immédiatement connaissance au prince d'Orange, par une lettre, que le susdit traité entre Sa Majesté le Roi de France et les États-Généraux avait été conclu ; que cette lettre fut expédiée avec le paquet du marquis de Los Balbasos, puisqu'ils n'avaient pu se procurer d'autre courrier ; mais que, depuis, il arriva à leur connaissance que le susdit courrier avait été arrêté. »

RÉPONSE DE M. MIGNET A M. DE GROVESTINS.

Paris, ce 27 décembre 1841.

MONSIEUR,

Je vous remercie infiniment de l'extrait du rapport de Van Beverningh aux États de Hollande, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Le témoignage du négociateur de Nimègue concourt à prouver que le prince d'Orange ignorait que la paix fût déjà signée lorsqu'il livra la bataille de Saint-Denis. Du reste, la lettre confidentielle du stathouder au pensionnaire Fagel le ferait croire au besoin, toute seule, tant elle respire la sincérité. Je n'aurai pas plus de peine à reconnaître ce fait qu'à être véridique et juste, ce qui est le premier devoir de l'historien. Mon siége n'était pas fait, Monsieur, mais j'étais sur le point de l'entreprendre lorsque j'ai reçu le document que vous avez eu la bonté de me transmettre, et la lettre judicieusement explicative qui l'accompagnait.

Veuillez, etc., etc.



CHAPITRE QUATORZIÈME.

LUTTE DES PARTIS EN ANGLETERRE.

..... Quem Jupiter vult perdere prius
Dementat....

SOMMAIRE.

—

I. Introduction à ce chapitre. — Situation de l'Angleterre à la paix de Nimègue. — La Cour et l'opposition jouées par la France.

II. Aperçu des principes politiques professés par les princes de la Maison de Stuart.

III. La Restauration et ses suites immédiates.

IV. Aperçu des premières années du règne de Charles II jusqu'à la chute de Lord Clarendon (1660-1667).

V. Ministère dit *la Cabal*.

VI. Marche progressive de l'opposition depuis 1673 jusqu'au complot papiste, en 1678.

VII. Le complot papiste. — Effervescence produite par la découverte de ce complot en Angleterre. — Animosité générale contre le duc d'York, à cause de son attachement au catholicisme.

VIII. Dissolution du long Parlement (1678-1679).

IX. Troisième Parlement du règne de Charles II. — Démêlés entre la Couronne et les Communes, relativement au projet d'exclure le duc d'York de la succession au trône (1679). — Charles II, après avoir vainement tenté de ramener son frère à l'Eglise anglicane, exile le duc d'York de sa Cour ; celui-ci se retire à Bruxelles.

X. Formation d'un nouveau cabinet. — Ce qu'était un cabinet de cette époque. — Portrait de Lord Halifax et de Lord Sunderland, et de MM. Laurent Hyde et Sidney Godolphin.



LUTTE DES PARTIS EN ANGLETERRE.

I. Après ce tableau des divers États de l'Europe et de leur position vis-à-vis de la France, telle que la paix de Nimègue venait de la faire, il reste à parler de la situation de l'Angleterre et de son gouvernement.

Charles II, par son traité de 1678, avait, avec les États-Généraux, des engagements que n'avait pu rompre le traité de Nimègue, et il en résultait une sorte de garantie morale à l'exécution fidèle des clausesde ce traité. Il fallait que Louis XIV, qui avait dicté les conditions, y satisfît pleinement.

Mais cette garantie morale de Charles II était bien faible; car, outre les inclinations connues de ce prince, les affaires de son royaume étaient à cette époque dans une si grande confusion, qu'il ne pouvait s'occuper que de ce qui se passait dans ses Etats, et que le soin de défendre, comme garant de la paix, les intérêts des puissances du continent lui devenait impossible. C'était en partie l'œuvre de la politique de Louis XIV, qui avait



créé tous ces embarras au monarque anglais, afin de pouvoir continuer à étendre son système d'agrandissement à l'ombre de la paix même.

Ce qui se passait à cette époque en Angleterre est de nature à mettre en défaut la critique la plus judicieuse. Il faudrait avoir vécu au milieu de cette société si agitée, où se faisait sentir le mouvement caché d'une multitude d'intérêts, petits et grands, personnels et généraux, qui se croisaient au sein des ténèbres, pour pouvoir se rendre compte des motifs qui donnaient, en apparence du moins, un caractère d'incohérence aux actes de la Cour et de l'opposition. Les monuments historiques de ce temps, loin de soulever le voile qui couvre le tableau, rendent au contraire l'obscurité plus profonde; et l'on serait tenté de croire que, pour parvenir à la découverte d'une faible portion de la vérité, il faudrait commencer par donner au langage des principaux acteurs de cette époque une interprétation tout opposée au sens apparent de leurs paroles.

Ainsi, dans la correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange, on voit le premier, avant et après la conclusion de la paix de Nimègue, animé d'une ardeur belliqueuse contre la France, se disposer à passer la mer pour se mettre à la tête des troupes anglaises et combattre Louis XIV (1). En revanche, la correspondance de Barillon avec sa Cour peint le Roi et ses principaux conseillers, à la tête desquels figure le duc d'York, plus disposés que jamais à faire tout ce qui peut plaire et servir au monarque français (2) ; ils cherchent à alté-

(1) Lettres du duc d'York au prince d'Orange, depuis le 21 juin jusqu'au 23 août 1678. — Dalrymple, *Mem. App.*, p. 181-192.

(2) Correspondance de Barillon. — Dalrymple, *App.* — *Succession d'Espagne*, t. IV, sect. 4.



nuer à ses yeux le manque de foi qui les avait portés à consentir au mariage de la princesse Marie. Charles s'en excusait auprès de Barillon, en disant : « Je suis le seul » de mon parti, excepté mon frère. » Tous sacrifient sans hésiter leur dignité, leur réputation, leur honneur, quand ils espèrent obtenir quelques millions de livres de la générosité de Louis XIV.

Dans le même temps, Charles affecte de se ranger au vœu de son peuple ; il parle d'entrer en guerre avec la France ; il conclut des traités avec les ennemis de cette puissance ; il demande des subsides pour l'entretien d'une armée de terre et pour l'équipement d'une flotte ; mais à peine le Roi a-t-il annoncé ses projets aux Communes, qu'elles cherchent à entraver un dessein que Charles II n'a formé que contraint par les clameurs de l'opposition ; celle-ci cependant se ravise peu après, et accorde les fonds demandés par la Cour. Est-ce pour faire la guerre à la France ? Cela n'est pas présumable, car ils ne sont alloués que pour licencier l'armée, et, à la même époque, l'opposition, en apparence si hostile à la France, traite en secret avec les ambassadeurs de Louis XIV. Celui-ci ne peut oublier le mariage de la princesse Marie avec son plus grand ennemi ; il veut faire éprouver son ressentiment à la Cour de Londres. Barillon reçoit l'ordre d'entretenir des liaisons avec les principaux chefs de l'opposition ; il corrompt les uns avec de l'argent, fascine l'esprit de beaucoup d'hommes droits et intègres, qui refusent ses dons, mais qui croient que Louis XIV leur servira d'appui contre les desseins de la Cour (1). Ils s'imaginent que la force armée levée subitement, sous prétexte d'agir contre la France, sera réellement employée à appuyer quelques funestes pro-

(1) Lettres de Barillon. — Dalrymple, *App.*, p. 128 et suiv.



jets plus conformes au caractère du Roi : « Ces chefs » n'ignoraient pas, » dit Hallam, « que les desseins du » Roi contre les libertés publiques avaient été tramés de » concert avec la France, et qu'on aurait pu difficilement » les mettre à exécution sans l'appui de cette puissance, » sinon en hommes, au moins en argent. Si donc les me- » neurs de l'opposition eussent pu attirer de leur côté cet » allié dangereux et convaincre le Roi de France qu'il » n'était pas de son intérêt de ruiner leur pouvoir, ils au- » raient à la fin fait échouer la conspiration qu'ils soup- » çonnaient, et assuré le licenciement de l'armée (1). »

Louis XIV, d'un autre côté, paraît non-seulement s'être méfié des inclinations du Roi après le mariage de la princesse Marie avec le prince d'Orange, mais encore avoir appréhendé qu'il ne parvînt à se rendre absolu, à l'aide de son armée, et sans en avoir l'obligation à son ancien allié. « C'est pourquoi, » ajoute Hallam, « sur » l'article du licenciement, il servit fidèlement le parti » populaire (2). »

L'exclamation de Charles II, quand Barillon le pressa de réduire son armée à huit mille hommes, est bien connue. « Poisson de Dieu ! sont-ce là toutes les promesses » du Roi de France de me rendre maître de mes sujets ? » ou croit-il que c'est une opération à faire avec huit » mille hommes ?

» La France, dans tout le cours de ces intrigues, fut » maîtresse du jeu, » dit encore Hallam, « disposant des » deux parties, elle pouvait, soit embarrasser le Roi par » le moyen du Parlement, s'il prétendait adopter une po- » litique indépendante, soit abandonner le Parlement si » le Roi voulait retourner à ses premiers engage-

(1) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, t. IV, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 22.

» ments (1). » Charles ne put résister à l'appât de quelques millions. Le traité du 27 mai 1678, par lequel il vendit sa neutralité à la France, fut signé par le Roi lui-même, aucun de ses ministres n'ayant osé y apposer son nom; et cependant, à cette époque, Charles affiche hautement l'intention de se joindre aux alliés contre la France. Enfin, la paix de Nimègue conclue entre les Provinces-Unies et Louis XIV, celui-ci n'a plus d'intérêt à ménager Charles II; que fait-il alors? Il refuse de payer au Roi d'Angleterre la pension stipulée par le traité secret, sous prétexte que les conditions n'avaient pas été remplies, et presse Montague, ambassadeur de Charles II, de publier tout ce qu'il savait de ce traité secret, afin de ruiner lord Danby (2). Celui qui occupe le trône est hors des atteintes de l'opposition; mais l'opposition exerce un droit constitutionnel en accusant un ministre responsable (3); l'accusation de haute trahison portée contre lord Danby, pour avoir coopéré au traité du 27 mai, fut le signal d'une rupture ouverte entre le Parlement et la Cour, rupture qui fut provoquée à dessein par la Cour de France, qui n'ignorait pas qu'en lançant ce brandon de discorde en Angleterre, elle y suscitait une tempête qu'il ne serait pas facile d'apaiser. Louis XIV prévit que l'attention de l'opposition serait pour la suite absorbée par les attaques qu'elle allait livrer à la Couronne, et que la Cour serait exclusivement

(1) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, t. IV, p. 10.

(2) Letters from M. Barillon to the French court, concerning his intrigue with M. Montague and the popular party to accuse lord Danby in Parliament, and from the duke of York to the prince of Orange in the mean time 1678-9. (Dalrymple, *Mem. App.*, p. 192-207.)

Letters from M. Montague and M. Barillon to the French court, concerning the intrigues of Barillon with the popular party. (Dalrymple, *Mem. App.*, p. 253-264.)

(3) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, t. IV, p. 23.



occupée à défendre la prérogative royale. Tant que cette lutte serait flagrante, le monarque français comptait que l'influence britannique serait annulée sur le continent, et qu'ainsi il serait entièrement libre de poursuivre ses vues de spoliation contre l'Espagne; ce qui devait le conduire à la domination universelle en Europe.

II. A l'extinction de la maison de Tudor, par la mort de la grande Elisabeth, les Stuarts héritèrent du trône d'Angleterre. Il n'était destiné à être occupé que par trois générations de cette antique race, qui déjà avait fourni une longue suite de rois à l'Écosse, cette vieille et rancuneuse rivale de l'Angleterre.

Si celle-ci avait fait beaucoup de mal à sa voisine, l'Écosse s'en vengea amplement en envoyant sa famille royale prendre possession du trône que la mort d'Elisabeth venait de laisser vacant.

Jamais nation ne fit à une autre nation un présent aussi funeste. L'Angleterre ne devait trouver dans ses rois, de race écossaise, que des ennemis acharnés à sa perte. Il semblerait même que le peuple anglais comprit intuitivement ce danger; car, avec le changement de dynastie, commença à poindre la révolution.

Le règne de Jacques I[er] en fut l'aurore. Celui de Charles I[er] la crise sanglante, suivie d'un despotisme militaire qui ramena les fils de Charles I[er] en Angleterre, pour y régner successivement et clore la liste des rois de la Maison de Stuart.

Charles I[er] combattit la révolution par les armes et fut vaincu par elle. Charles II cherchera à la dompter par la ruse et à l'aide de l'or de l'étranger. Jacques II aura recours à la religion, mais les efforts des deux fils de Charles I[er] seront impuissants comme ceux de leur père; car, si la révolution subit un temps d'arrêt sous Charles II,



elle retrouvera toute son énergie sous le règne de son successeur.

Les projets de Jacques Ier, de Charles Ier et de ses deux fils, bien que différents en ce qui concerne l'exécution, seront les mêmes quant au fond : substituer une royauté absolue à une royauté limitée ; se débarrasser des entraves que le Parlement met au pouvoir royal ; en un mot, exécuter en Angleterre ce que la Maison d'Autriche avait fait en Espagne, et celle des Bourbons en France ; placer la Couronne dans un état complet d'indépendance, et la nation sous le bon plaisir du souverain. Les Rois d'Espagne en étaient arrivés là, en supprimant les cortès ; les Bourbons n'étaient soumis à aucun contrôle de la part de la nation, depuis que les États-Généraux n'étaient plus appelés à sanctionner, comme par le passé, les édits en matière de finances, et autres grandes mesures politiques qui avaient été de la compétence de ces Assemblées nationales.

Pour obtenir le même résultat en Angleterre, il fallait pouvoir imposer un silence absolu au peuple anglais, et pour réduire la nation à cet état de mutisme devant la Couronne, il fallait supprimer le Parlement.

L'aversion des Rois de la Maison de Stuart pour le Parlement anglais fut un héritage qui se transmit de père en fils. Les quatre Rois du nom de Stuart, qui régnèrent en Angleterre, travaillèrent avec acharnement à la ruine de leur dynastie, tout en s'imaginant travailler à l'agrandissement de leur Maison. Jamais aveuglement ne fut plus complet ; vit-on jamais une persistance aussi tenace, une résolution aussi fortement arrêtée, aussi inébranlable ? Et faut-il s'en étonner ? Nullement ; c'était chez les Stuarts un dogme, une croyance religieuse. Ils se croyaient investis d'une mission divine pour faire sortir la royauté

triomphante de la lutte où elle s'était engagée avec la nation dès les premiers jours du règne de Jacques Ier. Dès lors peut-il paraître surprenant que Charles Ier y ait sacrifié sa vie ; Charles II, son repos et sa dignité, et que Jacques II y sacrifie plus que sa vie, l'avenir de sa race ?

Les Stuarts furent conséquents, logiques du point de vue où ils envisageaient la question ; qui le niera ? Mais comme ce point de départ n'était pas celui de la nation, elle se montra toujours récalcitrante à admettre ce qui l'eût livrée à la merci de la royauté. Elle tenait à la royauté comme garantie de l'ordre, et n'entendait pas en faire un instrument de désordre. Le peuple anglais tenait à ses droits, à ses libertés ; il avait le sentiment intime que sa grandeur était liée à leur conservation ; les Stuarts, au contraire, voyaient leur abaissement, leur avenir compromis là où la nation voyait sa sécurité. De là, impossibilité de se comprendre, rivalité mutuelle, empiétements incessants, soit de la part de la Couronne sur les libertés de la nation, soit de la part du Parlement sur les prérogatives de la Couronne, et enfin guerre à mort quand le moment suprême sera arrivé de savoir qui du Roi ou de la nation restera maître du terrain. Un accommodement était-il possible ? où le trouver ? qui eût pu l'indiquer ? Il fallait tout ou rien ; il fallait un vainqueur et un vaincu ; un roi absolu et une nation garrottée, ou un peuple libre et un roi mis hors de combat.

Tel fut le spectacle qu'offrit l'Angleterre pendant près d'un demi-siècle. La première partie de ce grand drame avait fini à la mort de Charles Ier ; la seconde va commencer peu d'années après le rétablissement de Charles II sur le trône. La trève avait duré quelques années, à la vérité, mais l'armistice allait être rompu d'une manière

trop éclatante pour qu'on n'attendît pas une nouvelle catastrophe de la reprise des hostilités.

III. Une restauration est un écueil devant lequel le bon sens d'une nation échoue le plus souvent ; car elle est presque toujours le résultat d'une situation violente, dont on sent le besoin de sortir à tout prix. Quand le moment des illusions est passé, quand on voit qu'on a été trompé par des meneurs habiles, mais égoïstes, qui ont su s'emparer d'une révolution faite au nom des intérêts généraux pour s'en appliquer le bénéfice, le dégoût s'empare des esprits, le peuple se lasse et demande un changement. C'est l'instant où une restauration devient possible; alors on s'y jette avec fureur, on ferme les yeux sur l'avenir, pour ne considérer que le présent qui est devenu insoutenable. Plus on se sent mal à l'aise, plus on se hâte d'en finir. Néanmoins, le calme revenu et l'enivrement dissipé, on revient à des idées plus saines et plus raisonnables ; mais souvent alors le temps propice est passé, où l'on eût pu prendre les mesures que la raison eût conseillées, si elle n'eût été obscurcie par un délire inexplicable. De là vient aussi qu'après une restauration, on voit presque toujours une nouvelle révolution.

Dans son *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, Hallam dit : « On a souvent reproché aux meneurs de cette » grande révolution d'avoir laissé restaurer le Roi, sans » ces conditions et ces limitations de son pouvoir qui l'au» raient empêché d'abuser de la confiance publique, et » ce reproche leur a été adressé, non-seulement par les » contemporains qui eurent à souffrir des changements » politiques et religieux qu'amena la restauration, non» seulement par les hommes qui plus tard ont écrit avec » quelque préjugé contre l'Eglise anglicane et la monar» chie constitutionnelle, mais par les hommes les plus

» modérés et les plus raisonnables ; en sorte qu'il est pres- » que devenu de règle d'accuser la Convention et Monk » surtout, d'avoir abandonné la cause de la liberté publi- » que, et amené, par leur loyauté inconsidérée, ou leur » égoïste trahison, le mauvais gouvernement des deux der- » niers Stuarts et la nécessité de leur expulsion définitive.

» Nous remarquerons d'abord qu'on parle quelquefois » de la restauration sans conditions de Charles II, dans » un langage trop hyperbolique, comme s'il était venu en » conquérant, avec les lois et les libertés de son peuple » livrées à sa discrétion. Charles ne fut cependant rétabli » que dans les prérogatives limitées d'un Roi d'Angleterre ; » tous les statuts anciens et modernes, y compris ceux du » long Parlement, qui avaient été rendus pour la garantie » des sujets, continuaient d'être en vigueur. S'il est vrai » qu'en 1641 le long Parlement eût fondé notre constitu- » tion telle qu'elle est aujourd'hui dans ses parties les plus » essentielles, on ne peut guère soutenir que de nouvelles » limitations et des garanties additionnelles fussent abso- » lument nécessaires avant que le plus fondamental des » principes constitutionnels, le gouvernement du pays » par le Roi, les Lords et les Communes, fût admis à re- » prendre son cours régulier. Ceux qui reprochent si vi- » vement l'absence de conditions à la restauration, feraient » bien d'indiquer quelles conditions auraient dû être im- » posées et quels malheurs sont probablement venus de ce » qu'elles ne l'avaient point été. Ils auraient aussi à prou- » ver que, les circonstances données, il était aussi facile » et aussi convenable qu'on semble le penser communé- » ment, d'attacher à la restauration certaines garanties » assurées et obligatoires (1). »

A ces observations, ne pourrait-on pas répondre :

(1) Hallam, t. III, p. 217. *Trad. franç.*



Pourquoi ne fit-on pas en 1660 ce qu'on a fait après la révolution de 1688? Le *Bill des droits*, accepté par Charles II à la restauration, eût peut-être conservé la couronne dans sa famille et épargné à l'Angleterre vingt-huit années de troubles intérieurs, dont les conséquences furent aussi funestes à l'Empire britannique qu'à l'Europe. Mais le fait est qu'à l'époque de la Restauration, le bill des droits eût singulièrement blessé les principes des partisans de la légitimité, et que ces mêmes *cavaliers* qui, après la chute de la royauté, avaient prêché sous la République les théories les plus outrées, dans le but de faire périr la liberté par ses propres excès, changèrent de langage aussitôt qu'il fut question du retour de Charles II, et revinrent avec une effronterie scandaleuse aux maximes du gouvernement absolu. On leur en demanda le motif, et ils ne se firent faute de répondre : « Quand le » souverain légitime n'était pas sur le trône, nous devions » pousser ces nouveaux principes si loin que le gouverne- » ment ne pût pas marcher ; aujourd'hui que la légitimité » est revenue sur le trône, nous voulons la conserver. Nos » principes n'étaient qu'une fiction et qu'un masque; » nous voulions revenir par là à l'autorité monarchique. »

Voilà ce qui explique pourquoi la contre-révolution de 1660 et la restauration des Stuarts se composèrent de deux éléments : de vengeance et d'imprévoyance; de vengeance de la part du Roi : « Charles, » dit M. de Chateaubriand, « débarqua à Douvres les mains vides ; il » n'avait dans ses bagages que des vengeances et le pou- » voir absolu (1), » d'imprévoyance de la part d'une Assemblée qui, ayant la plus belle occasion d'empêcher le retour de l'arbitraire, négligea de se faire donner les garanties que l'Angleterre obtint en 1689. Ce fut cepen-

(1) *Les quatre Stuarts*, par M. de Chateaubriand.



dant un royaliste, connu par son dévouement à ses souverains légitimes, sir Mathew Hall, qui réclama les libertés de la nation : « Que craignez-vous? » répondit Monk, « le Roi n'a ni or pour vous acheter, ni armée » pour vous conquérir ; si l'on délibère, je ne réponds pas » de la paix de l'Angleterre (1). »

Le Parlement passa outre ; on n'écouta aucune représentation, on se livra à la royauté restaurée, comme on s'était jeté, quelques années auparavant, à corps perdu dans tous les excès d'une liberté chimérique. Ce jour décida du sort futur de l'Angleterre et des Stuarts. On crut cependant la révolution terminée, mais ce n'était que le prologue du second acte du drame politique dont l'Angleterre fut le théâtre de 1640 à 1688 ; c'était, d'après l'expression fine et ingénieuse d'un homme d'esprit : « le » commencement de la fin. »

IV. Dans les premiers temps qui suivirent son rétablissement sur le trône, il est compréhensible, excusable même, que Charles II n'ait pas senti les exigences de sa nouvelle position. Adolescent encore, il abandonne l'Angleterre, et passe le temps de son exil, soit à la Cour de France, soit à celle des gouverneurs généraux des Pays-Bas espagnols ; à coup sûr ce n'était pas à cette école qu'il se serait familiarisé avec les droits d'un peuple libre ; il revint donc dans ses États, imbu des principes qu'il avait dû puiser dans les Cours du continent, et peu préparé à régner dans les limites que la Constitution assigne au souverain en Angleterre.

Mais Charles II avait trop de pénétration pour ne pas s'apercevoir au bout de très-peu de temps combien la position d'un Roi d'Angleterre est difficile, lorsqu'il veut gouverner d'après un système qui est en dehors des in-

(1) *Les quatre Stuarts*, par M. de Chateaubriand.



térêts de son peuple, et qui heurte l'opinion publique. Les entretiens qu'il eut à diverses reprises avec sir William Temple en sont la preuve certaine (1). Cependant, par une obstination qui tient de la fatalité, Charles agit constamment comme s'il avait pu se passer du concours de son peuple. Loin de s'entourer d'hommes qui eussent la confiance et l'estime de la nation, il choisit de préférence ses ministres et ses conseillers, à peu d'exceptions près, parmi les hommes les plus décriés et les plus profondément pervers de l'Angleterre. Il écoutait de préférence leurs conseils, ceux de ses maîtresses et les inspirations du duc d'York, son frère, qui fut le mauvais génie de ce règne, comme il fut plus tard l'artisan de son propre malheur.

Au nombre des hommes d'Etat les plus célèbres, les plus influents et les plus mal famés de cette époque, on remarque surtout lord Antoine Shaftesbury; c'était un de ces personnages que les temps de guerre civile voient naître. Livré à Cromwell d'abord, il se livre ensuite à la royauté restaurée. Deux mobiles semblent avoir poussé ce personnage d'une extrémité à l'autre : l'activité et le besoin de dominer. Sous l'influence de ces deux passions, il voulait, quand il était au pouvoir, des choses et des mesures qu'il combattait avec acharnement quand il était dans l'opposition. Il faisait alors l'amère critique de ses propres actes pour satisfaire ses passions politiques, toujours prêt à condamner par de nouveaux actes ce qu'il avait approuvé la veille, quand il se voyait dans une position à pouvoir satisfaire sa soif de dominer.

Jamais homme ne fut plus double sans hypocrisie, et cela parce qu'il possédait une merveilleuse facilité à changer de conviction, de ton et d'allures suivant la situation

(1) Temple, *Memoirs.*



où il se trouvait. L'homme de la veille ne se retrouvait plus dans l'homme du lendemain. C'étaient deux intelligences : l'une favorable au pouvoir, l'autre au service de l'opposition ; mais quand l'une veillait, l'autre sommeillait. Cette espèce de dualité, qui faisait de Shaftesbury un casse-cou au pouvoir et un brûlot dans l'opposition, empêche qu'on ne le considère comme un homme politique sérieux; c'était un brouillon éclos au milieu des révolutions qui ébranlent les institutions politiques et religieuses, comme elles ébranlent les convictions. Sous la restauration, il crut pouvoir satisfaire son ambition, en consacrant ses talents au pouvoir, et alors aussi il ne recule devant rien pour rendre ce pouvoir le plus fort possible; la liberté devient pour lui un objet de raillerie et de haine même, mais ce n'est qu'à ce prix qu'il aime le pouvoir ; il comptait sur l'appui du Roi, mais le Roi cède, il fléchit ; le pouvoir que Shaftesbury veut lui procurer lui échappe, et alors Shaftesbury lui échappe en même temps que ce pouvoir. Alors l'activité et l'ambition de celui-ci ne trouvant plus de quoi se satisfaire dans le parti de la Cour, il se jette dans celui de l'opposition, qui est réellement sa place, et il tourne contre le pouvoir les armes dont il avait usé contre la liberté, c'est-à-dire l'immoralité, la ruse, la vengeance, et tout ce que la profonde scélératesse de son âme peut imaginer, pour perdre ce qu'il n'a pu servir comme il l'entendait. Tel fut Shaftesbury, dont le nom passera à la postérité comme le promoteur de l'acte de *Habeas corpus*, ce *palladium* de la liberté individuelle en Angleterre, et avec lequel Jacques II dira un jour qu'il n'est pas possible d'être roi et de régner.

A Shaftesbury, ajoutons les Lauderdale, les Sunderland, et tant d'autres, tous sans convictions politiques et sans religion, toujours prêts à sacrifier leur opinion de la

veille aux exigences du moment, au besoin de satisfaire leur cupidité, leur ambition ou leurs folles prodigalités, croyant pouvoir se jouer impunément de ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, comptant pour rien leurs serments, se servant de la religion comme d'un masque; Sunderland en changea deux fois en six mois. Tous ces politiques sans foi se glorifiaient de la trahison quand elle tournait à leur avantage; bas, vils, rampants si elle venait à échouer, ils se montraient, pour rentrer en grâce, prêts à adorer l'ennemi qu'ils avaient juré d'écraser; poussant au mal, froidement et par calcul, ils se vendaient au plus offrant, ou plutôt cherchaient à se faire payer par tous les partis pour les tromper tous indistinctement. Quand des hommes de cette trempe envahissent les conseils du chef de l'État, et se placent entre lui et son peuple, une catastrophe semble inévitable; car si la trahison et le parjure ne sont pas assis sur le trône, ils en gardent les avenues, et empêchent la vérité d'en approcher. Tel était le cortége de Charles II.

L'enthousiasme qui avait signalé le retour de Charles II fut de très-courte durée; et lorque cette première effervescence fut calmée, on fut à même de juger que le jour où commence la réaction contre le principe d'une révolution, ce jour-là rien n'est achevé. A dater de ce jour, le principe révolutionnaire recule; il passe de l'offensive à la défensive; mais la lutte continue, et tant qu'elle dure, la révolution n'a pas atteint l'état définitif qui doit en sortir, et dans lequel se reposeront la nation et les partis. L'époque où Charles II ressaisit le sceptre de ses pères, fut le milieu et non la fin de la révolution.

La déclaration de Breda, fondée sur la doctrine de l'obéissance passive; l'exhumation et les sanglantes exécutions des régicides; l'abolition du bill pour les convo-



cations triennales du Parlement; l'esprit de vengeance et de réaction de l'Église épiscopale proscrite sous le gouvernement républicain; la corruption et la servilité du Parlement; l'aspect d'une monarchie absolue dans une monarchie représentative; les cabales de Cour; la vente honteuse de Dunkerque à la France, pour subvenir aux prodigalités du monarque; l'issue désastreuse de la guerre de 1664 contre la Hollande; la destruction d'une partie de la marine royale, dans le cœur même du royaume, presque sous les yeux du Roi, et la paix de Breda qui en fut la suite; la peste et l'incendie qui ravagèrent Londres à la même époque; le lord chancelier Clarendon, véritable homme d'État, sacrifié par le Roi; le nombre des faillites et l'interruption qu'éprouva le commerce par la saisie des fonds déposés à l'Échiquier; les modifications apportées à l'acte de navigation; les édits sur le recrutement forcé; celui qui fixait des peines sévères contre ceux qui tiendraient des discours injurieux à la personne du Roi et au gouvernement, jugé comme une extension très-arbitraire de la prérogative royale; l'édit de tolérance ou d'indulgence, statuant que la suprématie religieuse étant inséparable de la personne royale, elle usait de sa prérogative en suspendant de sa pleine autorité les lois pénales portées contre les récusants non-conformistes et catholiques; tous ces actes attestent la mauvaise foi avec laquelle la Cour crut pouvoir se mettre au-dessus des lois. Viennent ensuite : la domination d'une maîtresse française; le Roi et ses principaux conseillers aux gages de la France; l'alliance de Charles II avec Louis XIV contre les Provinces-Unies, alliance criminelle et audacieuse, dirigée indirectement contre les libertés du peuple anglais et l'Eglise anglicane; l'héritier présomptif de la Couronne, professant

ouvertement le catholicisme au milieu d'une Cour déiste ou athée, où la religion n'était considérée que comme l'instrument de la politique; enfin, la conviction généralement répandue que Charles II et le duc d'York étaient dominés par l'idée constante et fixe que leur cause n'était pas celle de l'Angleterre; la persuasion où l'on était que les deux frères marchaient vers un but commun : l'anéantissement du Parlement, le duc, par système, le Roi, par instinct, et par son insatiable besoin d'argent (1). Tous ces graves motifs de mécontentement éloignèrent la nation du Roi et de son gouvernement, pendant les douze ou treize premières années de ce règne. Cromwell avait gouverné le peuple anglais avec une main de fer; mais, en retour de sa domination despotique, il l'avait rendu respectable aux yeux de l'Europe entière; le système de la restauration, au contraire, tendait visiblement à l'autorité absolue, et croyait ne pouvoir parvenir à l'établir qu'en avilissant l'Angleterre et en la faisant déchoir de la hauteur à laquelle elle s'était élevée sous le protectorat de Cromwell.

Le Parlement, soumis dans les premiers temps aux volontés de la Cour, fut bientôt traité par elle avec mépris et dérision. Faisant allusion à la faiblesse et à la confiance que le Parlement de la restauration avait montrées, Charles II l'appela toujours, dans la suite : *l'heureux, le bon Parlement.* A celui-ci succéda l'assemblée connue sous le nom du long Parlement (1661), servile dans les premières années qui suivirent son élection et suivant les traces de celui qui l'avait précédé; la Cour lui dut la révocation de l'acte triennal (1664), c'est-à-dire d'un statut du règne de Charles Ier, qui obligeait les souverains à convoquer un Parlement au moins

(1) Mazure, *Histoire de la révolution d'Angleterre de* 1688, t. I, p. 74.



tous les trois ans. Se réveillant peu à peu de sa léthargie pour s'opposer aux empiétements de la Couronne, le Parlement commença à devenir suspect au Roi et à la Cour, qui, alarmés de voir cette assemblée s'arroger le contrôle des actes du gouvernement, eurent recours à de fréquentes prorogations, pour avoir les mains plus libres pendant son absence.

Le chancelier Clarendon avait longtemps possédé toute la confiance de son maître; mais il arrive ordinairement un temps où les rois se lassent d'avoir toujours les mêmes conseillers. Opposé aux sentiments de Charles II sur plusieurs points, et particulièrement en matière de religion, Clarendon finit par perdre une faveur qui avait fait bien des envieux. « Charles, dans son projet d'ac- » corder une entière tolérance à la religion romaine, » n'avait nul appui à attendre de son premier conseiller » Clarendon, » dit Hallam, et le duc d'York regardait son aversion pour l'Eglise de Rome comme la cause la plus probable de sa mollesse dans l'extension de la prérogative royale. « Une révocation des lois sanguinaires, une » tolérance raisonnable, peut-être une dispense dans quel- » ques circonstances, Clarendon eût accédé à ces faveurs. » Mais dans son symbole de foi politique, la tolérance » légale de tout autre religion que celle de l'Etat, était » incompatible avec l'ordre public et avec la prérogative » ecclésiastique du Roi (1). » La perte de la faveur du Roi l'eût seulement écarté du pouvoir; sa ruine fut consommée par une coalition de tous ses ennemis conjurés contre lui.

Les membres de la chambre des Communes professaient le plus grand attachement à la royauté et à la personne du Roi, mais ils ne devaient aucune fidélité à lord Clarendon, et ils attaquèrent ce ministre avec une fureur

(1) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. XI.

aussi grande que leurs prédécesseurs avaient attaqué lord Strafford.

Lord Clarendon était le chef ostensible de l'administration et il était par conséquent responsable des actes du gouvernement, même de ceux qu'il avait combattus. Il était considéré par les puritains comme un implacable bigot; il était détesté des royalistes qui avaient compté refaire leur fortune aux dépens des têtes rondes, ce qu'il avait empêché. Les presbytériens écossais lui attribuaient la chute de leur Eglise; les catholiques irlandais l'accusaient d'être la cause de la perte de leurs terres. En sa qualité de père de la duchesse d'York, on le représentait comme intéressé à la stérilité de la reine Catherine et l'on supposait qu'il avait conseillé à Charles II de l'épouser. On lui imputait la vente de Dunkerque et l'issue peu glorieuse de la guerre avec la République des Provinces-Unies. Son caractère violent, sa conduite arrogante, son désir d'acquérir des richesses, l'ostentation qu'il mettait à les dépenser, tout cela lui était imputé à crime par la nation.

Il était incapable de s'apercevoir que le temps approchait où la chambre des Communes, si elle continuait à exister, allait devenir le pouvoir suprême dans l'État, et qu'il deviendrait bientôt impossible de gouverner sans l'assistance d'hommes qui possédassent la confiance de cette chambre. La grande révolution anglaise du XVIIe siècle, c'est-à-dire le passage du contrôle suprême de la Couronne aux Communes, s'effectua sans bruit, mais promptement et avec fermeté, pendant la longue existence du second Parlement de la restauration, sous ce Parlement élu au milieu des transports de loyauté qui suivirent le retour de Charles II; mais Clarendon persistait à ne considérer le Parlement que comme une assem-

blée ayant encore le même caractère que le Parlement qui siégeait quarante ans auparavant. Il ne voulait pas dépouiller la législature de pouvoirs inhérents à l'ancienne constitution du royaume, mais le développement de ces pouvoirs, quoique naturel et inévitable l'alarmait; il s'indignait quand les Communes voulaient s'enquérir de la manière dont l'argent accordé à la Couronne avait été dépensé; ceci, selon lui, ne les regardait pas. Il convenait que cette chambre était une assemblée loyale, ayant rendu de grands services à la Couronne; que son esprit différait grandement de celui du long Parlement de la révolution, et cependant il voulait interdire à ce Parlement de se mêler de questions qui, disait-il, étaient en dehors de la sphère des Communes et qui dépendaient de l'autorité de la Couronne. Enfin, selon lui, le pays ne pouvait être bien gouverné aussi longtemps que la chambre des Communes ne se contenterait pas d'être ce qu'elle était sous le règne d'Élisabeth.

Tout ce qui précède rendait Clarendon odieux aux Communes, et la nation lui reprochera un jour ses liaisons avec le gouvernement français et ses sollicitations clandestines, à l'effet d'obtenir de Louis XIV des secours pécuniaires pour le Roi. Le premier, il apprit à un prince prodigue à se mettre aux gages d'une puissance étrangère et à éluder le contrôle du Parlement avec l'or de la France, précédent aussi dangereux qu'ignoble.

Pour des motifs entièrement différents, Clarendon était également odieux à la Cour.

Son âge avancé déjà et une santé chancelante l'empêchaient de se joindre aux libertins. Il professait un mépris profond pour les vices des jeunes gens qui entouraient le Roi et il ne laissait jamais échapper l'occasion de manifester l'horreur que lui inspiraient les débau-

chés qui remplissaient le palais. Les admonitions qu'il adressait au Roi étaient aigres et surtout longues, ce qui ennuyait Charles II.

Quand le moment de sa chute fut là, aucune voix ne s'éleva en sa faveur ; il tomba avec fracas. Les Communes portèrent contre lui un acte d'accusation (1). Ne se croyant pas en sûreté, Clarendon prit la résolution de quitter le royaume, et ses ennemis, après l'avoir condamné à un exil perpétuel, se mirent à se disputer entre eux les débris de son pouvoir (2).

V. Le ministère, dit la *Cabal*, qui succéda à Clarendon et gouverna l'Angleterre depuis 1667 jusqu'en 1673, est considéré, avec raison, comme l'un des plus honteux dans les annales de l'Angleterre.

Lord Clarendon était tombé victime de la vengeance de la duchesse de Cleveland, des intrigues de ses rivaux, du ressentiment du Parlement et de ses propres imprudences. De ce jour, le prince Rupert (3), le duc d'Ormond, le lord garde des sceaux Bridgman, le secrétaire Trevor, sir William Coventry ne furent plus appelés au conseil. Tout le pouvoir en Angleterre, en Écosse et en Irlande fut dévolu à cinq hommes : Clifford, Arlington, Buckingham, Asley-Cooper, plus tard comte de Shaftesbury et Lauderdale ; ces derniers avaient tiré l'épée contre Charles Ier (4).

(1) Adresse de lord Clarendon à la Chambre des pairs, pour se disculper des accusations qui pesaient sur lui, du 3 décembre 1677. Cette adresse ayant été jugée séditieuse par les Communes, elles la firent brûler par la main du bourreau, aux grands applaudissements du peuple, le 12 décembre 1677.

(2) Macaulay's, *History of England*, t. 1, p. 194 et suiv.

(3) Il était fils de l'Electeur Palatin, qui avait été un instant roi de Bohême, et cousin-germain de Charles II par sa mère, fille de Jacques Ier.

(4) Dalrymple, *Memoirs*.

Voici ce qu'un auteur anglais dit sur l'origine du cabinet en Angleterre :

« Dès les premiers temps, les rois d'Angleterre étaient » assistés d'un conseil privé auquel la loi assignait plu- » sieurs fonctions importantes et des devoirs. Ce fut ce » corps qui, pendant plusieurs siècles, fut appelé à déli- » bérer sur les questions les plus importantes de l'État. » Cependant, peu à peu, il changea de caractère. Il était » devenu trop nombreux pour le secret et l'expédition des » affaires. Depuis lors, le rang de conseiller privé ne fut » souvent qu'une distinction honorifique, tandis que le » souverain s'en rapportait pour les affaires à quelques » hommes dirigeant, possédant sa confiance. Ce fut prin- » cipalement après la restauration que ce conseil com- » mença à fixer particulièrement l'attention, et les politi- » ques de la vieille école ne laissaient pas de considérer » ce que l'on appelait *le Cabinet*, comme une réunion in- » constitutionnelle et dangereuse. Néanmoins, son impor- » tance prit de jour en jour plus de développement ; à la » fin, il parvint à attirer à lui le pouvoir exécutif et finit » par être regardé comme une partie essentielle de la » Constitution, bien que cette institution reste inconnue » et étrangère à la loi, son existence n'ayant jamais été » reconnue par un acte du Parlement.

» A l'époque de la restauration, le mot *Cabal* avâit été » en usage comme synonyme de cabinet ; mais il arriva » qu'après la chute de Clarendon, cinq hommes se pré- » sentèrent qui furent appelés à former le cabinet, et les » lettres initiales des noms de ces cinq personnages, par » une singulière coïncidence, formaient le mot *Cabal*, qui » reste à ce ministère comme une épithète de mépris (1). »

En se séparant de Clarendon et de ses anciens minis-

(1) Macaulay's, *History of England*, t. I, p. 211.



tres, Charles II s'aliéna le vieux parti royaliste, et, bien que les nouveaux ministres se donnassent pour être du parti populaire, ils n'eurent jamais la confiance de la nation et leurs actes justifient cette méfiance.

Il débuta cependant par une mesure, la *Triple-Alliance*, qui, ayant un semblant d'énergie, amena la paix d'Aix-la-Chapelle, et arrêta momentanément l'ambition de Louis XIV. Cet acte politique réunit l'approbation de tous les partis en Angleterre, car c'était un acte vraiment national.

Quelle que fût l'antipathie du Roi pour le Parlement, il fallait bien cependant recourir à lui dans des circonstances extraordinaires pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Jamais les communes ne s'étaient montrées plus libérales que le jour où le Roi vint en personne, dans la session d'octobre 1670, demander les subsides nécessaires au maintien du traité de la *Triple-Alliance*, et pour réprimer l'ascendant déjà trop dangereux de la marine française; car le Parlement auquel on cachait la vérité, ignorait la conjuration qui se tramait alors en secret entre la France et la Cour de Londres, contre les Provinces-Unies.

Mais il n'en fut pas de même lorsque Charles II eut déclaré, en 1672, la guerre à la Hollande; le Parlement fut convoqué à cette occasion, le 4 février 1673; de cette époque date l'opposition systématique des Communes aux mesures du gouvernement. L'alliance avec la France, puissance catholique, dirigée contre un État protestant, alliance à l'occasion de laquelle le lord chancelier Shaftesbury avait dit : « Perdons cette impérieuse République; » elle sera toujours ennemie de notre royaume, et par inté- » rêt et par inclination, » n'avait point rencontré d'écho

dans la nation. On n'avait jamais pu persuader aux Anglais que l'intérêt de leur pays était de détruire les Provinces-Unies, et, partant, de porter un coup mortel au protestantisme et d'augmenter l'influence de la France sur le continent.

De ce jour, les intérêts de la nation et ceux de la Cour se trouvent en opposition ; car la grande erreur de Charles II, si on peut la nommer ainsi, fut une conspiration avec le Roi de France et quelques mauvais conseillers, pour détruire l'Eglise nationale et la liberté des sujets.

A la demande d'un subside pour pousser une guerre entreprise, disait-on, en vue d'assurer l'honneur et la prospérité de l'Angleterre, les Communes se montrèrent incrédules, et ne répondirent qu'en soulevant la grande question des griefs de la nation.

En effet, une déclaration d'indulgence générale, qui suspendait toutes les lois pénales en matière de religion, était venue jeter une perturbation profonde parmi tous les anglicans.

La Cour s'était bercée de l'espoir chimérique de gagner les non-conformistes, en leur faisant espérer, sous un régime catholique, la tolérance qu'ils ne pouvaient guère attendre de l'Église anglicane (1) ; mais la prudence du peuple anglais l'empêcha de se laisser prendre au piége ; de toutes parts on s'éleva contre la déclaration d'indulgence.

L'autorité royale était, à cette époque, encore si mal définie, que la discussion put s'établir avec autant de raison des deux parts sur ce point : de savoir si le Roi avait ou n'avait pas le droit de suspendre les lois pénales. Un orateur de la chambre des Communes, sir William Coventry, dit à cette occasion : « Nos ancêtres

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 249.



» n'ont jamais établi une ligne de démarcation entre la » prérogative royale et la liberté (1). » En fait, les tribunaux et même le Parlement avaient tacitement reconnu autrefois aux rois le droit de suspendre les lois pénales, et le Roi pouvait dire qu'en sa qualité de chef de l'Eglise, il avait le droit de régler tout ce qui concernait les affaires ecclésiastiques ; mais l'extension de ce principe jusqu'à ses conséquences rigoureuses, pouvait mener au despotisme, et si l'on avait toléré ce droit tant que les rois n'en avaient point abusé, on pouvait soutenir très-justement qu'on devait en limiter l'exercice, alors qu'il était en contradiction avec l'esprit de la Constitution. Cette mesure, en définitive, n'eut pour résultat que de réunir les non-conformistes aux anglicans contre les catholiques, et les Communes votèrent, au sujet de cette déclaration : que le pouvoir législatif résidant dans le Roi et les deux chambres du Parlement, la prérogative royale ne s'étendait pas, en matière ecclésiastique, jusqu'à annuler des actes de Parlement (1er mars 1673).

VI. Depuis 1673 jusqu'à l'époque du fameux complot papiste, la marche de l'opposition fut progressive et ascendante.

Ce fut à cette opposition que l'Angleterre dut successivement l'acte du *Test;* la rupture de l'alliance entre les Cours de Londres et de Versailles, dirigée contre les Provinces-Unies ; la paix séparée conclue en 1674 entre l'Angleterre et la Hollande ; le mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie, et le rôle que le cabinet britannique fut forcé de jouer, bien malgré lui, pendant les négociations pour la paix à Nimègue.

A l'adresse présentée par la chambre des Communes, pour supplier le Roi de révoquer le dernier édit de tolé-

(1) Macaulay's, *History of England*, t. 1, p. 221.



rance, Charles II répondit : qu'il n'avait jamais entendu abolir ni altérer aucune loi; qu'il veillerait toujours, autant qu'il serait en son pouvoir, à l'observation de la discipline ecclésiastique, et qu'il n'avait eu d'autre dessein que de faire preuve d'un peu plus d'humanité envers ses sujets non-conformistes (mars 1673).

Cette réponse ambiguë et évasive ne satisfit pas les Communes; elles firent un appel à la chambre haute, et déterminèrent les Lords à présenter de concert une nouvelle adresse plus explicite au Roi, le priant de sévir, selon toute la rigueur des lois pénales, contre les catholiques (mars 1673).

« Enfin, contre l'avis de la portion la plus hardie de son » conseil, » dit Hallam, « mais assurément avec un juste soin » de ce qu'il estimait le plus, son repos d'esprit, Charles » écouta la voix publique et retira sa déclaration. »

Sur ce, Shaftesbury, qui avait été le premier auteur du projet, vira de bord, irrité du manque de fermeté du Roi. Il dit ouvertement « qu'un Roi qui s'abandonne, mérite » d'être abandonné (1). »

Hume dit à ce sujet :

« Shaftesbury voyant reculer le Roi sur un point capi» tal qu'il s'était engagé publiquement à maintenir, con» clut que tous les projets pour l'accroissement de l'au» torité royale étaient évanouis, et que Charles était » absolument incapable d'exécuter une résolution aussi » difficile et aussi hasardée. Il jugea que les Communes » pourraient s'enquérir de ces dangereux conseils que le » public avait en horreur, et qu'avec sa faiblesse ordinaire, » le Roi pourrait abandonner ses conseillers à leur ven» geance. Il résolut, par conséquent, de se réconcilier à » temps avec le parti qui allait avoir le dessus, et d'expier

(1) Dalrymple, *Memoirs*.



» ses violences en faveur de la monarchie, par le même » emportement dans son opposition à la Couronne. Jamais » changement ne fut plus brusque et moins déguisé. Aussitôt il entra dans toutes les cabales de l'opposition, et » découvrit peut-être, à ce parti, avec exagération, les » projets arbitraires de la Cour, auxquels il avait tant contribué. Il fut reçu à bras ouvert par un parti qui avait » besoin d'un chef si habile, et personne ne lui reprocha » sa dernière apostasie. C'était un effet des factions qui » avaient déchiré l'Angleterre, et des révolutions auxquelles » le public avait assisté, que les âmes y étaient corrompues, et que les hommes y avaient perdu le sentiment » de l'honneur et des bienséances dans leur conduite comme » hommes publics (1). »

Les Communes, résolues à persévérer dans la même voie, passèrent, peu après, le fameux bill qui impose à toutes les personnes revêtues de quelque charge temporelle, l'obligation préalable de recevoir le sacrement selon les rites de l'Église anglicane, et d'abjurer le dogme de la transsubstantiation. Le Roi y donna son assentiment, et le bill fut appelé l'acte du *Test* (1673) (2).

Les pairs n'étant soumis à aucun serment, cet acte n'atteignait pas les catholiques dans leurs droits de pairs, mais seulement dans les dignités ou offices qu'ils pouvaient tenir de la Couronne. Nulle dispense ne les pouvait soustraire à la nécessité de l'apostasie, s'ils restaient dans leurs emplois ou s'ils en acceptaient. Cet acte fut donc décisif; il força les catholiques à se montrer au grand jour. L'héritier présomptif de la Couronne est à leur tête; ses maximes sur l'autorité souveraine sont connues; son dévouement à la France ne l'est pas moins;

(1) Hume, *ad an.* 1673.—Somers, *Coll. of tracts,* vol. VIII, p. 251.

(2) Hallam, *Hist. const.,* chap. XI.



lui seul, au fond, était le but de cette arme nouvelle; c'est lui qu'on veut frapper; aussi résigna-t-il sa dignité de grand-amiral, et Clifford, celle de lord trésorier.

Ces mesures vigoureuses anéantirent les projets et dispersèrent les membres du ministère connu sous le nom de *Cabal* (1). Charles n'ayant plus de ministres, donna alors sa confiance au comte de Danby, homme très-habile, que Clifford et le duc d'York lui firent agréer pour l'office de lord trésorier (1673) (2).

Ce changement de ministère fut suivi d'une prorogation, et pendant cet intervalle, le conseil interdit aux catholiques de paraître à la Cour; mais, vers le même temps, le Roi créa sa maîtresse, Louise de Keroual, duchesse de Portsmouth, et le duc d'York épousa Marie d'Est, fille du duc de Modène (1673).

Le Parlement s'étant réuni au 30 août, fut prorogé dès le même jour, parce que les Communes avaient insisté sur la rupture du mariage du duc d'York avec une princesse catholique.

L'administration de lord Danby, depuis 1673 jusqu'en 1678, fut pleine de dissimulation du côté de la Cour, de défiance de la part des Communes. Tourmen-

(1) On trouve une critique violente de ce ministère dans un pamphlet ayant pour titre : *Plain dealing is a jewel, and honesty the best policy.* (Somers, *Coll. of tracts,* vol. VIII, p. 244.)

(2) Le comte de Shaftesbury, lord chancelier d'Angleterre, ne se retira qu'après l'entrée du comte de Danby au ministère; car, lorsque celui-ci prêta serment en qualité de lord grand-trésorier, on remarque un discours prononcé à cette occasion par Shaftesbury, où il dit entre autres : « Plusieurs » grands hommes ont malheureusement prouvé que l'adresse et les moyens » pour arriver à de grandes choses, sont souvent entièrement différents de » ceux qui sont nécessaires, afin d'en maintenir et d'en établir la longue et » sûre possession. » (Somers, *Coll. of tracts,* vol. VIII, p. 28.) Cette observation semble s'adresser si directement à celui qui la faisait, qu'on serait tenté de croire qu'en parlant de la sorte, lord Shaftesbury entendait parler de lui-même.



tées dans leur propre sein par la corruption ministérielle, mais inflexibles sur toutes les questions qui touchaient à la France et au catholicisme, elles témoignaient leur sentiment des griefs publics, et entretenaient l'esprit national par des résolutions et des adresses dont le but réel ne frappe quelquefois pas au premier coup d'œil. Ne laissant passer aucune occasion de signaler l'ombrage que leur causent les catholiques, les Communes préparent merveilleusement les esprits à recevoir avec avidité tout ce qui est propre à nourrir et à fortifier cette crainte ; car, depuis la ligue de Charles II avec la France, la nation est préoccupée d'une défiance incessante de la Cour. Formait-elle quelque entreprise, la nation était dans l'émoi, et croyait y voir un dessein mystérieux, ayant pour but l'établissement du pouvoir arbitraire et le triomphe du catholicisme. Le peuple était alarmé pour sa religion, pour sa liberté. Il croyait ses ennemis dans son sein et possédant sans réserve la confiance du Roi. De là, l'agitation qui signala les dernières années du règne de Charles II, les troubles, les conspirations réelles ou supposées, les révoltes, les assassinats juridiques, les démêlés dans la famille royale, et les mesures arbitraires du gouvernement durant cette époque, qui en firent une des plus odieuses de l'histoire d'Angleterre. Dans cette disposition des esprits, le moindre événement qui pût fortifier ces appréhensions, justes et légitimes à quelques égards, devait immanquablement exciter une perturbation générale dans le royaume, et le prétendu complot papiste ne manqua pas de produire cet effet.

VII. « L'année 1678 et la dernière session du Parle-»ment, qui durait depuis 1661, » dit Hallam, « furent »mémorables par la grande aberration nationale, au »sujet du complot papiste. Il faut bien appeler cette aber-

» ration *nationale*, car elle ne se renferma nullement dans » le parti de l'opposition, soit en dedans, soit au dehors » du Parlement, quoiqu'elle lui donnât une grande puis- » sance temporaire. Elle fut cependant accompagnée de » plusieurs circonstances, dont quelques-unes fort singu- » lières, qui expliquent et excusent un peu l'erreur popu- » laire, et qu'il est nécessaire de signaler (1). »

Il faut d'abord se rappeler qu'il y avait réellement et véritablement un complot catholico-politique en jeu, quoique ce ne fût pas celui qu'Oates et ses associés prétendirent révéler. Dans ce complot, le Roi d'Angleterre, le duc d'York et le Roi de France étaient les principaux conspirateurs ; des prêtres catholiques, et spécialement des jésuites, étaient des coopérateurs ardents. C'était une conspiration active, entreprenante, effective, qui travaillait directement contre le culte établi et la constitution de l'Angleterre. Les machinations et les espérances des initiés subalternes dans cette conspiration, furent divulguées par la saisie et la publication des lettres de Coleman, secrétaire de la duchesse d'York. Ces lettres étaient adressées au père La Chaise, confesseur de Louis XIV, et dévoilaient une liaison intime avec la France pour l'exécution du grand projet de restaurer le catholicisme en Angleterre. Elles virent le jour au moment même de la délation d'Oates. Il y avait donc un complot, quoique ce ne fût pas celui d'Oates ; mais ce complot chimérique servit à déjouer les intrigues du complot réel (2).

(1) Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, chap. XII.

« Les circonstances qui accompagnèrent cette prétendue découverte » étaient si dénuées de fondement, que, si la nation n'avait pas été, à cette » même époque, dans un état d'hallucination, elle n'aurait jamais pu y » croire un instant. » (Chambers, *Information for the people*, 1841.)

(2) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. XII.



Il est possible encore que l'opposition, ne voyant pas jour à déjouer le complot réel, suscita la déclaration d'un complot chimérique, et que la Cour, pour détourner l'attention publique des véritables conspirateurs, se trouva trop heureuse de pouvoir sévir contre ceux qui lui furent signalés comme coupables. Si ce moyen fut mis en usage par l'opposition, il est atroce; mais à une époque de démoralisation et d'effervescence, telle que l'Angleterre en offrait alors le hideux spectacle, il est permis de tout supposer. Une trame aussi ténébreuse était digne d'un Shaftesbury. Dans cette hypothèse, qui des deux partis fut le plus coupable? Est-ce celui qui inventa la fraude pour détourner un danger réel? ou bien celui qui l'adopta pour s'en faire un bouclier, en faisant retomber sur des innocents le crime dont seul il était coupable?

On lit dans les Mémoires de Dalrymple le passage suivant : « On est dans le doute, si l'invention du com-
» plot fut l'œuvre de Shaftesbury, ou s'il ne fit que s'en
» servir lorsqu'il éclata. J'ai vu des papiers d'après les-
» quels il semblerait que Shaftesbury fut l'inventeur du
» complot, mais que ses dénonciateurs allèrent bien au-
» délà de ses instructions. Un lord ayant demandé à
» Shaftesbury ce qu'il se proposait de faire d'un complot
» dont l'absurdité était si notoire, qu'il n'y avait que des
» imbéciles qui pussent se laisser prendre au piége, tan-
» dis que les hommes raisonnables et le Parlement ne
» seraient pas crédules à ce point, Shaftesbury répondit :
— « Qu'à cela ne tienne, il nous faut de l'absurde, et
» si nous ne parvenons pas à leur faire avaler des absur-
» dités bien plus grossières encore, nous ne parviendrons
» jamais à faire quoique ce soit de bon avec eux (1). »

(1) Dalrymple, *Memoirs.*

Le principal délateur du complot papiste était un Anglais nommé Titus Oates. Il alla trouver le juge de paix Godfrey, et lui fit des révélations dont l'absurdité et l'invraisemblance eussent été notoires, sans la préoccupation fatale qui s'était emparée de tous les esprits. Cet homme, qui passait pour un assez mauvais sujet, déposa que les catholiques avaient conçu le dessein de tuer le Roi, pour que la Couronne passât au duc d'York ; que le Pape, après avoir discuté l'affaire dans la congrégation de la Propagande, avait déclaré l'Angleterre et l'Irlande dévolues au Saint-Siége, par suite de l'hérésie du souverain ; qu'il avait investi de sa lieutenance le général des jésuites ; qu'on devait lever une armée en Angleterre pour détrôner Charles II ; que le confesseur du Roi de France avait envoyé une forte somme d'argent pour soutenir cette entreprise. Il produisit les noms de tous ceux qui avaient été désignés par le général des jésuites aux premiers offices civils et militaires du royaume ; parmi eux figuraient ceux des lords Arundel, Powis, Bellasis, Peters et Stafford.

Telles furent en substance les révélations d'Oates. Elles furent faites d'abord devant le juge de paix Godfrey, et renouvelées peu de jours après devant le conseil privé, en présence du Roi et du duc d'York, qui n'y virent qu'un long tissu d'impostures dû à la méchanceté de quelques intrigants de bas étage, qui cherchaient à se donner de l'importance, en exploitant la crédulité d'un public avide de nouveautés et facile à égarer. Le duc d'York écrit à ce sujet au prince d'Orange : « Je crois en » conscience, après un examen approfondi, qu'il sera » prouvé que toute cette affaire n'est qu'une noirceur » dirigée contre les catholiques en général et contre ma » personne en particulier (18-28 octobre). »

L'opposition s'empara avec avidité d'une dénonciation par laquelle le duc d'York et les principaux lords catholiques se trouvaient être gravement compromis, et la saisie des papiers de Coleman vint leur prêter un nouveau degré de croyance.

Parmi les lettres de Coleman, il s'en trouva quelques-unes adressées au père La Chaise. Il y parle de la conversion du royaume et de l'espoir de détruire à jamais l'hérésie. Il dit, en parlant du duc d'York : « Dieu nous » a donné un prince qui est devenu, je puis dire mira» culeusement, très-zélé pour servir d'instrument à ce » glorieux ouvrage. » Dans d'autres endroits de sa correspondance, il représente les intérêts de la Couronne d'Angleterre, ceux du Roi de France et de la Catholicité comme inséparables (1).

Charles, lui-même, dit Coleman, serait porté à favoriser les catholiques, s'il pouvait le faire sans danger. Puis, il ajoute : « Avec de l'argent on persuade tout au Roi ; l'ar» gent a tant de pouvoir sur lui, qu'il ne peut y résister ; » l'argent est la seule logique dont on puisse se servir avec » succès à notre Cour. » Partant il insiste auprès du père La Chaise pour que, usant de son influence sur l'esprit de son royal pénitent, celui-ci fasse passer une somme considérable en Angleterre, l'assurant que, moyennant ce secours, le Parlement sera dissous, mesure à laquelle Charles II serait très-porté, si ce n'était la nécessité dans laquelle il se trouve d'en obtenir un subside. Par ce que l'on vient de lire, il est évident que le parti catholique intriguait à l'étranger pour avoir le dessus en Angleterre ; mais de là au complot dénoncé par Oates, il y avait loin encore.

(1) Dalrymple dit, dans son *Appendice*, n'avoir trouvé dans le dépôt des papiers de Versailles aucun indice que la Cour de France ait jamais donné à ce complot aucun encouragement.



Toutefois, la publication des lettres de Coleman et l'assassinat du juge de paix Godfrey, qui avait reçu la première déposition d'Oates, firent tout croire des papistes, et rendit les préjugés de la nation incurables. Il est possible cependant que ce dernier événement n'eût aucun rapport avec le complot; mais il contribua puissamment à augmenter l'alarme générale, et servit ceux qui voulaient s'en faire une arme contre la Cour. « La mort » de Godfrey, » dit Hallam, « reste encore un problème » dont on ne peut offrir aucune solution satisfaisante; » mais ce fut alors une présomption très-naturelle que de » la lier au complot dans lequel il avait non-seulement » reçu la déposition d'Oates, mais passait pour avoir aussi » reçu les communications confidentielles de Cole» man (1). »

Un témoin déposa que Godfrey avait des craintes à cause de ce qu'il avait fait au sujet du complot, et qu'il avait dit : « Sur ma foi, je crois que je serai le premier » martyr (2). » Shaftesbury sut tirer un immense parti de cette catastrophe, en agissant sur l'imagination de la multitude. D'après son conseil, et pour augmenter les terreurs du public, lui et ses amis s'empressèrent de rendre des honneurs extraordinaires à la dépouille mortelle de celui qu'ils appelaient un martyr de la foi protestante. Le cadavre de Godfrey, percé du fer homicide, demeura exposé pendant deux jours, et fut ensuite promené processionnellement par les rues de Londres, avant d'être porté en terre.

Le grand sens du prince d'Orange ne tarda pas à démêler la cause réelle de l'agitation qui tourmentait la société anglaise à cette époque. Il comprit que la religion

(1) Hallam, chap. XII.
(2) Procès d'Etat, t. VII, p. 168.

du duc d'York était cause de l'ardeur que les adversaires du gouvernement mettaient à exploiter une révélation, qui, en d'autres circonstances, n'eût été considérée que comme une fable ou comme un événement dont les suites ne pouvaient avoir rien de véritablement inquiétant pour le repos du pays, mais que la religion du duc y donnait un tout autre caractère. Aussi est-ce dans cet esprit qu'il écrit à Laurent Hyde, beau-frère du duc d'York, et qui passait pour avoir une part dans la confiance de ce prince; donnant indirectement à entendre que le retour du duc à l'Eglise anglicane pourrait seul couper la racine du mal dont l'Angleterre paraît être menacée.

« Je crains fort vos désordres au dedans, » écrit le prince, « si ce n'est que Dieu fasse la grâce d'*illuminer* » *(sic)* celui qui, je crains fort, pâtira dans tout ceci. Je » ne sais si ceux qui sont attachés à lui, comme vous et » d'autres, ne lui pourraient parler en cette rencontre; je » crois que vous m'entendez; ainsi il ne sera pas besoin » que je vous en dise davantage (11 novembre 1678.) »

Dans les deux lettres suivantes, adressées encore à Laurent Hyde, on remarque ces passages :

« Je crois que, par le premier ordinaire, nous verrons » un peu plus clairement dans vos affaires, lesquelles me » paraissent fort embrouillées. Dieu veuille les débrouiller, » pour le bien du Roi, du royaume et de toute la nation » (15 novembre). »

« Je vous suis bien obligé des nouvelles que vous m'é- » crivez par votre dernière du 13; mais je suis bien marri » qu'elles ne soient pas meilleures, et je crains fort que » cela n'en demeure pas là; je n'y vois qu'un remède, » que je vous ai écrit par une de mes précédentes. Que » Dieu veuille le donner (22 novembre) (1). »

(1) Clarendon, *Papers*. — *Corresp. du comte de Rochester*, vol. I, p. 31-32.



VIII. Le Parlement s'assembla (1[er] novembre) au milieu de l'agitation universelle, qui s'était rapidement communiquée à toutes les parties du royaume au premier bruit du complot. « A moins de l'avoir vu, » dit sir John Reresby dans ses Mémoires, « on ne peut s'imaginer quelle » fermentation se répandit sur-le-champ dans tous les rangs » et toutes les classes de la société. »

Dans son discours aux chambres, le Roi dit : que, malgré les six cent mille livres sterling qu'il avait reçues pour licencier l'armée, solder les dépenses de la marine et payer la dot de la princesse d'Orange, son revenu avait éprouvé de grandes anticipations, et qu'il ne suffisait pas aux frais du gouvernement. Charles II motiva sa résolution de ne point licencier l'armée, bien que la paix séparée entre les États-Généraux et la France fût conclue, sur la necessité de veiller à la défense des Pays-Bas espagnols, ne doutant pas, dit-il, que cette mesure de prévoyance n'obtînt l'assentiment unanime des chambres. Il aborda aussi, mais avec une extrême réserve, l'affaire du complot, disant qu'il voulait suspendre toute espèce de jugement à cet égard, dans la crainte d'en dire trop ou trop peu, et que d'ailleurs son gouvernement avait résolu de livrer cette affaire au cours légal de la justice.

Vu l'état d'irritation où se trouvaient les esprits, la Cour eût désiré soustraire la connaissance de cette question aux chambres ; mais le complot et le meurtre de Godfrey provoquèrent une adresse du Parlement, rédigée dans les termes les plus violents contre les catholiques, et dans laquelle les dogmes de l'Eglise de Rome étaient exposés sous le jour le plus odieux (1).

Le Parlement jugea devoir faire droit à cette pétition, et dans une adresse au Roi, il le supplia d'ordonner un

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 238.

jeûne public, pour apaiser la colère du Ciel et détourner les maux dont le royaume paraissait menacé. Les chambres demandèrent des récompenses pour ceux qui produiraient de nouveaux renseignements relatifs au complot, et l'éloignement de Londres des catholiques ; elles insistèrent sur la nécessité de faire prêter de toutes parts les serments d'allégeance et de suprématie ; de défendre l'accès de la Cour à toute personne suspecte ; de faire rassembler les compagnies de milice de Londres et de Westminster : « Enfin, la chambre des Communes, » dit un auteur de l'époque, « était depuis si longtemps accoutumée » à d'étranges fictions au sujet du papisme, que, sur la » la première révélation du complot par Oates, elle crut » tout ce qu'il disait, car elle s'attendait à tout (1). »

Les deux chambres, après avoir entendu les dépositions d'Oates, déclarèrent : « qu'il y avait eu et qu'il y » avait encore un complot infernal formé par les papistes » pour assassiner le Roi, renverser le gouvernement et » extirper l'Eglise protestante. »

Les lords dénoncés furent arrêtés et accusés de haute trahison : un comité de la chambre haute fut nommé pour interroger les prisonniers et les témoins ; Oates fut proclamé le sauveur de la nation ; le Parlement le recommanda au Roi ; il fut logé à White-Hall, protégé par une garde et gratifié d'une pension de douze cents livres.

Ces faveurs firent bientôt paraître de nouveaux délateurs ; Bedloe, individu plus mal famé qu'Oates, vint confirmer toutes les révélations de ce dernier, y ajoutant que dix mille hommes réunis en Flandre devaient débarquer prochainement en Angleterre pour s'emparer de Hull, et que Jersey et Guernesey étaient menacés d'une surprise par la flotte française.

(1) Parker, *Hist. sui temp.*



Charles II, dans son intimité, ne faisait pas de difficulté de jeter le plus grand ridicule sur le complot. On lit dans les Mémoires de Reresby : « Me trouvant chez la » duchesse de Portsmouth avec le Roi, dans un moment » où le lord trésorier y était aussi, Sa Majesté me dit : » qu'elle regardait cette affaire comme une intrigue, et » ne croyait pas un mot de toute cette histoire. » Cependant le Roi agissait à l'égard du public d'après un système tout opposé, pour éviter l'imputation de protéger secrètement le catholicisme. Il promit aux chambres de concourir avec elles à tout ce qui pourrait être nécessaire au maintien de l'Eglise établie, non-seulement de son vivant, mais encore après sa mort, pourvu toutefois que l'ordre de succession fût maintenu. C'était un avertissement à l'opposition qui s'était emparée du complot pour travailler à exclure le duc d'York de la Couronne, et les esprits y avaient été préparés par des écrits qui attribuaient au Parlement le droit d'introduire des changements dans l'ordre de la succession, le cas échéant où l'héritier présomptif se trouverait faire profession de la religion catholique.

« Jamais artifice politique ne fut plus habilement exploité, » dit Dalrymple; « peu de temps avant que le » complot fût découvert, l'esprit du public avait été pré- » paré par une foule d'écrits qui attribuaient au Parlement » le droit de changer l'ordre de succession..... (1) »

(1) Le complot donna naissance à une foule de pamphlets destinés soit à fortifier le peuple dans sa croyance à la dénonciation, soit à démentir son absurdité.

The papist plot, taken of several depositions made and sworn before parliament. (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 54.)

The archbischop of Canterbury's letter to the king concerning the plot. (Ut suprà, p. 59.)

A new narrative of the popish plot, with a signal providence to this nation in the discovery of it. (Ut suprà, p. 61.)



On proposa aussi dans les deux chambres l'adoption d'un nouveau *Test*, en ajoutant à la formule de l'ancien serment, l'obligation de rejeter avec détestation le dogme de la transsubstantiation, et de déclarer idolâtrie le culte adressé aux Saints et à la sainte Vierge. Ce bill passa sans opposition dans les Communes. A la chambre haute, le duc d'York, contre qui il était principalement dirigé, demanda une exception en sa faveur. Il dit avec beaucoup de chaleur et d'émotion : « Le plus grand intérêt » qu'un homme puisse avoir au monde, est celui de sa » conscience. Que vous importe ma religion, si elle de- » meure entre Dieu et moi? Ici donc j'atteste solennel-

An account of the bloody massacre in Ireland, executed by the Irish papists upon the English protestants anno 1642. (Ut suprà, p. 89.)

The catholick cause; or the horrid practice of murdering kings justified and commanded by the Pope, in a speach to his cardinals, upon the barbarous assassination of Henry the third of France. (Ut suprà, p. 100.)

A letter to both houses of parliament, on the subject of their present proceedings against the Roman catholicks of England; printed at Paris 1679. (Ut suprà, p. 109.)

Cet écrit était destiné à justifier les catholiques du complot papiste, et dans un post-scriptum, l'auteur s'attache à démontrer que les presbytériens sont capables d'attenter à la vie du Roi ; car, dit-il : « Combien de presby- » tériens exaltés, hommes de la *cinquième monarchie*, et d'autres fanatiques » se trouvent en Angleterre, qui sont fort disposés à se charger d'un pareil » forfait, et qui, en torturant un ou deux textes des Ecritures, sont capables » d'exécuter dix fois plus que ce que vous prétendez que les catholiques » font à l'aide d'une dispense du Pape? Vous pouvez vous apercevoir, par le » meurtre horrible de l'archevêque de Saint-André, primat de l'Ecosse, » quel respect ils professent pour vos dignités sacrées. Accordez-moi, par » conséquent, la liberté de vous dire qu'il est très-probable que ces Ecossais, » *bravaches de l'Evangile*, ont été encouragés à une chose si horrible, par » l'habitude actuelle de mettre sur le compte des catholiques tous les actes » de cette nature. »

The declaration of lord Petre upon his death, touching the plot, in a letter to His Majesty. (Somers, Coll. of tracts, p. 121.)

Lord Petre était l'un des cinq lords catholiques emprisonnés pour le complot. Ce seigneur mourut à la Tour, après une captivité de cinq ans. Il protesta, en mourant, de son innocence, et rejeta avec horreur toute participation au crime dont on l'accusait.



» lement Dieu et les hommes, que si jamais la Providence » m'appelle au gouvernement de ce royaume, quelle que » soit votre religion ou la mienne, l'Angleterre ne trouvera » en moi que le juste protecteur de ses lois et libertés. » L'exception réclamée par l'héritier présomptif de la Couronne fut accordée à une majorité de deux voix (1).

« Eh! qu'importe maintenant ce bill ainsi mutilé! » s'écria l'impétueux Shaftesbury avec fureur. En effet, dans sa rédaction première, ce bill était dirigé contre le seul duc d'York. Le Roi le sanctionna, et par cet acte furent légalement exclus de l'une et l'autre chambre, les lords et les députés catholiques (10 décembre 1678).

Le duc d'York écrit, à l'occasion de cette clause exceptionnelle, ce qui suit au prince d'Orange:

« Si les choses continuent à aller de ce train, je m'at» tends à de grands désordres; car le parti républicain » travaille avec ardeur. Quant à ce qui me concerne per» sonnellement, je me vois isolé depuis que la clause a » été admise; quelques-uns continuent, à la vérité, à me » vouloir du bien, mais cela durera-t-il? » Puis, il ajoute: « M. Coleman fut exécuté ce matin; peu d'instants avant » sa mort, il déclara qu'il avait été faussement accusé par » Oates et Bedloe.... »

Cependant, l'affaire du complot avait fait monter l'effervescence des Communes au plus haut point, et déjà leur colère commençait à se tourner vers le trône. Dans leurs dépositions, Oates et Bedloe n'avaient pas ménagé la reine. La religion de cette princesse la rendait suspecte, et les Communes osèrent demander qu'elle fût exilée de la Cour, ainsi que tous les officiers catholiques de sa Maison. Charles II eut à ce moment un bon mouvement: « Ils pensent, » dit-il à cette occasion, « que je suis las

(1) *Hist. parl.*, 1040.

» de ma femme; mais je ne souffrirai point qu'une femme » innocente soit opprimée (1). »

En conséquence, il ordonna qu'on jetât en prison Oates, « qui vit promptement la nécessité de revenir sur une dé- » position aussi dangereuse (2). »

La duchesse de Portsmouth fut aussi vivement attaquée, tant à cause de sa religion qu'à cause de son origine française. Le peuple l'accusait ouvertement de conspirer avec les catholiques contre la vie de son royal amant.

On rapporte à ce sujet l'anecdote suivante :

Nell Gwynne's, une des maîtresses de Charles II, fut prise un jour par le peuple pour la duchesse de Portsmouth; la foule entoura son carrosse et menaçait de se porter à des excès ; elle ne se tira de ce mauvais pas qu'en mettant sa tête à la portière, et en disant en anglais à la populace, qu'elle se trompait, qu'elle était la *p.... protestante*. Sur quoi le peuple la laissa aller en paix.

L'influence que la duchesse de Portsmouth possédait sur l'esprit du Roi, qui passait une partie de la journée dans sa compagnie, provoqua contre elle une accusation de haute trahison ; on l'accusait de travailler à la ruine du protestantisme et à l'introduction du catholicisme en Angleterre ; d'entretenir ce royaume dans une alliance maudite avec la France ; d'avoir travaillé à la destruction de la Triple-Alliance ; de s'immiscer dans le gou-

(1) Bien que, comme homme, Charles II fût un véritable gredin sans foi ni loi, ce trait l'honore, surtout quand on compare sa conduite à l'égard de sa femme et celle d'un de ses successeurs sur le trône d'Angleterre, qui ne valait guère mieux que Charles II, et qui eut l'infâmie de se joindre aux persécuteurs de sa femme, ou plutôt de se faire son persécuteur, jusqu'à se glorifier en quelque sorte aux yeux de l'Europe de son rôle de mari trompé. Il est vrai que Catherine de Portugal était une vertueuse princesse, et Caroline de Brunswick plus qu'une femme galante.

(2) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 110.



vernement intérieur ; d'empêcher la réunion du Parlement, et de travailler à l'établissement du pouvoir absolu en Angleterre ; de s'être fait donner des sommes considérables par le Roi, par les ministres, dont elle disposait, pour faire passer cet argent en France ; d'avoir à son service des domestiques catholiques, logés à la Cour, qui, disait-on, pouvaient assassiner ou empoisonner le Roi, et plusieurs autres chefs d'accusation, les uns plus graves que les autres, et propres à enflammer l'esprit de la multitude contre une Française et une catholique (1).

Lord Danby, grand-trésorier, se trouvait en état d'accusation, par suite de la révélation de Montague, qui, disgracié et rappelé de sa mission à la Cour de France, s'était vengé du lord trésorier, en communiquant aux Communes cette partie de la correspondance de lord Danby, où Charles II demandait en certains cas à Louis XIV une pension pour prix des services rendus par lui au Monarque français, et notamment la lettre au bas de laquelle se trouvait un post-scriptum de la main du Roi d'Angleterre.

Tous les subsides demandés par la Couronne étaient, soit refusés, soit accordés aux conditions les plus dures. Les craintes, les défiances et les animosités se multipliaient de jour en jour dans la chambre des Communes, et bien que la nation fût profondément imbue des mêmes sentiments, Charles II se flattait encore qu'en cassant ce Parlement devenu intraitable, on pourrait arriver à faire tomber les élections, pour une nouvelle chambre, sur des hommes plus modérés et moins opposés à la Cour. Le Parlement fut donc prorogé, et cette prorogation fut suivie de sa dissolution (24 juin 1679), événement depuis longtemps désiré par l'opposition, qui prévoyait un

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 137.



triomphe dans les nouvelles élections. Telle fut la fin d'une assemblée qui siégeait depuis la deuxième année de la restauration (1661), et qui, dans les premiers temps, avait concouru avec plus de zèle que de prévoyance au rétablissement du pouvoir royal (1).

IX. Le nouveau Parlement était convoqué pour le mois de mars, et les élections se firent au milieu de l'effervescence des passions politiques et religieuses, violemment excitées par le supplice des condamnés pour le complot et le procès des accusés auxquels le même sort était réservé. « Il est à remarquer, » dit Hallam, « que le Roi » pût être justement soupçonné d'ajouter peu de foi au » prétendu complot, et que le duc d'York fût manifeste» ment atteint dans ses intérêts par les fureurs qu'il exci» tait; cependant les juges les plus asservis à la Cour se » prêtèrent violemment à la clameur publique, jusqu'à » ce que les témoins, commençant à attaquer la reine et » à menacer le duc, ils trouvèrent qu'il était temps de » mettre un frein, autant qu'il était en leur pouvoir, aux » passions qu'ils avaient soulevées; mais personne ne » contribua davantage à exciter contre les accusés la » clameur nationale, et à produire une ferme persuasion » de la réalité du complot, que les membres du clergé, » même les plus respectables de l'ordre; ils en dédui» saient, dans leurs sermons, la réalité s'appuyant sur » l'assassinat de Godfrey ou sur les lettres de Coleman, » invoquant les lois les plus sévères contre les catholiques, » et leur imputant l'incendie de Londres, et même la » mort de Charles Ier (2). »

Les appréhensions de la nation se manifestèrent par

(1) Hallam, chap. XII. — Dalrymple, vol. I, p. 46. — Macaulay's, *Hist. of England*, t. I, p. 236.

(2) Hallam, *Hist. const.*, chap. XII.



le choix des députés ; les membres de la dernière chambre, les plus violents dans leurs opinions et les plus opposés à la Cour, furent tous réélus ; la haine des presbytériens contre le catholicisme produisit d'autres choix bien plus redoutables encore au gouvernement. Les nouvelles que celui-ci reçut de toutes parts, sur le résultat des élections, lui firent entrevoir que la nouvelle chambre des Communes l'emporterait sur la dernière dans son exaltation et dans ses poursuites contre les catholiques. Un auteur dit à ce sujet : « Le courant allait » avec violence contre le gouvernement. La plupart des » nouveaux membres des Communes arrivèrent à West- » minster dans des dispositions différant peu de celles de » leurs prédécesseurs quand ils envoyèrent Strafford et » Laude à la Tour (1). » La Cour s'aperçut, mais trop tard, de la faute qu'elle avait faite en cassant le Parlement; mais elle chercha à remédier au mal avant la réunion des chambres. Dans ce but, le Roi s'efforça de ramener son frère à l'Église anglicane, mais il le trouva inébranlable dans ses convictions religieuses (2). Alors Charles II, en désespoir de cause, ordonna au duc de quitter l'Angleterre, espérant que l'éloignement de celui-ci serait considéré comme une preuve certaine que les catholiques n'avaient aucune influence auprès de lui.

La lettre par laquelle Charles II fait part à son frère de cette nouvelle mesure, fait voir évidemment que c'était là, comme à l'ordinaire, une concession momentanée faite à la peur. « Vous pouvez vous assurer, » dit-il au duc, « que je ne souhaiterais jamais que votre ab- » sence durât plus longtemps qu'il ne sera nécessaire » pour votre bien et pour mon service. Vous pouvez faci-

(1) Macaulay's, *Hist. of Engl.*, t. 1, p. 236.
(2) Dalrymple, *Mem.*, p. 46.

»lement croire que ce n'est pas sans peine que je vous »écris ceci (1).»

Cette lettre du Roi n'était que la conséquence d'une démarche faite par les évêques de Cantorbéry et de Winchester auprès du duc d'York, pour l'engager à changer de religion. Le duc s'était obstinément refusé à entrer en conférence avec eux, en disant : que sa conscience était parfaitement tranquille, et qu'il n'avait pas de doutes sur lesquels il eût besoin de les consulter. Barillon, rendant compte à Louis XIV de cette démarche et de son insuccès, ajoute : Ce qui s'est passé en cela est regardé »ici par tout le monde comme un commencement qui »peut avoir des suites fort dangereuses pour M. le duc »d'York. Il en connaît toutes les conséquences, et m'en a »parlé comme d'un premier pas que ses ennemis ont »voulu faire pour aller plus avant contre lui. Il m'a dit »que l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Win- »chester lui avaient parlé comme députés des autres »évêques qui se sont trouvés à Londres, et que c'est »avec la participation du Roi d'Angleterre qu'ils lui ont »proposé cette conférence. »

Le duc d'York se soumit à la volonté royale ; cependant avant de quitter le royaume, il demanda au Roi un ordre émanant de sa personne ; car il ne voulait pas qu'on imputât son départ à un mouvement spontané de crainte ou de terreur ; il exigea aussi une déclaration formelle, constatant l'illégitimité du duc de Monmouth.

Jacques, duc de Monmouth, était un des fils naturels du Roi, né de Lucie Walters, environ dix ans avant la restauration. Les ennemis du duc d'York avaient répandu à dessein le bruit qu'il existait un contrat de mariage passé entre Charles II et la mère de Monmouth, et

(1) Lettre de Charles II au duc d'York, du 28 février 1679.



que ce document mystérieux se conservait dans une cassette noire (1). Le public, par haine contre le duc, et par attachement pour Monmouth, avait recueilli cette fable avec avidité. Monmouth, jeune, beau, brave, généreux, populaire et tendrement aimé de son père, nourrissait des projets ambitieux et chimériques, attendu l'illégitimité bien constatée de sa naissance. On était parvenu à faire naître dans son cœur le désir de régner, et, se reposant sur l'affection d'un père, il ne craignait pas d'encourir par sa présomption la colère de son Roi. Ses partisans et ses flatteurs lui faisaient entrevoir qu'il devait parvenir à la Couronne, et que le Roi violerait ouvertement en sa faveur l'ordre de succession établi; mais Charles II, pour détruire ces folles espérances, et pour dissiper les inquiétudes de son frère, consentit à reconnaître en plein conseil que Monmouth était le fruit d'un amour illégitime (2), et le duc d'York, satisfait de cette déclaration,

(1) Dalrymple, *Mem.*, p. 47.

Le précepteur de Monmouth fut le premier qui fit courir le bruit de la légitimité de son élève. Il alla plus loin encore; car il conseilla à l'évêque de Durham de rédiger un certificat de mariage entre Charles II et la mère de Monmouth, et de le déposer en lieu sûr, pour s'en servir au besoin contre le duc d'York, si celui-ci persistait dans son attachement à la foi de Rome. Cette trame était d'autant plus dangereuse pour l'héritier légitime, « *que la loi a tant d'égard à la parole d'un évêque, que son certificat seul sert* » *de preuve dans les procès intentés contre la bâtardise.* »

(Chamberlain, *Etat présent de l'Angleterre*, publié en 1698.)

(2) Déclarations du Roi du 6 janvier 1679 et du 3 mars de la même année. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 196.)

Plusieurs écrits furent publiés à l'occasion de la discussion qui s'éleva sur la légitimité ou l'illégitimité de la naissance de Monmouth; les principaux sont :

I. *A letter to a person of honour concerning the black box.* (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 187.)

C'est un écrit dirigé contre le duc d'York et plaidant en faveur de la légitimité du duc de Monmouth; il suffit d'en citer le passage suivant, pour faire connaître au lecteur dans quel esprit il était rédigé :

« Le conseil aurait fait une chose agréable à la nation et conforme à son



qui garantissait ses droits au trône, quitta l'Angleterre. Barillon dit, dans une lettre (13 mars 1679), que le duc d'York voulait à ce moment se jeter tout à fait dans les bras de la France, et que, pour se disculper de sa conduite précédente, contre les intérêts de Louis XIV, il mettait tout sur le compte de son frère (1). Il aurait donc désiré fixer son séjour en France, mais Louis XIV ne crut pas devoir y consentir. Le duc se retira alors à

» serment et à son devoir, si, au lieu de tenter d'établir le duc d'York » comme héritier présomptif, il eût examiné si, malgré sa parenté avec le » Roi, il ne s'était pas, par de fréquentes trahisons contre le Roi et le » gouvernement, exposé à tomber sous le coup de la justice, et s'il ne s'était » pas rendu digne de monter sur l'échafaud, tandis qu'il prétend monter sur » un trône. Il est encore sujet, et pourquoi ses crimes trouvent un abri dans » sa grandeur, on ne le comprend pas. Celui qui conspire contre une partie » de la Constitution, perd tous les droits qu'il prétend posséder en vertu de » cette Constitution. »

II. *The Appeal from the City to the country*, autre écrit attribué au fameux Fergusson, renferme ce passage remarquable :

« Personne n'y est plus propre que le duc de Monmouth (à la succession). » Rappelez-vous l'ancien axiome : Celui dont le droit est le plus mauvais » sera toujours le meilleur Roi ; car il sera forcé, par un bon gouvernement, » à racheter son manque de droit. Au lieu de : *Dieu et mon droit*, sa devise » sera : *Dieu et mon peuple*. »

III. *The perplexed prince.* (Somers, Coll. of tracts, vol VIII, p. 188.)

Dans cet écrit, le mariage de Charles II avec Lucie Walters ou Barlow est affirmé sous des noms supposés et une histoire romanesque.

IV. *Letter of a person of honour concerning the King's disavowing the having been married to the duke of Monmouth's mother.* (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 195.)

Cette pièce est une diatribe virulente tant contre le Roi que contre le duc d'York ; elle se termine par ce passage :

« Une autre chose que nous demanderions humblement et que nous pro» posons, la voici : Que le Parlement s'étant assemblé, le duc y fût jugé » légalement sur ses nombreux crimes et ses conspirations contre le Roi et le » royaume ; car, s'il est innocent et s'il a droit à la succession, tous l'accep» teront ; mais s'il est jugé coupable (et nous n'en doutons pas), ses trahisons » comme sujet peuvent-elles lui ouvrir le chemin au trône ? En toute équité, » et selon la loi, il doit d'abord se justifier de toutes trahisons et attentats » contre le Roi et le peuple, avant de pouvoir réclamer un titre qui, dans la » suite, le fera régner sur cette nation. »

(1) Dalrymple, *Appendix.*



Bruxelles. Cet exil fut en partie l'ouvrage de lord Danby ; mais rien n'y contribua davantage que les intrigues de la duchesse de Portsmouth, qui, de son côté, espérait voir passer la couronne à son fils, le duc de Richemond.

Le nouveau Parlement se réunit le surlendemain du départ du duc d'York (16 mars *v. s.*).

Le Roi l'informa d'abord de la réduction opérée dans l'armée, de l'exil de l'*héritier présomptif de la Couronne*, de sa ferme résolution de faire punir les catholiques avérés, ou ceux qui pourraient, avec quelque fondement, être supposés pencher vers leurs croyances ; il passa ensuite au détail des besoins de son gouvernement, et demanda les subsides nécessaires pour le maintien de l'honneur et de la dignité de la Couronne à l'égard des puissances étrangères, et pour assurer le bonheur de ses sujets (1). Barillon rapporte à cette occasion (23 janvier 1679) que Charles avait dit : « qu'il était si pauvre, » qu'il serait obligé de rappeler tous ses ambassadeurs » *faute d'argent* (2). »

Mais la reprise de l'accusation de lord Danby, comme coupable de haute trahison et de haute malversation ; les nouvelles poursuites relatives au complot, et principalement la déclaration des Communes : « que la croyance » religieuse du duc d'York et son dévouement au Siége de

(1) Discours du Roi. *Histoire chronologique d'Angleterre.*

(2) Ce prince, qui se disait si pauvre, avait cependant un revenu très-considérable ; car Hume dit, en parlant de l'établissement du revenu de la Couronne, en 1660 : « La libéralité du Parlement alla jusqu'à donner à la » Couronne, pour toutes ses charges, un revenu d'un million deux cent mille » livres sterling, c'est-à-dire plus qu'aucun Roi d'Angleterre n'avait jamais » possédé. »

Cependant Hume ajoute que le Parlement n'assigna point de fonds qui pussent rendre les deux tiers de cette somme, et qu'il laissa le soin de remplir son engagement aux futures considérations des deux chambres.



» Rome, avaient puissamment enhardi les conjurés et » leur avait fait concevoir celui de tous les projets qui » pouvait être le plus funeste à la nation, » prouvèrent à la Cour, que le Parlement qui venait de s'assembler ne le céderait en rien aux précédents.

A la vue de ces symptômes alarmants, la Cour chercha à mettre la désunion dans le parti de l'opposition. Charles II forma un nouveau conseil d'après l'avis de sir W. Temple, et en donna la présidence au comte de Shaftesbury (mai 1679). Ce conseil fut composé de trente membres pris en grande partie parmi les hommes éminents de l'une et de l'autre chambre, qui s'étaient le plus prononcés dans l'opposition au dernier ministère, et qui s'étaient montrés les plus grands adversaires du duc. Le Roi déclara publiquement sa résolution de gouverner entièrement par l'avis de ce conseil et celui du Parlement. Cette mesure déplut à Barillon, qui dit : « que c'était faire » des Etats et non des conseils. » Et la duchesse de Portsmouth dit à l'ambassadeur de France, que le nouveau ministère n'était formé qu'afin de tirer de l'argent du Parlement ; un autre motif, sans doute, était d'empêcher le bill d'exclusion (1). Mais toutes ces précautions furent insuffisantes, et vinrent échouer contre la haine qu'on portait aux catholiques et l'aversion qu'inspirait le duc d'York (2).

Cependant le Roi d'Angleterre n'était pas moins suspect que son frère, on en trouve la preuve dans ce que Barillon écrit (18 mai 1679). Dans le but d'enlever au Roi la direction des affaires importantes, une innovation ve-

(1) Hallam, chap. XII.

(2) Letters from M. Barillon, to his own court; from Charles II to his brother, and from the duke of York to the prince of Orange, during the ferments of the popish plot and the exclusion. (Dalrymple, *Mem. App.*, p. 207-233.)



nait d'être introduite, d'après les conseils de Temple ; à l'avenir, le Roi ne devait voir les ministres étrangers qu'après que ceux-ci auraient demandé une audience. Dans une autre lettre, l'ambassadeur de Louis XIV dit : que Charles II se plaignait amèrement de cette innovation, et que, quand il voyait ce prince, ce n'était qu'en secret, et que ces entretiens étaient accompagnés de plusieurs signes du Roi, témoignant de sa crainte d'être surpris ; que la duchesse de Portsmouth lui avait dit que Charles II se plaignait avec amertume de l'indifférence du Roi de France à ses présentes souffrances.

Enfin, Barillon rend compte d'une conversation secrète qu'il eut avec le Roi, dans laquelle ce prince avait mendié, dans des termes très-abjects, la protection du Roi de France, et contre son nouveau conseil et contre le Parlement; qu'il s'était efforcé de mettre sur le compte de son frère et de lord Danby, le manque d'accord qui avait existé en dernier lieu entre lui et le Roi de France. « La fin de ce long discours fut, » dit Barillon, « de » me presser de représenter à Votre Majesté ce qui se » passe ici, et de la conjurer, de sa part, de vouloir mettre » pour toute sa vie l'Angleterre dans sa dépendance (6 juil- » let 1679). » Et dans une lettre du 13 suivant, Barillon mande que Charles II était revenu sur le même sujet (1).

Cependant Louis XIV se montra peu sensible aux lamentations de Charles II. Il croyait que le moment n'était pas encore venu de lui pardonner son manque de parole dans l'affaire du mariage du prince d'Orange. Il différa donc de lui tendre cette main secourable que le Roi d'Angleterre implorait avec tant d'humilité.

Ce fut dans ce moment critique qu'une déclaration de la chambre des Pairs, conforme à celle des Communes,

(1) Dalrymple, *Appendix*.

que les croyances religieuses de l'héritier présomptif étaient la véritable source du complot, enhardit la chambre basse à aborder la question de la succession au trône (17 mai).

X. Toutefois, le nouveau conseil dont se plaignait si fort Charles II n'eut pas le résultat qu'on en attendait. « Les » inconvénients d'une si nombreuse assemblée, » dit un auteur anglais, « se firent bientôt sentir, et il en résulta » qu'au bout d'un certain temps, la véritable direction » des affaires se trouva concentrée entre quatre person- » nages, sir William Temple, et les lords Essex, Halifax » et Sunderland. Les autres membres du conseil des trente, » blessés de cette préférence, ne tardèrent pas à reprendre » chacun son rôle dans l'opposition; ainsi, au bout de peu » de temps, la combinaison imaginée par Temple s'en » alla en fumée et le nouveau cabinet se trouva composé » des lords Halifax et Sunderland, de Laurent Hyde et de » Sidney Godolphin (1). »

Ces deux derniers personnages nouveaux allaient bientôt jouer un rôle important dans les affaires de l'État, le premier par son dévouement à son beau-frère le duc d'York, et par conséquent à la France, et l'autre parce qu'il pensait que les affaires d'Angleterre ne pourraient s'arranger que par l'intervention du prince d'Orange.

Ces quatre hommes d'État méritent d'être connus, car après avoir joué un rôle important pendant les dernières années du règne de Charles II, on trouve leurs noms liés aux principaux événements des deux règnes suivants. Nous empruntons leurs portraits à la plume d'un historien anglais moderne.

« George Savil, vicomte Halifax (2), brillait au premier

(1) Macaulay's, *Hist. of Engl.*, t. i, p. 242.

(2) Il fut créé plus tard comte, puis marquis d'Halifax.

» rang parmi les hommes d'État de cette époque, par son » génie. Son intelligence était fertile, étendue et subtile; » son éloquence polie, lumineuse et animée, jointe au » timbre de sa voix, faisait les délices de la chambre des » Lords; sa conversation abondait de pensées, d'imagi» nation et d'esprit. Il joignait à l'influence qui résultait » de talents si grands et si variés, celle que donnent le » rang et les richesses. Cependant, il eut moins de succès » en politique que beaucoup d'autres possédant des avan» tages moins grands; car les particularités intellectuelles » qui donnent un grand mérite à ses écrits, devenaient » fréquemment un obstacle pour lui dans les luttes de la » vie active. Il voyait, en effet, les événements du jour, » non pas au point de vue sous lequel ils se présentent à » celui qui y est mêlé, mais sous le point de vue où ils » apparaissent, après plusieurs années, à l'historien philo» sophe. Avec une tournure d'esprit semblable, il ne lui » était pas possible d'agir cordialement avec aucun parti; » tous les préjugés, toutes les exagérations des deux grands » partis dans l'Etat excitaient son dédain. Il méprisait » les petits artifices et les clameurs déraisonnables des » démagogues; il méprisait bien plus encore les doctrines » de droit divin et d'obéissance passive; il se raillait éga» lement de la bigoterie des épiscopaux et de celle des » puritains. Par caractère, il était ce qu'on appelle de nos » jours un conservateur; en théorie, un républicain. Même » lorsque sa crainte de l'anarchie et son dédain pour les » fourberies vulgaires le mettaient pour un moment du côté » des défenseurs du pouvoir arbitraire, son esprit était » toujours avec Locke et Milton. Aussi ses plaisanteries » sur la monarchie héréditaire eussent souvent été mieux » placées dans la bouche d'un membre du club de la *Tête* » *de Veau*, que d'un conseiller privé des Stuarts. En ma-

» tière de religion, il était si peu ce qu'on appelle un zélé,
» que souvent on l'avait qualifié d'athée ; mais il repous-
» sait avec violence cette imputation, et bien que parfois
» il provoquât le scandale par son rare talent d'argumen-
» ter et de jeter du ridicule sur des sujets sérieux, il ne
» paraît pas avoir été dépourvu de sentiments religieux.
» Il était le chef de ces hommes politiques que les deux
» grands partis appelaient avec mépris : hommes du
» juste-milieu (1).

» Au lieu de repousser ce sobriquet, il l'acceptait comme
» titre d'honneur et défendait avec une grande vivacité le
» mérite de cette désignation. Toute bonne chose, disait-
» il, se balance entre deux extrêmes. La zone tempérée
» se balance entre le climat où l'on est brûlé par le soleil et
» celui où l'on est gelé. L'Eglise anglicane se balance entre
» les folies des anabaptistes et le sommeil léthargique des
» papistes. La Constitution anglaise se balance entre le
» despotisme turc et l'anarchie polonaise. La vertu n'est
» autre chose qu'un juste-milieu entre des tendances qui,
» poussées à l'excès d'un côté ou d'autre, deviennent des
» vices. Bien plus, la perfection de l'Être-Suprême con-
» siste dans un équilibre exact de ses attributions, dont
» aucune ne peut devenir prépondérante sans porter le
» désordre dans tout l'ordre moral et physique du monde.
» Ainsi Halifax était un homme du juste-milieu par prin-
» cipe ; il l'était aussi par la constitution de sa tête et de
» son cœur. Son entendement était vif, sceptique, d'une
» fertilité étonnante en distinctions et objections ; son goût
» délicat ; son sentiment du ridicule parfait ; son caractère
» doux, placide et indulgent. Un pareil homme ne pouvait
» être longtemps fidèle à aucun parti politique, quel qu'il fût ;
» cependant il ne doit pas être confondu avec les renégats

(1) Trimmers.

» vulgaires, car bien que comme eux il passât de côté et
» d'autre, ses revirements étaient toujours dans une direction
» opposée aux leurs. Il n'avait rien de commun avec ceux
» qui vont d'un extrême à l'autre et qui regardent le parti
» qu'ils ont déserté avec une animosité bien plus grande
» que ne le ferait un ennemi habituel. Sa place était mar-
» quée entre les deux divisions hostiles de la communauté,
» et il n'erra jamais bien loin des frontières de chacune
» d'elles. Le parti auquel il appartenait dans un moment
» était le parti qu'à ce moment même il aimait le moins,
» parce que c'était le parti qu'il voyait de plus près dans
» cet instant. C'est pour cela qu'il était toujours sévère à
» l'égard de ses associés violents et toujours dans des rela-
» tions amicales avec ses antagonistes modérés. Chaque
» faction, au jour de son insolence et de son triomphe
» vindicatif, encourait sa censure, et chaque faction, lors-
» qu'elle était vaincue et persécutée, trouvait en lui un
» protecteur. A son éternel honneur, il faut dire qu'il avait
» essayé de sauver des victimes dont le sort a imprimé des
» taches ineffaçables sur le nom des Whigs et sur celui
» des Tories. Il s'était fort distingué dans l'opposition, et
» s'était par conséquent attiré la malveillance royale.
» Cependant aussitôt qu'il eut pris pied à la Cour, le
» charme de ses manières et de sa conversation en firent
» un favori. Il était sérieusement alarmé par la violence
» du mécontentement public ; il crut que la liberté était
» pour le moment hors d'atteinte, tandis que l'ordre et
» l'autorité légitime étaient en danger. D'après cela, et
» suivant son habitude, il se joignit au parti le plus faible.
» Peut-être cette conversion ne fut-elle pas entièrement
» désintéressée, car l'étude et la réflexion qui l'avaient mis
» au-dessus de beaucoup de préjugés vulgaires, l'avaient
» cependant laissé l'esclave de désirs vulgaires. Ce n'était

» pas l'argent qui lui manquait, et il n'existe aucune » preuve qu'il en obtînt jamais à cette époque par des moyens » que des censeurs sévères considèrent comme déshono- » rants. Mais le rang et le pouvoir avaient un immense » attrait pour lui. Il prétendait qu'il considérait les titres et » les grands offices comme un appât avec lequel on ne peut » attraper que des fous. Il détestait les affaires, la pompe, » la parade, et son plus grand désir était de s'échapper du » bruit et du clinquant de White-Hall, pour aller retrouver » les paisibles bois qui entouraient son antique demeure » de Rufford. Sa conduite était néanmoins tout à fait en » opposition avec ces professions. La vérité est qu'il dési- » rait commander le respect aux courtisans et aux phi- » losophes, être admiré par l'obtention de hautes dignités » et en même temps pour le mépris qu'il en faisait.

» Robert Spencer, comte de Sunderland, était secré- » taire d'Etat. L'immoralité politique de son époque était » personnifiée de la manière la plus frappante dans cet » homme. La nature l'avait doué d'une intelligence vive, » d'un caractère remuant et malfaisant, d'un cœur froid » et d'un esprit abject. Son esprit avait reçu une éduca- » tion par suite de laquelle tous ses vices avaient atteint » la maturité la plus complète. A son entrée dans la vie » publique, il avait passé plusieurs années dans des em- » plois diplomatiques à l'étranger, et il avait été pendant » quelque temps ministre en France. Chaque carrière a » ses tentations particulières, et il n'y a pas d'injustice à » dire que les diplomates, en général, ont toujours été » remarquables par leur adresse, par l'art avec lequel ils » savent gagner la confiance de ceux à qui ils ont affaire » et par la facilité avec laquelle ils attrapent le ton de » toutes les sociétés où ils sont admis, plutôt que par un » enthousiasme généreux et une rectitude austère. Les

» relations entre Charles II et Louis XIV étaient telles » qu'aucun gentilhomme anglais ne pouvait longtemps » résider en France comme envoyé, et retenir en même » temps des sentiments honorables et patriotiques. Sun- » derland revint de la mauvaise école où il avait été » élevé, artificieux, souple, éhonté, libre de tout préjugé » et avec un manque complet de principes. Par ses rela- » tions de famille, il était *cavalier*, mais il n'avait avec » eux aucune communauté d'opinion. Ils étaient zélés » pour la monarchie et condamnaient en théorie toute » résistance; mais ils avaient des caractères anglais, opi- » niâtres, qui n'auraient jamais supporté un despotisme » réel; Sunderland, au contraire, avait une propension » spéculative et maladive pour les institutions républi- » caines, et cette propension était compatible avec une » disposition parfaite pour être, en pratique, l'instrument » le plus servile du pouvoir arbitraire. Comme beaucoup » d'autres flatteurs et négociateurs accomplis, il était bien » plus habile dans l'art de lire dans les caractères et de » se servir de la faiblesse des individus, que dans l'art de » discerner les sentiments des masses et de prévoir les » approches de grandes révolutions. Il était expérimenté » dans le crime; il était difficile pour les hommes réservés » et prudents, bien prévenus de sa perfidie, de résister à » l'espèce de fascination de ses manières, et de refuser » de croire à ses protestations d'attachement; mais il était » si appliqué à observer et à courtiser les individus, qu'il » oubliait d'étudier le caractère de la nation. Par là, il se » trompa grossièrement aux grands événements de son » époque. Chaque événement important, chaque ressaut » de l'esprit public le prenait comme au dépourvu, et le » monde, incapable de comprendre comment un homme » aussi habile pouvait être aussi aveugle pour tout ce qui

» était clairement vu par les politiques les plus vulgaires, en
» vint à attribuer à des desseins profondément médités,
» ce qui, en réalité, n'était que des balourdises.

» Laurent Hyde (1) était le second fils du chancelier
» Clarendon et frère de la première duchesse d'York. Il
» avait des talents remarquables qui avaient été perfec-
» tionnés par l'expérience parlementaire et diplomatique;
» mais les infirmités de son caractère diminuaient consi-
» dérablement la force réelle de son habileté. Négociateur
» et courtisan, il n'avait jamais appris l'art de gouverner
» ou de cacher ses émotions. Dans la prospérité, il était
» insolent et vantard; quand il essuyait une défaite, sa
» mortification peu déguisée doublait le triomphe de ses
» ennemis. La moindre provocation suffisait pour allumer
» sa colère, et dans sa colère il disait des choses amères
» qu'il oubliait aussitôt qu'il était calmé, mais que d'autres
» retenaient pendant plusieurs années. Sa promptitude et
» sa pénétration en auraient fait un homme d'affaires con-
» sommé, sans sa suffisance et son impatience. Ses écrits
» prouvent qu'il avait plusieurs qualités de l'orateur; mais
» dans un débat, son irritation l'empêchait de se rendre
» justice à lui-même, car rien n'était plus facile que de
» réveiller chez lui la passion. Du moment qu'il se pas-
» sionnait, il se voyait à la merci d'opposants bien inférieurs
» à lui en capacité.

» Contrairement aux chefs politiques de cette généra-
» tion, il était un homme de parti, ferme, rogue et rancu-
» neux, un *cavalier* de la vieille école, un champion zélé de
» la Couronne et de l'Église anglicane, et haïssant les répu-
» blicains et les non-conformistes. Il avait par conséquent
» un grand nombre d'adhérents personnels; le clergé an-
» glican le regardait comme son homme, et le payait en

(1) Créé depuis lord Hyde et comte de Rochester.

» retour d'indulgence pour ses faiblesses, indulgence dont, » il faut le dire, il avait besoin; car il buvait outre-me- » sure, et quand il était dans ses accès de rage (ce qui lui » arrivait très-souvent), il jurait comme un crocheteur.

» Sidney Godolphin avait été élevé comme page à » White-Hall, et avait acquis de bonne heure toute la » flexibilité et l'art de se posséder d'un vieux courtisan. » Il était laborieux, avait le jugement clair, et était très- » versé dans le détail des finances. Chaque gouverne- » ment trouvait par conséquent en lui un serviteur utile, » et il n'y avait rien dans ses opinions ou dans son carac- » tère qui pût l'empêcher de servir un gouvernement » quel qu'il fût. Charles II disait de lui : *Sidney Godol-* » *phin n'est jamais dans le chemin, ni jamais hors du* » *chemin.* Ce mot explique les succès extraordinaires de » cet homme d'État. En différentes circonstances, on le » vit agir en même temps avec les deux partis politiques, » mais il ne partagea jamais les passions ni des uns ni » des autres ; comme beaucoup d'hommes d'un caractère » prudent, et favorisé de la fortune, il avait une forte » disposition à soutenir quoi que ce soit qui existât. Il » détestait les révolutions, et par le même motif les con- » tre-révolutions. Son extérieur était remarquable par sa » gravité et sa réserve. Ses goûts étaient peu élevés et » frivoles, et tout le temps qu'il pouvait enlever aux tra- » vaux publics, il le consacrait aux courses, au jeu et aux » combats de coqs (1). »

Ce qui explique comment des hommes de natures si diverses, d'inclinations si opposées, et de principes et d'affections si contraires, pouvaient aller ensemble dans un ministère ; c'est qu'à cette époque un ministère n'était pas ce qu'il est aujourd'hui.

(1) Macaulay's, *History of England*, t. I, p. 243, 246, 253, 255.

Le mot *ministère*, tel qu'il est employé de nos jours en Angleterre, était inconnu à cette époque. Actuellement, les principaux serviteurs de la Couronne forment un corps; ils sont considérés comme s'entendant sur les points principaux d'après lesquels l'administration doit être conduite. S'il se présente à cet égard entre les membres du ministère des divergences sur des questions vitales, les opposants sont obligés de se retirer, ou bien de se considérer comme solidairement responsables des actes de leurs collègues qu'ils ont blâmés. Rien de ce genre n'existait en Angleterre au XVII[e] siècle ; chaque branche d'administration était isolée, et les chefs n'étaient responsables seulement que des actes concernant leur administration et pour les conseils qu'ils donnaient au Roi. Ils n'étaient nullement responsables de ce qu'ils n'avaient pas fait eux-mêmes. Si un ministre se refusait à être l'agent d'une mesure condamnable, et s'il conseillait le bien, il était sans reproche. On eût considéré à cette époque comme un scrupule exagéré qu'un ministre renonçât à son poste, parce que son avis n'aurait pas prévalu dans des questions qui n'étaient pas strictement de son département. Abandonner le conseil des finances, parce qu'on différait sur des questions diplomatiques ou la présidence de l'amirauté, parce que les finances étaient mal dirigées, c'eût été pousser trop loin les exigences et la susceptibilité.

Voilà ce qui explique comment, dans ce ministère, se trouvaient des hommes de vues si différentes, des partisans du duc d'York et de la France, comme Laurent Hyde; des amis du prince d'Orange, comme Godolphin ; des amis sincères du gouvernement constitutionnel comme Halifax, enfin un homme sans principes arrêtés comme Sunderland.



CHAPITRE QUINZIÈME.

LE BILL D'EXCLUSION.

« J'atteste solennellement Dieu et les « hommes que si jamais la Providence m'ap- « pelle au gouvernement de ce royaume, « l'Angleterre ne trouvera en moi que le « juste protecteur de ses lois et libertés. » (*Paroles du duc d'York.*)

—

« Une tête papiste placée sur un corps « protestant, serait une monstruosité; les « conséquences inévitables de cette ano- « malie seraient que le corps finirait par « être changé par la tête, ou celle-ci par « le corps. » (*Discours de sir W. Pultney dans la chambre des Communes*, 1681.)

SOMMAIRE.

I. *Bill d'exclusion* du duc d'York à la succession de la Couronne, présenté à la chambre des Communes (1679). — Dissolution du troisième Parlement du règne de Charles II. — Soulèvement des Covenantaires en Ecosse; le duc de Monmouth réduit les rebelles. — Maladie de Charles II; le duc d'York revient à la Cour. — Charles II exile son frère et le duc de Monmouth; celui-ci se rend à La Haye. — Explication entre le prince d'Orange et le duc de Monmouth.

II. Négociations relatives à un traité de subsides entre Louis XIV et Charles II. — Le duc d'York rappelé de son exil. — La négociation échoue, et le duc d'York est envoyé en Ecosse (1679).

III. Élection du quatrième Parlement du règne de Charles II. — Le duc d'York revient à la Cour et y demeure jusqu'à la réunion de ce Parlement, en octobre 1680. — Les Communes reprennent la question du *Bill d'exclusion*. — Il est adopté par les Communes, mais les pairs le repoussent — Fureur des Communes. — Reprise des procédures contre les lords accusés d'avoir trempé dans le complot papiste. — Condamnation et exécution de lord Stafford.

IV. Le prince d'Orange est vivement pressé par les hommes les plus influents en Angleterre, de venir dans le royaume pour y rétablir la bonne intelligence entre la Couronne et la Nation; le prince refuse de se mêler de cette question. — Correspondance du duc d'York avec le prince d'Orange. — Le duc redoute l'acte d'exclusion, mais plus encore le projet de limitation des prérogatives royales, si la Couronne passe à un roi catholique.

V. Violence des Communes sur la question de l'exclusion. — Dissolution du quatrième Parlement (janvier 1681). — Symptômes de guerre civile en Angleterre.

VI. L'ambassadeur de France reçoit l'ordre de traiter en même temps avec la Cour, le duc d'York et le parti de l'opposition.

VII. Convocation et réunion du cinquième Parlement à Oxford (mars 1681). — Les Communes reprennent le *Bill d'exclusion*. — Traité de subsides entre Charles II et le Roi de France, du 24 mars 1681. — Dissolution du cinquième Parlement.

VIII. Opinion du prince d'Orange sur les affaires en Angleterre; sa correspondance avec milord Hyde à ce sujet.

IX. Voyage du prince d'Orange en Angleterre (août 1681). — Il échoue dans son dessein d'opérer un rapprochement entre la Cour et le parti de l'opposition dans l'intérêt du salut de l'Europe.



LE BILL D'EXCLUSION.

I. Le règne futur du duc d'York était depuis longtemps considéré avec une vive appréhension ; il parut si menaçant à cette époque, tant pour la constitution que pour l'Eglise anglicane, qu'on ne crut pas devoir attendre dans l'inaction de tels périls, s'il était possible de trouver quelque moyen de les détourner. C'est ce qui donna lieu à la mesure du Bill d'exclusion. « Mesure, » dit un auteur, « trop hardie sans doute pour l'esprit du pays, et » qui devint un écueil sur lequel la liberté de l'Angleterre » faillit échouer (1). »

Le Roi se hâte alors d'offrir aux Communes des garanties pour mettre la religion de l'État à l'abri de toute atteinte de la part d'un Roi catholique. Ces limitations étaient de la plus haute importance, et dépouillaient son successeur des principales prérogatives de la royauté

(1) Hallam, chap. xii. — L'exclusion du duc d'York fit naître une foule d'écrits où les opinions des Whigs et des Tories, sur la question de la succession au trône, étaient exposées avec une grande violence. (*Voyez* Somers, *Coll. of tracts*, vol. viii, p. 147, 166, 181, 211, 224.)



(13 mai). Le duc d'York, dans son exil, apprit avec indignation la démarche de son frère, mille fois plus nuisible à ses intérêts que le bill dont il se voyait menacé.

Mais les Communes, loin d'accepter les garanties offertes par le Roi, n'y répondaient qu'en proposant un bill pour exclure le duc de la succession; déjà ce bill avait subi l'épreuve de la seconde lecture, quand la dissolution du Parlement vint l'arrêter (20 juillet). Parmi les actes mémorables de cette courte session, on compte celui connu sous le nom de l'acte d'*Habeas corpus*, et cet acte attache une gloire impérissable au ministère de Shaftesbury (1).

Cependant l'exclusion du duc d'York ne tarda pas à exciter la discorde dans la famille royale, en y réveillant des ambitions personnelles. La duchesse de Portsmouth revint à son projet favori, celui d'assurer la Couronne à son fils; Monmouth voit grandir ses espérances d'y arriver un jour, tandis que les partisans de la princesse d'Orange prévoyaient que le bénéfice de tous ces troubles pourrait bien lui revenir ainsi qu'au prince son époux.

Le duc d'York, du lieu de son exil, suivait la marche des affaires en Angleterre avec une sollicitude inquiète; sa correspondance avec son gendre est là pour l'attester; tantôt il paraît avoir une grande confiance dans l'at-

(1) Les emprisonnements illégaux qui avaient eu lieu sous l'administration de lord Clarendon, provoquèrent le statut connu sous le nom d'acte d'*Habeas corpus*. L'objet de cette loi n'était pas de donner aux Anglais un droit qui était déjà consacré par la grande Charte, mais d'obvier aux abus à la faveur desquels le gouvernement était parvenu à troubler le sujet dans la jouissance de ce droit fondamental. La loi avait pourvu d'une manière efficace à ce qu'aucun individu, sous le poids d'une accusation criminelle, ne pût subir une longue détention, et elle s'était montrée tellement sévère, qu'aucun ministre n'eût osé exercer un genre d'oppression si dangereux pour lui. « Ce statut est considéré comme le principal boulevard de la » liberté individuelle en Angleterre. (Chamber's, *Information for the* » *people*.) »



tachement que lui porte son frère; puis il craint que la faiblesse de Charles II ne le porte à le sacrifier à ses ennemis; la formation du nouveau conseil, et la présidence de lord Shaftesbury viennent encore augmenter ses terreurs; le *Bill d'exclusion* dirigé contre sa personne excite toute son indignation; il y voit un présage du retour de la République; il cherche à faire passer ses opinions dans l'esprit du prince d'Orange, et le met en garde contre le Parlement; il l'engage même à se rendre en Angleterre pour veiller à ses intérêts et à ceux de sa femme; enfin, la dissolution du Parlement vient relever ses espérances; il s'attend à être rappelé à la Cour de son frère, mais le désespoir s'empare bientôt de lui, quand il apprend la volonté de Charles II, qui veut qu'il reste à Bruxelles. Dans une des lettres du duc d'York, on remarque ce passage : « Le sort de la monarchie ne dé» pend pas du Parlement, mais de Dieu seul (1). »

Sur ces entrefaites, un soulèvement éclate en Ecosse. Le mécontentement des Anglais, l'attitude hostile du Parlement excitent les espérances des *Covenantaires* écossais; ils croient que le moment est arrivé de se soustraire à l'oppression sous laquelle ils gémissent depuis la restauration. L'archevêque de Saint-André, primat du royaume, tombe sous leurs coups; ils s'emparent de Glascow, s'engagent par serment à ne plus obéir au Roi comme chef suprême de l'Église; à ne jamais reconnaître le duc d'York pour souverain; à combattre jusqu'à la dernière extrémité contre la prélature anglicane et le papisme (mai 1679).

Cette reprise sanglante des anciennes haines des presbytériens contre l'Episcopat et l'Église anglicane, peut

(1) Lettres du duc d'York au prince d'Orange, du mois de mai au mois d'août 1679. — Dalrymple. *App.*



être considérée comme le fondement d'une union plus intime entre la Couronne et l'Eglise anglicane. Hume fait observer au sujet de cette union : « Que si l'union des » royalistes politiques fut une grande accession de forces » pour la Couronne, Charles n'en tira pas moins d'une » ligue qu'il eut l'adresse de faire en même temps avec » l'Église anglicane. Il représenta au clergé de cette » Église le grand nombre de presbytériens et d'autres » sectaires qui étaient entrés dans le parti du peuple ; la » faveur et l'assistance qu'ils y trouvaient ; leurs vives » clameurs contre le papisme et le pouvoir arbitraire. Il » fit craindre aux anglicans le renouvellement de ce vieux » système qui ne menaçait pas moins l'Épiscopat que la » monarchie, et par conséquent les mêmes misères, les » mêmes oppressions sous lesquelles il avait si longtemps » gémi pendant les guerres civiles et les usurpations. Le » souvenir de ces affreux temps eut aussi pour résultat de » réunir à la Couronne quantité de personnes impartia- » les ; on leur fit craindre que le zèle de la liberté une » fois enté sur le fanatisme, ne rallumât la guerre ci- » vile..... Le cri était violent contre le papisme ; mais il » venait moins d'un zèle de religion que d'une ardeur de » parti dans le peuple même qui l'avait adopté, comme » dans ceux qui le suscitaient (1). »

Monmouth reçoit l'ordre d'aller réduire les Ecossais rebelles ; il part à la tête d'une petite armée, et se trouve au pont de Bothwell, en présence de dix-huit mille presbytériens accourus en ce lieu de toutes les parties de l'Ecosse pour y former l'*armée du Seigneur*. Monmouth n'abuse pas de la confiance de son père, il soumet, pour le Roi, des révoltés avec qui il aurait pu composer pour lui-même, et revient aussitôt à Londres, dans

(1) Hume, *ad an.* 1679.

l'espoir d'obtenir de la reconnaissance de Charles II son consentement à l'exclusion du duc d'York; mais son triomphe fut de peu de durée, et bientôt il se vit déchu de ses hautes espérances (juin 1679).

Le Roi tombe malade et sa vie paraît menacée; l'héritier présomptif est hors du royaume; si le Roi régnant vient à mourir, l'étranger peut s'emparer de la personne du Roi. « Dans la disposition où étaient les esprits, la » mort du Roi, pour employer l'expression de sir William » Temple, fut regardée comme la fin du monde (1). » La duchesse de Portsmouth, femme habile et rusée, voyant dans Monmouth un concurrent dangereux pour son fils, se charge de provoquer le rappel du duc d'York. Charles II y consent. Le duc revient en toute hâte à Londres; mais, à son arrivée, les appréhensions de la Cour se sont évanouies; le Roi est convalescent. Le retour du duc est un coup de foudre pour Monmouth; furieux de ce contre-temps et du mystère qui a présidé à cette intrigue, il accourt au palais, et, dans un transport indiscret, il reproche au Roi de l'avoir joué. Tant d'audace de la part de son fils excite la colère de Charles II; il ordonne à Monmouth de quitter le royaume; celui-ci refuse d'obéir, et se retire avec hauteur. Mais le lendemain de cette scène, on convint que, pour prévenir de nouvelles discordes, le duc d'York retournerait à Bruxelles, et que, de son côté, Monmouth ira fixer sa résidence sur le continent.

Ce ne fut pas sans quelque surprise qu'on vit arriver Monmouth à la Cour du prince d'Orange. Celui-ci le reçut froidement, et l'accueil que lui fit la princesse fut plus glacial encore. Monmouth crut devoir provoquer une explication que le prince n'eut garde de refuser.

(1) Hume, *Hist. of England.*



Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les négociations du comte d'Avaux :

« Que M. de Monmouth alla voir le lendemain (de son » arrivée à La Haye) le prince d'Orange, qui le reçut » fort froidement, et que leur conversation se passa en » discours généraux ; qu'il avait été le soir voir la prin- » cesse d'Orange, qui voulut être au jeu lorsqu'il arrive- » rait, et qu'à peine se leva-t-elle lorsqu'il lui baisa la » main ; que le prince d'Orange monta à huit heures du » soir dans la chambre de la princesse, selon sa coutume, » et qu'on ne peut se faire plus froid qu'ils se firent lui et » M. de Monmouth ; que ce dernier ayant témoigné qu'il » partirait le lendemain, le prince d'Orange lui demanda » si ce serait sans venir dîner avec lui ; que M. de Mon- » mouth répondit que son intention était d'avoir cet hon- » neur ; que le lendemain, au sortir de table, M. de Mon- » mouth dit tout bas au prince d'Orange, qu'il le priait de » lui donner un moment d'audience en particulier ; qu'ils » descendirent dans le jardin, et se débarrassèrent de » M. Sidney qui les suivait ; que le duc de Monmouth fit » voir au prince d'Orange la lettre qu'il venait de recevoir » du Roi d'Angleterre, par laquelle il l'assurait toujours » de son amitié, et que son exil ne serait pas long. Le » prince d'Orange lui demanda quel était le sujet de sa » disgrâce ; M. de Monmouth lui répondit que le Roi » d'Angleterre ayant souhaité que M. le duc d'York s'ab- » sentât, il avait refusé de le faire, à moins que lui, Mon- » mouth, ne sortît aussi du royaume ; qu'il avait fait » connaître au prince d'Orange, que ce n'était pas le duc » d'York qui lui avait fait le plus de tort ; qu'il n'avait » pas assez de crédit auprès du Roi d'Angleterre pour » cela ; mais que Mme de Portsmouth, milords Sunder- » land, Essex et Halifax l'avaient entrepris ; et sur ce que

» le prince d'Orange lui demanda si le Roi d'Angleterre » ne lui avait pas dit la cause de son bannissement, il lui » avait répondu que le Roi d'Angleterre ne s'en était pas » expliqué, et ajouta qu'il savait les bruits qu'on avait » fait courir des prétentions qu'il avait eues pendant la » maladie du Roi d'Angleterre, mais qu'il n'était pas assez » fou pour avoir de pareilles visions. Cela donna lieu au » prince d'Orange d'entrer en de grandes discussions » avec M. de Monmouth sur le prétendu mariage de sa » mère, sur quoi M. de Monmouth s'étant expliqué de la » manière que le prince d'Orange le pouvait souhaiter, » ce prince lui demanda s'il pouvait faire fond sur ce » qu'il lui disait, parce que, tant qu'il aurait les prétentions » qu'on avait dit, il ne pouvait être de ses amis, et M. de » Monmouth lui ayant donné sa parole, qu'il n'en avait » pas eu la moindre pensée et qu'il ne l'aurait jamais, le » prince d'Orange lui dit qu'il recevait la parole qu'il lui » donnait; qu'il savait qu'un homme comme lui n'y pou- » vait manquer. » Puis le comte d'Avaux ajoute : « Là- » dessus, ils s'engagèrent l'un à l'autre de s'entr'aider et » de s'unir d'intérêts (1). »

Mais la suite n'a que trop bien prouvé combien à cet égard d'Avaux se trompait, et que deux hommes dont on disait : « qu'ils courtisaient à la fois la même belle, » rivaux par ambition, ne pouvaient avoir que des vues et des intérêts très-opposés, et que, loin de s'entr'aider, ils ne devaient chercher qu'à se nuire et même à se ruiner, si cela leur était possible.

II. On a vu plus haut les causes qui avaient amené un refroidissement entre Louis XIV et Charles II :

1° La paix séparée conclue en 1674 entre l'Angleterre et les États-Génraux ;

(1) *Nég. du comte d'Avaux*, t. I, p. 59 à 61.

2° Le mariage du prince d'Orange ;

3° L'attitude belliqueuse que le gouvernement anglais avait été forcé de prendre peu de temps avant la conclusion de la paix de Nimègue.

Toutes ces circonstances avaient considérablement relâché les bons rapports qui avaient subsisté entre les deux rois ; mais quand Charles II se vit pressé de si près par le Parlement, sur la question de l'exclusion de l'héritier présomptif du trône, il espéra pouvoir se passer de cette assemblée, en se rapprochant de Louis XIV, et celui-ci, après avoir tenu, pendant plusieurs mois, le Roi d'Angleterre dans une cruelle incertitude, daigna écouter ses prières.

La négociation était entamée à l'époque où le duc d'York fut rappelé de Bruxelles par suite de la maladie de son frère. Voici ce que Barillon écrit à ce sujet (3 août 1679).

Après des assurances données au Roi d'Angleterre de l'intérêt que Louis XIV prenait à sa triste situation, Barillon dit :

« Ce prince me répondit qu'il ne doutait pas que Votre » Majesté n'eût quelque déplaisir de voir la royauté atta- » quée aussi fortement qu'elle l'est en Angleterre, et que » ce n'était pas son intérêt qu'elle fût détruite ; mais qu'il » était temps que Votre Majesté prît une résolution et se » déterminât à le secourir d'une somme d'argent qui le mît » en état de ne pas recevoir la loi de ses sujets....

» Le Roi d'Angleterre dit que j'avais vu ce qu'il venait » de faire, et que, sans avoir aucune réponse de Votre » Majesté, ni être instruit de ses intentions à son égard, » il avait pris le parti de casser le Parlement ; qu'il en » pourrait encore éloigner la séance, selon qu'il connaîtrait » les bonnes ou les mauvaises dispositions de ceux qui » le composeraient ; que cependant il ne pouvait s'en-



»gager, ni promettre de se passer absolument du Par-»lement, parce qu'il n'espérait pas que Votre Majesté »lui voulût fournir les sommes dont il aurait besoin »pour soutenir les dépenses nécessaires de son État, et »pour subsister longtemps sans Parlement; qu'il atten-»dait seulement des marques présentes de la bonne vo-»lonté de Votre Majesté, qui le mettraient en état de »gagner du temps et de faire voir aux gens malinten-»tionnés qu'il n'est pas réduit à se remettre entre leurs »mains; que personne ne connaît mieux que lui combien »il est important que ce que Sa Majesté ferait en sa faveur »demeure secret et ne soit pas pénétré.... »

Barillon dit qu'à ce qui précède le Roi d'Angleterre ajouta : « Je vois l'état où je suis présentement réduit; »ne croyez pas que je me laisse contraindre à rien faire »qui me puisse priver du seul appui qui me peut soutenir. »L'obligation que j'aurai au Roi votre maître me retien-»dra toute ma vie dans ses intérêts, quand même je ne »connaîtrais pas par expérience combien il serait dange-»reux pour moi de perdre son amitié. »

Charles II finit par dire à Barillon : « Qu'il était honteux »de me parler avec tant d'empressement, et d'être réduit »à me demander un secours présent à Votre Majesté, sans »lui pouvoir rien offrir de sa part; que, si Votre Majesté »lui veut donner un secours qui lui puisse être utile, il »faut qu'il soit de la somme de quatre millions. »

A la fin de ce compte rendu, Barillon croit devoir mettre Louis XIV en garde contre le manque de bonne foi de Charles II, car il termine sa lettre par cet avertissement : « Qu'il doute si Charles voudra tenir sa promesse, »quand une fois il aura touché les quatre millions (1). »

Aussitôt que Charles II a entamé cette négociation, il

(1) Dalrymple, *App.*



en donne connaissance à son frère exilé à Bruxelles, et le duc, plein de joie et d'espoir, écrit de son côté à Louis XIV pour lui exprimer son désir de voir mener cette négociation à une bonne fin ; il s'exprime en ces mots :

« Le Roi, mon frère, m'ayant fait part de ce qui s'est » passé entre lui et M. de Barillon, pour renouveler l'union » et l'ancienne bonne correspondance qu'il y a eu autre- » fois entre vous, j'ai cru qu'il était nécessaire de faire » savoir à Votre Majesté mes sentiments là-dessus ; ce qui » m'oblige d'envoyer le sieur Churchill, maître de ma » garde-robe, pour assurer Votre Majesté de la joie que » j'ai eue de trouver le Roi mon frère dans ces sentiments- » là, croyant qu'il n'y a rien de plus utile et pour l'un et » pour l'autre. Et pour ce qui est de moi, à moins que le » traité ne soit conclu et la bonne correspondance éta- » blie avant l'assemblée du Parlement, mes affaires seront » dans un très-méchant état. J'espère que Votre Majesté » aura la bonté d'y songer, et de donner les mains à ce » qui sera proposé à ce sujet. C'est d'elle que j'attends » tout, et c'est par elle seule que je puis attendre mon » rétablissement dans ce pays-ci (4 septembre). »

Peu après, la maladie de Charles II ramène le duc d'York à la Cour de son frère, comme cela a été dit plus haut, mais son séjour n'y fut que de courte durée ; car, pour se débarrasser des importunités de son fils le duc de Monmouth, Charles II dut consentir à renvoyer son frère à Bruxelles, où cependant il ne devait pas rester longtemps ; car Louis XIV ayant jugé que la présence du duc était nécessaire à la Cour, pour hâter la conclusion du traité qui se négociait, provoqua son rappel en Angleterre ; et ceci fournit au duc l'occasion de renouveler ses protestations de dévouement au Roi de France. « Je la » supplie (Votre Majesté) de croire que j'en ai toute la

» reconnaissance imaginable, et que je regarde comme les » effets des ordres qu'elle a donnés à M. de Barillon, les » ordres que j'ai reçus du Roi mon frère de repasser la mer. » Je prétends m'embarquer demain, et veux espérer que » Votre Majesté me continuera sa protection; c'est d'elle » que j'attends mon entier établissement auprès du Roi » mon frère..... (18 octobre 1679). »

Les détails donnés par Barillon relatifs à la marche de cette négociation sont curieux; on trouve dans ses dépêches que le soin en fut confié à la duchesse de Portsmouth et à lord Sunderland, et que les bases du traité devaient être : que le Roi d'Angleterre ne réunirait pas son Parlement de trois ans; que les deux Rois ne contracteraient pas de traités qui pussent être préjudiciables à l'un ou à l'autre; que le Roi de France n'attaquerait point les Pays-Bas espagnols, et que Charles II obtiendrait une pension.

La somme demandée variait; Sunderland était le plus exigeant; il demandait six millions de livres pour la première année, et quatre pour les deux suivantes. La duchesse de Portsmouth n'allait pas si loin; elle ne parlait que de quatre millions par année; enfin, le Roi d'Angleterre, se montrait le plus modéré; il ne parlait que de neuf millions pour les trois années. On marchanda fort longtemps; enfin le duc d'York vint proposer de son côté, pour donner une preuve de confiance au Roi de France et faciliter la réussite du traité, de prêter son propre argent à Louis XIV, et qu'avec l'aide de cet argent, il payerait le subside demandé par Charles II.

Barillon donne dans sa correspondance les expressions dont Charles II, le duc d'York, la duchesse de Portsmouth et lord Sunderland se servirent pour prouver combien ce traité serait utile à Louis XIV.



Le Roi, dit Barillon, se servit de ces mots : « Que Votre » Majesté pouvait cependant demeurer dans l'état le plus » glorieux où aucun Roi eût été depuis plusieurs siècles, » et mettre pour toujours l'Angleterre hors de pouvoir de » lui nuire. Ensuite ce prince me répéta tout ce qu'il m'a » dit souvent des avantages que Votre Majesté retirera » d'avoir l'Angleterre dans sa dépendance pour toujours. »

« Lord Sunderland, » dit Barillon, « s'est fort étendu sur » les avantages que Votre Majesté retirerait d'avoir le Roi » d'Angleterre dans sa dépendance.

» La duchesse de Portsmouth m'assura que si Votre » Majesté voulait donner quatre millions par an, pendant » trois ans, le Roi d'Angleterre prendrait tous les engage- » ments que Votre Majesté désirerait. »

Quant au duc d'York, revenu en Angleterre pour assister à ces négociations, il dit à l'ambassadeur du Roi de France : « qu'il espérait que Sa Majesté considérerait » que sa religion et son attachement pour la France sont » les sources des oppositions qu'il trouve en Angleterre. »

Enfin, Barillon tire la conclusion suivante de tout ce qui précède :

« Je connais, par tout ce qui m'a été dit, que, si l'on était » d'accord sur la somme, il n'y aurait aucune difficulté » sur le reste, c'est-à-dire qu'on donnerait carte blanche » à Votre Majesté sur toutes les choses qu'elle pourrait » désirer, et qu'on prendrait ici toutes sortes d'engage- » ments de ne faire aucun traité avec les princes étrangers » sans son consentement; on s'obligerait même à entrer » dans tous les intérêts de Votre Majesté et à favoriser » tous ses desseins. »

On finit par s'accorder sur la somme, et, après bien des débats, elle se trouva réduite à une pension annuelle d'un million de livres pendant trois ans.

On s'occupa alors de la rédaction du traité ; mais les exigences de Louis XIV parurent inadmissibles aux conseillers de Charles II ; ils dirent que s'ils avaient le malheur de signer un traité semblable, et que la chose devînt publique, ils le payeraient de leur tête. Les dépêches de Barillon peignent en termes énergiques les terreurs de lord Hyde et de lord Sunderland ; ceci devait rompre les négociations et ramener toutes choses à l'état où elles étaient premièrement (1).

Le duc d'York demeura à la Cour aussi longtemps qu'on espéra pouvoir arriver à conclure un traité ; quand cet espoir fut perdu, il fallut que Charles II s'occupât de son avenir, qui était lié à la réunion plus ou moins prochaine du Parlement.

Alors aussi on comprit le mauvais effet que pourrait produire la présence du duc d'York à la Cour; on résolut de l'éloigner ; mais pour avoir l'héritier présomptif sous la main, en cas de besoin, on ne le fit plus repasser la mer; il reçut l'ordre d'aller fixer sa résidence à Edimbourg, où il devait bientôt obtenir une influence considérable dans l'administration du royaume.

A la veille de se rendre en Écosse, le duc d'York écrit à son gendre pour le prémunir contre les liaisons qui subsistaient, disait-il, entre les ennemis de la Maison de Stuart en Angleterre et ceux de la Maison d'Orange en Hollande, et dans une de ses lettres, le duc nie formellement qu'il eût été question, en dernier lieu, d'un traité entre les Cours de France et de Londres, circonstance qui avait donné beaucoup d'ombrage tant à La Haye qu'à Vienne et à Madrid (2).

Cependant le dépit de Monmouth ne connut plus de

(1) Dalrymple, *App*.

(2) Lettres au prince d'Orange, des 12 octobre et 27 novembre 1679 (*v. s.*).



bornes quand il sut que le duc d'York avait été rappelé en Angleterre ; alors il retourne à Londres pour y braver le Roi, qui, blessé de ce manque de soumission, le prive de toutes ses charges. Ce dernier coup l'exaspère encore davantage, et, se livrant sans réserve aux conseils pernicieux de Shaftesbury et de ses amis, il se permet une sorte de promenade triomphale dans différentes parties du pays, et donne d'autres marques d'une ambition présomptueuse qui excitent l'indignation de la portion sage de la nation (1).

III. Le Parlement avait été cassé dans le courant de l'été 1679, et, après les nouvelles élections, plusieurs prorogations successives reculèrent la réunion du quatrième Parlement de ce règne jusqu'au 31 octobre 1680.

Le Roi employa cet intervalle à fortifier le parti de la Cour, à se défaire des ministres et des conseillers qu'il avait choisis dans le parti populaire, et à rappeler son frère auprès de sa personne (2). Le duc annonce cet événement si ardemment désiré par lui au prince d'Orange, et lui dit à cette occasion : « Vous pouvez être » sûr que je ferai tout mon possible pour qu'il se fasse » une bonne et ferme alliance entre Sa Majesté et les » États, étant persuadé que là seulement est notre sécu» rité mutuelle. Vous voyez, tout de notre côté semble » amener à cela. Je ne suis pas d'avis qu'on doive chan» ger rien à ces mesures, ni à celles que Sa Majesté a » prises ; car la fermeté seule peut nous sauver, et je ne » doute pas que les affaires ne prennent ici de jour en

(1) Il parut à cette occasion une lettre adressée au duc de Monmouth, dans laquelle on lui rappelait la fin malheureuse d'Absalon, rebelle à son père. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 216.)

(2) Lettres du duc d'York au prince d'Orange, des 31 janvier et 24 février 1680, *v. s.* (Inédites. Archives de la Maison d'Orange.) — Lingard, chapitre VI. — Kennet, 379. — Macpherson, 102.



» jour une tournure plus favorable, et alors Sa Majesté » jouirait à l'étranger de plus de considération qu'elle » n'en a eu jusqu'à présent (27 février 1680, *v. s.*) (1). »

De son côté, le parti de l'opposition ne demeura pas dans l'inaction ; il s'était fortifié de Shaftesbury, que le Roi venait de renvoyer encore une fois de son conseil, et qui, de concert avec ses amis politiques, ne cherchait qu'à susciter de nouveaux embarras à la Cour. Le mariage du Roi avec la mère de Monmouth fut remis sur le tapis. « Pour en finir, » dit Lingard, « deux déclarations » royales furent publiées (26 avril) dans la *Gazette*. Le » Roi y répétait tous les détails de celle qu'il avait pré- » cédemment souscrite ; il prit Dieu à témoin qu'il n'avait » jamais été marié à Lucie Barlow, ou à aucune autre » femme, excepté à la reine. » A ces désaveux solennels du Roi, ses adversaires répondirent : « Que si » l'œil et la crainte de Dieu ne pouvaient l'empêcher de » vivre en adultère, on ne pouvait s'attendre qu'ils l'em- » pêchassent de prêter un faux serment (2). »

L'opposition voyant que la Cour redoutait la réunion du Parlement, provoqua des adresses, ayant pour but de demander la tenue de cette assemblée ; les dangers que courait le protestantisme, les terreurs qu'inspiraient les catholiques étaient alléguées pour justifier ces pétitions (3). La Cour, de son côté, travailla avec ardeur à provoquer, de la part de ses partisans, des adresses qui exprimaient l'horreur que leur inspiraient les procédés de l'opposition. Ce conflit divisa la nation en deux camps,

(1) Inédite. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 187-208. — Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 16 avril 1680.

(3) The humble petition of the lord Mayor, aldermen, and Commons of the city of London, on the 13th. january 1680, to the King, for the sitting of this present Parliament. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 143.)

sous les noms de *pétitionnaires* et d'*abhorrents*, qui bientôt firent place aux noms de Whigs et de Tories (1).

Bien que Charles II fût alarmé de ces pétitions, parce qu'il se rappelait que c'était ainsi qu'avaient commencé les troubles du règne de son père, on l'entendit dire à cette occasion, en parlant des pétitionnaires : « Ils me » rendront fou, soit ; mais ils ne me couperont pas la » tête (2). »

La populace de Londres prenait une part très-active à ces agitations ; et ce fut à cette époque qu'on se servit pour la première fois du mot *mob* pour la désigner. Ce mot était une abrévation de *Mobile vulgus*, et la Cour

(1) Dalrymple, *Mem*, vol. I, p. 55.

Comme ces mots servent encore à désigner en Angleterre des partis politiques opposés, et que peu de personnes en connaissent la première signification ; quelques détails sur leur origine ne peuvent manquer d'intérêt.

Le mot *Tory* est irlandais ; on s'en servit pour la première fois dans les guerres d'Irlande, du temps de la reine Elisabeth. C'était un nom donné à une espèce de voleurs qui, s'enrôlant indifféremment, tantôt dans les corps anglais, tantôt dans les troupes espagnoles, pillaient et dévastaient le pays. Leur véritable parrain fut Titus Oates ; c'est lui qui, le premier, appliqua ce nom au parti de la Cour, après la dénonciation du complot papiste, le bruit ayant couru que quelques Tories irlandais avaient reçu mission de l'assassiner.

Le mot *Whig* est écossais. Il fut introduit à l'époque où les hommes de l'Ouest, nommés Caméroniens, eurent si souvent recours aux armes pour défendre leur religion. On appelait Whig, dans le langage de ces contrées une espèce de boisson des habitants du pays montagneux de l'Ouest, et par suite ceux qui en faisaient ordinairement usage. Le duc de Monmouth fut envoyé contre les Caméroniens par le roi Charles II, et les mit en déroute ; mais à son retour à Londres, on l'accusa de n'avoir pas agi avec assez de sévérité contre les insurgés. Lauderdale assura au Roi, par serment, que Monmouth n'avait traité les Whigs avec tant de douceur que parce qu'il était lui-même un Whig dans le cœur. Par là, ce mot devint un mot de Cour. Tous les amis du duc de Monmouth furent appelés Whigs, nom qu'eux-mêmes ne tardèrent pas à accepter librement de la même manière que le parti contraire avait antérieurement accepté celui de Tory. (Extrait des *Mémoires sur la vie et l'époque de Daniel Defoé*, par M. Wilson.)

(2) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 318.



l'appliquait dédaigneusement à la foule qui se réunissait journellement (1).

Enfin, pour alimenter la fermentation des esprits et pour montrer publiquement que l'opposition était loin de se désister de ses projets, plusieurs lords ayant à leur tête Shaftesbury, présentèrent au grand-jury de Middelsex divers motifs pour accuser le duc d'York comme papiste récusant, et demandèrent sa mise en accusation. Bien que cette démarche hardie eût été étouffée par le crédit de la Cour, les ennemis du duc n'en parvinrent pas moins au but qu'ils s'étaient proposé, en faisant connaître leur détermination de ne se relâcher en rien quand le moment serait venu de reprendre l'affaire de l'exclusion de l'héritier présomptif de la Couronne (2).

La presse devint encore une arme entre les mains de l'opposition, et les pamphlets les plus violents furent publiés à cette époque, qui, tous, tendaient à présenter l'exclusion du duc comme la seule mesure qui pouvait sauver le pays.

« Que deviendront les sujets du Roi, » disait l'un de ces pamphlets (3), « avec un Roi catholique ? Ils seront » hérétiques à ses yeux, et partant mériteront tous les » supplices ; tout sera renversé ; les lois de la propriété » seront foulées aux pieds, et nous devrons même, nous » protestants, trembler pour nos jours ; car on ne regar- » dera pas plus à tuer un protestant qu'un chien. »

Un autre (4), examinant la question au point de vue

(1) Chambers, *Information for the people.*

(2) Lettres du duc d'York au prince d'Orange, des 7, 27 et 29 juin 1680. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange.*) — Lingard, vol. XIII, chap. VI.

(3) *The case of the protestant in England under a popish prince.* (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 147.)

(4) *Pereat papa, or reasons why a presumptive heir or a popish successor should not inherit the crown.* (Ibid.)



légal, prétendait justifier l'exclusion du duc, comme un acte légal et rentrant dans les droits et les attributions du Parlement. « C'est la loi qui fait le Roi, » disait l'auteur de ce pamphlet, « et par conséquent elle peut aussi » le renverser quand il est en dehors des conditions exi» gées par les lois du royaume. » Comme on le voit, c'était la proclamation d'un principe qui ne tendait à rien moins qu'à changer la nature du gouvernement monarchique, et à faire de la royauté héréditaire une sorte de royauté élective.

Aussi les partisans du duc d'York, qui cherchaient à combattre avec les mêmes armes, y répondaient par des pamphlets, et accusaient de traîtrise et de félonie les promoteurs de semblables doctrines. Ils faisaient entrevoir aussi la possibilité, la probabilité même d'une guerre civile, dans le cas de l'exclusion du duc, et prédisaient, si une semblable mesure était adoptée : « anar» chie, misère et désolation (1). »

Mais on ne s'arrêtait pas à de pareilles considérations, et les esprits, échauffés par cette polémique ardente, ne reculaient devant aucune barrière. « On allègue le droit » divin, » disait l'un de ces pamphlets, où les injures les plus vives n'étaient pas épargnées au duc ; « on allègue » le droit divin, mais dans quelle page de l'Écriture sainte » ce droit divin est-il écrit (2) ? »

« La religion, » disait un autre (3), « est intéressée à » l'exclusion du duc d'York, et c'est dans l'intérêt de » notre croyance que nous ne devons pas souffrir qu'un » prince catholique monte sur un trône protestant. »

(1) *Englands concerns in the case of the duke of York.* (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 166.) — *Plain dealing is a Jewel.* (Ibid., p. 244.) — Ces deux pamphlets étaient écrits dans un sens favorable au duc d'York.

(2) *A letter to his R.H. the duke of York by an old cavalier.* (Ibid., p. 181.)

(3) *Reasons for His Majesty passing the bill of exclusion.* (Ibid., p. 211.)



Pressé par la nécessité d'obtenir un subside, et par les instances des puissances du continent de nouveau menacées par les envahissements de la France, Charles II se décida enfin à réunir le Parlement au mois d'octobre 1680. Le conseil délibéra s'il fallait affronter la tempête dont le duc allait devenir l'objet ou céder à l'opinion publique, en l'exilant de la Cour. Ce dernier parti prévalut. La veille même du jour fixé pour la réunion, Charles II exila son frère pour la troisième fois. Le duc obéit sans murmure; mais avant de reprendre le chemin de l'Ecosse, il supplia le Roi de lui accorder un acte de grâce pour échapper à l'accusation dont il était menacé. Charles II chercha à le rassurer en lui donnant sa parole royale qu'une dissolution immédiate le vengerait de tant d'audace (1).

Le duc annonce son départ à son gendre, en ces mots: « Enfin, c'est décidé, il faut que je parte pour l'Écosse, » c'est la volonté de Sa Majesté. Mes amis et moi, nous » avons fait tout notre possible pour l'empêcher, mais » tous nos efforts ont été inutiles; il faut obéir à Sa Majesté, et je crains qu'elle ne se repente bientôt d'avoir » pris une mesure qui causera sa ruine et celle de la monarchie. Je pars demain matin. »

Le moment était venu où les deux partis, qui s'étaient fortifiés pendant l'absence du Parlement, allaient déployer de part et d'autre toute leur énergie. Le parti populaire prévalut dans la chambre des Communes, tandis que celui de la Cour l'emportait parmi les Lords, qui paraissaient très-résolus à se constituer les défenseurs des prérogatives de la Couronne. Les Tories regardaient

(1) Lettres de M. Sidney au prince d'Orange, des 7, 19 et 22 octobre 1680.—*Id.* du duc d'York des 12, 15 et 19 octobre.—*Id.* de sir W. Temple, du 19 octobre. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange.*)



toute déviation à l'ordre de succession établi comme un pas vers la République, tandis que les Whigs voyaient dans l'exclusion de l'héritier présomptif le seul moyen de sauver la liberté civile et politique et l'Église établie.

Le lendemain du départ du duc, le Parlement s'assembla (1). Le Roi l'informa qu'il venait de conclure une alliance défensive avec l'Espagne, dont les bases étaient l'alliance défensive de 1673 entre les États-Généraux et l'Espagne, et celle de 1678 entre ces mêmes puissances et l'Angleterre, alliance motivée par les infractions récentes faites par le Roi de France à la paix de Nimègue (2). Le Roi dit encore que la défense de Tanger contre les Maures était un grand surcroît de dépenses pour son gouvernement ; enfin, il insista énergiquement sur le maintien de l'ordre de succession établi, se disant d'ailleurs disposé à concourir à toutes les mesures qui auraient pour but d'assurer la sûreté de l'Église nationale et la punition du complot (3).

Ce traité avec l'Espagne fut regardé comme un leurre « pour fasciner les yeux et pour obtenir ce que l'on vou» drait, et principalement pour mettre le duc d'York à » cheval ; » c'est ainsi qu'on s'exprimait. Les Anglais disaient : « Qu'ils voulaient songer aux affaires du dedans, » et qu'il y en avait deux qu'il fallait finir avant toutes » choses, celle de la religion, mais principalement celle » de leur liberté ; que c'était à quoi ils allaient travailler » sérieusement, et qu'il ne serait pas si aisé au Roi de » séparer le Parlement qu'il se l'était imaginé (4). »

La recommandation du monarque fut reçue avec dé-

(1) Le 21 octobre 1680; ce fut le 4e Parlement de ce règne.

(2) Ce traité est du 10 juin 1680. (Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, page 2.)

(3) Hume, *ad an.* 1680.

(4) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 112.



dain par les Communes; elles marchèrent droit au but qu'on leur avait signalé, comme devant rester hors de leur délibération; le bill d'exclusion fut immédiatement reproduit. Les débats commencèrent le 26 octobre, et le 2 novembre, les Communes décidèrent qu'un bill serait présenté pour déclarer le duc inhabile à succéder à la Couronne. La première lecture du bill eut lieu le 4 novembre, la seconde le 6, et la troisième le 11 du même mois (1680). Ce bill était cependant rédigé avec autant d'égards pour le droit de succession des filles du duc, qu'elles pouvaient raisonnablement le demander. Il portait que, pendant la vie du duc d'York, la Couronne impériale d'Angleterre serait reçue et possédée par telle ou telle personne successivement qui en aurait hérité un jour, dans le cas où il serait mort naturellement.

Si la princesse d'Orange n'était pas expressément nommée, ce quicausa quelques méfiances, comme si l'on eût voulu laisser encore l'affaire indécise, ce silence était évidemment justifié par la chance possible de la naissance d'un fils au duc, et les auteurs du bill n'avaient nullement l'intention d'abolir les droits de ce prince. «Mais une grande partie de l'opposition, » dit Hallam, « avait malheureusement d'autres objets en vue, et le » crédit de Shaftesbury enfanta ce projet inconstitution- » nel et impolitique de la succession du duc de Mon- » mouth. On ne pouvait guère faire une plus grande » insulte à une nation habituée à respecter la ligne héré- » ditaire de ses Rois, que d'opposer le bâtard d'une » prostituée, sans la moindre apparence de mérite per- » sonnel, ni de services rendus à la nation, à une princesse » dont on connaissait la vertu et l'attachement à la reli- » gion protestante. L'impudence d'une telle tentative » fut aggravée par les libelles qu'on répandit avec ar-

» deur pour tromper la populace crédule sur la légiti-
» mité de Monmouth (1). »

L'acte d'exclusion était destiné à être lu au peuple deux fois l'an, dans toutes les églises du royaume, et quiconque entreprendrait de soutenir le droit du duc d'York à la succession, était déclaré incapable de pardon, excepté par acte du Parlement.

Pendant que ce bill se préparait dans la chambre des Communes, le Roi prit la peine de parler lui-même presque à chacun des pairs en particulier, pour les dissuader d'y donner leur sanction, quand il serait présenté à la chambre haute, leur disant en même temps que, quoi qu'il pût arriver, il ne souffrirait jamais qu'un bill si infâme vînt à passer.

Charles II tint bon, malgré l'avis de quelques-uns de ses ministres, les représentations de l'ambassadeur des États-Généraux (2) et les instances de l'envoyé d'Espagne; ces derniers représentaient, qu'il fallait, dans l'intérêt du repos de l'Europe, gravement menacé par les infractions de Louis XIV à la paix de Nimègue, éviter toute mésintelligence avec le Parlement. Charles II se montra inébranlable dans cette circonstance. La crainte de son frère entra probablement pour beaucoup dans sa résistance. Les catholiques d'Angleterre étaient naturellement dévoués à ce prince; et le duc, plutôt que de céder à l'exclusion, aurait tout risqué, fût-ce même la guerre civile, qu'il croyait d'ailleurs nécessaire pour rétablir l'autorité royale (3); et Louis XIV, qui ne né-

(1) Hallam, chap. XII. — Lettre de l'ambassadeur des Etats-Généraux au prince d'Orange, du 7-17 décembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Instructions de M. Van Leeuwen, ambassadeur extraord. des Etats-Généraux, partant pour la Cour de Londres. *(Arch. des Etats-Généraux.)*

(3) *Vie de Jacques II*, p. 657.



gligeait aucune occasion de rendre l'Angleterre faible et misérable, avait enjoint à son ambassadeur d'encourager le duc dans ses projets désespérés, en lui promettant des secours, le cas échéant (1).

Le Roi déclara dans son conseil, qu'il ferait tous ses efforts pour faire échouer le bill dans la chambre des Lords, et fit notifier par un message aux Communes, qu'il était résolu d'user de toute l'étendue de sa prérogative pour maintenir l'ordre de succession établi (2).

Cela n'empêcha pas les Communes d'envoyer le bill à la chambre des Pairs, et le jour où cette grande question y fut débattue, le Roi vint assister à la séance, qui se prolongea jusqu'à la nuit ; tous les pairs ecclésiastiques votèrent contre ; le duc de Monmouth dit, en donnant un vote approbatif : « La sûreté du Roi l'exige. » — « Voilà, » dit tout haut le Roi, « un baiser de Judas qu'il » me donne. » On remarqua aussi parmi les pairs qui se prononcèrent en faveur de l'exclusion, lord Sunderland, un des ministres du Roi ; le bill fut rejeté par les Pairs à la seconde lecture, à une majorité de 70 contre 30 voix (3).

A cette nouvelle, les Communes poussèrent des cris de rage, et la chambre haute, pour donner quelque satisfaction à la nation, chercha un expédient pour garantir l'Eglise établie des risques qu'elle pouvait courir de la part d'un Roi catholique. Ces garanties, elle croyait les trouver soit dans un acte de limitation de la prérogative royale, soit dans le divorce du Roi, qui, n'ayant point

(1) Dalrymple, p. 265.

(2) Lettre du secrétaire d'Etat Jenkins au prince d'Orange, du 9 novembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(3) Lettre du secrétaire d'Etat Jenkins au prince d'Orange, du 16 novembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

d'enfants de la reine, prendrait pour femme une princesse protestante (1).

Un subside demandé pour délivrer Tanger et mettre cette place en état de résister aux attaques du Roi de Fez, fournit aux Communes l'occasion de présenter une adresse au Roi, ou plutôt une remontrance, où tous les abus de son gouvernement étaient énumérés et représentés sous les couleurs les plus sombres. Elle accusait indirectement le Roi d'être à la tête d'une faction ennemie des libertés et de la religion du peuple anglais (2).

A peu près vers la même époque, l'accusation des cinq lords catholiques, prisonniers à la Tour, fut reprise. Déjà de nombreuses victimes avaient payé de leur tête, soit leur imprudence, soit leurs trames coupables ; on comptait, dans le nombre, des laïques et des prêtres catholiques, et ces procédures, presque toujours suivies d'exécutions sanglantes, entretenaient l'agitation dans le pays, et l'effervescence première que la dénonciation du complot avait excitée. On commença par instruire le procès de lord Stafford. La chambre des Lords, convertie en haute cour de justice, entendit l'accusation portée par l'orateur des Communes. Les charges principales contre le prévenu étaient : d'avoir accepté le brevet de payeur général de l'armée catholique, et d'avoir offert de l'argent pour assassiner le Roi. Malgré son grand âge, ses infirmités et la médiocre étendue de son esprit, l'accusé se défendit avec calme et dignité. Il protesta solennellement que jamais il n'avait reconnu au Pape le droit de déposer les Rois, et s'attacha principalement à faire ressortir l'immo-

(1) Lettre de lord Sunderland au prince d'Orange, du 26 novembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lettre du secrétaire d'Etat Jenkins au prince d'Orange, du 30 novembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



ralité des témoins, leurs contradictions et son propre *alibi*. Bien que la Cour eût une majorité décidée dans la chambre haute, les Pairs condamnèrent Stafford à la peine capitale. Le comte de Nottingham, le Lord chancelier, le duc de Lauderdale et plusieurs autres membres de l'administration le déclarèrent coupable. « Tant il s'en fallait, » dit Hallam, « que la croyance au complot et l'ardeur à » pousser ses victimes à la mort fussent limitées à l'oppo- » tion ou au parti Whig (1). »

Lord Stafford eut la tête tranchée le 29 décembre 1680 ; son sang ne fut pas le dernier qui fut versé pour le prétendu complot papiste qui coûta la vie à tant de victimes innocentes, et Olivier Plunket, archevêque titulaire d'Armagh, subira bientôt après le même sort. Quand les partis se font une guerre impitoyable, il se présente malheureusement des circonstances où la mort d'un homme est une profession de foi politique pour les uns, tandis qu'elle devient une ruse de guerre pour les autres; dans des occasions semblables tout espoir est interdit à celui sur la tête duquel vient se réunir, à la haine la plus ardente, la plus lâche de toutes les hypocrisies ; il faut qu'il périsse (2). Tel fut le sort de Stafford.. Il fut sacrifié par les Communes, qui se vengaient ainsi d'avoir manqué leur dessein contre le duc d'York, et par Charles, pour cacher son jeu, et pour séparer ostensiblement sa cause de celle des catholiques et du duc d'York, qui venait, à la même époque, d'être accusé de non-conformité par le grand-

(1) Hallam, *Hist. const.* — *Procès d'Etat*, t. VII, p. 1563-1568. — *Histoire parlementaire.*—Reresby, 112. — Lingard, t. XIII, chap. VI.

(2) Sous le règne de George IV, plus de cent quarante ans après la fin tragique de Stafford, l'expiation du crime eut lieu. Une loi fut présentée par les ministres de la Couronne, pour annuler l'acte d'*attainder* porté contre lord Stafford, et rétabir sa famille dans ses anciennes dignités. La loi fut adoptée du consentement unanime de la Chambre.



jury de Middelsex devant la Cour du ban du Roi. On peut citer comme raffinement d'impudence et de cruauté dans ce fameux procès, que la duchesse de Portsmouth était assise auprès des Communes, lors du jugement de Stafford, « envoyant des bonbons et de gracieuses œillades » aux membres de la chambre (1). »

Les Communes ayant déclaré fauteurs du papisme tous ceux qui avaient conseillé au Roi de s'opposer à l'exclusion, Charles II insista, ou feignit d'insister, sur l'urgence de donner une forte garantie à l'Eglise anglicane contre la prérogative royale exercée par un Roi catholique. Telle fut l'origine du projet de limitation. Mais les restrictions et les innovations extraordinaires sur lesquelles plusieurs chefs éminents de l'opposition insistaient « auraient au moins pour un temps, » dit Hallam, « changé la constitution en une république, et » paraissaient avec raison, à beaucoup de personnes, plus » révolutionnaires qu'un changement dans l'ordre de suc- » cession (2). »

Le duc d'York les voyait avec effroi; Charles II déclara en particulier qu'il ne consentirait jamais à de telles infractions à la prérogative. Il n'est pas facile cependant de voir comment il se serait affranchi de la nécessité de sanctionner ses propres propositions, si la chambre des Communes eût abandonné le bill d'exclusion. « Le prince d'Orange, » dit Hallam, « qui, sans au- » cun doute, n'était pas opposé, en secret du moins, à la » dernière mesure, se déclara fortement contre les restric- » tions qu'un successeur protestant n'aurait pas aisément » secouées (3). »

(1) Hallam, chap. XII, dans une note.
(2) Hallam, chap. XII.
(3) Lingard, vol. XIII, chap. VI.—Dalrymple, 317.

IV. En prudent politique, le prince ne s'aventura pas au milieu de toutes ces intrigues. Il voyait venir; bien que quelques-uns de ses partisans l'eussent vivement pressé de se rendre en Angleterre à l'époque de la réunion du Parlement. De ce nombre étaient lord Sunderland et Sidney Godolphin (1).

Voici comment le premier s'exprimait dans une lettre au prince :

« M. Sidney (2) donnera à Votre Altesse de si grands » détails sur toutes nos affaires, que je ne saurais rien dire » de nouveau, si ce n'est que, dans notre position, nous » avons besoin d'aide, et elle ne peut guère nous venir » que de Votre Altesse, soit dans nos affaires intérieures, » soit dans celles du dehors. Nous ne pouvons pas faire » un pas de plus. Tout sera perdu à la Cour comme à » l'étranger, toutes nos peines auront été inutiles, si nous » ne mettons pas le plus grand soin à y apporter un prompt » et puissant remède. »

Godolphin, plus clair et plus explicite, disait ce qui suit : « Je me bornerai donc à faire remarquer, que tout » ce qu'il (Sidney) dira à Votre Altesse, relativement au » besoin indispensable que nous avons de sa présence, a » été longtemps pesé et considéré par nous tous, et que » nous avons toujours été de la même opinion ; que rien » au monde ne peut contribuer autant à l'entier et parfait » arrangement des affaires du royaume et à l'établisse- » ment de l'autorité du Roi, que l'arrivée de Votre Altesse » dans ce moment que le Parlement est assemblé. C'est, » en effet, une chose qui sera d'un grand avantage aux » affaires de Sa Majesté ; ainsi je suis d'avis que c'est une

(1) Lettres de lord Sunderland et de M. Godolphin au prince d'Orange, du 1er novembre 1680. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange*.)

(2) Envoyé de Charles II à La Haye.

» démarche absolument indispensable pour la bonne » réussite des affaires de Votre Altesse dans ce pays, qui, » comme M. Sidney le dira à Votre Altesse, sont dans » une très-bonne position, et, en outre, je pense qu'elle » ne court aucune espèce de risque dans ce qu'elle a à » craindre du duc (1). Par toutes ces considérations en- » semble, j'espère que M. Sidney viendra à bout de décider » le départ de Votre Altesse, car nous sommes tous per- » suadés que tout dépend de cela seul. »

Ces instances étaient encore appuyées par ce que l'ambassadeur extraordinaire de la République à la Cour de Londres marquait au prince, au sujet de l'état des affaires, du parti qui s'était formé en faveur du duc de Monmouth, des prétentions de celui-ci, et de ce qu'il était évident que la Cour de France n'appréhendait rien à l'égal que de voir le prince un jour établi sur le trône d'Angleterre, et que tous les efforts de Louis XIV étaient dirigés pour l'empêcher (2).

L'attachement que Temple avait voué au prince pendant ses ambassades en Hollande, l'engagea, quoique éloigné des affaires, à lui confier ses appréhensions actuelles et ses espérances pour l'avenir. Temple s'était acquis des droits à la confiance de Guillaume. Dans la lettre que nous donnons en entier, à cause du tableau qu'elle offre de la situation des affaires, après le rejet du bill d'exclusion, on découvre la sollicitude d'un citoyen dévoué à sa patrie, d'un ami zélé et les vues d'un homme d'Etat éclairé, initié aux cabales de la Cour et des divers partis qui se formèrent à cette époque en Angleterre. Il dit :

(1) Il ne peut être question ici que du duc de Monmouth.

(2) Lettre de M. Van Leeuwen, ambassadeur extr. des Etats, au prince d'Orange, du 1er novembre 1680. (Inédite, *Arch. de la Maison d'Orange.*)

« Votre Altesse croira facilement que j'ai eu ma part » dans la peine qu'elle a bien voulu m'exprimer dans sa » dernière lettre, en me parlant de l'état de nos affaires. » C'est une chose qui doit, en effet, affecter tous ceux qui » sont intéressés dans leurs fatales conséquences, au » dedans comme au dehors, et Votre Altesse surtout, plus » qu'un autre, à cause du grand intérêt qu'elle y prend. » Je vais donc, en peu de mots, exposer aux yeux de » Votre Altesse et l'état présent des affaires, et marchant » aussi clairement que je pourrai, dans une chose aussi » embrouillée, je rappellerai les circonstances qui se lient » le plus particulièrement aux intérêts de Votre Altesse, » afin de la mettre à même de juger de notre position » et de sa propre conduite.

» Il est certain qu'une longue suite de malheureux con- » seils ont réduit Sa Majesté au point d'avoir besoin de » l'argent et de l'autorité nécessaires pour soutenir les » droits de sa Couronne, comme l'exigent nos affaires au » dedans et au dehors du royaume.

» Il n'y a qu'un Parlement qui puisse porter aide à Sa » Majesté dans sa position, et qui puisse lui fournir l'argent » et l'autorité nécessaires pour le soutien de sa Couronne ; » car si la première de ces deux choses lui était four- » nie, soit par la France, soit par les papistes (comme » l'on en fait courir le bruit), les secours qu'elle recevrait » d'une de ces manières, diminueraient de plus en plus » son autorité, et augmenteraient les craintes et le mé- » contentement du peuple.

» Il est évident que cette chambre des Communes ne » donnera au Roi aucun secours, et que même elle ne » contribuera en rien à relever son autorité, tant que le » bill d'exclusion contre le duc, qui a dernièrement été » rejeté par la chambre des Pairs, ne sera pas accepté.



» Le Roi est tout à fait décidé à ne jamais consentir » à ce bill, ni à aucun autre de cette espèce, et il ne peut » être de nouveau proposé dans cette session de la cham- » bre des Communes, sans une prorogation de quelques » jours qui dépend entièrement de Sa Majesté.

» Dans cet état de choses, je ne vois pas la moindre » chance d'accord entre le Roi et son Parlement, durant » cette session, et je trouve que les principaux membres » de la chambre des Communes désirent en voir la fin le » plus tôt possible, pour adopter une nouvelle méthode » par laquelle le Roi verra tout de suite l'humeur et la » disposition de son peuple. La Cour, de son côté, vou- » drait que cette session durât longtemps, dans l'espoir » de voir la division se mettre dans le parti qui gouverne » la Chambre ; mais je ne crois pas que cela puisse ar- » river à présent ; quels en seront les résultats ? Votre » Altesse peut en juger aussi bien que moi ; car je ne » crois pas que quelqu'un ait la prétention de le savoir, » quoiqu'il soit bien naturel de penser qu'il y aura un » nouveau Parlement qui sera convoqué tout de suite » après la dissolution de celui-ci ; car, autrement, je ne » vois pas comment on fera pour calmer le mécontente- » ment public, si le Parlement présent finit sans l'adoucir.

» A présent, quant à ce qui concerne plus particu- » lièrement Votre Altesse, il me semble évident, d'après » le bill d'exclusion et toute la marche de cette affaire » dans la chambre des Communes, que ses intérêts et la » succession à la Couronne resteront intacts (1), et que » tout se passera comme si le duc était mort ; et je crois

(1) Ceci ne regarde pas seulement les droits de la princesse d'Orange, mais aussi ceux du prince personnellement ; attendu que Guillaume, du chef de sa mère, fille de Charles Ier, était le premier ayant droit à la couronne après les enfants du duc d'York.



» que si le bill venait encore à être discuté dans une » autre chambre des Communes, il ne serait proposé rien » qui ne fût exactement conforme avec cette première » résolution. Mais si le Parlement présent, ou un autre, » vient à être dissous sans qu'ils se soient mis d'accord » avec le Roi, je ne vois aucun moyen pour nous empê- » cher de tomber dans de violents tumultes populaires; » il est clair que le duc de Monmouth ne manquera pas » de se mettre à leur tête, et que non-seulement il sera » joint par la Cité, mais par tous les lords et membres » des Communes qui, s'étant en dernier lieu si fortement » déclarés contre le duc, à propos du bill d'exclusion, ne » veulent plus retourner sur leurs pas, et se jettent dans » le parti qu'ils jugent le plus violent et le plus animé » contre lui, non en considération du duc de Monmouth, » mais pour leur propre sûreté. En ce cas, Votre Altesse » aura un rôle très-difficile à soutenir; car, en prenant » le parti de la Cour, elle se met, à l'égard du peuple, » dans la même position que le duc d'York. Si Votre » Altesse, au contraire, ne se prononce pas, le duc de » Monmouth se mettra peu à peu à la tête de la nation, » sous prétexte de défendre la religion protestante et de » chasser le duc, et s'il arrive à un tel point que le Roi » ne puisse plus résister au courant, et qu'il soit entraîné » par lui, Votre Altesse sait trop bien ce qui peut en » résulter

» Après tout, il ne reste plus à Votre Altesse que trois » partis à prendre : le premier, c'est de venir ici, comme » milord Sunderland et M. Van Leeuwen (1) disaient que » le voulaient quelques-uns de nos amis au commence- » ment de ce Parlement, et d'employer tous nos efforts » pour décider le Roi à consentir au bill d'exclusion. On

(1) L'ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de Londres.

» aurait lieu d'espérer, dans ce cas-là, que la Chambre » des Communes mettrait le Roi en état de faire respec- » ter les droits de sa Couronne au dedans comme au » dehors du royaume, et Votre Altesse pourrait alors se » mettre à la tête du parti qui a attaqué le duc, et se cons- » tituer le défenseur de la religion protestante, partout » où ce culte aura besoin de son appui.

» Le second est de continuer à agir comme Votre Al- » tesse l'a fait l'an dernier, c'est-à-dire de ne pas se » mêler de nos affaires, de n'écouter ni le parti de la » Cour, ni celui du peuple ; de s'abstenir enfin de toute » démarche qui pourrait être regardée comme injuste ou » disgracieuse, et de laisser la décision des événements à » la volonté du Tout-Puissant.

» Le troisième parti à adopter, serait d'attendre l'issue » de la présente session du Parlement, et, en cas de dis- » solution et de convocation d'un nouveau, de venir im- » médiatement ici pour déclarer à la fois, au Roi et à » son peuple, le grand intérêt que Votre Altesse prend à » voir s'établir l'union entre le Roi et le Parlement. Votre » Altesse dira qu'outre nos propres intérêts, ceux de la » chrétienté seront perdus sans ressource au printemps » prochain sans cette union ; qu'outre l'affection que » vous portez au Roi et l'intérêt que vous prenez à ses » affaires, vous-même avez des motifs plus puissants en- » core pour désirer que ce rapprochement ait lieu, Votre » Altesse étant le prince de la chrétienté qui souffrirait le » plus, si les États-Généraux, voyant qu'ils ne sont pas » secourus par l'Angleterre, se jetaient dans les bras de » la France ; que Votre Altesse étant étrangère à nos af- » faires domestiques, ne peut proposer les moyens d'ac- » corder le Roi et le Parlement ; que vous ne pouvez » qu'en démontrer la nécessité ; que, quel que soit le

» parti qu'on adopte, il sera toujours préférable à rien » du tout; qu'à la vérité, le parti qu'on pourrait choisir » serait peut-être considéré par quelques personnes comme » ruineux et peu sûr; mais que si l'on persiste à n'en point » adopter du tout, tout sera perdu sans ressources; que, » quant à l'affaire du duc, c'est une question domesti- » que et dans laquelle ni vous ni les États-Généraux ne » peuvent se mêler, mais que vous contribuerez de tous » vos efforts pour opérer une heureuse union entre le » Roi et le Parlement, et à préserver de toute atteinte le » protestantisme en ce royaume, et partant dans le reste » de la chrétienté, puisque c'est de chez nous que doit » lui venir soutien et appui.

» De ces différents partis, les amis de Votre Altesse » ont jugé que le premier convient le mieux à un grand » homme; que le second serait celui d'un honnête » homme (1), et quant au troisième, qui, vu les circons- » tances, semble le seul qui vous reste à prendre, il me » paraît difficile qu'un homme sage s'y refuse, et que, » dans les circonstances où nous nous trouvons, il se con- » tente d'être oublié, négligé et même diffamé à certains » égards. Les ennemis de Votre Altesse sont actifs et mal- » intentionnés, et leurs accusations si peu fondées, que » vos amis n'y ont fait aucune attention et ont jugé plus » utile de les laisser tomber d'elles-mêmes. »

Enfin, voici en quels termes l'ambassadeur des États-Généraux s'exprime dans une lettre au prince d'Orange :

« J'ai parlé à MM. de Sunderland et Godolphin; ils » sont du sentiment de Votre Altesse, et fort portés, » comme Votre Altesse le sait, pour l'acte d'exclusion. » Mais M. Godolphin me témoigna qu'il commençait à

(1) Il y a dans l'original : *The part of a good man.* — Lettre de Temple, du 30 novembre 1680, *v. s.* (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



» être en peine du duc de Monmouth, qui, me dit-il, » gagne toujours pays........... Que pourtant, jusqu'ici » la plus grande partie de la chambre basse était dans » des sentiments raisonnables, mais qu'il serait fort à » souhaiter qu'ils vissent et connussent Votre Altesse, et » qu'elle fût présente ici. Je lui dis que je ne pourrais pas » voir que, dans la présente constitution des affaires, » Votre Altesse pût faire une bonne figure ici, ne pou- » vant, par les mouvements de sa propre conscience, ni » par l'intérêt qu'elle prend à la cause protestante et » dans le repos de la chrétienté, appuyer les sentiments » du Roi, ni les prétentions de Mgr le duc d'York, et » que, d'un autre côté, elle ne pourrait rompre en » visière ni à Sa Majesté, ni au duc d'York, son plus » proche parent et son beau-père. Il me répondit qu'il » était vrai qu'il semblait que Votre Altesse ne pouvait » pas faire une bonne figure présentement ici, mais qu'il » valait mieux faire pour quelque temps une méchante » figure que de n'en faire aucune; que Votre Altesse » n'était point connue de tous ces messieurs qui venaient » de la campagne, et qu'elle devait se faire donner le » titre de duc de Glocester, et, en cette qualité, se » montrer au Parlement (1). »

On voit, par ces différentes lettres, que déjà, à cette époque les yeux d'une portion de la nation étaient tournés vers le prince d'Orange comme vers son libérateur. Combien peu d'hommes eussent été capables de résister à des invitations aussi pressantes, aussi positives, de se montrer sur un théâtre où tant d'intrigues se liaient à la fois! Qui ne reconnaît, dans cette modération froide et réfléchie, celui qui, peu d'années auparavant,

(1) Lettre du 7-17 décembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



refusa le titre de duc de Gueldre, pour ne pas effaroucher les partisans de la liberté dans les Provinces-Unies? En profond politique, Guillaume juge que le moment n'est pas encore venu de s'expliquer ouvertement, et de prendre en main la cause du peuple anglais, dût-il, par son silence, donner prise à la malveillance de s'exercer contre lui. Il se borne donc à conseiller au Roi de s'accorder avec le Parlement, de manière à rétablir le calme et la tranquillité dans son royaume, sans toutefois compromettre, par des concessions ou des limitations dangereuses, les prérogatives de la Couronne, attendu qu'un semblable expédient, justifié à la vérité par les appréhensions qu'on pourrait concevoir du règne d'un Roi professant une religion proscrite par la loi, retomberait, en définitive, sur tous les autres ayants droit à la Couronne, professant le culte établi par la loi, et que, si l'on venait à remettre une portion de l'autorité royale entre les mains du Parlement ou d'un conseil nommé par cette assemblée, pour limiter le pouvoir de la Couronne durant la vie d'un souverain catholique, il deviendrait impossible de le rétablir dans son intégrité primitive à l'avénement d'un successeur protestant (1).

Le Roi fit répondre à ces représentations, que rien n'égalait le chagrin qu'il éprouvait en voyant les inquiétudes qui s'étaient emparées de l'esprit de son peuple, et qui, en les rendant malheureux l'un et l'autre, enlevaient à l'Angleterre la considération dont elle pourrait jouir à l'étranger sans ces funestes dissensions. « Sa » Majesté, » continue le secrétaire d'État Jenkins, « a » toujours déclaré qu'elle était prête à adopter toutes les » lois et faire toute chose qui contenterait son peuple, et

(1) Lettre du prince d'Orange au secrétaire d'Etat Jenkins, du 10 décembre 1680. (Dalrymple, *App.*)



» faire disparaître tout sujet de jalousie en matière de re-
» ligion, comme dans les droits publics. Le Roi espère
» donc que les deux chambres auront en lui assez de con-
» fiance pour ne pas tenter ou désirer que l'autorité royale
» soit privée d'avance des prérogatives constituées de-
» puis son origine et qui lui sont nécessaires. Cepen-
» dant Sa Majesté veut que Votre Altesse soit persuadée
» qu'elle donnera tous ses soins à la conservation des
» droits de la Couronne, autant qu'il sera en son pou-
» voir, aussi bien que pour empêcher que la monarchie
» héréditaire ne soit changée en élective; car Sa Majesté
» pense qu'on en viendra là, si le prochain et légitime
» héritier de la Couronne vient une fois à être privé de ses
» droits et exclus par acte du Parlement (1). »

Tandis que Charles II entretenait avec le prince d'Orange, par l'intermédiaire de ses ministres, une correspondance qui donnait de l'ombrage à la Cour de France, et qu'il insistait auprès du duc d'York pour qu'il scellât sa réconciliation avec la nation par un retour sincère ou apparent à l'Eglise anglicane, Louis XIV lui faisait insinuer, par son ambassadeur, qu'il était prêt à lui fournir les moyens de gouverner sans le secours de son Parlement.

Le Roi de France se préparait, à cette époque, à enfreindre la paix de Nimègue et à dépouiller l'Empire et l'Espagne, non par une guerre ouverte, mais par des *arrêts de réunions*. Voulant s'assurer d'abord de la neutralité de l'Angleterre, et voyant que le moment d'agir était venu, il tendit une main secourable au Roi de la Grande-Bretagne. Louis XIV ne doutait pas que, dans un moment d'embarras et de pénurie, une offre d'ar-

(2) Lettre du secrétaire d'Etat Jenkins au prince d'Orange, du 7-17 décembre 1680. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



gent ne fût un puissant appât pour le monarque anglais, et que, moyennant un subside, il ne sacrifiât sans hésitation la dignité de sa Couronne et la paix du continent.

D'un autre côté, la Cour de Londres était vivement pressée par les États-Généraux et par la Cour d'Espagne. C'étaient, de la part de ces deux puissances, des représentations incessantes, que les alliés ne pourraient compter sur une paix durable, si le Roi persistait à s'opposer aux désirs du Parlement (1). L'envoyé anglais Sidney avait même fait parvenir à sa Cour un mémoire qui lui avait été remis par le conseiller pensionnaire Fagel, et par lequel on pressait Charles II de donner son consentement à l'exclusion. Le prince stathouder paraissait étranger à cette démarche, mais faite par Fagel, il est évident qu'il l'avait approuvée (2).

Voici en quels termes le comte d'Avaux, ce diplomate toujours si bien au courant de ce qui se passait dans les assemblées de la République, rend compte de cette démarche, au moins insolite de la part des États-Généraux auprès du Roi de la Grande-Bretagne, mais que la position dangereuse du continent, menacé d'une nouvelle agression de la part de Louis XIV, motivait cependant.

Le comte d'Avaux, après avoir dit que les États-Généraux avaient refusé de prier le Roi d'Angleterre, au nom de la République, de ne point proroger son Parlement, ajoute que le conseiller pensionnaire Fagel leur représenta alors que, puisqu'ils ne voulaient rien faire qui fût aussi officiel, au moins ils ne pouvaient s'empêcher de témoigner, par forme d'insinuation, à M. Sidney,

(1) Instructions de l'Ambassadeur des États-Généraux à la Cour de Londres.

(2) Burnet, *Hist. of his own time.* — Wagn., t. xv, p. 80. — *Nouveaux Mémoires de Temple*, p. 119. — *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 118 et suiv.



envoyé du Roi d'Angleterre, que les États-Généraux, prenant un fort grand intérêt à Sa Majesté Britannique et à la tranquillité de son royaume, le priaient de considérer (sans vouloir toutefois se permettre de lui donner aucun conseil, et encore moins lui faire aucune prière), si la continuation de l'assemblée du Parlement n'y pourrait pas beaucoup contribuer. « Les États-Généraux ne » refusèrent pas de faire cette démarche, ne croyant pas » qu'il y eût en cela aucune chose qui pût déplaire à Sa » Majesté Britannique. Ainsi il fut convenu qu'on prierait » M. Sidney de se trouver à la chambre qu'on appelle » *de la Trève*, où les envoyés des princes étrangers ont » coutume de se rendre lorsqu'ils ont des conférences » avec les députés des États-Généraux. Mais le pension- » naire Fagel, qui avait ses desseins, envoya dire aux » députés que la conférence ne se tiendrait point, qu'il » leur en dirait la raison, qui fut que, M. Sidney étant » malade, et n'étant pas de la dignité des États-Géné- » raux que tous les députés allassent en corps chez un » envoyé, il était allé, avec deux députés seulement, » dire à M. Sidney ce que les États-Généraux avaient ré- » solu de faire insinuer à Sa Majesté Britannique. Cepen- » dant Fagel fit toute autre chose que ce que les États- » Généraux avaient résolu; car, après avoir parlé de » leur part à Sidney, il lui donna par écrit cette fameuse » insinuation qui a tant fait de bruit en Angleterre.

» Cet écrit portait en substance que les États-Géné- » raux apprenaient avec un extrême déplaisir que l'union » entre Sa Majesté et son Parlement n'était pas telle » qu'il eût été à souhaiter pour le bien de la chrétienté; » qu'il ne leur appartenait pas de juger de la cause d'un » si grand malheur, et encore moins des moyens dont on » pourrait se servir pour y remédier; qu'ils eussent at-

» tendu, quoique avec beaucoup de douleur, néanmoins » avec un silence respectueux, que Dieu y eût mis la » main, si le danger où ils se trouvaient ne les obligeait » d'ouvrir la bouche.

» Que Sa Majesté savait ce qu'ils avaient fait pour ne » lui point déplaire ; qu'elle n'ignorait pas non plus ce » qu'ils s'étaient attirés par là ; qu'elle leur avait promis, » pour leur plus grande sûreté, qu'elle assemblerait son » Parlement ; qu'ils s'étaient entièrement confiés à cette » parole royale ; mais que la mésintelligence qui devenait » tous les jours plus grande entre le Roi et son Parle- » ment, leur ôtait toute espérance d'en pouvoir attendre » aucun secours, et les mettait d'autant plus au déses- » poir, que cette mésintelligence avait pour principe une » affaire d'une importance si grande, si délicate et si » domestique, qu'ils n'osaient s'en mêler.

» Le pensionnaire Fagel faisait ensuite une grande » exagération de tous les préparatifs qu'il supposait » qu'on faisait en France pour entrer en guerre, et fai- » sait voir au Roi d'Angleterre, qu'il n'y avait que les » États qui pussent empêcher le Roi de conquérir les » Pays-Bas et de soumettre les États-Généraux, et après » avoir représenté, ou plutôt avoir reproché au Roi » d'Angleterre que la désunion qui était entre lui et son » Parlement serait cause de tous les malheurs qui arri- » veraient, il lui disait nettement que Sa Majesté devait » avoir reconnu que les prorogations du Parlement n'a- » vaient servi qu'à aigrir les esprits, et qu'à la première » séance, le Parlement subséquent avait repris la voie » du premier avec plus d'animosité que le précédent.

» Enfin, il vint au point qui faisait tout le sujet de » cette insinuation ; il témoigna que les États-Généraux » ne pouvaient croire qu'ils fussent assez malheureux pour

» qu'une affaire aussi incertaine qu'est celle d'une succes-
» sion future où le temps peut apporter des altérations
» considérables, et même des révolutions fort différentes
» de ce qu'on avait arrêté, pût causer leur ruine, et qu'on
» voulût sacrifier l'intérêt de l'Europe, de tous les princes
» protestants, et particulièrement des États-Généraux,
» pour un intérêt si incertain.

» Il voulut ensuite faire entrevoir au Roi d'Angleterre
» que, quoiqu'il consentît à cette heure à l'exclusion du
» duc d'York, ce n'était pas à dire pour cela que cet ar-
» rêté du Parlement fût un jour exécuté; que Sa Majesté
» Britannique était trop éclairée pour n'être pas informée
» que les actes du Parlement, portant exclusion de la
» succession du royaume, n'avaient eu aucun effet ; celles
» des reines Marie et Elisabeth étaient de trop fraîche
» mémoire pour ne s'en pas souvenir..... (1). »

Cette représentation, destinée à faire tant d'impression en Angleterre et à fortifier le Parlement dans ce qu'il demandait, ne fut pas transmise au gouvernement anglais comme un acte diplomatique ordinaire; le comte d'Avaux dit que, pour qu'elle y obtînt plus de publicité, l'envoyé Sidney l'adressa à lord Sunderland ; que celui-ci en fit faire vingt copies qu'il envoya à plusieurs membres des Communes, et qu'il en fit distribuer des copies « par des gens de sa cabale, avant que d'en par-
» ler au Roi son maître ; de sorte que les premières nou-
» velles que le Roi d'Angleterre en eut, lui furent por-
» tées par le bruit public, et il n'en eut connaissance que
» par le mauvais effet que cette insinuation faisait contre
» lui dans le Parlement (2). »

Cette démarche irrita Charles II contre les États et

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 117 à 121.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 129.

contre son envoyé à La Haye, qu'il fit sévèrement réprimander (1).

Le duc d'York s'en plaignit, de son côté, à son gendre; car, du lieu de son exil, il entretenait une correspondance active avec le prince, et ne laissait passer aucune occasion de l'assurer de son attachement et de lui répéter avec affectation, qu'il le croyait tout dévoué à ses intérêts, et partageait son indignation de le voir en butte à la haine des Communes. Voici comment le duc s'exprimait sur ce qui se passait en Angleterre; ses opinions sont bien arrêtées; il ne déguise pas sa pensée; sauf les cajoleries au prince qui respirent la fausseté, on ne peut lui reprocher d'agir sans système comme le faisait son frère, mais cela même le conduira plus tard à sa perte (2).

« Je conçois facilement, » dit le duc, « la peine que » vous éprouvez en voyant la malignité et la perfidie » dont mes ennemis se sont armés contre moi; car, » quoique le bill ait été rejeté par la chambre des Pairs, » la chambre des Communes l'a de nouveau renvoyé en » demandant son exécution, et j'ai raison de craindre » qu'ils ne m'attaquent bientôt d'une manière encore plus » dangereuse pour moi et pour la monarchie. Mais, » quoi qu'il en soit, il y a eu une circonstance, lors du » rejet du bill par la chambre des Pairs, qui me sera, je » crois, de quelque avantage. C'est que Sa Majesté ne » sera plus trompée par lord Sunderland, et ne le comp» tera plus au nombre de mes amis, puisqu'il a voté contre » moi. Désormais, quoique je lui pardonne, il ne me » jouera plus le même tour, je ne me fierai jamais à lui,

(1) Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 25 décembre 1680, *v. s.* (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Tous les passages cités sont pris dans les lettres inédites du duc d'York au prince d'Orange, qui se trouvent dans les archives de la Maison d'Orange, à La Haye.



» et j'espère que le Roi en fera autant, car un homme » qui peut me tromper, comme il l'a fait, est capable de » tout (12-22 novembre 1680). »

Dans une lettre suivante, le duc énonce son opinion sur le bill de limitations.

« Je vois, » dit-il, « que vous avez une juste idée du » bill de limitations, qu'on discute à présent à la chambre » des Pairs; je suis de votre avis, et je crois qu'il ne pas- » sera pas; car il est encore plus préjudiciable à la mo- » narchie et à notre famille que ne l'a jamais été le bill » d'exclusion qui a été rejeté par les Pairs. J'ai lu une » lettre de M. Sidney et un papier qui l'accompagnait, » qui lui a été remis par le pensionnaire (Fagel) et » M. de Morno (1). Cet écrit n'est que la substance d'un » entretien qu'ils avaient eu avec lui, après le rejet du » bill d'exclusion par la chambre des Pairs. Ils disaient » qu'ils n'étaient pas de votre opinion, mais que, selon » eux, Sa Majesté devait s'accorder en tout avec son » Parlement; quant à moi, je pense que si Sa Majesté » avait le malheur de faire une pareille chose, on ne se- » rait pas longtemps sans en sentir tous les inconvénients; » car, croyez-moi, c'est l'établissement de la République » qui est le but de toutes les intrigues qui agitent à pré- » sent l'Angleterre, et non pas la religion (11-21 décem- » bre 1680). »

Enfin, dans une lettre du 25 décembre (*v. s.*), le duc laisse éclater tout son mécontentement à l'occasion des représentations faites par les Etats au Roi d'Angleterre. « Je vois combien vous avez été fâché d'apprendre que » les Etats passent ici pour avoir fortement engagé le Roi » à adopter le bill d'exclusion. Je crois sans peine que vous » n'avez eu aucune connaissance de l'écrit que M. Sidney a

(1) Probablement l'envoyé d'Espagne à La Haye.

» envoyé, et qui semble énoncer l'opinion des Etats sur ce » point. J'en ai lu une copie ; il me semble, et je crois ne » pas m'être trompé, qu'il tend à engager le Roi à s'ac- » corder avec le Parlement sur ce point comme sur tout » autre. Sa Majesté est du même avis que moi, aussi elle » a fait réprimander M. Sidney, et lui a fait reprocher » d'avoir envoyé un pareil écrit, et surtout d'avoir fait » supposer qu'il provenait d'un de ses proches parents ; » car je ne puis pas concevoir comment, sans avoir été » forgé à Londres et encouragé par l'envoyé lui-même, » un pareil écrit puisse venir de chez vous.

» Je suis loin de croire que vous en soyez un des au- » teurs ; car, outre l'injustice d'un tel procédé, vous avez » trop d'amitié pour moi, et vous êtes trop attaché à la » monarchie et à notre famille pour avoir favorisé une » chose de ce genre, sachant bien que des bills d'exclusion » ou de limitations, et surtout ce dernier, doivent néces- » sairement renverser et détruire la monarchie. »

Il est évident, par ces extraits, que, dans ces débats, le prince d'Orange et son beau-père n'avaient qu'un seul intérêt qui pût leur être commun, celui d'empêcher qu'on ne mît des limitations aux prérogatives de la Couronne. Quant à l'affaire de l'exclusion, c'était un point qui ne touchait que l'avenir du duc, et sur lequel le prince ne croyait pas devoir s'expliquer ouvertement, bien que cette mesure favorisât de tout point son système politique, ce système ayant plus à redouter du successeur de Charles II que de ce monarque lui-même.

V. On peut juger de l'extrême violence des Communes sur la question de l'exclusion du duc d'York et sur l'influence attribuée aux catholiques dans les affaires du royaume, par les extraits suivants des débats de la chambre :

« Quand il s'agit du duc d'York, » dit M. Holford, « on dirait qu'il s'agit de la transsubstantiation ; car, bien » que nous sachions le duc en Ecosse, ne doutez point » qu'il ne soit présent ici. »

Un autre membre des Communes, sir William Jones, dit ces paroles remarquables :

« L'Angleterre ne peut être détruite que par ses œu» vres, et les papistes ne l'ignorent pas, que ceci ne peut » s'exécuter qu'en entretenant les divisions parmi nous. » Si jamais il fut un miracle papiste, ce sera sans contre» dit celui de nous égarer au point de ne pas remarquer » qu'ils nous tiennent le couteau sur la gorge, et qu'au » lieu de nous mettre en garde contre les catholiques, nous » nous livrions à des divisions qui ne peuvent que favo» riser leurs desseins et hâter notre ruine (1). »

Comme tout espoir de voir entrer les Communes dans une voie de conciliation était perdu, et que la prolongation de la session ne pouvait servir qu'à susciter de nouveaux embarras au Roi, celui-ci prit secrètement la résolution de proroger le Parlement ; mais, au jour fixé, et au moment où la prorogation allait être notifiée aux chambres, les Communes, qui avaient été prévenues, déclarèrent :

« Que quiconque conseillerait au Roi de proroger le » Parlement, dans tout autre but que celui de faire passer » le bill d'exclusion, serait considéré comme traître au » Roi, à l'Etat et à l'Eglise établie, fauteur de la France » et pensionnaire de cette Couronne ; que la ville de Lon» dres serait remerciée de son éclatante fidélité, de ses » soins et de sa vigilance pour le salut du Roi et de la » religion ; que c'était d'ailleurs l'opinion de la chambre

(1) Discours prononcés le 6 janvier 1681. — *The history and proceedings of the house of Commons*, vol. II, p. 95-98.



» que l'incendie de la capitale, en 1666, avait été l'œuvre » des papistes, dans le but d'introduire par ce moyen le » pouvoir arbitraire et le catholicisme dans le royaume; » que Sa Majesté serait suppliée de rétablir le duc de » Monmouth dans ses offices et charges, dont il n'avait été » dépouillé que par les conseils du duc d'York; enfin, que » la chambre était d'avis que les poursuites contre les » protestants non-conformistes, en vertu des lois pénales, » étaient intempestives, vu les circonstances actuelles, » attendu qu'elles affaibliraient la cause du protestantisme » en général, compromettraient le repos public et encou- » rageraient l'audace des catholiques (1). »

A peine cette résolution venait-elle d'être prise, que la prorogation fut notifiée aux chambres, et les Communes se séparèrent sur-le-champ.

Jamais il n'y avait eu tant d'apparence d'une guerre civile; par leur dernière déclaration, l'intention des Communes paraissait être de former une association entre le parti populaire, les protestants non-conformistes, la ville de Londres et le duc de Monmouth contre la Cour. Pour déjouer ce projet, celle-ci se hâta de dissoudre le Parlement même avant le terme très-court de sa prorogation (18 janvier). Mais elle en convoqua immédiatement un nouveau pour le mois de mars 1681, à Oxford, ville aussi remarquable par son dévouement à la Couronne que celle de Londres s'était montrée empressée à embrasser le parti de l'opposition (2).

Cette détermination fut immédiatement notifiée au prince d'Orange. « Sa Majesté a déclaré aujourd'hui, » dans son conseil, » dit le secrétaire d'Etat Jenkins au prince, « qu'elle était décidée à dissoudre son Parlement.

(1) *The history and proceedings of the house of Commons*, vol. II, p. 79-98.

(2) Lingard, vol. XIII, chap. VI.

» Elle a déclaré en même temps qu'elle avait le projet » d'en convoquer un nouveau qui siégerait à Oxford pour » le 21 mars. Votre Altesse n'aura pas de peine à croire » que Sa Majesté n'a pas pris une pareille mesure sans y » être obligée par de puissantes considérations. Les motifs » en sont trop connus. A ce sujet, le Roi me charge de » dire à Votre Altesse, qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour » ses alliés, et qu'il a à faire à son nouveau Parlement » une proposition qui, il le croit au moins, ne déplaira » pas à Votre Altesse, et sera approuvée par tous les hom- » mes sages et raisonnables (18-28 janvier 1681) (1). »

La réponse du prince à cette communication fut claire et laconique. « On est ici fort en doute si le Parlement » s'assemblera à Oxford au temps prescrit, ou, s'il s'as- » semble, on est persuadé qu'il sera du même sentiment » que celui qui vient d'être dissous, puisque ce seront pour » la plupart les mêmes individus.

» Quant à la proposition que vous me mandez que Sa » Majesté leur fera, et qui ne pourra me déplaire, j'avoue » que je ne puis comprendre ce que cela pourrait être. Si » vous pouvez me le faire savoir, vous obligerez beaucoup » celui qui sera toujours à vous (2). »

Godolphin revint à la charge, vers la même époque, en démontrant au prince l'absolue nécessité de quitter l'attitude passive qu'il avait gardée jusqu'alors, pour prendre une part active à ce qui se passait en Angleterre.

« Tout ce que je puis dire des affaires publiques, » écrit-il, « c'est que je crois qu'elles sont dans un très-mauvais état,

(1) Lettre du secrétaire d'Etat Jenkins au prince d'Orange. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lettre du prince d'Orange au secrétaire d'Etat Jenkins, du 11 février 1681. (Dalrymple, *App.*)



» et que personne ne saurait y remédier aussi bien que
» Votre Altesse (28 janvier—7 février 1681) (1). »

Tandis que le prince d'Orange manifestait son opinion, que la convocation d'un nouveau Parlement n'était qu'une mesure illusoire, le duc d'York, au contraire, se berçait de l'espoir que la prochaine assemblée adopterait une marche nouvelle, et qu'elle ne reviendrait pas au système de persécution dirigé contre lui par les Parlements précédents.

« Je suis bien étonné d'apprendre, » écrit le duc au prince, « par votre lettre du 30 du mois passé, que là
» où vous êtes, quelques personnes ont été surprises de
» la nouvelle de la prorogation. Quels que soient leurs
» désirs ou leurs inclinations, comment pouvaient-ils s'ima-
» giner que Sa Majesté laisserait subsister plus longtemps
» un Parlement qui l'a si indignement jouée? et n'était-il
» pas temps de le dissoudre, après des votes tels que ceux
» qu'ils ont rendus le jour même de leur prorogation?
» Personne n'a plus à cœur que moi de voir le Roi et son
» peuple en bonne intelligence; personne n'y est plus in-
» téressé que moi; mais il n'y a pas un seul sujet fidèle,
» ou qui veuille du bien à la monarchie et à notre famille,
» qui puisse désirer que Sa Majesté ressemble à un doge
» de Venise, et se détrône elle-même, comme le voudrait
» la chambre des Communes; car jamais pareilles choses
» n'ont été tentées qu'en pleine révolution, et il est évi-
» dent que leur but principal était de détrôner le Roi.
» Mais enfin, Dieu merci, ce Parlement n'est plus, et si
» Sa Majesté continue dans les mêmes dispositions, et veut
» purger sa Cour des hommes qui l'ont trahie et qui ont
» pris parti contre elle, comme elle l'a fait dans son con-
» seil, tout ira bien, et bientôt toutes les affaires seront

(1) Lettre de M. Godolphin au prince d'Orange. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



» arrangées. Vous voyez comme elle avait été trahie par » lord Sunderland et d'autres. Prenez garde à lui, car » celui qui a trahi son Roi et son ami, comme il l'a fait, » est indigne de votre confiance (1). »

L'irritation du duc contre Sunderland était naturelle, et le rôle odieux de ce seigneur avait attiré sur lui le courroux du Roi ; il venait d'être disgracié, et sa charge de secrétaire d'Etat avait été donnée au comte de Conway.

L'éloignement du conseil de cet ennemi dangereux parut d'un heureux présage au duc ; toutefois ses illusions furent de peu de durée, et firent place à de nouvelles appréhensions qu'il communique au prince dans plusieurs lettres écrites très-peu de temps avant la réunion du Parlement à Oxford.

« Je vois, » dit le duc, « que la dissolution du Parle- » ment vous a beaucoup surpris, et que vous craignez que » celui qui succède ne vaille pas mieux ; en effet, je crois » que vous avez raison ; ils continueront l'ouvrage à l'en- » droit où les autres l'ont laissé. Ce qui s'est passé à la » Cité, au moment des élections, suffit pour prouver la » vérité de cette assertion, outre que ce sont à peu près » les mêmes individus que l'on choisit.

» Par votre lettre du 21, je m'aperçois que vous avez » les mêmes craintes que nous, et que vous croyez que » la session qui va se tenir à Oxford ne sera pas plus » heureuse que la dernière ; car, à ce que j'ai entendu » dire, la chambre des Communes ne sera pas mieux » composée que ne l'a été l'autre, et si ce que l'on me » mande de Londres est vrai, il paraît qu'ils ont résolu » de commencer leurs attaques par la proposition du bill » d'exclusion ; aussi je n'attends rien de bon de cette ses-

(1) Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 1-10 février 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange*.)



» sion, car ni le Roi, ni la chambre des Pairs n'accepte-
» ront ce bill, pas plus que celui de *limitation*, qui, soit
» l'un, soit l'autre, amènerait infailliblement la ruine de
» la monarchie.

» Je vous en parle, » ajoute le duc, « parce que j'ai en-
» tendu dire que sir Gabriel Sylvius et quelques autres
» personnes prétendent que, d'après une lettre que je
» vous ai écrite, je ne parais pas très-fortement opposé
» au bill d'*exclusion*. Je me souviens d'avoir dit dans une
» de mes lettres, que le bill de *limitation* me semblait
» aussi mauvais, même pire, que celui d'*exclusion ;* mais,
» en disant cela, je n'ai pas voulu faire entendre que je
» serais content si l'on acceptait le dernier. S'il y avait
» quelque chose dans ma lettre qui eût pu donner lieu à
» une telle interprétation, je puis vous assurer que jamais
» je n'ai eu cette idée ; car je les regarde tous deux, s'ils
» viennent à passer, comme la ruine de la monarchie de
» notre famille et de moi-même. Si le Parlement vient une
» fois à se mêler de la succession, chose où il n'a rien à
» faire, il sera probablement aussi fatal à la Couronne et à
» ses légitimes héritiers, que Sa Majesté l'a été à ses mi-
» nistres, lorsqu'elle a demandé le concours du Parlement
» pour détruire feu le comte de Clarendon (1) ; car, vous
» voyez, ils ont attaqué plusieurs d'entre eux depuis, et
» regardent comme un droit de le faire. S'ils parviennent à
» se saisir d'un tel avantage que celui de voir accepter les
» bills d'*exclusion* ou de *limitation*, ils demanderont bien-
» tôt, comme une chose qui leur est due, de décider qui

(1) Le comte de Clarendon avait été le principal ministre de Charles II pendant les premières années qui suivirent la restauration ; il paraîtrait, d'après ce que dit le duc d'York, que le Roi, fatigué de son ministre et pour s'en débarrasser, aurait provoqué, de la part des Communes, l'acte d'accusation contre lord Clarendon. C'est un trait de plus à ajouter au caractère perfide de Charles II.



» doit succéder, en faisant ainsi d'une monarchie héréditaire une monarchie élective.

» Je ne puis pas concevoir que quelqu'un qui veut du » bien à moi et à la Couronne, puisse regarder le bill » d'exclusion comme une chose tolérable et susceptible » d'être adoptée. C'est un faux raisonnement que de croire » que ce bill ne signifie rien, tandis qu'il n'en faudrait pas » davantage pour causer ma ruine et celle de la monarchie; car, non contents de leur succès, ils entreprendront sans doute autre chose, et ne seront satisfaits » qu'en faisant du Roi un doge de Venise.

» J'ai cru nécessaire de vous dire tout ceci, en ma défense, pour détruire les propos que l'on tient contre » moi; j'ai fait tout mon possible pour empêcher ces deux » bills, et je continuerai à diriger tous mes efforts pour » que rien de ce genre ne soit adopté (1). »

Il est difficile de ne pas reconnaître une grande franchise dans cette profession de foi, et de ne pas y voir un reproche indirect adressé au prince d'Orange de ce qu'il favorisait sous main le bill d'exclusion.

C'est dans cet état d'irritation mutuelle entre la Couronne et la nation que l'on vit approcher, non sans inquiétude des deux côtés, la réunion du Parlement à Oxford (2). Le

(1) Lettre du 22 février—4 mars 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) A l'occasion des élections pour le Parlement qui allait se réunir à Oxford, le parti de l'opposition crut devoir éveiller l'attention des électeurs sur les projets de la Cour et du clergé anglican, en publiant une pièce intitulée : *The freeholder's choice, or a letter of advice concerning elections.* (Somers, *Coll. of tracts,* vol. VIII, p. 219.) On y remarque le passage suivant, dirigé contre le haut clergé :

« Ces traîtres de l'Evangile ont déserté le grand chemin de la droiture, » et se servent d'une marche tortueuse pour se glisser dans les Cours, et là » ils ont créé et fomenté des mésintelligences et des jalousies entre le gouvernement et les sujets, afin de paraître par là nécessaires au premier et » avoir une occasion de piller, d'opprimer et de dominer sur les autres. Ce

changement de lieu pour la tenue de l'assemblée avait fourni un nouvel aliment aux passions. L'éloignement marqué du Roi pour la capitale fut interprété comme une preuve d'aversion pour son peuple. Le parti populaire fit courir le bruit qu'il n'y aurait point de sûreté pour lui en se réunissant dans un endroit si éloigné du grand boulevard de la liberté et de l'Eglise établie. Le duc de Monmouth et plusieurs autres pairs présentèrent une pétition au Roi pour obtenir que le Parlement pût se réunir comme à l'ordinaire à Westminster. Le Roi n'en tint aucun compte, et répondit au comte d'Essex : « Cela peut être votre opi» nion, Milord, mais ce n'est pas la mienne (1). » L'opposition d'ailleurs avait complétement triomphé dans les élections, et la ville de Londres, en réélisant ses derniers députés, leur avait décerné des remercîments pour la conduite qu'ils avaient tenue dans la recherche du complot et pour le zèle qu'ils avaient manifesté dans la ques-

» sont ces fils de Bélial qui, de tout temps, ont cherché à corrompre et à » flétrir l'esprit généreux des princes avec des maximes de gouvernement » arbitraires et inhumaines, et ont tracé pour eux la faible politique de la » cruauté, de la force, de la supercherie et d'une fausse dévotion, au lieu » d'une politique de protection, de sagesse, de justice et de droiture qui » seule peut contribuer à l'établissement d'une nation..... Ce sont ces loups, » revêtus de la peau du mouton, qui ont mangé le peuple de Dieu comme » du pain, et, dans toutes les parties du monde chrétien, ont encouragé » l'exécution des lois sanguinaires et de persécutions. Je crois que le bon » père Jacob a eu une seconde vue de ces fils de Lévi, quand, dans son » testament, il leur laissa comme legs une malédiction au lieu d'une béné» diction, et si toute l'humanité était là pour faire son testament, tous » feraient de même, à l'exception des coquins et des fous. »

(1) Lingard, vol. XIII, chap. VI. — Rapin, *History*, vol. II, p. 720. — *The humble petition and advice of the Lords undernamed, peers of the realm.* Cette pétition fut remise au Roi par le comte d'Essex, accompagné de quinze Lords. Il parut à cette occasion une lettre au comte d'Essex, sous le titre : *A letter to a noble peer of the realm, about his late speech and petition to his Majesty,* dû à la plume d'un tory, dans laquelle on exposait les motifs que la Cour avait de persister dans la résolution de réunir le prochain Parlement à Oxford. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 282.)

tion de l'exclusion. La Cour ne pouvait raisonnablement s'attendre à trouver le nouveau Parlement mieux disposé à ses vues que celui qui l'avait précédé.

Il n'en fallait pas davantage pour donner lieu à une session très-orageuse, lorsqu'un nouvel incident vint augmenter, peu de jours avant l'ouverture du Parlement, l'animosité des partis.

Un Irlandais catholique, nommé Fitz-Harris, qui s'était insinué auprès de la duchesse de Portsmouth, fut arrêté pour la publication d'un écrit injurieux contre le Roi, le duc son frère, et toute l'administration en général. Interrogé, Fitz-Harris déposa que la Cour l'avait employé à la composition de ce libelle, pour en faire retomber l'odieux sur les partisans de l'exclusion. Alors, se rangeant au nombre des dénonciateurs du complot, il déclara que la guerre contre les Provinces-Unies avait été entreprise en haine du protestantisme ; que les catholiques étaient résolus de se défaire du Roi ; que la Reine n'était pas étrangère à cet horrible projet ; que l'envoyé du duc de Modène lui avait offert dix mille livres pour se charger de l'attentat ; que le Roi mort, une armée catholique passerait la mer pour exterminer tous les protestants ; que le Parlement serait alors aboli ; que le duc d'York connaissait tous ces projets, et que ce prince n'était pas étranger à l'assassinat du juge de paix Godfrey. Qui jouait-on dans cette horrible comédie? Fitz-Harris était-il un vil agent de la Cour ou de l'opposition? La Cour l'abandonna-t-elle après la publication d'un écrit dont elle espérait pouvoir se faire une arme contre l'opposition? ou bien l'opposition avait-elle poussé ce misérable à exhumer du sang dont le complot papiste avait inondé l'Angleterre, un mensonge atroce, pour surexciter la haine qu'on portait au catholicisme, au mo-

ment où se préparaient de nouveau des attaques contre l'héritier présomptif de la Couronne?

Quoi qu'il en soit, Fitz-Harris fut mis à la Tour et paya plus tard de sa tête ses calomnies. Mais son accusation mit en question un point important du droit constitutionnel de l'Angleterre, et amena entre les deux chambres une collision qui devint la cause apparente de la dissolution du Parlement d'Oxford. Mais la véritable difficulté était toujours la personne de l'héritier présomptif de la Couronne. Charles ne pouvant se dissimuler que la lutte s'engagerait de nouveau sur la question de l'exclusion du duc d'York, mit tout en œuvre pour s'y soustraire. L'historien Lingard dit : « Par l'ordre du Roi, tous ceux qu'on » supposait jouir de quelque influence auprès de son frère » furent chargés de conjurer ce prince de prêter le ser- » ment du *Test* et de se conformer à la religion établie. » Mais le duc demeura inflexible. Il lui était impossible » de céder, disait-il, au désir du Roi, en bonne conscience » et en saine politique. Les raisons qui, dans le principe, » lui avaient fait abandonner l'Eglise d'Angleterre, lui » défendaient d'y revenir. Aussi bien sa conversion dans » ce moment ne serait pas jugée sincère, et au lieu de » désarmer ses ennemis, leur fournirait une nouvelle » arme, l'accusation d'hypocrisie, ou la tentative d'im- » poser à la crédulité des protestants par une feinte con- » formité (1). »

VI. Vers la fin de l'année 1680, et dans la prévision de la réunion du Parlement, Louis XIV donna l'ordre à son ambassadeur de renouer ses négociations et ses intrigues avec le Roi d'Angleterre, le duc d'York et les chefs du parti de l'opposition dans le Parlement.

Le duc était parti très-irrité contre le Roi ; celui-ci,

(1) Lingard, vol. XIII, chap. VI.



avant le départ de son frère, avait fait une nouvelle tentative auprès de lui pour le ramener à l'Eglise anglicane. Barillon dit à ce sujet : « J'ai su d'un bon endroit que » le Roi d'Angleterre presse toujours fortement M. le duc » d'York de prendre les serments de protestant, et qu'il » lui a déclaré que c'était le seul moyen de le faire demeu» rer en Angleterre et de le garantir d'une ruine entière » (14 octobre 1680) (1). »

Mais le duc s'y était refusé ; plutôt que de se soumettre à cette humiliation, il préféra retourner en Ecosse. Cependant, comme en quittant la Cour, le duc avait donné à connaître à l'ambassadeur de Louis XIV que, s'il était poussé à bout par le Parlement, il pourrait bien de son côté en venir à des extrémités, en cherchant à soulever l'Ecosse et l'Irlande en sa faveur. Louis XIV s'empara avec empressement de ce nouveau moyen de troubler le repos public en Angleterre, et il écrit à Barillon : « Si » vous le (le duc d'York) voyez résolu à tâcher de se » maintenir par le moyen de l'Ecosse et de l'Irlande, » vous pourriez lui témoigner que je ne lui refuserai pas » en ce cas des secours secrets (8 novembre 1680). »

» Mais, pour encourager ce prince, et pour lui faire » voir que s'il se sent assez d'amis et assez de forces pour » se maintenir dans le lieu où il est (l'Ecosse), malgré tous » les efforts que ses ennemis feront pour l'en chasser, je » ne lui refuserai pas dans ce cas-là les assistances se» crètes, ni la protection que mon inclination me porte à » donner à la justice de sa cause (15 novembre 1680). »

D'après les lettres de Barillon, il paraît que Louis XIV envoya même une personne de confiance au duc, probablement pour l'encourager dans le projet désespéré de commencer une guerre civile ; mais que les sages conseils

(1) Dalrymple, *App.*

du colonel Churchill (1) l'arrêtèrent ; celui-ci déclara à Barillon que le duc d'York n'avait à cet égard aucun espoir de réussite. « M. Churchill m'a avoué franchement » que ce prince n'était pas en état de se maintenir en » Écosse, si le Roi son frère ne le soutenait pas ici (2). »

Au même moment où Barillon recevait l'ordre d'encourager le duc d'York, il recevait aussi celui « d'assurer » le parti des républicains dans le Parlement, qu'il » (Louis XIV) se montrerait prêt à protéger les priviléges » de la nation (15 novembre), » et d'insister auprès du Roi, pour que Charles II adoptât une conduite ferme et hardie à l'égard de ses sujets (23 novembre).

Enfin, dans une lettre du 13 décembre, Louis XIV exprime à Barillon la satisfaction qu'il éprouve à la vue des divisions qui règnent en Angleterre ; il lui renouvelle l'ordre de donner de sa part des assurances au parti républicain, et qu'il n'est pas dans ses intentions de tolérer que les libertés publiques soient détruites (3).

Voici la lettre dans laquelle Barillon rend compte des intrigues qu'il a mises en jeu, tant avec le parti de l'opposition qu'avec le Roi, pour parvenir à entretenir en Angleterre ces divisions et ces discordes intestines dont Louis XIV devait recueillir le fruit, en empêchant la Cour de Londres d'entrer, avec les puissances du continent, dans des engagements diplomatiques qui eussent pu nuire ou porter obstacle aux nouveaux projets de spoliation que Louis XIV méditait dans les Pays-Bas espagnols.

On verra que si la lettre de Barillon fait preuve d'une grande habileté, elle prouve aussi un grand degré de ruse, pour ne pas dire de scélératesse de la part de la

(1) Depuis lord Marlborough.
(2) Barillon à Louis XIV, du 3 février 1681.
(3) Dalrymple, *App.*

Cour de France. Cette lettre étant un résumé curieux de la situation du moment, on a cru devoir l'insérer ici malgré sa longueur.

« J'envoie à Votre Majesté, dans un Mémoire à part, » les noms des membres du Parlement que j'ai engagés » dans ses intérêts. Le fondement de tous ces engagements » est que le Parlement n'entrera point dans l'alliance faite » avec l'Espagne (1), ni dans celles qui se pourraient » proposer avec les États-Généraux, ni avec l'Empereur » et d'autres princes de l'Empire, et ne donnera point » d'argent à Sa Majesté Britannique pour les soutenir ; la » plus grande partie de ces liaisions n'a pu se faire par » moi-même ; il se trouverait peu de gens qui voulussent » traiter directement avec moi, ni avoir un commerce par » lequel ils exposeraient leur fortune et leur vie. Je me » suis servi de M. Mountague (2) et de Mme Hervey, sa » sœur, du sieur Harbord, du sieur Algernoon Sidney et » du sieur Beber, de tous lesquels j'ai reçu déjà de grands » secours dans l'affaire du comte de Danby.

» Les intérêts de ceux avec qui j'ai commerce sont fort » différents et fort opposés. M. Mountague voudrait ren- » trer à la Cour, et avoir, s'il était possible, une grande » charge ; il serait bien aise auparavant d'aller ambas- » sadeur extraordinaire en France, pour quelque temps. » Il s'est déclaré ouvertement contre le duc d'York, et » est entré avec M. de Monmouth dans une confidence » intime ; il s'est lié aussi avec milord Russel et milord » Shaftesbury. Quoique M. Mountague soit dans les inté- » rêts de Votre Majesté depuis longtemps, et que la somme » dont il attend le payement soit seule suffisante pour

(1) Ce traité fut signé le 10 juin 1680.

(2) Nous conservons le nom de M. Moutagu tel qu'il est écrit dans la dépêche.

» l'empêcher de faire aucune démarche contraire, il aurait
» bien voulu que je fusse entré plus avant dans l'affaire
» de M. le duc de Monmouth, et la retenue qu'il m'a vu
» avoir sur cela lui fait quelquefois soupçonner que Votre
» Majesté soutient M. le duc d'York, et qu'elle veut le
» protéger à l'avenir. Je le rassure en lui disant que la
» résolution de soutenir une prétention telle qu'est celle
» de M. le duc de Monmouth, ne se prend pas légèrement;
» qu'il doit lui suffire que M. le prince d'Orange est son
» plus grand ennemi, qu'il l'est aussi de la France; que
» Votre Majesté se déterminera selon qu'elle le trouvera
» plus à propos, quand la Couronne d'Angleterre sera
» disputée entre plusieurs prétendants; mais que cepen-
» dant elle ne se doit point mêler dans les affaires du
» dedans de l'Angleterre, si ce n'est pour empêcher qu'il
» ne se fasse rien à l'égard du dehors qui soit opposé à
» ses intérêts; que, pour ce qui regarde M. le duc d'York,
» sa conduite passée dispense Sa Majesté de tout ce qu'elle
» aurait fait, s'il avait persisté dans les premiers engage-
» ments qu'il avait pris; que, présentement, Votre Majesté
» a trop de prudence pour se charger de protéger un
» prince contre lequel toute l'Angleterre paraît unie; qu'à
» l'égard du Roi de la Grande-Bretagne, tout ce qui s'est
» fait depuis quelques années détournerait Votre Majesté
» de le soutenir pour augmenter son autorité et gouverner
» plus absolument, quand même le véritable intérêt de
» Votre Majesté ne se trouverait pas à maintenir le gou-
» vernement de l'Angleterre dans la forme qu'il est établi.
» Tout ce que je dis ne persuade pas M. Mountague; mais
» l'argent que je lui ai payé par ordre de Votre Majesté
» le rassure fort. Je crois qu'il serait nécessaire de lui
» faire un second payement de cinquante mille francs;
» car l'excuse des lettres de change qui ne viennent pas

» assez vite n'est point suffisante, et, dans la conjoncture » présente, il peut m'être d'une grande utilité pour les » affaires de Votre Majesté. Mme Hervey, sa sœur, est aussi » avant que lui dans toutes les intrigues ; c'est une femme » d'un esprit hardi et entreprenant, et qui a des liaisons » et des commerces avec un grand nombre des gens de la » Cour et du Parlement. C'est par elle que j'ai engagé le » sieur Hamdem et le sieur Harbord, qui sont deux des » plus considérables membres du Parlement.

» Le sieur Algernoon Sidney est un homme de grandes » vues et de desseins fort élevés, qui tendent tous à l'éta- » blissement d'une République. Il est dans le parti des » indépendants et des autres sectaires, et ce parti-là fut » le maître dans les désordres passés ; ils ne sont pas fort » puissants présentement dans le Parlement, mais ils sont » forts dans Londres ; et c'est par l'intrigue du sieur » Algernoon Sidney que l'un des deux échevins, nommé » Bethel, a été élu. M. le duc de Buckingham est dans le » même parti, et croit être à la tête. Il y est en effet, » quant à l'apparence ; mais dans le fond, c'est le docteur » Owen qui est comme le patriarche des sectaires, et le sieur » Pen est le chef des trembleurs (quakers). Ce dernier est » un homme de beaucoup d'esprit, fils d'un vice-amiral » d'Angleterre, et est fort riche ; il est assurément à la tête » d'un fort grand parti, quoiqu'il ne paraisse pas dans les » assemblées publiques dont il est exclus. Il s'agit pré- » sentement de modérer les lois pénales à leur égard ; c'est » la chose la plus importante qui puisse être agitée pour » le dedans de l'Angleterre et qui va à la destruction en- » tière de l'Episcopat et de l'Eglise anglicane.

» Le service que je puis tirer de M. Sidney ne paraît pas, » car son commerce est avec des gens obscurs et cachés ; » mais il est intime du sieur Jones, qui est l'homme le plus

» savant dans les lois d'Angleterre ; il sera chancelier si le » parti opposé à la Cour est supérieur, et que le comte de » Shaftesbury se contente de quelque autre place.

» M. Harbord est le même que j'engageai dans l'affaire » du grand-trésorier ; il est ami de M. Mountague, mais » ils n'ont pas les mêmes liaisons avec M. le duc de » Monmouth ; au contraire, celui-ci a paru être dans les » intérêts de M. le prince d'Orange : j'ai engagé par lui » beaucoup de gens fort accrédités dans le Parlement et » dans Londres. C'est un homme actif et vigilant par qui » j'ai de fort bons avis, et qui a fort envie de faire sa for- » tune par le moyen de la France.

» Le chevalier Beber est celui par qui j'ai commerce » avec les presbytériens ; c'est un homme riche et qui craint » les désordres ; il est dans le fond attaché à M. le duc » d'York. Je vois bien que les soins qu'il a pris n'ont pas » été inutiles ; car les presbytériens sont entièrement oppo- » sés à M. le prince d'Orange, et je crois qu'il serait fort » difficile de raccommoder ce qui a été fait contre lui... » J'ai gagné un commis de milord Sunderland, nommé » Le Pin, qui me donne quelquefois de bons avis. Je con- » serve toujours un commerce avec M. le duc de Buckin- » gham. Si les affaires s'aigrissent, comme il pourrait bien » arriver, il aura beaucoup de crédit dans Londres.

» Mon principal soin et ma première application ont » été d'engager des gens accrédités dans le Parlement, » pour empêcher que les alliances ne fussent approuvées » et qu'on ne donnât de l'argent pour les soutenir ; c'est » l'intérêt présent de Votre Majesté. Mais, à l'égard de » l'avenir, je vois que ce que Votre Majesté a de plus à » cœur, est d'empêcher qu'il ne se fasse une réunion de » l'Angleterre par un raccommodement de Sa Majesté » Britannique et de son Parlement.

» Votre Majesté connaît les fondements que l'élévation
» de M. le duc de Monmouth y put contribuer beaucoup.
» Ainsi, j'ai cherché les moyens de le traverser et de recu-
» ler ses prétentions, sans m'exposer à être soupçonné
» de favoriser M. le duc d'York. Il fut averti, il y a deux
» jours, par M. Herbert, qu'il était venu un courrier
» exprès de M. le prince d'Orange, pour offrir à Sa Ma-
» jesté Britannique son secours et tout ce qui est en son
» pouvoir, en cas que les affaires se brouillent ici. C'est
» ce qui a fondé le bruit que les États-Généraux offraient
» d'entrer dans tous les intérêts de Sa Majesté Britanni-
» que. Cela est assez répandu dans le Parlement, et pro-
» duit un mauvais effet pour eux. J'ai cru que je devais
» prendre ce temps-là pour fortifier encore le Roi de la
» Grande-Bretagne, en cas qu'il soit capable de prendre
» une bonne résolution, et lui ôter le scrupule que Votre
» Majesté fût refroidie de l'aider, s'il était en une étroite
» liaison avec le prince d'Orange. Pour cela, j'ai chargé
» milord Saint-Albans de lui dire que le désir sincère que
» Votre Majesté a de la conservation de Sa Majesté Bri-
» tannique, ne sera point retardé par la considération
» des intérêts de M. le prince d'Orange, et que Votre
» Majesté consentira que les mesures qui seront prises
» entre elle et Sa Majesté Britannique ne soient point con-
» traires aux intérêts de M. le prince d'Orange ; en un
» mot, que l'union de la Maison royale d'Angleterre ne
» sera point traversée par Votre Majesté, et que s'il y a
» des expédients qui puissent faire subsister Sa Majesté
» Britannique sans se soumettre entièrement à ses sujets,
» Votre Majesté les facilitera de sa part, autant qu'il sera
» en son pouvoir. J'ai bien chargé milord Saint-Albans
» de faire valoir au Roi de la Grande-Bretagne la consi-
» dération que Sa Majesté a en cela pour ses intérêts,

» préférablement à toutes les raisons qu'elle pourrait avoir
» de s'opposer à la grandeur de M. le prince d'Orange.
» Milord Saint-Albans m'a dit que le Roi de la Grande-
» Bretagne avait reçu cette ouverture avec beaucoup de
» joie, et qu'il l'avait chargé de m'en remercier. Mais ce
» prince ne s'est point encore ouvert sur la conclusion
» d'un traité, et par là il paraît qu'il n'est pas encore dé-
» terminé à casser le Parlement.

» J'ai cru, Sire, que l'avance que j'ai faite à Sa Ma-
» jesté Britannique ne pouvait produire qu'un bon effet.
» Votre Majesté m'a donné ordre de favoriser plutôt la
» prétention de M. le prince d'Orange que celle de M. le
» duc de Monmouth ; je ne le pourrai faire dans le Par-
» lement, sans me discréditer entièrement et perdre le
» fruit de toutes les liaisons que j'y ai faites ; mais les in-
» tentions de Votre Majesté auraient leur effet, si M. le
» prince d'Orange emportait la balance dans l'esprit de
» Sa Majesté Britannique sur M. le duc de Monmouth...
» Je me renferme dans ce que Votre Majesté m'a pres-
» crit, et je ne perdrai point l'occasion de traverser les
» prétentions de M. le duc de Monmouth, quand je le
» pourrai faire avec succès. Je reconnais que Votre Ma-
» jesté doit empêcher qu'il ne serve de prétexte à une
» réunion, et qu'il ne s'établisse en sa personne une
» royauté si faible, que ce serait, dans le fond, une Ré-
» publique. C'est sur cela que je dirigerai ma conduite.
» Cependant je crois qu'il est de la prudence de ne rien
» faire paraître d'une telle intention, et de laisser toujours
» cette cabale se flatter que Votre Majesté est plus disposée
» à favoriser le duc de Monmouth que M. le prince d'Orange
» (5 décembre 1680). »

On voit, par cette lettre, que ce fut lord Saint-Al-
bans qui fut chargé par Barillon de porter à la connais-

sance de Charles II, que Louis XIV était prêt à conclure un nouveau traité de subside, si le monarque anglais le désirait. Cependant celui-ci ne se montra pas aussi empressé de le conclure que Barillon aurait pu le supposer. Charles II espérait encore de trouver un moyen pour calmer l'irritation des Communes (1). Mais il n'en était pas de même de son frère; le duc d'York pressait Barillon de conclure, et revenait sans cesse sur l'urgence de n'avoir plus à compter avec une chambre des Communes qui ne visait qu'à sa ruine personnelle et à celle de la royauté (2). Dans une de ces lettres, le duc dit, en parlant du traité en question : « car sans cela je ne » puis espérer d'être rappelé par le Roi d'Angleterre; ce » que ne pouvant obtenir, il faut de nécessité que je sois » ruiné; c'est ce que j'espère, que le Roi votre maître ne » verrait pas volontiers, et vous en connaissez les consé-

(1) On trouve à ce sujet un passage curieux dans la correspondance de Barillon; il écrit le 4 novembre 1680 :

» Votre Majesté m'instruit pleinement de ce que j'aurais à faire, si le » Roi de la Grande-Bretagne prenait la résolution d'avoir recours à Votre » Majesté, qui est le seul bon parti qui lui reste; cela peut arriver tous les » jours. Mais il ne paraît pourtant pas que ce prince connaisse encore le péril » où il est dans toute son étendue, et qu'il se mette en devoir de s'en tirer; » au contraire, tout ce qui se passe fait juger que son intention est de contenter le Parlement à quelque prix que ce soit. . . . .

» J'ai su qu'il y a une condition secrète dont on est convenu, et qui fait » le fondement de toute la conduite présente des deux partis; c'est que » le Parlement donnera pouvoir au Roi de la Grande-Bretagne de nommer » son successeur tel qu'il lui plaira, à l'exemple de ce qui a été pratiqué du » temps de Henri VIII. M. le duc de Monmouth se flatte d'être nommé. » Je ne doute pas que Mme de Portsmouth et milord Sunderland ne » lui aient donné des espérances; Mme de Portsmouth a des prétentions » aussi pour son fils. Ce que je mande à Votre Majesté lui paraîtra sans » doute fort extraordinaire, mais l'Angleterre ne ressemble point aux autres » pays. »

Le duc de Buckingham, rapporte encore Barillon, parlait aussi de ses prétentions à la Couronne, en disant que sa mère descendant d'Édouard IV, il était lui-même un Plantagenet.

(2) Lettres du duc d'York à l'ambassadeur Barillon. (Dalrymple, *App.*)



» quences, qui seraient d'avoir une République en An-
» gleterre (... mars 1681). »

Les bases du traité devaient être : Que Charles II se retirerait de l'alliance conclue dernièrement (en juin 1680) avec la Cour d'Espagne ; qu'il rappellerait les envoyés qu'il avait dans les Cours du Nord et de l'Allemagne ; que le duc d'York serait rappelé à la Cour ; que les catholiques seraient traités avec douceur, et que les lois pénales seraient suspendues ; enfin, que Charles II ne réunirait plus jamais le Parlement. Moyennant ces conditions, Louis XIV était prêt à faire une pension au Roi d'Angleterre. Jusqu'à quel point le Roi de France se serait engagé de son côté à ne pas agir hostilement, ni contre les Pays-Bas espagnols, ni contre la ville de Strasbourg, est très-incertain ; car, comme il n'y eut pas de traité écrit, que la convention ne fut que verbale, il est difficile de préciser ce qui fut promis de part et d'autre, et jusqu'à quel point ces promesses furent exécutées des deux côtés ; le montant même de la pension devint plus tard un sujet de discussion entre les deux Cours.

Voilà où en était cette négociation, lorsque le Parlement, dit d'Oxford, se réunit (mars 1681). L'issue allait dépendre du plus ou moins d'accord qui régnerait entre cette assemblée et la Couronne.

VII. L'époque fixée pour la réunion des chambres approchant, tout prit autour d'Oxford un aspect guerrier. On eût dit que c'était un combat à main armée qui allait se livrer dans cette ville, et non une assemblée délibérante qui allait y discuter des lois (1).

Après avoir échelonné des troupes sur la route pour assurer son retour et pris des mesures militaires pour

(1) *Mémoires de Jacques II.*



contenir la Cité durant son absence, le Roi se rendit à Oxford, entouré d'un nombreux cortége.

Les députés du parti de l'opposition s'y transportèrent de leur côté, suivis de leurs amis et armés de toutes pièces. On remarquait principalement les députés de Londres, escortés par une foule de bourgeois parés de rubans, sur lesquels on avait brodé cette devise : *Point de papisme, point d'esclavage.* De part et d'autre, on affectait de faire parade de ses forces pour en imposer à ses adversaires. La ville était encombrée d'étrangers et de curieux attirés par l'intérêt des débats qui devaient immanquablement résulter d'une lutte entre deux partis irréconciliables (1).

Le 21 mars 1681, le Roi ouvrit la session. Son discours fut sévère. Il se plaignit de la conduite des deux dernières chambres des Communes, et ajouta qu'en convoquant sitôt après une nouvelle assemblée, il témoignait que leurs procédés n'avaient pas laissé une impression fâcheuse dans son esprit. Il déclara qu'il ne chercherait jamais à s'arroger un pouvoir arbitraire, mais qu'il était résolu à ne recevoir la loi de personne ; que les chambres étaient appelées à pourvoir à la tranquillité publique ; à assurer au peuple sa liberté ; à maintenir la religion établie ; à rechercher le vrai bien de la patrie ; à défendre les droits et les prérogatives de la Couronne ; à fournir au gouvernement les moyens de faire face aux frais de l'administration, et à remplir ses engagements avec les puissances étrangères ; que, de son côté, il était disposé à montrer à l'Europe entière

(1) A peu près vers l'époque du Parlement à Oxford, il parut un nouvel écrit en faveur du bill d'exclusion, ayant pour titre : *Reasons for which his Majesty's passing the bill of exclusion, in a letter to a friend.* (Somers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 211.)



combien il était jaloux de remplir les obligations qui lui étaient imposées, tant à l'égard de ses alliés qu'envers son peuple, sans toutefois se départir en rien de l'ordre de succession établi ; mais que si l'on pouvait trouver un moyen d'assurer tous les emplois aux protestants sous un Roi catholique, il était disposé à y donner son consentement (1).

Le ton imposant de ce discours fit peu d'impression sur une chambre presque exclusivement composée de membres du parti de l'opposition. Dès les premières délibérations, les Communes revinrent aux projets de leurs devanciers : l'accusation contre lord Danby, la demande de suspendre les lois pénales contre les protestants non-conformistes, la recherche des auteurs du complot papiste, fondée sur la dénonciation récente de Fitz-Harris.

Le parti de la Cour, dans l'espoir de prévenir la reprise du bill d'exclusion, ne vit d'autre moyen pour se tirer d'embarras que de proposer un acte portant : Que le prince et la princesse d'Orange seraient déclarés régents à la mort du Roi, et seraient revêtus de tous les pouvoirs et de toute l'autorité royale, en laissant seulement le nom et le titre au duc, qui, sous ces conditions, devait être banni pour jamais, et que tout ceci serait assuré par la clause d'exclusion, si le duc tentait de violer cet acte (2).

Ces propositions n'étaient, en réalité, qu'une capitulation à temps, que Charles II se proposait d'anéantir aussitôt qu'il en trouverait l'occasion; cependant on peut

(1) A ce sujet, Jacques II s'exprime ainsi : « ce qui m'aurait *enchaîné* et »*avili* autant que le bill d'exclusion lui-même. » *(Mémoires de Jacques II.)*

(2) Lettre de lord Conway au prince d'Orange, du 29 mars—8 avril 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



juger par là à quelle extrémité le monarque se trouvait réduit. Il avait espéré que les Communes les accepteraient avec empressement; en effet, elles anéantissaient le *droit divin*, elles ne conservaient de la légitimité que l'ombre; elles reconnaissaient au Parlement, non le droit de disposer de la Couronne, mais celui de s'enquérir si la personne appelée par droit de naissance à succéder au trône, possédait toutes les qualités requises pour régner sur le peuple anglais.

Mais les Communes avaient pris la résolution de réduire le Roi à une telle dépendance, qu'il ne lui fût pas possible de se refuser à leurs exigences. D'ailleurs, elles ne voulaient du duc d'York pour roi à aucune condition, tant la haine qu'on lui portait était grande. « Je considère, » dit un membre de la chambre des Communes, « qu'une » tête papiste placée sur un corps protestant serait une » monstruosité, et que les conséquences inévitables de » cette anomalie seraient que le corps finirait par être » changé par la tête, ou celle-ci par le corps (1). » Pour donner de la validité à ce compromis entre la Cour et les Communes, on allégua la nécessité d'obtenir l'assentiment de celui contre lequel il était dirigé; le duc d'York devrait le reconnaître obligatoire sous le sceau du serment, et, dans la supposition que toutes ces formalités fussent observées, il n'offrait encore qu'une bien faible garantie à une nation accoutumée depuis longtemps à voir violer avec impunité les promesses qui lui avaient été faites par la Couronne.

Ces conditions, quelque rigoureuses qu'elles dussent paraître pour le duc, furent donc déclarées illusoires et impuissantes pour contenir un prince qui professait avec

(1) Discours de sir W. Pultney. (*The history and proceedings of the house of Commons*, vol. II, p. 87.)



tant de violence et d'opiniâtreté les principes de la monarchie absolue. On ajouta que ces propositions étaient d'ailleurs démenties par les sentiments secrets du Roi; qu'il ne les avait faites que dans la crainte du danger auquel il se trouvait exposé; qu'il était absurde de diviser ainsi la royauté, et que se donner un roi de *fait*, sous un roi de *nom*, c'était appeler sur l'Angleterre tous les fléaux de l'anarchie et de la guerre civile.

Les Communes s'en tinrent donc au bill d'exclusion pur et simple, et l'union des sentiments était telle, qu'il ne s'y trouva qu'un seul opposant, qui devint l'objet des railleries et du mépris de ses collègues.

Charles II vit alors qu'il n'avait rien à espérer de cette assemblée, et ce fut dans cette extrémité qu'il se décida à accepter les offres d'argent que lui avait fait faire Louis XIV. La négociation se termina précipitamment trois jours après l'ouverture du Parlement (1). Le Roi de France assurait au monarque anglais un secours en argent de deux millions pour la première année, et de quinze cent mille livres pour les deux années suivantes. Les conditions de cet ignoble marché étaient que le Roi d'Angleterre se détacherait de son alliance avec les ennemis de la France, et qu'il serait au moins trois ans sans convoquer un nouveau Parlement. Alors, assuré d'obtenir de l'argent, Charles II ne songea plus qu'à se débarrasser le plus tôt possible d'une assemblée qu'il ne pouvait maîtriser, et dont la violence l'aurait peut-être obligé, non-seulement à sacrifier son frère, mais encore

(1) Le 24 mars. (Mazure, *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*, t. I, p. 287.

Letters from Barillon to the french court, and the duke of York to Barillon, concerning Charles's last secret money treaty with France in the year 1681, wich enabled him to act without parliaments during the rest of his reign. (Dalrymple, *Mem.*, *App.*, p. 291-302.)



à compromettre l'autorité royale, en imposant des limitations aux prérogatives de la Couronne; mais au moment où Charles II se vendait à Louis XIV, que faisaient les membres de l'opposition? Comme le Roi, ils mendiaient et acceptaient des largesses de Louis XIV (1).

Bien que l'orgueil britannique ait quelque peine à convenir du fait, on ne peut plus révoquer en doute qu'Algernoon Sidney, Montague, le colonel Titus et plusieurs autres Whigs distingués du temps de Charles II, étaient pour la plupart salariés par Louis XIV, en relation journalière avec Barillon, et bien qu'ils agissent d'après les instigations de l'ambassadeur de France, cela n'empêchait pas quelques-uns d'entre eux de travailler à leur projet favori, le renversement de la monarchie et le rétablissement de la République (2). La preuve de ces relations criminelles entre quelques chefs de l'opposition et la Cour de France, se trouve dans les dépêches de Barillon (3).

(1) Letters from M. Barillon and the duke of York to the french court, and from the prince of Orange to sir Leoline Jenkins, concerning the intrigues of France, the court of Charles II the dukes of York and Monmouth and the prince of Orange, during the two last parliaments of Charles II. (Dalrymple, *Mem.*, *App.*, p. 264-291.)

(2) Lettre de Barillon à sa Cour, du 30 septembre 1680. (Dalrymple, *Mem.*, *App.*, p. 313.)

(3) Hallam, *Histoire constitutionnelle*, t. II, p. 16. — Dalrymple, *Mem.*, *App.*, p. 315 et 319. On trouve dans Dalrymple :

Etat de l'argent employé par M. Barillon, depuis le 22 décembre 1678. Parmi ceux qui reçurent des gratifications de la Cour de France, on compte :

Le duc de Buckingham, qui reçut 1,000 guinées; M. Hamdem, 500 guinées; le colonel Titus, 500 *id.*; Algernoon Sidney, en deux fois, 1,000 guinées.

Mountague, à qui la Cour de France avait promis 100,000 couronnes pour ruiner le comte de Danby, ne toucha, sur la somme promise, que 50,000 couronnes.

Le 15 janvier 1680, Louis XIV fit offrir par Barillon 10,000 pistoles à lord Sunderland et 5,000 à la duchesse de Portsmouth, et, le 19 février



C'est ainsi que Louis XIV, en soudoyant tous les partis, parvint à entretenir le feu de la discorde en Angleterre, pour rendre l'influence de cette puissance nulle sur le continent; mais il y avait un parti qui était pur de toutes ces bassesses, et que tout l'or du cabinet de Versailles ne serait pas parvenu à corrompre : c'était la masse de la nation; elle fondait son espoir sur le prince d'Orange, comme celui-ci comptait sur elle.

Cette session de huit jours fut remarquable par la discussion d'une question importante de droit constitutionnel. Les Communes avaient voulu soustraire Fitz-Harris, l'auteur du libelle séditieux dont il a été parlé plus haut, aux effets ordinaires de la loi, sous prétexte de le mettre en accusation devant la chambre haute. Les Lords décidèrent que Fitz-Harris serait pousuivi devant les tribunaux ordinaires, fondant en apparence cette résolution sur ce que le prévenu n'appartenait point à la chambre haute. Cette doctrine dangereuse, dont la conséquence eût enlevé aux Communes le droit d'accusation (1), fut énergiquement repoussée par elles, et Hume fait observer que l'affaire de Fitz-Harris fut effectivement le premier exemple qu'on trouve d'un pareil refus (2).

Alors les Communes accusèrent les Pairs d'un déni de justice et d'avoir violé la Constitution; elles déclarèrent que toute cour inférieure qui procéderait contre Fitz-Harris, ou contre tout autre, chargé d'accusation par

suivant, Barillon écrivit à sa Cour : « Milord Sunderland et Mme de Portsmouth ont fort bien reçu les offres des gratifications que je leur ai fait espérer. »

M. Herbert, désigné pour aller en qualité d'envoyé du Roi d'Angleterre en Suisse, offrit ses services à la Cour de France moyennant 5,000 livres.

(1) D'*Impeachment*. Après la révolution, les Lords revinrent sur leur décision, et reconnurent qu'un individu qui n'appartenait point à leur chambre pouvait être accusé devant elle. (Hallam, *Hist. const.*)

(2) Hume, *History of England*.



leur chambre, serait coupable d'insigne violation de ses priviléges.

Le dissentiment qui venait de s'élever entre les deux chambres fournit à la Cour un prétexte pour se défaire du Parlement ; le 28 mars, sept jours après l'ouverture de l'assemblée, le Roi se transporta à la chambre des Lords, manda les Communes, qui déjà procédaient dans leur chambre à la seconde lecture du bill d'exclusion, et prononça la dissolution du Parlement. Cela fait, Charles II quitta sur-le-champ Oxford où il avait tout à redouter du ressentiment de ceux qui avaient escorté les députés de l'opposition.

Voici comment lord Conway, l'un des ministres du Roi, rend compte au prince d'Orange de ce qui venait de se passer (28 mars, *v. s.*)

« Maintenant que nos affaires ont essuyé un grand » changement par la dissolution du Parlement qui a eu » lieu hier à Oxford, je vais tâcher d'en faire à Votre Al» tesse un court récit.

» On avait proposé, comme un moyen pour empêcher » le bill d'exclusion, que Votre Altesse et la princesse » d'Orange fussiez déclarés régents à la mort du Roi, et » revêtus de tous les pouvoirs et de toute l'autorité royale, » en en laissant seulement le nom et le titre au duc, qui, » sous ces conditions, devrait être banni pour jamais, et » que tout ceci serait assuré par la clause d'*exclusion*, si » le duc tentait de violer cet acte.

» Si on leur avait proposé le duc de Monmouth pour » régent, il est à croire qu'ils l'auraient accepté ; mais » avec une proposition telle que celle qu'on leur a faite, » ils aiment mieux un bill d'exclusion sans nommer un » successeur ; mais Sa Majesté, qui l'a déjà refusé plus » d'une fois dans plusieurs Parlements, a enfin profité,

» pour les dissoudre, de l'occasion dont je vais parler :
» Un certain Fitz-Harris, coquin fieffé, ayant écrit le livre
» le plus abominable et le plus injurieux, non-seulement
» contre Sa Majesté, mais contre toute sa famille, a été en-
» voyé, par ordre du Roi, devant les tribunaux pour être
» jugé ; mais la chambre des Communes, pour le retirer des
» mains de la justice, a porté à la chambre des Pairs une
» accusation de crime de lèze-majesté contre Fitz-Harris.
» Les Pairs n'ont pas voulu la recevoir, et ils ont ordonné
» qu'il fût jugé selon le droit coutumier. Sur quoi la
» Chambre des Communes a rendu plusieurs suffrages
» extravagants que j'ai cru devoir ajouter ici, et qui doi-
» vent à l'*avenir rompre toute communication entre les*
» *deux chambres* (1). En conséquence, Sa Majesté a jugé
» à propos de saisir cette occasion pour les dissoudre, et,
» après l'avoir fait, elle est partie pour Londres, ou elle a
» trouvé tout le monde enchanté de son heureuse arrivée
» et les choses dans le plus parfait état de tranquillité.

» Ceci n'empêchera pas du tout Sa Majesté de donner
» tous ses soins à ses alliés, et surtout à ceux pour lesquels
» Votre Altesse et les États-Généraux s'intéressent. Elle
» sait bien que ses voisins n'ont pas grande opinion de
» sa force, lorsqu'elle est sans l'assistance de son Parle-
» ment; mais cependant elle croit que, malgré cela, il
» sera dans son pouvoir d'armer assez de vaisseaux et
» assez d'hommes pour soutenir ses alliés et les secourir
» d'une manière plus efficace que si la monarchie était
» renversée et la Couronne rendue élective, ce qui fait le
» but de tous leurs projets, et Votre Altesse doit voir,

(1) Il y a dans l'original : « *And made it impossible by such heats to have* » *Any further intercourse between the turo houses.* » Ceci s'appliquait-il seulement à la chambre des Communes qu'on venait de dissoudre, ou bien la phrase doit-elle être prise dans un sens absolu et général ?

» par toutes les actions de Sa Majesté, qu'elle prend un
» intérêt tout particulier pour les Provinces-Unies avec
» lesquelles elle sent que ses intérêts sont aussi liés, de
» même que ceux de Votre Altesse, et elle me charge de
» l'assurer qu'elle y donnera tous ses soins (1). »

Tel était le langage artificieux que Charles II faisait tenir en son nom par ses ministres au prince d'Orange, au moment où il venait de sacrifier la cause de ses alliés pour une pension de la France.

Lord Hyde, beau-frère du duc d'York, connu depuis sous le nom de lord Rochester, fut le seul des ministres de Charles II qui eut connaissance du traité de subside et de ses clauses. On lit dans Dalrymple :

« Barillon avait vivement combattu pour que le traité
» fût conclu par écrit et signé par les deux princes ; mais
» Charles II s'y refusa, et ce ne fut qu'une convention
» verbale. Le seul lord Hyde fut instruit de ses condi-
» tions, et Barillon écrit, le 14 avril 1681, que le Roi
» désira que le traité restât ignoré de la duchesse de
» Portsmouth, alléguant, pour motif de ce désir, que si
» le traité venait à transpirer et que la duchesse en fût
» blâmée, elle pût en toute conscience protester de son
» innocence (2). »

Lord Hyde, dont toutes les lettres au prince d'Orange respirent la perfidie et la fausseté, termine la sienne par ces mots : « *Sa Majesté est toujours pour ses alliés dans les*
» *mêmes dispositions qu'elle était dernièrement, et elle les*
» *soutiendra toujours ;* mais si l'on ne peut avoir la paix
» et la tranquillité au dehors que par la ruine entière du
» gouvernement et de la monarchie, je crois qu'elle aura

(1) Lettre de lord Conway, du 29 mars—8 avril 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Dalrymple, *App.*, p. 301.



» de la peine à se décider à de pareilles conditions. Dans » nos entretiens particuliers avec les hommes les plus » considérables du Parlement, quand nous leur deman- » dons pourquoi ils ont refusé la proposition de la ré- » gence, ils répondent qu'ils ne peuvent pas nier que » l'offre ne soit très-avantageuse, et capable de rendre » les esprits à la tranquillité ; mais que, comme ils fai- » saient partie du Parlement, ils s'étaient engagés si avant » avec le bill d'exclusion, qu'ils ne pouvaient pas reculer, » et qu'ils seraient perdus d'intérêts et de réputation, s'ils » se rendaient coupables d'un pareil changement dans » leurs déterminations. Avec des têtes comme celles-là, » nous n'avancerons pas grand' chose ; Dieu veuille que » nous sortions du danger qui nous menace (1) ! »

En parlant de la proposition de la régence et des conditions qui y étaient jointes, le secrétaire d'Etat Jenkins ajoute : « Mais rien de tout ceci n'a été écouté ; ils veu- » lent l'exclusion ou rien, et non-seulement ceci, mais ils » veulent encore avoir, comme il a été dit par un de ces » séditieux en pleine assemblée, le commandement de la » milice, de la flotte, des places fortes et une association » par-dessus le marché. . . . .
» Toutes les choses sont, Dieu merci, dans l'état le plus » parfait de calme et de tranquillité que l'on puisse dé- » sirer, quoique le parti séditieux fasse tous ses efforts pour » exciter du désordre (2). »

Sunderland, disgracié et éloigné de la Cour, écrit au prince, après la dissolution du Parlement : « Tout le » monde est à présent dispersé ; je suis dans un lieu, et » je pense y rester longtemps, où je ne pourrai faire que » des vœux pour la prospérité et le bonheur de Votre

(1) Lettre du 29 mars—8 avril 1681. (Inéd., *Arch. de la Maison d'Orange.*)
(2) Lettre du 29 mars—8 avril 1681. (Inédite, *ut suprà.*)

» Altesse, et si je puis y contribuer en quelque chose, je » me croirai le plus heureux des hommes (1). »

Qui ne reconnaît à ce langage celui qui, durant toute sa carrière, ne connut qu'un mobile : celui de satisfaire son ambition et sa cupidité? A cette époque, brouillé avec le Roi et le duc d'York, il se tourne vers celui qui a le plus de chance de profiter des dissensions qui règnent en Angleterre, et qui dès lors font présager la catastrophe qui précipita les Stuarts du trône? Mais Sunderland n'est pas de ces hommes qui puissent vivre éloignés de la Cour et en dehors des intrigues politiques. Il a essuyé tout le courroux du Roi, il a encouru toute l'indignation du duc d'York pour avoir voté contre la Cour dans l'affaire de l'exclusion. Eh bien! ce même Sunderland reparaît peu de temps après sur la scène. C'est un personnage indispensable à la ruine de la Maison de Stuart. Charles et son frère reviennent toujours à lui, bien qu'il ne retourne jamais franchement à eux; il rentre en grâce, et, dès le mois de juillet suivant, il prête serment en qualité de membre du conseil privé, à l'époque où commence la réaction royaliste qui signala les dernières années du règne de Charles II.

Revenu à Londres, le Roi avait fait publier une proclamation par laquelle il apprenait à la nation les motifs qui l'avaient déterminé à casser les deux derniers Parlements; la bizarrerie des Communes, leur audace, leurs excès, leur peu de zèle à concourir aux besoins de l'Etat, et l'acharnement qu'elles avaient manifesté toutes les fois que leurs propositions avaient été rejetées ou altérées, étaient les raisons alléguées pour prouver la nécessité où le Roi était de dissoudre ces assemblées (2).

(1) Lord Sunderland au prince d'Orange, du 4-14 avril 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Le 18 avril 1681.



La Cour fut autorisée à s'applaudir de son ouvrage ; bientôt les adresses les plus adulatrices arrivèrent en foule de toutes les parties du royaume, exprimant les félicitations, les éloges, les protestations de dévouement le plus absolu. Le droit divin et l'obéissance passive devinrent la doctrine à la mode. On déclara criminels de lèze-majesté les Parlements qui avaient voté le *bill d'exclusion.* « On se disputait, » dit Fox, « à qui travaillerait » plus efficacement au glorieux ouvrage de la servitude, » en assurant pour le présent, et au duc d'York pour » l'avenir, un pouvoir sans frein et sans bornes (1). »

Le triomphe de la Cour fut aussi grand que l'abaissement de l'opposition fut complet. « Les Whigs, » dit un auteur, « naguère si enflés d'orgueil, étaient, de même que » les anges déchus, étendus sur un lac de feu (2). »

Si les esprits les plus éclairés qui vécurent au milieu du cauchemar politique qui pesait alors sur l'Angleterre s'avouaient incapables de pénétrer dans les profondeurs de cet abîme, à plus forte raison l'historien doit-il y rencontrer des anomalies inexplicables, résultant de l'état maladif d'une société qui croyait trouver un soulagement dans ses maux, tantôt en embrassant avec ardeur la liberté, dût-elle la conduire à l'anarchie, et tantôt le pouvoir d'un seul, au risque de courir les chances d'échanger la liberté contre l'esclavage.

Si de nombreux documents n'étaient point là pour confirmer ce que les annales de ce temps rapportent relativement à ce changement extraordinaire qui parut s'opérer dans l'esprit public en Angleterre, après la

(1) *Histoire des derniers Stuarts.* — Letter from a person of quality in Scotland to a person of honour in London, concerning his royal Highness, James duke of York. (Somers, *Coll. of tracts,* vol. VIII, p. 291.)

(2) Hallam, *Hist. const.,* chap. XII.



dissolution du Parlement d'Oxford, on serait tenté de ranger ce fait au nombre des fables ; car, comment expliquer ce revirement singulier, ce passage immédiat de l'opposition à l'adoration ; cet abandon si complet du drapeau sous lequel on avait combattu avec tant de persévérance depuis plusieurs années, et cela, pour adorer tout à coup un pouvoir qui jusque-là avait paru, à bon droit, si suspect. L'histoire du règne suivant prouve à la vérité que ce changement ne s'opéra qu'à la superficie ; que les cœurs ne furent point changés, que des bouches officielles seules proclamèrent ce triomphe de la Cour.

L'opposition, dans cette circonstance, fut-elle assez maîtresse d'elle-même pour attirer les Stuarts dans un piége, en faisant briller à leurs yeux une fausse sécurité? Plutôt que de courir les hasards d'une guerre civile immédiate en poussant la Cour et le duc d'York au désespoir, l'opposition calcula-t-elle qu'il était préférable d'ouvrir à ces princes mal avisés une large carrière de folies et de crimes qui devait les conduire à une perte certaine, quoique plus éloignée? Ou bien faut-il y reconnaître le triomphe absolu, mais passager, du parti de la haute église et de l'épiscopat, qui ayant eu à choisir entre le principe de la légitimité et du droit divin et les libertés de la nation, préféra assister aux funérailles de ces dernières plutôt que de se séparer d'un dogme qui devait demeurer sacré aux yeux de l'Eglise anglicane aussi longtemps que la Cour ne s'en servirait point comme d'une arme homicide dont la pointe serait dirigée contre elle (1)? Mais alors aussi, après que la parole eut été

(1) *The character of a popish successor and what England might expect from one;* Pamphlet whig. — En réponse à cet écrit, il en parut un ayant pour titre : *Some short reflections on some passages in a late pamplet, called the character of a popish successor, and considerations thereupon.* (Sommers, Coll. of tracts, vol. VIII, p. 372.) — On remarque dans ce dernier pamphlet plu-



si brutalement étouffée par la suppression du Parlement, commence cette rude guerre de pamphlets et d'écrits politiques, signes précurseurs des tempêtes sociales ; un des premiers qui parut après la dissolution du Parlement d'Oxford a pour titre : *Vox populi, vox Dei.....* On y lit les passages suivants :

« Point d'héritier papiste ! point d'héritier papiste ! » Telle est la voix du peuple, et si les prières de la majorité de cette nation sont exaucées, ce cri sera la voix » de Dieu, et l'Angleterre n'aura point la douleur de voir » un papiste, un idolâtre sur le trône. » Et plus loin, on y remarque ce passage significatif pour celui à qui il s'adresse : « Un cri unanime part du peuple : Point d'héritier » papiste, point d'idolâtre ! point de reine Marie en culottes ! point de nouveau persécuteur des protestants » dans notre patrie (1) ! »

C'est ainsi qu'on saluait d'avance l'avénement de l'héritier de Charles II. Peut-on s'étonner après cela que, pour le duc d'York, le trône fût le chemin qui conduit à l'exil ?

La nouvelle de la dissolution du Parlement causa autant de satisfaction au duc d'York qu'elle excita d'inquiétude chez le prince d'Orange et parmi les puissances menacées par la France. « Je vois, » dit le duc à son gendre, « que vous avez appris la dissolution du Parlement, et » que vous craignez qu'elle n'ait de fâcheux résultats. » Quant à l'effet qu'elle peut produire chez vous sur le » continent, je ne prétends pas en juger ; mais tout ce que » je puis vous dire, c'est qu'ici, dans notre petit monde,

sieurs passages qui sont l'expression des principes professés par la haute Eglise.

(1) *Vox populi, vox Dei*, or England's general lamentation for the dissolution of the parliament 1681. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 301.)— Rapin, vol. II, p. 722.



» une pareille mesure était nécessaire, et qu'elle a eu un » très-bon effet ; car tout est à présent dans la plus grande » tranquillité ; ici même où je suis, elle a beaucoup dé- » concerté les fanatiques et a détruit tous leurs plans. Ainsi » donc j'espère que désormais ils seront tranquilles et ne » se mettront pas en révolution, comme ils l'auraient cer- » tainement fait si le Parlement avait existé encore quel- » que temps ; car comment pouvait-on attendre rien de » bon d'une chambre des Communes qui, tout le monde » le sait, ne voulait que la ruine de la monarchie, et qui » aurait infailliblement mis en combustion toute l'Angle- » terre ? Mais, Dieu soit loué, Sa Majesté a bien su ce » qu'elle avait à faire ; je ne doute pas qu'elle ne continue » ferme dans sa résolution, et alors tout ira bien (1). »

Les appréhensions du prince d'Orange n'étaient cependant que trop fondées ; car, peu après la dissolution du Parlement, le Roi de France fit marcher des troupes vers les Pays-Bas espagnols. Le Roi de la Grande-Bretagne se vit alors pressé par les ambassadeurs d'Espagne et de la République, de remplir les conditions de l'alliance défensive, conclue, en 1680, entre les Cours de Londres et de Madrid. Mais Charles II, qui s'était lié les mains par le traité de subside du 24 mars, éluda de satisfaire à leurs demandes, et chercha à gagner du temps en promettant de faire des remontrances à l'ambassadeur de Louis XIV à Londres, au sujet des infractions de son souverain à la paix de Nimègue ; remontrances stériles et mal calculées pour détourner les dangers dont l'Europe paraissait de nouveau menacée (2).

(1) Lettre du duc d'York. Edimbourg, 14-24 avril 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lettres de lord Hyde au prince d'Orange, des 10-20 et 24 mai—3 juin 1681. (Inédites, *ut suprà.*)



VIII. Le prince d'Orange ne s'était point écarté de la règle de conduite qu'il s'était prescrite depuis l'origine des démêlés entre la Couronne et les Communes, quelles que pussent être les inductions que les parties intéressées dans cette grande lutte cherchaient à tirer de son extrême réserve. Guillaume voulait rester étranger à ces ardents débats, rôle qui mécontenta les chefs de l'opposition et la Cour. Les premiers se tournèrent alors vers Monmouth ; et ce jeune ambitieux devint entre leurs mains un jouet qu'ils opposèrent à la Cour. Celle-ci ne put dissimuler son dépit de rencontrer tant de froideur pour la défense de sa cause dans le prince d'Orange ; car elle lui imputait à crime de démontrer au Roi et à ses ministres, qu'en dehors d'un accommodement, il ne pouvait y avoir de salut ni pour l'Angleterre ni pour le continent.

Un langage aussi sage ne pouvait être apprécié ni par le Roi ni par son frère; l'un et l'autre étaient disposés à n'y voir qu'un piége. Il ne pouvait guère davantage être compris par les chefs immoraux et fanatiques de l'opposition. Parler le langage de la froide raison à un Charles II, à un duc d'York, à un Monmouth, à un Shaftesbury, n'était-ce point perdre et son temps et ses peines ? Nulle puissance humaine n'était capable de ramener ces têtes folles et ces cœurs profondément pervers à des pensées plus conformes à leur propre intérêt et à l'intérêt général ; la passion qui les aveuglait les poussait à une perte inévitable. La Providence en avait décidé ainsi ; ses décrets devaient s'accomplir pour donner une satisfaction éclatante à l'humanité, qui n'avait eu que trop à souffrir de la part de ces hommes corrompus, qui avaient abdiqué tout sentiment de grandeur et de dignité, et dans le caractère desquels on ne retrouvait pas la plus petite étincelle d'honneur, de moralité et de vertu.

D'ailleurs, les conseils mêmes du prince d'Orange, quoique donnés en termes généraux, servaient le plus souvent à le rendre suspect aux yeux du Roi et de son frère, lesquels se persuadaient que le prince ne voyait d'accommodement possible entre la Couronne et les Communes qu'autant que le Roi se mettrait à la discrétion de la chambre basse. Les ardents défenseurs de la prérogative royale en inféraient que le prince voulait pousser la Couronne à sanctionner l'exclusion du duc d'York.

Tel fut, entre autres, le langage que lord Hyde tint au Roi, en lui faisant part d'une lettre qu'il avait reçue du prince (1), dans laquelle celui-ci démontrait l'impérieuse nécessité de mettre une fin à des divisions qui ébranlaient le royaume et rendaient nulle l'action du gouvernement britannique sur le continent, où cependant il était appelé à jouer un rôle important pour le salut de tous.

Voici en quels termes lord Hyde s'exprime dans sa réponse au prince d'Orange :

« Je remercie très-humblement Votre Altesse de la » lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce » mois . . . .

» Votre Altesse me permettra de lui dire que j'ai cru » m'apercevoir, par une partie de sa lettre, où elle me » disait qu'elle avait des raisons pour ne pas parler des » moyens qu'il fallait employer pour obtenir un accom- » modement, que Votre Altesse persiste à ne voir qu'un » seul expédient qui, elle peut me croire, ne viendrait » jamais à bout d'arranger les choses. Dieu sait même si » le Roi jugera à propos de l'adopter. J'espère qu'il ne le » fera pas; mais, s'il vient à le faire, Votre Altesse sera,

(1) Cette lettre n'a pas été publiée dans la correspondance de lord Rochester, et la minute ne se trouve pas dans les archives de la Maison d'Orange.



» je crois, bien aise que je l'aie bien informée à cet » égard. J'ai cru que ce que j'avais de mieux à faire » était de montrer au Roi la lettre de Votre Altesse. Il » m'a dit, en réponse, qu'il était impossible d'avoir un » bon arrangement, si les deux partis ne rabattaient pas » quelque chose de leurs prétentions. Mais l'expédient au- » quel Votre Altesse fait allusion dans sa lettre, et qu'on » a si longtemps demandé ici, aurait l'inconvénient de » faire pencher la balance d'un seul côté, et serait par » conséquent plutôt une soumission qu'un arrangement.

» Ainsi, Monseigneur, si par quelque moyen Votre » Altesse pouvait les amener à accepter toute autre chose » que la subversion du gouvernement, qu'on l'essaie, pour » l'amour de Dieu. Et si ces moyens ne produisent pas » l'effet qu'on en attend, ne rejetez pas tout le blâme sur » un parti qui a été disposé à tout accorder au Parle- » ment, excepté le bill d'exclusion, et qui a assez montré » qu'il était prêt à adhérer à toute mesure raisonnable. » Je ne sais pas ce que je dirai de plus à Votre Altesse; » dans peu de temps nous saurons quelle doit être l'issue » de l'assemblée de ce Parlement à Oxford, et je conviens » facilement avec Votre Altesse, que si elle est mauvaise, » le Roi, la monarchie et tous ses alliés seront dans une » bien fâcheuse position; mais je pense aussi que si l'ar- » rangement se fait aux termes que l'on vient de deman- » der, il sera aussi mauvais pour nous tous; car il ne » saurait durer longtemps et préserver la famille royale, » que je prie Dieu de bénir et conserver (11-22 mars » 1681) (1). »

L'interprétation donnée à sa lettre par lord Hyde, tendait à brouiller le prince d'Orange avec le Roi et le duc d'York. Cette conduite peu loyale excita toute l'indi-

(1) Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*

gnation de Guillaume, et la vivacité de son ressentiment respire dans sa réponse à lord Hyde :

« Je ne sais, » dit-il, « pourquoi vous donnez des ex- » plications à mes lettres, quand je ne m'explique pas » sur une matière aussi importante et aussi délicate que » celle de l'*exclusion*, sur laquelle je ne me suis pas ex- » pliqué et ne prétends pas le faire. Ainsi, je suis très- » surpris que vous en ayez parlé au Roi comme d'une » chose que je lui conseille, et que vous en tiriez la consé- » quence que je suis d'avis que Sa Majesté se soumette » aux volontés de son Parlement. L'avis que je vous ai » mandé était, je suis encore de ce sentiment, que si l'on » ne trouvait quelque expédient pour unir le Roi et son » Parlement, je croyais les affaires du Roi, du royaume » et de tous ses alliés dans un très-méchant état. Quel » remède il y a pour prévenir de si grands maux, je ne » le sais ; mais si je le savais, j'aurais de la peine à vous » l'écrire, puisque vous donnez de telles explications à » mes lettres. Dieu nous préserve tous des grands maux » que je crains (1er avril 1681) (1). »

Ce langage énergique mit en émoi l'artificieux conseiller de Charles II, qui ne voulait pas se faire un ennemi d'un prince qui pouvait tôt ou tard devenir son souverain. Il s'humilia donc en baisant la verge qui le châtiait si rudement. Il écrivit :

« J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'hon- » neur de m'écrire le 1er avril, et qui m'a tellement sur- » pris que je ne savais que répondre par le dernier » courrier. J'ai eu assez de temps depuis pour me de- » mander à moi-même si j'avais pu offenser en quelque » chose Votre Altesse dans ma lettre précédente, et je

(1) Lettre inédite d'après la minute écrite de la main du prince d'Orange. (*Archives de la Maison d'Orange.*)



» dois surtout m'en garder dans celle-ci. Ainsi je n'entre-
» prendrai pas de me justifier de ce que j'écrivis alors,
» plutôt j'en demanderai humblement pardon à Votre
» Altesse, et je puis l'assurer que je n'aurais jamais cru
» qu'elle eût pris si mal la chose.....

» Quoi qu'il en soit, Votre Altesse m'a fortement fait
» sentir son mécontentement, et je m'y soumets, comme il
» est de mon devoir de le faire, en assurant Votre Altesse
» que, quoi qu'elle en pense, elle ne trouvera nulle part un
» serviteur plus dévoué et plus obéissant, et ne cessera
» jamais d'être tel, quelque mal que Votre Altesse puisse
» le traiter (1er-11 avril 1681) (1). »

IX. C'est dans ces circonstances que le prince d'Orange se décida à se rendre en Angleterre, d'après le conseil de quelques-uns de ses amis (2), pour détruire les fâcheuses impressions qui s'étaient élevées dans l'esprit du Roi, et prévenir une rupture qui paraissait inévitable entre la Cour de Londres et celle de La Haye.

On peut juger de ce qui devait résulter de cette entrevue, en lisant le tableau que M. Sidney trace de la Cour du Roi d'Angleterre et des obstacles que le prince aurait à vaincre en s'y rendant. Les amis du prince paraissent avoir senti qu'il devait être bien préparé avant de se risquer sur une scène aussi compliquée que l'était la Cour de Londres à cette époque.

La lettre de M. Sidney devait servir à l'initier à cet égard. Voici ce qu'il dit au prince :

« Il est certain que l'on vous a considérablement des-
» servi auprès du Roi. On lui a fait croire que Votre Al-
» tesse est du parti qui lui est le plus opposé ; que vous

(1) Inédite. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Lettres de Temple, de Godolphin, de Sidney, au prince d'Orange, du 28 juin—8 juillet 1681, publiées dans l'*Appendix* de Dalrymple.



» êtes en correspondance suivie avec ceux qu'on appelle » ses ennemis ; que vous avez un intérêt opposé au sien ; » en un mot, je crois qu'il y en a dans le cabinet qui se» raient assez désireux de voir une rupture entre le Roi et » Votre Altesse. Je dis clairement à lord Halifax et à lord » Hyde que telle était mon opinion ; ils me répondirent » qu'ils ne croyaient pas que parmi eux il pût y avoir un » tel misérable ou un tel fou, puisque non-seulement cela » pourrait détruire cette nation et toute la famille royale, » mais l'Europe en général. Je suis disposé à croire que » ces deux lords ne pensent pas ainsi, mais qu'ils seraient » heureux de voir régner la bonne intelligence entre le Roi » et Votre Altesse, particulièrement lord Halifax.....

» Je vais maintenant faire à Votre Altesse une courte » description de notre Cour et des personnages qui s'y » trouvent : MM. Godolphin et May, et deux ou trois au» tres sont très-honnêtes gens, mais ils n'ont guère d'in» fluence auprès du Roi ; quant aux autres, ce sont de » grands coquins ; ils font accroire au Roi que ses affaires » dans le royaume sont dans une situation très-satisfai» sante ; ce qui n'est pas, car elles deviennent de jour en » jour plus ridicules. Il n'y a que les créatures du duc qui » aient quelque crédit, et ils ne s'appliquent qu'à ce qui » peut être utile au duc et à eux-mêmes, sans s'inquiéter » de ce qui pourrait être utile au Roi et à la nation ; quant » aux affaires du dehors, elles n'entrent jamais dans leurs » têtes.

» Milord Halifax est très-animé contre la chambre des » Communes, mais il doit aller avec la Cour (car il n'a » d'amis nulle autre part), ce qui l'oblige d'agir parfois » contrairement à ses inclinations.

» Milord Hyde est tout au duc, et pour tout ce que » celui-ci veut, bien ou mal.



» M. Seymour est tres-violent, il désespère d'être bien » avec le Roi, si celui-ci est bien avec son peuple. Aussi, » par ses conseils journaliers, cherche-t-il à rendre la » rupture irréparable, et je crois en conscience qu'il fait » tout ce qui est en lui pour amener un éclat entre le Roi » et Votre Altesse.

» J'ai parlé confidemment de toutes ces choses avec » sir William Temple et M. Godolphin, qui, j'en suis sûr, » sont toujours dévoués à Votre Altesse, et par leurs let- » tres, vous verrez qu'ils croient que votre arrivée ici vous » sera d'une grande utilité.

» Différant sur la manière, nous croyons cependant tous » que, puisqu'il existe un malentendu entre le Roi et Votre » Altesse, et qu'il peut s'augmenter de plus en plus, nous » croyons que votre présence ici pourra tout rétablir ; que » ceci pourra produire beaucoup de bien, et que cela ne » pourra nuire en rien à Votre Altesse ; nous croyons aussi » que les ministres n'en seront pas contents, et que pour » cela il faudra que tout se passe entre le Roi et Votre » Altesse.

» Milord Halifax, je pense, ne s'y opposera pas, parce » qu'il dit, l'autre jour, qu'il pensait que votre venue ici » pourrait être utile. . . . .

» J'ai fait un compliment, de la part de Votre Altesse, » à la duchesse de Portsmouth, qu'elle prit fort bien, » mais ne vous sera guère utile ; car elle n'a plus aucun » crédit auprès du Roi, et les ministres persuadent le Roi » de la renvoyer, s'imaginant par là se réconcilier avec » la nation.

» Milord Feversham possède plus que tout autre la » bienveillance personnelle du Roi ; M. Legge en a une » grande part. Mais, ce qu'il y a de plus extraordinaire, » c'est la faveur dont jouit la reine. . . . . . . »



Outre les grandes questions politiques qui divisaient le prince d'Orange et la Cour de Londres, il y avait encore, à cette époque, une circonstance qui avait jeté une grande froideur entre le Roi et son neveu. Voici ce qui y donna lieu :

Depuis l'origine de l'indépendance des Provinces-Unies, elles avaient eu à leur service des régiments anglais et écossais, qui, d'après des capitulations, se recrutaient en Angleterre et en Ecosse, et qui devaient être commandés par des officiers de leur nation.

Le commandement en chef de ces régiments, qui formaient une brigade, avait été possédé en dernier lieu par le comte d'Ossory, fils du duc d'Ormond; mais à sa mort, Charles II et le duc d'York jetèrent les yeux sur un catholique pour commander ces régiments, et proposèrent au prince d'Orange lord Dumbarton (1); mais ce choix déplut à Guillaume; il ne voulait pas d'un catholique d'abord, et, en second lieu, il avait le projet de donner le commandement à M. Sidney, qui lui était tout dévoué, mais qui, par cela même, était mal vu du Roi, de son frère et des ministres, comme Sidney le dit dans sa lettre. Cette affaire, bien que d'une importance très-secondaire, avait vivement piqué le Roi d'Angleterre contre son neveu.

Bien que la visite du prince d'Orange contrariât le Roi de la Grande-Bretagne, il ne jugea pas prudent de refuser à son neveu ce qu'il venait d'interdire à son frère; car lord Conway écrivit au prince : « Le duc d'York » voyant que tout allait si bien à la Cour, a montré le » désir d'y revenir; mais Sa Majesté n'y consentira d'au» cune manière (2). »

(1) Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 3-13 août 1680. (Inédite.)

(2) Lettre de lord Conway au prince d'Orange, du 31 mai—11 juin 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



Charles et son frère ne virent dans ce voyage que le désir de s'assurer de la force des différents partis et celui de se mettre en relation avec les chefs du parti populaire, dans la crainte d'être supplanté par Monmouth.

La Cour de France fut vivement alarmée de ce projet, et Charles II pria Barillon de dissiper les appréhensions de Louis XIV. « Je vous prie, » dit-il à l'ambassadeur, « d'être » mon garant auprès du Roi mon frère, et de répondre, » pour moi, que je n'entrerai en rien qui puisse lui dé- » plaire, présupposé toujours qu'il ne vienne pas attaquer » les Pays-Bas ; vous savez que c'est le fondement de notre » alliance (1). »

De son côté, le duc d'York, retenu par les ordres du Roi à Edimbourg, redoutait entre son frère et son gendre une prochaine réconciliation qui, si elle venait à s'opérer, ne pouvait se faire qu'à ses dépens. Il existe une lettre du duc à Barillon qui prouve que, du lieu de son exil, il commandait à un parti dévoué. « J'ai été fort » surpris d'apprendre que le prince d'Orange était sur le » point de partir pour Londres ; je n'en ai rien su que » par la dernière poste, par laquelle j'ai reçu une lettre » du Roi qui m'ordonne de ne prendre aucun ombrage de » ce voyage, parce que le prince ne l'obligera pas à chan- » ger les mesures qu'il a prises. Je lui ai écrit de nou- » veau sur ce sujet, comme je l'ai cru convenable à mes » intérêts. J'ai averti aussi mes amis d'être alertes ; ainsi » j'espère que ce voyage ne nous causera aucun préju- » dice ; soyez persuadé que je ferai toujours mon devoir » pour le service de votre maître (2). »

Le prince arriva à Windsor le 24 juillet. On peut se

(1) Lettres de Barillon des 21 et 24 juillet 1681. (Dalrymple, *App.*, part. 1, page 8.)

(2) Dalrymple, *App.*, part. 1, p. 7.



former une idée de son opinion sur l'état des affaires, par la réponse du duc d'York à une de ses lettres. « Je suis » bien aise d'apprendre par votre lettre de Windsor, que » vous êtes arrivé en cette ville, et que vous avez entre- » tenu Sa Majesté de ses affaires ; mais je suis loin de » croire qu'elles soient *en aussi mauvais état que vous le* » *pensez*. Il est vrai, » ajouta le duc, « qu'il ne règne pas » d'une manière aussi absolue que je l'aurais désiré, et » qu'il devrait régner ; mais il est à présent dans une po- » sition plus favorable que lorsque le Parlement tenait » ses séances, et j'espère qu'avec le temps, les choses » s'arrangeront peu à peu, si le Roi persiste ferme dans » ses résolutions et continue à accorder sa confiance à » ses anciens amis, et ne se laisse pas tromper par *ceux* » *que vous allez voir à Londres ;* car, quoiqu'ils changent » d'opinion à présent et deviennent loyaux sujets, il n'est » plus dans leur pouvoir de bien servir Sa Majesté. Moins » vous aurez affaire avec ces gens-là et mieux vous vous » en trouverez (1). »

Le prince, loin de partager les vœux imprudents de son beau-père, exhorte le Roi à ne pas abandonner ses alliés, assurant que le seul moyen de les servir est de réunir un nouveau Parlement. Mais Charles II, effrayé d'une semblable proposition, répondit que cela le jetterait immanquablement dans les mêmes embarras d'où à peine il venait de sortir, et qu'il ne pouvait songer à convoquer un nouveau Parlement aussi longtemps qu'on n'aurait pas trouvé quelque moyen de prévenir une chose aussi dangereuse pour la monarchie héréditaire.

Le prince demanda du temps pour y réfléchir et la permission d'en parler à qui il lui conviendrait, et sa de-

(1) Lettre du duc d'York, du 2-12 août 1681. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



mande lui fut accordée. Alors il se rend à Londres, où il est reçu avec distinction. Il parle avec les personnages les plus accrédités du parti opposé à la Cour, leur dépeint le danger dont les alliés naturels de l'Angleterre sont menacés ; il cherche à leur persuader d'accorder les subsides nécessaires au gouvernement, si le Parlement est convoqué, sans aborder les questions irritantes d'*exclusion*, de *limitation* ou de changement dans le ministère. Les uns disent qu'il parvint à leur faire comprendre qu'en disputant avec le Roi, dans un moment où le sort de l'Europe dépend d'une union sincère entre la Couronne et le Parlement, ils compromettent leur propre cause, celle des alliés et celle du protestantisme dont ils se disent les défenseurs, et fournissent un prétexte à la Cour de décrier le Parlement comme une assemblée de factieux, toujours prête à profiter des embarras de la Couronne pour empiéter sur la prérogative royale. D'autres prétendent que le prince trouva les meneurs de l'opposition entièrement intraitables, et qu'ils allèrent jusqu'à répondre : « qu'il leur fallait plus qu'un *bill d'exclusion*, qui » n'était qu'un insignifiant morceau de parchemin; » ce qui fit supposer au Roi que l'opposition visait à se rendre maîtresse de la milice (1).

Pendant son séjour dans la capitale, le prince est invité à dîner par la Cité; il accepte, malgré les remontrances des ministres du Roi, car la Cour est particulièrement irritée contre la ville de Londres. Mais le prince, au risque de déplaire au Roi, persiste dans son dessein, et il fallut un ordre formel de la Cour pour l'y faire renoncer.

Revenu à Windsor, le prince d'Orange renouvelle ses instances, demande la prompte convocation d'un Parle-

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 234.



ment, et n'obtient pour toute réponse qu'un refus positif. Alors il impute au Roi la ruine de la République, de l'Espagne et de tous les princes qui jusqu'à ce jour avaient été considérés comme les alliés du peuple anglais; Charles II, pour apaiser son neveu, a recours au mensonge, à des promesses dilatoires, et jure qu'il rompra avec la France, si Louis XIV trouble la paix de l'Europe. Guillaume, irrité, quitte l'Angleterre, laissant à Van Beuningen (1) et à l'envoyé espagnol Don Pedro Ronquillo le soin de terminer la négociation d'une ligue entre les Etats, l'Empereur, l'Espagne et plusieurs princes allemands pour arrêter les infractions faites à la paix par la France (2).

La correspondance de Barillon est pleine de détails sur cette visite. Il dit que le prince n'a rien épargné pour obtenir la convocation d'un Parlement; que le Roi et son neveu sont au plus mal ensemble; que celui-ci a de fréquentes conférences avec lord Russel; qu'il se montre souvent au public, et que sa présence en Angleterre l'a rendu très-populaire; qu'il tient de la duchesse de Portsmouth, que le prince l'avait vivement sollicitée d'appuyer l'*exclusion;* enfin, que le prince a complétement échoué dans son dessein de former une alliance intime entre l'Angleterre et les États, contre la France (3).

Après le départ du prince, Charles II ne dissimula pas son opinion sur le but de ce voyage. « Je m'étonne, » dit le Roi, « de voir le prince d'Orange et le duc de Mon» mouth si bien ensemble, car tous deux convoitent la » même maîtresse (4). »

(1) Ambassadeur des États-Généraux à la Cour de Londres.

(2) Dalrymple, *Mem.*, *App.*, part. 1, p. 13.

(3) Lettres de Barillon, des 11 et 25 août, 25 septembre et 1er octobre 1681. (Dalrymple, *App.*, part. 1, p. 8.)

(4) Dalrymple, *Mem.*



Bien que rien ne justifie les soupçons que le Roi avait conçus des intentions de son neveu, il n'est pas douteux cependant que, pendant son séjour en Angleterre, Guillaume n'ait travaillé, non à s'emparer de la Couronne, mais à la retirer de la honteuse dépendance dans laquelle le Roi l'avait mise d'une puissance étrangère et ennemie, dans l'espoir de l'affranchir du contrôle régulier et constitutionnel du Parlement. La contradiction évidente, l'absence de toute logique d'une semblable combinaison furent toujours une cause de faiblesse réelle pour les Stuarts. On a vu, et les siècles futurs verront probablement encore, des peuples courber passagèrement la tête sous le joug du despotisme, à condition que ce despotisme s'offre à eux sous une forme qui en impose à la multitude par l'éclat et le grandiose qui l'accompagnent; mais il n'est pas de peuple civilisé qui voulût tolérer le despotisme d'un prince qui, mettant de côté toute espèce de grandeur et de dignité personnelle, se rendrait, en quelque sorte, vassal lui-même d'un souverain étranger, pour commander en maître absolu à ses sujets. La position humiliante dans laquelle les Stuarts s'étaient mis à l'égard de la France, était, par conséquent, un obstacle insurmontable à l'établissement de leur pouvoir arbitraire.

On attribue trop souvent à l'intrigue ce qui n'est que le résultat nécessaire, inévitable, de certaines positions, de certaines circonstances. Mais quand on parle un langage qui est compris par toute une nation; quand ce langage est tel qu'il fait vibrer une corde sensible à tous les cœurs, quand tout ce qui était sincèrement Anglais, parlait et pensait comme le prince d'Orange, certes celui-ci fut dispensé d'avoir recours à l'intrigue pour captiver le peuple, se rendre populaire, et se faire regarder comme le seul membre de la famille royale, dont les

opinions, les vues, les sentiments et les intérêts sympathisaient avec ceux de la nation.

Abandonnant donc les intrigues mesquines du moment présent aux Monmouth, aux Shaftesbury, aux Sunderland, et à cette foule d'intrigants subalternes qui pullulaient à la Cour d'Angleterre, Guillaume attendait tout du temps et de l'irrésistible force des événements qui se préparaient déjà à cette époque. Guillaume connaissait le grand art d'attendre, d'amener les choses, de les laisser mûrir et d'agir quand le moment de frapper un grand coup était arrivé. Talent inappréciable en politique, parce qu'il fait éviter les fautes et les erreurs auxquelles sont exposés ceux qui, par trop d'impatience, courent au-devant des événements qui souvent leur échappent par un empressement maladroit.

Guillaume prévoyait que la lutte engagée entre les Whigs et les Torys devait avoir une issue favorable à une cause qui était celle de l'Europe entière. Il comprit que les deux partis, ouvrant un jour les yeux sur les suites funestes de leurs divisions, viendraient se jeter plus tard entre ses bras, et auraient besoin de son intervention pour rétablir l'ordre et la tranquillité en Angleterre, en affermissant sur une base nouvelle la constitution du royaume, le règne des lois, et les garanties politiques, civiles et religieuses du peuple anglais.



CHAPITRE SEIZIÈME.

TRÊVE DE VINGT ANS,

DITE

TRÊVE DE RATISBONNE.

Violentia et impotentia.



SOMMAIRE.



TRÊVE DE VINGT ANS,

DITE

TRÊVE DE RATISBONNE.

I. On a vu Louis XIV occupé de trois choses depuis la paix de Nimègue : il relève l'ancien parti de Witt dans la République, à l'aide des intrigues du comte d'Avaux ; celui-ci a su l'opposer au prince d'Orange chaque fois que le prince proposait aux États-Généraux une mesure qui pouvait être considérée comme contraire aux intérêts du Roi de France.

En Autriche, il a réduit l'Empereur à trembler devant les Hongrois révoltés ; les protestants, joints aux mécontents politiques de ce royaume, soutenus par l'ambassadeur de Louis XIV à Varsovie, ont commencé la guerre contre l'Empereur, en se liguant avec les Turcs.

L'Angleterre offre un autre champ à l'intrigue. Là, Louis XIV s'est adressé à tous les partis, afin de mieux exciter leurs haines et leurs violences mutuelles. Il y a préparé tous les éléments d'une guerre civile et religieuse. La Couronne, l'opposition, l'Eglise anglicane et les presbytériens, tous concourent, soit directement, soit indirectement à la politique de Louis XIV. Enfin, ce prince finit par acheter la Cour, et rend Charles II

esclave de sa volonté, en s'engageant à lui payer une pension annuelle.

Après avoir enchaîné ainsi les trois principales puissances qui pourraient mettre obstacle à ses desseins, Louis XIV se prépara à dépouiller la quatrième, l'Espagne.

Peu de mois après la conclusion de la paix de Nimègue, Louis XIV congédia M. de Pomponne, comme ministre des affaires étrangères. Il explique ce renvoi de la manière suivante dans ses Œuvres. Après s'être plaint de la faiblesse et de la négligence de ce ministre, Louis XIV ajoute : « Enfin, il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce » que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur, » de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un » Roi de France qui n'est pas malheureux ; si j'avais pris » le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvé» nients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas » que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. »

Pomponne a été dépeint comme un homme intelligent, mais doux, paisible et juste ; prudent, plein de candeur et de droiture. Il avait, dit le duc de Saint-Simon, un talent particulier à prendre ses *avantages en traitant*. Il séduisait, non par finesse, mais par un charme puissant qui résultait d'une physionomie heureuse, d'un esprit cultivé, et de la connaissance des Cours et des ministres de l'Europe. Il avait de la dignité sans ostentation, de la noblesse sans recherche. Les dépêches de Pomponne respirent la sagesse, la modération et un ton de bienveillance pour ceux avec qui il traite. On y trouve l'exposé de tous les moyens honnêtes qu'il employait pour arriver à son but ; moyens qui, le plus souvent, lui réussirent et l'avaient rendu l'objet de l'estime des Cours étrangères. Mais il était soumis aux volontés d'un maître alors dans la force de l'âge et le feu des

passions. C'est ce qui explique pourquoi Louis XIV dit : « l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et » trop étendu pour lui. » Cependant, dans un âge plus avancé, Louis XIV rappela au conseil le ministre disgracié alors. On peut supposer qu'après la paix de Nimègue Louis XIV craignait de trouver Pomponne peu propre à continuer la guerre sourde qu'il se proposait de faire à l'Europe, à l'ombre de cette paix.

Pomponne fut remplacé par Colbert de Croissy, qui déjà s'était fait une réputation d'habileté dans plusieurs missions, et dont la dernière avait été la négociation du mariage du Dauphin avec la fille de l'Électeur de Bavière (1).

Cependant le choix de ce ministre paraissait prouver qu'à cette époque Louis XIV ne voulait plus rien ménager. Lionne et Pomponne, tout en exécutant les ordres de leur souverain, avaient su conserver des formes polies en négociant avec les cabinets; mais le caractère âpre et les manières dures de Colbert de Croissy allaient peut-être mieux avec le système agressif que Louis XIV adopta après la paix de Nimègue.

La paix ne fut pas plutôt conclue à Nimègue que Louis XIV y porta atteinte en établissant des chambres dites *de réunion*, à l'effet d'examiner la nature et l'étendue des cessions qui lui avaient été faites par les traités de Westphalie, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle, ainsi que par celui de Nimègue (2). Depuis 1680, où le Roi imagina ce nouveau moyen de faire des conquêtes, les arrêts de ces différentes chambres adjugèrent à la Couronne plusieurs villes et seigneuries, soit comme fiefs, soit comme dépendances des trois évêchés de Metz, Toul

(1) Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. III, p. 472 à 476.

(2) En 1679 et 1680, Louis créa les chambres dites *de réunion*, à Metz et à Brisach.

et Verdun. Il en arriva de même en Alsace, en Franche-Comté et dans les Pays-Bas. Par le moyen de ces réunions, Louis XIV se procurait en pleine paix des acquisitions plus considérables que celles qu'il aurait pu espérer de la guerre la plus heureuse (1).

Plusieurs princes de l'Empire, l'Electeur Palatin, le Roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, furent cités devant ces chambres pour rendre hommage au Roi de France, ou pour subir la confiscation de leurs biens. On enleva de cette manière Germersheim et plusieurs autres villages à l'Électeur Palatin ; Lauterbourg à l'évêque de Spire ; la principauté de Deux-Ponts au Roi de Suède ; les comtés de Veldenz, de Hombourg et la principauté de Montbeillard eurent le même sort. Le Roi d'Espagne ne fut pas épargné. Louis XIV réclamait dans les Pays-Bas plusieurs villes et districts situés en Flandre et dans le duché de Luxembourg, qui lui furent adjugés par une commission établie à Courtray. Tous les esprits se révoltèrent contre ces usurpations.

L'Empire, l'Espagne et les Provinces-Unies avaient licencié une partie de leurs troupes après la paix générale. Le Roi de France, au contraire, en conservant sur pied toutes les siennes, semblait menacer l'Europe d'une nouvelle guerre (2).

Le système défensif, créé par le génie de Vauban, procura aux frontières de la France un réseau de forteresses au milieu duquel les armées de cette époque n'osaient point s'engager. Il conserva, améliora, agrandit les constructions qui, sur les frontières, se rattachaient à des positions données, soutenaient des lignes

(1) Léonard a imprimé en 1681 le recueil des arrêts des trois chambres royales de réunion à la suite de son recueil des traités de paix, t. VI.

(2) Wag., t. XV, p. 40.



défensives, défendaient des ponts et des défilés, couvraient des communications, et à ces places, il en ajouta d'autres entièrement neuves sur les points stratégiques qui en manquaient. Ce système défensif de Vauban, qui rendit des services signalés dans les dernières guerres de Louis XIV, avait été très-bien calculé pour résister aux armées imparfaitement organisées de son temps; alors les siéges étaient plus fréquents et les batailles plus rares, et l'on se hasardait peu à franchir les lignes défensives. Vauban avait même formé le dessein d'entourer Paris d'un système d'ouvrages permanents destinés à défendre la position de la capitale et à la mettre à l'abri d'une attaque en cas d'invasion; mais les frais immenses d'une semblable entreprise le firent reculer contre un projet dont il sentait l'utilité, mais dont l'exécution eût absorbé des centaines de millions.

La puissance de Louis XIV sur mer n'était pas moins formidable; soixante mille matelots, cent vaisseaux de ligne, le port de Toulon, sur la Méditerranée, construit à grands frais, avec un arsenal et des magasins magnifiques; enfin, sur l'Océan, Brest, Dunkerque, le Havre et Rochefort, le mettaient à même de rivaliser avec les puissances maritimes (1). La marine fixait l'attention de Louis XIV tout autant que l'armée de terre.

Voici les instructions écrites en entier de sa main, que Colbert donnait à son fils :

« Le Roi veut toujours avoir en mer, dans ses ports et arsenaux de la marine : cent vingt vaisseaux, trente frégates, vingt brûlots, vingt-quatre flûtes, en tout cent quatre-vingt-quatorze bâtiments;

» Le Roi veut toujours avoir de puissantes escadres en mer;

(1) *Siècle de Louis XIV.*



» Le Roi veut achever l'enrôlement général de tous les matelots du royaume ;

» Le Roi veut que la marine soit réglée par des ordonnances ;

» Le Roi veut que toutes les mers soient nettoyées des pirates ; que tous les marchands soient escortés, favorisés et protégés dans leur commerce. »

Colbert ajoute : « C'est à quoi mon fils doit s'appliquer ; il faut qu'il sente aussi vivement tous les désordres qui arriveront dans le commerce et toutes les pertes que feront les marchands comme si elles lui étaient personnelles. »

Ces volontés du Roi, Colbert, aidé d'un fils digne de lui, les exécuta, et les exécuta par deux grandes créations : la création des cadres de l'inscription maritime et celle de la caisse des Invalides, lien naturel et bienveillant établi entre la marine marchande et la marine de l'État.

L'intérêt que Louis XIV portait au commerce, lui fit rendre, en 1670, un édit portant que le commerce de mer ne dérogera point à la noblesse.

A cette époque, l'importance du Canada ou Nouvelle-France, dont Québec, la capitale, fut érigée en évêché en 1674, fut considérablement augmentée par la découverte du pays du Mississipi par les Français, qui appelèrent cette nouvelle conquête Louisiane.

Enfin, dans l'Inde se fondait une puissance territoriale française, formidable par l'acquisition de Pondichéry (1680).

II. Le prince d'Orange vit, dès les premiers temps qui suivirent la paix, où tendaient les projets du Roi de France. Il mit donc de son côté tout en œuvre pour organiser de nouveaux moyens de défense, en faisant conclure une nouvelle ligue non-seulement entre les princes et États protestants, mais aussi avec les puissances ca-



tholiques, pour la garantie de la paix, et pour prévenir les infractions au traité de Nimègue.

A cette époque, les querelles religieuses qui avaient si longtemps divisé l'Europe en deux camps rivaux, avaient fait place à un intérêt exclusivement politique. Il fallait à toute fin maintenir l'équilibre entre les puissances européennes. Toutes, n'importe quelles fussent leurs croyances religieuses, étaient intéressées à concourir à cette œuvre de salut commun, dont dépendaient la liberté et le bonheur de l'Europe. Guillaume III était là pour donner l'impulsion et la vie à cette noble et glorieuse entreprise. Une idée utile est souvent mort-née, parce que l'homme capable de la réaliser ne se présente pas. Jean de Witt, il faut lui rendre cette justice, l'avait entrevue avant la guerre de *dévolution;* mais il avait déclaré que la chose, toute désirable qu'elle pût être, était inexécutable. Heureusement, dans cette occasion, l'homme était là, incapable de reculer devant les difficultés inséparables d'une pareille entreprise.

Le prince d'Orange communiqua son projet à sir William Temple, au commencement de l'année 1680 (1), et voici la réponse qu'il reçut du diplomate anglais.

« Depuis ma dernière lettre, j'en ai reçu deux que Votre » Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire, l'une le 16 et » l'autre le 23, et qui m'ont beaucoup affecté dans ce qui » est relatif à l'état des affaires publiques ici et à la per- » sonne de Votre Altesse en particulier. Le plus grand et » le meilleur prince de la terre ne saurait prendre une ré- » solution plus sage que celle dont Votre Altesse me parle » dans sa première lettre, et je ne connais rien de plus » raisonnable et de plus juste que le plan dont Votre Al-

(1) Cette lettre ne se trouve ni dans les archives de la Maison d'Orange, ni dans la correspondance de Temple.



» tesse m'a entretenu dans sa dernière. Je l'ai montrée à » Sa Majesté qui, j'espère, lui aura déjà assuré elle-même » d'une manière satisfaisante ses intentions à cet égard. » Quant aux mesures que Votre Altesse propose de prendre, » d'accord avec les autres princes, Sa Majesté m'a ordonné » de communiquer votre lettre à lord Sunderland et à » M. Hyde, et de voir ensemble ce qu'il y avait à faire. Je » l'ai fait depuis, et je les ai trouvés du même avis que Sa » Majesté ; que l'on devait le plus tôt possible considérer » les mesures à prendre avec la Suède, le Danemarck, et, » à cet effet, de faire un projet de traité de commerce avec » la Suède, afin d'établir en même temps avec cette puis- » sance une ligue défensive, soit par le moyen d'un minis- » tre du Roi qui doit aller dans ce royaume, soit par le » moyen de l'ambassadeur suédois qui est attendu ici. » Quant au reste, nous aurons soin de nous procurer des » copies de tous les traités que les Etats ont conclus avec le » Danemarck, le Brandebourg et Lunenbourg, afin de voir » en quoi ils peuvent s'accorder avec nos constitutions.

» Ce que Votre Altesse propose, de les mettre sur le même » pied que ceux des États, semble être très-raisonnable à » l'effet comme à l'apparence de notre union.

» Quant à l'Espagne et à l'Empereur, ce sont des choses » d'une plus grande importance, et qui peuvent tirer à con- » séquence, et nous ne devons rien décider avant de con- » naître mieux les projets des Français, et voir quel parti » ils prendront après ce qui s'est passé en Hollande, ce » dont, je l'avouerai, j'ai été encore plus surpris que Votre » Altesse, de quelque côté que j'envisage la chose.

» Que Dieu tout-puissant conserve la santé à Votre Al- » tesse et augmente la gloire dont elle s'est couverte à cette » occasion, et qu'elle a si bien méritée dans tant d'autres, » par la prudence et la justice qu'elle a mises au choix de

» ses projets, et la résolution et la fermeté avec lesquelles
» elle les a mis à bout (1). »

C'est donc pour atteindre ce but que le prince d'Orange travailla à empêcher les États-Généraux de conclure avec la France une alliance qui, à cette époque, paraissait être vivement désirée par cette Cour. Cependant l'orgueil de Louis XIV ne lui permettait pas de faire les premières avances ; il attendait que les États vinssent au-devant de ses désirs, et leur silence blessait même le Monarque ; on en trouve la preuve dans une lettre des ambassadeurs des États-Généraux à la Cour de France, au prince d'Orange. Elle dit ce qui suit :

« M. Boreel fit une visite à M. de Louvois la semaine » dernière ; après quelques propos indifférents, M. de Lou- » vois dit à M. Boreel, que la paix étant rétablie entre le » Royaume et la République depuis plus d'un an, et les » ambassadeurs des Etats-Généraux ayant résidé à cette » Cour depuis huit ou neuf mois, il était surpris que ces » ambassadeurs n'eussent ni parlé ni proposé, au nom des » États, d'entrer dans une alliance plus intime avec Sa » Majesté. Tandis que d'autres étaient recherchés par eux » pour des ligues qui, d'après lui, ne pouvaient amener » aucun succès ;

» Qu'il était arrivé à sa connaissance que l'Electeur de » Brandebourg avait écrit aux Etats-Généraux, relativement » à la paix conclue entre ledit Electeur et le Roi de Suède, » par l'intervention du Roi de France, et que l'envoyé » d'Espagne, M. de Lyra, avait présenté un mémoire aux » Etats-Généraux pour réclamer la remise de la ville de » Maastricht (2); que ces deux pièces étaient rédigées en

(1) Lettre du 23 janvier—3 février 1679-80. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) On se rappelle que les États-Généraux, pour reconnaître l'assistance



» termes très-énergiques; que le dernier mémoire surtout » était menaçant, qu'on y parlait d'user de représailles, et » de saisir les objets que les marchands hollandais attendaient par le retour des galions d'Espagne; qu'il ne » savait pas si l'on exécuterait la menace, bien que les » nouvelles de Madrid en fissent mention; et que la République ne s'exposait à ces désagréments que parce » qu'on persistait à rester en dehors de tout engagement » particulier avec d'autres souverains; que, quant à lui, » il se tenait pour assuré que pareil traitement n'eût pas » été essuyé par l'Etat, si la République était alliée plus » intimement avec la Couronne de France, et que par là, » elle pût compter sur les secours du Roi contre ceux qui » voudraient l'attaquer. »

A cette ouverture, il fut répondu par l'ambassadeur Boreel que les États-Généraux se tenaient pour fort honorés de la bienveillance du Roi de France, et désiraient ardemment conserver les relations amicales qui subsistaient depuis le rétablissement de la paix. A quoi M. de Louvois répliqua :

« Que, cependant, il ne paraissait pas que les Etats » fussent disposés à entrer dans des relations plus intimes » avec cette Cour; qu'il pouvait bien déclarer entre quatre » yeux, que le Roi le souhaitait, mais qu'on ne pouvait » s'attendre que les premières ouvertures vinssent de son » côté, ajoutant que si l'on persistait, du côté des États, » à montrer cette indifférence, il pourrait se faire que le » Roi entrât dans des engagements avec d'autres moins » indifférents, et qu'on verrait alors si les vrais intérêts de » la République n'avaient pas été méconnus. »

qu'ils avaient reçue de l'Espagne lors de la guerre de l'invasion, s'étaient engagés à restituer Maastricht aux Espagnols; que, depuis, cette ville ayant été prise par Louis XIV, elle fut restituée directement aux États-Généraux qui la gardèrent.



A quelque temps de là, l'autre ambassadeur, M. de Dykveld, ayant été faire visite à M. de Louvois, celui-ci, dans sa conversation, revint sur le chapitre de l'alliance, et dit, sous la réserve toutefois qu'il le faisait « sans ordre et » de particulier à particulier, que le Roi était très-disposé de » conclure une alliance plus intime avec la République ; » mais que Sa Majesté devait en être priée, et qu'alors elle » donnerait par les conditions qu'on accorderait des preuves » de sa bienveillance à l'État. » Puis, arrivant à des particularités de nature à rendre cette alliance plus désirable pour la République, M. de Louvois dit : « Qu'en ce qui » touche le commerce, les intérêts de la France et ceux des » Provinces-Unies n'étaient point opposés l'un à l'autre ;

» Que cette alliance assurerait la barrière de la Ré» publique, et que par elle les Pays-Bas espagnols ne tom» beraient jamais au pouvoir de la France ; que les États-» Généraux stipuleraient tout ce qui pourrait être imaginé » à cet égard pour leur sécurité ; par exemple, que le Roi » s'engagerait à ne plus jamais attaquer lesdits Pays-Bas ; » qu'en cas de guerre avec l'Espagne, le Roi s'abstiendrait » de porter ses armes dans ces quartiers, et que, par la » paix, il ne pourrait se faire accorder la plus petite *bi-» coque* dans ces provinces ; que, pareillement, il ne pour» rait devenir possesseur des Pays-Bas, soit par échange, » soit par abandon volontaire, et que l'alliance ayant ces » conditions pour base fondamentale, elle serait rompue » par la contravention d'une d'entre elles ; que le Roi » pourrait attaquer l'Espagne d'un autre côté ; car, » demandait M. de Louvois : « qu'importe aux Etats-Généraux » que le Roi fasse quelques conquêtes soit dans le Mila» nais, soit sur la frontière de l'Espagne, et supposé, » ajouta le ministre français, « que la guerre éclate de nou» veau entre le Roi et l'Espagne, par suite de l'ordre

» donné à M. le maréchal de Vivonne, de faire baisser » le pavillon devant les vaisseaux du Roi par les vais- » seaux et les galères du Roi d'Espagne, serait-il de l'in- » térêt de la République de retomber dans une guerre » contre la France (1)? »

La réponse de l'ambassadeur Dykveld fut en substance la même que celle de M. Boreel : « cultiver l'amitié du » Roi de France était le désir le plus vif des Etats-Géné- » raux. » Mais ce que Louvois proposait était trop beau pour qu'on pût raisonnablement s'y fier, et les faits d'ailleurs donnaient un éclatant démenti aux propositions séduisantes du ministre de Louis XIV.

Tandis donc que le prince d'Orange appliquait tous ses soins à déjouer les intrigues de l'ambassadeur de France à La Haye, qui poussait de son côté le parti de Witt à demander cette union avec la Cour de France (2), le prince appuyait de tout son crédit des ouvertures qui lui étaient faites dans un sens tout opposé par le ministère anglais et par l'envoyé Sidney. Lord Godolphin écrivait ce qui suit au prince :

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Altesse » datée du 3......

» Votre Altesse me permettra de lui dire par cet exprès » que Sa Majesté est excessivement alarmée par les der- » nières lettres de M. Sidney (3), et qu'elle craint que les » Etats ne fassent alliance avec la France. Il n'y a rien » qu'elle ne ferait plutôt que de le souffrir, et elle a fait dire » par lord Sunderland à M. Sidney d'assurer aux Etats que,

(1) Lettre des ambassadeurs des Etats-Généraux au prince d'Orange, du 1er septembre 1679. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 49 à 81.—Wag., t. XV, p. 44-48.

(3) Henri Sidney, envoyé du Roi près les Etats-Généraux, était frère d'Algernoon Sidney, et très-dévoué au prince d'Orange, et par là même suspect à Charles II et au duc d'York.

» dans le cas où la France leur ferait la guerre après leur » refus d'entrer dans son alliance, il les assisterait de tout » son pouvoir, et ne tarderait pas alors à réunir le Parle- » ment, chose qu'il peut toujours faire dans l'espace de cinq » ou six semaines, quoiqu'il n'ait l'intention de le faire que » dans une grande occasion, voulant auparavant prendre » quelques mesures qui détruiraient en partie les mauvaises » dispositions de quelques-uns de ses membres. Sa Majesté » aurait voulu s'entretenir elle-même à ce sujet avec M. Van » Leeuwen, mais cet ambassadeur ayant la goutte, le Roi » lui a envoyé milord Sunderland pour lui faire connaître » son opinion à cet égard, et le prier d'écrire aux Etats » par cet exprès, que Sa Majesté a jugé à propos d'en- » voyer, quoique la poste ordinaire parte dans vingt-quatre » heures. Voilà quelle est la manière de penser de Sa Ma- » jesté, et j'espère qu'elle sera toujours du même avis, et si » le conseil ne vient pas trop tard, j'espère qu'il engagera » Votre Altesse à se débattre un peu plus qu'à l'ordinaire » pour éviter un coup si fatal pour nous tous (1). »

La majorité des Provinces se prononça pour l'alliance avec l'Angleterre; mais le comte d'Avaux disposait des voix de la ville d'Amsterdam et de celles des Etats de Frise et de Groningue; le stathouder de ces deux provinces avait embrassé le parti de la France, ce qui le brouilla avec le prince d'Orange et devint dans la République un nouveau sujet de division qui servit utilement aux desseins de Louis XIV.

Le prince d'Orange obtint cependant une espèce de triomphe en parvenant à faire conclure, dans le courant de l'été 1680, entre l'Angleterre et l'Espagne, une alliance défensive, s'appuyant sur les traités précédents relatifs à la défense des Pays-Bas espagnols. Guillaume espérait

(1) Lettre du 1-10 janvier 1680. (Inédite, *Arch. de la Maison d'Orange.*)



que ce traité pourrait devenir la base d'une nouvelle alliance générale, en y faisant accéder les Etats-Généraux, l'Empereur, plusieurs princes de l'Empire et la Suède (1). Mais ce projet échoua, d'abord par les difficultés que firent les Etats-Généraux d'y accéder, afin de ne pas donner un sujet de plainte à Louis XIV; ensuite à cause des démêlés qui s'élevèrent entre Charles II et le Parlement, sur la question de l'exclusion du duc d'York, et qui décidèrent le Monarque anglais à conclure avec Louis XIV le traité secret de subside du 24 mars 1681. On a vu que le premier effet de ce traité fut la dissolution du Parlement d'Oxford; et bien que l'une de ses clauses verbales fût que Louis XIV n'entreprendait rien contre les Pays-Bas espagnols, on vit peu après le Monarque français soutenir par la voie des armes le prétendu droit qu'il s'était fait adjuger par sa commission de Courtray sur plusieurs districts de ces provinces.

Dès le mois de mars 1681, un corps de cavalerie envahit le duché de Luxembourg, et le comte de Bussy après s'être emparé de Virton et de la ville, et du comté de Chiny, reçut l'ordre de cerner la capitale du duché (2).

A cette nouvelle l'alarme fut générale dans les Provinces-Unies : elle détacha des intérêts de la Cour de France ceux qui auparavant avaient eu confiance dans les assurances de Louis XIV, de ne plus procéder par voie agressive dans les Pays-Bas (3), et ce fut à cette époque que le prince d'Orange, justement effrayé de l'attitude menaçante de la France, et de l'absence de toute alliance pour

(1) Lettres du duc d'York et des ministres anglais au prince d'Orange. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Wag., t. xv, p. 56.

(3) *Négociations du comte d'Avaux*, t. i, p. 150 à 154.

détourner le danger, se rendit à la Cour de Londres. Le peu de succès de ce voyage, la désunion permanente entre le Roi d'Angleterre et son Parlement, prouvèrent à Louis XIV qu'il n'avait rien à redouter de Charles II, et qu'il pouvait en toute sécurité persister dans ses attaques contre l'Espagne, impuissante à lui résister sans le secours d'alliés.

Alors le prince d'Orange fut cité à son tour pour venir rendre hommage au Roi de France, des seigneuries de Vianden et de Saint-Vit, qui faisaient partie du comté de Chiny, à défaut de quoi lles devaient être adjugées au maréchal d'Humières, qui prétendait y avoir des droits.

III. Mais les vues de Louis XIV étaient principalement dirigées vers l'Alsace. Il avait déjà fait valoir ses droits à l'entière souveraineté de cette province peu après la paix des Pyrénées. A cette époque, cependant, il avait consenti à s'en rapporter à la décison d'arbitres. La guerre de 1672 avait arrêté les travaux de cette commission, et la paix de Nimègue ayant confirmé le traité de Westphalie, la Cour de France préféra adopter la voie plus courte des *réunions* à celle de l'arbitrage. Louis XIV réclama donc la souveraineté absolue sur toute l'Alsace, et obligea les princes immédiats, qui y étaient enclavés, à le reconnaître et à lui prêter foi et hommage, sans tenir aucun compte des réserves qui avaient été stipulées en leur faveur (1). Toutes les petites souverainetés de l'Alsace,

(1) Il convient ici de remarquer qu'à la paix de Munster, l'Empereur et l'Empire ne cédèrent et ne pouvaient céder que la souveraineté et la suzeraineté qui leur appartenaient sur la Haute et Basse-Alsace, *car on ne peut céder que ce qu'on a.* Il est bien vrai que les ministres français au congrès de Munster désiraient une souveraineté pleine et absolue sur l'Alsace, avec faculté au Roi de l'étendre sur les Etats immédiats; mais il ne paraît pas qu'on consentit à l'accorder, l'Empereur et l'Empire étant insuffisants pour un point aussi important. Pour compléter la cession de la souveraineté et de la suzeraineté, il eût fallu, conformément aux constitutions de l'Empire, le



qui, par le § 87e du traité de Westphalie, étaient conservées dans leur immédiateté envers l'Empire, furent obligés de se soumettre à la souveraineté de Louis XIV (1). Du côté du Nord, Louis XIV ne se contenta plus d'étendre l'Alsace jusqu'au Selzbach ; il en porta la limite jusqu'à la Queich, par deux arrêts que la chambre royale de Brisach prononça (2). Peu satisfait de posséder la préfecture des dix villes libres de l'Alsace, au même titre que l'avaient eue les Empereurs, Louis XIV ambitionnait surtout de s'approprier l'importante ville libre de Strasbourg ; cette cité riche et populeuse, maîtresse du Rhin par le pont qu'elle possède sur ce fleuve qui la lie à l'Allemagne, fameuse par son arsenal, et qui, depuis un temps immémorial, se gouvernait en république. L'acquisition de cette ville était l'objet principal de l'arrêt rendu par le conseil souverain de l'Alsace, le 22 mars 1680.

Strasbourg étant ville impériale, et par conséquent se gouvernant à part, ne suivit pas forcément le sort de l'Alsace quand Louis XIV eut enlevé celle-ci à l'Empire. Une fois l'Alsace annexée à la France, il devenait difficile à Strasbourg d'échapper au même destin. Entre les Français et les Impériaux, elle eût été comme entre le

consentement individuel des princes *possessionnés* en Alsace ; la souveraineté de Louis XIV était limitée par le traité de Munster, et ne pouvait être, sans violence, convertie en une souveraineté absolue.

Trente-deux ans après la paix de Westphalie, Louis XIV interpréta à son avantage les articles relatifs à la cession de l'Alsace ; quoiqu'elle n'eût eu lieu que de la même manière *(eodem modo)* que la possédait l'Empereur et l'Empire. Ce litige provint d'une expression équivoque qui acompagnait la cession de l'Alsace, et qui n'avait point été omise par imprévoyance, mais afin de ménager les deux partis, et ne pas prolonger la guerre. Les plénipotentiaires au congrès de Munster, voulurent d'une part conserver ainsi à la France sa prétention à la souveraineté entière, et d'autre part assurer aux États et à la noblesse immédiate d'Alsace leurs priviléges anciens.

(1) *Recueil des arrêts de réunions*, p. 251-261.

(2) Le 22 mars et le 9 avril 1680.



marteau et l'enclume. Mais les bourgeois notables préféraient demeurer les chefs d'une ville libre. Pour décider la soumission, il fallut l'intervention de la force. Louis XIV déploya donc un grand appareil. Les journaux hollandais dirent alors, en raillant, que ce prince envoyait, pour subjuguer cette cité protestante, l'évêque, qui depuis longues années ne l'était qu'*in partibus*, avec deux mulets chargés de chapelets. Au lieu de l'évêque, le Roi avait mis en avant Louvois, l'habile, mais le fier et terrible Louvois, qui s'en vint escorté de vingt mille hommes. Moyennant ces vingt mille piques ou mousquets, tout se passa comme Louis XIV le désirait, et Louvois lui écrivait, le 4 octobre 1681 : « M. de » Montclar (le commandant des troupes) a reçu ce matin » le serment de fidélité du magistrat (nom collectif des au- » torités communales), qui l'a prêté de très-bonne grâce. » Le peuple paraît fort content du changement de domi- » nation, et jusqu'à présent je n'ai reçu d'autre placet que » d'une femme dont le mari s'était malgré elle enivré » avec son soldat (le soldat qu'on lui avait donné à loger). » Comme trait de mœurs conjugales du temps, Louvois ajoute :

« Comme en ce pays-ci les femmes ne sont que les » premières servantes de la maison, le magistrat l'a fort » grondée d'avoir osé trouver à redire à ce que son mari » avait fait, lequel, pour lui apprendre à être plus sage, » a continué à s'enivrer avec son même soldat, et assure » qu'il continuera tant qu'il aura du vin chez lui. » Mais Louis XIV, en venant montrer peu après Mme de Montespan à ses nouvelles sujettes, leur apprit que l'heure de la délivrance était sonnée pour elles, et comment on se soustrait au joug marital, le Roi aidant surtout.

Pelisson écrit : « Le Roi reçut hier à son coucher les » nouvelles que ses troupes étaient dans Strasbourg. Il

» y entra six bataillons le 30 septembre, après midi; le » reste devait entrer le lendemain, mais le Roi dit en » riant que, dès ce jour-là même, la sûreté devait être » entière, parce que M. de Louvois y avait couché.....

» Comme nos troupes entraient, le major de la ville, » accoutumé à donner des ordres, les donnait à nos gens, » dont quelques-uns se formalisèrent; M. de Louvois leur » dit : *Messieurs, laissez-le dire, et passez toujours* (1). »

Louvois, en homme prudent, jugea bon, nonobstant cette disposition à fraterniser, de désarmer les bourgeois aussitôt et d'ériger dans l'intérieur de la ville des quartiers retranchés pour les contenir. Ainsi s'élevèrent le *Fort Blanc* et le *Fort de Pierre*, que les Strasbourgeois démolirent en 1791, par imitation de la prise de la Bastille.

Strasbourg s'était réservé, par sa capitulation des priviléges municipaux assez étendus; elle les conserva, non sans empiétements des gouverneurs royaux, jusqu'à ce que 1789 passât sur elle le niveau de l'unité et de l'égalité. Les Strasbourgeoises se montrèrent plus récalcitrantes; vainement on ordonna au beau sexe d'adopter les modes françaises, « à peine de 50 livres d'amende et » de tel châtiment qu'il sera trouvé à propos; » elles résistèrent (2).

Louis XIV, accompagné de la Reine et de la Cour, alla visiter ses nouvelles acquisitions en Alsace; avant que de partir pour ce voyage, il avait fait écrire aux

(1) Pelisson, *Lettre historique*, 257ᵉ. — *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 198 à 215.

(2) Ce dernier vestige du passé disparut devant la Convention. En novembre 1793, Saint-Just, étant représentant du peuple près l'armée du Rhin, fit afficher une laconique proclamation conçue en ces termes : « Les » citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter les modes allemandes, » puisque leurs cœurs sont français. » Les citoyennes obéirent, parce que le jeune tigre qui leur parlait ainsi, avait derrière lui la guillotine dressée, prête à se mettre à l'œuvre sur le moindre de ses gestes.



princes étrangers : « qu'il n'avait pour but que d'entretenir » la paix générale, en empêchant ce que les personnes » malintentionnées voudraient faire pour la rompre, et » que pour faire voir qu'il n'avait aucun dessein contre » l'Allemagne, si l'Empereur voulait faire raser Philisbourg » et le rendre à l'évêque de Spire, il offrait de raser Frey- » bourg, quoique déjà très-bien fortifié à ses dépens, et de » le rendre à l'Empereur. »

Louis XIV donna en même temps des ordres pour que de nouveaux travaux de fortification fussent exécutés aux places nouvellement conquises, et dit à cette occasion, que l'argent employé en fortifications depuis trois ans, s'élevait en tout à 26 millions de livres.

Le Roi fut reçu avec de grands honneurs à Strasbourg par l'évêque réintégré dans son diocèse et par les magistrats ; le peuple était disposé « à s'accommoder avec les » Français par l'envie que les magistrats et les bourg- » mestres s'étaient attirée. » Enfin, ajoute Pelisson, « l'Al- » sace parut à toute la Cour un pays de *promission* (1). »

On peut juger de l'effet produit par l'occupation de Strasbourg dans le reste de l'Europe, et principalement dans les Provinces-Unies, par le passage qu'on va lire des négociations du comte d'Avaux. Il écrivait à Louis XIV : « Quoique je ne puisse pas répondre jusqu'où la terreur » de ses armes pourrait porter les esprits en Hollande, » je pouvais néanmoins l'assurer que ce serait un motif » très-fort et très-pressant pour faire changer la conduite » des États-Généraux ; que je voyais par expérience que » leur ayant seulement fait connaître que Sa Majesté » aurait du ressentiment du traité d'association (projeté » entre les États-Généraux et plusieurs Cours, pour le » maintien des traités de Westphalie et de Nimègue), et la

(1) *Lettres historiques*, des 3, 18, 20 et 24 octobre 1681.

» nouvelle de la reddition de Strasbourg venue ensuite, » ils avaient tellement pris l'épouvante, que non-seule- » ment les actions étaient diminuées de dix pour cent, » mais encore que beaucoup de gens à Amsterdam ven- » daient leurs obligations qu'ils avaient sur la province, » d'où Sa Majesté pouvait juger de ce qu'ils feraient » lorsqu'ils verraient qu'on leur en voudrait tout de bon, » non point dans un dessein de les conquérir, mais pour » leur faire tenir une conduite plus équitable à l'égard de » Sa Majesté (23 octobre 1681). »

IV. Tandis que, par l'acquisition de Strasbourg, Louis XIV se frayait un passage libre en Allemagne, il s'ouvrit celui de l'Italie, en achetant la forteresse de Casal au duc de Mantoue. Le duc Charles IV la lui vendit pour douze cent mille livres (1).

Cette domination qui s'étendait de tous côtés, et cette puissance qui acquérait pendant la paix plus qu'elle ne pouvait espérer d'obtenir dans la guerre, inquiéta toutes les autres puissances du continent, et l'excessive hauteur avec laquelle le Roi de France affectait de traiter tous les autres souverains, excita surtout une violente animosité contre lui. Les princes lésés s'adressèrent d'abord à Louis XIV pour obtenir justice de leurs griefs, et ensuite au Roi de la Grande-Bretagne qui, comme on l'a dit, avait, par suite du traité conclu avec la Hollande, en 1678, contracté une obligation morale de garantir l'exécution des clauses de la paix de Nimègue.

Louis XIV répondit à l'Empereur qu'il était prêt à lui prouver la validité de ses prétentions, et à envoyer à cet effet ses commissaires dans un endroit que l'on choisirait pour y établir des conférences. Elles s'ouvrirent peu de temps après à Francfort.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 216 à 260.



Quant au Roi d'Angleterre, il semblait avoir oublié que l'avenir de son royaume et de son peuple était lié à celui du continent; pour se disculper du reproche de laisser périr l'indépendance européenne, le cabinet de Londres soutenait que le moment d'agir avec fruit ayant été perdu, le gouvernement anglais ne pouvait plus risquer une intervention, attendu qu'il ne saurait pas jusqu'où il s'engagerait. A cette excuse, qui n'en était pas une, on répondit au cabinet de Londres, que ceux qui avaient laissé les événements s'empirer à ce point, étaient grandement coupables, et, en second lieu, qu'il y avait nécessité ou de subir les conséquences des fautes qui avaient été commises, et de courir les risques d'une guerre dispendieuse, ou de laisser paisiblement s'achever l'établissement de la monarchie absolue par la France. « Si c'est là le dernier but de la Cour de Londres, » disait-on, « qu'elle l'avoue; il y aura moins de » danger réel pour l'Europe dans cette situation nette et » décidée, que dans la politique tortueuse, fausse, pusillanime du cabinet britannique, qui ne fait pas, mais » laisse faire, qui n'attaque pas la liberté du continent, » mais qui la livre, qui ne résiste pas en face au vœu » du peuple anglais, mais qui s'arrange pour qu'il soit » trompé. »

Au milieu de cette irritation universelle, le prince d'Orange crut que le moment d'agir avec énergie était arrivé. Il revint donc à son projet d'une ligue générale, et fit négocier dans toutes les Cours de l'Europe pour atteindre ce but. Mais Charles II était retenu par la crainte de se retrouver en présence du Parlement; l'Empereur avait à lutter contre des peuples révoltés qui venaient d'appeler les Turcs à leur secours. L'Espagne était sans ressources. Dans cette extrémité, Guillaume

se tourna vers les Cours du Nord. Son espoir ne fut pas trompé. Un traité d'association fut conclu entre les États Généraux et le Roi de Suède pour la conservation et la garantie des traités de Westphalie et de Nimègue (1). Le projet était d'y faire entrer l'Angleterre, et de former une nouvelle Triple-Alliance. Les États confièrent cette négociation à Van Beuningen; mais celui-ci rencontra tant de difficultés dans sa mission, qu'il écrivit aux magistrats d'Amsterdam : « Qu'il ne fallait pas compter sur » l'assistance de l'Angleterre; que la Cour était entière- » ment dans les intérêts de la France, et que la défiance » entre elle et la nation était si profonde, qu'il regardait » comme impossible de déterminer le Roi à entrer dans une » ligue qui pourrait l'entraîner dans une guerre, puisque » ce prince avait adopté pour maxime que, faire la guerre, » c'était se mettre dans la dépendance du Parlement, et » qu'à tout prix, il ne devait jamais y rentrer (2). »

Le Roi de France, déjà irrité contre les Provinces-Unies, le fut bien davantage en apprenant la conclusion du traité avec la Suède. Il en fit témoigner son mécontentement aux États et l'on se crut à la veille d'une rupture avec la France (3).

Cependant les négociations entamées à Courtray, entre les commissaires français et espagnols, au sujet des réclamations de Louis XIV, traînaient en longueur, et celui-ci, fatigué de ces délais, et dans le but d'y mettre

(1) Traité du 30 septembre—10 octobre 1681. — *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 178.

(2) Wag., t. XV, p. 64. — Lettres de Van Beuningen au prince d'Orange, des 11 et 17 septembre 1681. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange.*) — Lettres du duc d'York et des ministres anglais au prince d'Orange. (Inédites, *ut suprà.*) — *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 201.

(3) Wag., t. XV, p. 64-79. — *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, page 195.

une fin, fit cerner la ville de Luxembourg de plus près, au commencement de 1682.

La Cour de Londres et les États renouvelèrent alors leurs représentations, et, pour toute réponse, le cabinet de Versailles leur notifia que ses demandes étant justes, le maintien de la paix était en leur pouvoir, s'ils usaient de leur influence auprès du Roi d'Espagne, pour le porter à céder à la France, à titre d'équivalent, la Navarre et la Biscaye, ou bien la Catalogne. Des conditions aussi inadmissibles furent rejetées par le cabinet de Madrid.

Louis XIV s'y attendait. Il fit alors une nouvelle proposition, consistant dans la cession de la forteresse de Luxembourg. L'acquisition de cette place importante, sous le point de vue stratégique, était le but réel des chicanes intentées à l'Espagne; car la possession de Luxembourg devait ouvrir aux armées françaises l'entrée des Pays-Bas, comme celle de Strasbourg et de Casal leur laissait un libre passage en Allemagne et en Italie.

La plus grande partie de l'année 1682 se passa donc en négociations, pour la plupart infructueuses. Le résultat en fut de nouvelles alliances entre les différentes Cours du continent; car, tandis que l'Empereur et le Roi d'Espagne accédaient à l'alliance conclue l'année précédente entre la Suède et les États-Généraux, la Cour de France attira dans son parti le Roi de Danemarck et l'Electeur de Brandebourg, qui s'engagèrent à interposer leurs bons offices auprès des États-Généraux, pour les porter à travailler, de concert avec eux, au maintien de la paix générale. Mais ces démarches, faites à l'instigation de la France, furent reçues avec froideur à La Laye.

Au milieu de toutes ces intrigues diplomatiques, l'Europe apprit avec étonnement que Louis XIV venait de



faire lever le blocus de Luxembourg, sans attendre l'issue des négociations avec l'Espagne.

« Il voulait persuader à l'Europe, qu'il craignait de » distraire l'Empereur de la guerre contre les infidèles, et » cependant leurs armements immenses étaient en partie » l'effet de ses négociations secrètes et des intrigues du » ministre de France à Constantinople. Louis ajournait ses » projets, et, comme il ne doutait pas du succès des Turcs, » et que plus tard il compta même sur la prise de Vienne, » il espérait que l'Allemagne serait obligée d'implorer son » secours, qu'il lui aurait vendu chèrement (1). »

Mais à la même époque, l'ambassadeur des États-Généraux à Londres, écrivait au prince d'Orange : « Que les » nouvelles venues de Vienne, et portant que la France avait » mis des sommes considérables à la disposition des mécon» tents en Hongrie et avait accordé une pension au comte » de Tékéli, étaient en opposition avec l'intérêt que le Roi » de France paraissait manifester pour la chrétienté, et ses » appréhensions d'une guerre avec les Turcs (2). »

Dans le même temps, les commissaires français furent rappelés de Courtray, sous prétexte que Louis XIV avait résolu de remettre son différend avec l'Espagne à l'arbitrage du Roi de la Grande-Bretagne, dont la partialité était trop connue pour pouvoir attendre de sa part une décision défavorable à la France.

Enfin, les conférences de Francfort, entre les commissaires français et impériaux, furent également rompues avant la fin de l'année 1682. L'Empereur n'ayant pas jugé convenable d'accéder aux propositions de la France, et de reconnaître sa souveraineté sur Strasbourg et sur

(1) Ancillon, *Tableau des révolutions*, t. IV, p. 277. — Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. IV, p. 59.

(2) Lettre du 7 avril 1682. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange*.)

les districts occupés par les Français dans le courant de l'année 1681.

V. Comme toujours, ce fut à l'aide de ses intrigues à la Cour de Londres, que Louis XIV chercha à aplanir les obstacles qu'il s'attendait à rencontrer, quand ses nouveaux projets de spoliation dans les Pays-Bas espagnols seraient connus des cours de Vienne et de Madrid, des princes de l'Empire et principalement du prince d'Orange.

Dans le courant de l'été 1681, le Roi d'Angleterre et lord Hyde, seul confident du dernier traité de subside que Charles II avait conclu avec Louis XIV, se trouvèrent placés dans la plus grande perplexité ; d'une part, la Cour de Madrid pressait le Monarque anglais de venir à son aide contre le Roi de France, conformément au traité qui avait été conclu entre l'Espagne et le gouvernement britannique; tandis que, d'un autre côté, Louis XIV menaçait de retirer le subside promis par le traité verbal dont il a été question plus haut. Charles II avait beau représenter à Barillon que l'une des clauses de ce traité verbal avait été que Louis XIV n'attaquerait pas les Pays-Bas espagnols, on ne tenait aucun compte de ces représentations, et Louis XIV continuait à agir hostilement dans les Pays-Bas. Il fit enfin connaître à Charles II que son but réel était de s'approprier Luxembourg, cette place importante, qui, par sa position, était considérée comme la clef de l'Empire, des Pays-Bas et des Provinces-Unies.

Il est facile de juger de l'extrême abaissement où était tombée, à cette époque, la Couronne d'Angleterre, par la lettre que l'ambassadeur Barillon écrivit à cette occasion à Louis XIV.

« Je parlai hier à milord Hyde, » dit Barillon ; « j'ai cru



» que le temps ne permettait pas de laisser languir la né-
» gociation, et que je devais faire envisager à ce ministre
» les avantages que le Roi d'Angleterre tirerait de Votre
» Majesté en favorisant sa prétention. Je lui ai dit aussi,
» qu'il aurait entre les mains le repos des Pays-Bas, et
» que Votre Majesté le rendrait l'arbitre du traité qui se
» ferait pour cela; j'ai montré les inconvénients qu'il y
» aurait de s'opposer aux desseins de Votre Majesté, dont
» l'exécution serait difficile à empêcher; enfin, j'ai fait
» voir tous les inconvénients d'un Parlement et d'une
» guerre, et en même temps, la sûreté, l'utilité d'une liai-
» son avec Votre Majesté. Je ne me suis pas encore expli-
» qué nettement de la somme que j'ai pouvoir d'offrir; il
» me parut que c'était assez faire d'engager la négociation
» et de faire entrer, si je puis, le Roi d'Angleterre dans
» un concert secret avec moi sur l'affaire de Luxembourg.
» Je ne laisserai pas échapper l'occasion de conclure
» quand elle se présentera; j'en connais bien la consé-
» quence. Milord Hyde m'a témoigné d'abord beaucoup
» d'inquiétude de ce que je lui ai dit touchant la résolu-
» tion où était Votre Majesté d'avoir Luxembourg; il me
» voulut faire envisager toutes les suites d'une guerre dans
» laquelle l'Europe presque entière serait unie contre Votre
» Majesté. Je lui ai répondu que je doutais que, quand les
» intentions de Votre Majesté seraient bien connues, les
» princes de l'Empire, ni les Rois de Suède et de Dane-
» marck, ni même les États-Généraux voulussent entrer
» en guerre pour empêcher Votre Majesté d'avoir Luxem-
» bourg; que votre résolution était prise sur cela et qu'elle
» ne changerait pas, et qu'il y aurait lieu de croire que
» si l'on faisait la guerre à Votre Majesté pour cette seule
» ville, située comme elle est, on la ferait même sans que
» Votre Majesté se mît en devoir de l'acquérir; qu'ainsi,

» il valait mieux prévenir les desseins de vos ennemis.
» Milord Hyde m'a représenté que si le dessein que Votre
» Majesté a pris d'avoir Luxembourg jette le Roi d'Angle-
» terre (comme il le craint) dans la nécessité d'assembler
» un Parlement, c'est la plus dangereuse chose qui puisse
» arriver pour M. le duc d'York, et que si sa ruine s'ensui-
» vait, Votre Majesté ferait une perte plus considérable
» que ne lui peut être la ville de Luxembourg. Par tout
» ce que me dit milord Hyde, il me parut que son avis
» serait que le Roi son maître se fît un mérite auprès de
» Votre Majesté d'une chose qu'il aura de la peine à em-
» pêcher ; il m'a pourtant fait voir une grande crainte que
» l'avis de milord Halifax et des autres ministres que le
» Roi d'Angleterre peut consulter, ne prévale sur le sien,
» et ne mette ici les affaires en un état auquel on ne
» pourra plus remédier.

» J'ai entretenu aujourd'hui le Roi d'Angleterre chez
» Mme de Portsmouth ; je l'ai trouvé préparé par milord
» Hyde à ce que j'avais à lui dire ; il m'a témoigné un
» grand chagrin de savoir que Votre Majesté avait pris la
» résolution d'avoir Luxembourg pour l'équivalent de ses
» prétentions ; il m'a dit que cela déconcerterait entière-
» ment toutes les mesures qu'il avait prises pour ses affaires,
» et que tous les embarras et inconvénients qu'il pouvait
» prévoir de l'assemblée d'un Parlement, étaient moindres
» que le péril auquel il s'exposerait de ne le point assem-
» bler, lorsqu'il paraîtra que Votre Majesté a résolu de
» faire tomber la ville de Luxembourg sous sa puissance ;
» que, s'il ne se résolvait alors d'assembler son Parlement,
» on dirait qu'il aurait trahi l'intérêt de l'Angleterre et
» vendu la plus importante place des Pays-Bas à Votre
» Majesté. J'ai représenté à ce prince combien peu de
» raison ont ceux qui soutiennent que Luxembourg est un

» poste si considérable, n'étant sur aucune rivière et ne » pouvant servir à la défense du reste des Pays-Bas, mais » seulement à nuire à Votre Majesté; je lui ai dit librement et fortement mon avis sur l'assemblée du Parlement, et que ce n'était pas un bon moyen de rétablir » ses affaires, ni pour conserver son autorité; que les gens » malintentionnés contre lui ne laisseraient pas perdre » l'occasion de l'avoir entre leurs mains; que s'ils lui » donnaient quelque chose d'abord sans lui imposer de » conditions trop rudes, ils le feraient aussitôt qu'ils le » pourraient. Je lui fis envisager les avantages qu'il » tirerait d'une liaison étroite avec Votre Majesté, et » combien cela le ferait craindre et respecter de ses » ennemis. J'ai soutenu qu'on parlerait trois jours de » Luxembourg, comme on a fait de Strasbourg, et » qu'ensuite non-seulement l'Angleterre, mais le reste de » l'Europe verrait avec plaisir que la paix s'établirait » partout....

» Je m'attendais bien à trouver d'abord beaucoup de » difficultés; je m'expliquerai incessamment de l'offre que » Votre Majesté me permet de faire d'un million d'augmentation pour le subside de l'année prochaine. Je ne » saurais répondre du succès, et j'ai vu si souvent prendre » ici un mauvais parti, qu'il y aurait beaucoup d'imprudence de me promettre de persuader le Roi d'Angleterre. » Ce qui me donne lieu d'espérer, c'est que milord Hyde » ne m'a pas caché que si son avis est suivi, le Roi son » maître entrera dans un concert secret pour faire avoir à » Votre Majesté la ville de Luxembourg..... (17 novembre 1681). »

Après avoir combattu pendant un temps, Charles II se rendit : il consentit à la prise de possession de Luxembourg et à recevoir pour prix de son acquiescement, un

million de livres (1). Barillon porte cette détermination à la connaissance de Louis XIV, et dit :

« Après plusieurs conférences que j'ai eues avec le Roi » et milord Hyde, les propositions que j'ai faites de la » part de Votre Majesté ont été acceptées (1er décem- » bre 1681). »

Lord Hyde fut le seul qui eut connaissance de ce nouveau marché.

Depuis le traité verbal, Louis XIV avait cru qu'il pouvait suffisamment compter sur la coopération du Roi et du duc d'York. Dans cette pensée, il s'était considérablement refroidi pour le parti de l'opposition. Il le manda à son ambassadeur ; mais Barillon, qui connaissait mieux le terrain que Louis XIV, conseilla à son souverain de ne pas s'exposer à perdre cet appui, qui, vu le caractère faible et versatile du Roi d'Angleterre, pourrait encore lui rendre d'importants services. Il exprime cette opinion dans une lettre où les passages suivants se font principalement remarquer :

« Je ne puis m'empêcher de représenter à Votre Ma- » jesté, qu'il est, à ce que je crois, fort important à son » service de ne pas mécontenter les gens avec qui j'ai » eu des liaisons et des commerces intimes. Votre Majesté » sait de quel usage cela lui peut être encore à l'avenir, » et combien les cabales opposées à la Cour sont utiles à » maintenir les affaires d'Angleterre en l'état qui convient » à Votre Majesté. Le commerce que j'ai avec eux les » rend plus difficiles à l'égard de la Cour, et c'est peut- » être le meilleur moyen et le plus assuré d'empêcher que

(1) Comme un exemple de la vénalité générale de cette époque, Dalrymple cite le fait suivant : Lord Arran, fils du duc de Hamilton, avait offert de lever un régiment d'Ecossais pour le service de l'Espagne ; mais il y renonça, dans l'espoir d'être récompensé par la Cour de France.

» le Roi d'Angleterre ne change de conduite à l'égard de » Votre Majesté ; car, tant que l'accommodement sera » rempli de difficultés, et que les chefs des cabales se tien- » dront fermes et croiront qu'il faut que le Roi d'Angle- » terre se soumette à eux, l'accommodement ne sera pas » aisé ; mais s'ils s'aperçoivent d'une liaison entre Votre » Majesté et Sa Majesté Britannique, et qu'en même temps » le Roi d'Angleterre veuille se relâcher, la réunion est » possible ; c'est pourquoi mon sentiment ne serait pas de » demeurer sans mouvement à leur égard ; c'est ce qui » pourrait davantage leur persuader que Votre Majesté a » pris d'autres mesures, et qu'elle ne croit plus avoir » besoin d'eux. »

Et, à l'appui de cette opinion, Barillon dit ce qui suit :

« M. de Montague me demanda un rendez-vous, il y » a deux jours, et, après de longs discours sur le service » qu'il prétend avoir rendu à Votre Majesté, il me dit qu'il » était en état présentement d'en rendre un aussi consi- » dérable que celui de l'accusation du grand-trésorier ; » qu'il le ferait avec beaucoup de zèle, mais qu'il ne pou- » vait s'engager en de nouvelles affaires que la première » ne fût finie, et qu'il se vît assuré d'un entier et parfait » payement ; qu'il ne voudrait pas s'exposer à paraître fri- » vole à Votre Majesté, et que ce qu'il avait à me dire allait » à mettre Votre Majesté en état que l'Angleterre ne lui » pourrait nuire de longtemps ; qu'il ne capitulerait point » avec Votre Majesté, et qu'il se remettrait à elle de la » récompense qu'elle croirait qu'il mériterait, pour ce » qu'il avait à proposer. Mais il se tint toujours ferme à » vouloir des assurances positives de ce qui lui reste dû, » et que, sans cela, il ne pouvait hasarder sa fortune et sa » tête. Je le pressai fort de s'ouvrir davantage, mais il » me fut impossible d'en tirer autre chose, si ce n'est que

» quand il serait assuré d'un entier payement, Votre Majesté verrait qu'il n'était pas un charlatan, et qu'il ne voudrait pour rien au monde perdre l'estime et les bonnes grâces de Votre Majesté. »

Enfin, après d'autres raisonnements sur l'utilité que Louis XIV pouvait retirer de ses liaisons secrètes avec la Cour et avec l'opposition, Barillon termine son argumentation en ces mots :

« Il me semble que Votre Majesté ayant traité avec le Roi d'Angleterre, ou du moins l'ayant engagé par un secours d'argent à ne pas se séparer de ses intérêts, il reste seulement à ménager le parti qui lui est opposé ; en sorte que le Roi d'Angleterre et ceux qui ont sa confiance ne soient pas entraînés, et ne trouvent pas leurs avantages à manquer aux engagements qui ont été pris. Je crois que ce qui est à faire présentement, est de traverser toute sorte d'accommodement entre les mécontents et la Cour, et faire en sorte que cette réunion que M. le prince d'Orange a en tête ne se fasse pas (22 septembre 1681). »

Les chefs du parti de l'opposition, qui paraissent avoir été aussi nécessiteux ou aussi avides que Charles II, comprenaient qu'il fallait de temps à autre donner quelques témoignages de dévouement à Louis XIV, pour ne pas voir tarir la source précieuse de ses libéralités. Ainsi, à l'époque où le Roi de France achetait le consentement de Charles II, Montague vint trouver l'ambassadeur de France, pour lui offrir, de la part de l'opposition, exactement la même chose que ce que Louis XIV venait d'obtenir de la vénalité du Roi d'Angleterre.

Voici comment Barillon rend compte de cette curieuse proposition :

« Il (Montague) m'a dit qu'il paraissait, par toutes les



» démarches qui ont été faites depuis quelque temps, que » Votre Majesté avait formé le dessein d'avoir Luxem- » bourg ; que si cela était, et que je lui pusse parler con- » fidemment, il se ferait fort avec ses amis d'empêcher » que le Parlement n'entrât en rien contre Votre Majesté, » et ne donnât pas un sol pour secourir les Espagnols ; » que, pour cela, il fallait prendre des mesures de bonne » heure..... ; qu'il fallait s'entendre avec cinq ou six per- » sonnes des plus accréditées de la chambre basse, et les » engager à traverser les desseins de la Cour ; mais qu'on » ne voudrait point faire une affaire à demi, et qu'il fallait » prendre une liaison qui durât ; qu'il mît le Parlement » d'Angleterre en état de ne pouvoir nuire de longtemps à » Votre Majesté ; que cela se pouvait en gagnant les » principaux du Parlement, et en faisant quelque chose » de favorable pour le commerce en général de l'Angle- » terre. La conclusion de son discours fut que Votre Ma- » jesté pourrait prendre Luxembourg et peut-être quelque » autre place, si l'on voulait concerter cela avec ceux qui » peuvent conduire la chambre des Communes ou empê- » cher la résolution que la Cour y voudrait faire pren- » dre......... »

Barillon ayant témoigné quelques doutes sur la possibilité de conduire cette affaire à bonne fin dans le Parlement, Montague, en homme rompu aux intrigues parlementaires, lui développe alors un plan de campagne très-habilement conçu. Il dit à Barillon :

« Qu'il connaissait la pente de la nation contre la » France, et la difficulté de retenir la chaleur des Anglais » sur cela ; mais que l'on pouvait, par des voies presque » sûres, détourner l'effet de tout ce qui serait proposé » contre la France ; que d'abord on accuserait le duc » d'York et les trois ministres, et qu'on résoudrait de ne

» point donner d'argent que le Parlement n'eût été satis-
» fait sur cela ; qu'on demanderait la condamnation de
» milord Danby ; qu'on mettrait le Roi d'Angleterre en
» état de ne rien obtenir, et en nécessité de casser le Par-
» lement, ce qui rendrait inutiles toutes les déclarations
» qu'il aurait faites. J'ai cru ne devoir point rebuter la
» proposition de M. Montague. »

Puis, Barillon ajoute :

« Il me paraît cependant que la proposition de s'en-
» gager avec les principaux du Parlement peut être
» sujette à des inconvénients, et tant que le Roi d'Angle-
» terre ne prendra point le parti des ennemis de Votre
» Majesté, une liaison avec ce prince est plus raisonnable
» et plus légitime qu'une association avec les mécontents.
» Mais si je trouvais toujours ici de l'impossibilité à faire
» entrer le Roi d'Angleterre dans la proposition de faire
» avoir Luxembourg à Votre Majesté, et qu'il se laissât
» entraîner à ceux qui veulent s'unir avec vos ennemis,
» je ne crois pas qu'il fallût refuser les offres que fait
» M. Montague (24 novembre 1681). »

Cependant Louis XIV préféra s'en tenir à ses premiers arrangements avec Charles II, et Barillon lui écrit que le Roi d'Angleterre avait proposé son arbitrage dans la question de Luxembourg, afin, par là, d'avoir l'occasion de faire tomber cette place au pouvoir de la France (25 décembre 1681). Ceci fournit à Louis XIV l'occasion de proposer à la Cour de Madrid de remettre la décision du différend, touchant la possession de Luxembourg, au Roi de la Grande-Bretagne, offre qui fut rejetée par le Roi d'Espagne ; et Charles II, blessé de ce refus, y trouva un prétexte suffisant pour ne plus s'occuper de la défense des intérêts de la Cour de Madrid, en ce qui concernait Luxembourg.

Le refus de l'Espagne de se soumettre à l'arbitrage de Charles II fournit à Louis XIV le prétexte d'augmenter ses prétentions ; car lord Preston, envoyé d'Angleterre à Paris, écrit à ce sujet, que M. de Croissy lui avait dit, en parlant de la médiation du Roi d'Angleterre : « Que si les Espagnols voulaient accepter cette » médiation, cette et toutes les autres affaires seraient » facilement terminées et arrangées ; mais que s'ils ne se » déclaraient pas promptement à ce sujet, il croyait que » son maître ne se croirait nullement engagé par quoi » que ce fût, qu'il eût fait ou promis pour l'établissement » du repos de l'Europe, qu'il souhaitait cependant pas» sionnément; mais que le Roi se croirait libre de pren» dre telle mesure qu'il croirait le plus convenir à son » avantage (15 juillet 1682). »

Enfin, Louis XIV obtint de Charles II qu'il s'interposerait auprès du prince d'Orange, pour obtenir que les États-Généraux persuadassent à la Cour d'Espagne de se procurer la paix moyennant le sacrifice de la forteresse de Luxembourg.

Une lettre du comte de Rochester(1) au prince d'Orange contient cette audacieuse proposition. Après avoir dit que c'était un grand malheur qu'il existât une différence d'opinion entre le Roi et le prince, relativement à quelques affaires publiques, et d'où dépendait la paix de la chrétienté, ce lord termine sa lettre en disant : « Qu'il » serait à désirer que le prince pût conduire son juge» ment à s'entendre avec le Roi sur ces matières. »

On voit par ce qui précède, qu'à cette époque, Charles II était de nouveau entièrement rentré dans la dépendance de Louis XIV. Quant au duc d'York, ses lettres à son gendre respirent la plus entière soumission

(1) Auparavant lord Hyde.

aux désirs du Monarque français, et l'urgence de se soumettre à cette puissante volonté y revient constamment ; tandis que son langage à l'égard de Louis XIV, respire le plus parfait dévouement aux intérêts d'un prince qu'il considère comme son seul et véritable appui contre la haine nationale dont il est l'objet, et la faiblesse d'un frère dont il se méfie sans cesse (1).

VI. Tandis que le prince d'Orange ne cessait de déployer la plus grande activité pour mettre les Pays-Bas espagnols à l'abri d'une attaque qui pouvait compromettre la sûreté des Provinces-Unies, Louis XIV ne négligeait aucun moyen de semer la division parmi ses adversaires, dans l'espoir de profiter de leur désunion.

Accoutumé à voir des souverains et des ministres toujours prêts à vendre leur honneur et à sacrifier les intérêts de leur pays pour des pensions, le Roi de France conçut l'espoir chimérique de gagner le prince d'Orange. Le comte d'Avaux était convaincu d'avance de l'inutilité de ces démarches, car il disait à Louis XIV, en parlant du prince d'Orange : « Je supplie Votre Majesté de me » permettre de lui faire observer le caractère et l'esprit » du prince d'Orange, et combien il est peu capable de » plier (2). » Néanmoins il alla trouver le conseiller pensionnaire Fagel et lui offrit deux millions pour disposer le prince à s'unir avec la France. Le titre de comte de Hollande, le rang de généralissime des armées françaises, et plusieurs millions en espèces devaient être le prix de la trahison de Guillaume.

Fagel, surpris de l'audace d'une semblable proposi-

(1) Letters from Barillon, lord Rochester, lord Preston and the prince of Orange concerning the bribe given by Louis XIV to Charles II, that France might be permitted to seize Luxembourg. (Dalrymple, *App.*)—Lettres inédites du duc d'York au prince d'Orange. (*Arch. de la Maison d'Orange.*)

(2) *Correspondance de d'Avaux*, t. IV, p. 63.



tion, la repoussa avec hauteur. « Les maîtres que je sers, » répondit-il à d'Avaux, « sont assez puissants et assez gé» néreux pour récompenser mes services, et le serment » de fidélité que j'ai fait à mon pays ne me permet pas » de me charger d'une commission qui ne peut manquer » d'offenser le prince (1). »

Ce refus piqua vivement Louis XIV, car il ne connaissait dans le monde rien de grand que lui-même. La moralité et la probité étaient, à ses yeux fascinés par l'orgueil et l'ambition, des mots vides de sens, un véritable enfantillage, et certes il ne vint jamais à l'esprit du superbe Monarque, que l'homme, n'importe dans quelle condition il a été placé par la Providence, doit être fidèle à remplir sa destinée avec honneur et vertu sur cette terre, à moins de se suicider moralement. Nul homme, au contraire, n'était plus fortement imbu de ce principe que Guillaume ; cette pensée formait le fond de son caractère ; on la retrouve dans tous les actes de sa vie politique. Aussi ne s'agit-il pas ici de le louer d'avoir été sourd aux offres de Louis XIV ; l'éloge serait en quelque manière une offense.

La principauté d'Orange, enclavée dans les terres de France, fournit bientôt à Louis XIV l'occasion de se venger. La ville d'Orange était devenue un asile pour un grand nombre de réformés français depuis que le Roi avait dépouillé ses sujets calvinistes d'une partie des garanties qui leur avaient été accordées par l'Édit de Nantes. Instruit qu'un grand nombre de réformés envoyaient leurs enfants à Orange pour y achever leurs études, Louis XIV ordonna à l'intendant de la Provence de signifier aux magistrats d'Orange, qu'ils eussent à faire sortir de la ville tous les écoliers français, avec injonction de n'en

(1) Wag., t. xv, p. 98. — Puffendorf, libr. xviii, p. 1167.



plus admettre à l'avenir à leur collége ; que tout sujet français établi dans la principauté serait tenu de l'évacuer dans le plus bref délai, sous peine de voir interdire aux sujets français tout commerce avec les habitants de la principauté. Bientôt il s'éleva un nouveau différend à l'occasion de quelques réparations ordonnées par les magistrats d'Orange aux murs de la ville. Le lieutenant-général du Languedoc y fut envoyé, avec un régiment de dragons, pour démolir les nouvelles constructions et même les anciens murs de la ville, et ne se retira que quand elle fut entièrement démantelée. On alla plus loin encore ; car la possession d'une principauté qui, depuis plusieurs générations, appartenait aux princes de la Maison de Nassau, devint un sujet de contestation de la part de la Cour de France, après que le prince de Condé, en qualité d'administrateur des biens du duc de Longueville, eut présenté une requête au conseil du Roi, pour réclamer la souveraineté d'Orange, et que, par arrêt, les parties intéressées furent citées à prouver la validité de leurs droits.

Cette démarche provoqua de la part du prince d'Orange des paroles peu mesurées sur Louis XIV, et les relations du comte d'Avaux n'en devinrent que plus difficiles dans la République, le prince ayant dit que ceux qui iraient chez l'ambassadeur seraient considérés par lui comme étant ses ennemis. On lit ce qui suit dans les négociations du comte d'Avaux :

« Sa Majesté me fit savoir (3 décembre 1682) que si »je jugeais que, pour me donner plus de commerce et »plus d'habitude au lieu où j'étais, il fût nécessaire que »je rendisse de temps en temps quelque visite à la prin»cesse d'Orange, il me permettait de le faire. Mais, »comme on remettait cela à ma discrétion et que je savais

» les déclarations que le prince d'Orange avait faites au sujet
» du rasement des murailles d'Orange, je trouvai moyen de
» lui faire dire ce que j'en avais appris, comme une chose
» à laquelle je n'avais pas d'abord ajouté foi ; mais que ce
» qui m'avait depuis causé quelque doute, était que ces dé-
» clarations, qu'on avait rendues si publiques, n'avaient pas
» été désavouées comme il avait fait autrefois, lorsqu'on
» lui avait imputé des discours à peu près semblables. Le
» prince d'Orange répondit qu'il avait désavoué autrefois
» de pareils discours qu'on lui avait fait tenir ; mais que les
» choses n'étaient plus au même état, qu'il n'avait pas dit
» précisément tout ce qu'on lui attribuait, mais qu'il ne
» désavouait rien, et que le public en croirait tout ce qu'il
» voudrait ; qu'il me servirait en mon particulier s'il en
» trouvait l'occasion ; mais qu'il ne ferait aucune civilité à
» l'ambassadeur de France, et qu'on se moquerait de lui
» en France, s'il lui en rendait quelqu'une. Le Roi ayant
» su cette réponse, m'ordonna de m'abstenir d'aller chez
» la princesse d'Orange (17 décembre 1682). »

La maxime du comte d'Avaux était que, puisque Louis XIV ne voulait ou ne pouvait écraser complétement le prince d'Orange, il était d'une politique sage de n'en pas faire un ennemi irréconciliable. Aussi lit-on ce qui suit dans ses négociations :

« Quoique je me trouvasse obligé d'agir en toutes
» choses contre le prince d'Orange, je ne laissais pas de
» temps en temps de faire sonder ses sentiments. J'obli-
» geai un ami intime de Dykveld (celui-ci était très-avant
» dans la confidence du prince) de lui parler confi-
» demment sur les engagements que prenait le prince
» d'Orange contre le Roi. Dykveld lui répondit : que le
» prince d'Orange n'était pas encore hors d'espérance de
» voir ou un accommodement général, ou une guerre

» générale, et que, quand bien même ni l'un ni l'autre » n'arriveraient, il n'avait qu'à attendre tranquillement, et » qu'on viendrait toujours à lui quand on en aurait à faire ; » eût-il fait dix fois plus contre la France qu'il n'avait » fait, on oublierait tout le passé dès qu'on aurait besoin » de lui et qu'il voudrait entrer dans les intérêts du Roi » (21 janvier 1683). »

Les États-Généraux ne purent refuser au prince d'Orange de le soutenir dans la question d'Orange, auprès de la Cour de France. L'ambassadeur des États-Généraux fit des réclamations et protesta au nom du prince (1).

« M. Heinsius, pensionnaire de Delft, après avoir » refusé très-longtemps d'aller en France, au sujet du » rasement des murailles d'Orange, fut enfin obligé d'accepter cet emploi. Comme il vint me voir, » dit d'Avaux, « avant son départ, je lui dis que j'étais fâché qu'un aussi » honnête homme que lui eût été chargé d'une pareille » commission, puisque je ne doutais pas que le voyage » qu'il allait faire ne fût fort inutile, et comme il était » pensionnaire de Delft, qui avait résisté avec plus de fermeté au prince d'Orange que pas une autre ville, je lui » témoignai que le Roi connaissait son mérite et ses bons » sentiments, et je le priai de n'avoir aucun chagrin » s'il n'avait pas beaucoup d'agrément dans son emploi, » qu'il ne devait l'attribuer qu'au sujet de la commission » qui lui était donnée ; qu'il savait bien lui-même qu'il ne » pouvait pas réussir ; et comme il n'aurait aucune part » au refus auquel il devait s'attendre, je le priai de ne » prendre point part au chagrin que le prince d'Orange » en aurait. Il parut entrer dans mes raisons et promit de » ne se pas inquiéter de ce qui pourrait arriver. Néanmoins, il est revenu de cet emploi autant ennemi de la

(1) Samson, *Hist. de Guillaume III*, t. I, p. 227. — Wag., t. XV, p. 99.

» France et autant attaché au prince d'Orange qu'il avait » été avant son départ opposé à ce prince et attaché aux » intérêts du Roi (4 mars 1683). »

C'est ce même Heinsius qui devint conseiller pensionnaire de Hollande après la mort de Fagel, en 1689; qui rendit de si éminents services à Guillaume III devenu Roi de la Grande-Bretagne, et qui, après la mort de ce prince et pendant la guerre de succession d'Espagne, aurait pu être, quelques années avant la paix d'Utrecht, l'arbitre des destinées de l'Europe et de la France, si, par un aveuglement fatal, il ne se fût laissé emporter par un désir immodéré d'humilier ce même Louis XIV, alors malheureux, et qu'il avait vu tout-puissant lors de la mission dont il est question ici.

« Pour ce qui est du prince d'Orange, » dit encore d'Avaux, « lorsqu'il apprit à Dieren, où il était à la chasse, » la réponse que le Roi avait faite au sieur Heinsius, et » qu'il sut que le Roi d'Angleterre ne le soutenait pas » dans cette affaire, il ne fut pas maître de lui, et fut deux » jours dans un si violent chagrin, que personne, pas » même la princesse d'Orange, n'osait l'approcher. Il » redit plusieurs fois dans ce temps-là, ce qu'il avait déjà » dit : que le Roi de France saurait un jour ce que c'était » d'avoir outragé un prince d'Orange (1). »

Celui-ci fut dépouillé de sa principauté qui fut adjugée au duc de Longueville.

Quant à Charles II, il se conduisit dans cette affaire avec sa duplicité habituelle; si, d'une part, il faisait espérer à son neveu le prince d'Orange de s'interposer en sa faveur auprès du Roi de France; de l'autre, il laissait toute latitude à Louis XIV de dépouiller le prince d'Orange d'une souveraineté qui le gênait.

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 285.

Les lettres de lord Preston, envoyé d'Angleterre à la Cour de Versailles, sont là pour le prouver. Lord Preston commence par annoncer la prochaine arrivée de Heinsius et l'objet de sa mission, au secrétaire d'État Jenkins, et lui demande les ordres du Roi, sur la conduite qu'il aura à tenir dans cette discussion. Il prévient M. Jenkins : « Qu'il croit que toutes les instances » qui pourraient être faites à cet égard seront inu» tiles; car, outre ce qui est personnel entre le Roi (de » France) et le prince, ils disent que c'est une affaire » particulière et qui n'a aucun rapport avec celle de » l'Europe. Mais à cela, » ajoute lord Preston, « on pour» rait leur dire que, puisque les intérêts du prince d'O» range ont été pris en considération dans le traité de » Nimègue, ce qui vient de se passer à son égard et le » procédé des Français à Orange, ne peuvent être consi» dérés que comme un acte contraire à ce traité (23 dé» cembre 1682). »

Aussi, après l'arrivée de Heinsius à Paris, il alla trouver l'ambassadeur d'Angleterre pour s'entendre avec lui au sujet de leurs démarches collectives dans l'affaire d'Orange. « Il me demanda, » écrit lord Preston, « si » j'avais reçu des ordres pour agir de *concert* avec » lui dans l'affaire d'Orange, et je lui répondis que je » n'en avais pas. » Et lord Preston termine sa lettre au secrétaire Jenkins, en disant : « Je vois bien que » cela sera une grosse affaire et capable de donner du » trouble. »

Charles II n'était pas disposé à être troublé pour si peu de chose; il était, par conséquent, bien loin de donner à son ambassadeur les ordres promis au prince. Lord Preston annonce que Heinsius ne pouvant rien obtenir de la Cour, dans la question d'Orange, avait

pris le parti de demander son audience de congé (24 octobre 1683) (1).

VII. Le terme fixé par Louis XIV à l'Espagne pour terminer les points en litige, qu'il avait proposé de soumettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, expirait le 15 janvier 1683. Cette époque passée, Louis XIV s'était réservé la faculté de se rendre justice à lui-même. Cette menace impliquait la guerre. La crainte d'en voir allumer une nouvelle sur leurs frontières, porta les États-Généraux à s'adresser au Roi d'Angleterre pour détourner le cabinet de Versailles de toutes mesures hostiles, et les représentations de Charles II furent écoutées ; le terme fatal, fixé par Louis XIV, fut prolongé au dernier jour d'août suivant.

Van Beuningen, après avoir négocié sans succès pendant plusieurs mois à Londres, fut rappelé par les Etats (2). A son départ, le Roi lui remit pour le prince d'Orange une lettre dans laquelle le Monarque anglais pressait vivement son neveu d'interposer son influence pour faire agréer à la Cour de Madrid l'arbitrage proposé par celle de Versailles. « Nos intérêts sont les mêmes, » dit le Roi, en terminant sa lettre. « L'union de nos deux familles est le » moyen le plus certain de les mettre à couvert des atta- » ques de leurs ennemis. Je ne douterai jamais de votre » attachement, et, en revanche, j'attends la même justice » de vous (3). » — A cette époque, cependant, Charles II était entièrement soumis à l'influence et aux conseils de son frère ; car le duc d'York, rappelé de son exil, n'épargnait rien pour fortifier le Roi dans le système qu'il

(1) Dalrymple, *App.*

(2) Lettres de l'ambassadeur Van Beuningen au prince d'Orange et au conseiller pensionnaire, écrites de Londres. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(3) Du 2 mars 1683. (Inédite, *ut suprà.*)

avait embrassé depuis la dissolution du Parlement d'Oxford. Se séparer des intérêts de Louis XIV, était, d'après le jugement du duc d'York, se mettre à la merci des mécontents et du parti révolutionnaire en Angleterre, qu'il fallait dompter, non par des concessions à l'opinion publique, mais en le forçant au silence. Déjà le feu couvait sous la cendre en Angleterre, et les conseils imprudents de l'héritier présomptif devaient retomber plus tard sur sa tête, quand un jour il serait roi lui-même. En empêchant la portion sage de la nation de manifester d'une manière légale, dans une réunion du Parlement, ses griefs contre le gouvernement, la Cour venait à cette époque d'armer d'un poignard le bras des factieux. Un complot dirigé contre la vie de Charles II et celle de son frère augmenta toutes ses appréhensions, et le confirma dans sa résolution de ne pas se mêler d'une manière active dans les démêlés de la France avec l'Espagne, pour éviter de convoquer le Parlement dont il n'attendait que des actes préjudiciables aux prérogatives de la Couronne (1).

Le second terme fixé par Louis XIV à l'Espagne était prêt à échoir ; car la Cour de Madrid, malgré l'extrême faiblesse de ses moyens, persistait à refuser d'admettre la validité des prétentions du cabinet de Versailles et l'arbitrage de celui de Londres, préférant, disait-elle, les hasards de la guerre aux décisions d'un arbitre dont elle avait de justes motifs de se défier.

Dans ces circonstances, le complot dirigé contre la vie de Charles II fournit au prince d'Orange l'occasion d'envoyer à la Cour de Londres son favori, M. Ben-

(1) Le complot du *Rye-house*, dont il sera question dans le chapitre suivant. — Lettres du duc d'York au prince d'Orange, des 22 juin, 3, 10 et 30 juillet 1683. (Inédites, *Archives de la Maison d'Orange*.)



linck. Le but ostensible de sa mission était un compliment de félicitation du prince au Roi de la Grande-Bretagne ; mais Bentinck était aussi chargé de représenter à Charles II les maux dont l'Europe était menacée par une guerre inévitable, si Louis XIV persistait à ne pas se relâcher de ses prétentions, prétentions dont le prince lui fit démontrer, par Bentinck, l'injustice et les conséquences dangereuses.

Ce langage dut déplaire à la Cour de Londres, où l'on professait des opinions tout opposées. « M. Bentinck » et moi nous nous sommes entretenus au sujet de la paix » générale, » dit Charles II dans sa réponse au prince, « et » je vois avec peine que vous persistez toujours dans votre » opinion, qu'elle ne saurait être faite aux conditions que » la France propose. Je ne puis pas me figurer comment, » dans l'état présent des choses dans la chrétienté, on » pourrait obtenir des termes plus raisonnables ; je crains » même qu'un plus long délai n'apporte aucun changement » favorable à la situation de l'Europe. Je persiste donc à » croire qu'on ne doit pas rejeter ces conditions.....

» Quoi qu'il en arrive, vous pouvez être sûr que je » vous aimerai comme si vous étiez mon propre fils, et » que je ne manquerai pas de faire tout ce qui sera en » mon pouvoir pour l'affaire d'Orange, quoique je sache » bien que nous ne puissions rien faire à votre satisfac- » tion sans que tout le monde soit d'accord (1). »

Un abandon aussi manifeste provoqua de la part de Guillaume la réponse suivante :

« C'est une grande consolation pour moi que les assu- » rances que M. de Bentinck m'a données de la part de » Votre Majesté, que quoique j'eusse le malheur de n'être

(1) Lettre du Roi d'Angleterre, du 30 juillet—9 août 1683. (Inédite. *Archives de la Maison d'Orange.*)



» pas tout à fait dans ses sentiments au regard des pré-
» tentions de la France, cela ne refroidirait pas l'amitié
» dont elle me fait l'honneur de m'assurer avec tant de
» bonté.

» Sire, je supplie Votre Majesté de croire que je ne
» me flatte point par de vaines espérances; mais je la
» supplie aussi de considérer que si les Pays-Bas espagnols
» sont réduits à n'avoir que le nom d'un pays et point
» l'effet, ce qui serait assurément le cas si Luxembourg
» en était démembré, une telle barrière ne nous pourrait
» offrir aucune sûreté, et qu'il vaudrait mieux n'en point
» avoir, que d'en avoir une qui ne serait capable d'aucune
» résistance (1). »

La mort de la Reine de France rompit à cette époque les faibles liens qui unissaient Louis XIV à la Maison régnante en Espagne. Las enfin d'attendre, le Monarque français prit la résolution de faire marcher ses troupes si la Cour de Madrid n'avait pas fléchi devant sa toute-puissance avant le 1er d'août, et de se faire justice par lui-même, en recourant à des voies de fait, non d'abord par une guerre réelle, mais par une véritable exécution militaire, qu'on réaliserait en faisant pénétrer dans les Pays-Bas espagnols une armée qui y lèverait des contributions, et subsisterait à leurs dépens; se proposant, si cet expédient ne suffisait pas, de recourir ensuite à des hostilités plus effectives. Le Monarque décida que le 1er septembre quarante mille hommes, dont vingt-cinq mille d'infanterie, entreraient dans le territoire espagnol.

Le 31 août, le baron d'Asfeld arrive à Bruxelles, et déclare, au nom de Louis XIV, au marquis de Grana,

(1) Lettre du prince d'Orange au Roi d'Angleterre. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)



gouverneur général des Pays-Bas, que les troupes de son souverain y vont entrer pour y subsister jusqu'à ce que la Cour de Madrid eût satisfait aux demandes du Roi ; que ces troupes ne commettront, les premières, aucune hostilité, mais que, si l'on ose les provoquer, elles repousseront la force par une force évidemment supérieure ; que si des partis espagnols tentent de pénétrer en France pour y lever des contributions, outre qu'on les traitera en ennemis, on exercera de rigoureuses représailles sur le territoire d'Espagne ; que d'ailleurs tous les villages de la domination du Roi ont défense de contribuer, et que si l'on en brûle un seul pour cause de refus, ou pour d'autres motifs, les Français en brûleront cinquante aux portes de Bruxelles.

Le marquis de Grana, consterné d'une déclaration aussi inattendue, répond simplement : « Que, chargé par » le Roi d'Espagne d'administrer et de conserver les » Pays-Bas, il n'a le droit d'en démembrer aucune par- » tie ; que c'est donc à ce prince et non à lui qu'il faut » s'adresser ; qu'au surplus, les demandes du Roi de » France lui paraissaient contraires à l'esprit du traité » de Nimègue, et que tout ce qu'il peut faire est d'ins- » truire la Cour de Madrid et ses alliés de ce qu'il vient » d'entendre. »

Le marquis de Grana envoya, de son côté, des mandats de contribution dans plusieurs villages de la domination française, et adressa, le 12 octobre, aux gouverneurs des provinces, officiers généraux, etc., etc., une lettre-circulaire qui était un véritable manifeste, avant-coureur d'une déclaration de guerre contre la France, qui eut effectivement lieu à Madrid, le 26 octobre. Louis XIV résolut d'abord de s'en venger, en faisant brûler Ath et Mons avec des bombes.

Le marquis de Grana ne pouvait mettre d'armée en campagne, et Louis XIV la termina cette année après avoir pris Courtray et Dixmude aux Espagnols (1).

De toutes parts on s'attendait qu'au printemps suivant, cette guerre prendrait un caractère plus sérieux et que Louis XIV ne déposerait pas de sitôt les armes, car toutes ses démarches annonçaient son intention d'étendre les frontières de la France jusqu'aux rives du Rhin et de s'emparer de Luxembourg. Ces infractions aux droits des nations et aux traités les plus solennels, excitèrent de vives réclamations; mais toutes les alliances diplomatiques étaient, pour ainsi dire, détruites depuis la paix de Nimègue. L'Espagne et l'Empire étaient trop faibles pour défendre leurs droits; Charles II favorisait en secret les usurpations de la France. Dans les Provinces-Unies, les États de Hollande voulaient le maintien de la paix. Enfin, l'Autriche avait besoin de toutes ses forces pour résister à une attaque des Turcs. Ainsi, d'après la position particulière où se trouvaient toutes les puissances, Louis XIV était certain que, quelles que fussent les appréhensions de l'Europe, en général, il pouvait être sans inquiétude, et que rien ne s'opposerait à ses envahissements.

Ainsi l'alliance défensive conclue entre le Roi d'Angleterre et la Cour de Madrid, en 1680, et une alliance par laquelle l'Empereur, les Rois d'Espagne et de Suède et les États-Généraux s'engageaient au maintien de la paix de Westphalie et de Nimègue, conclue dans le courant de l'année 1683 (2), demeurèrent des lettres mortes, en présence de l'impossibilité de remplir les engagements

(1) *Mémoires militaires*, année 1683; *OEuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 263 et suiv.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 57.

stipulés dans ces traités. Aussi l'envoyé du Hanovre, arrivé à La Haye pour participer, au nom de sa petite Cour, à ces traités d'association, repartit sans avoir signé de traité avec les États-Généraux, parce qu'on ne lui avait pas voulu donner de subsides. Il dit, dans les conférences qu'il eut à ce sujet : « que le Roi (Louis XIV) se moquerait bien de tous leurs traités d'association et de leurs » signatures quand elles ne seraient pas accompagnées » de forces suffisantes ; que ce n'était point des papiers, » ni cette quantité de traités qu'on devait opposer à Sa » Majesté, mais de bonnes armées, et que, quand on con» viendrait de quelque chose là-dessus, son maître entre» rait volontiers dans le traité (1). »

D'un autre côté, l'attaque à main armée de Louis XIV contre l'Espagne avait été habilement combinée avec celle des Turcs contre l'Autriche. Ainsi, les deux branches de cette Maison se voyaient pressées en même temps, l'une à l'Occident, l'autre à l'Orient de l'Europe, par des voisins redoutables et mis par là dans l'impuissance de s'entr'aider.

L'Empereur devait trouver des défenseurs dans ces valeureux Polonais qui, de tout temps, s'étaient fait gloire de servir de boulevard au christianisme contre l'infidèle. Il n'en était pas de même du Roi d'Espagne ; celui-ci ne pouvait compter sur la sympathie des États-Généraux et du cabinet anglais que comme souverain des Pays-Bas. Le danger écarté de ces provinces, le reste de la monarchie d'Espagne ne les intéressait que faiblement ; c'était là cependant une erreur qui désespérait le prince d'Orange. Le peu d'interêt que les Hollandais portaient à la monarchie d'Espagne, en ce qui ne concernait pas les Pays-Bas, qu'ils appelaient leur *barrière* contre la France,

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 296.

ressort du passage suivant des négociations de d'Avaux. Il dit :

« Qu'on pouvait encore juger de leurs sentiments par » la joie qu'ils avaient témoignée d'un bruit qui s'était » répandu que Sa Majesté voulait se mettre en posses- » sion de quelques places dans le Milanais, jusqu'à ce que » l'Espagne lui eût donné satisfaction ; cela faisait voir, » ajoute d'Avaux, « qu'ils ne se mettent guère en peine de » cette Couronne, lorsqu'ils ne croient pas que leur in- » térêt y est mêlé, et donnait assez à connaître le chemin » qu'on pouvait prendre pour réduire l'Espagne à ce qu'on » aurait voulu en l'attaquant en Catalogne (12 novembre » 1682) (1). »

VIII. On a déjà indiqué, mais en passant seulement, que les protestants révoltés de la Hongrie avaient été les auxiliaires qui avaient servi Louis XIV pour faire dépo- ser les armes à l'Empereur Léopold sur le Rhin et pour lui faire accepter les conditions que la France, triomphante de tous ses ennemis, dicta à l'Empereur et à l'Empire à la paix de Nimègue. Mais après cette paix, les révoltés hongrois ne furent pas moins utiles à Louis XIV. Cepen- dant avant d'indiquer ce que les protestants de la Hon- grie firent pour ce Monarque, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la politique de Louis XIV à l'égard des peuples de l'Europe orientale, qui devinrent ses plus utiles alliés du jour où son ambition se fixa vers un point déter- miné : l'agrandissement de la France au détriment de la Maison d'Autriche.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, la Maison impériale avait des voisins et des ennemis très-incommodes, tant dans les Polonais que dans les Turcs, qui cherchaient à s'agrandir aux dépens des États de la domination autrichienne. La

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 254.



Hongrie, placée entre ces trois grandes puissances, devint le théâtre de leurs sanglantes querelles, tout comme dans l'Europe occidentale, les Pays-Bas furent constamment le principal théâtre des luttes armées entre les grandes puissances de cette partie de l'Europe.

Voici l'origine de ces troubles : l'époque la plus glorieuse de la Hongrie est celle du règne de Mathias Corvin, qui, à peine âgé de seize ans, fut élevé au trône en 1458, par le choix libre de la nation.

Emule de son père, du valeureux Jean Hunyade, qui avec Scanderberg arrêtèrent les progrès des Ottomans en Hongrie, Mathias fut la terreur des Turcs pendant tout le temps de son règne ; il leur enleva la Bosnie, et maintint aussi dans la dépendance de sa Couronne la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie, l'Esclavonie et la Servie. Une partie de la Bohême devint également sa conquête ; enfin, il dépouilla l'Empereur Frédéric III de l'Autriche, et vint, en 1485, fixer sa résidence à Vienne, où il mourut en 1490, à l'âge de quarante-sept ans.

Avec Mathias la gloire de la Hongrie s'éclipse. Ses successeurs Uladislas II, fils de Casimir IV, Roi de Pologne, et Louis, fils d'Uladislas, qui possédait en même temps la couronne de Bohême, étaient des princes faibles et indolents, sous lesquels la Hongrie fut déchirée par des factions et ravagée impunément par les Turcs.

Soliman-le-Grand profita de la jeunesse du Roi Louis et des divisions intestines pour former le projet de conquérir la Hongrie. Après des succès signalés, il revint, en 1526, à la tête d'une formidable armée, et livra, le 29 août, la fameuse bataille de Mohacz, qui coûta la vie au Roi Louis et à plus de vingt mille Hongrois qui restèrent sur le champ de bataille. Alors toute la Hongrie

fut ouverte au vainqueur ; mais, au lieu d'achever sa conquête, il se borna à mettre le royaume à feu et à sang.

La mort du Roi Louis, sans postérité, rendit vacant le trône de Hongrie et de Bohême. Ferdinand d'Autriche, qui avait épousé la sœur du Roi Louis, réclama sa succession, en vertu de différents traités passés entre les princes autrichiens et les derniers Rois de Hongrie.

La Bohême reçut Ferdinand pour Roi, mais les Hongrois appelèrent au trône Jean Zapolya, palatin de Transylvanie. Ce prince se mit sous la protection des Turcs, et Soliman, venu à son aide, alla, en 1529, mettre le siége devant Vienne. Il échoua dans son dessein, et fut obligé de lever le siége après y avoir sacrifié près de quatre-vingt mille hommes.

Le Roi Jean laissa à sa mort un fils au berceau ; Soliman le prit sous sa protection, et entreprit une nouvelle expédition dans la Hongrie ; puis il le dépouilla de ses États, et le relégua avec sa mère en Transylvanie.

Bude, la capitale, avec la plus grande partie du royaume, resta au pouvoir des Turcs, et le Roi Ferdinand d'Autriche consentit à payer un tribut annuel aux Turcs pour la portion de la Hongrie qu'ils lui laissèrent.

Au milieu de ces troubles intestins surgit un nouve élément de discorde. Les princes autrichiens s'aliénèrent de plus en plus les Hongrois par les efforts qu'ils ne cessaient de faire pour extirper le protestantisme dans ce royaume.

Les opinions de Lùther et de Calvin s'étaient propagées en Hongrie ; elles y avaient fait de grands progrès, surtout dans la Transylvanie, où la langue et la littérature allemandes étaient très-répandues. Les vexations qu'éprouvaient les partisans de la nouvelle doctrine, jointes aux



atteintes portées de temps à autre par les princes autrichiens à l'ancienne constitution du royaume, suscitèrent des troubles, et favorisèrent les vues des mécontents et des ambitieux pour agiter l'Etat et pour empiéter sur le gouvernement.

Les princes de Transylvanie se donnèrent successivement pour chefs aux mécontents, sous les règnes des Empereurs d'Allemagne, Rodolphe II, Ferdinand II et Ferdinand III. Mais par les décrets de la diète, en 1622 et en 1647, ces princes furent forcés d'accorder l'exercice public du protestantisme, et de redresser plusieurs griefs politiques dont les mécontents de Hongrie avaient à se plaindre.

Les mêmes troubles de religion qui agitèrent à cette époque la Hongrie embrasèrent aussi la Bohême, où les nouvelles opinions furent d'autant mieux reçues, qu'elles se trouvaient en rapport avec le système religieux des Hussites qui avaient encore de nombreux partisans dans ce royaume. Ce fut principalement sous le règne de Maximilien II, fils de Ferdinand Ier, que le protestantisme s'étendit en Bohême, et que tous ceux qu'on appelait auparavant *Utraquistes*, à cause de la communion sous les deux espèces qu'ils professaient, adoptèrent les confessions de foi de Luther ou de Calvin. Rodolphe II, successeur de Maximilien, fut forcé de leur accorder, à la diète de Prague, en 1609, le libre exercice de leur culte, par des lettres patentes connues sous le nom de *Lettres de Majesté*, dont l'expédition se fit à Prague le 11 juillet et le 20 août 1609. Ces lettres furent, à la vérité, confirmées par ses successeurs, Rois de Bohême. Toutefois, la diverse interprétation qu'on leur donna souleva depuis, la guerre connue dans l'histoire sous le nom de guerre de trente ans. Les Etats de Bohême annulèrent

l'élection de Ferdinand II, et déférèrent, en 1619, le trône à Frédéric, Électeur palatin, prince protestant.

La fameuse défaite de Prague, en 1620, entraîna, avec la chute de l'Electeur palatin, une révolution dans la Bohême. Tous les principaux chefs de l'insurrection furent exécutés à Prague et leurs biens confisqués. Ferdinand, traitant alors ce royaume en pays conquis, déclara les Etats déchus de leurs droits et priviléges. Les *Lettres de Majesté*, qui accordaient aux protestants le libre exercice de leur culte, furent supprimées ; on priva même les protestants de leurs droits de cité. Les lois les plus atroces furent publiées contre eux, et on alla jusqu'à leur interdire la faculté de tester et celle de se marier légalement. Tous les ministres, sans exception, furent bannis du royaume en 1624, et les moyens les plus iniques employés pour ramener les protestants à l'Eglise catholique.

A la suite de ces persécutions, l'empire d'Allemagne se divisa en deux camps : le camp catholique et celui du protestantisme. On sait que celui-ci trouva aide, appui et assistance auprès de la France ; que Richelieu d'abord, puis Mazarin, s'unirent étroitement avec la ligue protestante pour écraser la ligue catholique dont l'Empereur était chef ; que la France recueillit un bénéfice immense de cette alliance; qu'elle la rendit toute-puissante dans l'Empire, en éparpillant plus que par le passé les forces morales et matérielles de l'Allemagne, au moment que la France s'agrandissait territorialement et centralisait le pouvoir au profit du chef de l'Etat ; que la ligue protestante, forte de l'assistance de la France, ne fut satisfaite qu'après avoir abaissé l'autorité impériale, et après lui avoir donné un concurrent dans le Roi de France. Telle fut l'œuvre politique du protestantisme dans l'Empire ;

ce fut le fondement de la grande puissance de Louis XIV dans le reste de l'Europe.

Cependant les précautions qui avaient été prises aux Etats de Presbourg, en 1647, pour établir sur une base solide la liberté tant civile que religieuse des Hongrois, ne rendirent pas la tranquillité à ce royaume. La Cour impériale sentant la nécessité de resserrer les liens de sa vaste Monarchie, dont les parties disparates pèchaient par le défaut d'unité, saisissait toutes les occasions d'étendre son pouvoir en Hongrie, où il était fort limité par les lois constitutives du royaume. De là ces infractions continuelles dont la nation se plaignait, et ces troubles toujours renaissants, dans lesquels les Turcs, qui partageaient avec la Maison d'Autriche la domination de la Hongrie, furent aussi le plus souvent impliqués.

La Transylvanie était alors dans la dépendance des Turcs. Une guerre entre les deux Empires semblait devenue inévitable par suite de contestations relatives à la Transylvanie. La diète de Hongrie, que l'Empereur convoqua à ce sujet à Presbourg, en 1662, fut des plus orageuses. Les Etats, avant que d'opiner sur la guerre contre les Turcs, exigèrent le redressement de leurs griefs, et l'assemblée se sépara sans avoir rien conclu. Les Turcs, profitant de ces divisions, se rendirent maîtres de plusieurs places fortes, et l'Empereur, hors d'état de leur résister, et ne se fiant pas aux Hongrois mécontents, sollicita des secours étrangers. Il en obtint de la diète de l'Empire, et Louis XIV lui envoya un corps de six mille hommes, sous les ordres du comte de Coligny, qui a laissé une relation de cette campagne, et dit que son corps d'armée, composé d'infanterie et de cavalerie, avec lequel il partit de France, fut renforcé en Autriche, « où

» devaient aussi se trouver quatorze compagnies de cava-
» lerie qui venaient d'Italie, où elles avaient été envoyées
» par le Roi pour faire la guerre au Pape ; mais la paix
» ayant été faite, le Roi s'en servit pour faire la guerre
» aux Turcs, qui sont deux choses bien différentes (1). »

Il y eut, le 1er août 1664, près de Saint-Gothard, en Hongrie, une bataille sanglante où les Français se signalèrent. Mais Montecuculli, qui commandait en chef l'armée impériale, ne sut point tirer parti de la victoire. Le 17 septembre suivant, il fut conclu à Temeswar une trêve de vingt ans, par laquelle les Turcs restèrent en possession de plusieurs places conquises par eux. Leur tributaire, Michel Abaffi, fut maintenu dans la Transylvanie, et cette province dut être évacuée par les Turcs comme par les Autrichiens (2). C'est cette trêve impolitique de la part de la Cour impériale qui faisait dire au comte de Coligny, le 11 octobre 1664, dans une lettre au comte Bussy-Rabutin : « Nous avons été si sots que nous avons » fait la paix de Hongrie (3) ; » par allusion au mot de Bassompierre : *Nous serons si sots que nous prendrons La Rochelle.* Mais ce fut là la dernière assistance que Louis XIV accorda à la Maison d'Autriche contre les infidèles.

IX. Les Turcs et les révoltés hongrois étant devenus les alliés naturels de Louis XIV, il leur dut de pouvoir humilier la Cour impériale à la paix de Nimègue.

La guerre civile était dirigée en Hongrie depuis 1677 par le comte Eméric Tékéli, et les révoltés étaient soutenus sous main par la France et par la Porte (4).

(1) *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, p. 85.

(2) Koch, *Tableau des Révolutions de l'Europe*, t. II, p. 155, 162 et 273.

(3) *Mémoires du comte de Coligny*, p. 118.

(4) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 55 et suiv.

L'Empereur crut alors devoir plier; dans une diète qu'il convoqua en 1681, il remédia à plusieurs griefs dont les Hongrois avaient à se plaindre, mais le comte Tékéli ne déposa pas les armes; la guerre civile continua, et le comte trouva bientôt moyen d'intéresser dans sa querelle le prince de Transylvanie et les Turcs.

Les conséquences dangereuses, pour l'Europe occidentale, de cette guerre qui favorisait puissamment la politique de Louis XIV, engagèrent le prince d'Orange « à » prier l'Empereur de s'accommoder avec Tékéli, et les » États-Généraux écrivirent à celui-ci pour le presser de » s'accommoder avec l'Empereur (1). »

Alors le Sultan Mahomet IV envoie son grand-visir à la tête d'une puissante armée, qui pénètre en Autriche et vient assiéger Vienne. La garnison et les bourgeois, commandés par le comte de Starhemberg, rivalisèrent de zèle dans la défense de cette ville. Ils furent secourus à temps par Jean Sobieski, roi de Pologne, par les Électeurs de Saxe et de Bavière et par quelques autres princes de l'Empire, qui, réunis au duc Charles de Lorraine, général en chef des troupes impériales, attaquèrent les Turcs dans leurs retranchements devant Vienne, en firent un grand carnage, et les forcèrent de lever le siége qui avait duré du 14 juillet au 12 septembre.

Mais le véritable sauveur de la capitale de Léopold fut le valeureux Jean Sobieski, qui volait au secours de Vienne, tandis que l'Empereur s'enfuyait à Passaw. Le lendemain de l'action, Sobieski fut complimenté dans la tente même du grand-visir. Le butin fut immense, et Sobieski, qui en eut sa part, écrivait gaiement à sa femme : « Vous ne me direz donc pas, mon cœur, comme les » femmes tartares à leurs maris, lorsqu'ils reviennent sans

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. I, p. 265.

» butin : *Tu n'es pas un guerrier, puisque tu ne m'as rien » rapporté; car il n'y a que l'homme qui se met en avant » qui peut attraper quelque chose* (1). »

Quand le danger fut passé, Léopold revint, et, pour preuve de sa reconnaissance, il voulut astreindre le Roi électif de Pologne à un avilissant cérémonial, en présence du successeur des Césars. Sobieski refusa. Les deux souverains se virent à cheval. Tandis que Léopold articulait quelques froids remercîments à son libérateur, celui-ci ayant élevé la main, Léopold crut qu'il allait se découvrir, et ôta son chapeau; mais Sobieski, le bonnet sur la tête, et caressant fièrement son épaisse moustache : *Mon frère,* dit le vainqueur d'un ton sec, *je suis bien aise de vous avoir rendu ce petit service.*

Sobieski poursuivit sa victoire en Hongrie. Battu d'abord à Barcan, il prit, le surlendemain, une éclatante revanche, défit totalement l'armée ottomane, et couronna cette glorieuse campagne par la prise de la ville de Gran (2).

La chrétienté se réjouissait de cette victoire remportée sur les infidèles, mais le Roi Très-Chrétien ne put partager cette joie; il avait compté sur les succès des Turcs pour dépouiller plus facilement la Maison d'Autriche. Ce fut probablement ce qui porta Louis XIV à garder si peu de ménagement envers le Roi de Pologne, que, peu de temps après, ce prince, d'ailleurs bien disposé pour la France, alla grossir le nombre de ses ennemis.

X. Il était évident pour tous, que les chicanes suscitées par Louis XIV à l'Espagne, n'avaient pour but que

(1) Lettres de Jean Sobieski à la reine Marie-Casimire, publiées dans l'*Histoire de Pologne*, par M. de Salvandy.

(2) Muller, *Hist. univ.* — Coyer, *Histoire de Jean Sobieski.* — *Histoire des révolutions de Hongrie.* — *Vie de Charles V, duc de Lorraine.* — *Vie d'Emeric, comte de Tékéli.* — Salvandy, *Histoire de Pologne.*



de se rendre maître de Luxembourg par la force ou par voie de cession, afin de compléter, par l'acquisition de cette forteresse, son système agressif contre tous les États voisins de son royaume.

Si Casal devait lui ouvrir le chemin du Milanais, si Strasbourg lui assurait en tout temps une libre entrée dans l'Allemagne centrale, Luxembourg devait lui procurer le moyen de pénétrer plus facilement dans les Pays-Bas espagnols, et de tenir sous une étroite dépendance les Provinces-Unies, les princes riverains du Rhin et l'Allemagne septentrionale. C'était un système fort habilement combiné, et dont toute l'Europe avait à redouter les effets. Personne plus que le prince d'Orange ne comprit sa portée dangereuse, et personne plus que lui ne mit tout en œuvre pour s'y opposer.

C'est à ce sujet que se ravivèrent les jalousies et les vieilles haines du parti de Witt contre le prince d'Orange et le système politique de ce parti si hostile à la France. Le parti de Witt se jeta tout entier dans un système opposé, et devint fauteur des usurpations de Louis XIV.

L'autre avait à sa tête le prince d'Orange, puissamment secondé par le conseiller pensionnaire Fagel, et soutenu par le concours de cinq provinces d'une opinion souvent flottante. Le parti de Witt était guidé par d'Avaux, appuyé du vote de la ville d'Amsterdam et de ceux des provinces de Frise et de Groningue, ayant à leur tête leur stathouder particulier, le prince Henri-Casimir de Nassau, partisan déclaré de la France à cette époque (1). C'est entre ces trois premiers personnages que se jouait le drame politique dans les Provinces-Unies ; tous les autres n'étaient point des acteurs, c'étaient des machines

(1) Ceci amena une brouillerie entre Guillaume III et son parent, le prince de Nassau.



que le prince d'Orange ou d'Avaux faisait agir, soit par le sentiment de la crainte, soit par l'intérêt, et souvent on les voyait passer d'un camp dans l'autre, suivant le plus ou moins d'habileté que leurs chefs savaient mettre en œuvre, ou le plus ou moins de crainte qu'ils savaient inspirer de la puissance de Louis XIV. Le jour où d'Avaux avait parlé d'une guerre de la France contre la République, la menace portait son fruit, et le parti français ou de de Witt se montrait résolu à ne pas s'y exposer; puis quand le prince, ou Fagel, avait fait un tableau rembruni de la puissance envahissante de Louis XIV, ce jour-là d'Avaux voyait baisser son crédit; il fallait alors un nouvel ordre de sa Cour qui le mît à même de renchérir sur la terreur qui avait fait des ennemis à Louis XIV de ceux qui, la veille, tremblaient à l'idée de déplaire au puissant Roi en s'opposant à ses exigences. Ce spectacle dura pendant plusieurs mois, et les négociations de d'Avaux offrent à cet égard les révélations les plus curieuses et les plus instructives; car c'est en les étudiant qu'on parvient à se faire une idée juste du mécanisme gouvernemental dans la République, et de l'affreux chaos de petits intérêts et de petites intrigues qu'il fallait faire mouvoir et mettre en jeu, pour arriver à un résultat quelconque et faire faire un pas à ce *char embourbé*, appelé le gouvernement dans les Provinces-Unies. Aussi d'Avaux définit-il très-bien cette lutte en disant : « Qu'on pouvait dire qu'il » ne s'agissait pas seulement de la paix ou de la guerre, » mais de voir qui serait le maître du prince d'Orange » ou des républicains, et à qui la République serait doré- » navant liée d'intérêt, à la France ou à l'Angleterre (1). »

Deux choses sont à remarquer dans les négociations du comte d'Avaux, l'appréciation de la conduite du

(1) *Négociations*, t. III, p. 109.

prince d'Orange et la relation des faits; quant à la première, elle est toujours empreinte de la plus violente animosité; l'ambassadeur français ne cesse de représenter Guillaume III sous le jour le plus odieux, comme conspirant sans cesse à renverser le trône des Stuarts et à s'emparer d'un pouvoir illimité dans la République. C'est toujours l'adversaire politique de Louis XIV que d'Avaux cherche à flétrir. Quant à ce qui touche la relation des faits, c'est une peinture animée et souvent dramatique des scènes auxquelles l'ambassadeur participait, soit directement, soit indirectement; c'est un tableau de l'époque qui est curieux à étudier, pour la parfaite connaissance des hommes et des choses d'alors; et rien aussi n'explique mieux la grande facilité avec laquelle Louis XIV triomphait de ses ennemis, et marchait de conquêtes en conquêtes. Sans vouloir déprécier les talents et le génie de Louis XIV, on peut dire toutefois qu'il n'y a pas grande habileté à vaincre, quand on ne trouve de résistance sérieuse et bien organisée nulle part.

La Cour d'Angleterre était gagnée à la politique de Louis XIV; restait l'*association*, dans laquelle étaient entrés l'Empereur et l'Espagne, le Roi de Suède, plusieurs princes de l'Empire et les États-Généraux; mais cette association n'était viable qu'à la condition que les États-Généraux concourussent à son but, qui était le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue contre tout empiétement nouveau de la part du Roi de France. L'Empire et la Maison d'Autriche étaient sortis très-mutilés des guerres qui avaient précédé ces traités; empêcher de nouvelles mutilations à ces deux corps politiques, tel était le but de l'association; c'était ainsi que le prince d'Orange l'entendait.

XI. Aussitôt après l'invasion des Français, l'envoyé d'Espagne à La Haye avait réclamé l'assistance des États en vertu des conventions existantes, et ceux-ci avaient fait passer, malgré les efforts de d'Avaux, un corps de huit mille hommes au marquis de Grana, gouverneur général des Pays-Bas.

Tout ce que d'Avaux et les hommes de son parti avaient pu obtenir en cette rencontre, fut que ces troupes ne pourraient agir hostilement contre les forces françaises ; qu'elles seraient spécialement employées à la garde et à la défense des places dans les Pays-Bas qui servaient de barrière à la République. Mais, d'un autre côté, le prince d'Orange en sa qualité de capitaine-général de l'Union, avait fait marcher quelques régiments de plus ; si bien que l'on pouvait porter ce secours à douze mille hommes.

Le danger qui menaçait les Pays-Bas espagnols en fit appréhender un semblable pour les Provinces-Unies. On voulut se mettre en mesure de soutenir les Espagnols et de repousser une agression. Le prince d'Orange insista sur l'urgence d'augmenter l'armée de terre, et dans ce but, comme capitaine-général de l'Union, il fit proposer, par l'organe du Conseil d'Etat, à l'assemblée des États-Généraux, de consentir à une levée de seize mille hommes.

Cette proposition ayant été soumise à l'examen des États des différentes provinces, fut reçue par les uns sans difficulté, mais rencontra chez quelques autres une vive opposition. A ceux qui alléguaient des motifs d'économie « le prince d'Orange offrit d'abandonner tous ses appointements et le revenu de ses charges, pour aider à la levée » et à l'entretien des seize mille hommes (1). »

(1) *Négociations du comte d'Avaux,* t. I, p. 255.

Mais la proposition fut principalement repoussée par les adversaires politiques du stathouder, et la ville d'Amsterdam mit tout en œuvre pour l'arrêter. D'Avaux vint en aide aux magistrats d'Amsterdam, en leur promettant l'appui du Roi de France, et l'opposition des provinces de Frise et de Groningue vint donner un nouveau poids à celle d'Amsterdam. Alors l'ancien parti de Witt lève hardiment la tête, dans l'espoir de porter un coup irréparable au prince d'Orange et à son parti.

Toutes les villes de la province de Hollande et le corps des nobles s'étant prononcés en faveur de la levée, et la ville d'Amsterdam persistant à y refuser son consentement, les États de cette province résolurent d'y envoyer une députation, et le prince d'Orange, en sa qualité de stathouder, se mit à sa tête. Une mesure semblable n'avait lieu que dans des cas extraordinaires, et dénotait que l'Etat était travaillé par un malaise profond; qu'une perturbation violente arrêtait le fonctionnement de la machine politique; que le pays, en un mot, était menacé d'une crise. On se rappelle qu'une mesure semblable fut employée en 1650 par Guillaume II, à l'occasion de son différend avec les villes de la Hollande, relativement au licenciement d'une partie des troupes après la conclusion de la paix de Westphalie. Cette tentative de conciliation ne fut pas heureuse alors; celle dont Guillaume III allait faire l'essai ne devait pas l'être davantage.

La députation trouva les magistrats d'Amsterdam inébranlables dans leur détermination de s'opposer à l'augmentation de l'armée de terre, et la discussion ne fit qu'aigrir les esprits de part et d'autre. Voici les détails que l'on trouve à ce sujet dans les négociations de d'Avaux. Il dit :

« Le prince d'Orange alla, le lendemain de son arri-
» vée, avec toute la députation à l'hôtel de ville : le
» pensionnaire Fagel y harangua pendant près de trois
» heures, et donna par écrit ce qu'il avait dit, ce qui fut
» mis entre les mains des commissaires. Messieurs d'Ams-
» terdam, au sortir de l'hôtel de ville, donnèrent à dîner
» au prince d'Orange et à toute la députation ; ils n'omi-
» rent rien pour les bien régaler. Les bourgmestres et
» ceux du conseil de la ville y étaient. Le prince d'Orange,
» qui avait amené quantité de bons buveurs, fit faire une
» espèce de débauche aux bourgmestres d'Amsterdam,
» pour voir s'ils ne les trouveraient pas plus traitables
» dans le vin (1). Ses créatures coururent de tous côtés le
» reste du jour et tout le lendemain ; ils caressèrent,
» prièrent, sollicitèrent, et firent toutes sortes de person-
» nages pour gagner Messieurs d'Amsterdam ; néan-
» moins les avis que je recevais m'assuraient positivement
» qu'ils ne se relâcheraient point ; et l'on m'envoya deux
» exprès le lendemain pour m'avertir que les commissaires
» avaient employé toute la journée à dresser leur avis,
» qui n'était qu'une répétition du mémoire envoyé ci-
» devant aux États de Hollande, qui se réduisait à ces
» quatre points : le premier, le refus formel de consentir
» à la levée ; le second, qu'il n'y avait d'autre parti à
» prendre qu'à chercher des voies amiables pour terminer
» le différend qui était entre le Roi et le Roi d'Espagne ;
» le troisième, qu'on examinât l'état des finances du pays ;
» le quatrième, qu'on pressât les autres membres de
» l'Etat de payer ce qu'ils devaient de reste.

(1) Ceci rappelle la lettre de Mme de Sévigné, où elle fait le tableau des Etats de Bretagne, et lorsqu'elle dit que les dons gratuits de la province ne s'accordaient qu'entre midi et deux heures ; car, à cette heure, on se montre généreux, et l'on ne peut rien refuser à ses amis.



» Le prince d'Orange donna, le jour suivant, à dîner
» à Messieurs d'Amsterdam ; les bourgmestres et les
» échevins s'y trouvèrent, et beaucoup d'entre eux s'en-
» ivrèrent avec les courtisans du prince d'Orange; mais
» le lendemain de la débauche, ils se retrouvèrent de sang
» froid au conseil de ville, et ne changèrent pas d'avis
» pour la bonne chère, ni pour les caresses qu'on leur
» avait faites.....

» Messieurs d'Amsterdam rendirent, jeudi au soir, la
» réponse au prince d'Orange..... Il était extraordinaire
» qu'on eût tellement gardé le secret au prince d'Orange,
» que, quoiqu'il eût des créatures et des amis dans le
» conseil d'Amsterdam, il en était si peu informé, que,
» lorsqu'on lui vint déclarer la réponse de Messieurs
» d'Amsterdam, il en fut surpris et pâlit extraordinaire-
» ment. Cependant, il ne s'en tint pas à ce premier refus;
» il demanda que la ville d'Amsterdam nommât des
» commissaires pour entrer en conférence avec les députés
» de Hollande. Ils s'assemblèrent, et chacun demeura
» dans son sentiment. Le pensionnaire Fagel ayant tra-
» vaillé à faire une réplique à la réponse d'Amsterdam, la
» porta avec toute la députation, et les somma d'y faire
» réponse. Messieurs d'Amsterdam renvoyèrent, le len-
» demain, les mêmes commissaires lui déclarer qu'ils
» n'avaient d'autre réponse à rendre que celle qu'ils avaient
» déjà faite; sur quoi le prince d'Orange demanda une
» nouvelle conférence; on la lui accorda, et elle ne se
» passa qu'en protestations de part et d'autre, du mal
» qui arriverait de tout ce procédé.

» Enfin, il voulut avoir une dernière réponse, et alla à
» l'hôtel de ville pour la recevoir. Il leur témoigna qu'il
» devait rendre leur réponse aux Etats de Hollande; qu'il
» voulait croire que toutes celles qu'ils lui avaient données

» jusqu'alors, n'étaient que les sentiments de quelques » particuliers, et non pas du conseil des ***Trente-Six;*** que, » quoiqu'il vît assez le peu de désir qu'ils avaient de se » conserver plus longtemps dans l'***Union,*** il voulait fer- » mer les yeux là-dessus, ne l'imputer qu'à des parti- » culiers, et les avertir qu'il les laissait trop les maîtres; » qu'il n'avait que trop de sujet de se plaindre des intel- » ligences secrètes et des pratiques illicites qu'ils entrete- » naient avec la France; mais que, ne regardant que » l'intérêt de l'Etat, il s'était exposé à tout ce qui lui pou- » vait arriver de déplaisir dans leur ville, et qu'il y était » venu lui-même pour les persuader combien étaient justes » et salutaires les résolutions que les États de Hollande » avaient prises........ »

Le prince termina en disant : « Qu'il avait résolu » de leur demander encore lui-même en personne, au » nom de toute la députation, une réponse catégorique, » non pas des sentiments particuliers, comme il l'avait » déjà dit, mais du conseil des ***Trente-Six,*** et de leur » représenter encore auparavant tous les malheurs et » les terribles suites qu'une réponse qui ne serait pas » conforme aux résolutions des autres membres pourrait » attirer, afin qu'ils ne pussent s'excuser de les avoir » ignorées. »

A ce discours, le pensionnaire de la ville répondit, au nom du magistrat d'Amsterdam :

Qu'on aurait souhaité que le prince d'Orange n'eût pas insisté pour qu'on lui fît cette réponse catégorique, non par aucun scrupule de dire leurs sentiments, mais pour rendre la réponse plus honnête et plus douce, et cela par respect pour sa personne;

Que, pour ce qui était des sentiments des particuliers allégués par le prince, c'était une erreur; qu'il n'y avait

pas un article qui ne fût conforme aux sentiments de tous ceux qui composaient le conseil d'Amsterdam;

Que celui-ci n'aspirait qu'au bien de l'Etat, de la religion et à la conservation de la paix, et que c'était à quoi il croyait que ses résolutions étaient conformes;

Qu'il y aurait beaucoup à répliquer au discours du prince; qu'il y avait des personnes parmi la députation, et même quelques-unes dépendantes des États, dont ils n'avaient que trop de raison de se plaindre (on voulait indiquer le conseiller pensionnaire Fagel), mais qu'on se réservait à le faire en temps et lieu;

Qu'on espérait que toutes ces raisons paraîtraient assez puissantes au prince d'Orange pour le persuader, non que la ville d'Amsterdam ne voulait pas accorder la levée par obstination, mais que n'y ayant aucune nécessité à la faire, elle devait s'y refuser absolument;

Que la ville d'Amsterdam se trouvait de plus dans l'obligation de songer au rétablissement des finances, afin qu'en cas de nécessité, on pût avoir de l'argent, lorsqu'il le faudrait employer au maintien de la République; qu'on se trouvait fort épuisé par les sommes considérables fournies depuis l'année 1672, et qui s'élevaient, comme le prince d'Orange le savait bien, à plus de quatre-vingt-dix millions, dont ils étaient obligés de demander le compte;

Enfin, qu'ils déclaraient au prince qu'on trouvait raisonnable et nécessaire de faire examiner les propositions d'accommodement faites par le Roi de France et communiquées aux États-Généraux par son ambassadeur.

« Ce discours, » dit d'Avaux, « irrita le prince d'Orange » à un point qui ne se peut dire, et donna lieu à une con» versation fort aigre de part et d'autre, dans laquelle il » leur répéta si souvent qu'ils avaient des commerces » illicites avec la France, que les quatre bourgmestres



» régents se levèrent, et, après avoir conféré dans un coin » de la salle, ils vinrent se rasseoir, et lui dirent : qu'ils » convenaient d'avoir un commerce avec la France et » avec d'autres États; que c'était une chose indispensable » dans une ville aussi puissante et d'un aussi grand trafic » que la leur; mais qu'ils n'avaient jamais eu aucun com- » merce dont ils n'eussent rendu compte à l'Etat, et que, » pour lui, il avait des ministres qui entretenaient des cor- » respondances dans plusieurs Cours de l'Europe dont il » n'avait pas donné part aux Etats-Généraux; qu'ils lui en » demanderaient compte un jour, mais que ce n'en était » pas encore le temps. Il y eut un des bourgmestres qui » lui dit que, quand la ville d'Amsterdam aurait eu des- » sein de changer de sentiment, elle ne le ferait pas, pour » laisser un exemple à la postérité : que tous les efforts du » prince d'Orange, ni sa personne même, n'avaient pu » faire changer les libres résolutions du conseil de la ville » d'Amsterdam.

» Le prince d'Orange ne put tenir davantage, » ajoute d'Avaux; « il se leva brusquement, et sortit outré de » l'hôtel de ville, en disant qu'il ne voyait que trop les » intelligences qu'ils avaient et avec qui ils s'entendaient, » mais qu'il jurait qu'ils s'en repentiraient. Messieurs » d'Amsterdam croyaient dîner avec lui au sortir de là, » et lui avaient fait préparer, et à toute la députation, un » grand repas, comme la première fois; mais lorsqu'ils » allèrent pour le prendre à son logis, ils furent surpris » d'apprendre qu'il avait fait mettre brusquement les che- » vaux à son carrosse, et qu'il s'en était allé avec Bentinck » et le pensionnaire Fagel, sans avoir pris congé de per- » sonne de la régence, selon la coutume (1). »

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, des 18, 22 et 23 novembre 1683, t. II, p. 2 à 14.



Revenue à La Haye, la députation rendit compte de son résultat, et les Etats de Hollande résolurent, vu l'urgence, de donner leur consentement à la levée de seize mille hommes, sans avoir égard à l'opposition d'Amsterdam.

On blâma le pensionnaire Fagel d'avoir conseillé au prince de se mettre à la tête d'une députation qu'on savait d'avance devoir être très-mal reçue :

« Le prince va demain à Amsterdam, » dit un membre de l'opposition, « c'est encore là un méchant conseil du » pensionnaire, et son plus grand ennemi ne pourrait pas » lui en donner un plus pernicieux. Il ne voit donc pas » qu'il expose le crédit et l'autorité de Son Altesse à un » grand échec ; si le prince n'allait pas à Amsterdam, on » pourrait croire que cette dernière tentative serait capa» ble d'arranger les choses ; car je sais qu'il aura la mor» tification d'essuyer un refus, et par là, les autres oppo» sants lèveront le masque et suivront l'exemple de cette » ville (1). »

Cependant la mésintelligence entre le stathouder et la première ville de la République prenait de jour en jour un caractère plus alarmant pour le repos public. Le lien qui unissait les provinces entre elles semblait à la veille de se rompre. Réciproquement, on s'accusait avec la plus grande violence. Le prince d'Orange disait hautement qu'Amsterdam sacrifiait le salut de l'Etat et de l'Europe entière à des vues d'intérêt particulier et à son aveugle attachement à la France. Les magistrats d'Amsterdam, de leur côté, protestaient énergiquement contre l'augmentation de l'armée. Si l'on persistait à passer outre, nonobstant leur refus

(1) Mémoires inédits de M. de B*** sur Guillaume III et les principaux personnages de cette époque. (*Mss.* Bibliothèque de M. Tiedeman, professeur à l'Université de Leyden.)



d'y consentir, c'était, disaient-ils, une infraction audacieuse à l'*Union*, qui exigeait l'unanimité des votes, et qui n'admettait pas qu'une question quelconque pût être résolue à la majorité des suffrages (1).

Soit par feinte, soit sincèrement, les ennemis du stathouder manifestaient la crainte de voir se reproduire les événements de l'année 1650. Ils faisaient courir le bruit que le prince se disposait à suivre l'exemple de son père Guillaume II, en arrachant par les armes un consentement forcé à la ville d'Amsterdam. Le comte d'Avaux, secondé par l'envoyé anglais, créature du duc d'York, fomentait de tout son pouvoir cette mésintelligence dont Louis XIV devait recueillir les fruits en empêchant la République de porter du secours aux Espagnols dans les Pays-Bas. D'Avaux entretenait des rapports actifs avec les magistrats d'Amsterdam. Il transmettait à sa Cour la relation de ses intrigues et de ses confidences secrètes; une de ces lettres ayant été interceptée, le prince ne laissa pas échapper une occasion si belle de rejeter sur les magistrats d'Amsterdam l'imputation d'entretenir une correspondance coupable avec une puissance étrangère. La lettre de l'ambassadeur de France fut soumise aux Etats de Hollande, seuls juges compétents dans une

(1) L'unanimité exigée par l'*Union d'Utrecht* était un des vices principaux du gouvernement des Provinces-Unies. Il suffisait qu'une seule ville opposât son *veto* à une mesure d'intérêt général, pour rendre illégale toute résolution prise à cet égard, non-seulement dans la province dont cette ville opposante faisait partie, mais encore dans l'assemblée fédérale des Etats-Généraux. Quand cette opposition venait de la part d'une ville ou d'une province peu considérable, on n'y attachait pas grande importance, on la laissait dire et protester, et l'on passait outre sans avoir à redouter une perturbation dans la République; mais, quand il s'agissait, soit de la province de Hollande, soit de la ville d'Amsterdam en particulier, l'Etat était toujours menacé d'un danger réel; leur concours manquant, il y avait stagnation et marasme. (*Voyez* Wiselius, *Staatkundige Verlichting der Nederlanden*.)



affaire où l'inculpé n'était pas un criminel ordinaire, mais un des principaux membres de la souveraineté de leur province. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Négociations du comte d'Avaux* :

« Le 16 février 1684, le prince d'Orange alla, sur les » onze heures du matin, aux Etats de Hollande. Il en fit » fermer les portes, et ordonna que personne n'entrât ni » ne sortît. Il exigea un serment particulier des membres » de l'assemblée, qu'ils garderaient inviolablement le » secret sur tout ce qui y devait être traité, et fit même » prêter serment aux huissiers, qu'il fit mettre en dehors, » qu'ils ne diraient pas qu'on leur eût défendu d'ouvrir la » porte à personne. Ensuite, il déclara aux Etats de Hol- » lande, qu'il était venu en qualité de leur gouverneur » (ce qu'il n'avait pas fait depuis qu'il avait été reçu en » cette charge, paraissant toujours dans les Etats de Hol- » lande comme premier noble), et qu'il avait à leur com- » muniquer des choses d'une grande importance; mais » qu'il demandait, avant que de s'en expliquer, que ceux » qui lui étaient suspects eussent à se retirer. On y con- » sentit. Sur quoi, il nomma le sieur Hooft, échevin » d'Amsterdam, et le sieur Hop, pensionnaire de la même » ville, qui passèrent dans une chambre voisine. Le prince » d'Orange exposa ensuite que ces Messieurs avaient eu » des correspondances criminelles avec moi, et, après » avoir beaucoup exagéré ce qu'il avait à dire contre leur » conduite, il fit lire mes lettres, qu'il avait fait voler cinq » semaines auparavant (qui étaient presque toutes déchif- » frées), et le pensionnaire Fagel fit des commentaires à » sa mode à chaque article.

» Après cette lecture, le prince d'Orange mit l'affaire » en délibération, et il y avait déjà eu sept villes d'avis » de mettre ces deux députés d'Amsterdam en prison, et

» de leur faire leur procès, lorsque ces deux députés,
» qui n'étaient pas sans inquiétude, s'entendirent nommer
» par quelqu'un qui parla un peu haut, et, comme il leur
» parut aussi avoir ouï lire quelque chose en français, ils
» ne doutèrent pas que ce ne fussent mes lettres. Cela
» les obligea de sortir brusquement de la chambre où ils
» étaient et de passer par-dessus une enceinte d'environ
» quatre pieds de haut, dans laquelle les députés des Etats
» de Hollande sont enfermés au milieu d'une grande salle.
» Le prince d'Orange fut étonné de leur hardiesse ; mais
» il ne put empêcher qu'étant membres des Etats et en
» leurs places, ils ne demandassent de quoi il s'agissait.
» Les autres députés d'Amsterdam le leur apprirent. Ces
» deux Messieurs avouèrent qu'ils étaient venus chez moi ;
» qu'ils étaient prêts à rendre compte de toutes nos con-
» férences, et sommèrent les autres députés d'Amsterdam
» de déclarer s'ils y étaient venus de leur chef, ou si ce
» n'était pas par ordre de leur ville. Les députés d'Amster-
» dam, qui avaient été d'abord assez intimidés, reprirent
» courage, et dirent que ces deux Messieurs n'avaient
» rien fait que par ordre de la régence d'Amsterdam. Le
» prince d'Orange ne se désista pas pour cela de son
» accusation ; il demanda qu'on leur fît leur procès sur les
» intelligences criminelles qu'ils avaient eues avec moi.
» Les députés d'Amsterdam s'en défendirent vigoureuse-
» ment et eurent même le courage de reprocher au prince
» d'Orange l'envoi de la flotte des États-Généraux à Got-
» tembourg sans leur participation (mesure hostile contre
» la France, parce qu'à cette époque Louis XIV avait
» contracté une alliance avec le Danemarck, qui faisait de
» l'ombrage aux Etats et à la Suède), l'envoi de leurs
» troupes sur les terres d'Espagne et surtout son intelli-
» gence avec le marquis de Grana, à laquelle ils attri-

» buèrent l'opiniâtreté des Espagnols et la déclaration de » guerre que cette Couronne avait faite à la France. Enfin, » le prince insistant toujours qu'on mît en prison ces deux » particuliers et qu'on procédât aussi contre Messieurs » d'Amsterdam, demanda qu'on mît le scellé sur les » papiers qu'ils avaient dans leur maison à La Haye, » assurant positivement qu'on y en trouverait qui découvriraient leur intelligence. Cela fit naître beaucoup de » contestations entre les députés des autres villes. Enfin, » les sieurs Hooft et Hop s'étant offert de se présenter le » lendemain pour se justifier, et les autres députés ne » jugeant pas qu'on dût mettre en prison deux membres » des Etats qui n'avaient agi que par ordre de leurs supérieurs, sans les entendre auparavant, il fut résolu qu'on » se rassemblerait le lendemain matin, et que le secrétaire » de la province de Hollande irait, avec les députés de » Delft et de Schiedam, mettre le scellé dans la maison » de Messieurs d'Amsterdam.

» Les députés d'Amsterdam voyant qu'on avait mis le » scellé sur leurs papiers; qu'il fallait comparaître le lendemain dans les États de Hollande, et que la foi publique ne pouvait les assurer contre la violence du prince » d'Orange, sortirent à minuit par une porte de derrière » qui rend dans des jardins, auprès desquels ils avaient » fait venir deux chariots de poste, dans lesquels ils allèrent » toute la nuit à Amsterdam, ne laissant à La Haye qu'un » bourgmestre et un secrétaire de la ville pour la garde » de leurs papiers. Aussitôt qu'ils furent arrivés, c'est-à-dire vers les cinq heures du matin, ils firent assembler » le conseil de ville. La surprise et l'indignation furent » également grandes de voir qu'on eût osé traiter ainsi » les députés d'une ville considérable. On résolut d'abord » d'écrire aux autres villes pour se justifier de la prétendue

» accusation que le prince d'Orange leur faisait, et pour » leur faire de fortes plaintes du procédé qu'on avait eu à » l'égard de leurs députés, et surtout du scellé qu'on avait » mis sur leurs papiers à La Haye, dont ils demandèrent » réparation, et en même temps une sûreté suffisante pour » les députés qu'ils enverraient aux Etats de Hollande. »

Cette mesure de salut public porta l'irritation de la magistrature d'Amsterdam à son comble ; elle déclara illégal et attentatoire à sa souveraineté tout ce qui avait été ordonné par les Etats, et menaça de ne plus contribuer aux charges publiques, si on ne leur restituait leurs papiers. Amsterdam s'abstint aussi pendant près de trois mois d'envoyer des députés aux Etats de Hollande, comptant par là arguer de nullité sur tout ce qui pourrait être fait et décidé pendant l'absence de sa députation aux États.

L'ambassadeur de France prit chaudement le parti d'Amsterdam, et dit, en parlant de l'énergie que le prince d'Orange déploya à cette occasion :

« Il est aisé de juger que le prince d'Orange se voyant » hors d'espérance, par la forte opposition de Messieurs » d'Amsterdam, de pouvoir exécuter la résolution qu'il avait » fait prendre de faire une levée de seize mille hommes, » n'avait pu retenir plus longtemps son ressentiment, et » s'était porté à des violences dont il n'y avait point » d'exemple depuis l'établissement de la République ; » mais il est certain qu'il fit une grande faute dans la » manière dont il s'y conduisit. Il avait deux partis à » prendre, qui lui auraient également bien réussi. L'un » était d'envoyer quérir chez lui les députés d'Amsterdam, » de leur déclarer qu'il avait mes lettres, de leur en faire » voir les endroits les plus forts, et de leur dire qu'il avait » en main de quoi les perdre, mais qu'il ne s'en servirait » pas s'ils voulaient consentir à la levée. Il est hors de

» doute que, dans la crainte où ils auraient été de se voir » abîmés sans ressources, ils auraient accordé au prince » d'Orange tout ce qu'il eût souhaité. L'autre expédient » était, en cas qu'il les voulût perdre absolument, de faire » arrêter de son autorité ces deux députés, et de leur » donner des commissaires, comme on a fait à Barneveld, » ou les mettre entre les mains de la cour de justice; il » leur aurait fait couper le cou en vingt-quatre heures. » On n'aurait pas après cela approfondi cette affaire; le » peuple aurait cru Messieurs d'Amsterdam coupables de » trahison, et ils n'auraient pas été en état de s'opposer » à aucune chose de ce que le prince d'Orange aurait » voulu. Au lieu que l'usage qu'il fit de mes lettres ne pro- » duisit, comme on va le voir, qu'une haine presque » irréconciliable entre lui et Messieurs d'Amsterdam, » qui trouvèrent des amis et des provinces entières qui » les secondèrent fortement, et donna lieu à Messieurs » d'Amsterdam de faire beaucoup d'écrits qui firent con- » naître l'intention du prince d'Orange et du pensionnaire » Fagel d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. »

Il est certain que, loin de diminuer, l'opposition acquérait journellement plus de force. Les Etats de Frise et de Groningue, et à leur tête le prince de Nassau, stathouder de ces deux provinces, se prononcèrent contre l'augmentation de l'armée, et se lièrent intimement sur cette question avec la ville d'Amsterdam. La présence du prince d'Orange en Zélande, où sa prérogative de premier noble lui donnait le privilége de présider l'assemblée des Etats et d'y diriger les délibérations, ne lui fut d'aucun secours pour vaincre l'opposition de Middelbourg, capitale de cette province.

Le triomphe de d'Avaux fut complet; la défaite du prince ne fut pas moins absolue; car, sous cette dispute

d'intérêts domestiques dans les Provinces-Uuies, était cachée la lutte de la France d'une part, et de l'Europe de l'autre.

En insistant si vivement sur l'augmentation de l'armée, il n'est pas douteux que le prince ne projetât une nouvelle guerre contre la France. Cette guerre, allumée entre Louis XIV et la République, dans l'intérêt de la barrière de celle-ci, toutes les autres puissances du continent, entraînées par le torrent, se seraient vues obligées d'y entrer successivement. Chacun avait sa part à réclamer, une spoliation à revendiquer, des offenses plus ou moins grandes à venger; tous avaient leur existence présente ou future à défendre. Ce dessein, tout à fait conforme à la politique de Guillaume III, mais si contraire aux intérêts de Louis XIV, fut déjoué par l'habileté de son ambassadeur à La Haye. Pour parvenir à ses fins, d'Avaux travailla sans relâche à réveiller les vieilles haines du parti oligarchique contre le stathoudérat; l'inquiète jalousie de ce parti servit admirablement les desseins de Louis XIV, en enlevant au prince d'Orange le moyen de se mettre à la tête d'une armée pour prévenir un nouveau démembrement des Pays-Bas espagnols. Dès lors un accommodement onéreux à la Cour de Madrid devenait une chose à peu près certaine, et les dissensions domestiques de la République devinrent une des principales causes de la trêve qui fut signée l'année suivante (1).

Malgré tous ces obstacles, le prince d'Orange n'en persistait pas moins à faire la levée. Il délivra même des commissions pour les officiers de ces corps non encore formés; mais, lorsqu'il fallut s'occuper du recrutement

(1) Wag., t. xv, p. 139-218. — *Négociations du comte d'Avaux*, t. II, p. 1-204.—Hogendorp, *Disp. hist. pol. de Gulielmo III.*



des hommes, on vint se heurter contre un de ces obstacles qui brisent la volonté la plus énergique : une question d'argent vint en aide à l'opposition, et ici s'offre un exemple de vénalité qui ne doit pas être perdu pour l'histoire de cette époque.

Le prince d'Orange pressa les solliciteurs d'avancer l'argent pour les levées. Ces solliciteurs étaient des individus qui étaient chargés de demander le payement des gages dus aux colonels, capitaines et autres officiers de l'armée. Comme les provinces, après avoir délivré des ordonnances de payement, étaient souvent longtemps sans les solder, les officiers seraient morts de faim, sans l'assistance de ces solliciteurs qui avançaient de l'argent aux officiers sur leurs ordonnances, à gros intérêts.

« Il y a là-dessus un gain très-considérable à faire, » dit d'Avaux, « de sorte que plusieurs bourgmestres ont » leur argent entre les mains de ces solliciteurs, pour le » faire valoir à sept ou huit pour cent, au lieu qu'il ne vaut » ordinairement que trois et demi ou quatre au plus, et » par cette raison, » ajoute d'Avaux, « ces bourgmes» tres reculent souvent le payement des troupes, pour tirer » plus longtemps l'intérêt de leur argent; mais, dans » cette occasion-ci, tous ceux qui en avaient chez les sol» liciteurs, bien loin de songer à le faire profiter, le reti» rèrent, voyant bien qu'il n'y avait nulle sûreté à le don» ner après les protestations de Messieurs d'Amsterdam. » Ainsi les régents s'enrichissaient aux dépens des défenseurs de l'État : admirable peinture des mœurs et de l'esprit de spéculation !

Le prince d'Orange voulait aussi faire négocier de l'argent par Suasso, fameux juif d'Anvers ; mais Suasso refusa de s'en charger (1).

(1) D'Avaux, *Négociations*, t. II, p. 226.

Ceci fit manquer complétement la levée de seize mille hommes si ardemment désirée par Guillaume ; tout ce qu'il put obtenir dans ces circonstances, pour la défense des Pays-Bas, fut que le secours déjà envoyé au marquis de Grana fût augmenté. Mais bientôt aussi ce secours devint à peu près nul ; voici ce qui arriva à l'égard de ces troupes.

XI. Les hostilités avaient recommencé à l'expiration du terme fixé par Louis XIV à l'Espagne. L'ambassadeur de France voyant l'épouvante répandue en Hollande, et croyant toujours qu'on ne pourrait parvenir que par la terreur à faire faire aux États-Généraux ce que Louis XIV voulait, fit à cette assemblée une notification par laquelle il déclarait que son souverain était encore disposé à accepter un des équivalents qu'il avait proposés, et dans le cas où l'on ne pourrait s'accorder sur ce point, qu'il voulait bien faire une trève de vingt années, tant avec l'Espagne qu'avec l'Empire ; qu'au cas que ces offres rencontrassent encore des difficultés, le Roi de France voulait bien consentir à suspendre toute agression hostile, dans cette partie des Pays-Bas, considérée comme formant la barrière de la République, pourvu que les États-Généraux s'engageassent par un traité, appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre, à faire agréer au Roi d'Espagne, dans un terme limité, un des équivalents ou la trève ; à condition que si les Espagnols continuaient à refuser ses offres, les États ne leur donneraient aucun secours. Vainement les États-Généraux exhortèrent le Roi d'Angleterre à se déclarer, conjointement avec eux, en faveur d'une paix générale où la France serait obligée de restituer tout ce qu'elle avait usurpé depuis celle de Nimègue ; Charles II, pour ne pas contrarier Louis XIV, se déclara pour la trève, proposi-

tion insidieuse qui équivalait à une prise de possession finale.

Les Espagnols, de leur côté, sollicitèrent les États de rompre avec la France par une déclaration de guerre, ou d'envoyer du moins un plus grand nombre de troupes dans les Pays-Bas. Les États rejetèrent la première demande, mais ils accordèrent le secours; on fit partir douze régiments d'infanterie et quinze cents chevaux. Amsterdam ne fut pas seule à protester contre cette mesure; les provinces de Frise et de Groningue insistèrent vivement pour faire rappeler ces troupes. Elles menacèrent de suspendre leurs payements, si celles qui étaient à leur solde, n'étaient pas rappelées. Les États de Groningue allèrent plus loin, ils déclarèrent n'avoir plus de troupes à leur solde. Les conséquences de cette opposition furent que de deux régiments de ces deux provinces, il ne resta dans l'armée des Etats qu'un très-petit nombre d'hommes; les autres, pour obéir aux injonctions des États qui les payaient, retournèrent dans ces provinces. Tout ceci se passait en dépit du capitaine-général de l'Union. Le prince d'Orange ayant fait saisir quelques-uns de ces transfuges, voulut les faire pendre comme déserteurs; mais les députés de Frise l'arrêtèrent, en menaçant de faire pendre autant de marchands hollandais des villes contraires à l'avis d'Amsterdam, qui étaient domiciliés en Frise.

On vit alors qu'il ne restait d'autre parti à prendre que de recourir à la voie des négociations. Le comte d'Avaux présenta successivement, au printemps de 1684, deux mémoires aux États-Généraux, pour les porter à se joindre à sa Cour, afin de contraindre le cabinet de Madrid à souscrire aux conditions offertes par Louis XIV.

Celui-ci promettait de restituer Courtray et Dixmude,

à condition que la ville de Luxembourg, avec toutes ses dépendances, lui serait cédée. Il offrait encore de restituer tout ce qu'il avait conquis depuis le 20 août de l'année précédente, à l'exception de Beaumont, Bouvines, Chimay et leurs dépendances, et à renoncer à toutes ses autres prétentions.

Durant ces négociations, l'Espagne, abandonnée à ses propres moyens de défense, eut à soutenir une lutte très-inégale. Louis XIV se mit à la tête de son armée; mais, pour dissiper les inquiétudes des États-Généraux et de la ville d'Amsterdam, qu'il fallait rassurer avant tout, pour la maintenir dans son sytème d'éviter une rupture avec la France, le Roi chargea d'Avaux de leur dire qu'il ne s'y décidait que dans l'espoir d'accélérer par là le rétablissement d'une bonne paix.

L'envoyé d'Espagne présenta de son côté un mémoire aux États-Généraux (9 mai), dans lequel il disait :

« Qu'il avait balancé quelque temps, sans savoir s'il » devait encore assister aux conférences des alliés, puis» qu'il voyait que les Etats-Généraux n'avaient aucun » égard ni à la dignité du Roi son maître, ni aux inté» rêts de sa Couronne; que cependant les bons senti» ments qu'il avait trouvés dans les ministres des alliés » l'avaient empêché de s'en absenter, et d'éviter la mor» tification qu'il avait eue d'y entendre lire, par les dépu» tés des Etats-Généraux, le mémoire de l'ambassadeur » de France, qui portait qu'en Hollande on penchait plus » à l'acceptation d'une trêve qu'à celle de la paix, et que » si les Etats-Généraux jugeaient plus à propos d'accep» ter la trêve que la paix, Sa Majesté Très-Chrétienne » leur donnait le choix de conclure la paix ou la trêve, » aux conditions qu'elle leur avait fait proposer le 29 » avril. »

Ce mémoire disait encore :

« Qu'il semblait, à entendre parler l'ambassadeur de
» France, que ce fût aux Etats-Généraux et non à l'Es-
» pagne qu'on faisait la guerre, ou que les Etats eussent
» un plein pouvoir de l'Espagne pour faire un accommo-
» dement de ses différends avec la France ; qu'il désirait
» savoir si les Etats-Généraux étaient les maîtres de
» Luxembourg et de toutes les autres places du pays que
» le Roi de France prétendait retenir, ou si c'était le Roi
» Catholique, et si la France s'imaginait que le choix qu'on
» donnait aux Etats de la paix ou de la trève, pût contrain-
» dre Sa Majesté Catholique à y consentir ; que les Etats
» devaient considérer que le Roi d'Espagne n'était pas
» leur pupille, mais leur ami et leur allié ; que s'ils con-
» tinuaient à traiter ainsi leurs alliés, ils s'en trouveraient
» abandonnés au besoin, et que le Roi d'Espagne avait
» en son pouvoir de quoi les faire repentir de leur con-
» duite, puisqu'en accordant au Roi de France toutes ses
» demandes, leur Etat serait infailliblement perdu. »

Ce mémoire se terminait par un parallèle du siége de Luxembourg avec celui de Vienne. L'envoyé espagnol priait les États-Généraux, au nom du même Dieu qui avait délivré Vienne, de ne pas négliger la conservation d'une place dont ne dépendait pas moins que de Vienne, le sort de toute la chrétienté.

XII. Toutes ces contestations devaient finir par la prise de Luxembourg, qui était investi depuis la fin du mois d'avril ; car, du côté des Allemands, on était aussi peu à même de disputer l'occupation de cette place aux Français que du côté des Hollandais. On lit à ce sujet un passage curieux dans les négociations de d'Avaux, qui peint la vanterie des Allemands et l'incurie espagnole, en dépit de ses rodomontades castillanes.

« Le prince de Waldeck, » dit d'Avaux, « écrivit aux » Etats-Généraux qu'il y aurait à Coblentz, avant le 10 de » juin, un grand corps de troupes prêtes à y passer le Rhin, » pour le secours de Luxembourg ; qu'il n'avait tenu qu'à » eux que ces troupes n'eussent été prêtes un mois aupara- » vant. Les ministres des alliés, qui tâchaient par toutes » sortes de moyens d'appuyer ces suppositions, tinrent, le » 2 juin, une longue conférence dans laquelle ils dressè- » rent l'état des troupes qui pouvaient être vers le 10 » devant Luxembourg, qu'ils faisaient monter à cinquante » mille hommes, et demandèrent aux États-Généraux ce » qu'ils étaient dans l'intention de faire de leur côté ; mais » on ne leur répondit que par un compliment. Messieurs » d'Amsterdam, fatigués de toutes ces lettres du prince » de Waldeck, qui faisait monter les troupes qu'il com- » mandait au camp de Wetzlar à plus de trente mille » hommes, et des fausses listes que les ministres des alliés » leur en donnaient, prièrent un de leurs amis de Franc- » fort d'aller visiter le camp tant vanté de Wetzlar, et de » leur mander fidèlement la quantité de troupes qu'il y » avait. Ils surent par lui qu'il n'y avait que quatre mille » cinq cents hommes, et firent voir cette lettre dans les » Etats de Hollande. Le pensionnaire Fagel en fut si » confus, qu'il ne reparla plus des lettres du prince de » Waldeck, ni des troupes des alliés (1). »

Et ailleurs, on lit encore que le duc de Hanovre avait fait un traité avec l'Espagne, par lequel ce prince s'était engagé à avoir douze mille hommes sous Luxembourg, le 15 avril 1684, et les Espagnols devaient lui donner cinq cent mille livres dans le mois de février. « Comme ces » cinq cent mille livres n'étaient point arrivées, » dit d'Avaux, « dans le mois de février, qui était déjà écoulé,

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. III, p. 120.

» et qu'ils ne vinrent d'Espagne que dans la fin de juin, » après la prise de Luxembourg, les troupes de Hanovre » ne partirent pas de leurs quartiers (1). »

Luxembourg fut pris par les troupes de France (2), et tandis que cette clef des Pays-Bas et de l'Empire ouvrait ses portes à Louis XIV, ses généraux bombardaient Fontarabie, pénétraient en Catalogne, et mettaient en déroute les forces de l'Espagne à Pont-Mayor.

L'Europe, tout étourdie de ces succès, vit accroître ses dangers, et la terreur universelle augmenta quand on apprit la terrible vengeance que Louis XIV venait d'exercer sur Gênes; cette République ayant osé soutenir l'Espagne contre la France, Louis XIV fit bombarder la ville impitoyablement.

Alors le Roi de France fait renouveler ses instances à La Haye, et d'Avaux, toujours fidèle à son système d'intimidation, annonce que le Roi va bombarder une des autres villes des Pays-Bas (3). C'était à l'aide de cette menace qu'il retenait les timides au point d'avoir fait convenir Amsterdam, que ce nouveau bombardement était indispensable pour mettre un terme aux hostilités, et que les bombes de Louis XIV ne porteraient pas cette ville à changer de langage ou à consentir à une mesure hostile contre la France. Jamais ambassadeur français ne sut aussi habilement exploiter la peur que d'Avaux sut le faire en cette circonstance; peu s'en fallut que les magistrats d'Amsterdam ne fissent remercier le roi de France de ce bombardement si conformes à leurs desseins pacifiques.

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. II, p. 239.

(2) La capitulation fut signée le 4 juin. (*Œuvres de Louis XIV.—Mémoires militaires*, année 1684, t. IV, p. 274 à 282.)

(3) Namur, Charleroy, Mons ou Ath. (*Œuvres de Louis XIV.— Mémoires militaires*, t. IV, p. 280.)



XIV. Toutes les ressources et les mille petites intrigues de la diplomatie furent alors mises en jeu par d'Avaux, pour enlever, en dépit de l'opposition du prince d'Orange, la signature d'un traité entre les Etats-Généraux et Louis XIV, par lequel les premiers prenaient l'engagement de ne donner à l'avenir aucune assistance aux Espagnols, si le cabinet de Madrid refusait d'accepter une trêve de vingt ans, sous les conditions suivantes :

Que la France garderait, pendant la durée de la trêve, les villes de Luxembourg, de Beaumont, Bouvines et Chimay, avec les villages qui en dépendent ;

Qu'elle rendrait Courtray et Dixmude et toutes les places qu'elle avait occupées depuis le 20 avril 1683 (1).

Il ne restait d'autre parti à prendre pour la Cour de Madrid que d'accepter les conditions qui lui étaient imposées par la France et par les Etats. Ce traité fut donc suivi peu après de la trêve entre la France et l'Espagne, qui fut entièrement conforme au traité précédent entre la France et les Etats-Généraux (2).

Enfin, cette même trêve fut acceptée par l'Empereur et l'Empire, et signée à Ratisbonne, le 15 août 1684. Les points principaux étaient :

Que la trêve durerait pendant vingt ans ; que les traités de Westphalie et de Nimègue seraient maintenus dans leur force et vigueur ; que le Roi de France resterait saisi de la ville de Strasbourg et du fort de Kell, de même que de tous les lieux et seigneuries qu'il aurait réunis jusqu'au 1er août 1681, en vertu des arrêts des chambres dites *de réunion* de Metz, de Brisach et de Besançon ;

Que le Roi de France exercerait librement et sans au-

(1) Traité du 29 juin signé à La Haye. — *Négociations du comte d'Avaux*, t. IV, — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 79.

(2) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 83.



cune contradiction, dans les lieux réunis, tous les droits de suprématie et de domaine suprême, ainsi qu'il avait coutume de les exercer sur ses autres vassaux et sujets ;

Que le Roi laisserait les seigneurs et autres qui lui auraient prêté serment de fidélité dans leurs état et propriétés, comme aussi dans l'exercice des choses qui regardent tant le spirituel que le temporel, ainsi qu'il est porté par les traités de Westphalie et de Nimègue.

La dernière partie de cet article était motivée par suite des innovations que les Français avaient faites dans le Palatinat et dans d'autres lieux réunis, où, contre la disposition de la paix de Westphalie et la règle de l'année décrétale, ils avaient introduit le *simultané* et fait diverses innovations en matière de religion.

Enfin, il était stipulé encore que tous les habitants des endroits réunis, soit qu'ils professassent la religion catholique, soit qu'ils fussent de la confession d'Augsbourg ou du culte réformé, seraient maintenus dans le libre exercice de leurs croyances religieuses, de même que dans la possession des biens ecclésiastiques de quelque nature qu'ils pussent être (1).

Pour la garantie de la trêve de Ratisbonne, il fut conclu un acte particulier (4 novembre 1684) entre le Roi de France et l'Electeur de Brandebourg.

D'Avaux s'était vanté que, dans le traité avec les Etats-Généraux, il avait empêché que l'on fît mention d'aucune affaire que celle de l'Espagne, et il disait à cette occasion :

« Je fus averti que le pensionnaire Fagel y voulait » insérer beaucoup de clauses que je n'aurais pu admet- » tre. Je le représentai à Messieurs d'Amsterdam, qui me

(1) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 81-83.



» mandèrent qu'ils ne souffriraient pas qu'on parlât d'au-
» cune affaire que de celle de l'Espagne dont il s'agissait,
» et firent retrancher tout ce que le pensionnaire Fagel y
» avait ajouté. De sorte que tous les efforts des créatures
» du prince d'Orange et des ministres des alliés furent
» inutiles, et les Etats-Généraux m'ayant demandé au-
» dience le 26 juin, après dîner, ils m'apportèrent un projet
» de traité qui n'était pas fort éloigné des intentions de
» Sa Majesté, et dans lequel il n'était fait mention ni du
» sud, ni du nord, ni de Gênes, ni de M. le duc de Hols-
» tein, ni du duc de Lorraine, ni du prince d'Orange
» (27 juin). »

Le traité de Louis XIV avec la Cour de Madrid ne fut que la répétition de celui conclu avec les Etats; il ne fut donc pas question de ces points divers dans la trève entre la France et l'Espagne. Il en fut de même dans celle signée à Ratisbonne; toutes ces questions y furent passées sous silence. Louis XIV se réservant par là une foule de questions litigieuses qui pouvaient lui venir en aide à colorer de nouvelles chicanes, tant à l'Empire qu'aux deux branches de la Maison d'Autriche. Un traité de paix n'était pour Louis XIV qu'un arsenal qui lui fournissait des armes bien préparées pour une guerre nouvelle. Il fallait être aveugle pour ne pas s'en apercevoir, et bien plus aveugle pour se reposer sur de pareils traités.

La trève de vingt ans peut être considérée comme le complément, le parfait achèvement de la paix de Nimègue, et le traité de Ratisbonne prouve combien Louis XIV avait habilement dirigé ses négociations au congrès de Nimègue en s'attachant, même au prix de quelques sacrifices, à rompre la grande alliance qui devait être le principal obstacle à ses projets. Celle-ci dissoute, Louis XIV se proposait de reprendre son œuvre où il l'avait laissée,

et il comptait bien se dédommager, par de nouvelles conquêtes, des sacrifices momentanés qu'il s'était imposés à Nimègue. Tout concourut, depuis cette époque jusqu'à la trève de vingt ans, à faire obtenir ce résultat à Louis XIV.

Ce n'était donc pas sans raison que le prince d'Orange avait considéré la paix de 1678 comme *honteuse et ruineuse*, puisqu'elle devait ouvrir le chemin à de nouvelles spoliations. Voilà pourquoi Guillaume III, après s'être si énergiquement opposé à la paix, en 1678, s'opposa aussi à la conclusion de la trève; à ses yeux, elle n'était qu'un piége nouveau que Louis XIV tendait à l'Europe, et, comme telle, il la déplora lorsqu'elle fut signée.

Il n'en était pas de même à la Cour de Londres, car, pendant toutes ces discussions, cette Cour avait constamment travaillé, soit ouvertement, soit sous main, pour faire obtenir Luxembourg au Roi de France. La trève si odieuse au prince d'Orange était, au contraire, ardemment souhaitée par les Stuarts et par le duc d'York en particulier, qui écrivait à ce sujet, dans les termes les plus pressants, à son gendre.

On trouve dans ces lettres les passages suivants :

« Quoique différant d'opinion avec vous, sur les af-
» faires du continent, ce qui me chagrine, cela ne chan-
» gera rien à la tendresse que j'ai pour vous ; car on peut
» être bons amis, tout en différant d'opinion, tant en ma-
» tières politiques que religieuses (14 août 1683, *v. s.*). »

Dans une autre lettre, le duc blâme les Espagnols de ne pas vouloir de la médiation de son frère ; car, dit-il, en parlant de l'invasion de Louis XIV dans les Pays-Bas : « Si cette médiation eût été acceptée, l'invasion
» n'eût pas eu lieu ; toute la chrétienté eût joui de la paix,



» et l'on eût été libre d'assister l'Empereur contre les » Turcs (2 septembre, *v. s.*). »

Dans des lettres des 15 février, 10 et 25 mars 1684, *v. s.*, on retrouve la même pensée, et dans la dernière on lit :

« Je vois, par vos lettres, que vous vous préparez à » la guerre, et que vous avez envoyé plus de troupes en » Flandre, outre celles qui y sont déjà ; malgré cela, nos » nouvelles de France font espérer le rétablissement de » la paix. Je vois, par ce que vous me dites, que la ré- » ponse faite par Sa Majesté aux propositions que M. Van » Citters (ambassadeur des États-Généraux à Londres) » lui a faites, au nom des alliés, ne vous a pas satisfait. » Je suis fâché, mais Sa Majesté n'en pouvait donner » d'autre (25 mars 1684, *v. s.*). »

Ailleurs encore, on lit :

« Je suis bien aise d'apprendre que les Espagnols » commencent à prêter l'oreille à la trève proposée par la » France. J'espère que tous leurs alliés penseront de » même, et alors on pourra espérer d'avoir la paix (15 » avril 1684, *v. s.*). »

Enfin, après la prise de Luxembourg et la conclusion du traité entre Louis XIV et les Etats-Généraux, pour forcer l'Espagne d'accepter bon gré mal gré la trève offerte par le Roi de France, le duc écrit :

« Je vois que vous êtes retourné à La Haye, et que » vos troupes sont rentrées dans leurs garnisons en Hol- » lande. Je ne puis partager votre opinion sur ce que les » Etats ont fait ; car, selon moi, ils n'avaient que cela à » faire, c'est-à-dire accepter ce que la France proposait » comme le seul moyen d'avoir la paix. C'est là le véri- » table intérêt de la Hollande comme celui de l'Angle- » terre aussi ; c'est pourquoi je suis charmé de ce qu'ils » (les Etats-Généraux) ont fait ; et si les Espagnols sont

» bien avisés, ils en feront autant de leur côté ; ainsi fai-» sant, la Flandre sera sauvée (26 juin 1684, *v. s.*) (1). »

XV. Les acquisitions que la France fit par la trève de Ratisbonne, étaient de la plus grande importance, sous le point de vue militaire et politique.

Sans parler de Casal, dont Louis XIV devint légitime propriétaire en l'achetant, toutes les autres acquisitions furent autant d'actes de spoliation, et cependant le Monarque français ne manque pas de parler de sa générosité et de son désintéressement.

La possession de Luxembourg, de Strasbourg et du fort de Kell, et la continuation de l'occupation de la Lorraine, plaçaient les quatre Electeurs du Rhin dans la dépendance complète de Louis XIV. Le Palatinat et les terres des Electorats ecclésiastiques pouvaient à tout moment être inondés par les armées françaises. A la faveur de cette position menaçante, Louis XIV pouvait espérer de mettre le collége des Electeurs dans sa dépendance, et imposer un jour à l'Empire le Dauphin comme Roi des Romains (2).

Guillaume III vit alors toutes ses appréhensions se réaliser, sans entrevoir la possibilité de détourner les funestes effets de cet état de choses. Il envisageait la situation avec d'autant plus d'amertume, que les divisions de ses concitoyens avaient puissamment contribué à river les chaînes que Louis XIV destinait à l'Europe.

(1) Dalrymple, *App.*

(2) A cette époque il n'y avait encore que huit Électeurs, le neuvième Électorat n'ayant été créé que vers la fin du XVII[e] siècle. Outre les Électeurs du Rhin que Louis XIV tenait dans sa dépendance, l'Électeur de Bavière était beau-père du Dauphin. Ainsi Louis XIV paraissait pouvoir disposer de cinq voix sur huit dans le collége des Électeurs. Ce n'était donc pas une crainte chimérique que celle de voir passer la couronne impériale sur la tête d'un prince de la Maison de Bourbon.



La France, depuis les traités de Westphalie et des Pyrénées, n'avait pas cessé de s'étendre; elle était devenue, à cette époque, une puissance à laquelle rien ne semblait pouvoir résister, parce que tout semblait possible à son Roi. A Ratisbonne, comme à Nimègue, il força les Rois et les peuples à accepter les conditions sous lesquelles il voulait bien consentir à respecter leur existence, devenue inoffensive pour la France. Mais, en négociant à de telles conditions, la balance des pouvoirs était anéantie en Europe; la France y dictait la loi.

A nulle autre époque plus qu'à celle de la trêve de vingt ans, le nom de lac français put être attribué à la Méditerranée. Louis XIV y faisait promener ses flottes sans craindre d'y rencontrer des rivaux, et tenait tout le littoral de cette mer en respect, par la terreur qu'inspiraient les bombes françaises; car à cette époque la marine de la République des Provinces-Unies commençait à déchoir, par suite des frais énormes qu'avait occasionnés la guerre continentale, et la marine anglaise était fort délaissée par Charles II.

Gênes avait essuyé un bombardement (1684), pour punir cette République de n'avoir pas voulu se détacher de la cause de l'Espagne. Après avoir assisté à l'incendie de ses palais, il fallut que le doge, accompagné de quatre sénateurs, vînt implorer à Versailles la clémence du grand Roi, qui accorda la paix à la République, à la prière du pape Innocent XI.

A la même époque, une escadre française, commandée par Duquesne, bombarda Alger, et, en 1684, des ambassadeurs du Dey viennent implorer la clémence de Louis XIV (1).

(1) *Mémoires du marquis de Villette*, campagnes de 1683, 1684, 1685.

L'année suivante, Tripoli fut également bombardé par une escadre française, commandée par le maréchal d'Estrée ; Tunis, pour ne pas éprouver un sort semblable, fut obligé de recevoir la paix telle que Louis XIV voulut bien la donner à cette régence.

Enfin, à la même époque, Cadix se vit menacé par une escadre française qui y fut envoyée pour soutenir les intérêts de marchands français participant au commerce des Indes-Occidentales, malgré l'interdiction des Rois d'Espagne aux étrangers de s'y livrer. Néanmoins beaucoup de Français y prenaient part sous des noms de sujets espagnols ; la Cour d'Espagne, en 1683, mit le séquestre sur la flotte des Indes, sous prétexte qu'elle portait des marchandises appartenant à des non-nationaux. Louis XIV prit la défense de ses sujets en envoyant ses vaisseaux devant Cadix (1686).

A la même époque, une escadre hollandaise, commandée par le comte de Stirum, se présenta dans les eaux de Cadix pour rejoindre deux vaisseaux de guerre hollandais qui s'y trouvaient déjà. L'escadre hollandaise y avait été envoyée pour se réunir aux vaisseaux espagnols, d'après les conseils du prince d'Orange, toujours animé de la pensée de s'opposer à la France, et provoquer, s'il était possible, une rupture ; la guerre entre les Etats-Généraux et le Dey d'Alger, avait fourni l'occasion de faire cet armement dans la République (1).

La réception de cette escadre mérite d'être rapportée. C'est le marquis de Villette qui parle :

« Deux vaisseaux de guerre hollandais étaient plus » près de Cadix, et, entre eux et les Espagnols, il y avait » un grand nombre de vaisseaux marchands de toutes » nations..... Je fis dire aux deux vaisseaux hollandais

(1) *Négociations du comte d'Avaux.*



» que, s'ils étaient de guerre, je les allais couler bas, » pour peu qu'ils tardassent à rendre au pavillon de » France le respect qu'ils lui devaient. Ils me saluèrent » aussitôt de treize coups chacun; je n'en rendis que » cinq en tout..... »

Plus loin, le marquis de Villette dit : « La garde ordinaire de notre armée était composée de quatre vais» seaux; on m'en donna huit pour aller au-devant du » comte Stirum, qui venait avec le même nombre. J'al» lai jusqu'au cap Saint-Vincent. Beslisle, qui avait été » détaché avec un autre vaisseau sur le même cap, pour » avoir des nouvelles, y rencontra les deux vaisseaux » hollandais que j'avais fait saluer le jour que je mouil» lai devant Cadix. Les deux capitaines de ces vaisseaux, » qui étaient venus à mon bord, m'avaient donné leur » parole de passer le détroit, et ils ne me l'avaient pas » tenue. Leur dessein était de joindre M. de Stirum sur » le cap Saint-Vincent, pour fortifier de dix vaisseaux hol» landais l'armée d'Espagne qui était de vingt. On peut » juger par ces mesures, et par beaucoup d'autres cir» constances, que les Hollandais étaient entrés avec les » Espagnols dans la résolution d'exclure les Français du » commerce des Indes-Occidentales, et de soutenir pour » cela l'*Indult* de cinq cent mille écus, et que la diligence » que le Roi avait fait faire pour assembler en si peu de » temps, et d'une manière si extraordinaire, de si gran» des forces navales, était le seul moyen de soutenir ce » commerce, sans être obligé de déclarer la guerre.

» Beslisle combattit un des vaisseaux hollandais dont » j'ai parlé, et le fit rendre, après que le capitaine en eut » été tué.

» Il arriva dans ce temps-là une fausse alarme... On » avait eu avis que le comte de Stirum voulait passer par

» les intervalles de nos vaisseaux et entrer dans Cadix...
» Mais enfin, ce ne fut qu'une alarme, et nous apprîmes
» le lendemain que l'accommodement qui s'était fait à
» Madrid avait été ratifié et publié (1).

L'*Indult*, ou le droit que le gouvernement espagnol voulait exiger des marchands français, fut considérablement diminué par cet accommodement (2), et ils eurent la liberté de prendre toute la part qu'il leur plairait au commerce des Indes-Occidentales.

Quand les Etats-Généraux voulurent faire des représentations contre l'attaque du vaisseau hollandais, ils furent éconduits par le gouvernement français par une fin de non-recevoir, et l'affaire en resta là (3).

Dans le Levant, la puissance française se consolida par l'alliance qui s'établit, à cette époque, entre la Porte et la France (4). En Palestine, la garde des Lieux-Saints était spécialement commise aux Français, et Louis XIV, hors de pair parmi les Rois de la chrétienté, était aussi jaloux de la belle prérogative d'être considéré comme le protecteur-né des chrétiens dans l'Orient; il en donna une preuve bien frappante à cette époque : « J'obtins, » écrit d'Avaux, « que l'on fît une réprimande au résident
» des Etats-Généraux à Constantinople, qui avait mis les
» Hollandais, demeurant à Alep, sous la protection du
» conseil d'Angleterre, et qu'on lui envoyât un ordre bien

(1) *Mémoires du marquis de Villette*, campagne de 1686.

(2) *Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, t. IV, p. 424. — *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 109.

(3) Wag., t. XV, p. 321-323.

(4) L'alliance de la France à la Porte Ottomane, qui devint une des bases du système politique de Louis XIV, est encore une des bases de la politique française au XIX[e] siècle; seulement si, au XVII[e] siècle, la Porte était une alliée utile pour Louis XIV, contre la Maison d'Autriche qu'il voulait abattre, c'est aujourd'hui une alliée indispensable à la France pour arrêter le trop grand développement de la puissance russe.

» précis de remettre les Hollandais sous la protection du » conseil de France (28 décembre 1684). »

Déjà, en 1670, M. de Nointel, ambassadeur français à Constantinople, avait obtenu que tous les évêques, prélats, ecclésiastiques et religieux dans l'Empire Ottoman fussent considérés comme étant sous la protection du Roi de France et maintenus dans la jouissance de leurs biens et l'exercice de leurs cérémonies. Il avait fait supprimer tous les tributs que les Turcs levaient sur ceux qui étaient dans certaines églises. Des différends s'étant plus tard élevés entre la France et la Porte, on obtint, à la suite des négociations, un hatti-shérif qui, reconnaissant que la protection de la France était acquise à tous les religieux latins, disait, entre autres clauses : « Les évêques » et religieux dépendant de l'Empereur de France, qui » se trouvent dans notre Empire, seront protégés tant » qu'ils se contiendront dans leur état, et personne ne » pourra les empêcher d'exercer leurs rites suivant l'u» sage. » Et ailleurs : « Les priviléges accordés aux autres » nations franques auront lieu aussi à l'égard des Français, » voulant qu'ils soient traités de la manière la plus digne, » vu que l'Empereur de France est plus ancien ami de » notre Empire que les autres princes. »

En effet, les Anglais et les Hollandais, avant leurs établissements, faisaient le commerce dans le Levant sous le pavillon de la France. Les premières relations diplomatiques qui s'établirent entre les Etats-Généraux et la Porte Ottomane ne datent que de 1612; à cette époque la République des Provinces-Unies fut reconnue comme Etat indépendant par la Porte, qui traita alors avec elle des intérêts commerciaux des Hollandais dans les Echelles du Levant (1); tandis que les priviléges accordés aux

(1) Lettre de Corneille Haga (orateur envoyé des États-Généraux à la

Français remontent jusqu'à François Ier, et qu'en 1604 un traité fut conclu, qui enjoignait à tous les étrangers, voulant trafiquer avec la Porte, de le faire *sous la bannière et la protection de la France.*

Dans cette position brillante, combien Louis XIV ne dut-il pas donner de regrets à la Sicile, dont les populations s'étaient montrées si disposées à accepter la domination de la France ! De ce point central de la Méditerranée, Louis XIV eût tenu les deux littorals en émoi et en respect, et depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux côtes de la Syrie, le pavillon français n'eût pas rencontré de rivaux.

XVI. Au milieu de cet abaissement moral dont l'Europe offrait le spectacle, un seul homme restait debout, bravant fièrement la puissance de Louis XIV. Cet homme, c'est Guillaume III. Il fallait l'abattre à son tour, pour que le Roi de France demeurât sans adversaires. D'Avaux le conseillait, et ne cessait d'indiquer les moyens pour y arriver ; mais ces avis ne furent écoutés qu'à demi.

C'est peu de temps après la conclusion de la trêve que la chose eût été praticable. Beaucoup d'esprits dans la République s'étaient ralliés à la France, et ce parti, fort nombreux, était disposé à abaisser l'autorité du prince d'Orange; cet abaissement eût été infailliblement suivi de sa ruine; car, après ce premier triomphe, le parti hostile au prince ne se serait pas arrêté, il aurait voulu un triomphe complet, en revenant au système de Jean de Witt.

Le comte d'Avaux, qui était plus que dans la confidence du parti opposé au prince d'Orange, puisqu'il en était le véritable boute-feu, le génie vivifiant, dit quelles étaient

Porte Ottomane), du 6 juillet 1612. — Rapport du même aux États-Généraux, à son retour de Constantinople, 3 novembre 1639. *(Archives des États-Généraux.)*



les vues et les espérances d'un parti qu'il avait su faire revivre par l'appui de sa Cour.

Ces projets étaient vastes, et tout paraissait concourir à les voir se réaliser à cette époque.

Le parti voulait d'abord faire chasser le conseiller pensionnaire Fagel de son emploi, et même, si la chose était possible, lui faire faire son procès, puis faire nommer un conseiller pensionnaire imbu des principes de Jean de Witt.

Ce point obtenu, faire réduire l'autorité politique du prince d'Orange aux limites les plus étroites possibles, c'est-à-dire dépouiller le stathouder d'une foule de prérogatives qui lui avaient été attribuées après la révolution de 1672.

Les passages suivants de la correspondance de d'Avaux font connaître la part qu'il avait dans tous ces projets, combien il les favorisait, et combien aussi il poussait à leur accomplissement par ses conseils et par ses instances.

« Il est certain, » dit d'Avaux, « que le dessein de Mes- » sieurs d'Amsterdam, lorsqu'ils conclurent la trêve, était » de perdre entièrement le pensionnaire Fagel et de di- » minuer tellement l'autorité du prince d'Orange, qu'elle » ne pût plus leur être dommageable. Pour cela, ils avaient » résolu, aussitôt que la trêve serait signée, de refuser de » consentir à la continuation de la recrue de dix mille » cinq cents hommes qu'on avait fait deux ans auparavant, » de faire examiner, dans l'assemblée des États de Hol- » lande, quel était le pouvoir de leur gouverneur (stathou- » der), quel était celui de leur capitaine-général, et quel » était celui du pensionnaire de Hollande. Ils voulaient, » par la discussion des droits attachés à ces charges, » ôter au prince d'Orange le pouvoir qu'il avait usurpé » de faire marcher les troupes des États-Généraux dans

» toute l'étendue de leur domination, de casser les officiers » selon son bon plaisir, et de donner toutes les charges de » l'armée.

» Ils voulaient rétablir le gouvernement des provinces » de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel, qui n'ayant pas » été remis sur l'ancien pied depuis la paix de Nimègue (1), » avait rendu le prince d'Orange absolu dans ces trois » provinces, où il nommait généralement tous ceux qui » entraient dans le gouvernement....

» Ils souhaitaient aussi de s'unir étroitement avec Sa » Majesté, dont la protection leur devenait en quelque » façon nécessaire pour se soutenir contre le prince » d'Orange, et après qu'ils auraient été assurés de l'amitié » de Sa Majesté par une alliance qu'ils voulaient faire, ils » devaient encore casser quinze mille hommes et n'en » garder que vingt-cinq mille. »

D'Avaux informa sa Cour de ces projets, et Louis XIV lui répondit : « Que les desseins de Messieurs d'Amster- » dam s'accordaient si bien à ses intérêts, qu'il ne pouvait » apporter trop de soin et trop d'application à les faire » réussir (8 juillet 1684). »

« C'étaient là, » ajoute d'Avaux, « de très-beaux desseins, » et Messieurs d'Amsterdam, qui trouvaient leur conserva- » tion particulière dans le rétablissement de la liberté de la » République, voulaient se mettre en état, par la conclu- » sion de ce traité, de les exécuter. Le pensionnaire Fagel » en fut si alarmé, qu'il fit courir le bruit qu'il se voulait » démettre de ses emplois, parce que, connaissant le na- » turel des Hollandais, qui est bon, il se persuada que » l'espérance qu'ils auraient de sa démission, ralentirait » leurs desseins qui s'évanouiraient dans la suite.

(1) Ce n'était pas depuis la paix de Nimègue, mais depuis leur réadmission dans l'*Union*, après l'évacuation de ces provinces par les Français.



» Les ministres étrangers qui étaient à La Haye ne » furent guère moins inquiets ; il n'y en eut pas un, ni » ami, ni ennemi, qui n'eût vu avec déplaisir que les » Etats-Généraux se fussent alliés avec Sa Majesté, et » cette appréhension fit naître, aux envoyés d'Angleterre » et de Brandebourg, le dessein de raccommoder Messieurs » d'Amsterdam avec le prince d'Orange (1). »

Ce rapprochement, si contraire aux vues de Louis XIV, s'effectua quelques mois après la conclusion de la trève. Il fut dû en grande partie à l'existence d'un tiers-parti qui s'était formé pendant ces luttes et qui avait à sa tête Van Beuningen, l'un des bourgmestres d'Amsterdam, le même qui, depuis la conclusion de la Triple-Alliance, s'était toujours montré si ennemi de la France.

Van Beuningen était poussé par deux mobiles contradictoires, et qui, par cela même, neutralisaient son opposition; son animosité contre le conseiller pensionnaire Fagel d'abord, puis son éloignement pour la France. Il prêtait volontiers la main à tout ce qui pouvait amener la chute de Fagel ; mais reculait devant toute mesure qui pouvait mettre le prince d'Orange dans une dépendance trop étroite des Etats de Hollande, parce que c'eût été le signal d'une alliance entre la République et la France dont Van Beuningen ne voulait pas à tout prix, étant partisan de l'alliance avec l'Angleterre (2). Mais les intérêts et la politique du prince d'Orange et de Fagel étaient si étroitement unis, que Van Beuningen, en travaillant à la défense du stathouder, travaillait du même coup au maintien de Fagel dans l'exercice de ses fonctions. C'était là une difficulté qui se présentait constamment et en toute rencontre pour d'Avaux, et devant laquelle son habileté

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. IV, p. 8 à 12.

(2) *Négociations, ibid.*, t. IV, p. 89.

venait échouer ; pour la vaincre, il eût fallu commencer par gagner Van Beuningen à Louis XIV, et celui-ci n'avait pas d'adversaire plus prononcé dans le conseil de la ville d'Amsterdam que le fier bourgmestre dont l'opposition à la France datait de l'époque de la Triple-Alliance, où, comme un autre Josué, il avait, disait-on, arrêté le soleil dans sa course. Il disait que « Louis XIV » était un conquérant, et qu'il n'était pas de la nature » d'un conquérant de s'arrêter au milieu de ses conquêtes, » surtout quand rien ne pouvait s'opposer à ses desseins » et à ses entreprises. » Mais à cela d'Avaux répondait : « Que Van Beuningen ne connaissait pas le Roi, et qu'il » était autant au-dessus des autres conquérants, que ces » conquêtes étaient au-dessus du commun des hommes » (20 juillet 1684). » Il n'y avait pas là de quoi rassurer l'ombrageux bourgmestre d'Amsterdam, que d'Avaux appelait *un visionnaire*.

C'était devenu chez Van Beuningen une maxime de salut public, qu'il fallait éviter l'alliance avec la France et cultiver celle avec l'Angleterre, et cette maxime s'était tellement enracinée dans son esprit, d'ailleurs très-entier, qu'il était disposé à y sacrifier son désir de ramener le gouvernement aux principes de Jean de Witt. Ce fut là le grand obstacle contre lequel vinrent échouer les efforts de d'Avaux.

La grande question, celle qui devait précéder et faciliter les autres, la question de la réduction de l'état militaire (1), parce qu'elle aurait jeté forcément la République dans l'alliance française, ne put jamais être emportée, grâce à l'opposition du tiers-parti. L'état militaire de 1685 différait peu de celui de l'année 1684 (2). Dès lors

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. IV, p. 90.

(2) En 1682, 1683 et 1684, l'armée était de cinquante mille hommes.

toutes les autres réformes gouvernementales souhaitées par le parti français durent être ajournées, et cet ajournement fut suivi de leur abandon du jour où plusieurs actes du gouvernement de Louis XIV vinrent inspirer de nouvelles alarmes aux Etats ; mais parmi ces actes, le plus significatif fut ce prélude de rigueurs contre les Calvinistes, qui devait conduire à la révocation de l'Edit de Nantes.

XVII. La monarchie universelle paraissait être le but auquel Louis XIV visait ouvertement. Les craintes à cet égard étaient cependant exagérées ; car la monarchie universelle est une chimère qui ne se réalisera jamais, et le conquérant assez insensé pour vouloir l'établir, verrait bientôt son sceptre se briser entre ses mains (1).

Le mot de monarchie universelle qui, à cette époque, était dans la bouche de tout le monde, qui effrayait peuples et Rois, n'était cependant qu'une apparition fantastique évoquée par Louis XIV lui-même, dans le délire de sa toute-puissance, et qui rendit des services réels à l'Europe, en la tenant dans une méfiance continuelle des desseins de la France et de son Roi.

Certes, la prépondérance de Louis-le-Grand était alors parvenue à un si haut degré, qu'il croyait pouvoir se jouer impunément des droits des autres nations. La France était devenue un colosse qui étreignait l'Europe dans ses bras gigantesques et faisait gémir tous les peuples du continent ; en acquérant Casal, Strasbourg et

En 1685, elle était de trente-neuf mille neuf cents hommes. Le parti français avait espéré la réduire à vingt-cinq, ou tout au plus à vingt-neuf mille hommes.

(1) Napoléon y a visé bien plus ouvertement que Louis XIV, et il est allé bien plus loin. Eh bien ! c'est cela même qui l'a perdu. S'il s'était contenté de la France considérablement agrandie, ayant le Rhin pour limites et augmentée de la Belgique, il est probable que le sceptre de Napoléon ne se serait pas brisé dans ses mains.



Luxembourg, elle avait établi ses avant-postes en Italie, en Allemagne et dans les Pay-Bas; au moindre signal de Louis XIV, tous ces pays pouvaient être inondés par ses armées. La faiblesse ou l'abaissement des autres souverains contribuait encore à rendre cette puissance plus dangereuse.

L'Angleterre était gouvernée par un Monarque frivole, qui recevait docilement toutes ses inspirations du cabinet de Versailles. L'Espagne offrait le tableau d'une vétusté complète ; c'était une monarchie qui s'en allait par lambeaux ; son Roi, dernier rejeton mâle d'une tige qui avait donné de grands princes à l'Europe, tenait d'une main défaillante le sceptre vermoulu de Charles-Quint. L'Empereur Léopold, peu rassuré dans ses États héréditaires, abandonnait au hasard le destin de l'Empire, dont la constitution défectueuse réclamait un chef capable d'y maintenir l'ordre et l'union. Les princes de l'Empire profitaient de la faiblesse de leur chef pour travailler à leur propre grandeur, aux dépens de l'indépendance et de la sûreté de l'Allemagne. L'Italie, fractionnée en petits États, manquait d'unité ; plusieurs de ses provinces appartenaient à l'Espagne et partageaient le triste sort de cette monarchie. Les autres princes ou États, trop faibles pour se défendre eux-mêmes, tremblaient en voyant le sort que Louis XIV réservait à ceux qui osaient lui résister. Le Pape éprouva dans sa capitale même, que le fils aîné de l'Eglise est parfois un enfant rebelle et redoutable.

La République des Provinces-Unies était divisée; l'esprit de parti, étouffé pendant un peu de temps, venait d'y relever sa tête redoutable avec une violence nouvelle. Les passions politiques y fermentaient avec véhémence. Son libérateur et son vengeur était devenu suspect à une

partie de la nation, fascinée au point de croire que Louis XIV était le véritable protecteur de leur liberté.

Tel s'offrait l'aspect de l'Europe après la conclusion de la trêve de Ratisbonne. De toute part l'horizon politique était chargé d'épais nuages ; une stupeur générale s'était emparée de tous les esprits. Guillaume seul n'était pas sans espoir ; seul il entrevoyait la possibilité de délivrer le continent de l'abaissement dans lequel Louis XIV voulait le retenir. En se reportant par la pensée au-delà des mers, Guillaume sentait renaître toutes ses espérances ; car l'alliance entre les Stuarts et les Bourbons était trop antipathique au peuple aglais, et trop utile aux Français, pour pouvoir compromettre longtemps l'indépendance européenne.

Tout semblait concourir, à cette époque, à l'affermissement de l'énorme puissance de Louis XIV. Mais c'est ici que se montre dans toute son imposante grandeur la faiblesse des calculs de la puissance humaine. Un événement vint déranger des projets si profondément pourpensés, si habilement préparés, si audacieusement entrepris, si heureusement exécutés. Cet événement, c'est la mort de Charles II et l'avénement du Roi Jacques II. Alors la face des affaires change en Europe. Il s'opère une révolution dans les esprits, qui réagit sur les Cours et les cabinets. L'élément catholique et l'élément protestant (1) se réunissent alors pour combattre la puissance qui menace de plus en plus l'indépendance du continent, et c'est sous de pareils auspices que s'ouvre le deuxième âge du règne de Louis XIV.

XVIII. On a souvent soutenu cette proposition : c'est

(1) On se sert du mot élément, parce qu'on prend ici le catholicisme et le protestantisme comme éléments politiques ; l'Eglise étant en dehors de ces débats et le protestantisme n'ayant que des opinions et point d'Église.



le protestantisme qui préserva l'Europe de la domination de Louis XIV.

Voyons jusqu'à quel point ceci est vrai ; on tombe dans le domaine du paradoxe, en l'appliquant à la première partie du règne de Louis XIV, c'est à-dire depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'époque qui suivit celle de Nimègue, et dont on vient de lire le tableau.

1° Les agrandissements, le développement de puissance de la France, par suite du traité de Westphalie, furent dus à l'alliance de la France avec les princes et les Etats protestants, dans le but d'abaisser la Maison d'Autriche. L'appui du protestantisme procura à la France : 1° le moyen de dicter des lois à la Maison impériale, en 1648, et 2° d'imposer en 1659, à la paix des Pyrénées, des conditions bien plus dures encore à l'Espagne.

2° Les avantages que Louis XIV obtint à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, furent dus à l'alliance de trois puissances protestantes : l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède; elles ne signèrent la Triple-Alliance que pour dépouiller l'Espagne et pour livrer ses dépouilles à Louis XIV.

3° Après la paix séparée avec les Etats-Généraux et l'Espagne, à Nimègue, Louis XIV demeura en guerre avec l'Empereur et l'Empire. Qui est-ce qui débarrasse le Roi de France de ces ennemis, et lui permet de leur imposer une paix onéreuse et ruinense? Ses alliés, les protestants hongrois, qui, soutenus par la France et par les Osmanlis, attaquent les domaines héréditaires de l'Autriche, et forcent par là l'Empereur Léopold à retirer ses troupes du Rhin et à conclure la paix avec la France.

4° Après ces trois traités qui avaient agrandi si con-



sidérablement la France, au point de faire de Louis XIV l'arbitre suprême du continent, il restait encore une puissance protestante formidable, qui aurait pu rétablir l'équilibre sur le continent; cette puissance, c'est l'Angleterre. Mais que voit-on dans cette terre classique du protestantisme? Des querelles et des luttes incessantes entre les sectes nées du protestantisme, une guerre effroyable et barbare entre l'Église anglicane et l'Église presbytérienne, lutte politico-religieuse, à laquelle la royauté et tous les partis se mêlent, mais avec des vues bien différentes; la Cour, pour en faire sortir le triomphe du pouvoir absolu, ses adversaires, pour la défense des libertés nationales. Ces luttes politico-religieuses, deviennent un puissant auxiliaire pour Louis XIV; elles éclatent avec une violence sans égale, peu de temps après la conclusion de la paix de Nimègue; Louis XIV les fomente de tout son pouvoir, et pendant que l'Angleterre protestante est livrée au délire, il en profite pour achever ce que la paix de Nimègue avait encore laissé incomplet; il augmente sa puissance en ajoutant de nouvelles conquêtes aux précédentes, et l'Europe est encore une fois obligée de ratifier ces nouvelles spoliations et ce nouveau pas vers la domination universelle, en acceptant de Louis XIV le traité dérisoire, connu dans l'histoire sous le nom de la ***Trève de vingt ans.***

L'auteur de cet ouvrage convient qu'en le commençant, il avait adopté l'opinion généralement reçue sur le protestantisme, comme il arrive souvent qu'on adopte une opinion qu'on trouve toute formulée et en quelque sorte consacrée comme une vérité, parce qu'elle a été dite et répétée mille fois, bien qu'on ne puisse pas parvenir à s'en rendre compte à soi-même d'une manière tout à fait satisfaisante; mais il convient aussi qu'en examinant de

plus près toutes les circonstances qui concoururent au développement de la puissance de Louis XIV, il est arrivé à une conclusion entièrement opposée, et qu'il a fini par trouver que, pendant la première partie de son règne, Louis XIV n'a pas eu d'auxiliaire plus utile à l'extension de sa grandeur et de sa puissance que ce même protestantisme qu'on se plaît à représenter comme le *palladium* de la liberté et de l'indépendance européennes.

Louis XIV n'a trouvé dans le protestantisme qu'un principe essentiellement incohérent et désorganisateur, un puissant dissolvant utile à ses desseins de domination en Europe. Pour arrêter et contre-balancer ses conséquences dangereuses, il fallut la rare persévérance et les talents politiques d'un homme de génie et de cœur. Aussi Guillaume III n'apparut-il point, aux yeux de l'auteur, comme le champion du protestantisme, mais comme le défenseur de l'équilibre politique et de l'indépendance du continent.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le troisième volume

Deuxième Partie.

De la Paix des Pyrénées à la Paix de Nimègue et à la Trêve de Ratisbonne, en 1684.

(Suite.)

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.



Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.



